



HAL
open science

Réexamen de la notion d'arbitraire linguistique. Définition et contribution à l'identification de sa problématique

Hayja Al-Hamdani

► **To cite this version:**

Hayja Al-Hamdani. Réexamen de la notion d'arbitraire linguistique. Définition et contribution à l'identification de sa problématique. Linguistique. Ecole Normale Supérieure de Lyon, 2013. Français. NNT: . tel-03915948

HAL Id: tel-03915948

<https://hal.science/tel-03915948v1>

Submitted on 30 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

en vue de l'obtention du grade de

Docteur de l'École Normale Supérieure de Lyon - Université de Lyon

Discipline: Sciences du Langage – Linguistique

Laboratoire: CERPHI: Centre d'Etudes en Rhétorique, Philosophie et Histoire des Idées

Ecole doctorale: 3LA : Lettres, Langues, Linguistique et Arts

S'accorde

présentée et soutenue publiquement le 30 mars 2013

par Mlle. *Hayja AL-HAMDANI*

Réexamen de la notion d'arbitraire linguistique

Définition et contribution à l'identification de sa problématique

Directeur de thèse : M. Sylvain AUROUX

Après l'avis de : M. Christian PUECH

Mme. Jacqueline LEON

Devant la commission d'examen formée de :

M. Christian PUECH (Université Paris 3)

Mme. Jacqueline LEON (CNRS, Université Paris 7)

M. Pierre-François MOREAU (ENS de Lyon)

M. Sylvain AUROUX (CNRS, Université Paris 7)

Remerciements

Cette thèse ne saurait s'achever en sa forme actuelle sans le soutien et l'aide de tous ceux qui ont accompagné son long parcours de cinq ans; une période qui ne manquait pas de moments difficiles et de mésaventures douloureuses. Je tiens à leur exprimer ici tous mes profonds remerciements et ma sincère reconnaissance.

Ma grande gratitude va tout d'abord à mon père Dr. Kahtan AL-HAMDANI qui m'a initiée aux études et qui a consacré toutes les possibilités en vue de cet objectif, ainsi qu'à toute ma famille qui a supporté ma longue absence physique avec une extrême patience en vue de réaliser ce projet; elle m'a été d'un grand soutien.

Tous mes remerciements vont ensuite à l'Ambassade de France à Bagdad, représentée par ses conseillers et ses attachés culturels, pour avoir bien voulu m'accorder une bourse d'études et la prolonger jusqu'à la fin de ma formation doctorale.

Je tiens surtout à exprimer toute ma profonde gratitude à mon directeur de recherche M. Sylvain AUROUX qui a sauvé ma vie scientifique – qui était en train de s'écrouler après l'abandon de mon ex-directeur – en acceptant de diriger ma thèse en 2009. Avec lui, j'ai connu le vrai chemin de la recherche linguistique. Il a su me diriger sans me contraindre, et me faire réfléchir sans m'imposer ses avis. Non seulement il a rempli son devoir de directeur à tous les sens du terme, mais en plus, il était pour moi avant tout le père et l'ami dont j'avais besoin loin de ma famille; il ne tardait pas à me témoigner sa confiance, à me soutenir et m'encourager en permanence; il me prêtait toujours son aide généreuse me permettant de surmonter les difficultés, afin de me concentrer uniquement sur mes travaux de recherche. En bref, cette thèse est née par la seule confiance qu'il m'a accordée. Je lui serai éternellement reconnaissante...

Je ne puis qu'adresser tous mes vifs remerciements à mon amie Christine BOYER qui, malgré ses préoccupations familiales et fonctionnelles, a bien voulu accepter de relire mon texte. Ses remarques ont permis de corriger et de mettre au point la version finale de la thèse. Je lui dois l'évolution de mon style de rédaction dont elle a elle-même témoignée. Je ne saurais trop la remercier.

Je tiens à exprimer aussi mes remerciements à Mesdames Monique GUELORGET, Aliyah MORGENSTERN, et Marina MESTRE à qui je dois la faveur d'avoir rencontré mon directeur de thèse actuel, pour m'avoir soutenue en des moments difficiles de ma formation doctorale. Elles m'ont prêté leur attention, m'ont conseillée et m'ont présenté tout aide possible. Je leur en suis très reconnaissante.

Ne pouvant faire la liste de tous les noms dignes d'être cités ici, j'adresse ma franche reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'accomplissement de ce travail.

Je termine cette liste en remerciant la France, gouvernement et peuple, pour m'avoir accueillie sur son territoire et qui a consacré toutes les possibilités pour faciliter mes démarches, propres à mon séjour et mes études.

Résumé

Réexamen de la notion d'arbitraire linguistique Définition et contribution à l'identification de sa problématique

Cette thèse jette la lumière sur la notion d'arbitraire linguistique qui, depuis les premières réflexions sur la nature du langage, ne cesse d'être, plus ou moins, un objet de débat: l'origine du langage est-elle humaine ou divine? Son statut est-il conventionnel ou naturel? La dénomination des choses est-elle fondée sur l'arbitraire humain ou sur sa raison? Par conséquent, le signe linguistique est-il arbitraire ou motivé? Ce débat s'étend depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, dans une proportion d'intensité variable en temps et en lieu. Mais dans tout cela, qu'entendons-nous au juste par arbitraire? Et pourquoi représente-t-il toujours une problématique?

Dans ce contexte, nous avons conduit un travail qui parcourt l'histoire, de l'Antiquité jusqu'à nos jours, pour voir comment la question de l'arbitraire a été traitée chez les savants. La globalité de cette étude permet de construire une idée du point de divergence qui fait de l'arbitraire une question autant soutenue que débattue par les savants. Ainsi, cette étude est conçue pour réexaminer la notion de l'arbitraire afin de pouvoir la définir et identifier sa problématique.

La thèse est constituée de quatre parties, conduites dans un contexte chronologique, mais planifiées selon une répartition thématique. La première partie traite les constituants de l'arbitraire, comme éléments de définition et types d'arbitraire; la deuxième partie cherche la problématique de l'arbitraire, en examinant l'origine et les arguments de sa thèse, de la thèse qui s'est opposée à elle laissant la question sans issue, et les tentatives proposées par les savants pour en sortir. La troisième partie est consacrée uniquement aux aspects de l'arbitraire saussurien; tandis que la quatrième partie discute la conception de l'arbitraire dans la pensée moderne.

Conduite dans une méthode de travail qui repose sur l'analyse logique et philosophique des textes, cette étude montre en conclusion que le problème de l'arbitraire réside dans l'ambiguïté de sa notion. Celle-ci est due à la multiplicité des sens qu'il peut renfermer, donc à la multiplicité de sa conception chez les philosophes et linguistes, mais aussi à la multiplicité des points de vue pour déterminer la partie concernée par l'arbitraire dans la théorie du signe. Autrement dit, c'est en termes d'arbitraire des idées qu'on peut parler de l'arbitraire du langage.

La thèse finit par présenter la position de l'auteur sur le langage et l'arbitraire, qu'elle a construite sur deux questions: i) le fait qu'il existe des lois dans le langage qui gèrent son fonctionnement selon un système propre; ii) le fait qu'il existe un lien pertinent entre la pensée du groupe et sa langue.

Les mots clés:

langue, signes, arbitraire, conventionnel, naturel, artificiel, immotivé, hasard, imposé, nom, nomination, Platon, Aristote, mots/choses, symbole, institution, accord, réalité, analogie, caractères, idées, habitude, usage, Locke, acte volontaire, liberté, choix, Leibniz, Condillac, Saussure, signifiant/signifié, principe, système, valeur, contradictions, nom propre, référence, diversité des langues, logique, lois, pensée, culture.

Abstract

Reconsideration of the notion of arbitrary linguistic

Definition and contribution to the identification of the problem

This thesis sheds light on the linguistic notion of arbitrariness, which, since the very first reflections on the nature of language, continues – to a greater or lesser extent – to be a subject of debate: is the origin of language human or divine? Is its status conventional or natural? Is the naming of things based on human arbitrariness or human reason? Consequently, is the linguistic sign arbitrary or motivated? This debate extends from antiquity to the present day, in a proportion of variable intensity in time and place. But in all this, what do we mean by arbitrary? And why has it always represented a problematic?

In this context, we have conducted a survey which retraces the history of this notion from antiquity to the present day, to see how the question of arbitrariness has been treated by savants. The global nature of this study can enable the construction of an idea of the point of divergence which makes arbitrariness into a matter of such sustained and controversial debate among savants. Thus, this study was designed to review the concept of arbitrariness in order to identify and define the problem.

The thesis consists of four parts, conducted within a chronological context, but planned according to a thematic distribution. The first part deals with the components of the arbitrary as defining elements and types of arbitrariness. The second part seeks to identify the issue of arbitrariness, examine the origin and the arguments of both this thesis and the thesis that opposed it thus leaving the question without a solution, and the attempts proposed by savants to break the deadlock. The third part is dedicated solely to aspects of Saussurean arbitrariness, while the fourth part discusses the concept of arbitrariness in modern thought.

This study has been conducted using a working method based on the logical and philosophical analysis of texts. It conclusively demonstrates that the problem of the arbitrary lies in the ambiguity of the concept. This is due to the multiplicity of meanings that it can contain, that is, the multiplicity of its conceptions among philosophers and linguists, but this is also due to the multiplicity of points of view applied to determining the part affected by the arbitrary within the theory of the sign. In other words, it is in terms of arbitrary ideas that we can speak of the arbitrariness of language.

The thesis ends by presenting the author's position about language and arbitrariness, which has been constructed around two issues: i) the fact that there are laws in the language that manage its working according to an own system; ii) that there is a relevant connection between the thought of a group and its language¹.

Keywords:

language, signs, arbitrary, conventional, natural, artificial, symbol, imposed, unmotivated, hazard, name, nomination Plato, Aristotle, words / things, institution, symbol, agreement, reality, analogy, characters, ideas, habit, usage, Locke, voluntary act, freedom, choice, Leibniz, Condillac, Saussure, signifier / signified, principle, system, value, contradictions, proper noun, reference, diversity of languages, logic, laws, thought, culture.

¹ Je remercie M. Nigel BRIGGS pour avoir bien voulu relire avec moi la traduction du résumé en anglais.

ملخص البحث

إعادة النظر في مفهوم الاعتباط اللغوي

تعريفه والإسهام في تشخيص إشكاليته

تلقي هذه الأطروحة الضوء على مفهوم الاعتباط اللغوي الذي ما انفك يكون بشكل أو بآخر موضوعا للجدل منذ البدايات الأولى للتفكير في طبيعة اللغة : فهل إن أصل اللغة إنساني أم إلهي؟ وهل أن تشريعها جاء بشكل اتفاقي أم طبيعي؟ هل جرت التسمية على أساس اعتباطية الإنسان ام على عقلانيته؟ وبالنتيجة فهل ان الإشارة اللغوية اعتباطية ام معللة؟ امتد هذا الجدل منذ العصور القديمة وحتى يومنا هذا بنسب متفاوتة بالشدة في الزمان والمكان. ولكن في كل هذا ، ما الذي نعيه بالضبط بالاعتباط؟ ولماذا يمثل دائما إشكالية؟

في هذا السياق أجرينا بحثا طاف التاريخ برمته منذ العصر القديم حتى يومنا هذا كي نتعرف كيف تمت معالجة هذا الموضوع عند علماء اللغة. ان شمولية هذا العمل تسمح بتكوين فكرة حول نقطة الخلاف الذي جعل من الاعتباط موضوعا قابلا للتأييد والرفض على حد سواء بين العلماء. وهكذا فقد صممت هذه الدراسة لإعادة النظر في مفهوم الاعتباط من اجل تعريفه وتحديد اشكاليته.

تتألف الأطروحة من أربعة أجزاء فصلت في سياق زمني ، ولكن رتبت على وفق التوزيع الموضوعاتي. يتناول الجزء الأول مكونات الاعتباط كعناصر تعريفية ، وأنواع الاعتباط ، ويبحث الجزء الثاني في إشكالية الاعتباط من خلال دراسة جذور فكره والحجج التي قدمت في هذا الطرح والطرح الذي عارضه ، الأمر الذي ترك المشكلة بلا حل، إضافة إلى المقترحات التي حاول من خلالها العلماء الخروج من المشكلة. وقد خصص الجزء الثالث حصرا حول ملامح الاعتباط عند سوسير ؛ في حين ناقش الجزء الرابع مفهوم الاعتباط في الفكر الحديث.

أجريت هذه الدراسة على وفق منهج بحث استند على التحليل المنطقي والفلسفي للنصوص. وبينت بالنتيجة أن مشكلة الاعتباط تكمن في غموض مفهومه. ويعود ذلك إلى تعدد المعاني التي يمكن ان تحتويه المفردة، وبالتالي تعدد طريقة فهمه عند الفلاسفة وعلماء اللغة ، إضافة إلى تعدد وجهات النظر في تحديد الجانب المعني بالاعتباط في نظرية الإشارة اللغوية. وبعبارة أخرى، يمكننا القول إن الاعتباطية اللغة تكمن في إطار اعتباطية الأفكار.

تقدم الأطروحة في النهاية فكر المؤلف حول اللغة ومسألة الاعتباط اللغوي، وقد بناه على مسألتين: الأولى أن هناك قوانين في اللغة تدير حركته على وفق نظام خاص؛ والثانية أن هناك علاقة وثيقة بين فكر المجموعة ولغتها.

كلمات البحث

اللغة ، الإشارات ، الاعتباط ، اتفاقي ، طبيعي، اصطناعي، مفروض ، غير معلل، الصدفة، الاسم ، التسمية، أفلاطون، أرسطو، الكلمات والأشياء، الرمز ، مؤسسة، اتفاق، الواقع، القياس، الحروف، الأفكار، التعود ، الاستخدام، الفعل الإرادي، الحرية، الاختيار، ليبنز ، لوك ، كوندياك، سوسير، الدال والمدلول، المبدأ ، النظام ، القيمة، التناقضات ، اسم العلم ، المرجع، تنوع اللغات، المنطق ، القوانين ، الفكر ، الثقافة.

Tables des Matières

.....	page
Remerciements	2
Résumé	3
Abstract	4
ملخص البحث	5
Tables des Matières	6
Caractères spéciaux	11
Abréviations	11
Introduction	12
1ère partie	23
Les constituants de l'arbitraire	23
Chapitre I : Définition de l'arbitraire du langage	24
I.1. Définition du terme « signe »	24
I.1.1. Les éléments du signe	26
I.1.2. La relation entre les éléments du signe	27
I.2. Définition du terme « arbitraire ».....	29
I.2.1. Le sens de manque de rapport	31
I.2.2. Le sens d'immotivé.....	34
I.2.3. Le sens de hasard	37
I.2.4. Le sens de libre choix.....	41
I.2.4.1. Types de liberté	41
I.2.4.1.1. Liberté négative.....	41
I.2.4.1.2. Liberté positive.....	43
I.2.4.2. Thèmes de liberté linguistique	44
I.2.4.2.1. Liberté d'institution des signes	44
I.2.4.2.2. Liberté de nomination (nom propre, symboles mathématiques)...	48
I.2.4.2.3. Liberté de définition	49
I.2.4.2.4. Liberté de récréation: néologisme, dérivation, sigles et acronymes	
.....	52
I.2.5. Le sens de conventionnel	59
I.1.2.5.1. En terme d'arbitraire	64
I.1.2.5.2. En terme de non arbitraire	68
I.2.6. Le sens d'imposant, d'involontaire	71
I.2.7. L'arbitraire apparent, irréel.....	75
I.3. Conclusion.....	81
Chapitre II : Types d'arbitraire :	83
II.0. Avant-propos : la notion d'idée	83
II.0.1. La vérité de l'idée est subordonnée à la chose:	85

II.0.2. La vérité de l'idée est indépendante de la chose.	86
II.0.3. Les d'idées considérées soit en elles-mêmes, soit en référence à la chose	87
II.1. Arbitraire des mots et des caractères	89
II.1.1. Dévalorisation par rapport à la signification.....	90
II.1.2. Dévalorisation par rapport à l'idée	92
II.2. Arbitraire des idées	96
II.2.1. Les idées sensibles	100
II.2.2. Les idées formées par erreur	101
II.2.3. Manière de regarder les idées	102
II.2.4. Confusion sur la conception de l'idée	103
II.3. Arbitraire de rapport	106
II.3.1. mot / chose (réalité)	106
II.3.2. mot / idée	111
II.4. Conclusion	118
2e partie	119
La problématique de l'arbitraire	119
Chapitre I : Origines du problème de l'arbitraire :	120
I.1. origine de l'idée de l'arbitraire	120
I.1.1. De l'interprétation des textes sacrés	120
I.1.1.1. La question des noms donnés par Adam.....	120
I.1.1.1.1. Le sens d'apprentissage dans le Coran :	124
I.1.1.1.2. La justesse des noms dans la Bible et dans le Coran :	128
I.1.1.2. La question de Babel.....	131
I.1.2. De la pensée humaine.....	138
I.1.2.1. 1a) Multiplication des langues	138
I.1.2.2. Mutabilité et immutabilité.....	140
I.1.2.3. L'existence des homonymes et des synonymes dans la même langue.	
.....	142
I.1.2.3.1. L'homonymie:	143
I.1.2.3.2. La synonymie:	145
I.1.2.4. Les effets de l'usage et de l'habitude	149
I.1.2.4.1. L'effet de l'habitude	151
I.1.2.4.2. L'effet psychologique	151
I.1.3. Résultat :	161
I.1.3.1. Le langage est une production humaine arbitraire	161
I.1.3.2. Il est possible de permuter les signes	163
I.2. Contre la thèse de l'arbitraire.....	167
I.2.1. L'hypothèse de la langue mère, la langue primitive.....	167
I.2.2. Fabrication impossible par l'homme	168
I.2.3. Le phénomène des onomatopées/ l'étymologie.....	171
I.2.3.1. Les onomatopées	171

I.2.3.2. L'étymologie.....	176
I.2.4. la nécessité du rapport entre le mot et ce qu'il désigne	179
I.2.5. la logique de communication	182
I.2.6. Résultats de la thèse contre l'arbitraire.....	183
I.3. Résultats des deux thèses: débats	184
I.3.1. Conventionnel/ naturel	184
I.3.2. Humaine/divine	188
Chapitre II : Conciliation : hypothèses mixtes	196
II.1. Prendre une attitude moyenne.....	196
II.1.1. Supposer l'arbitraire dans une étape ultérieure	196
II.1.1.1. raisons dogmatiques:.....	199
II.1.1.2. Raisons historiques: Les altérations.....	199
II.1.1.3. raisons sociales:	201
II.1.1.4. raisons humaines:.....	201
II.1.2. Accepter les deux hypothèses (arbitraire/ non arbitraire)	203
II.2. Redéfinir le rapport du signe / idée.....	210
II.3. Eviter le terme d'arbitraire:	216
II.3.1. Le signe symbole	216
II.3.2. Le signe artificiel	217
II.3.3. Le signe conventionnel	222
II.4. Reconnaître l'existence des lois dans le fonctionnement du langage.....	225
II.5. Projet d'une langue universelle	227
II.6. Résultat des tentatives.....	239
3e partie	241
Aspects de l'arbitraire saussurien.....	241
Avant d'étudier Saussure : Important	242
L'arbitraire saussurien.....	253
1- La conception de langue hors du système.....	254
Chapitre I: L'arbitraire du signe par rapport à la réalité extra-linguistique	254
I.1. Refus des idées classiques.....	255
I.1.1. La nomenclature	255
I.1.2. La langue en terme de convention	259
I.1.3. L'origine naturelle du langage	268
I.2. Adoption d'une langue comme institution sociale	271
I.3. Maintient de l'arbitraire philosophique	277
I.3.1. Chronologie de l'arbitraire philosophique, dans les cours I, II	277
I.3.2. Images de l'arbitraire philosophique	280
I.3.2.1. Arbitraire de forme.....	281
1.3.2.1.1. L'arbitraire en terme d'irraison	281
1.3.2.1.2. L'arbitraire en terme de hasard	281
1.3.2.1.3. Libre choix / Imposé.....	282

I.3.2.2. Arbitraire de relation	285
2- La conception de langue dans le système	294
Chapitre II: L'arbitraire du signe dans le système de la langue	298
II.1. Le système de signes arbitraires	299
II.1.1. Définition du premier principe : l'arbitraire du signe	299
II.1.2. Union indissoluble des deux faces	304
II.1.3. Description de l'arbitraire du signe	306
II.2. Le système de valeurs arbitraires	310
II.2.1. La notion de valeur	310
II.2.1.1. Rapports verticaux	312
II.2.1.2. Rapports horizontaux :	313
II.2.2. Exemple	315
II.2.3. Pourquoi la valeur? Rapports avec l'arbitraire	316
II.2.3.1. L'indétermination du signifié :	317
II.2.3.2. Valeur relative	319
II.2.3.3. Jeu de différences	321
II.2.3.4. La valeur a deux côtés	321
II.2.3.5. Le signe a deux valeurs	322
II.2.4. Le signe déterminé par la valeur	324
Chapitre III: La limitation de l'arbitraire	337
III.1. Les types de coordination	341
III.1.1. coordination syntagmatique	341
III.1.2. coordination associative	341
III.2. Le phénomène du relativement motivé	343
III.2.1. Association au niveau du signifiant et signifié :	347
III.2.1.1. Les mots composés	347
III.2.1.2. Les mots dérivés	349
III.2.2. Association au niveau du signifié	350
III.3. Analyse du phénomène	355
III.3.1. La conscience du sujet parlant	355
III.3.1.1. La préconnaissance du système d'une langue	355
III.3.1.2. L'activité de la mémoire :	356
III.3.1.3. L'acte de comparaison	357
III.3.2. La limitation de l'arbitraire constitutive du système	358
III.3.3. Le mythe de l'arbitraire absolu	361
III.4. Conclusions générales de l'arbitraire saussurien	366
III.4.1. Présenter l'arbitraire comme un principe fondamental	367
III.4.2. Construire toutes les idées linguistiques sur ce principe	368
4e partie	372
La notion d'arbitraire dans la pensée moderne	372
Chapitre I: La conception de l'arbitraire post-saussurien	373

I.1. Le problème du signifiant, signifié et référent	373
I.2. Le problème du nom propre	380
I.2.1- Au sens du manque de rapport nom/chose	394
I.2.2. Au sens de choix libre	396
I.2.3. Au sens apparent et conventionnel.....	397
I.2.4. Au sens d'immotivé	398
I.2.5. Au sens de hasard.....	399
I.3. Redéfinition de l'arbitraire.....	402
I.3.1. Le sens de manque de rapport	402
I.3.2. Le sens de libre choix.....	405
I.3.3. Le sens conventionnel	407
«I.4. Réexamen de l'arbitraire.....	410
I.4.1. Réinterprétation de l'effet de l'habitude	448
I.4.2. Evitement ou atténuation de l'emploi du terme arbitraire	450
I.4.3. Adoption d'une attitude moyenne entre l'arbitraire et le motivé	458
Chapitre II: Analyse globale de la thèse de l'arbitraire.....	410
II.1. Les qualités / justifications	412
II.2. Les défauts / contradictions	417
II.2.1. En tant que définition.....	417
II.2.1.1. Au sens de manque de rapport.....	417
II.2.1.2. Au sens de libre choix.....	422
II.2.1.3. Au sens conventionnel	426
II.2.1.4. Au sens de produit de hasard, d'accident, etc.	430
II.2.2. En tant que principe	436
II.3. Résumé et bilan.....	442
Chapitre III: Une position raisonnable sur le langage et l'arbitraire.....	461
III.1. La notion de lois générales	469
III.2. Pensée / langue: rapports croisés	476
III.3. Orientations	481
Conclusion	484
Index	491
I. Index des auteurs cités	491
II. Index des matières	494
Bibliographie générale	505
I. Livres et articles:	505
II. Cours, conférences et séminaires :.....	527
III. Rencontres:	528

Caractères spéciaux

Caractères arabes :

Ā ā : ا	Ḍ ḍ : ض
Ṭ ṭ : ث	Ṭ ṭ : ط
Ĝ ğ : ج	Z z : ظ
Ḥ ḥ : ح	' : ع
Ḫ ḫ : خ	Ĝ ğ : غ
Ḍ ḍ : ذ	Q q : ق
Š š : ش	Ū ū : و
Ṣ ṣ : ص	Ī ī : ي

Abréviations

C.L.G. :	Cours de linguistique générale
ELG:	Ecrits de linguistique générale
TCLG:	Troisième cours de linguistique générale
HID:	Histoire des idées linguistiques
NP:	Nom propre
NC:	Nom commun
N S:	Note de Saussure
Val.:	Valeur
G.:	Genèse
sé:	signifié
sa:	signifiant

Introduction

Cette thèse a pour objet la question de l'arbitraire linguistique, qui constitue un axiome principal dans les études de la linguistique moderne, notamment après la parution du C.L.G. de Saussure. Elle entreprend un réexamen de la notion d'arbitraire comme terme utilisé dans le discours linguistique et comme thèse consistant généralement dans le manque de lien entre le son et le sens. Elle a pour objectif d'identifier sa problématique à travers une recherche sur sa définition, les différents sens qu'il peut renfermer, ses éléments constitutifs et l'origine de son idée.

Il faut noter tout d'abord que, si la question de l'arbitraire n'est connue à notre époque que liée au nom de Saussure, ce n'est absolument pas au linguiste genevois que remonte son origine. La thèse de l'arbitraire, quel que soit le terme utilisé pour l'exprimer, consiste en premier lieu dans le fait qu'il s'oppose à la thèse considérant le langage comme un produit de la nature. Et en tant que telle, elle se manifeste largement dans les textes des philosophes dès l'Antiquité.

En effet, depuis que l'esprit humain s'épanouit dans la voie du savoir et des connaissances, l'homme ne cesse de tenter de déchiffrer l'énigme du langage qui reste malgré tout un domaine infranchissable. Le moteur de recherche partait à la quête d'une réponse logique à une liste de questions qui s'imposaient en toute rigueur dans les esprits, telles que: quelle est l'origine des langues? Comment s'est passée la dénomination? Quel rapport y a-t-il entre le mot et la chose? Pourquoi y a-t-il beaucoup de langues? Comment était la première langue? Qui l'a faite? Quels sont ses caractères? La langue est-elle née une fois pour toutes ou s'est-elle développée progressivement?

Les philosophes essaient de réfléchir sur la nature du langage, tantôt par recours à l'observation, tantôt par la raison, exposant des thèses basées plus souvent sur des spéculations et conjectures rarement vérifiables. Au fur et à mesure du développement des idées, d'autres questions se sont posées, cherchant toujours une réponse, telles que: les sons ont-ils une valeur ou sont-ils vides de sens? Comment se passe la compréhension depuis le mot jusqu'à l'idée? Le sens du mot est-il changeant ou constant? Qu'est-ce qui le laisse changer ou intact de changement? L'idée matérielle possède-t-elle la même propriété que l'idée abstraite? Y a-t-il une idée générale et une idée particulière? Le mot porte-t-il les propriétés de l'objet ou bien est-il uniquement une forme? Du coup, la science du langage se présente dès le départ comme un objet de discussion et de divergence parmi les philosophes, qui sont divisés selon deux positions opposées sur la nature du langage, son origine et son statut: à savoir la thèse conventionnaliste humaine et la thèse naturaliste, éternelle ou divine du langage.

Les débats et les controverses ont duré de longs siècles, partout dans le monde, en Orient comme en Occident. Les discussions ne se déroulaient pas toujours sur les mêmes sujets ni autour des mêmes termes; elles ont pris au fil du temps plusieurs formes, traité

le sujet du langage sous différents aspects, et abordé divers concepts le concernant. Mais elles finissaient presque toujours par expliquer le statut du langage selon deux points de vue différents. Du coup, toute position s'appuyait sur des arguments si forts qu'il était difficile que la balance penche définitivement pour une position ou l'autre. La question apparaissait comme un problème stérile qui, même en changeant de forme de termes savants, ne saurait pas être tranchée. Les principaux thèmes d'oppositions sont formulés de la façon suivante: l'origine du langage est-elle conventionnelle ou naturelle (ou éternelle)? Humaine ou divine, contingente ou nécessaire? Son usage est-il de l'anomalie ou de l'analogie? Les mots doivent-ils être considérés du point de vue nominaliste ou réaliste? etc.. A notre époque, la forme récente de ces deux points de vue opposés est plus couramment connue dans le domaine de la linguistique par *l'arbitraire du signe* qui est une extension développée de la position conventionnelle, et *la motivation du signe*, extension développée de la position naturelle du langage.

Vu ces problèmes inextricables qui font obstacle sur le chemin de la science, les philosophes et les savants de toute époque ont tenté, en conséquence, de proposer des théories conciliatoires pour mettre fin aux débats inutiles et pour essayer de rapprocher les points de vue différents qui, à la première vue, n'apparaissent ni vrais ni faux. Parmi les tentatives proposées concernant la nature de relation qui lie le son au sens, il y a premièrement celle qui consiste à prendre une attitude moyenne; elle repose sur le fait de supposer l'origine naturelle des signes du langage, transformés progressivement en des signes arbitraires, ou d'accepter l'existence des deux types de signes dans une langue; deuxièmement, redéfinir le rapport du signe à l'idée; troisièmement, éviter le terme d'arbitraire en se servant d'une autre terminologie, telle que *signe symbole*, *signe artificiel*, *signe conventionnel*. La proposition qui tente en gros de remédier au problème du langage se manifeste par le projet de langue universelle qui, malgré les efforts déployés des philosophes et leur bonne volonté pour créer une langue parfaite, sans équivoques, parlée par tout le monde, n'a pas rencontré le succès.

Au début du XXe siècle, les élèves de Saussure, Charles Bally et Albert Sechehaye, ont publié le C.L.G. en se référant aux cours de leur maître. Maintes fois rééditée, traduite en plusieurs langues, l'oeuvre a connu mondialement un grand effet, car elle correspond pour ainsi dire à la naissance de la linguistique moderne. Quant à la question de l'arbitraire, l'oeuvre a déclaré que le signe linguistique est arbitraire et que les signes naturels ne constituent dans toute langue qu'une minorité par rapport à la masse des signes arbitraires. Depuis, l'arbitraire du langage a fini par être adopté comme fondement théorique par la plupart des linguistes. Cependant, la question ne s'est pas terminée à ce point. Car, jusqu'à nos jours, on n'arrête pas d'entendre parler dans les livres, comme dans les cours et conférences, des théories qui s'opposent vivement à la thèse de l'arbitraire.

Selon le linguiste André-Jean Pétroff, «le principe de l'arbitraire du signe a été le point théorique le plus constamment *contesté* depuis la parution du C.L.G. ... Les discussions sur *l'arbitraire du signe* n'ont donc pas cessé, et probablement continueront

d'intéresser des chercheurs et des amateurs et de susciter des vocations pour concurrencer le *Cratyle* de Platon.»¹ Les raisons et les motivations qui poussent les linguistes à reprendre la question de l'arbitraire du signe, seraient selon Pétroff dues au rejet du hasard; il se réfère par là à une phrase de Roman Jakobson, empruntée en fait à Joseph de Maistre (1753-1821) qui déclare: «Ne parlons donc jamais de hasard ni de signes arbitraires.»² Or, quelle que soit la raison qui motive la critique de l'arbitraire en tout temps et en tout lieu, il s'ensuit qu'on ne peut pas regarder la question de l'arbitraire comme étant née uniquement avec Saussure, elle est aussi vieille que l'histoire. Mais si, en dépit de son historicité, elle ne cesse d'être contestée, c'est que le problème n'est réellement pas résolu. La raison en est, à notre avis, que la question de l'arbitraire est mal posée. Dans les textes des philosophes, nous remarquons qu'elle prend à chaque fois un certain timbre qui conduit finalement à réorienter la forme des discussions, suivant le sens qu'en entendait chacun. En l'occurrence, l'arbitraire n'était pas au fond une notion claire et précise; ce qui fait de lui toujours un objet de critique. Il est évident que son ambiguïté nécessite un éclaircissement, que ce dernier nécessite une recherche intégrale qui traite du sujet par tous ses aspects. Or, l'absence de celle-ci, fait que l'arbitraire se présente toujours dans les esprits comme problématique.

En effet, dans la science du langage deux thèmes, relatif à l'arbitraire, ont été toujours l'objet de débat et de discussions interminables : la nature du langage et son origine. A côté de ces deux thèmes, il y a en effet un autre qui consiste dans les rapports du langage et de la pensée. Mais ce thème, qui est à notre avis une partie importante permettant de mieux comprendre la question de l'arbitraire, n'a pas toujours trouvé chez les philosophes et savants l'attention qu'il aurait dû obtenir, il n'a pas été suffisamment exploité et développé, parce que pour la grande majorité d'entre eux la pensée est tout simplement universelle. En fait, ce n'est qu'à partir du XX e siècle qu'on commence à lui accorder une importance, notamment avec les travaux d' Edward Sapir (1884-1939) et de Benjamin Lee Whorf (1897-1941). Nous soulignons ce point, car nous estimons que la relation entre la pensée et le langage avec la question de l'arbitraire est pertinente. La linguistique comme science n'est pas indépendante de la philosophie de la connaissance. Cette dernière renferme une théorie de l'entendement, une théorie de la représentation humaine et une théorie de la connaissance. Dans tout cela, il y a toujours une place pour le langage, c'est-à-dire une place qui relie le signe et l'idée à la pensée. La partie de l'arbitraire du langage pourrait être située entre ces trois éléments. C'est pourquoi étudier la question de l'arbitraire indépendamment de l'ensemble de ces éléments ne pourrait avancer le sujet, ni probablement ne saurait donner de résultats productifs.

Pour ces raisons-là, nous avons entrepris le projet de réaliser une étude globale et exhaustive sur la question de l'arbitraire du langage. Elle essaie de la chercher en tant que

¹ André-Jean Pétroff. 2004. P. 170

² Citation de André-Jean Pétroff. Ibid.

thèse, principe et axiome théorique. Sur la base des arguments des philosophes, présentés en sa faveur, notre étude s'efforce d'examiner la question de l'arbitraire par toutes ses formes et ses manifestations, essayant en même temps d'évaluer l'étendue de ses effets et ses dimensions sur la conception du langage. Bien entendu, nous avons été mené par l'objectif de chercher à comprendre la problématique de l'arbitraire afin de pouvoir déterminer sa place dans l'étude du langage.

Les raisons qui nous ont amené à revoir la question de l'arbitraire et à lui consacrer une étude autonome sont nées de certaines questions qui ont séduit notre imagination cherchant une réponse logique et raisonnable. Parmi celles-ci, si le langage est arbitraire, comment se peut-il que les gens s'entendent et communiquent? Inversement, si le langage n'est pas arbitraire, comment se peut-il que les gens tout en utilisant des mêmes termes n'arrivent pas à s'entendre, que des malentendus éclatent à cause d'un seul mot, voire des accidents mortels? Et puis, comment se peut-il que, parmi les sciences humaines et naturelles, seule la linguistique soit fondée sur l'arbitraire, sur un point de départ qui s'oppose, d'une part, à la notion de science présupposant l'existence de certaines relations rationnelles et invariables entre les éléments dont se compose le phénomène observé, d'autre part, à la notion de vérité étant seule et unique? D'autant plus qu'il n'y a pas une seule notion d'arbitraire. Le terme qui figure dans le texte des philosophes ne renvoie pas toujours à un seul et unique concept.

Nous avons pensé alors que l'arbitraire linguistique à la base n'était point une notion bien définie ou bien déterminée pour qu'il soit adopté comme fondement théorique. Par conséquent, il ne peut pas être considéré comme principe, encore moins comme un principe bien fondé hors la portée de constatation. Nous avons pensé qu'au fond il ne serait qu'une simple proposition construite sur un constat immédiat des faits du langage. Relevant de l'estimation du chacun, il est à ce titre scientifiquement improuvable. De plus, n'étant pas précisément défini, intégralement théorisé, il contredit son tenant et se contredit en lui-même. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il serait nécessaire d'entamer un travail de réexamen de l'arbitraire afin de montrer en quoi il consiste et comment il faut en parler. Le problème essentiel, comme l'a dit le linguiste Daniel Droixhe, consiste à savoir «comment la pénible idée d'irrationalité attachée à la notion de l'arbitraire permettra qu'une science rend raison du langage.»¹

Vu l'historicité du sujet et son extension dans l'histoire, vu aussi l'impossibilité de contourner totalement la notion d'arbitraire sans l'étudier dans son ensemble, il était inutile et sans progrès de limiter le corpus de recherche à une seule époque ou à un ou quelques philosophes et linguistes. C'est pourquoi, malgré la grande difficulté que cela impose à notre travail, nous avons pensé à la nécessité d'étudier l'histoire de la thèse de l'arbitraire et toutes les idées et les arguments présentés à son sujet depuis les premiers textes que nous avons reçus de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

¹ Daniel Droixhe. 1978. P. 22

Une étude à ce niveau est justifiée pour plusieurs raisons: premièrement, le monde des idées ne fonctionne pas individuellement, mais elles ont la forme d'une chaîne d'anneaux entrelacés qui se complètent mutuellement, que ce soit par un développement de l'idée, par un complément, par une simple clarification, par une modification ou même une réfutation; deuxièmement, elle aide à examiner le point de vue des philosophes et linguistes dans une perspective objective; troisièmement, elle permet de prendre connaissance de toutes les idées présentées sur l'arbitraire et la possibilité que cela peut concéder pour déterminer le point de divergence à travers une vision globale; quatrièmement, elle sert à distinguer les idées dont l'authenticité est prouvée empiriquement et logiquement; finalement, prendre en compte tous ces points mentionnés dans notre étude aurait pour objectif de permettre d'identifier correctement la problématique de l'arbitraire.

En réalité, au départ de notre projet, nous avons entrepris d'étudier à la fois la thèse de l'arbitraire et la thèse qui s'oppose à elle. Mais à cause du manque de temps, nous avons renoncé momentanément à la deuxième partie. Ce qui nous permet d'épargner les efforts et de concentrer sur un seul thème pour l'étudier exhaustivement. Mais cela ne signifie pas que dans ce travail nous avons tout à fait abandonné l'étude de la thèse contre l'arbitraire. Les principaux thèmes qui vont à l'encontre de l'arbitraire sont également évoqués dans notre recherche quand il est nécessaire de les insérer; mais certes, ils ne sont pas exposés avec la même ampleur et la même intensité que nous avons consacrées à la thèse de l'arbitraire. En tout état de cause, l'idée d'étudier ce thème au même niveau de suivi et d'attention prêtés à l'arbitraire est un projet qui ne quitte pas notre pensée, et nous l'avons gardé pour la phase post-doctorat.

Dans cette thèse, nous soulignons spécifiquement le thème de l'arbitraire et la façon dont il est présenté par les grands noms de philosophes, de logiciens, de philologues et de linguistes tout au long de l'histoire. En effet, elle n'a point trouvé le jour sans envisager de sérieuses difficultés. La première se manifeste par le fait qu'il n'y a pas une seule notion d'arbitraire. Le terme renferme plusieurs sens, et les savants n'ont pas convenu pour lui donner une définition unique. A toute époque, et chez tout philosophe, on peut trouver un certain concept de l'arbitraire; quelquefois même plusieurs concepts chez un auteur. Or, pour toute étude renfermant un problème comme celui-ci, il est nécessaire de préciser tout d'abord en quel sens nous entendons l'arbitraire, en quel sens il a été posé comme problème, et quelle définition lui ont accordé plus fréquemment les savants; ensuite de réunir les multiples sens en un seul qui sera pour ainsi dire la base sur laquelle s'appuie l'étude en discutant les autres sens. Ainsi, nous avons adopté pour l'étude de l'arbitraire le sens du manque de lien entre le son et le sens; il sera le principe de départ pour l'évaluation de tout autre sens.

La deuxième difficulté réside dans le fait que nous cherchons une idée dans l'histoire. Cette idée que nous étudions dans les travaux des savants est quelquefois

claire, mais parfois nécessite une explication, ou même des études intensives afin de mieux comprendre l'orientation de la pensée de l'auteur. Elle pourrait se comprendre sous un terme qui l'explique clairement, ou sous le même terme mais renvoyant à un autre sens; elle pourrait se montrer par l'explication du contenu de ces termes sans retour à leur emploi pour l'exprimer. Ainsi, on peut trouver un auteur comme A. R. Turgot qui n'emploie pas le terme d'arbitraire tout en affirmant en même temps l'inexistence du lien entre le son et le sens; ou inversement, on peut trouver un auteur qui affirme le fait que les mots sont arbitraires, mais il est loin de désigner par là l'absence de lien, car le sens d'*arbitraire* pour lui ne va pas plus loin que le sens de liberté pour choisir les mots. Mais cette liberté ne signifie pas forcément que le choix soit arbitraire, car il peut être établi également en fonction des rapports d'affinité entre le nom et le nommé. On pourrait aussi voir un autre auteur soutenir que le langage est conventionnel tout en refusant qu'il soit arbitraire. Dans ce cas, il faut chercher d'abord en quel sens il entend *conventionnel* et *arbitraire*, afin de voir ensuite le rapport qui lie ces sens avec l'absence de relation.

Les exemples de ce genre sont trop nombreux pour les mentionner tous ici, mais, en somme, ils affirment le point de la complexité que peut atteindre une étude approfondie sur l'arbitraire du langage. Nous voyons bien que celui-ci est avant tout une question de sens, sens par rapport au terme qui le renferme, et sens par rapport à la conception particulière du mot dans l'esprit de l'auteur qui l'a saisi. Il faut donc toujours, avant même de construire quelque opinion sur l'arbitraire chez tel ou tel auteur, prendre le soin de vérifier le sens d'arbitraire qu'il désigne dans son discours.

En outre, comme notre travail repose dès le départ sur le principe des idées, c'est-à-dire sur la partie conceptuelle des choses, nous avons envisagé une autre difficulté. Elle consiste dans le fait que les idées des auteurs ne sont pas tout le temps fixes et constantes. Elles peuvent être normalement sujet à modification ou reformulation au cours de leur vie. Il fallait donc suivre la pensée de l'auteur jusqu'au bout, afin de s'assurer de son opinion adoptée et pouvoir la classer ensuite sous son thème pertinent. Ce qui n'était pas toujours évident. Mais il faut tout de même faire attention, car, dans certains cas, un changement de terminologie ne signifie pas forcément un changement d'idées. On pourrait par exemple citer un auteur comme Condillac qui, tout en se servant du terme *arbitraire* à un certain moment évite de l'employer plus tard, sans que cela ne change rien au principe de ses idées et ses opinions. Car le changement de terme est dû cette fois à des raisons propres au terme lui-même qui est revêtu de nouveau concept entre deux moments relativement disparates.

Une autre difficulté découle du fait que notre étude sur l'arbitraire est globale. Or, il n'est guère possible de dominer les travaux écrits dans tant de langues différentes, et souvent pas traduits. Pour ce qui concerne le français, l'arabe et l'anglais que nous connaissons, il n'était pas toujours facile de comprendre sans un commentaire érudit les textes écrits dans une langue très ancienne.

A travers ce qui précède, il est clair que s'occuper d'un sujet aussi vaste que celui de l'arbitraire du langage, et essayer de comprendre sa problématique en se référant à toutes les idées le concernant, émises par les savants à travers l'histoire, n'est guère un travail commode qui se fait sans problèmes et difficultés importants. Bien plus, il nécessite une recherche soigneuse et un examen rigoureux des passages étudiés, autrement dit un travail méticuleux qui requiert du temps et des efforts considérables. Car, outre la nécessité de saisir correctement la grande quantité des idées collectées avant de passer à leur classement thématique, il fallait surtout et avant tout adopter une technique de travail compatible avec ce genre d'étude. Pour ce faire, nous avons suivi les démarches suivantes:

- 1- Choisir pour source de première main les œuvres des grands savants de l'histoire, sans pour autant négliger les avis utiles des autres auteurs moins connus.
- 2- Etablir un exposé des idées dites de l'arbitraire par les savants, répertoriées historiquement. Cette étude, qui nous a coûté plus d'un an, nous a guidée comme arrière plan de leur développement général; c'était une étape préparatoire très nécessaire pour commencer le travail sur un terrain solide.
- 3- A la base de cette étude,
 - a. classer les parties selon le développement historique de la thèse de l'arbitraire, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.
 - b. réutiliser sa matière en fonction des définitions. C'est-à-dire redistribuer les idées dites de l'arbitraire dans un ordre thématique, tout en gardant en même temps leur contexte chronologique. L'objectif est de suivre le développement intellectuel de chaque thème afin d'évaluer le sujet par toutes ses manifestations.
- 4- Déterminer les résultats obtenus de l'étude de chaque thème, et essayer, en fonction des points communs, d'établir une conclusion générale sur le sujet auquel ces thèmes se rapportent. Et ainsi de suite pour tous les chapitres des quatre parties.

Cette technique de travail nous a beaucoup aidé à contourner la question de l'arbitraire et à s'assurer de nos conclusions. Fidèle au principe de notre travail pour établir une étude globale et exhaustive sur l'arbitraire, nous avons pensé que, de cette façon, aucune opinion présentée ne se trouverait négligée.

La thèse s'articule en quatre parties. Dans la première partie, nous avons étudié *les constituants de l'arbitraire*, qui comprend deux chapitres: dans le premier, nous avons discuté la définition de *signe* et celle de *l'arbitraire*. Nous avons passé en revue les différents sens d'arbitraire et les définitions que lui ont données les savants, en les examinant à la lumière du sens du manque de lien entre la forme et le contenu. Dans le deuxième chapitre, nous avons cherché *les types d'arbitraire* que nous avons répartis en trois, l'arbitraire des caractères, l'arbitraire des idées et l'arbitraire du rapport. Après ce passage définitionnel de l'arbitraire, nous avons étudié dans la deuxième partie *la*

problématique de l'arbitraire qui explique pourquoi l'arbitraire est un axiome contesté parmi les philosophes. Elle comprend deux chapitres: le premier est intitulé *l'origine du problème de l'arbitraire* qui commence par chercher d'où provient la thèse de l'arbitraire et comment elle s'est enracinée dans les esprits, il présente ensuite les arguments principaux de la thèse qui s'est opposée à elle, et finit par montrer les anciens débats résultant de l'opposition entre deux thèses, manifestement égales en tant que arguments et démonstration, à savoir le débat sur la nature du langage, conventionnelle ou naturelle, et le débat sur son origine, humaine ou divine. Le deuxième chapitre montre *les théories de conciliation* et les tentatives faites par les philosophes pour trouver une solution au problème de l'arbitraire. Ces deux premières parties reposent donc sur la genèse de la thèse de l'arbitraire et sa problématique. Du coup, comme elles sont classées selon un ordre chronologique, nous les avons présentées en sorte qu'elles comprennent généralement la période pré-saussurienne, quoique dans certains passages, la référence ne soit pas toujours strictement propre à cette période historique.

La troisième partie est alors consacrée particulièrement à Saussure et aux *aspects de son arbitraire*. La raison qui nous amène à lui accorder cette place importante parmi les autres réside normalement dans l'importance du maître suisse dans la linguistique moderne en général, et dans l'élaboration de l'arbitraire en particulier comme principe sur lequel elle est basée, notamment après la publication du C.L.G. en 1916. C'est en effet de F. de Saussure que procède la théorie du signe linguistique actuellement affirmée ou impliquée dans la plupart des travaux de linguistique générale. La formule en elle-même de l'arbitraire du signe, manifestée clairement dans C.L.G., s'est rapidement imposée en sorte que «tout propos sur l'essence du langage ou sur les modalités du discours commence par énoncer le caractère arbitraire du signe linguistique. Le principe est d'une telle portée qu'une réflexion portant sur une partie quelconque de la linguistique le rencontre nécessairement.»¹ L'arbitraire saussurien, en fait, a été tellement présent dans les études de linguistique moderne que le nom de Saussure devient révélateur de l'arbitraire. Il était donc normal de consacrer une partie complète à l'arbitraire saussurien, de lui accorder le temps et l'attention qu'il fallait, non seulement pour la place qu'il occupait dans la linguistique moderne, mais aussi pour voir si l'arbitraire du signe, ainsi élaboré comme principe, est construit sur une base solide, s'il est effectivement un axiome théorique bien fondé dans les sciences du langage qui peut rendre raison de tous les phénomènes du langage.

Or, pour étudier fidèlement Saussure, nous avons envisagé un problème important. En effet, comme il n'a jamais publié un livre sur la linguistique générale, ni peut-être n'aurait l'intention de le faire alors, du fait qu'il n'avait pas encore élaboré définitivement ses idées, comme il l'a confié à un de ses élèves², cela rend notre

¹ Benveniste 1966. P. 49

² Voir Robert Godel 1957. p. 30.

recherche bien difficile. Car cela dit que pour Saussure le fait en lui-même de diffuser ses idées est hors de question. Comment peut-on alors étudier une oeuvre qu'il n'a pas écrite, et qu'il n'était pas prêt d'écrire? Outre les problèmes résultant de publier un livre dépendant de l'oral, comme par exemple le risque de ne pas respecter la terminologie utilisée, l'ordre systématique des thèmes, ou le fait de ne pas suivre un classement de la matière selon un procédé motivé, le C.L.G. ne transmet pas toujours fidèlement et strictement les propos du maître. Les élèves se permettaient de temps en temps de faire des ajouts et modifications sur les textes qu'ils ont notés de leur maître. Dans une situation comme celle-ci, le seul moyen qui nous était possible pour travailler honnêtement est de dépendre des éditions qui publient les textes originaux de Saussure et de ses élèves pendant les cours. Ainsi, nous nous sommes référés aux *Sources manuscrites du C.L.G.* par Robert Godel en 1957, à *l'Édition critique du C.L.G.* par Rudolf Engler 1968, aux *Écrits de linguistique générale de Ferdinand de Saussure* par Engler et S. Bouquet en 2002, ainsi qu'aux découvertes de nouveaux cahiers d'étudiants (Constantin). Avec ces éditions, nous disposons d'importantes matières sur les idées de Saussure, dont quelques-unes échappent aux mains des éditeurs. La disponibilité de ces textes, même si elle n'a pas résolu radicalement le problème, nous a quelque peu aidé à surmonter le souci d'étudier judicieusement Saussure¹.

Dans cette troisième partie, nous avons discuté une question importante qui a marqué la réflexion de Saussure. Elle consiste dans le fait de confondre deux types d'arbitraire, le premier est philosophique, du rapport entre le nom et la chose, un héritage de l'ancien débat classique qui opposait traditionnellement les naturalistes et les conventionnalistes; le deuxième est linguistique, qu'a posé Saussure, du rapport entre le signifiant et le signifié. Ces deux types d'arbitraire se manifestaient subrepticement dans les thèmes qu'a développés Saussure dans ses Cours. C'est pourquoi nous avons classé les trois chapitres qui constituent cette partie sous deux axes: 1) *la conception de langue hors du système*, qui comprend le premier chapitre intitulé *l'arbitraire du signe par rapport à la réalité extra linguistique*, 2) *la conception de langue dans le système*, qui comprend le deuxième chapitre traitant *l'arbitraire du signe dans le système de langue*, et le troisième chapitre qui discute le thème de *la limitation de l'arbitraire*.

Or, après Saussure, et malgré son influence sur la pensée des linguistes, les discussions sur la question de l'arbitraire ne se sont pas arrêtées, ni ne se sont bornées à la conception du linguiste genevois. On peut dire que l'arbitraire saussurien ne constitue à la fin qu'un épisode dans l'histoire traditionnelle de l'arbitraire du langage. Eugenio Coseriu (1921 – 2002) a bien résumé sa place à la fin de son article *L'arbitraire du signe. De l'histoire tardive d'un concept aristotélicien*: «Saussure représente seulement une étape de plus dans l'interprétation d'un principe traditionnel et courant. En fait, tous les

¹ Evidemment, deux questions demeurent quand même insolubles. Il s'agit d'abord du fait que les variations des notes des élèves ne permettent peut-être pas de reconstituer les propos du maître; ensuite, rien n'indique que celui-ci ait institué une pensée stable et définitive.

éléments de sa théorie de l'arbitraire apparaissent déjà dans l'analyse du langage entreprise par des auteurs qui le précédèrent.»¹

Dans la quatrième partie, consacrée à *la notion d'arbitraire dans la pensée moderne*, nous avons travaillé sur trois axes, qui sont par conséquent les trois chapitres qui la constituent. Dans le premier, nous avons étudié *la conception de l'arbitraire post-saussurien* qui comprend quatre thèmes marquant notre époque moderne, i) le problème du signifiant, signifié et référent, qui est une théorie du signe, héritée de la conception saussurienne de la langue considérée comme un champ clos; ii) le problème du nom propre et la théorie de son fonctionnement, qui remonte au XIXe siècle et finit aujourd'hui par l'opposition entre deux écoles, les descriptivistes d'une part (Frege, Russell, Searle), et les causalistes d'autre part (Mill, Kripke); iii) redéfinition de l'arbitraire, son interprétation et réinterprétation; vi) réexamen de l'arbitraire finalement qui résume en général les essais visant à surmonter son problème, parmi lesquels, réinterprétation de l'effet de l'habitude, atténuation de l'emploi du terme arbitraire et adoption d'une attitude moyenne entre l'arbitraire et le motivé.

Vu que nous avons jusqu'ici étudié la question de l'arbitraire chez les philosophes de toute époque, les thèmes et la problématique de l'arbitraire, il était nécessaire pour présenter au mieux cette étude de fournir une analyse globale de la thèse de l'arbitraire, issue de notre expérience dans ce domaine; une analyse qui regarde la question du point de vue objectif, en s'appuyant sur toutes les idées et les arguments qui sont dits en faveur et contre l'arbitraire par les philosophes du passé et du présent. En les étudiant soigneusement, nous essayons d'en tirer les conclusions qui servent à construire un point de vue intégral, cohérent et rationnel sur le sujet, et de le présenter de façon qui permet de voir où réside le problème de l'arbitraire, comment il faut le présenter et quelle est la partie d'arbitraire dans le langage s'il faut l'admettre. Ainsi, le deuxième chapitre qui a pour titre *Analyse global de la thèse de l'arbitraire*, présente une vision finale sur la thèse de l'arbitraire en la discutant en tant que idéologie, définition et principe.

Du coup, nous avons pensé à une question qui pourrait probablement nous être demandée et qui concerne particulièrement notre position sur le langage et l'arbitraire. Voilà le troisième et le dernier chapitre à travers lequel nous nous permettons de donner notre opinion sur la réalité du langage, telle que nous le font voir les données de cette étude. Nous avons présenté alors une synthèse sur la nature des signes linguistiques et leur fonctionnement, à la lumière de nos observations et des conclusions que nous avons pu tirer de tout ce que a été dit de la nature du langage par les savants au fil de l'histoire. Nous avons construit notre opinion sur deux questions: i) le fait qu'il existe des lois dans le langage qui gère son fonctionnement selon un système propre; ii) le fait qu'il existe un lien pertinent entre la pensée du groupe et sa langue. Le chapitre se termine par des orientations qui concernent tout projet de recherche dans ce domaine.

¹ Citation de Claudia Lucia Mejia Quijano. 1998. P. 99

Dans notre étude sur les textes des philosophes et linguistes, nous avons adopté une approche basée sur l'analyse logique et philosophique des idées, en tant qu'observation, induction et déduction. Comme méthode de recherche suivie pour le traitement de texte, étant donné l'historicité du problème de l'arbitraire qui a nécessité la recherche sur un corpus ouvert, nous avons choisi de travailler selon une méthode qui repose premièrement sur l'analyse thématique du sujet, et deuxièmement sur l'ordre chronologique du développement des idées¹.

Après cette présentation, il est évidemment probable qu'on nous pose des questions, telles que: qu'attendons-nous de ce travail? Les chercheurs qui nous ont précédé n'en ont-ils pas suffisamment parlé et discuté? Qu'ajoutons-nous donc de plus à ce qu'a été déjà dit? Quelle valeur peut-il porter? Quelle importance lui attribuer?

En effet, nous savons que le débat sur l'arbitraire du signe a rempli des volumes, nous savons qu'il est un objet très fréquent dans les études sur le langage, un objet qui ne cesse d'attirer la curiosité scientifique cherchant une réponse logique à ses questions. Mais en réalité, jusqu'ici, les travaux qui ont été produits sur l'arbitraire linguistique se bornaient ou sur une seule époque, ou chez un ou plusieurs auteurs, ou passaient en revue la question². La plupart sont apparus comme articles, et rarement comme livres³. Dans cette thèse, nous nous sommes proposée un but inédit de tenter d'aborder l'arbitraire de la façon la plus intégrale et la plus compréhensible que possible.

¹ Dans le dernier chapitre de la 4^e partie, consacré à présenter une position raisonnable sur le langage et l'arbitraire, il ne s'agit plus de passer en revue les idées des philosophes, ni de les étudier, en fonction des thèmes de l'arbitraire, dans leur développement chronologique, comme c'était le cas avec tout le reste du travail. La question se rapporte en premier lieu ici à présenter une position sur le langage, une conclusion issue d'une méditation de tout ce qui est dit dans l'histoire des idées linguistiques desquelles nous avons pris connaissance. Or, cela ne dit pas construire les éléments de cette position en dehors de toute idée déjà présentée par les philosophes ; seulement, elles sont introduites à l'appui et en fonction de l'explication progressive de la position ; c'est pourquoi ce chapitre ne les présente pas dans un contexte chronologique.

² Voir la bibliographie de cette thèse.

³ Nous citons Engler, Rudolf. *Théorie et critique d'un principe saussurien : l'arbitraire du signe*. Thèse. Genève : Imprimerie Populaire 1962; Toussaint, Maurice. *Contre l'arbitraire du signe*, préface de Michel Arrivé. Paris: Didier Erudition 1983; Joseph, John Earl. *Limiting the Arbitrary: Linguistic Naturalism and its Opposites in Plato's Cratylus and Modern Theories of Language*. Amsterdam Philadelphia : J. Benjamins , 2000.

1ère partie

Les constituants de l'arbitraire

«Le signe, dit Sylvain Auroux en commentant le concept d'arbitraire condillacien, est donc arbitraire quand son usage est libéré des stimuli externes, et dépend de la volonté du sujet, c'est-à-dire de sa réflexion; mais inversement, l'usage de la mémoire et de l'imagination, c'est-à-dire de la réflexion, ne provient que des signes arbitraires. On demandera alors d'où naît, pour le signe, la possibilité d'être arbitraire.»¹

Dans l'histoire de la philosophie du langage, depuis que le caractère d'arbitraire, c'est-à-dire l'idée selon laquelle il n'existe aucun lien entre le son et le sens, est attribué au langage et aux signes linguistiques, il est devenu un problème. Quel que soit le nom sous lequel on estime ce manque de relation, il révèle un point théorique le plus constamment contesté dans les études sur le langage.

Cette première partie essaie de chercher les constituants de l'arbitraire, c'est-à-dire en quoi il se compose et quelles sont en général les définitions qu'on lui a accordées et les types d'arbitraire.

¹ Sylvain Auroux. 1979. p.29

Chapitre I : Définition de l'arbitraire du langage

I.1. Définition du terme « signe »

Comme ce travail concerne en premier lieu le signe linguistique, il est évident de commencer par saisir le sens du terme « signe ». Qu'entendons-nous par le mot signe ? Dans la définition générale, il pourrait être quelque chose perçue qui permet de conclure à l'existence ou à la vérité d'une autre chose, à laquelle elle est liée. Ainsi, par les signes, on déclare quelque chose ou on le montre, comme les signes d'effets: les cris, les gestes, les mouvements de main...etc. Il y a en ce sens d'autres termes, tel indice, signal, symbole qui ne sont pas synonymes du «signe» mais définissent des nuances entre les différents niveaux de signe.

Dans le domaine linguistique, le signe, du latin *signum*, désigne le mot, écrit ou prononcé (signifiant), qui renvoie à son référent, au concept ou signification (signifié).

Il est à noter que dans l'histoire de la philosophie du langage, le terme *signe* n'était pas toujours employé par les philosophes et les linguistes pour désigner le mot. Dans l'Antiquité, Aristote se sert de «*symbole*» pour parler des sons vocaux: « Ce qui relève du son vocal, dit-il dans *De Interpretatione*, est symbole des affections de l'âme et que les écrits sont symboles de ce qui relève du son vocal»¹. Or cette assignation ne doit pas être prise au sens moderne proprement dit du symbole. Car, en se référant à l'étymologie du terme, on apprend que ce n'est pas le même le sens désigné par Aristote dans son texte. *Symbole* est issu du grec ancien *sumbolon* (σύμβολον), qui dérive du verbe *sumballein* (*symballein*) (de *syn-*, avec, et *-ballein*, jeter] signifiant " mettre ensemble ", "joindre ", "comparer", "échanger ", "se rencontrer ". Au sens propre et original, un symbole prouvait de l'authenticité d'un contrat: un tesson de poterie cassé en deux morceaux et partagé entre deux contractants. S'ils veulent liquider le contrat, il fallait faire la preuve de sa qualité de contractant, en rapprochant les deux morceaux qui devaient s'emboîter parfaitement. Le *sumbolon* est ainsi un assemblage parfait de deux morceaux faisant preuve d'une origine commune et d'un signe de reconnaissance très sûr. En ce sens, il aurait dû signifier chez Aristote à la fois un sens conventionnel et une association parfaite entre deux objets. Ce qui correspond bien à sa thèse conventionnelle du langage (nous y reviendrons). En revanche, le signe *σημείον* *imeíon*, pour lui, n'a pas la même acception que le symbole. Écoutons la définition qu'a donné le philosophe du terme *σημείον* dans ses *Premiers analytiques*: «Le signe tend à être précisément la proposition démonstrative, soit nécessaire, soit probable. La chose dont l'existence ou la production entraîne l'existence d'une autre chose, soit antérieure, soit postérieure, c'est là ce qu'on appelle le signe, indiquant que l'autre chose est arrivée ou qu'elle existe.»² Le

¹ Aristote. 2007 p. 261. (chapitre 1, "principes").

² Aristote. 1839. P. 345

signe aristotélien est exprimé par une seule proposition; si elle est ajoutée à une autre, c'est un syllogisme¹. Ainsi une femme qui a du lait est un signe qu'elle a enfanté. «C'est pourquoi il ne suffit pas de dire que le mot est le signe de l'être, commente P. Aubenque, car le signe peut être un rapport réel et naturel, comme lorsque nous disons que la fumée est le signe du feu. Le symbole est à la fois plus et moins que le signe: moins dans la mesure où rien n'est naturellement un symbole et où l'utilisation d'un objet comme symbole implique toujours un certain arbitraire [au sens volontaire]; plus dans la mesure où la constitution d'un rapport symbolique exige une intervention de l'esprit sous la forme de l'imposition d'un sens. »²

Après Aristote, la majorité des philosophes, logiciens et linguistes ont opté pour l'emploi de *signes* en parlant des mots du langage. Et cela depuis l'Antiquité, avec les textes de Saint Augustin (354-430)³, en passant au Moyen-âge avec les grammairiens arabes, tel Al-Ġurġānī (mort en 1095)⁴, et les philosophes de l'Empire romain, comme Guillaume d'Ockham (1285-1347)⁵, jusqu'à nos jours.

En revanche, le terme de symbole figure dans les textes de James Harris (1709-1780)⁶, De Gérando (1772-1842)⁷, Hegel (1770-1831) pour qui la *symbolisation* joue un rôle essentiel dans la formation ultérieure du langage⁸, sans oublier évidemment Charles Peirce (1839-1914). Ce dernier qui distingue dans la catégorie des signes ce qui est icône, indice et symbole et les reclasse en fonction du processus de signification, garde pour le mot le terme *symbole*.

Mais une question inéluctable se pose ici: le signe ou le symbole portait-il toujours, et dans sa propre acception et dans les esprits qui l'adoptent, le même sens? Nous craignons que non! Tant sur le niveau diachronique qui nous apprend que le terme peut changer de sens au fil du temps, que sur le niveau synchronique qui fait qu'un signe peut créer des conceptions différentes dans les esprits différents ou dans le même esprit en des moments différents. Ainsi le *symbole* de J. Harris qui est l'opposé de l'imitation et qui n'exprime pas des attributs naturels de l'objet signifié n'est pas le même symbole chez Charles Peirce par exemple, qui le voit comme une représentation, dont la relation avec son objet dépend de son *interprétant*⁹. Il est même le contraire du sens qu'entendait le contemporain Georges Mounin qui attribue le symbolique à la catégorie des signes

¹ Aristote. 1839. P. 347

² P. Aubenque: 1997. P. 108

³ Saint Augustin. 1997. P. 139.

⁴ Abdil Qāhir Al-Ġurġānī. *Asrār al-balāġa*. SD. P. 325.

⁵ Guillaume d'Ockham. 1993. P. 5. (chapitre 1 « Définition et division générale du mot »).

⁶ James Harris. 1972. P. 321-322

⁷ J.M. De Gérando. 1800. p. 123.

⁸ G. W. F. Hegel. 1963. P. 207 (§ 160)

⁹ Ch. Peirce. 1978. P. 161

naturels de l'intonation¹. En revanche, le sens de symbole qu'enseignait Saussure à ses élèves en 1912, comme n'étant pas complètement arbitraire² s'oppose à celui qui se trouve dans ses notes des années 1894 où le symbole qu'il entendait à cette époque est celui qui a « *ce caractère capital de n'avoir aucune espèce de lien visible avec l'objet à désigner et de ne plus pouvoir en dépendre même indirectement dans la suite de leurs destinées.* »³

Quant au *signe*, il n'était pas préféré au *symbole* sans intelligence. Le terme étant fondé à l'origine sur un rapport naturel – ce qui ne convient pas aux mots d'une langue n'ayant pas ce caractère, comme nous avons vu avec le signe aristotélicien – la plupart des philosophes en prennent conscience et ajoutent un adjectif au terme *signe* qui marque le caractère non naturel des mots. C'est pourquoi, avant de commencer leur discours sur le langage, ils distinguent deux espèces de signes: l'un est naturel, analogique, imitatif; l'autre arbitraire, conventionnel ou artificiel. Les mots du langage pour eux font partie évidemment du deuxième type, sans soutenir toutefois ce caractère à l'origine du langage, comme nous allons voir plus tard dans ce travail. Ainsi le terme *signe* peut servir les deux sens opposés de naturel et de non naturel. Ce qui convient pour les deux positions opposées sur le statut du mot. Seulement les controverses portent maintenant sur l'adjectif utilisé pour qualifier le signe: *naturel* ou *arbitraire*.

En tout état de cause, que ce soit symbole ou signe ou un autre adjectif qui qualifie les mots du langage, l'emploi du terme est toujours justifié par retour à la manière de saisir généralement la langue et les mots dans l'esprit. Et comme le signe peut porter ce double caractère, il y a eu cette quasi-unanimité sur son emploi.

I.1.1. Les éléments du signe

La plupart des textes qui traitent du signe linguistique trouvent en lui une structure binaire. En ce sens, elle est assimilée dans le même ordre à celle du symbole qui renferme le symbolisant et le symbolisé. Toutefois, il n'y avait pas un accord unanime sur la nomination des éléments de cette structure. Parmi les philosophes, il y a ceux qui soutiennent que le signe renferme le mot et la chose – chose ici est l'objet extérieur – d'autres, comme John Locke, soutiennent qu'il renferme le mot et l'idée de la chose non la chose elle-même. Or, les deux points de vue sont justifiés, puisqu'il est vrai que la langue parle du monde extérieur, mais il est vrai aussi que nous ne parlons pas toujours des mêmes choses quoi que nous les nommions similairement; c'est que nos idées des choses ne se ressemblent pas, et c'est pourquoi nous les échangeons, sinon on serait en accord parfait. D'autant plus que toute chose n'a pas de modèle dans la nature, car il y a aussi le monde des idées générales et abstraites que Locke appelle les idées de "mode mixte".

¹ Georges Mounin 1968 P. 55

² 1137-1138 Rudolf Engler 1968. P 155

³ Robert Godel 1957. p. 45

Compte tenu de ces faits, certains philosophes posent l'hypothèse de la structure ternaire du langage selon laquelle le signe renferme la forme sonore, l'idée de la chose et la chose elle-même. Cette opinion nous la trouvons tout d'abord chez les Stoïciens¹, puis au XVII^e siècle chez les auteurs de la *Logique* de Port-Royal, pour qui, le signe renferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée². Ce n'est qu'à partir du structuralisme, dont l'origine remontait à Saussure, que la linguistique moderne a adopté la structure ternaire : le signifiant, le signifié et référent. Chez certains logiciens, comme l'allemand Gottlob Frege (1848-1925), on peut même lire une structure de signe composée de quatre éléments: le nom, le sens, la dénotation et la représentation³.

I.1.2. La relation entre les éléments du signe

En réalité, une des questions les plus compliquées dans les faits du langage est celle qui porte sur la relation entre les éléments qui composent le signe linguistique. C'est que la définition du langage et du statut des signes ne cessait d'être un objet de débats parmi les érudits. Les controverses les plus fréquemment menées sont en effet portées sur le sujet de cette relation-là. La raison en est le caractère ambigu du signe linguistique et le rapport qui le lie à la chose qu'il exprime: on se sert des noms à la place des choses, et cependant on ne voit pas de ressemblance complète entre les deux, ni au niveau de la matière, ni au niveau de la forme. Le signe apparaît ainsi comme renfermant un double caractère, une présence absente du lien et une distance qui unit et sépare à la fois les mots aux choses. L'existence de ce double fait dans le langage a pour conséquence que les tenants de la position *phusei* s'investissent sur le premier de ces principes, à savoir la présence du rapport, qui ne fait que traduire notre pratique spontanée du langage, tandis que les tenants de la position *thesai* développent leur point de vue à partir du deuxième principe, à savoir l'absence de rapport.

Or, la seule relation efficace qui peut se faire sentir c'est au niveau spirituel, au niveau de l'idée et des affections de l'âme. Ainsi Aristote parle d'une ressemblance immédiate entre les choses et les états d'âme⁴. Mais cette ressemblance passive reste vaine, parce qu'inconsciente, tant qu'elle reste inexprimée. A peine exprimée par les sons vocaux que la relation entre ceux-ci et les états d'âme devient alors symbolique. Le symbole aristotélicien pourrait signifier qu'il «ne prend pas purement et simplement la place de la chose, il n'a aucune ressemblance avec elle, et pourtant c'est à elle qu'il nous renvoie ; c'est elle qu'il signifie. Dire que les mots sont les symboles des "états de l'âme" ou des choses elles-mêmes, c'est à la fois affirmer la réalité d'un lien, mais aussi d'une distance (en quoi le symbole se distingue du rapport de ressemblance) ; ou encore c'est

¹ Cité par Jean-Baptiste Gourinat. 2000 p. 111-112

² *Logique* de Port-Royal. 1964 . p. 54.

³ G. Frege. 1971. P. 105

⁴ Aristote. 2007 p. 261. (chapitre 1, "principes").

reconnaître qu'il y a un rapport entre le mot et la chose, mais que ce rapport est problématique et révocable, parce que non naturel.»¹

En effet, dans la théorie aristotélicienne du langage, on distingue trois relations: i) entre les choses et les états d'âme (ressemblance); ii) entre les états d'âme et les sons vocaux (symbolique) entre les choses et la proposition (ressemblance): «Sont vrais les énoncés qui sont en accord avec la réalité des choses,»² dit le philosophe dans *De Interpretatione* 9, 19a 33. Se rencontre ici la ressemblance entre la pensée et les choses d'une part, et entre celles-ci et la proposition d'autre part. Cette double ressemblance pourrait être expliquée par le fait qu'elle s'élève de l'assimilation passive inexprimée à l'assimilation active de la pensée réfléchie exprimée dans la proposition.

La seule chose qu'a évitée Aristote c'est de parler de la relation entre les choses et les mots qui les expriment. On peut peut-être attribuer cette absence au fait que la pensée étant en relation de ressemblance avec les choses peut en cela substituer les choses. Mais une chose est certaine c'est que la relation entre les choses et les sons vocaux n'est pas immédiate; il passe nécessairement par la pensée, et c'est celle-ci qui exprime immédiatement la chose, mais non pas de la même façon que le langage signifie la pensée: «De même que tout le monde n'utilise pas les mêmes lettres, tout le monde n'utilise pas non plus les mêmes vocables; en revanche, ce dont ces symboles sont en premier lieu des signes – les affections de l'âme – sont identiques pour tous, comme l'étaient déjà les choses auxquelles s'étaient assimilées les affections.»³

En effet, le discours d'Aristote, qui s'inscrit au titre des premières réflexions sur le langage, porte une qualité de spécificité marquante, parce que, dès le départ, il fait distinguer les éléments entrant dans la composition du mot et détermine par là le type de relation qui les unie l'un à l'autre. En l'occurrence, nous pensons que la première chose qui se rapporte à la problématique de la relation, et qui était d'ailleurs l'objet de la divergence des points de vue, réside en deux questions essentielles: i) déterminer les parties de la relation; ii) déterminer le type de la relation. Ces deux points à leur tour appartiennent à trois sujets plus larges consistant a) dans l'origine de la relation, b) dans le statu quo de la relation, c) dans le degré de la relation.

Dans cette thèse, notre travail porte sur la relation arbitraire entre les éléments qui combinent le signe linguistique, c'est-à-dire au manque de rapport qui les unit dans sa structure. En recourant aux textes des philosophes qui y font appel, nous tâchons d'examiner les situations dans lesquelles cette relation est définie comme arbitraire afin d'arriver à déterminer la notion de celui-ci et de pouvoir identifier sa problématique.

¹ P. Aubenque: 1997. P. 108

² Aristote. 2007. P. 291

³ Id. p. 261.

I.2. Définition du terme « arbitraire »

Il est difficile de donner une définition précise de la notion d'arbitraire linguistique, définition dont on peut dépendre et prendre comme point de départ dans notre travail. La raison en est qu'une étude profonde sur ce sujet chez les grands esprits de l'histoire révèle des conceptions divergentes, parfois même opposées sur le sens de l'arbitraire du langage.

Étymologiquement, le mot « arbitraire », du latin *arbitrarius* « qui dépend de la décision du juge » est apparu pour la 1^{ère} fois en 1397, chez François Rabelais, selon Marie-Luce Demonet¹. Le sens moderne se développe à partir du XV^e siècle servant d'adjectif à « libre arbitre ». Puis, il passe à une valeur péjorative au XVII^e siècle qui s'accroît au XIX^e siècle. Ce sens désigne tout ce qui est du caractère autoritaire ou probant. Or, le sens usuel d'arbitraire est tout ce qui dépend du bon plaisir individuel, d'une décision capricieuse. Le sens philosophique, en revanche, est tout ce qui dépend uniquement d'une décision individuelle.

Dans le domaine du langage, l'arbitraire caractérise le rapport qui existe entre d'un côté le son, parlé ou écrit, de l'autre côté le concept et la chose. Mais c'est en même temps le manque de tout type de rapport causal naturel nécessaire, c'est-à-dire que le concept qu'exprime un mot comme *lune*, ou l'objet lui-même du satellite, n'a aucun rapport de nécessité avec la suite de sons [l y n] ou la graphie *lune*. Le mot désignant une chose est établi de cette façon incompréhensible et autoritaire: il ne dépend pas des individus de changer les correspondances entre eux ; la règle s'impose à tous et, si elle change d'une époque à l'autre, ce n'est jamais par la volonté d'individus isolés. En revanche, selon la philosophie de l'Antiquité grecque, les concepts étant universaux le rapport qui les unit aux choses n'est pas arbitraire.

Ceux qui ont posé la thèse de l'arbitraire linguistique le prouvent en se référant à la diversité des langues: dans des langues historiquement et géographiquement différentes, même si voisines, une chose identique est désignée par des mots différents. Ainsi, *couteau* fr., *Messer* all., *μαχαίρι* gr., *刀* cn., *سكين* ar., ... etc. Cela conduit à conclure que le caractère *arbitraire* est lié, d'une part, à l'idée de l'immotivation qui paraît envelopper la majorité des signes, en dehors de quelques onomatopées et de quelques expressions d'exclamations qui se montrent motivés par quelques ressemblances avec ce qu'ils désignent; d'autre part, il est lié à l'idée du langage conventionnel, puisque rien n'explique cette diversité que le fait que les membres de la société qui parlent une certaine langue l'utilisent conventionnellement. En ce sens, les mots ne sont pas le produit de la nature, mais de fabrication humaine. Mais cela dit en même temps, et contradictoirement, que le concept de l'arbitraire exclut la possibilité pour le locuteur de

¹ Marie-Luce Demonet. 1992. p. 9

faire dépendre de sa volonté personnelle le choix de la forme ou le choix d'un signifié pour telle forme.

Telles sont en général les idées principales qui se rapportent au terme d'arbitraire linguistique. Ce qui ne signifie pas que l'on en a tout dit. En effet, dans l'histoire de la philosophie du langage, nous pouvons trouver plusieurs définitions qui lui sont attribuées révélant ainsi des conceptions différentes chez des philosophes contemporains ou éloignés, en temps et en lieu. De plus, au sein de chaque définition, on peut adhérer à des idées variées, incompatibles, parfois même contradictoires au nom de la logique.

Dans ce chapitre, nous allons jeter la lumière sur ces définitions et prendre ainsi contact des différentes conceptions du terme d'arbitraire, telles qu'elles apparaissent dans les textes des philosophes qui en ont parlé. Nous avons procédé pour les classer de partir d'une échelle où le sens est plus rigoureusement marqué.

Or, comme la première définition de l'arbitraire linguistique est celle du manque de rapport entre la matière phonique et la matière sémantique dans la structure du signe, nous l'avons mise à la tête des autres. Du coup, afin de ne pas se laisser perdre dans ces définitions qui pourraient être disparates, nous avons entrepris, outre de les examiner du point de vue logique et philosophique, de les ramener à un principe de départ, et de les étudier en fonction de cette première définition que nous avons abrégée par *arbitraire de relation*.

I.2.1. Le sens de manque de rapport ¹

C'est en effet le premier sens qui est connu universellement au sujet de l'arbitraire du langage. C'est pourquoi, la plupart des philosophes ne manquent pas de s'y référer quand ils commencent leurs discours. Il consiste en deux questions souvent confondues en une seule: i) que tout type de rapport manque entre les sons et les concepts, ou entre les sons et les choses; ii) qu'il existe un rapport entre ces deux parties; mais que ce rapport est arbitraire.

Dans le premier paradigme il y a une négation totale de l'existence de tout type de rapport, que ce soit naturel, causal, circonstanciel ou nécessaire. Dans le deuxième, il y a une certaine reconnaissance de l'existence du rapport, mais celui-ci est tellement inaccessible qu'il apparaît vaguement comme inexistant. Il s'impose de cette façon à l'homme, ne lui laissant ainsi aucune liberté d'exercer son choix – *arbitraire* rejoint ici le sens d'imposant, d'involontaire comme nous allons voir en sa propre définition dans ce chapitre.

Pourtant, on ne peut pas s'attendre à trouver chez les philosophes un accord sur une définition claire, unique ou semblable à l'égard de ce sens. Parmi eux, il y a ceux qui ne l'énoncent pas explicitement. Ainsi, bien que G. Ockham (1285-1347) décrive le fonctionnement du signe en terme d'arbitraire, il n'affirme pas clairement l'inexistence de rapport entre la parole et les choses exprimées; c'est le contexte général de son texte qui le ferait comprendre. Pour lui, l'appréhension des idées passe par deux étapes, la première, par les concepts de l'âme, la deuxième par les mots imposés: «le concept signifie d'abord quelque chose naturellement² et que le son vocal signifie cette même chose de façon seconde.»³ Cette façon n'est pas naturelle et n'est pas directe, mais dépend de ce que le concept signifie et le suit occasionnellement: «Une fois, par conséquent, un son vocal établi par institution pour signifier quelque chose qui est déjà signifié par un concept de l'esprit, si ce dernier changeait de signifié, de ce fait le son lui-même en changerait, sans nouvelle institution.»⁴ Selon ce point de vue, les mots institués sont associés arbitrairement aux concepts et en prennent leur sens, ils suivent involontairement le changement du signifié dans l'intellect sans changer d'institution. Du coup, la signification, qui commence par le concept, ne prend pas son point de départ du signe linguistique, celui-ci vient pour accomplir la signification, pour la confirmer, puisqu'elle est fournie d'abord dans l'esprit. Il s'ensuit que les mots ne sont pas liés nécessairement aux concepts puisque, selon ce raisonnement, la forme phonique peut

¹ On va étudier ce sujet en détails avec le chapitre II sur les types de l'arbitraire.

² Naturellement, dit le traducteur Biard, par opposition au signe parlé ou au signe écrit, qui sont arbitraires ou conventionnels (*ad plactum*). Le concept surgit par un processus naturel lorsqu'un objet est appréhendé par l'intellect. Guillaume d'Ockham. 1993. P. 5.

³ Guillaume d'Ockham. 1993. P. 5.

⁴ Id. P. 5-6.

changer de sens sans se faire changer. Cela signifie aussi que les choses existent avant les noms et que, par conséquent, ces derniers, prononcés ou écrits, leur sont associés arbitrairement. Ockham distingue en effet entre trois termes : parlé, écrit et conçu. Les deux premiers ne signifient que selon une *institution volontaire*, car ils peuvent « changer arbitrairement de signifié »¹. Par contre, le terme conçu « ne change pas de signifié suivant l'arbitraire de quiconque. »²

Quant à René Descartes (1596-1650), il s'agit moins d'un manque de rapport que d'un manque de ressemblance. Le rationaliste lie d'abord tout processus de signification à la pensée. Ce n'est pas le mot qui signifie la chose mais c'est l'esprit qui produit la représentation: «C'est notre esprit tout de même, dit-il, qui nous représente l'idée de la lumière, toutes les fois que l'action qui la signifie touche notre œil.»³ Cette idée part d'un principe connu dans la thèse du cartésianisme, selon laquelle les impressions mécaniques causées aux organes sensibles de l'homme par les objets extérieurs ne ressemblent en rien aux idées qu'il forme de ces objets. D'où l'idée du manque de ressemblance entre les mots et ce qu'ils signifient, comme il l'exprime dans *Le Monde* (1632-1633, publié en 1664): «Les paroles, n'ayant aucune ressemblance avec les choses qu'elles signifient, ne laissent pas de nous les faire concevoir... Or, si des mots qui ne signifient rien que l'institution des hommes, suffisent pour nous faire concevoir des choses avec lesquelles ils n'ont aucune ressemblance: pourquoi la nature ne pourra-t-elle pas aussi avoir établi certain signe, qui nous fasse avoir le sentiment de la lumière, bien que ce signe n'ait rien en soi, qui soit semblable à ce sentiment? »⁴

Chez Turgot, l'existence du rapport est conditionnée par la clairvoyance de l'esprit qui, en suivant l'étymologie des mots, peut dévoiler le lien unissant les mots à ce qu'ils expriment. Par conséquent, le manque de rapport n'est qu'apparent, il ne caractérise pas en ce sens la vraie nature du mot. C'est pourquoi, dans son article *Etymologie* (1756), il évite d'employer le terme *arbitraire*⁵ puisque ce rapport une fois recherché et suivi historiquement peut affirmer le contraire de l'arbitraire de relation.

En effet, par ce court passage en revue de la manière dont les philosophes expriment le lien arbitraire qui lie les mots aux concepts et aux choses, nous voulons montrer que l'idée de ce rapport n'était pas toujours claire, elle n'était pas toujours exprimée du même point de vue, ni ne prenait le même point de départ. Il va sans dire que l'arbitraire est le manque de tout type de rapport entre les deux relations du mot (mot/idée; mot/chose) et que cela dit que rien dans aucun des deux n'indique *a priori* qu'il doit être lié à l'autre, mais, en effet, pour pouvoir contourner le sujet en son plein sens, il faut prendre en considération ces points importants:

¹ Guillaume d'Ockham. 1993. P. 6.

² Ibid.

³ René Descartes. Œuvres de Descartes XI. 1996. p. 4

⁴ Ibid.

⁵ Turgot. 1913. p. 351-352

1. Le manque de rapport entre le signe et l'idée ne part pas d'une opinion unique pour tous les philosophes. Il dépend toutefois de l'explication que donne chacun au sujet pour justifier cette absence de rapport. Comme nous l'avons vu, il n'est pas réel chez Turgot ou De Gérando mais apparent¹; tandis qu'il est dû aux idées incertaines de l'homme chez Locke²
2. Le manque de rapport, tel qu'il est exprimé dans les textes des philosophes n'est pas toujours une situation fixe dans la vie des signes. Chez les uns, il caractérise le signe dès le départ, chez les autres, après l'épisode de Babel, mais chez la plupart, il ne l'est qu'ultérieurement, quand le développement des sociétés et la complexité des éléments du quotidien exigent de reconstruire les mots pour valoir aux nouveaux concepts (Whitney, Mill). Ce qui, au fil du temps, disloque le rapport qui unit les deux parties du signe, s'il y en avait.
3. Le manque de rapport n'enveloppe pas tous les signes linguistiques. Selon les philosophes, une petite partie de la langue est vouée à l'existence d'un rapport de ressemblance entre le son et le sens, telle qu'on peut trouver dans les mots onomatopéiques par exemple. Or ce phénomène n'est pas significatif. Car dans chaque langue, on peut trouver une imitation différente de la même chose imitée.
4. La variété des idées qui se rapportent à l'arbitraire au sens de manque de rapport peut dépendre aussi du sujet entamé en sciences du langage qui intéresse au plus haut point les philosophes. Ainsi, l'opinion de ceux qui s'occupent de l'origine du langage ne peut pas ressembler à l'opinion de ceux qui parlent du langage quotidien par exemple. De la même façon, le manque de rapport que révèle une étude sur l'homonymie chez les uns peut s'opposer rigoureusement aux résultats auxquels arrivent les autres travaillant sur l'étymologie, etc.

¹ Voir Turgot. Id. p. 354

² Voir Locke. 2006. p. 38, 43.

I.2.2. Le sens d'immotivé

L'arbitraire du signe au sens d'immotivé signifie qu'il a été établi sans motif, sans justification qui fait qu'une idée est constituée de tel son plutôt que de tel autre. Autrement dit, le choix des sons est établi sans qu'il soit intentionnellement visé par quelque relation avec la chose signifiée. Cela dit qu'il n'y a eu, ni au départ, ni par la suite, aucune raison d'utiliser une certaine forme sonore pour désigner une certaine idée. Ainsi, la suite de sons /b œ f/ n'est pas choisie par motivation de l'idée du *bœuf*. Le signe en ce sens est une simple combinaison de matière physique. Il ne peut rien révéler ou rappeler au sujet parlant sur l'idée qui lui est attachée.

Or, ce sens d'arbitraire est discutable. Le manque de rapport ne signifie pas nécessairement le manque de tout motif sur la base d'institution. Car, étant lié obligatoirement au premier auteur, le choix des sons nous ramène à quelque chose d'inconcevable, avec laquelle il est insensé de décider si, au départ ou par la suite, le choix des sons est fait ou non en vertu de quelque fin motivée. D'autant plus qu'on ne peut pas déduire l'inexistence d'une chose par la simple raison de son invisibilité ou par le manque de moyen qui permet de saisir la question dans son origine.

En réalité, jusqu'au XIXe siècle, nous n'avons pas trouvé dans les textes des philosophes une référence à ce sens d'arbitraire qui, au fond, repousse tout type de lien entre les deux parties du signe. Selon le philosophe contemporain Sylvain Auroux, ce sens a été récusé presque par tous les philosophes du dix-huitième siècle; il le justifie ainsi: «Si le langage était entaché d'un tel arbitraire, on ne pourrait pas affirmer que des lois le régissent, et qu'il est objet de science.»¹

Parmi ces philosophes, on peut citer Etienne Bonnot de Condillac (1714-1780) pour voir les raisons qui l'ont amené à repousser ce sens d'arbitraire. Tout en employant le terme *arbitraire* dans la première partie de son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), le philosophe évite de le réutiliser en 1775, dans ses *Cours d'études*. En effet, dans son *Essai*, il distingue trois types de signes: *accidentels*, *naturels*, et *signes d'institution*, définissant ces derniers comme ceux «que nous avons nous-mêmes choisis, et qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées»². Plus tard, ayant développé autrement ses idées, Condillac prend en détail la distinction entre le langage d'action et celui des sons articulés, et il montre que le dernier est un développement naturel du premier. Raison pour laquelle, il lui était important de modifier sa terminologie en répartissant les signes du langage en signes *naturels* et signes *artificiels*. Comme nous le remarquons, le signe naturel garde toujours son statut, alors qu'il évite cette fois

¹ S. Auroux 1979. p. 49 voir également Auroux, 1973. . p.15-16, 18.

² E.B.Condillac, 1947. p. 19 (Essai. I, II. Chap. IV, § 35)

d'employer le terme *arbitraire* et le remplace par *artificiel*, tout en insistant de ne pas confondre l'un avec l'autre¹. Pourquoi?

Cette distinction, en fait, est due à la nouvelle conception du terme *arbitraire* chez le philosophe. Porté alors le sens de volonté et de liberté individuelle dans son *Essai*, *arbitraire* prend maintenant dans ses *Cours* le sens *d'immotivé*. Et en tant que tel, le signe ne permet point, voire rend impossible la communication et l'entente: «En effet, qu'est-ce que des signes arbitraires? Des signes choisis sans raison et par caprice. Ils ne seraient donc pas entendus.»² On peut trouver cette idée à plusieurs reprises dans ses *Cours*; tandis que dans son *Essai*, le signe arbitraire montre la supériorité de l'homme sur les bêtes dans le fait d'attacher ses idées à des signes arbitraires et de pouvoir les rappeler ainsi que éveiller les idées qui y sont liées en l'absence des objets signifiés.³

On pourrait se demander sur la raison qui fait changer le sens d'arbitraire chez le philosophe en deux moments différents, qu'il est ainsi amené à changer avec lui de terminologie pour maintenir la cohérence de ses idées. Etudier cette question pourrait expliquer au mieux les idées du philosophe et nous montrer la justification de son choix.

En effet, il se peut que cette raison-là soit uniquement sémantique, à savoir le double sens du terme *arbitraire*: un sens positif, *le libre choix individuel*, et un sens négatif *un choix par caprice*. Alors, Condillac pense-t-il devoir distinguer les sens qui sont attachés au terme d'arbitraire et la confusion qu'il pourrait rapporter à son discours, s'il continue de l'employer. Il ne s'agit donc pas pour Condillac de changer d'idées, mais uniquement de changer de terme qui désormais porte un autre sens. En fait, les idées du philosophe sont rendues évolutives tout en partant toujours du même principe. On peut constamment trouver chez le philosophe du sensualisme cette idée que l'homme se sert des modèles de la nature pour instituer les signes du langage. Seulement cette institution est fondée par le choix libre de l'homme, sans que pour autant celui-ci soit effectué sans raison ou par caprice. Condillac essaie par le changement de terme de clarifier ce qu'il veut dire et ce qu'il en pense.

Or, il est également probable que le changement de terminologie est justifié pour des raisons politiques: *arbitraire* est récusé au sens négatif de libre arbitre du roi Louis XV, et ses décisions «despotiques»*, surtout si nous savons que *Les Cours d'études* du

¹ Condillac, 1947 P. 429.

² Ibid

³ Id. P. 21 (Essai, I,II, chap. IV, § 46.)

* A cette époque, la contestation commence à monter en France contre l'arbitraire de la monarchie, on présentait le roi Louis XV comme un tyran, à cause i) des impôts que le royaume impose pour combler le déficit qui atteint des sommets en 1745; ii) de l'abandon des Pays-Bas à l'Autriche en 1763; de la guerre de 7 ans avec la Grande-Bretagne (1756-1763) Les critiques portées contre le roi étaient une cause d'une tentative d'assassinat en 1757, mais il a survécu et il meurt 16 ans après, de petite variole en 1774. *Arbitraire* avait alors un sens négatif: le libre arbitre du roi Louis XV.

philosophe étaient destinés à éduquer le jeune Duc Ferdinand de Parme, le petit-fils du Roi Louis XV. Du coup, cela dit que l'arbitraire est un terme ambigu puisqu'il peut renvoyer à plusieurs sens en même temps.

En effet, l'arbitraire au sens d'immotivé est une proposition moderne, introduite par Saussure dans son Cours III, au début du XXe siècle. Mais il faut noter ici que le sens qu'attache le maître genevois au caractère d'*immotivé* n'est pas celui qui regarde le type de relation entre un mot et ce qu'il signifie, mais seulement la relation entre deux termes, lorsque l'un ne rappelle pas à aucun autre. Ainsi, Saussure oppose le relativement motivé, comme *vacher* qui fait appel à *vache*, à l'immotivé comme *berger* qui ne fait appel à rien. (Nous reviendrons en détail à ce sujet dans la troisième partie de cette thèse).

I.2.3. Le sens de hasard

Le sens de hasard attaché à l'arbitraire linguistique consiste à dire que l'institution du signe est une cause par accident, un fait contingent qui ne se produit que rarement parmi les faits fréquents. En ce sens, on ne peut supposer la préexistence d'aucun acte intentionnel à l'institution du signe. La cause accidentelle par laquelle le signe est né fait de lui un signe arbitraire qui ne connaît aucune loi, aucune règle et aucun critère dont peut dépendre son établissement; d'où le manque de rapport entre les deux parties du signe.

Pour comprendre l'arbitraire linguistique au sens de hasard, il faut revenir à la problématique du hasard lui-même et examiner sa modalité, afin de voir jusqu'à quel point on peut dire que l'arbitraire de relation se conforme avec l'idée selon laquelle l'institution du langage est vouée au fait de hasard.

Tout d'abord, la philosophie de la physique fait la preuve de l'existence du fait de hasard, étant donné qu'«il y a une cause déterminée de toute chose, dit Aristote, dont nous disons qu'elle arrive par hasard... il est évident que la fortune et le hasard existent en quelque manière».¹ Quelle est alors la modalité du hasard selon la *Physique* d'Aristote?

En effet, le philosophe qui opposait le domaine des activités humaines aux phénomènes non humains, oppose au sein de ceux-ci, la nature au hasard: Ainsi, il y a des choses qui sont par nature, et celles qui existent par d'autres causes², parmi celles-ci, le hasard qui vient par exception des faits nécessaires et ceux qui se produisant fréquemment, mais qui est en vue de quelque chose³.

En l'occurrence, pour comprendre l'opposition de la nature au hasard et la relation de celui-ci avec l'arbitraire de relation, nous partons de ces paradigmes:

- Ce qui arrive par nature, c'est ce qui advient selon des lois, selon un ordre stable et régulier; par conséquent, ce qui arrive toujours ou se produit souvent. C'est la régularité: mêmes causes = mêmes effets. Ainsi, une plante se développe en fonction des lois naturelle (sols propices, eau, air, énergie solaire).
- Ce qui arrive par hasard, c'est ce qui advient sans lois parce qu'il se produit rarement ou exceptionnellement; c'est donc l'irrégularité. Il s'ensuit que n'importe quoi peut provenir de n'importe quoi.

Or, malgré le fait que le hasard et la fortune sont une cause par accident, Aristote précise que ce qui les produit est «une sorte de cause naturelle ou de cause par la pensée, mais le nombre de ces causes est infini.»⁴ Il va prouver qu'il n'y aura pas une cause par

¹ Aristote physique II 196 a, 196 b

² Id. II 192 b

³ «Parmi les faits qui font exception à la nécessité et à la fréquence, il y en a auxquels on peut appliquer la détermination téléologique. Les faits qui sont en vue de quelque chose sont tous ceux qui pourraient être accomplis par la pensée ou la nature. » Aristote. Physique II 196 b

⁴ Id. II 198 a

accident antérieurement à la pensée et à la cause naturelle: «Mais, puisque le hasard et la fortune sont causes des faits dont l'intelligence ou la nature pourrait être causes, quand de tels faits ont une cause par accident, puisque d'autre part rien d'accidentel n'est antérieur au par soi, il est évident que la cause par accident n'est pas davantage antérieure à la cause par soi. Le hasard et la fortune sont donc postérieurs à l'intelligence et à la nature; par suite si le hasard est, ce qui serait le comble, cause du ciel, il faudra que, antérieurement, l'intelligence et la nature soient causes et de beaucoup d'autres choses et de cet univers.»¹

Selon la définition aristotélicienne des faits de hasard, le langage peut-il s'y appliquer?

En effet, si l'effet de fortune appartient aux êtres capables de choisir, l'effet de hasard, en revanche, appartient aux êtres incapable de choisir, c'est-à-dire les enfants et les êtres non humains : «Aucun être inanimé, aucune bête, aucun enfant n'est l'agent d'effets de fortune, parce qu'il n'a pas la faculté de choisir... Quant au hasard, il appartient aux animaux et à beaucoup d'êtres inanimés... Quand des choses ont lieu sans avoir en vue le résultat et en ayant leur cause finale hors de lui, alors nous parlons d'effets de hasard».²

Or, le hasard ainsi défini ne peut pas du tout être attribué à l'institution du langage, car, en admettant que le hasard relève du non choix par accident, la pensée est en revanche cause du choix. Et si donc elle est ainsi, l'institution du langage, assignée au fait de hasard n'a rien à voir avec la pensée humaine, puisque le hasard n'appartient pas au choix, et comme il n'appartient pas au choix, il ne relève pas du domaine de l'activité humaine, mais plutôt de l'activité naturelle. Si donc on dit que la langue est arbitraire au sens du hasard, on coupe définitivement avec le fait qu'elle soit une production de l'activité humaine; du coup, on coupe aussi avec l'arbitraire au sens du choix libre de l'homme. C'est pourquoi l'arbitraire en terme de hasard et le fait d'assigner l'institution du langage à l'effet de ce phénomène ont été refusés par des philosophes comme Leibniz, Beauzée, Condillac et d'autres³.

Il est intéressant de comparer maintenant la conception de la langue comme un fait de hasard chez les philosophes. Cette comparaison vient du fait qu'au fil du temps, le terme de hasard n'a évidemment plus le même concept ni donc été traité selon une modalité analogue à celle qu'on vient de voir dans la *Physique* d'Aristote. Pourtant, les premières réflexions qui définissent le langage en termes de hasard s'accordent avec la définition aristotélicienne qui oppose le hasard à la nature. Ainsi, les interprétations de

¹ Aristote. *Physique* II 198 a

² Id. II 197 b

³ A citer aussi F-J Bénoni Debrun (1765-1845), qui attribue aux signes le caractère d'artificiel, c'est-à-dire l'homme attache librement une sensation à une idée par une suite de sons, mais ce choix ne se fait pas arbitrairement et n'est non plus le fait du hasard. L'action soumet à certaines règles qui gèrent l'analogie et la ressemblance des objets : «nous ne prenons point au hasard, dit-il, un cheval, une pomme, une maison, etc., pour leur donner un nom commun, il faut pour cette institution que nous saisissons la ressemblance de plusieurs objets, le rapport qui les unit, etc.» Debrun. 1800 P. 128

Proclus* sur les textes de Démocrite d'Abdère (0460-0370 av. J-C.), rapportent le langage au fait du hasard: [Pour l'Abdéritain, selon Proclus, les noms existent par «convention» et ils sont l'effet du hasard non de la nature.]¹ P-M. Morel, qui cite ce passage de Proclus, présente plus d'éléments sur la définition de hasard telle que l'interprète soulève du texte de Démocrite. Il dit alors: «Il est par ailleurs clair que pour Proclus le hasard démocritéen ne signifie pas l'absence d'ordre, il n'est que l'autre nom de la nécessité: l'attribution linguistique est l'effet du hasard dans la mesure où elle n'obéit à aucune intention originale, ni dans sa forme actuelle à aucune propriété positive de la nature, à savoir les atomes et le vide.»²

A supposer que cette conception soit vraie pour Démocrite, le hasard se manifeste par un double sens, dont l'un s'applique à l'arbitraire au sens du manque de rapport, et l'autre à celui de libre choix. Il consiste, d'une part, à prendre la langue comme un fait contingent qui se produit par d'autres causes que par la nature, et d'autre part, comme un fait par accident mais qui relève, non pas de la nature, mais du choix et de la pensée. C'est pourquoi les interprètes contemporains trouvent dans la pensée de Démocrite un «hasard» qui atteint jusqu'à la «nécessité»³, quand en effet, les deux notions sont évidemment bien opposées.

Au siècle des Lumières, le terme de *hasard* dans les faits du langage renvoie à d'autres conceptions. Chez Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716), il prend un sens tout à fait le contraire de ce qui est connu traditionnellement. Il ne signifie pas la formation contingente des mots qui se produit par une cause accidentelle, ni même l'effet du non choix, mais bien au contraire, c'est la condition dans laquelle le groupe linguistique reconstruit intentionnellement le signe linguistique et rétablit sa signification; et il le fait en sorte que celle-ci prenne désormais son nouveau timbre pour des raisons qui lui sont propres. Ainsi, les langues des voleurs forgées pour n'être entendues que par ceux de leur bande⁴. En ce sens, le hasard est moins l'équivalent de l'arbitraire de relation que de l'arbitraire du choix libre; puisque la formation de la signification repose alors sur des raisons physiques et relève d'un acte intentionnel. Du coup, cela s'approche de la thèse platonicienne de l'origine naturelle des mots, comme d'ailleurs Leibniz lui-même l'a noté dans sa préface en se comparant à Locke : «Le sien (le système de Locke), a-t-il dit, a plus de rapport à Aristote, et le mien à Platon.»⁵

Malgré les différentes conceptions données au mot hasard dans les faits du langage, le sens négatif consistant dans un fait accidentel et non intentionnel persiste. C'est pourquoi on peut trouver des philosophes du langage refuser le fait d'assigner la

* Proclus (0412-0485 av. J-C.), surnommé Proclus le Diadoque, interprète de Démocrite et des philosophes grecs dans son Commentaire *sur le Cratyle de Platon*.

¹ Pierre-Marie Morel 1996 P. 438

² Id. p. 438-439.

³ Id. P. 439.

⁴ Leibniz. 1990. p. 217

⁵ Id. p. 37.

langue au fait de hasard. Parmi ceux-ci, le professeur français Nicolas Beauzée (1717-1789) qui a montré clairement ce refus dans sa *Grammaire générale*. En prenant le thème de l'analogie des mots et en lui accordant une place considérable dans la formation première des langues, il récuse que ces analogies ne soient pas le produit de la génie humaine: «Serait-ce en effet le hasard, qui reproduirait si constamment et qui assortirait si heureusement des analogies si précises et si marquées, dans des langues d'ailleurs très différentes? Il est bien plus raisonnable et plus sûr d'y reconnaître le sceau du génie qui préside à l'art de la parole, qui dirige l'esprit particulier de chaque langue, et qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la pensée, s'est réservé le dessein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la pensée qui en est l'original.»¹

Comme on le voit, le refus du hasard chez Beauzée relève de son refus de supprimer l'intelligence humaine qui fut pour lui la source initiale des analogies qui se trouvent dans toute langue. D'ailleurs, il ne nie pas pour autant que le hasard peut présenter quelques fausses analogies isolées, mais pour lui «un système complet d'analogies, qui suit parallèlement un système complet d'idées, ne peut être l'effet du hasard; c'est nécessairement l'effet et le signe de la vérité.»² En effet, le raisonnement de Beauzée est justifié par des principes qu'il soutient sur le langage et qui s'opposent vivement à la modalité du hasard: i) opposition entre le hasard qui ne relève pas de la pensée, et le langage qui est propre au choix de l'homme. D'autant plus que l'arbitraire qui figure dans son texte est au sens de libre choix qui coupe complètement avec l'arbitraire au sens de hasard; ii) opposition entre le hasard comme un fait contingent et accidentel, et le langage qui se soumet à certaines règles d'analogies; iii) opposition enfin entre l'irrégularité du hasard, sa fréquence rare et exceptionnelle et la régularité fréquente du système des langues, représentée par la grammaire et les analogies.

Chez Condillac, en revanche, on peut trouver le terme d'arbitraire au sens de hasard lié, non pas au sens de manque de rapport, mais au sens de libre choix. Mais hâtons-nous de dire que c'est justement ce sens-là qui est refusé par le philosophe en l'appliquant au cas du langage. La raison en est que les mots choisis au hasard ne se produisent qu'individuellement, ils ne sauraient donc servir la collectivité, alors que le phénomène du langage est spécifié par l'usage collectif des individus: «Si ces noms avaient été pris arbitrairement et comme au hasard, ils n'auraient été entendus que de celui qui les aurait choisis.»³

En résumé, l'arbitraire au sens de hasard ne peut pas se conformer à l'arbitraire de relation. Car, si le fait de hasard est attribué au langage c'est au sens de libre choix, donc un sens positif qui favorise l'activité volontaire de l'homme; si alors il est refusé c'est au sens négatif, consistant dans un fait accidentel qui coupe avec la contribution de l'intelligence humaine.

¹ N. Beauzée. 1974. P. 488

² Id. P. 520

³ Condillac, 1947 Cours d'études. P. 444. (I. VII). Voir aussi La langue des Calculs, II, I.

I.2.4. Le sens de libre choix

Dans ce thème nous allons étudier l'arbitraire en terme de libre choix dans son sens plus général. En l'occurrence, nous commençons par saisir la modalité de la liberté afin de voir et examiner si dans le langage le signe *librement choisi* est correspondant ou non à l'arbitraire de relation.

I.2.4.1. Types de liberté

Dans les textes des philosophes, on lit souvent que les mots sont librement choisis par l'homme pour exprimer ses idées, et on lit aussi que, de ce titre, ils sont arbitrairement choisis. Or cet arbitraire signifie-t-il pour eux que le choix des signes relève uniquement du libre arbitre du sujet, indépendamment de toute causalité extérieure? Ou bien est-il un choix raisonné, dépendant des conditions de vie qui caractérisent telle ou telle société? On entend par conditions les facteurs de temps, de lieu, de l'environnement, de la vie sociale, culturelle et politique. Car, dans le premier cas, il peut y avoir un arbitraire de relation, contrairement au deuxième cas qui relie l'acte de choisir les signes à un certain rapport circonstanciel dans la réalité ou dans l'esprit du sujet parlant.

En effet, on peut trouver chez les philosophes des conceptions variables de l'arbitraire au même sens du choix libre, car, le principe lui-même de la liberté sur lequel est basée l'institution des signes varie chez les philosophes. Dans l'usage traditionnel de la liberté, on reconnaît qu'il y a deux types de liberté: liberté négative et liberté positive.

I.2.4.1.1. Liberté négative

Comme nous avons vu au début de ce chapitre, le terme arbitraire a été au départ lié à un sens négatif, au libre arbitre du juge. Il est négatif car il signifie la volonté d'une seule personne, celui qui a de l'autorité, imposée aux autres, sans négociation, sans discussion. Ce sens, en fait, n'a pas tout à fait disparu, car il était entre temps le résultat de la vie politique. C'est pourquoi certains philosophes, comme Condillac, ont dû refuser dans le langage le caractère arbitraire à cause de ce sens négatif.

Une autre forme de la liberté négative est le caprice qui, selon la définition hégélienne, n'a pas de base raisonnable en comparaison avec la liberté absolue: «Mais il faut bien les distinguer, dit Hegel, car le capricieux se tient à son vouloir pour la seule raison que tel est son vouloir, sans avoir pour cela aucun fondement raisonnable, c'est-à-dire sans que son vouloir ait rien d'universellement valable. — Autant il est nécessaire de posséder une *force* de volonté, qui demeure ferme au service d'un but raisonnable, autant le caprice est rebutant, car il est entièrement individuel et exclusif à l'égard d'autrui. Le

vouloir véritablement libre n'a aucun contenu fortuit. N'ayant rien de fortuit, il n'est rien que lui-même.»¹

Alors, les philosophes, entendent-ils par le choix libre des signes le sens de caprice, car s'il est pris en ce sens là, cela signifie pour eux l'arbitraire de relation, puisque le choix n'est pas établi en fonction de certain rapport avec la chose signifiée, mais uniquement par l'envie?

En effet, le caprice en son sens traditionnel comme une envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur est rarement visé par les philosophes. On peut, cependant, citer quelques exemples que nous avons estimés de ce genre. La conception du choix des signes en terme de caprice peut se trouver dans la manière dont certains philosophes imaginent la naissance des premiers signes du langage: Ainsi, la description qu'en a faite le philosophe arabe Abū Naṣr Alfārābī (874-951) dans son livre *Kitāb Alḥurūf* (*livre des lettres*) s'approche de l'idée d'un caprice, basé sur un accord préalable. Écoutons-le: «Le locuteur utilise une certaine succession phonétique pour désigner une chose dans son entretien avec l'interlocuteur; celui-ci l'ayant entendue, la garde dans sa mémoire et la réutilise avec son inventeur. Les deux personnes s'accordent alors pour désigner cette chose par cette succession phonétique. Chaque fois qu'on a besoin d'une chose, on invente un son. Les sons continuent jusqu'à ce que le chef de cette communauté pose tous les autres sons non pas encore établies et convenues. Alors on dit que celui-ci établit cette langue-ci pour cette nation-là.»²

D'une façon quasiment semblable, le grammairien arabe Ibn Ğinnī (912-1002) tente d'imaginer la constitution des premiers signes: « Tout se serait alors passé, dit-il dans ses *Ḥaṣā'is*, comme si ces savants s'approchaient de l'un des fils d'Adam et lui faisaient signe en disant : homme, homme, homme. Chaque fois que cet individu entendrait ce mot là, il saurait qu'il veut dire cette espèce de créature. S'ils voulaient marquer d'un signe son oeil ou sa main, ils les montreraient du geste en disant : oeil, main, tête, pied, etc...»³ En effet, cette hypothèse qui repose sur la liberté de nomination, montre le choix libre de l'homme comme un objet de plaisir et de caprice; elle ne prend pas en compte la raison humaine qui cherche toujours à établir une analogie dans l'association des choses. Or, il est probable que les savants du Moyen âge essaient de montrer dans leurs passages la composante sociale du langage et le fait de se mettre d'accord pour l'usage de tel ou tel mot; étant donné qu'il n'y a pas un langage individuel: à partir du moment où il est commun, il se soumet à des contraintes; ce qui ne peut pas être n'importe quoi. Il se peut donc que cette idée soit mise en relief et visée premièrement par les grammairiens arabes.

¹ G.W.F. Hegel 1963 P. 35-36

² Abū Naṣr Alfārābī. *Kitāb Alḥurūf*,(texte arabe). 1990. p. 137-138.

³ Ibn Ğinnī (s.d. texte arabe) P. 44.

Les exemples que nous venons de donner sur la manière dont s'instituent les signes du langage ne prouvent, en fait, rien sur le champ de la réalité, puisque ils ne sont pas un fait évident étayé par des preuves, mais relèvent uniquement des imaginations, des faits spéculatifs et conjecturaux. Par conséquent, ce sens de choix libre ne tient pas, même si l'on conclut qu'il correspond à l'arbitraire de relation.

I.2.4.1.2. Liberté positive

Maintenant, si l'on laisse de côté la liberté négative, et si l'on retourne vers un sens positif qui n'a rien à voir ni avec le caprice ni avec le libre arbitre, on se rend compte que cette liberté ne peut pas être absolue.

D'abord la liberté est réalisation de la volonté, et la volonté vient de l'esprit. Cet esprit n'est pas construit indépendamment du monde extérieur. Il dépend, tout d'abord, de sa prédisposition à apprendre et à se cultiver que lui prépare le monde où l'homme vit, ensuite il est le résultat de toute une expérience exercée dans la société avec laquelle il ne cesse d'interagir. Par conséquent, la liberté est en fin de compte régie par la société qui seule décide de l'autoriser ou la refuser. Il s'ensuit que la liberté qui signifie le vouloir faire n'existe en réalité que comme pouvoir faire. Le milieu où nous vivons nous impose des contraintes particulières avec lesquelles notre choix ne porte pas l'attribut d'être tout à fait libre. En ce sens, *arbitraire* qui vient du libre arbitre ne peut s'appliquer dans la réalité comme un choix libre. Car le vouloir se réalise non dans l'arbitraire, mais dans l'ordre social, politique et culturel. ¹

Vu la modalité de la liberté exercée dans le milieu social, qui est évidemment la même qui a permis à l'homme de choisir ses signes de communication, on ne peut dire que le signe librement choisi est un signe de caractère arbitraire de relation. Car, aussitôt qu'on parle des lois sociales, la liberté n'est pas totale. Elle se soumettra à certaines règles d'institution qui ne permettent pas que le choix soit effectué par caprice. Et comme ce choix ne peut pas être fait en dehors de toute relation avec les exigences sociales; il perdra, en conséquence, le sens d'arbitraire de relation.

Cela est évident même si l'on pense à prendre la liberté en terme de vouloir faire quelque chose de limité dans la société, comme celle de choisir librement des sons pour exprimer une idée. Car, comme la liberté se réduit à la détermination du fait réalisé par le vouloir, et que ce vouloir se réfère à une réalité limitée, la liberté n'est pas absolue. L'arbitraire ici en tant que libre choix n'est en réalité qu'une *liberté formelle* selon l'expression de Hegel: «L'arbitraire est liberté, mais liberté *formelle*, c'est-à-dire liberté pour autant que mon vouloir se réfère à une réalité *limitée*... Avec un vouloir limité, nous pouvons avoir une liberté formelle, dans la mesure où nous distinguons de nous cette réalité déterminée, c'est-à-dire où nous réfléchissons sur elle et où, de la sorte, nous la

¹ Auroux; Weil 1991 P.277

dépassons.»¹ De ce point de vue, le fait qu'un signe soit institué arbitrairement par l'homme relève en fait de son vouloir relativement libre qui se distingue du vouloir absolument libre en ce que le premier a pour objet quelque chose de limité, tandis que le second n'a d'autre objet que lui-même.² Déjà Spinoza médite cette idée autrement, en pensant que l'âme ne peut avoir une volonté absolue, mais sa volonté est déterminée à vouloir une chose par une cause: «*Il n'y a point dans l'âme de volonté absolue ou libre, dit-il dans son Ethique; mais l'âme est déterminée à vouloir ceci ou cela par une cause, qui elle-même est déterminée par une autre, et celle-ci encore par une autre, et ainsi à l'infini.*»³

Les idées des philosophes qui se rapportent aux notions de volonté et de liberté nous apprennent ainsi que l'arbitraire du signe au sens du libre choix ne relève pas d'un choix absolu, sans raison, ni ne signifie donc qu'il destitué de tout lien avec la réalité extérieure.

1.2.4.2. Thèmes de liberté linguistique

1.2.4.2.1. Liberté d'institution des signes

Si l'on peut parler du choix libre des signes et d'un acte volontaire de lier des sons à des idées, il faut tenir compte que cela ne concerne pas la naissance du langage. Tout d'abord, parler, à l'origine du langage, des signes *arbitrairement choisis* contredit le fait qu'ils sont la fabrication du premier homme, car le but du langage étant de communiquer avec les autres, le sujet vivant tout seul, par conséquent, n'a pas besoin d'instituer des signes, rien ne lui impose une telle obligation. Mais s'il doit le faire, ce sera forcément dans un milieu social afin de remplir la fonction du langage. Dans ce cas-là, les signes institués sont régis non par le libre arbitre de l'individu, mais par l'ordre social. Ce faisant, la liberté qui a permis de choisir les signes ne peut être en tout cas la propriété innée d'un sujet individuel, ni relève de son libre arbitre. Ensuite, il n'est pas possible que l'homme primitif qui ne connaissait son quotidien qu'à travers les éléments naturels de son milieu et qui suffisaient pour répondre à ses besoins, soit en mesure de se faire entendre par un moyen de communication autre que naturel, ou de pouvoir choisir sans raison n'importe quels sons pour exprimer ses idées. «On se trompe donc, dit Condillac dans ses *Cours d'études* (1775), lorsque on pense que dans l'origine des langues, les hommes, ont pu choisir indifféremment et arbitrairement tel ou tel mot pour être le signe d'une idée.»⁴

C'est pourquoi Auguste Comte dit que la formation originelle des premiers signes de communication révèle que ceux-ci sont involontaires s'élevant ensuite vers les signes

¹ G.W.F. Hegel 1963 P. 34-35

² Id. P. 35

³ Spinoza 1861 P. 96 (Ethique, II, prop. 84)

⁴ Condillac. I, 1947. P. 431

volontaires.¹ Mais d'où vient donc à l'homme l'idée de créer ces signes volontaires, autrement dit quelle était la source qui a initié l'homme à cette voie, si elle ne relève pas de lui-même?

En effet, Certains philosophes pensent que si l'homme a la liberté de choisir des noms, cette grâce lui vient d'un enseignant, dont l'enseignement est indubitablement absolu, donc soit de Dieu, soit de la nature. Ibn Ğinnī, par exemple, en interprétant le verset du Coran qui parle des premiers signes du langage, « *il apprit à Adam tous les noms* »², suppose que l'institution des signes pourrait se transmettre de Dieu à l'homme: le Tout puissant, pense-t-il, peut conduire l'homme, par plusieurs moyens, à bien désigner les choses et leur choisir un nom³. Allant dans le même sens, Al-Suyūfī, reprend la même interprétation donnée par Ibn Ğinnī à ce verset en ajoutant que « enseignement des noms » pourrait signifier « inspiration à les établir. »⁴

Cette idée n'était pas étrange au monde occidental. On peut la trouver jusqu'au siècle des Lumières dans la pensée philosophique de l'Europe chrétienne, avec une conception plus ou moins différente. Dans le texte de John Locke, le rôle de Dieu est préparatoire, non enseignant. Car, il est vrai que l'homme est doté des organes naturels ainsi façonnés pour former des sons articulés qu'on appelle mots, mais pour Locke, Dieu les a adaptés à cette fin pour que l'homme joue son rôle social⁵. Aussi remarque-t-on que ce rôle préparatoire divin est présent dans le texte d'Antoine Court de Gébelin (1719-1784) pour qui Dieu seul put faire à l'homme un « besoin de mettre en oeuvre ces organes, et établir entre la parole et les objets qu'elle devait peindre, cet accord admirable qui anime le discours »⁶.

Chez Condillac c'est la nature qui est le premier enseignant de l'homme en lui servant de modèle pour qu'il puisse choisir lui-même ses signes articulés. Dans ses *Cours d'études*, il dit que les signes naturels ne sont pas choisis par nous, « c'est la nature qui nous les a donnés, mais en nous les donnant, elle nous a mis sur la voie pour en imaginer nous-mêmes... L'analogie qui nous fait la loi ne nous permet pas de choisir les signes au hasard et arbitrairement. »⁷

Si donc le signe a pour base l'apprentissage de Dieu, il n'est pas arbitrairement choisi, car il ne peut pas être sur cette base enseigné de l'Omniscient, sinon, l'apprentissage lui-même n'aurait pas de sens. Et si le signe est institué sur le modèle de la nature, il ne peut être institué sans aucun lien avec la chose signifiée. Il s'ensuit que la base du choix libre des signes ne signifie pas qu'ils sont indifféremment choisis, ni donc

¹ A. Comte 1852. p. 222-223

² Coran, chap. 1, 31.

³ Ibn Ğinnī. (s.d. ,texte arabe) p. 45-46.

⁴ *Al-Suyūfī*. 1998 (texte arabe) p.20.

⁵ J. Locke 2006. p. 31 (Livre III, chap. 1,1)

⁶ C. De Gébelin 1776 p. 16

⁷ Condillac. I, 1947. P. 429

qu'ils sont caractérisés du manque de rapport avec les choses signifiées. Mais si la base du langage n'est pas construite sur l'arbitraire de relation, sa progression le serait-elle différemment?

Chez le philosophe arabe Al Ghazali (1059-1112), on ne trouve pas de distinction entre les premiers signes et sa progression. Le philosophe se contente d'affirmer que le choix de l'homme se conforme à la vérité des choses. Dans son livre *Almustasfā*, il commence non par analyser les mots dans leur rapport avec les choses, mais à l'inverse, par analyser les choses en tant que représentation dans l'esprit. Il relie deux idées: d'une part le choix des mots, d'autre part, sa conformité avec l'idée exprimée. Il conclut alors que les signes du langage «sont institués par choix; mais ces institutions, quoique différentes en forme, s'accordent en ce qu'elles visent à conformer la vérité.»¹

En revanche, en passant à la culture occidentale, on trouve une théorie de langage qui explique son développement progressif depuis sa naissance. On se rappelle que Condillac développe une idée selon laquelle les signes naturels et le langage d'action sont la base des signes d'institution et que ceux-ci en prennent leur point de départ tout en opérant dans le choix libre de l'homme. Cette opinion était une des raisons pour lesquelles il a refusé l'emploi du terme *arbitraire* qu'il avait utilisé dans son *Essai* (1746), en l'a remplaçant par *le terme artificiel* dans ses *Cours d'Etudes* (1775).

La nouvelle terminologie sert en effet les buts de Condillac qui tient à mettre en relief l'intelligence humaine et sa faculté d'instituer des signes de ses communications, une faculté qui distingue l'homme des animaux, puisqu'elle manifeste sa liberté d'exprimer ses idées indépendamment de la présence des objets. Un commentateur du texte condillacien, J. Trabant, explique ce changement de terme par le fait que le philosophe essaie de souligner le "moment positif" du signe qui fait que celui-ci est institué «intentionnellement et librement par l'homme". Le moment "négatif", c'est-à-dire "non-motivé par la nature" ne joue aucun rôle dans *l'Essai*. Dans ses œuvres postérieures, Condillac se rend compte de ce que la terminologie traditionnelle et l'accentuation de la liberté du sujet pourraient prêter à des malentendus rationalistes... (Il) doit absolument exclure ce qu'il avait déjà implicitement exclu dans *l'Essai* en le passant sous silence, c'est-à-dire que l'on interprète "arbitraire" dans le sens de "non-motivé par la nature" et dans le sens de "liberté absolue du choix"».² Evidemment, cette liberté chez Condillac n'était pas totale, le signe condillacien dans les années quarante du XVIII^e siècle trace seulement le moment où l'homme commence à choisir lui-même ses signes de communication. Le signe naturel passe au signe d'institution lorsque l'homme, à la longue, se sert du même cri, lié à son imagination, pour éprouver ses sentiments; ce cri devient signe pour lui quand il l'entend par hasard, il cesse alors d'être naturel et prend la forme de sons choisis par l'homme à son égard. Le passage d'un signe naturel qui se fait

¹ Abū Hāmid Alġazalī (texte arabe). 1993. p. 66.

² J. Trabant. 1986 p. 84.

connaître par lui-même, indépendamment du choix humain au signe d'institution commence au moment où l'homme éprouve la capacité de manipuler les signes à son gré et entrer ainsi dans le domaine du langage articulé. Du coup, cela montre que le langage d'institution porte désormais une propriété primordiale qui est l'indépendance sémantique: nous pouvons créer des représentations, et choisir de les utiliser indépendamment de l'objet de la représentation (la représentation des choses ne dépend pas de celles-ci mais de la volonté humaine). C'est une vue qui montre l'un des points essentiels du fonctionnement de la pensée humaine que Condillac réussit à démontrer dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines*. Arbitraire en ce temps-là est pris donc dans le sens de *non naturel* et de *libre arbitre*.

Dans les années soixante-dix du XVIII^e siècle son point de vue reste évolutif. Condillac, dans la seconde partie de son *Essai* rappelle que ces signes arbitraires (au sens de non naturels) ne sont pas choisis à la légère mais sont formés à l'instar des signes naturels. L'accoutumance joue un rôle important pour lier un signe d'institution à son idée: «Ces hommes ayant acquis l'habitude de lier quelques idées à des signes arbitraires, les cris naturels leur servirent de modèle pour se faire un nouveau langage. Ils articulent de nouveaux sons, et en les répétant plusieurs fois, et les accompagnant de quelque geste qui indiquait les objets qu'ils voulaient faire remarquer, ils s'accoutumèrent à donner des noms aux choses.»¹.

Chez August Comte (1798-1875), on trouve une autre théorie du langage, mais qui partait d'un principe qui ne différait pas trop de celui qu'a suivi Condillac. Pour lui, le signe est défini comme une relation entre un mouvement et une sensation, une influence objective et une impression subjective. Ce qui reflète dans sa théorie la relation normale entre la partie sociologique et la partie biologique du langage. D'où les premiers signes sont involontaires qui se développent progressivement aux signes volontaires sans perdre de lien qui unissait naturellement au départ les mots aux choses: «Dans le premier cas ... quelle que soit l'importance de ce premier langage, il ne doit être ici considéré que comme la base naturelle du second ... Ma théorie cérébrale indique comment ces signes volontaires acquièrent naturellement la fixité convenable, d'après leur origine élémentaire dans les signes involontaires, graduellement décomposés et simplifiés, sans cesser d'être intelligibles.»² Du coup, comme les signes involontaires, qui ne sont pas arbitraires, constituent la base naturelle des signes volontaires, ces derniers ne sont pas non plus arbitraires étant une extension des premiers: «L'institution de ceux-ci (signes volontaires) ne peut cependant devenir jamais arbitraire, sous peine de manquer sa destination principale, même comme moyen de liaison personnelle et surtout quant à la communication domestique ou sociale.»³

¹ Condillac 1947 . p. 61 (Essai., II, I. Chap. 1, § 6). Voir également chap. VIII, § 76.

² A. Comte 1852. p. 222-223

³ Id. p. 223

I.2.4.2.2. Liberté de nomination (nom propre, symboles mathématiques)

L'arbitraire au sens de choix libre nous mène à examiner deux pratiques dans l'exercice du langage qui consistent à se servir des noms et des symboles choisis arbitrairement (librement), pour parler des individus et des choses réels: le nom propre¹ et les symboles mathématiques.

Quant au premier, il y a des pratiques dans toutes les sociétés pour donner des noms propres non seulement aux êtres humains, mais aussi à tout être qui peut être objet de désignation précise et de distinction dans la parole (animaux domestiques, objets personnels, projets scientifiques, etc.). Cette pratique, cette liberté de donner des noms propres est révolutionnaire par rapport aux sociétés totémiques dans lesquelles les noms propres ne désignent pas un individu particulier mais plutôt une classe et une espèce, comme le remarque l'anthropologue Claude Lévi-Strauss qui étudie des formes de pensée dans les sociétés les plus éloignées.²

D'un autre côté, il y a aussi la pratique scientifique, le modèle mathématique, de nommer les choses. En fait, les signes et les symboles mathématiques, qui sont intermédiaires entre la représentation et leur objet, sont créés pour faciliter, non pas la communication, mais les opérations algébriques. Pascal a clairement expliqué cette pratique par la définition géométrique qui vise à abrégé un discours long et répétitif.

Donc, il y a derrière cette liberté de nomination, ou simple exercice du langage normal, le fait qu'effectivement on puisse donner des noms et les donner arbitrairement en ne coupant pas avec la réalité. C'est une pratique qui a interrogé beaucoup les philosophes du langage, parce que cela recoupait le problème de Platon, à savoir comment avec des signes arbitraires on peut parler du réel.

Or, nous pensons que le problème des signes linguistiques est loin d'être différent du problème des noms propres, des définitions et des abrégés en mathématiques. Car dans tous ces exemples, il y a une certaine motivation qui justifie le choix de nom ou de symbole. Pour les noms propres, comme nous allons voir plus tard, ils ne sont jamais arbitraires, d'abord, parce qu'ils ne sont pas choisis sans raison, ensuite, ils ont pour source le registre de la langue, donc le choix d'un nom dépend d'un mot qui porte déjà un sens, et ce sens n'est pas choisi au hasard; on peut toujours le renouer avec quelque rapport de près ou de loin avec l'individu nommé. Et si le nom apparaît sans sens, comme un nom arbitraire, suivre son origine révélera le lien qui expliquait sa motivation au départ.

Pour les abrégés et les symboles mathématiques, ce sont plutôt des symboles conventionnels qui signifient les choses. En ce sens, ils ne sont pas l'objet de libre arbitre

¹ Ce sujet sera traité en détail dans la quatrième partie de ce travail.

² Voir dans sa *Pensée Sauvage*, le chapitre intitulé «l'individu comme espèce». C. Lévi-Strauss. 1962. P. 253-286

de chacun, mais sont choisis conventionnellement pour signifier les choses et faciliter l'avancement des procédures dans les domaines scientifiques qui ne sauraient progresser si la décision de les nommer était donnée à chacun. L'idée elle-même de se mettre d'accord pour le choix de ces signes et symboles se conforme avec la logique, contrairement à l'idée de convenir pour le choix des premiers signes du langage qui fait un cercle vicieux. S'il en est ainsi, c'est-à-dire s'ils sont l'objet d'un accord, ils ne sont pas arbitraires au sens de libre choix, ni éventuellement au sens de l'arbitraire de relation, car on ne peut certainement pas dire que l'accord est établi pour qu'il n'y ait aucun lien entre ces signes et symboles et ce qu'ils représentent, ni donc qu'ils sont dénués de tout lien avec l'objet de représentation. Même pour le langage chiffré qui se montre arbitraire, il ne faut pas oublier le fait que, pour tous ceux qui s'en servent, son choix est motivé au fond par un acte intentionnel qui veut le montrer exprès arbitraire pour des raisons de sécurité. Il s'ensuit que, dans tous ces cas, il est bien difficile de trouver des nominations qui soient proposées arbitrairement, susceptibles d'être changées à tout moment. Sinon, elles ne seraient pas entendues conventionnellement, sous risque d'oubli et de confusion.

I.2.4.2.3. Liberté de définition

La définition des noms est introduite par les logiciens de Port-Royal pour une raison précise: éviter la confusion qui naît dans la pensée et dans le discours à cause de la confusion des mots. Pour y arriver, il faut «faire une nouvelle langue, disent-ils dans de la *Logique* (1683), et de nouveaux mots qui ne sont attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent.»¹ Cela ne signifie pas pour les auteurs de faire de nouveaux sons mais seulement de se servir des mots qui sont déjà en usage. Ils soulignent que le but de la définition est de marquer ce qu'ils signifient dans l'usage: «Tout ce que nous avons dit des définitions de noms ne doit s'entendre que de celles où l'on définit les mots dont on se sert en particulier; et c'est ce qui les rend libres et arbitraires, parce qu'il est permis à chacun de se servir de tel son qu'il lui plaît pour exprimer ses idées»².

Le thème de la définition des noms trouve sa place ici parce qu'elle signifie la liberté de préciser la signification des mots, donc un point qui touche la partie sémantique du signe linguistique. Du coup cela signifie une chose: que les mots ne sont pas liés aux choses mais aux idées, et que cette liaison est arbitraire dans la mesure où l'on peut changer librement les idées qui leur sont attachées. Le philosophe John Locke (1632-1704) a plus manifestement montré ce genre de pensée dans son *Essai sur l'entendement humain* (1690). Il soutient que les mots sont liés arbitrairement aux idées des choses et non aux choses elles-mêmes «par une institution volontaire qui fait qu'un mot devient arbitrairement la marque de telle idée.»³ Selon Locke, cet acte volontaire de changer de signification fait partie de la nature humaine qui tend à exprimer librement

¹ *Logique de Port-Royal*. 1964 P. 104. Chap. XII

² Id. P. 115. Chap. XIV.

³ J. Locke, 2006. p. 38. (Livre III, chap. 2, 1)

ses idées : «Tout homme a la liberté inviolable de donner aux mots la signification qu'il veut.»¹ Ce qui est évidemment vrai: dans la vie pratique de la communication, on peut éventuellement changer le sens de son langage, car parler ne consiste pas à répéter les choses qui sont déjà toutes faites, sinon on ne dirait rien. Du coup, cela signifie aussi l'arbitraire de relation, puisque les sons ne se révèlent pas attachés aux idées par un lien fixe et interchangeable, et qu'on peut effectivement définir et redéfinir les mots. Ainsi concluent les auteurs de la *Logique*: «Les définitions des noms sont arbitraires ... Car chaque son étant indifférent de soi-même et par la nature à signifier toutes sortes d'idées, il m'est permis pour mon usage particulier, et pourvu que j'en avertisse les autres, de déterminer un son à signifier précisément une certaine chose, sans mélange d'aucune autre. »²

Mais pour définir, quelle méthode et quelle technique faut-il suivre selon les philosophes?

Pour les auteurs de *la Logique*, la définition des noms ne concerne pas tous les mots d'une langue. Il faut distinguer entre les mots simples, clairs sans équivoques et les mots équivoques. La définition concerne uniquement cette deuxième catégorie de mots. La technique suivie consiste à considérer ces mots comme n'ayant pas de sens, afin de pouvoir leur attacher l'idée que nous voulons qu'ils signifient. Ainsi, pour éviter la confusion d'un mot équivoque comme *l'âme*, on dira qu'on appelle *âme* ce qui est en nous le principe de la pensée.³ Or, dans cet exemple donné dans *la Logique*, on peut remarquer plusieurs choses: que tout d'abord ce qui est arbitraire c'est de juger quel mot est équivoque et lequel nécessite d'être défini; ensuite que le mot défini n'est pourtant pas tout à fait changé de sens; ce qui signifie qu'il n'a pas été libéré complètement de son premier sens; du coup, il n'est pas défini tout à fait arbitrairement.

Pour Blaise Pascal, le but de la définition qu'il introduit dans ses *Pensées*, est d'éclaircir et d'abrégé le discours dans les démonstrations en géométrie; c'est ce qu'il appelle *définition géométrique* qui consiste à exprimer «par le seul nom qu'on impose ce qui ne pourrait se dire qu'en plusieurs termes; en sorte néanmoins que le nom imposé demeure dénué de tout autre sens, s'il en a, pour n'avoir plus que celui auquel on le destine uniquement.»⁴ Donc ce n'est pas le même but entamé par *la logique* de Port-Royal qui est la confusion des mots, car pour Pascal c'est plutôt la confusion de la multitude: «Les géomètres, et tous ceux qui agissent méthodiquement, n'imposent des noms aux choses que pour abrégé le discours et non pour diminuer ou changer l'idée des choses dont ils discourent. Et ils prétendent que l'esprit supplée toujours la définition

¹ J. Locke, 2006. p. 38. (Livre III, chap. 2, 1).

² *Logique de Port-Royal*. 1964 P. 105. Chap. XII

³ Id. P. 104. Chap. XII

⁴ Blaise Pascal. 1870. P. 455

entière aux termes courts, qu'ils n'emploient que pour éviter la confusion que la multitude des paroles apporte.»¹

Dans ce cas, tous les termes peuvent être objet de définition.² Mais en évitant le problème de la distinction entre les termes clairs et équivoques, on retombe dans un autre problème logique. Selon Pascal, la méthode qui consiste à tout définir est impossible pour deux raisons: d'abord, parce que dans toute définition, il faut admettre que il y a des mots indéfinissables: «Il est évident que les premiers termes qu'on voudrait définir en supposeraient de précédents pour servir à leur explication, et que de même les premières propositions qu'on voudrait prouver en supposeraient d'autres qui les précédassent ; et ainsi il est clair qu'on n'arriverait jamais aux premières.»³ On peut résumer cette idée de la façon suivante: pour pouvoir avoir des définitions, il faut des termes, et ces termes là ou bien on les utilise dans leur propre définition, ce qui est une faute logique qu'on appelle cercle, ou bien on doit admettre que certains termes de base sont indéfinissables. Il s'ensuit que, dans le langage, si nous avons quelque chose à définir, et quelque chose qui sert à définir, il ne faut pas les deux ensemble soient le même; sinon c'est la circularité.

La deuxième raison, c'est que dans toute langue, il y a des termes primitifs dont le concept est tellement clair qu'ils n'ont pas besoin d'être définis: «En poussant les recherches de plus en plus, on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, et à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve.»⁴

C'est pourquoi Pascal propose la méthode géométrique qui «consiste, non pas à tout définir ou à tout démontrer, ni aussi à ne rien définir ou à ne rien démontrer, mais à se tenir dans ce milieu de ne point définir les choses claires et entendues de tous les hommes, et de définir toutes les autres.»⁵ C'est en quelque sorte un retour à la méthode des Port-Royal qui ne définissent que les mots équivoques. Pourtant, Pascal critique ce que les logiciens de *la Logique* appellent "définition des noms", pour plusieurs raisons: i) la définition ne consiste pas à montrer la nature de la chose mais seulement à la désigner⁶; ii) ils confondent souvent la définition des noms et la définition des choses⁷; iii) ce qu'ils font ce n'est pas une définition libre mais seulement une proposition qui à son tour nécessite d'être prouvée, à moins qu'elle ne soit très évidente d'elle-même ; et alors ce sera un principe et un axiome, mais jamais une définition;⁸ iv) aucune utilité n'est à

¹ Blaise Pascal. 1870. P. 456

² Id. P. 455

³ Id. P. 457

⁴ Ibid.

⁵ Id. P. 458

⁶ Id. P. 460

⁷ Id. P. 461

⁸ Id. P. 460

dégager de définir le mot par le mot: «Il y en a qui vont jusqu'à cette absurdité d'expliquer un mot par le mot même. J'en sais qui ont défini la lumière en cette sorte: *La lumière est un mouvement lumineuse des corps lumineux*; comme si l'on pouvait entendre les mots de lumineuse et de lumineux sans celui de lumière. »¹

I.2.4.2.4. Liberté de récréation: néologisme, dérivation, sigles et acronymes

Lorsque on parle de l'évolution historique des langues, du changement des formes phonétiques et sémantiques des mots, lorsqu'on suit leur étymologie, on fait souvent comme si ces changements ne concernaient que le passé, et que la langue que nous parlons est stable avec la possibilité de son changement dans le futur. C'est ainsi que Saussure sépare l'étude diachronique de l'étude synchronique.

Mais si nous suivons soigneusement notre langue "statique", nous constaterons que sa stabilité n'est qu'apparente, et qu'en son intérieur elle change effectivement, constituant pour ainsi dire les graines des changements du futur. On peut percevoir cette vérité en constatant le développement des dictionnaires de langue de temps en temps, en sorte qu'il serait de plus en plus difficile, surtout pour un Etranger, de dépendre de son propre dictionnaire quelque peu ancien pour trouver la signification de tous les mots créés et reconstruits récemment. C'est que la langue ne s'arrête pas de changer; seulement ce changement est inaperçu et se fait insensiblement. On peut le sentir dans certaines conditions, comme lorsque on quitte son pays d'origine pour s'y rendre après quelques temps, et surprendre des nouveautés qui sont introduites dans sa langue maternelle, sur le plan conceptuel ou phonétique; en particulier si ce pays a connu pendant ce temps là des changements radicaux importants, politique, économique, social. Evidemment, c'est une question qui n'est pas exempte de toute société mais diffère proportionnellement.

Les graines de changement dont nous venons de parler consistent à réutiliser la matière de la langue pour reconstruire et recréer de nouveaux mots qui correspondent aux nouveaux concepts de vie, représentées par le développement social, culturel, technique, scientifique etc. Il y a donc une liberté qui consiste à reconstruire les mots en se référant au registre de la langue.

Blaise Pascal (1623-1662) ne manque d'aborder ce thème dans *De l'esprit géométrique et l'art de persuader* (1657-1658). Le logicien souligne dans son texte la capacité et la liberté de l'esprit humain pour reconstruire des mots correspondant aux choses désignées : « Il n'y a rien, dit-il, de plus permis que de donner à une chose qu'on a clairement désignée un nom tel qu'on voudra; il faut seulement prendre garde qu'on n'abuse de la liberté qu'on a d'imposer des noms, en donnant le même à deux choses différentes.»² Il commence jusqu'à appliquer en réalité sa pensée: «Il modifie à son gré le

¹ Blaise Pascal. 1870. P. 458-459

² Id. P. 456.

sens des mots, en invente de nouveaux (coradical, cylindraccé, insolidité), " use indifféremment de ... deux termes pour signifier une même chose " ou, au contraire, étend une même dénomination à deux choses différentes, ce qui est tout légitime " pourvu qu'on n'en confonde pas les conséquences". »¹

L'homme est donc libre de recréer des noms. C'est la liberté du savant qui dépend de l'arbitraire du signe au sens de libre choix et de la stabilité de l'objet scientifique. Mais cette liberté ne signifie pas qu'on puisse prendre n'importe quel son et l'attacher à n'importe quel sens. Tout d'abord parce qu'elle dépend des éléments qui existent déjà dans la langue; ensuite, parce qu'elle procède de certaines règles grammaticales qu'elle ne peut pas dépasser. La création des mots est en effet liée à la nouveauté des choses et des conceptions: la langue est là, les mots sont là; une fois qu'on a un nouvel objet à désigner, une nouvelle idée à représenter, on n'a qu'à réutiliser la matière de la langue pour former un nom qui puisse lui correspondre. Cette liberté selon Locke est donnée à toute personne comme elle l'était auparavant chez le père des hommes: «La même liberté qu'avait aussi Adam d'attacher un nouveau nom à une nouvelle idée, n'importe qui l'a toujours»².

Dans son article intitulé *Le débat sur l'arbitraire du signe au XIXe siècle* 1979, André Chervel souligne que «jusqu'à la fin du siècle (XIXe), on estime que l'homme primitif a été en mesure d'agir délibérément sur sa langue en désignant les choses par des mots nouveaux qu'il créait, tout comme on donne un nom à l'enfant qui naît»³.

En effet, la liberté de donner des noms et de recréer les signes à partir du registre de la langue est une pratique normale exercée dans toute langue et chez toute communauté linguistique. Cette pratique se trouve sous les formes suivantes :

1° Pratique fréquente d'employer des préfixes et des suffixes pour reproduire d'autres significations dérivées du radical. Ce qui est frappant ici, c'est qu'on se sert des sons qui, généralement, ne se trouvent pas dans la langue indépendamment de son radical. Pourtant ils portent un sens précis (par exemple, **re** répétition, **dés** négation, **eux euse** attribut, **ement** adverbe etc) qui peut non seulement réorienter la signification des mots mais quelquefois aussi leur nature grammaticale⁴

2° Le néologisme. C'est le phénomène de création de nouveaux mots. Il est aussi indice de progrès dans un domaine de connaissance ou de perception de la réalité. Son utilité se montre dans l'adaptation de la société aux besoins d'efficacité dans la communication. Il

¹ Daniel Droixhe. 1978. p. 27.

² Locke. 2006. p. 156. (Livre III, chap. 6, 51.)

³ André Chervel. 1979, n° 25-26. p. 8.

⁴ Les préfixes n'entraînent pas un changement de la nature grammaticale des mots: *partir repartir, espoir désespoir*; les suffixes, au contraire, peuvent la changer: *peur peureux, énorme énormément*.

apparaît soit à partir d'éléments déjà existants dans la langue elle-même, perdant ensuite leur valeur de nouveauté (autobus, alunir, aéroport etc.) soit comme emprunt de mots d'une langue vers une autre, de l'anglais au français par exemple (« mail », « internet », « scanner » etc.) La nouveauté de mots se rapporte ainsi à la nouveauté des objets et des conceptions.

3° Les sigles et acronymes: C'est la pratique qui consiste à abrégé plusieurs termes en un seul: un ensemble de lettres initiales formant un mot servant d'abréviation. Ainsi, ENS, CROUS, UMP, PS etc.. Si un sigle peut se prononcer comme un mot ordinaire, comme UNESCO, OTAN, il est appelé acronyme. Dans les autres cas, on l'épelle : SNCF [ɛs.en.se.ɛf], HLM [ã].ɛl.ɛm]. Certains sigles de langues autres que le français deviennent parfois tellement populaires qu'ils sont repris tels quel en français sans pour autant que les francophones en connaissent la signification. Le plus souvent, il s'agit de sigles en anglais comme MSN, SMS, IP, PC et parfois la prononciation originale est également conservée comme FBI, MTV, BBC.

Ces nouveaux termes qui prennent désormais la place d'une association, d'un organisme, d'un établissement, d'une société ou toute autre organisation procèdent de la loi du moindre effort. Sous un nom abrégé, ils reflètent une tendance à désigner plus couramment les choses dans la communication et d'éviter une longueur et une répétition inutiles qui pourraient nuire le discours.

On remarque enfin que tous les mots composés et recomposés par les pratiques qu'on vient de voir, et qui se déduisent de la liberté de l'homme et sa maîtrise sur sa langue, n'arrêtent pas de subir à nouveau les mêmes pratiques tant que celles-ci s'exercent sur des règles spécifiques de la langue qui ne devraient pas passer certaines limites; et ainsi de suite, la langue se forme à travers un réseau d'interrelations phonétiques qui compose ses mots. Ainsi, le nom propre d'une personnalité peut passer pour un verbe, un adjectif ou un nom qui représente sa pensée: on dit un discours *marinisé* (qui prend l'empreinte de celui de Marine Le Pen,) le sarkozysme (politique menée par Nicolas Sarkozy). De même pour les sigles et acronymes dont certains entraînent la formation de dérivés, par exemple : cégétiste (membre de la CGT), cégépien (personne poursuivant des études dans un CEGEP ou CÉGEP), éremiste (bénéficiaire du RMI) etc.. D'autres sigles sont aussi écrits tels que prononcés, et forment alors des noms communs (accordés en genre et en nombre), par exemple : une bédé, des bédés ; un cédérom, des cédéroms ; un PDG, une pédégère... etc.

Comme nous avons vu, tous ces changements qui surviennent dans la langue au fur et à mesure du développement des idées et des objets qu'on veut désigner permettent de comprendre que la reconstruction des mots réalisée par la liberté humaine est en effet motivée, et non arbitrairement choisie. Mais si, au fil du temps, le motif qui a permis le changement est oublié, la trace qui le révélait est disparue ou que le mot a subi tellement

de changement qu'il perd de vue sa première forme, il serait très normal d'entendre parler de l'arbitraire des mots, et de trouver des linguistes qui soutiennent n'avoir trouvé aucune justification du choix des sons pour les sens, aucune raison qui permet à un mot comme *érémiste* par exemple de désigner son concept. Or cet arbitraire n'est qu'en apparence, il est irréel¹, car le mot renferme effectivement toute une histoire de motivation et toutes les raisons justifiant sa forme en cours, qui échappent évidemment à l'esprit de celui peu expérimenté aux recherches étymologiques. Voilà les graines de changements d'aujourd'hui qui adviennent dans la langue et qui seront plus aperçues dans la langue du futur.

Résumé:

L'étude que nous avons menée sur l'arbitraire au sens de libre choix nous révèle que ce sens n'est pas équivalent à l'arbitraire de relation, comme, nous venons de le voir avec chaque thème appartenant à la liberté linguistique, c'est-à-dire à pouvoir exercer sur la langue des pratiques qui relèvent du libre choix de l'homme. Nous tenons pourtant à résumer ici les raisons qui justifient ce point de vue:

- Comme principe, on a déjà conclu que le choix libre ne provient pas d'un vouloir absolument libre, son existence même est conditionnée par d'autres lois. Si l'arbitraire n'est donc pas tout à fait un choix libre, il signifie forcément que sa réalité est basée sur d'autres considérations qui font que la liberté ne part pas uniquement de la seule raison de vouloir. Ou bien que ce vouloir est relatif qui, contrairement au vouloir absolu, s'occupe des données particulières de la réalité, représentée par l'ordre naturel, social, culturel etc. Et comme la liberté est un vouloir relatif qui dépend d'autres données, celles-ci lui ôte dans le langage le sens d'arbitraire de relation.

- L'acte de choisir librement des sons pour valoir à des idées et pouvoir désigner des choses n'est logiquement pas envisageable à la naissance du langage. Les philosophes sont d'accord sur le fait que les premiers signes de communication sont construits sur une base naturelle; par conséquent, ils n'étaient pas arbitraires de relations.

- Le libre choix des signes concerne donc une phase qui suit les premiers signes de communication. Or, chez certains philosophes, comme August Comte, ni les signes involontaires (naturels) ni les signes volontaires (artificiels) ne sont arbitraires de relation. Cette thèse est basée sur les points suivants:

- Comme les premiers signes sont établis sur une base naturelle, et comme le choix des signes artificiels prend son point de départ de ces signes naturels, ils ne seront

¹ L'arbitraire apparent et irréel est un concept d'arbitraire que nous avons traité indépendamment dans ce chapitre et classé parmi les définitions données de l'arbitraire. Voir p. 75

par conséquent pas destitués de tout rapport entre les sons et les sens et, de ce titre, ne sont pas arbitraires de relation.

- Le deuxième point est complémentaire du premier; il consiste dans le fait que le choix des signes artificiels est conditionné par des facteurs extérieurs qui d'une façon ou d'une autre contribuent à donner au mot la forme qui correspond à la chose désignée. Ces facteurs peuvent être représentés par l'observation des propriétés de la chose désignée, ou bien par le rapport qui lie celle-ci à certaines circonstances de temps, de lieu, de vues...etc. Ce faisant, le choix du signe artificiel ne se montre pas absolument libre et arbitraire. On peut constater ce point de vue chez Nicolas Beauzée (1717-1789). Dans son article *Mot*, le terme *arbitraire* figure au sens de libre choix, mais cette liberté est liée à certaines circonstances qui l'ont revêtu de leurs empreintes. Ce qui en diversifiant les vues diversifie les langues¹. En somme, le signe que l'homme choisit librement selon cette manière de voir n'est pas le fruit d'un coup de tête à un moment donné; car il n'est pas institué à l'écart des circonstances qui l'entourent; par conséquent, cela lui ôte le caractère d'arbitraire de relation.

- Si on revient maintenant à examiner la forme de la langue instituée, on remarque qu'il y a effectivement des pratiques et des exercices qui manifestent la liberté de l'homme sur son langage: les noms propres, définition des noms, recreation des signes, acronymes etc.. Or, ces pratiques ne signifient pas que le choix qui a été fait est libre de tout rapport entre la forme désignant et la chose désignée. En fait, dans toute pratique, on peut trouver des éléments qui prouvent que le choix n'est pas absolument arbitraire, relevant du libre arbitre du sujet. Voici les raisons pour chacune d'elles :

- La définition des noms, qui est une pratique de liberté sur le langage consistant à donner aux mots la signification que nous voulons que les mots représentent, n'est logiquement pas possible. Nous avons déjà dit que la manière de penser à redéfinir les noms selon les Port-Royal correspond à l'arbitraire de relation, mais cette pensée est uniquement théorique. Car dans la pratique de faire des définitions, l'arbitraire de relation ne manifeste pas en son vrai sens, puisque, bon gré mal gré, on garde le sens ordinaire du nom qu'on pense à définir. En outre, la définition des termes selon le logicien Pascal n'est pas non plus possible; étant donné que si l'on veut définir tous les termes, on tombe dans un cercle vicieux; car on serait obligé d'utiliser le sens ordinaire des termes qui servent à définir. Et alors, on doit admettre que, dans toute définition, un certain terme de base est indéfinissable. Ce faisant, l'arbitraire de relation ne tient pas, car, non seulement il faut laisser aux termes de base leur sens ordinaire, mais en plus, on ne peut pas définir les mots primitifs qui sont tellement clairs qu'ils n'ont pas besoin d'être davantage définis, et qui, selon Pascal, étaient expliqués d'une manière parfaitement exempte d'équivoques: «Il

¹ Encyclopédie. 1765 ; v. X; p. 763

n'y a rien de plus faible, dit-il, que le discours de ceux qui veulent définir ces mots primitifs. Quelle nécessité y a-t-il, par exemple, d'expliquer ce qu'on entend par le mot *homme*? Ne sait-on pas assez quelle est la chose qu'on veut désigner par ce terme?»¹

- En ce qui concerne la liberté de nomination, de recreation des signes, à partir des éléments existant dans la langue, certes, c'est une liberté donnée à chacun, car les mots sont arbitraires dans la mesure où on peut donner des noms, reconstruire des mots, réorienter leur sens; mais cette liberté ne signifie pas pour autant l'arbitraire de relation, pour deux raisons :

- Ce n'est pas une liberté absolue. Car le fait de reconstruire un mot soumet à des règles grammaticales et des acceptions précises. L'adjectif qui se termine par *eur rice*, par exemple n'a pas le même sens que l'adjectif qui se termine par *if ive* par exemple, ou même *oire*. Ce qui signifie qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Au Moyen-âge, le grammairien arabe, Ibn Ğinnī, observe cette question de liberté relative dans le choix des phonations à partir du registre de la langue. Dans un paragraphe de ses *Ḥaṣā'is* intitulé *almuhmal* (les mots non employés) et *almufīd* (mot employés) il soutient que les premiers locuteurs disposaient de toutes les racines et les phonations, et qu'ils choisissaient en toute liberté ce qu'il leur fallait,² Mais il déclare en même temps qu'il n'exclut pas l'idée selon laquelle lorsque ils ont opéré ce choix, ils poursuivaient certains buts déterminés, de façon à ce que le mot puisse refléter par son timbre le sens exprimé.³
- Comme le nouveau mot est construit sur la base d'un autre mot, c'est-à-dire d'un sens précis, il est donc motivé par ce sens là. Ainsi *visible*, *visiblement invisible*. Il est donc vrai que le langage humain change, et qu'il est ainsi constitué qu'à l'intérieur de son utilisation il y a des protocoles, des processus pour en créer toujours de nouveaux, mais il n'est pas vrai que tout changement effectué dans la langue soit arbitraire ni donc que le choix du mot soit conçu de la sorte.

Pourtant, on peut tirer de la pensée du rationaliste Descartes une tendance à attribuer au libre choix des signes le caractère arbitraire de relation. Un passage de sa correspondance avec le père Mersenne nous laisse la sentir: « Les voix qu'on jette, criant ou riant, sont semblables en toutes langues. Mais lorsque je vois le ciel et la terre, cela ne m'oblige point à les nommer plutôt d'une façon que d'une autre».⁴

Or, cette manière de voir dont l'arbitraire est lié avec la liberté nous incite à poser une question logico-philosophique. La liberté de l'homme d'instituer les signes signifie-t-elle l'arbitraire de l'acte humain? On prend l'arbitraire dans le sens du manque de raison,

¹ Blaise Pascal. 1870. P. 458

² Ibn Ğinnī. (s.d. ,texte arabe) p. 65.

³ Ibid.

⁴ R. Descartes, 1996. p. 103, voir aussi p. 112.

c'est-à-dire sans se servir de sa réflexion pour trouver des moyens efficaces permettant de mémoriser ces signes. L'homme se contente-il d'instituer des signes arbitraires par lesquels tous ses semblables tombent d'accord pour communiquer, sans qu'il y en ait un parmi eux qui proteste contre cette folie, ou, au pire, cherche à en prendre part et entrer lui aussi dans le concours de leur institution, au moins en partie, puisque elle est, comme le dit Locke, à la portée de tous; et que tout le monde a la même capacité de donner des noms? C'est un point de vue qui cherche entre tout cela la raison de l'homme avant de chercher sa liberté, si l'on admet qu'il est privilégié par deux qualités.

Si la réponse est oui, à notre avis, cette idée en effet ne peut être acceptable que dans la mesure où tous les communicants sont des êtres sans raison. Mais comment l'homme peut-il mémoriser des milliers de signes et comprendre le langage immédiatement, sans que la représentation des idées soit à ses yeux? Dans la vie courante, si l'on veut parler du langage chiffré, est-ce que leur choix ne répond pas à une certaine motivation afin de pouvoir les mémoriser? Est-ce que le mot de passe par exemple qui réalise notre libre arbitre est choisi sans motivation? Est-il au fond un simple choix, une suite de chiffres ou de lettres, qui ne signifie rien d'autre qu'un moyen pour accéder à ce qui est censé d'autoriser, comme le préconisent les tenants de l'arbitraire de relation? Est-ce qu'il ne signifie pas quelque chose de particulier, d'intime, de toute autre motivation pour nous? Ce que nous voulons dire ici c'est que si un simple fait comme le mot de passe qui dépend de notre seul choix, de notre *libre arbitre*, n'est pas sans motivation, comment peut-on imaginer que le langage humain constitué de milliers de signes soit institué sans aucune raison motivée, et que ceux-ci soient ainsi dans la possession des millions qui par hasard tombent d'accord sur son usage?! Ce n'est donc plus l'homme dont on parle, car ce dernier est distingué de tous les êtres par le privilège de sa raison; à quoi sert-il donc si il ne s'en sert pas?

Mais si la réponse est non, il ne faut plus attribuer au signe le caractère arbitraire, ou bien préciser que ce qu'on entend par *arbitraire* ce n'est pas un choix sans raison, mais une représentation du vouloir relativement libre et que ce vouloir est motivé par la raison.

I.2.5. Le sens de conventionnel

Dans l'histoire des idées du langage, c'est le caractère le plus souvent corrélatif à l'arbitraire du signe. Dès qu'on parle du langage conventionnel, apparaît l'idée qu'il est créé arbitrairement. Que signifie la convention? Quel rapport y a-t-il entre l'arbitraire et la convention? Nous allons essayer de comprendre d'abord le sens de la convention, de voir ensuite comment elle s'est trouvée renvoyée à l'arbitraire du signe, et examiner finalement si elle correspond ou non à l'arbitraire de relation.

Il faut distinguer deux types de conventions:

- 1- Convention explicite: un modèle juridique, un contrat, en vertu duquel sont préservés des droits et devoirs de chaque individu au sein du groupe qui a obtenu la convention. Il peut être un simple accord entre deux ou plusieurs personnes sur certaines questions.
- 2- Convention implicite ou consensus: une manière de coordination entre personnes sans que soit prescrite une convention explicite. Elle est expliquée par David Hume (1711-1776) comme une convention qui n'est pas de la nature d'une promesse, car les promesses elles-mêmes naissent des conventions humaines: «Ce n'est qu'un sens général de l'intérêt commun, sens que les membres de la société s'expriment les uns aux autres, et qui les conduit à régler leur comportement selon certaines règles... quand ce sens commun de l'intérêt est mutuellement formulé et qu'il est connu des deux, il produit une résolution et comportement qui lui correspondent. Et cela, on peut l'appeler avec assez d'à propos une convention ou un accord entre nous, bien que fasse défaut la médiation d'une promesse, puisque les actions de chacun d'entre nous font référence à celles de l'autre et sont accomplies en supposant que de l'autre côté, on doit aussi accomplir quelque chose.»¹ L'idée de la convention implicite en matière de langage fut adoptée plus tardivement par le linguiste américain Benjamin Lee Whorf qui le définit ainsi: «Il s'agit bien entendu d'une convention non formulée, de caractère implicite, mais ELLE CONSTITUE UNE OBLIGATION ABSOLUE. Nous ne sommes à même de parler qu'à la condition expresse de souscrire à l'organisation et à la classification des données, telles qu'elles ont été élaborées par convention tacite.»²

Or, quel rapport y a-t-il entre convention et arbitraire?

En fait, en cherchant un rapport qui pourrait se trouver entre l'arbitraire de relation et la notion de convention linguistique, on se rend compte que cette recherche n'aboutit pas à des résultats positifs. Il apparaît beaucoup plus loin de la rationalité que nous croyions; et cela pour plusieurs raisons:

¹ David Hume. 1993 P. 90

² Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 125

- 1- *Arbitraire* et *convention* sont au fond deux termes opposés; car l'arbitraire consiste dans le choix individuel, tandis que la convention consiste dans le choix collectif.
- 2- L'arbitraire du signe concerne la nature du signe depuis le moment de son institution, c'est-à-dire depuis la première étape de l'établissement du signe, tandis que la convention, étant un accord sur quelque chose d'établi, concerne le langage dans sa deuxième étape, c'est-à-dire au temps qui suit l'institution de tous les signes du langage et trace le commencement de son usage effectif. Pourtant, on peut trouver chez le chef de l'Ecole mutazilite¹, Alqāḍī (m. en 1025) l'idée d'une convention qui concerne à la fois l'institution des mots, et les changements ultérieurs : «Comme la première étape, dit-il, de l'institution de la langue est liée à la convention et au libre choix, il n'empêche que la deuxième est assujettie aux mêmes conditions».²
- 3- Si nous disons que l'acte de convention est fait sur le choix arbitraire des signes, cela veut dire qu'il n'y avait pas de signe au moment de l'accord. Sur quelle langue dépendait-on alors pour s'accorder sur les signes arbitraires? S'il y avait déjà une langue, à quoi sert la nouvelle langue? Mais si la réponse est que la première langue a été elle aussi le fruit d'une autre convention, la même question sera posée à l'infini.
- 4- Si nous admettons malgré tout que l'acte de convention est fait sur le choix arbitraire des signes, on sera en face d'un autre problème de nature téléologique. Car la langue étant un bien public, accordé à tout le monde, le premier objectif attendu de la convention serait moins que celle-ci soit établie que de s'assurer la stabilité de la langue et son bon usage. Ce qui ne correspond pas avec un choix arbitraire.

¹ Ecole de pensée théologique musulmane, fondée à Bassorah par Wasil bin 'Ataa (mort en 748) à la fin de l'époque omeyyade au VIII^e siècle. Elle se développe sur la logique et le rationalisme. En 827, le *mutazilisme* devient la croyance officielle à la cour du califat abbasside, après avoir été officiellement embrassé par le calife Al-Ma'mun. Il restera la doctrine officielle sous ses deux successeurs. Il entraîne des persécutions contre les érudits qui n'y adhèrent pas. Alors des oppositions apparaissent contre ces persécutions et contre l'opinion du Mutazilisme, et se développent au IX^e siècle avec le règne de Al-Mutawakkil qui revient à la doctrine traditionnelle. Avec l'arrivée des Turcs seldjoukides, il est écarté et disparaît définitivement entre le XI^e et le XIII^e siècle. Le plus important livre du Mutazilisme de Alqāḍī Abd Al-jabbar fut découvert à Yamen il y a plusieurs décennies, intitulé « Al-muḡni fī abwāb al-tawḥīd wal'adl ». Article disponible sur : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Motazilisme#Histoire> et sur: <http://ar.wikipedia.org/wiki/%D9%85%D8%B9%D8%AA%D8%B2%D9%84%D8%A9> . Consulté le 15 jan. 2009.

² Alqāḍī 'Abd Alḡabbār (texte arabe). 1962. p. 173. voir aussi: Antoine-Martin Roche (1705 ?-1755) qui, dans son *Traité de la nature de l'âme et de l'origine de ses connaissances, contre le système de M. Locke et de ses partisans* (1759) souligne que les mots sont « les signes arbitraires dont les divers membres de la société sont convenus ». Cité par Daniel Droixhe. La linguistique et l'appel de l'histoire. op.cit. p.21. (Introduction). Certains prononcent de façon à ne rien dire sur le sens de *convention* dont ils parlent. L'idée des signes conventionnels est la position du néerlandais Rudolph Agricola (1442-1485). Dans *De inventione Dialectica* (1515), il analyse le signe linguistique dans son concept autonome, en dehors du champ dialectique: « Le nom, dit-il, n'est rien d'autre qu'un mot prononcé institué par convention entre les hommes pour signifier une chose ». Demonet 1992 P. 101.

5- Admettons encore que l'accord est fait pour que les signes soient arbitraires, c'est-à-dire pour qu'il n'y ait aucune raison de rappeler le signe à son idée. En d'autres termes, c'est un accord fait pour que le signe ne soit pas motivé. Mais cela veut dire aussi que la convention est prescrite juste pour cette raison-là qui consiste à prévenir tout moyen permettant de préserver les signes contre l'oubli, et, pour combler cet écart, à se référer uniquement à un effort pénible et accablant afin de les mémoriser. Il va sans dire que ceci s'oppose *a priori* au but de la convention, qui, en revanche, devrait fournir tous les moyens afin de préserver le langage de l'oubli et de la perte, à moins de prendre la convention comme un acte susceptible d'être changé pour remplir certaines fonctions d'usage. C'est ce que affirme Victor Egger (1848-1909) dans ce passage: «Le propre d'une convention c'est de pouvoir être soit modifiée dans certains détails, soit abrogée et remplacée par une autre; si nous modifions le bruit spécifique et la forme visible du cheval, ce n'est plus un cheval, c'est un autre animal, son voisin dans la classification naturelle : l'idée n'est plus la même; si nous fusionnons le groupe principal et le groupe accessoire, le cheval devient centaure: encore une idée nouvelle; mais l'idée ne change pas si nous convenons de remplacer le son *cheval* par ses abrégés populaires ou enfantins, *chval, sval, sual*, ou même par *dada, coursier, equus...* »¹.

C'est pourquoi, pour pouvoir parler du langage conventionnel, on doit tout d'abord distinguer la convention en tant que thèse attributive à l'origine du langage, ce qui n'est logiquement pas concevable ni soutenable, et la convention en tant que emploi commun des signes du langage par les membres de la société linguistique. Seule cette deuxième conception est envisageable si l'on veut parler du langage conventionnel, car il signifie simplement accepter et employer communément la langue telle que nous avons reçue par les générations successives. Qu'elle soit arbitraire ou non nous intéresse moins que le fait qu'elle soit un moyen de communication. On peut trouver cette conception de la langue dans le texte de Whitney (1827-1894) qui justifie son emploi du terme *conventionnel* par le fait que «la raison d'employer celui-ci plutôt qu'un autre est que la société à laquelle l'enfant appartient l'emploie déjà.»²

Or, admettre la langue reçue se traduit sous deux formes:

1- Comme un accord pour accepter la langue dans son état tel qu'elle est instituée et reçue par les générations successives. Cet accord fait qu'on peut convenir ensuite sur la base de ce langage pour reconstruire d'autres signes, suivant les besoins de communication; car, nous l'avons dit, un accord pour instituer la première langue n'est pas possible logiquement. C'est pourquoi certains philosophes proposent l'hypothèse selon laquelle la première langue est fondée sur une base naturelle, et que l'arbitraire vient dans la deuxième étape, quand les changements sont survenus à la forme des mots sous l'effet de

¹ V. Egger. 1881. P. 247.

² W. Whitney 1877. p. 15.

l'usage et du temps. Ce qui donne au langage les deux attributs *arbitraire* et *conventionnel* séparément sans que l'un soit forcément lié à l'autre.

En effet, le passage du signe naturel au signe arbitraire se trouve dans la pensée de la plupart des philosophes. Seulement la conception du mot *arbitraire* varie de l'un à l'autre. Dans le texte de De Gérando (1772-1842) pour qui l'arbitraire vient dans une étape qui suit l'institution du langage, le terme se comprend à la fois au sens conventionnel et au sens de manque de rapport, mais celui-ci ne l'est que parce que résulté de la perte de vue de l'analogie: « On arrivera enfin, dit-il, à user des signes entièrement arbitraires. On y sera conduit de deux manières : d'abord, par la dégénération successive du langage, ensuite par des conventions expresses. »¹ Dès lors qu'on a une nouvelle idée à exprimer, il n'y aura rien de plus simple que de s'accorder pour lui choisir un nom ; dès qu'un nom sera choisi par ceux qui ont besoin de désigner l'idée, il sera commun aux autres. Les mots n'ont de force que parce qu'on s'accorde à leur donner le même sens employé aisément par habitude : « Les signes arbitraires ne doivent leur force qu'à la double habitude de ceux qui les emploient et de ceux auxquels on les adresse. »²

Mais il faut dire que la langue ainsi conçue n'avance rien sur le fait de savoir si elle est instituée ou non arbitrairement, c'est-à-dire sans relation entre la forme et le contenu des mots; car le fait qu'on est convenu sur l'usage de la langue désigne effectivement le moment qui suit son achèvement et non le moment de son première institution.

2- Comme une convention implicite: «Consentir tacitement à l'usage linguistique, c'est tout simplement accepter que certains sons puissent valoir pour nos idées et ce que nous supposons être celles des autres se rapportent aux mêmes objets. Nous ne saurons qu'indirectement, dans l'usage même, si ce consentement tacite est bien fondé, mais dès qu'il est acquis nous sommes engagés dans la circulation des mots et dans toutes les surprises ou disputes qui tiennent à leur arbitraire, c'est-à-dire non seulement aux imperfections qui en découlent naturellement, mais aussi aux abus dont les hommes se rendent coupables. »³

La convention tacite est le plus souvent attribuée au langage; parce que d'une part elle évite le problème du contrat original introuvable, voire inimaginable, et d'autre part elle répond à la fonction du langage comme une pratique collective parmi les individus. Ainsi, le dictionnaire linguistique définit-il le langage en terme de convention tacite: «On dit de la langue qu'elle est conventionnelle si on considère qu'elle est une institution sociale résultant de la coutume et de la tradition, donc d'un contrat tacite entre les

¹ J-M. De Gérando 1800. P. 123.

² Id. P 125.

³ S. Auroux; J. Deschamps; D. Kouloughli. 2004 P. 105

hommes. Par opposition, on dira que la langue est naturelle si on considère qu'elle tient son origine d'un principe inné, inhérent à la nature de l'homme lui-même. La convention, on en parle quand on pose que la communication linguistique est fondée sur une sorte d'accord ou de contrat implicite, non formulé, inconscient même, sur lequel repose la langue.»¹

Hume, comme nous l'avons vu, propose la convention tacite en donnant l'exemple des rameurs: «Deux hommes qui tirent aux avirons d'une barque le font selon un accord ou une convention, bien qu'ils n'aient jamais échangé de promesse... c'est d'une manière semblable que les langues sont graduellement établies par des conventions humaines, sans aucune promesse.»² Mais cet exemple ne sert pas de modèle au langage; car i) le langage conventionnel conduit la vie des gens sur tous les termes de la vie quotidienne, il ne concerne pas un seul acte comme celui de ramer, ni un nombre limité de gens comme celui des rameurs; ii) la convention sans promesse des rameurs sur l'aviron serait sans doute précédée d'une convention explicite: les rameurs ne décidaient pas de partir sans but et ce but n'était pas sans échange de promesse. A prendre cet exemple dans le cas du langage, si l'on considère celui-ci comme une forme de convention implicite, il serait donc le résultat et le fruit d'une autre convention explicite; iii) les rameurs sont dans cet exemple expérimentés non des débutants, sinon, il n'y aurait pas de convention sans promesse selon l'expression humiennne. L'idée de la façon de ramer est déjà dans leur tête; tout ce qu'ils font c'est de pratiquer en réalité cette idée. Ainsi le langage est déjà institué, il ne reste donc qu'à le pratiquer, ce qui n'avance rien sur le problème de savoir le comment de cette institution ni le comment de cette convention s'il y en a.

Mais si l'on va avec la tendance de la plupart et considérer le langage comme une forme de convention implicite, ou un simple accord, quels sont les aspects de cette convention? Et est-elle fondée sur l'arbitraire ou le non arbitraire de relation?

En réalité, *conventionnel* est le caractère le plus intelligemment choisi par les philosophes et logiciens du langage. Pourquoi? Parce qu'il peut renvoyer à un double sens, à l'arbitraire et au non arbitraire de relation. Premièrement il signifie que les signes sont établis par les hommes, sans préciser s'ils le sont créés suivant des règles ou non; deuxièmement, que les générations successives acceptent la langue qu'elles ont reçue et ont convenus pour reconstruire d'autres mots, sans préciser si leur accord pour ces nouveaux signes prend en compte certaines règles de critères; troisièmement, la réflexion humaine faisant l'objet du vrai comme du faux, l'acte même de convention entre les hommes peut donc découler aussi bien d'une opinion bien fondée que de leur simple volonté arbitraire. Ces trois points font ainsi que le problème de trancher entre arbitraire et non arbitraire de relation reste caché sous le terme de *conventionnel*. Il est donc

¹ Jeaun Dubois et d'autres. 2002 p. 119-120

² David Hume 1993 P. 90-91

normale qu'on trouve la conception de convention chez les philosophes varier entre ces deux sens.

1.1.2.5.1. En terme d'arbitraire

Certains philosophes, en désignant la nature du langage et des signes, ont lié en contiguïté dans leurs écrits *l'arbitraire* au terme *conventionnel*, comme pour désigner l'un par l'autre. Nous remarquons que le sens d'arbitraire visé ici est plus souvent réduit soit à celui de manque de lien son/sens, soit à celui qui s'oppose au naturel. Parmi les philosophes qui désignent le premier sens les auteurs du Port-Royal¹, Joseph-Marie De Gérando, Victor Egger et William Whitney.² L'idée de l'arbitraire est pourtant divergente chez l'un et l'autre; car le terme d'arbitraire comme le montre ce chapitre peut signifier plusieurs choses. Chez De Gérando et Egger, le concept de convention se représente par la perte de vue de l'analogie, ce qui donne au langage cet attribut de convention implicite; tandis que pour Whitney, elle part de la possibilité de permutation, donc de l'immotivation du signe. Voici comment il justifie son emploi des deux adjectifs: «Arbitraire, parce que tout autre mot entre les milliers dont les hommes se servent et les millions dont ils peuvent se servir eût pu être appliqué à l'idée; conventionnel, parce que la raison d'employer celui-ci plutôt qu'un autre est que la société à laquelle l'enfant appartient l'emploie déjà. Le mot existe « par attribution » et non point « par nature », si l'on entend par nature qu'il y a, dans la nature des choses ou dans la nature de l'individu, une cause de l'existence de ce mot, déterminante et nécessaire.»³

Whitney a si vivement lié l'arbitraire de relation à l'acte de convention qu'il ne peut même pas imaginer la validité d'une hypothèse selon laquelle il se peut exister un lien intrinsèque entre le signe et l'idée. On trouve cette opinion au chapitre XIV de son *Life and growth of language* (1875), consacré à la nature et l'origine du langage. Tout d'abord, en abordant les idées sur la nature du langage, le linguiste américain ne repousse pas l'hypothèse selon laquelle «on ne peut pas se défaire de l'idée qu'il existe un lien interne entre une partie de nos mots et les idées qu'ils représentent, et qu'on pourrait peut-être arriver à le découvrir.»⁴ Mais il pense en même temps que si l'on considère le

¹ Antoine Arnauld (1612-1694), Claude Lancelot (1615-1659), qui se servent d'*arbitraire* et de *conventionnel* dans leurs deux oeuvres: *Grammaire générale et raisonnée* (1660), et plus tard dans *Logique et l'Art de pensée* (publié d'abord en 1662) Voir *Logique de Port-Royal*; introduction par P. Roubinet. Lille: librairie René Giard 1964. p. 116. (1^{ère} partie, chapitre XIV) édition 1683.

² Le grammairien Pierre-Nicolas Changeux (1740-1800) précise également le caractère *arbitraire* et *conventionnel* du langage. Pour lui, l'homme passe graduellement à *l'invention des caractères conventionnels*. Alors, on a désigné chaque objet par un nom: «La plupart de ces noms, dit-il, furent nécessairement arbitraires et factices; car comment désigner des choses qui étaient elles-mêmes de cette espèce?» Dès que l'homme trouve le moyen de tracer ses pensées par ces sons factices, il en fait l'usage, et la parole naît. Pierre Nicolas Changeux. 1773. p. 31-32. (chapitre IV. «De l'Origine des Lettres et de l'Ecriture»).

³ W. Whitney . 1877 p. 15-16.

⁴ Id. p. 237. (chap. IVX «nature et origine du langage»).

langage comme conventionnel, il serait difficile d'accepter l'existence de cette hypothèse: «Si nous reconnaissons cette vérité que tout langage humain est, dans chacun de ses éléments constituants, purement conventionnel, qu'il a toujours été, aussi loin qu'on peut remonter dans le passé, et qu'on n'a jamais pu prouver qu'un mot soit né en vertu d'une affinité intrinsèque avec l'idée dont il est signe, nous serions mis en défiance contre une assertion de cette espèce.»¹

Chez d'autres philosophes, le terme *conventionnel* figure seul, on ne peut comprendre son sens induit qu'après avoir étudié le texte en entier et les idées générales de son auteur. Mais on peut dire en général qu'il s'approche du manque de raison. Prenons pour exemple les plus anciens textes sur les problèmes du langage qui se répandent en Inde ancienne. Cette nation de l'extrême Orient connaît au II^e siècle avant J.-C. deux théories du langage, celle du *Mīmāṃsā* (éternité du sens des mots) et celle du *Nyāya*, selon laquelle la relation du sens à son objet est un fait purement conventionnel. Mais en quel sens? Pour les logiciens (*Nyāya*), le sens des mots est conventionnel par l'usage ou la norme. Ils définissent la convention ainsi : «Qu'est-ce donc que cette convention ? — C'est la décision qui règle ce qui exprime et ce qui est exprimé, sous la forme : tel groupe d'objets est à exprimer par tel mot. Si l'on fait usage de cette convention, la parole donne la connaissance de l'objet. Au cas contraire, on n'a aucune connaissance, même si l'on entend une parole. Et cela, même l'avocat de la relation ne peut l'éviter. Voyant (les autres) s'en servir, les gens font usage de la convention, et c'est afin de préserver cette convention que l'on a la grammaire, exposé de la parole consistant en mots.»² Or, il est clair que pour le *Nyāya*, le sens de convention n'est qu'un autre nom de la connaissance d'une langue employée. En ce sens, le défaut de cette connaissance ôte à la langue le caractère *conventionnel*. Le sens d'arbitraire qu'on peut déduire de cette perspective réside en ce que les signes du langage ne portent dans leur forme aucune raison ou motivation qui puisse identifier leurs objets, c'est-à-dire qu'ils ne se font pas rappeler par eux-mêmes, mais c'est uniquement affaire d'une connaissance de la langue en question.

Au Moyen-âge, on peut même trouver des sens opposés de *convention* chez le même auteur, comme c'est le cas avec le grammairien arabe Al-Ġurġānī (m. en 1095). Connue comme le fondateur de la rhétorique, il a étudié le sens figuré et le sens propre du mot. Son intérêt pour le sens des mots lui fait revenir nécessairement au lexique pour expliquer la nature des mots. Dans son livre *Asrār al-balāġa (secrets de la rhétorique)*, il montre que le mot correspond à une situation première (le sens premier ou réel du mot) qu'il va nommer *alḥaqīqa* (le sens propre), et à une situation secondaire qu'il nomme *almaġāz* (le sens figuré): la première est établie par une convention arbitraire alors que la

¹ W. Whitney. 1877 p. 237. (chap. IVX «nature et origine du langage»)

² Madeleine Biarreau. 1964 P. 208

deuxième procède d'une manière qui suggère une liaison logique; étant donné que le *propre* pour lui est « tout mot désignant ce qui lui est attaché par décision d'un «instituteur» – si l'on veut, par convention¹– ne s'appuyant en ce sens sur aucune autre chose.»² Cela veut dire, selon le commentaire de Sa'īd Alḥalidī³, que cet attachement n'est pas fondé sur un appui et n'invoque pas non plus un modèle ou un cadre de référence, comme si l'appel venait du vide. C'est pourquoi la langue est tout d'abord vouée à la convention⁴.

Mais ce sens de convention pour le *propre*, qui est une décision arbitraire, est tout à fait le contraire pour le *sens figuré* à partir duquel Al-Ġurġānī distingue deux niveaux : celui de l'assertion et celui de l'asserté*. Dans les deux cas, il faut, pense-t-il, que le sens figuré soit logique et déjà convenu ; faire n'importe quel figuré et dire qu'il fait partie de la langue est impossible, « car la langue se comporte comme les signes et les signaux, lesquels ne portent aucun sens jusqu'à ce qu'une chose ou une autre supporte ce pourquoi un signe est établi. »⁶

Pour Al-Ġurġānī, qui compare les signes du langage aux autres espèces de signes, la nécessité de la convention est vivement requise pour l'établissement du sens figuré. Ainsi, on peut constater chez le grammairien arabe deux sens opposés du même mot *convention*: décision arbitraire pour le sens propre, et décision logique pour le sens figuré. La convention du premier s'entend par un simple accord de la langue reçue sans chercher les raisons visées, tandis que la convention du second s'entend par un accord explicite plutôt qu'implicite; d'abord, parce qu'on est convenu sur la base du langage institué, ensuite, que le sens figuré résulte d'une invention. Toutefois, cela donne un bon exemple qui explique pourquoi nous avons dit au départ que le terme de convention peut cacher les deux sens, arbitraire et non arbitraire.

Le sens d'arbitraire peut se constater aussi dans le texte de Bernard Lamy (1640-1715) qui imagine la convention dans l'institution initiale des signes: « Il dépendait des

¹ Ici Al-Ġurġānī insiste de mettre les termes « instituteur » et « convention » à l'indéfini : « J'ai dit un instituteur ou une convention à l'indéfini, et je n'ai pas dit l'instituteur ou la convention par laquelle la langue a été établie, pour qu'on n'imagine pas que les noms propres et les autres qui sont créés ultérieurement font exception à cette règle » Abdil Qāhir Al-Ġurġānī. *Asrār al-balāġa* (texte arabe s.d.) p. 304.

² Abdil Qāhir Al-Ġurġānī. *Asrār al-balāġa*. (texte arabe s.d.) p.303-316.

³ Professeur dans l'Ecole Normale Supérieure à Tatwan.

⁴ Sa'īd Alkalidī. *Al mu'ġam wal muṣṭalaḥ bayna aliḥtilāf wal i'tilāf*. Disponible sur : www.arabization.org.ma/downloads/majalla/50/docs/101.doc

* *Assertion* : ce que nous voulons affirmer dans la parole par le sens figuré ; *asserté* : ce qui se passe évidemment dans le réel par le sens figuré ; alors que le premier provient de la pensée, le deuxième relève de la langue, dit Al-Ġurġānī. *Asrār al-balāġa*. (texte arabe s.d.) P. 320-321.

⁵ Abdil Qāhir Al-Ġurġānī. *Asrār al-balāġa* (texte arabe s.d.). P. 325.

⁶ Ibid.

hommes d'établir quelque mot qui leur eût plu, pour être le signe de leurs idées »¹. Son expression *leur eût plu* suffirait à faire comprendre que cet établissement de signes ne s'appuie pas sur des raisonnements fondés. Il reconnaît quand même que cette convention est difficile à réaliser.²

L'autre sens de convention qui renvoie à l'arbitraire se comprend simplement par la rupture avec le naturel. Ce sens se propage largement chez beaucoup de conventionnalistes depuis l'Antiquité et fut l'objet de controverses entre les deux thèses opposées, *phusei* par nature et *thesei* par convention.

En Grèce ancienne, on le trouve dans le *Cratyle* de Platon. Mais il est à noter qu'il s'agit ici moins du rapport du mot à la chose, que de la justification de la justesse des noms. Pour les deux thèses confrontées dans le dialogue, celle de Cratyle, par nature, et celle de Hermogène, par convention, il y a un rapport efficace entre le mot et la chose qui fait qu'un tel nom est créé justement pour telle idée. Mais dire que c'est l'effet de convention non de la nature c'est présumer succinctement que «la nature n'assigne aucun nom en propre à aucun objet: c'est affaire d'usage et de coutume chez ceux qui ont pris l'habitude de donner les noms ».³ Or, cette dénomination est apparemment arbitraire de relation, puisque la justesse du nom est justifiée par le seul fait de l'habitude, et non en vertu d'une certaine affinité entre les sons et l'idée correspondante.

Aristote va dans le même sens; il conclut au chapitre 2 de *De Interpretatione* qu'un nom est «un vocable signifiant par convention, sans référence à un temps, et dont aucune partie, considérée séparément, n'est signifiante... Je dis par convention parce que aucun vocable n'est un nom par nature; il ne l'est que lorsqu'il devient symbole de quelque chose »⁴. Aristote donne l'exemple des bruits de bêtes qui sont naturels, qui signifient et symbolisent quelque chose, mais qui, pourtant, ne sont pas des noms.⁵ En revanche, le langage humain, formé des noms de sons vocaux, est conventionnel, et se distingue des bruits des bêtes, tout naturels. Cette position du langage conventionnel repose donc sur un consensus, un usage accepté communément qui laisse l'expression libre de tout lien causal naturel.

Ce type de pensée qui oppose le conventionnel au naturel se répand plus largement en Occident au XVIIe et XVIIIe siècle. Dans l'Ile de France, nous voyons la réflexion de Lamy sur la nature du signe prendre son point de départ de la thèse conventionnelle du langage, au sens de non naturel. Tout d'abord, dans sa *Rhétorique ou l'art de parler* (1675), Lamy distingue deux espèces de signes : *naturels*, signifiant par

¹ Bernard Lamy. 1998. p. 111.

² Id. p.120

³ Platon. *Cratyle*. (384e); 1950, p. 51

⁴ Aristote 2007. p. 163. (chapitre 2 "le nom").

⁵ Ibid.

eux-mêmes, comme la fumée pour le feu, et *artificiels*, qui « ne signifient que ce que les hommes sont convenus qu'ils signifieraient... Les mots sont des signes de la seconde espèce »¹. Ces signes artificiels sont institués conventionnellement, de façon arbitraire, car « il n'y a aucun rapport naturel, affirme Lamy, entre ce mot *soleil*, et l'astre dont il donne l'idée »². La seule chose qui attache le signe à l'idée qu'il représente est la coutume ; c'est par ce lien qu'on marque par *soleil* cet astre qui pourrait, suppose Lamy, s'appeler *lune* si les hommes en étaient convenus.

En fait, parler du langage en terme de convention qui s'oppose au naturel est aussi la position de James Harris (1709-1780) dont la théorie du langage repose sur la matière des sons qu'il appelle *voix articulée*. Dans son *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle* (1751), il explique que le signe donne sa signification par convention. Celle-ci signifie pour lui instituer arbitrairement la signification du tout signe : [Le mot, dit-il est une voix articulée, qui, en vertu d'une convention établie, exprime un sens ou une signification quelconque ; et une grande quantité de mots ayant, en vertu des mêmes conventions, chacun leur signification propre, forment un langage ou idiome particulier. Ainsi, on peut définir le mot, « une *voix particulière significative* par convention », et le langage, « un *système de voix significatives* de la même manière ».]³ Cette *convention* provient de l'*arbitraire* de l'homme non de la *nature*: « Tout langage, conclut Harris, est fondé sur des conventions, et non pas dans la nature ; car c'est le cas de tous les symboles ou signes, dont les mots ne sont qu'une espèce. »⁴

Toujours dans le même sens, Nicolas Beauzée se réfère à la convention pour distinguer le langage du cœur (naturel) du langage de l'esprit (conventionnel). Tandis que le premier est « inspiré par la nature et n'a presque rien d'arbitraire, aussi est-il également entendu chez toutes les nations »⁵, Beauzée montre que le langage de l'esprit est un ordre de mots *énonciatifs* qui « sont en plus grand nombre, ne sont que peu ou point naturels, et doivent leur existence et leur signification à la convention usuelle et fortuite de chaque nation. »⁶

1.1.2.5.2. En terme de non arbitraire

Les interprétations contemporaines faites aux textes des grands philosophes montrent que la notion de convention, que ceux-ci attribuent au statut du langage et du signe, ne peut se réduire au pur arbitraire de relation. On peut citer comme exemple la nouvelle lecture sur les textes de Démocrite. Nous nous rappelons que Démocrite

¹ Bernard Lamy. 1998. p.111. (3^e partie, livre 1^{er}, chapitre 1^{er} « Des organes de la voix. Comment se forme la parole »)

² Ibid.

³ James Harris. 1972. P. 318-319. (Livre III, chapitre III).

⁴ Id. P. 326.

⁵ Encyclopédie. 1765. v. X «le mot»; p. 753

⁶ Ibid.

soutient que le langage à la longue serait conventionnel. Comment? L'interprétation de Proclus qui l'assigne au fait de hasard ne semble pas convaincre les chercheurs P-M. Morel et A. Brancacci qui étudient le philosophe grec. Ils pensent que Proclus ne lit pas directement les fragments de Démocrite. Brancacci, cherchant à analyser le conventionnalisme démocritéen, pense qu'il s'agit d'un effet de nécessité. Il est vrai qu'il n'y a pas de correspondance biunivoque entre mot et chose, mais cette négation n'implique pas que ce rapport soit conçu comme purement accidentel: « La forme linguistique des mots serait naturelle, leur sens conventionnel. Autrement dit, Démocrite aurait soutenu que les mots sont des images parlantes des choses...mais qu'ils seraient devenus conventionnels à cause des changements survenus au fil du temps»¹. Pourtant, Brancacci se demande comment Démocrite aurait pu considérer ce rapport comme arbitraire si tout l'ensemble de ses études philosophiques repose sur cette prémisse, qu'il existe une relation rationnelle, voire rationalisable, entre son et sens originaire. Il l'explique en ce qu'il s'agit en effet d'une relation entre atomes (ensemble physique) et mots (lettres et syllabes). Ces mots sont «des images matérielles que détermine la rencontre des atomes dans le vide. Lié à la fonction symbolique des mots, le langage est donc l'imitation d'une imitation: son statut incertain ne le réduit pas pour autant à un pur hasard, car, en tant qu'expérience subjective, il partage le niveau de réalité auquel celle-ci peut prétendre.»² De même, l'interprétation qu'a menée W. Guthrie au texte démocritéen montre que la convention liée à l'idée d'un rapport purement arbitraire entre mot et chose n'est pas de même pour le philosophe.³

Comme on vient de voir dans ces interprétations, la thèse conventionnelle du langage peut porter un sens opposant à l'arbitraire de relation. Cela pour la raison que nous avons citée au début de ce paragraphe et selon laquelle le mot *convention* peut renvoyer à un double sens contraire, à savoir arbitraire et non arbitraire. On peut toucher ce dernier sens de convention dans le texte de John Stuart Mill (1806-1873). L'auteur anglais attribue à l'homme le privilège de discerner les propriétés des choses s'il était chargé de leur donner des noms. Il suppose qu si le langage était basé sur la convention des hommes, les noms ne seraient pas donnés arbitrairement, mais il regrette qu'il soit l'effet du hasard. Écoutons-le dans ce passage tiré de son *Système de logique déductive et inductive* (1843) : « Un nom qui est sur toutes les lèvres avant que personne ait songé à le définir, ne tire sa connotation (appelée en logique classique sa compréhension) que des circonstances qui s'offrent habituellement à l'esprit quand on le prononce. Parmi ces circonstances, les propriétés communes aux choses dénotées par le nom sont naturellement les principales, et seraient même les seules si le langage était réglé par une convention au lieu de l'être par la coutume et le hasard. »⁴ A ces circonstances, Mill

¹ Aldo Brancacci. 1986. p. 24.

² Id. p. 25.

³ W. K. C. Guthrie. 1965 p. 475

⁴ John Stuart Mill. 1866 p. 236-237.

ajoute un fait accidentel qui peut être associé au mot et prendre la même force des propriétés communes: « La circonstance primitivement accidentelle, dit-il, devient ainsi régulièrement partie intégrante de la connotation du mot. »¹

Reste à dire que le terme de *convention* peut même signifier la motivation du signe. Pour Victor Egger (1848-1909), la *convention* établit et gère à la fois l'arbitraire des signes² et leur motivation. Mais il faut se hâter de signaler que la gestion des signes arbitraires vient dans un temps ultérieur. La convention établit tout d'abord la motivation du signe. Cherchant à expliquer l'évolution du signe linguistique, qu'il voit dans tous ses aspects sous l'acte de la convention, Egger pense que la majorité des signes part d'une origine onomatopéique sous des formes différentes. Selon lui, c'est l'acte de la convention qui gère dès le départ l'analogie et la ressemblance du signe et de l'idée : «La convention qui attache un mot à une idée peut être, non pas arbitraire, mais motivée par un rapport plus ou moins éloigné entre les deux termes que l'on associe; nous pouvons, par exemple, convenir de nommer le cheval par une imitation de son hennissement ou par celle du bruit d'un fouet; il semble même que de tels sons, moins étrangers à l'idée, la réveilleront plus sûrement dans les esprits; en tout cas, il est incontestable qu'un signe, en même temps qu'il est un signe, peut être une partie de l'idée qu'il exprime : tel est le cas des signes visibles idéographiques, et, dans le langage, celui des onomatopées».³

Comme nous voyons, le terme de convention liée d'habitude à l'arbitraire de relation peut également renvoyer au sens non arbitraire, voire à la motivation même. Le choix que l'homme fait des signes du langage ne se réduit pas pour autant au seul fait de son arbitraire.

¹ John Stuart Mill. Vol. II, 1866. p. 239.

² Voir Victor Egger. 1881. P. 247.

³ Id. P. 248

I.2.6. Le sens d'imposant, d'involontaire

L'arbitraire au sens d'involontaire va bien évidemment à l'encontre de l'arbitraire au sens de libre choix. Il signifie que l'institution du langage ne dépend pas de la volonté de l'homme, que le rôle de ce dernier est si passif qu'il se limite uniquement en tant qu'utilisateur. Le langage en ce sens est une institution indépendante qui agit tout seule aux caprices de son gré et de son arbitraire.

Comment alors ce sens fut adopté et raisonné par ceux qui le préconisent?

En fait, dans l'histoire des idées linguistiques, les explications et les opinions proposées par les philosophes sur le statut du langage sont tellement variables qu'elles n'arrivent pas à se réunir autour d'un point de vue commun qui peut définir la nature du signe linguistique. La relation entre la forme et le contenu apparaît arbitrairement choisie, mais une étude logique ne finit pas par l'affirmer. En revanche, les conventionnalistes, les nominalistes, les rationalistes qui généralement soutiennent l'arbitraire se trouvent en face des éléments, fournis par ceux qui prennent une position opposée, qui contredisent leur thèse. Pourtant, on peut aisément constater que le manque de rapport que révèlent les signes d'une langue parlée se montre plus évident en suivant leur évolution historique, dans la mesure où s'il y avait un rapport entre la forme et le contenu, ils ne sauraient subir, ensemble ou séparément, des changements au fil du temps.

Du coup, le fait de ne pas trouver un moyen pour comprendre le fonctionnement du langage en sa vérité, le fait qu'il ne répond pas de façon satisfaisante à aucune des hypothèses proposées, le fait qu'il nous apparaît comme agissant tout seul, tout cela fait que notre langage se transforme en une institution incompréhensible, indépendante dans son mécanisme. C'est de ce point de vue qu'il porte encore le caractère arbitraire; mais cette fois dans le sens d'imposant, d'indiscutable, d'inchangeable, par conséquent d'involontaire¹.

Un penseur de la *Renaissance*, Charles Bovelles (1475-1566), serait peut-être le premier à préciser ce sens d'arbitraire. Il est, selon M-L Demonet, l'un des auteurs chez qui, l'arbitraire du signe est le plus clairement exprimé². Bovelles définit alors l'arbitraire de la langue par le fait que «c'est justement de n'avoir pas de volonté de maîtrise, dont Adam avait fait preuve en instituant la première langue.»³

Mais en effet c'est Saussure qui a le plus manifestement parlé de ce sens d'arbitraire en décrivant la nature de la langue en terme de convention qui, selon le maître genevois, se caractérise par le fait qu'«il est impossible à l'individu de n'y rien changer, la

¹ Dans le langage quotidien, on dit un jugement arbitraire pour signifier une décision despotique. Quant au domaine du langage, *arbitraire* signifie ici qu'il est incontrôlable, donc, involontaire.

² Marie-Luce Demonet. 1992 p. 87.

³ Id. p. 101.

communauté entière ne peut rien y changer non plus... Cette convention volontaire au début ne l'est plus dans la suite : une fois choisie par la première génération, les autres la subissent passivement... Nous voyons que cette convention, parfaitement libre, arbitraire, étant faite, nous nous trouvons en face du deuxième caractère: les générations suivantes ne pourront rien y changer.»¹

Saussure réunit ici dans son raisonnement les deux sens opposés de l'arbitraire, à savoir le libre choix et l'imposant. Il soutient que la nature des signes linguistiques porte les deux attributs, non pas en même temps, mais en deux moments de l'histoire: au départ, ils étaient volontaires, par la suite, involontaires.

Cela signifie que le langage finalement ne dépend pas de la volonté de l'individu; il est déjà là, apparaissant comme une institution tout à fait autonome dans son fonctionnement et faisant en sorte qu'elle s'impose à la société qui se contente de s'en servir. Que le signe change au fil du temps, ou maintienne sa forme sans changement, ce n'est pas à l'homme de le décider. Toute modification dans le langage est faite par décision de l'institution du langage lui-même. Le phénomène est expliqué du reste par des raisons et circonstances propres à la société à laquelle la langue appartient; l'homme représente un des facteurs de ces circonstances.

Or, l'idée qui fait montrer le langage comme quelque chose d'imposé à l'homme, comme fonctionnant hors de sa volonté, serait empruntée au sociologue Émile Durkheim (1858-1917) qui, dans ses *Règles de la méthode sociologique*, définit les faits sociaux par leur *caractère contraignant*. C'est-à-dire que ces faits consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui.² Parmi les faits sociaux, l'institution du langage qui, étant antérieure à nous, donc légitime, s'impose bon gré mal gré à l'individu: «Le système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée, le système de monnaies que j'emploie pour payer mes dettes ... Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non... Nous sommes alors dupes d'une illusion qui nous fait croire que nous avons élaboré nous-même ce qui s'est imposé à nous du dehors.»³ C'est par là qu'on ne peut ni changer ni remplacer rien de ce qui est déjà établi dans l'institution du langage.

On se demande pourquoi le langage qui gère la vie quotidienne des hommes apparaît dans l'esprit de certains penseurs comme involontaire incontrôlable par l'individu.

¹ 1130 Rudolf Engler 1968. P 153-154

² Émile Durkheim. 1895. p. 8

³ Id. p. 6, 10

La seule raison qui expliquerait ce point de vue semble rendue à l'incapacité d'arriver à connaître ou comprendre avec certitude le secret du mécanisme de la langue. En effet, l'absence de la possibilité qui peut y aboutir fait qu'on ne peut pas prédire ce que la langue deviendra demain, contrairement aux autres domaines de sciences qui, en fonction de certains signes, peuvent nous informer des éventuels faits du futur. Mais pour le langage, on est toujours en face de nouveaux phénomènes qui ne cessent de nous surprendre et qui nous conduisent de plus en plus vers la perplexité et l'embarras. Et c'est cela qui fait de lui quelque chose d'ambigu, d'incertain toujours d'hypothétique. En l'occurrence, le caractère involontaire s'impose vivement dans l'esprit des philosophes qui supposent que le dynamisme du langage ne laisse pas à l'individu la possibilité d'exercer la maîtrise sur sa langue. Il n'a donc qu'à l'accepter telle qu'elle est en la laissant fonctionner arbitrairement, cette langue qui pourtant gère son quotidien en tout temps et tout lieu.

En fait, la langue n'est pas à ce point de description immaîtrisable. Nous avons déjà vu avec l'arbitraire au sens de libre choix que plusieurs pratiques peuvent effectivement s'exercer sur le langage par la liberté et la volonté de l'individu: les noms propres, le modèle mathématique, la reconstruction des signes. C'est ce que les philosophes comme Locke, Condillac et d'autres ne cessent de nous apprendre. Au contraire, c'est le caractère implacable du mot *arbitraire* qui fait de lui un sens tout à fait contraire de celui-ci. C'est parce qu'il est arbitraire, que le signe peut être manipulé au gré de l'homme: «La raison pour laquelle nous pouvons (seulement) si bien faire des démonstrations sur des signes, dit Berkeley, c'est qu'ils sont parfaitement arbitraires et en notre pouvoir, fabriqués à notre gré.»¹

Toutefois, nous pensons que la partie du langage qui se montre arbitraire au sens d'involontaire est réduite à ce que la forme des signes et leur sens soient imprévisibles. C'est-à-dire qu'on ne peut prédire les changements éventuels qui peuvent survenir dans une langue à l'avenir. Ce qui est normal, puisque les changements n'adviennent qu'au fur et à mesure de l'évolution des idées, des concepts et des objets qu'on veut désigner dans la parole.

Or, y a-t-il un rapport qu'on peut soulever de l'arbitraire au sens d'involontaire avec l'arbitraire de relation que nous avons posé comme base de référence à l'arbitraire linguistique?

En fait, étant donné que le problème est essentiellement lié à la compréhension du fonctionnement du langage et de son évolution historique, l'arbitraire de relation résulte du constat immédiat de l'état instable de la langue subissant continuellement des

¹ G. Berkeley 1985 P. 122. (Notes philosophiques (1706) §. 732)

Saussure construira ses idées de l'arbitraire du signe de ce point de vue. Les études diachronique et synchronique font preuve que le signe est arbitraire. C'est sûrement en ce sens d'arbitraire, à savoir l'incontrôlable, qu'il l'a compris. Voir la 3^e partie de notre travail.

changements qui peuvent toucher la partie sémantique ou phonétique du mot ou bien les deux ensemble. Ce qui, bien entendu, réfute l'idée selon laquelle il existe un lien efficace entre les deux parties du signe, sinon, elles ne seraient pas facilement séparées et changées.

Mais n'oublions pas que, dans la plupart des cas, le changement de l'un des deux parties stipule le changement de l'autre. Par exemple, après l'occupation anglo-américaine de l'Irak en 2003, et l'arrivée au pouvoir des partis au détriment des autres, le champ irakien a connu le verbe *marginaliser* qui n'existait pas auparavant; en revanche, on peut constater que dans cette région-là le concept de *résistance*, si digne et si honnête quand il s'agit de libérer le pays de l'occupant étranger, a changé dans l'esprit de certains pour porter un sens s'approchant en plus du terrorisme. Mais dans les deux cas, nous pensons que la volonté de l'individu n'est pas absente: c'est son besoin d'exprimer une nouvelle idée qui engage la nécessité de recréer une forme significative la représentant; c'est la même volonté qui l'empêche de se servir d'une forme dont le contenu a changé d'un autre. Les changements qui adviennent dans la langue reflètent ainsi la réalité que vivent les individus et la nouvelle forme de vie qui s'est constituée dans la société après la survenance d'événements qui l'ont frappée et qui ont pour conséquence le changement de la pensée.

Peut-on en conclure l'arbitraire de relation ou, au contraire, l'efficacité du lien entre la pensée et le langage, entre la réalité et le langage? Difficile à dire. Toutefois nous pensons que soutenir l'existence ou non d'une relation entre les deux parties du signe ne peut pas être prononcé sur le seul champ de l'institution du langage. Car celle-ci est liée à la réalité du quotidien qui n'est pas stable et qu'elle ne peut pas exprimer sans renvoyer à la pensée des individus qui l'utilisent pour parler du monde extérieur.

I.2.7. L'arbitraire apparent, irréal

La conception de l'arbitraire apparent consiste en ce que les signes d'une langue se montrent de prime abord arbitrairement liés à ce qu'ils représentent, quand en réalité ce jugement n'est délibéré que par ignorance de la cause qui justifie leur liaison. Ce genre d'arbitraire n'est donc pas réel, il est apparent. Pourtant nous l'avons classé sous la catégorie des définitions données de l'arbitraire; d'abord parce qu'on a trouvé une telle réflexion sur l'arbitraire dans la pensée des philosophes, ensuite, parce que le rapport entre les deux parties du signe est qualifié aussi d'arbitraire par ceux même qui ne l'estiment pas réel.

La thèse de l'arbitraire apparent repose sur le fait qu'aucun signe n'est donné arbitrairement et qu'il y a toujours, derrière le choix du signe, une raison liée à quelque circonstance naturelle ou artificielle qui fait en sorte d'expliquer pourquoi une telle forme est appropriée à signifier une telle idée. Mais en aucun cas, la formation du mot ne peut être considérée comme un effet de pur hasard, sans règle ou par caprice. En l'occurrence, l'arbitraire apparent se caractérise par les points suivants:

- La question qui consiste à penser ou non à l'arbitraire de relation dépend de l'esprit qui s'en fait une idée. A ce stade, il faut distinguer entre deux esprits: celui du sujet ordinaire, et celui du savant.
- L'arbitraire apparent qui est le contraire de l'arbitraire de relation, s'oppose aussi à ce titre au sens de hasard et d'immotivation du signe.
- L'arbitraire apparent est en rapport pertinent avec l'origine naturelle du langage et l'étymologie des mots.

Malgré ces trois points qui nient l'inexistence de relation, les philosophes qui présentent ce genre de pensée continuent de qualifier le signe d'arbitraire. Quelles que soient les raisons qui les ont portés, elles ne dépassent pas le fait qu'elles sont uniquement apparentes, sans aucun rapport avec la vraie relation du mot à la chose telle qu'ils l'ont décrite dans leurs oeuvres. Les principaux noms représentant ce sens d'arbitraire sont Turgot, Beauzée, De Gérando et Stuart Mill.

La théorie du signe chez Anne Robert Turgot (1727-1781) est formée sur la base des sensations. La façon dont il décrit la dénomination des choses n'est pas fondée sur un choix libre de l'homme au sens de caprice, mais suit certaines circonstances qui gèrent et modulent la forme du rapport unissant un mot à la chose. Pour comprendre en détail comment s'est élaborée la théorie du signe chez Turgot, et comment elle l'a conduit à adopter un point de vue qu'on appelle d'*arbitraire apparent*, il convient de suivre chronologiquement ses idées:

En 1750, au cours de ses critiques des thèses de Maupertius, Turgot s'accorde avec ce dernier en ce que nous n'attachons aucune idée nette à nos mots; mais il ajoute

qu'au départ ils ne sont jamais inventés sans une idée répondant à une sensation. Bien plus, «il n'y a nulle part aucune autre base que les sensations.»¹

Pour Turgot, les premiers pas du langage commencent alors par exprimer les objets et non les percevoir; celui-ci vient plus tard dans une seconde étape, «lorsque dans le sang-froid du retour sur soi-même, la perception devient à son tour un objet de perception. Cela paraîtra d'autant plus évident que les premières idées sont des sensations, et que, par l'effet naturel des sensations, nous les rapportons promptement aux objets extérieurs.»² Ainsi, d'autres langages ont été établis sur la base des sensations. La différence vient dans les progrès: «Souvent, on a donné pour nom, aux choses que l'on voyait, un mot analogue au cri que le sentiment de la chose faisait naître.»³ Turgot explique ensuite les conditions qui permettent de former les mots et d'engendrer les différentes langues: «Suivant qu'un sens était plus exercé ou plus flatté qu'un autre, et suivant qu'un objet était plus familier, plus frappant qu'un autre, il fut la source des métaphores»⁴. Celles-ci font d'abord presque tout le fond d'une langue, et naissent d'un sens plutôt que d'un autre suivant les circonstances. De là, selon Turgot, sont venues les différentes langues. Les métaphores basées sur les sensations ne caractérisent pas encore l'harmonie des langues ou tracent l'intelligence humaine, ce n'est qu'après un long temps que « l'analogie put s'établir, parce qu'il fallut le temps de sentir la similitude... Cette analogie fit disparaître beaucoup d'*onomatopées* et de *métaphores*... (Lesquelles) dans l'emprunt ou dans le long usage, durent disparaître aussi.»⁵ Les analogies dont parle Turgot prennent le sens de ces choses «plutôt *senties* qu'aperçues, et que le peuple *sent* longtemps avant que le philosophe ne sache rendre raison».⁶

Un an après, et sous le titre *Autres réflexions sur les langues*, Turgot reste fidèle à ses idées concernant l'origine et la formation des premiers mots. Mais il parle maintenant d'une autre étape dans leur formation: le besoin de communiquer. Celui-ci fait que les premiers hommes emploient quelques signes accompagnés d'un geste indicatif. Turgot qualifie ces signes d'*arbitraires*. Et c'est la seule fois où figure le caractère dans ses articles sur le langage. Mais dans quel sens entend-il l'arbitraire?

«Ces signes, dit-il, sont arbitraires, dans ce sens qu'ils ne sont pas liés nécessairement avec ce qu'ils signifient, mais il ne faut pas croire qu'ils soient uniquement l'effet d'un choix libre et réfléchi.»⁷ C'est là qu'il interprète les premiers signes du langage sur la base de l'onomatopée: «Le premier signe du besoin ou du désir fut vraisemblablement

¹ Turgot. 1844. p. 712. (*Remarques Critiques, sur Les réflexions philosophiques de M. Maupertius, sur l'origine des langues et la signification des mots*) L'expression figure dans cette édition mais manque dans celle de Alcan 1913.

² Turgot. 1913. p. 162

³ Id. p. 171.

⁴ Ibid.

⁵ Id. p. 172

⁶ Id. p. 178.

⁷ Id. p. 351-352

d'étendre la main vers l'objet et de la ramener vers soi, en y joignant quelques sons inarticulés. Si cet objet faisait quelque impression sur le sens de l'ouïe, quelque bruit, ce but devenait son nom». ¹ Selon Turgot, l'onomatopée et la ressemblance de son expliquent en quelque sorte la cause pour laquelle les peuples parlant des langues différentes donnent souvent aux mêmes choses les mêmes noms ².

Il y a d'autre part des objets qui ne frappent pas ou n'affectent pas le sens de l'ouïe; comment ont-ils été nommés? Turgot les rapporte à quelques circonstances qui frappent à l'instant l'esprit de celui qui le premier leur imposait des noms. Ces objets, qui sont en *petit nombre*, «ont souvent dû leur noms à des rencontres fortuites qu'il est inutile de chercher et impossible de deviner.» ³ Rien donc de tous ces signes ne trouve le jour arbitrairement, tout est lié soit à la ressemblance des sons de la nature soit à d'autres circonstances qui accompagnent l'imposition des noms; ce qui permet de sentir l'analogie entre nos sens et les idées attachées aux signes, sans pouvoir d'ailleurs la déterminer. Pour chercher son origine, l'analogie exige beaucoup de recherche, d'analyse et d'observation. Cela explique pourquoi dans son article *Étymologie* (1756) Turgot évite d'employer le terme *arbitraire* quoiqu'il dise: «Les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire» ⁴. Car, les sons ne réveillent rien dans l'esprit, et c'est l'effet de l'habitude sur laquelle l'homme se trompe inconsciemment. Mais la recherche étymologique peut seule révéler la liaison entre les mots et les choses qu'ils expriment. Voilà l'idée qu'il manifeste dans son article *Étymologie*. ⁵

Comment alors, et en quoi consiste le manque de rapport nécessaire entre le mot et ce qu'il exprime? Turgot y répond dans son observation sur l'étymologie, selon laquelle, plus on remonte à l'origine, plus on envisage des altérations: «Il est bien vrai, dit-il, qu'à mesure qu'on suit l'origine des mots, en remontant de degré en degré, les altérations se multiplient, soit dans la prononciation, soit dans le sens, parce que, excepté les seules inflexions grammaticales, chaque passage est une altération dans l'un et dans l'autre.» ⁶ Cette altération vient d'ailleurs de deux raisons: Turgot parle d'un côté du glissement du mot d'une idée principale sur l'accessoire, de façon à perdre la trace du primitif et à présenter un sens contradictoire avec le sens propre. De l'autre côté, il y a cet embarras dans l'imposition des noms aux objets qui ne frappent en rien le sens de l'ouïe, et qui n'avaient avec les autres objets de la nature que des rapports très éloignés. ⁷ Cela vient graduellement; on voit les hommes, pour donner les noms «partir des premières images des objets qui frappent les sens, et s'élever par degrés jusqu'aux idées des êtres invisibles et aux abstractions les plus générales. On voit les échelons sur lesquels ils se

¹ Turgot. 1913. p. 352.

² Id. p. 353.

³ Id. p. 354.

⁴ Id. p. 474. (Étymologie, article extrait de l'Encyclopédie).

⁵ Turgot. 1844. p. 724

⁶ Turgot. 1913. p. 488.

⁷ Id. p. 497-498.

sont appuyés, les métaphores et les analogies qui les ont aidés, surtout les combinaisons qu'ils ont faites de signes déjà inventés et l'artifice de ce calcul de mots par lequel ils ont formé, composé, analysé toutes sortes d'abstractions inaccessibles aux sens et à l'imagination»¹. L'étymologiste ajoute plus tard une autre raison, extérieure cette fois: les mélanges des langues.²

On peut dire que l'idée de l'arbitraire chez Turgot, bien que d'ailleurs basée sur l'imitation de la nature, peut se comprendre par le fait que l'absence de rapport entre le son et le sens n'est qu'apparente, elle se montre évidente par rapport aux altérations qui frappent les signes, à cause du progrès des idées et du mélange des peuples et de leurs langues. Mais en réalité, ce rapport ne porte pas un sens de caprice formé par hasard, il est au contraire déterminé par des causes qui peuvent être un objet fertile de recherche pour les philosophes: «La formation et la dérivation des mots, les changements insensibles, les mélanges, les progrès et corruption des langues étaient des effets déterminés de causes déterminées».³ Nous nous rappelons aussi sur ce type de pensée Nicolas Beauzée qui ne diffère pas dans ses idées de celles de Turgot. Nous avons déjà vu que l'arbitraire du mot pour ce premier n'est pas absolu, mais soumet à des règles de convention tacite, régie à son tour par les circonstances de temps, de lieu, des vues différentes des peuples qui font enfin la diversité des langues.⁴

Au XVIIIe siècle, on rencontre les idées philosophiques de E. B. de Condillac, chez qui le signe linguistique passe du signe naturel au signe d'institution – plus tard appelé *signe artificiel* –, et ce passage prend son point de départ du langage d'action, constitué de gestes, de mimiques et de cris naturels. Les signes d'institution que Condillac a classés après les signes naturels, et qu'il appelait *signes arbitraires* dans la première partie de son *Essai*, ne signifient pas qu'ils soient arbitraires dans le sens de caprice ou sans raison, comme nous l'avons déjà vu. Condillac essaie de montrer le moment où l'homme commence à se libérer de l'instant, de l'immédiateté, pour construire des représentations indépendamment de l'objet de la représentation. L'arbitraire en ce sens s'entend par la réutilisation du signe naturel indépendamment de son objet. En d'autres termes, les hommes «parvinrent insensiblement à faire, avec réflexion, ce qu'ils n'avaient fait que par instinct»⁵, ou, suivant l'expression de B. Henschel, «l'emploi inconscient des signes naturels devient emploi conscient.»⁶ Cette idée se confirme dans la seconde partie de son *Essai*⁷. Mais si Condillac appelle ces signes d'institution par arbitraires, il l'a fait pour des raisons: d'abord ce serait peut-être la terminologie connue à l'époque; ensuite, *arbitraire* est pris dans le sens d'un signe institué par l'homme, non par

¹ Turgot. 1913. p. 505-506

² Id. p. 513

³ Turgot. 1844 . p. 753 (*Réflexions sur les langues*)

⁴ Voir Encyclopédie. 1765.v. VII, p. 763

⁵ Condillac 1947. p. 61 (Essai., II, I. Chap. 1, § 3).

⁶ Bernard Henschel. 1977 p. 103

⁷ Condillac 1947 . p. 61 (Essai., II, I. Chap. 1, § 6). Voir également chap. VIII, § 76.

la nature, sans que cette institution soit un objet de son caprice ou fondée sans raison. Il y avait toujours chez Condillac, cette idée que l'homme se sert des modèles de la nature et du langage d'action pour instituer les signes dits arbitraires du langage. Et cela explique pourquoi il renonce à la terminologie dans ses *Cours d'étude* une fois qu'il réalise ce qu'un sens négatif pourrait prêter au mot *arbitraire*; il le remplace alors par le terme *artificiel*, tout en gardant aux signes leur même statut dans son esprit. Du coup, comme le caractère *arbitraire* signifie simplement l'opposé du naturel, puisque «tout ce qui dévie de l'ordre de la nature- dans le sens de "commandement" aussi bien que dans celui de "disposition régulière"- est "arbitraire"»¹, et comme «le but de toute connaissance et de toute activité linguistique est la réduction de cet espace de l'arbitraire, de cette déviation de l'ordre de la nature et un rapprochement toujours plus grand à cet ordre»², on comprend mieux pourquoi Condillac récuse le terme *arbitraire* dans ses œuvres postérieures.

Quant à De Gérando, ses idées sur la formation des mots expliquent plus clairement ce qu'on veut dire par *l'arbitraire apparent*. Le linguiste classe les mots dans la catégorie des espèces de signe qu'il va étudier en fonction de leur rapport à la chose désignée. Selon sa thèse, quelle que soit son espèce, le signe dispose toujours d'un rapport fixe à l'idée représentée: « En étudiant les propriétés des signes, dit-il, nous les avons supposés attachés d'une manière fixe et invariable aux idées qu'ils représentent.»³ La fonction du signe apparaît à la fois comme *excitateur* et *conducteur* de l'idée. Les signes qui réunissent en eux les propriétés de ces fonctions sont de quatre genres : signes *naturels, analogues, figurés et arbitraires*.

Comme nous le remarquons dans cette classification, De Gérando ne laisse pas échapper les signes arbitraires à la règle; ils sont classés selon le même ordre que les autres signes; par conséquent, ils disposent également d'une double fonction qui leur permet de se rapporter à ce qu'ils désignent. C'est pourquoi le pédagogue se hâte à éclairer ce qu'il veut dire ici par *signes arbitraires*; il souligne en note : «Quand je dis signes arbitraires, il faut toujours se rappeler que je ne veux point dire par là qu'il y a des signes entièrement arbitraires, et dont l'institution du moins n'ait été dirigée par quelque motif; je veux dire seulement que l'analogie qu'ils conservent est si faible et si éloignée, le motif de leur institution si fort oublié, qu'ils paraissent en effet arbitraires à la plupart de ceux qui les emploient.»⁴

Il s'ensuit que le signe arbitraire pour De Gérando ne signifie que ce qui pourrait nous apparaître comme arbitraire, ou ce qui nous le laisse concevoir comme arbitraire, quand, en effet, il avait été motivé à l'origine par quelque raison, qui, plus tard, ne serait

¹ J. Trabant. 1986 P. 85

² Ibid.

³ De Gérando. 1800. P. 210. (chap. VIII, Des différentes fonctions que les Signes remplissent à l'égard des idées abstraites et complexes et de leurs diverses espèces)

⁴ Id. p. 203.

être conçu directement. La conception instantanée de l'homme est visée en premier lieu ici; c'est l'estimation immédiate du sujet ordinaire qui voit le signe arbitraire, lorsque sa forme «ne lui retrace aucune idée, il ne donne aucune direction à l'attention de son esprit»¹. Sa fonction comme *excitateur* et *conducteur* vient de l'habitude à force d'une longue répétition donnant seule « la faculté de réveiller les idées qui lui ont été associées... Ainsi, soit comme excitateur soit comme conducteur, sa fonction est aussi bornée qu'elle peut l'être : en excitant l'idée, il ne la rend pas plus sensible; il trace sa route à l'attention, mais il ne lui prête aucun secours pour la parcourir.»²

Du coup, s'agissant de leur rapport avec la chose signifiée, l'imperfection peut se trouver, avec des proportions différentes, dans les quatre espèces de signes, en tant que *excitateur* et *conducteurs*. Nous comprenons maintenant mieux pourquoi De Gérando dit au chapitre V que «la plupart des mots sont vraiment arbitraires pour la généralité de ceux qui s'en servent.»³ Ce passage confirme ce que nous avons analysé tout à l'heure, c'est-à-dire que l'arbitraire pour De Gérando ne signifie pas ni ne concerne en propre la nature du rapport du mot à l'idée, car le fait lui-même de décider ou non l'arbitraire de relation dépend tout d'abord de l'étendue de notre connaissance sur l'étymologie des mots et leur évolution historique. Cette connaissance, qui diffère bien évidemment chez les gens selon le développement intellectuel de chacun et le point de sa clairvoyance, permet de donner un jugement au sujet en question en toute connaissance de cause, et de façon objective et scientifique. Mais si la simple personne n'a pas le moyen de concevoir directement l'analogie des signes, et si, par conséquent, elle ne voit dans le signe qu'un rapport arbitraire qui les unit à ce qu'ils représentent, on ne peut pas dire que dans la réalité ce signe est arbitraire. L'étymologie suivie en donne la preuve, mais le motif qui contribue à établir au départ le signe de telle façon plutôt que de telle autre n'est conçu que par les grands esprits. Tel est le sens entendu de l'arbitraire chez De Gérando, comme il affirme dans ce passage : « Il n'y a dans les langues modernes elles-mêmes, aucun mot qui, à le prendre rigoureusement, soit entièrement arbitraire. Par l'art des étymologies, on pourrait les rattacher tous à la langue primitive, et les conventions elles-mêmes ont toujours été dirigées par quelques motifs. Mais cette liaison n'existe que pour un petit nombre de grammairiens très exercés, et la plupart des mots sont vraiment arbitraires pour la généralité de ceux qui s'en servent. »⁴

Ainsi, selon ce dernier genre de définition donnée de l'arbitraire linguistique, il est clair que le problème de l'arbitraire ne concerne pas en propre la nature du rapport du mot à la chose, mais se rapporte plutôt à l'esprit qui l'a ainsi saisi, à la faculté de sa pensée, au point de son intelligence, mais avant tout à l'ampleur de ses connaissances.

¹ De Gérando. 1800. P. 204

² Id. P. 204-205.

³ Id. p.125

⁴ Ibid.

I.3. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de passer en revue les définitions le plus souvent attachées à l'arbitraire du signe, en s'efforçant d'examiner leur validité en fonction du manque de rapport entre les deux parties du signe (l'arbitraire de relation) que nous avons mis à la base de référence de toutes les autres définitions.

En effet, en étudiant chaque définition, en méditant les idées des philosophes proposées en faveur de chacune, les arguments présentés, les conclusions fournies, nous sommes arrivé à en dégager les points suivants:

- La première chose qui frappe dans ce chapitre est que l'arbitraire est un terme ambigu. Les diverses définitions et les sens multiples auxquels il renvoie font de lui non seulement un mot équivoque, mais contradictoire même: le sens de libre choix s'oppose au sens d'imposant, l'arbitraire apparent, au sens d'immotivation et de hasard. Ce problème n'était pas absent dans la pensée de certains philosophes qui en soutenant un sens et refusant d'autres ont fini par éviter l'emploi du terme, comme Condillac, Comte et d'autres¹. D'autres, tout en continuant de qualifier le signe d'arbitraire tiennent de clarifier ce qu'il entend précisément par *arbitraire*.
- Le problème de l'arbitraire était donc dès le départ mal posé. Premièrement, parce qu'il ne s'agissait pas d'un seul sens unique de l'arbitraire – probablement l'arbitraire de relation – mais bien évidemment de multiples sens. Deuxièmement, ces divers sens ne désignaient pas le statut du signe de la même façon: certaines définitions sont liées à l'institution du langage, comme le sens de hasard et celui d'imposant. D'autres concernent le langage du quotidien, et sont donc liées à la nature du signe en général, comme le sens de libre choix, le sens de conventionnel et celui d'arbitraire apparent. D'autres enfin concernent à la fois l'institution des signes et leur statut en général, comme le sens de manque de rapport et le sens d'immotivé. Et en face de cette diversité, il fallait ramener toutes les définitions à un point de vue commun et étudier leur validité par rapport à l'arbitraire de relation. Ce qui a rendu plus compliqué le problème de l'arbitraire.
- Pourtant, pour pouvoir bien traiter la validité d'une question, comme celle de l'arbitraire, on doit distinguer deux choses : sa vérité en elle-même et la pensée qui la

¹ Sur ce point Bénoni Debrun (1765-1845) dit que l'acte d'instituer le langage n'est pas attribué à toute personne. Selon lui, il est vrai que l'homme attache librement une sensation à une idée par une suite de sons, mais ce choix ne se fait pas arbitrairement et n'est non plus le fait du hasard. L'action soumet à certaines règles qui gèrent l'analogie et la ressemblance des objets. Elle ne peut être attribuée à toute personne, mais à celle qui dispose d'une capacité de saisir les propriétés des choses de manière à en former leur signification exacte : «il faut donc, antérieurement à l'institution de ces sortes de mots, être capable de saisir les objets individuels de cette manière particulière, qui en formera la signification.» Benoni Debrun. 1800 p. 62-63

saisit. Car, il se peut qu'on ne voie pas toujours la vérité; que ce soit par manque d'expérience, de connaissance, ou manque d'éléments la concernant. La vérité n'a qu'une seule face; elle est constante dans son rythme et dans son ordre, tandis que la pensée est fluctuante en son estimation. D'abord, parce qu'elle est susceptible d'être vraie ou fausse, et la pensée qui juge celle-ci peut de la même façon avoir raison ou tort; ensuite, parce qu'elle n'est pas la même chez tout le monde; non seulement parce que sa faculté naturelle est variable chez chacun, mais aussi qu'elle dépend de l'effort que l'on fait pour l'améliorer. Entre la vérité et l'estimation de la pensée, on s'est trouvé en face du problème de l'arbitraire de relation.

- La question de l'estimation de la pensée nous ramène à faire deux types de distinction: distinction d'abord entre la pensée d'une personne ordinaire et celle du savant. Nous avons vu comment ce point était important avec l'arbitraire apparent. Chez les savants, distinction ensuite de leur parcours, du domaine d'étude et de recherche qu'ils investissent et qui les occupent en plus, leurs tendances et leurs orientations en général. Car cela va jouer un rôle pour diriger la pensée vers des voies spécifiques. Ainsi, quant au thème de l'arbitraire, un libéral peut parler de l'arbitraire au sens de libre choix, un étymologiste, de l'arbitraire apparent, un sensualiste de l'origine naturelle etc..
- Cependant, l'étude que nous avons suivie sur les différentes définitions données de l'arbitraire, et l'analyse que nous avons menée des textes des philosophes, nous font constater que nulle définition de l'arbitraire ne pourrait signifier avec certitude que le signe se manifeste par le manque de rapport entre la forme et le contenu.

Chapitre II : Types d'arbitraire :

La question de l'arbitraire linguistique suppose la présence de trois éléments: le mot, l'idée et la chose. L'arbitraire peut concerner l'un en deçà de l'autre, ou deux éléments ensemble. C'est pourquoi, afin de répondre à la question des types de l'arbitraire de manière adéquate, nous les avons classés en trois sujets : arbitraire des mots et caractères, arbitraire des idées et arbitraire de rapport (mots/ choses; mots / idées).

II.0. Avant-propos : la notion d'idée

Pour accéder à la problématique de tous les types d'arbitraire, il est absolument nécessaire de comprendre la notion de l'idée: ses rapports avec l'objet et la manière dont elle est représentée dans la pensée, puisqu'elle est le premier élément essentiel dans le fait du langage. Que ce soit dans *l'arbitraire des mots et caractères*, dans *l'arbitraire des idées* ou dans *l'arbitraire de rapport*, cette étude va nous aider à mieux percevoir sur quel terrain s'appuie l'arbitraire linguistique de chaque type. Nous aurons pour cela deux sujets à traiter:

- 1- La relation entre les idées et les choses.
- 2- La relation entre les mots et l'ensemble des idées/choses

Il va sans dire que l'interaction de l'homme avec la réalité fait de lui un être pensant. Quand on dit *pensant* ce n'est pas simplement représenter l'objet de la réalité dans son esprit, car nous avons dès lors deux mondes qu'il faut profondément sonder: le monde des idées et le monde des choses.

Il est préférable de partir des questions suivantes: est-ce que les idées que nous avons des choses sont les choses elles-mêmes? Sont-elles adéquates ou conformes aux choses? Et à quel point peut-on parler de cette conformité? Sommes-nous dans l'équation du fixe et du variable, c'est-à-dire est-ce que les choses sont immuables faces aux idées changeantes ou est-ce le contraire?

Ces questions nous incitent à connaître l'origine des idées; à chercher si elles viennent de nos sens, de nos perceptions, de l'âme, de Dieu, ou bien ce sont des idées innées.

L'Encyclopédie de 1765 ne donne à aucune une raison d'être: l'hypothèse des idées innées par exemple, critiquée par Malebranche (1638-1715)¹, signifie que notre âme est créée avec toutes les idées, mais elle anéantit en l'occurrence toutes nos sensations issues de notre expérience, puisque «l'âme n'ait point d'autres idées que celles qu'elle aperçoit, en sorte que la perception soit le sentiment même, ou la conscience qui avertit l'âme de ce qui se passe en elle».² Pour les autres thèses posées comme origine des

¹ Voir Malebranche 1846 b, vol. II p. 293-295

² Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 490

idées, la plupart des philosophes, Malebranche, Descartes, Régis, Voltaire¹ les rapportent toutes à Dieu. Entre autres, nous avons opté pour la définition et l'analogie qu'a données Régis dans son *Système de philosophie* (1690) sur l'origine des idées, car elles nous semblent plus adéquates et plus globales que les autres définitions: « comme les tableaux dépendent absolument de quatre différentes causes, savoir d'un peintre, d'un original, d'un pinceau pour appliquer les couleurs, et d'une toile pour les recevoir, il faut penser aussi que les idées et les sensations de l'âme dépendent nécessairement de quatre principes, savoir de Dieu comme de leur cause efficiente première, des objets comme de leur cause exemplaire, de l'action des objets sur les organes du corps, comme de leur cause efficiente seconde, et de l'âme même comme de leur cause matérielle.»²

Passons maintenant aux idées par rapport aux objets représentés. L'auteur de l'article *idée* figurant dans *l'Encyclopédie*, qui emprunte la plupart des idées à celle de Leibniz, les répartit en trois catégories:

- 1- Des êtres réels existant hors de nous et dans nous, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas; tels sont les corps, les esprits, l'Être suprême.
- 2- Des êtres idéales n'existant que dans nos idées. «Ce sont ou des êtres de raison, des manières de penser qui nous servent à imaginer, à composer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles sont les relations, les privations, les signes, les *idées* universelles, etc. Ou ce sont des fictions distinguées des êtres de raison, en ce qu'elles sont formées par la réunion ou la séparation de plusieurs *idées* simples. »³
- 3- Des êtres qui ne sont ni réels, ni idéales, n'existant que dans nos discours; ils ont simplement une existence verbale, «tel est un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, et si l'on voulait en donner d'autres exemples, on les trouverait aisément dans les *idées* contradictoires, que les hommes et même les philosophes joignent ensemble, sans avoir produit autre chose que des mots dénués de sens et de réalité.»⁴

Il convient maintenant d'aborder la partie importante du sujet, à savoir en quelle manière on représente ces êtres dans notre pensée pour en faire des idées. Cette étude nous permettra de comprendre si nos idées sont arbitraires en elles-mêmes ou vis-à-vis des objets, et pourquoi nous avons en somme des idées différentes. Selon l'auteur de l'article *idée*, trois hypothèses expliquent la représentation des choses dans la pensée: 1° La vérité de l'idée est subordonnée à la chose. 2° La vérité de l'idée est indépendante de la chose. 3° Il existe des espèces d'idées considérées soit en elles-mêmes, soit en référence à la chose.

¹ Voltaire. Dictionnaire philosophique 1838 P. 597 ; Malebranche, 1846 b. P. 298

² P. S. Régis. 1690 P. 169 (Livre II, partie I, chap. IIIIV (de l'origine des idées et des sensations de l'âme)

³ Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 490

⁴ Id. p. 490-491

II.0.1. La vérité de l'idée est subordonnée à la chose:

Cette hypothèse attache la latitude de la validité de nos idées à sa conformité aux objets de représentation. La conformité à son tour ne sera validée qu'en dépendant de celle de nos connaissances des propriétés et des qualités des objets.

Selon le même article, les objets ont deux qualités: celles appelées premières, considérées indépendamment des autres objets, et celles appelées secondes, considérées par rapport aux autres objets : «Les qualités des objets, ou tout ce qui est dans un objet, se trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités sont *premières* et essentielles, c'est-à-dire, indépendantes de toutes relations de cet objet avec les autres êtres, et telles qu'il les conserverait, quand même il existerait seul. Ou elles sont des qualités *secondes*, qui ne consistent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puissance qu'il a d'agir sur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui - même d'état, étant appliqué à un autre objet; si c'est sur nous qu'il agit, nous appelons ces qualités *sensibles*; si c'est sur d'autres, nous les appelons *puissances* ou *facultés*.»¹

Ces deux qualités des objets se représentent dans la pensée à travers une série d'opérations mentales qui finissent par former l'idée. «La manière de voir, d'envisager un objet, de le considérer avec attention sous toutes ses faces, de l'étudier, de ranger dans son esprit sous un certain ordre les *idées* particulières qui en dépendent, de s'appliquer à se rendre familiers les premiers principes et les propositions générales, de se les rappeler souvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent se confondre; de ne point passer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en soit fait une idée distincte s'il est possible. Tout cela forme une méthode de se représenter les objets, de connaître, d'étudier, sur laquelle on ne peut prescrire ici toutes les règles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.»²

Le résultat de ces opérations donne des idées claires ou obscures: l'idée claire se donne quand elle suffit pour nous faire connaître ce qu'elle représente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous, l'idée obscure est celle qui ne produit pas cet effet.³ Or, ces mêmes idées claires et obscures varient et peuvent avoir divers degrés selon qu'elles portent des marques propres à les discerner de toute autre. L'*idée* d'une même chose peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obscure pour ceux-ci, très obscure à ceux-là; de même elles peuvent être obscures dans un temps, et devenir très claires dans un autre. Pour cette raison, la philosophie logique de *l'Encyclopédie* distingue encore, au sein d'une idée claire, entre idées distinctes et idées confuses: «Ainsi, une *idée* claire peut être subdivisée en *idée distincte* et *confuse*. *Distincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons observé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font reconnaître, rendre compte des différences qui distinguent cette *idée* d'autres à peu près

¹ Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 490-491

² Id. p. 493

³ Id. p. 492

semblables; mais on doit appeler une *idée confuse*, lorsque étant claire, c'est-à-dire distinguée de toute autre, on n'est pas en état d'entrer dans le détail de ses parties.»¹ La différence entre une idée simplement claire et une idée distincte s'éclaire mieux dans la communication des idées: celui qui a simplement une idée claire d'une chose ne saurait la communiquer aux autres.² Toutefois, la clarté des idées dépend, selon Voltaire, de la bonne qualité de notre capacité d'observation.³ Cette qualité rend l'idée claire et même distincte.

Cela permet à un autre courant philosophique de supposer que la vérité des idées ne se réfère pas aux objets mais au sujet de la connaissance, comme nous allons voir dans le thème suivant.

II.0.2. La vérité de l'idée est indépendante de la chose.

Cette thèse prend l'idée comme un objet immédiat de la pensée, elle est validée dès qu'elle s'offre à nous, indépendamment de la chose qu'on représente par cette idée-là. En ce sens, elle ne dépend pas de la volonté de l'homme qui cherche sa conformité à l'objet, mais elle se présente directement dans l'esprit et affirme ainsi son existence réelle.

Pour Malebranche, il est indubitable que les idées ont une existence réelle, puisque le néant n'a aucune propriété⁴. La simple conscience du fait que nous pensons affirme l'existence réelle de l'objet de la pensée qui est l'idée: «Tout ce que l'esprit aperçoit immédiatement et directement est quelque chose ou existe... tout ce que l'esprit aperçoit immédiatement est réellement. Or je pense à l'infini, j'aperçois immédiatement et directement l'infini. Donc il est. Car, s'il n'était point, en l'apercevant je n'apercevrais rien, donc je n'apercevrais point.»⁵ L'idée est donc pour lui un objet immédiat de l'esprit, comme il le dit lui-même⁶; et cela affirme non seulement l'existence de l'objet pensé, qui est l'idée, mais aussi de l'être pensant, à savoir l'esprit, comme le dit Léon Ollé-Laprune (1839-1898) qui étudie la philosophie de Malebranche: «La certitude de l'existence de la chose pensante ou de l'esprit et la certitude de l'existence de la chose pensée ou de l'idée sont tout d'abord posées.»⁷ Un exemple fourni par Spinoza (1632-1677) va dans le même sens de cette opinion: «Percevoir un cheval ailé, qu'est-ce autre chose en effet qu'affirmer de ce cheval qu'il a des ailes. Car enfin si l'âme ne concevait rien de plus que ce cheval, elle le verrait comme présent, sans avoir aucune raison de douter de son existence, ni

¹ Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 492

² « Si vous vous adressez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuse de la beauté d'un poème, il vous dira que c'est l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoutera quelques synonymes; c'est un poème qui est sublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.» Encyclopédie Ibid.

³ Voltaire. Dictionnaire. 1838. p. 597-598

⁴ Malebranche 1846 a. p. 42; Malebranche 1846 b. p. 282

⁵ Id. a. p. 568-569

⁶ Id. b. p. 281

⁷ Léon Ollé-Laprune. 1870 p. 144

aucune puissance de refuser son assentiment; et les choses ne peuvent se passer autrement, à moins que cette représentation d'un cheval ailé ne soit associée à une idée qui exprime qu'un tel cheval n'existe pas.»¹

Or, la vérité de l'idée n'implique pas nécessairement une référence ou une ressemblance avec la chose, car il arrive très souvent que l'on aperçoive des choses qui ne sont pas, ou qui n'ont jamais été: «Afin que l'esprit aperçoive quelque objet, dit Malebranche, il est absolument nécessaire que l'idée de cet objet lui soit actuellement présente, il n'est pas possible d'en douter; mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait au dehors quelque chose de semblable à cette idée»², car les choses que l'âme aperçoit, soit qu'elles sont dans l'âme³ ou hors de l'âme, ne sont pas liées à l'âme, elles ne sont aperçues qu'au moyen des idées : «L'objet immédiat de notre esprit, lorsqu'il voit le soleil, par exemple, n'est pas le soleil, mais quelque chose qui est intimement unie à notre âme, et c'est ce que j'appelle *idée*, je n'entends ici autre chose que ce qui est l'objet immédiat.»⁴

De même pour Spinoza, dont la vue est élaborée d'une façon différente, la vérité de l'idée n'est pas définie par rapport à l'objet, mais par rapport au sujet de la connaissance. Il justifie son point de vue par un recours aux mathématiques, science dans laquelle la vérité n'est pas subordonnée à l'existence de l'objet: lorsqu'un mathématicien étudie un objet (un triangle par exemple) et ses propriétés (la somme des angles du triangle égale deux angles droits), il ne se demande pas si cet objet existe effectivement en dehors de son esprit qui le conçoit. La vérité est une qualité intrinsèque de l'idée et se révèle d'elle-même sans aucune référence à son être formel: « Certes, dit Spinoza, comme la lumière se fait connaître elle-même et fait connaître les ténèbres, la vérité est norme d'elle-même et du faux.»⁵

II.0.3. Les d'idées considérées soit en elles-mêmes, soit en référence à la chose

Cette thèse considère les idées en deux manières, soit en elles-mêmes, soit par rapport aux choses qu'elles représentent. Régis pense que les idées considérées en elles-mêmes sont claires parce qu'elles sont l'effet de toute perception se manifestant par soi-même; tandis que les idées considérées par rapport aux choses ne sont pas toujours claires, parce qu'on ne connaît pas toujours les rapports qu'elles ont aux choses qu'elles représentent.⁶

¹ Spinoza 1861 P. 103

² Malebranche 1846 b . p. 281

³ Il entend par *dans l'âme* toutes les choses qui ne peuvent être dans l'âme sans que celle-ci les aperçoive par le sentiment intérieur qu'elle a d'elle-même, puisque ces choses sont au-dedans de l'âme. Telles les idées abstraites, des perceptions des passions des imaginations, des intellections. Mais en ce qui concerne les choses hors de l'âme, «nous ne pouvons les apercevoir que par le moyen des idées, supposé que ces choses ne puissent pas lui être intimement unies.» Malebranche 1846 b. p. 282-283

⁴ Malebranche 1846 b. p. 281

⁵ Spinoza 1861; p. 89 (*Éthique* II, Prop. 43,).

⁶ P. S. Régis. 1690. p. 1-2

Cela fait qu'on distingue entre idées simples qui naissent et se forment dans l'âme et idées composées qui sont acquises du dehors. Ces dernières sont de deux types selon Régis, elles sont naturelles ou artificielles: «Nous appelons idées naturelles, dit-il, celles qui dépendent immédiatement de l'action des objets extérieurs sur les organes du corps, et à l'égard desquelles l'âme est purement passive: telles sont les idées du ciel, de la terre, et en général les idées de tous les corps qui frappent les sens. Les idées artificielles sont celles qui dépendent immédiatement, non de l'action des objets extérieurs, mais de celle de la volonté par laquelle l'âme ajoute quelque chose aux idées naturelles ou en retranche quelque chose»¹, comme par exemple l'idée du géant ou du pygmée. Ces idées viennent des choses que l'âme connaît par composition, par ampliation, par diminution, ou par accommodation.² Les idées naturelles sont ainsi diminuées ou augmentées «par des abstractions, ou par des suppositions arbitraires de l'âme»³, c'est-à-dire qui sont le fait de l'âme. Ainsi le *géant* est un concept construit sur l'idée de l'homme normal en augmentant son étendu.

Le fait de considérer les idées soit en elles-mêmes soit par rapport aux choses amène Régis à faire une autre répartition des idées; il distingue parmi les idées celles qui sont absolues et celles qui sont relatives: «Nous appelons idées absolues, celles que l'âme se forme des choses considérées en elles-mêmes; et nous nommons idées relatives celles qu'elle se forme en comparant des choses entre-elles. Ainsi, les idées de *cheval*, de *montagne*, etc. sont des idées absolues, parce qu'elles ne signifient aucune comparaison; et les idées de *maître*, de *valet*, etc. sont des idées relatives, parce qu'elles en expriment une.»⁴

¹ P. S. Régis. 1690 P. 171 Livre II, partie I, chap. IX)

² Ibid.

³ Id. P. 174. Il est à noter que les *suppositions arbitraires* visées ici n'ont rien à voir avec les idées arbitraires, car il ne s'agit pas là des suppositions personnelles du chacun, mais des concepts communs à toute la communauté linguistique qui les adopte.

⁴ Id. P. 172

II.1. Arbitraire des mots et des caractères

Dans la réflexion traditionnelle du langage, on entend souvent parler des mots arbitraires. Or, cela signifie que les idées ou les choses sont fixes, immuables et constantes, et que ce qui les symbolise leur a été imposé arbitrairement. En l'occurrence, elles ne sont pas de fabrication humaine, mais uniquement désignées par l'acte volontaire de l'homme qui leur donne des noms. Ces noms constitués de sons sont choisis de façon arbitraire parce qu'on estime qu'il n'y a aucun lien naturel entre la forme matérielle des signes et ce qu'ils désignent.

En effet, l'arbitraire des mots est le type qui figure le plus souvent dans les travaux des philosophes, depuis les premières réflexions sur le statut des signes du langage, considérés comme non naturels. Pourquoi? Parce que, plus souvent, on ne considère le langage que comme association entre deux éléments: la chose qui existe et le mot qui le désigne. En revanche, les idées abstraites et les universaux par exemple n'avaient pas été assez profondément développés au départ, ou bien traités légèrement.

Avant de montrer les lignes directrices de l'arbitraire des caractères et mots, il est important de distinguer entre deux choses très souvent confondues au sein de la définition du signe, à savoir la *signification du mot* et *l'idée d'une chose représentée par un mot*; cette distinction permet de comprendre ce qui peut être arbitraire et ce qui ne peut pas l'être. Nous avons déjà parlé de la nature de l'idée, nous avons vu que c'est un monde tout particulier et propre à l'esprit où elle naît. Soit en référence à l'objet ou sans référence à lui, elle a, en toute circonstance, sa particularité et son existence vraie. La signification du mot, en revanche, est le fait d'attacher telle idée à tel son; c'est, en fait, l'attachement entre les deux qui donne naissance à la signification, celle-ci est donc corrélative au signe et ne peut rendre qu'au travers du signe. Autant dire, la signification suppose la préexistence des signes aux idées, tandis que l'idée d'une chose par le biais du signe suppose la préexistence des idées aux signes qui ne servent que de réceptifs pour elles.

A Port-Royal, on a insisté pour distinguer la signification arbitraire des mots de la signification des choses, c'est-à-dire des idées faites des choses, qui ne le sont pas. Dans la première partie, chap. I de *La Logique* de Port-Royal, nous lisons : « Il y a une grande équivoque dans ce mot d'*arbitraire*, quand on dit que la signification des mots est arbitraire. Car il est vrai que c'est une chose purement arbitraire, que de joindre une telle idée à un tel son plutôt qu'à un autre; mais les idées ne sont point des choses arbitraires, et qui dépendent de notre fantaisie, au moins celles qui sont claires et distinctes.»¹

On peut mieux comprendre la différence entre les deux en se rapportant au sujet des définitions des noms et des choses. Comme la définition des choses, c'est à dire l'idée

¹ Logique de Port-Royal. 1964.. p. 42

qu'on a d'une chose doit être toujours vraie, elle est contestable, puisque elle peut être fautive; ce faisant, elle n'est pas arbitraire. Tandis que la définition des noms, c'est-à-dire la signification qu'on donne du mot, est incontestable, étant arbitraire et relevant de la vue de chacun: « Les définitions des noms ne peuvent pas être contestées*, par cela même qu'elles sont arbitraires. Car vous ne pouvez pas nier qu'un homme n'ait donné à un son la signification qu'il dit lui avoir donnée, ni qu'il n'ait cette signification dans l'usage qu'en fait cet homme... Mais pour les définitions des choses, on a souvent droit de les contester, puisqu'elles peuvent être fausses»¹.

Dans notre étude sur les textes des philosophes, nous avons remarqué que l'arbitraire des caractères et des mots ne signifiait que la dissolution et la dévalorisation de ces caractères. Ils sont entendus comme ayant moins d'importance que la signification ou l'idée. En d'autres termes, c'est l'arbitraire qui affaiblit la valeur des caractères, qui est la partie matérielle, et les rend moins intéressants vis-à-vis de la partie spirituelle. On peut à ce propos dégager deux types de dévalorisation des caractères :

II.1.1. Dévalorisation par rapport à la signification

C'est-à-dire la signification du mot est seule visée, c'est elle qui compte par rapport aux caractères, lesquels ne représentent que des outils à son service. On peut trouver ce type de dévalorisation dans *Dalā'il Ali'ğāz*, du grammairien Al-Ğurğānī, où l'arbitraire du signe est beaucoup plus exprimé que dans son *Asrār al-balāğa*. L'auteur part de l'arbitraire de l'ordre des caractères, et passe par la possibilité de la permutation: «L'ordre des lettres dans le mot, dit-il, c'est uniquement leur succession dans l'articulation. Il n'implique aucun sens ou but déterminé. Le metteur en ordre ne cherchait pas par là un certain objectif. Si l'instituteur avait mis *rābāḍā* à la place de *ḍārābā* (frapper, taper), il n'aurait rien troublé»². Ainsi, il n'y a aucun raisonnement suivi dans l'ordre du mot, c'est-à-dire des caractères qui le composent, il ne faut pas espérer y trouver quelque profit.

En revanche, le grammairien appelle à chercher l'ordre des significations: celles-ci une fois faites, les mots les suivent et se trouvent automatiquement ordonnés pour s'accorder avec elles; car les mots poursuivent les significations et sont à leur service³. Ce faisant, le mot est institué arbitrairement; sa seule avantage par rapport à ce qu'il signifie est de servir la signification qui lui est attachée arbitrairement. Le chercheur contemporain Almussidi qui étudie la réflexion linguistique dans la civilisation arabe montre qu'Al-Ğurğānī traite l'arbitraire linguistique sous un angle empirique et descriptif:

* Dans l'édition de 1662, les définitions des noms «sont incontestables», alors que dans l'édition de 1683 on lit «ne peuvent pas être contestées»; de même les définitions des choses dans l'édition de 1662 «sont souvent très contestables», mais on peut lire «on a souvent droit de les contester» dans l'édition de 1683.

¹ Logique de Port-Royal. 1964. P. 105-106.

² Al-Ğurğānī, 'Abdil Qāhir (texte arabe) 1988. p. 40.

³ Id. p 44.

tant que le rapport du mot à sa signification est purement conventionnel, il n'y a entre le signifiant et le signifié rien qui appelle à empêcher tout autre signifiant de se mettre à la place du premier signifiant.¹

Toujours au Moyen-âge, le philosophe arabe Ibn Sīnā, connu sous le nom d'Avicenne (980-1037), traite les mots au domaine de la sémantique. Dans son livre *AlŠīfā*, il souligne l'existence d'une différence entre le mot isolé et le mot combiné avec d'autres. Dans ce dernier cas, nous avons une *proposition* dont une partie pourrait avoir une signification qui fait partie du sens du tout. Ainsi, quand on dit *l'homme est écrivain*, chacun des deux: *l'homme* et *écrivain*, a une signification qui fait partie de celle revêtue dans la proposition *l'homme est écrivain*; tandis que ce n'est pas possible avec le premier cas, quand on prend le mot isolément: dans *homme*, ni *ho* ni *mme* ne pourrait avoir de signification pour désigner le tout, qui est *homme*. De même le mot tout seul chez maints penseurs ne signifie rien non plus; il est indiqué seulement par l'arbitraire du locuteur, pense Ibn Sīnā². Evidemment, la raison est, selon l'auteur de *AlŠīfā*, provient des lettres du mot qui, à les prendre toutes seules, manquent de toute acception: «La lettre et le son, j'imagine, ne sauraient impliquer une acception chez beaucoup de logiciens.»³ Ce manque d'acception, c'est-à-dire ce qui fait établir un rapport à quelque idée, autant quant aux caractères qu'au mot isolé, fait que leur choix relève uniquement d'un acte volontaire du sujet parlant. Mais dès que le mot est combiné en proposition, il récupère la signification qui est elle-même liée à l'arbitraire du sujet, en sorte que si celui-ci «donne un nom à une idée, elle sera son acception, s'il le donne à une autre idée, elle sera également son acception, si même il le dénué de toute signifiante, il restera sans acception.»⁴ L'arbitraire d'Ibn Sīnā se trouve tant dans le choix des caractères que dans la signification du mot, laquelle compte seule dans l'énonciation.

Ces idées se trouvent dans la pensée des savants en Orient, comme en Occident. A Port-Royal, l'arbitraire des caractères se résume par le fait qu'ils ne sont que des outils au service de la signification, et que la détermination du son pour signifier une chose est libre et arbitraire: «Chaque son étant indifférent de soi-même et par sa nature à signifier toutes sortes d'idées, il m'est permis pour mon usage particulier (...) de déterminer un son à signifier précisément une certaine chose»⁵.

Aussi, le signe n'est-il pour Berkeley qu'un moyen de véhiculer le sens; il est donc normal qu'il soit négligé au bénéfice de sa fin. Il dit à ce propos que quand nous lisons, «nous parcourons distraitemment les caractères pour nous consacrer au sens»⁶. Les mots

¹ A. Almussidi. 1986.P. 113.

² Ibn Sīnā, dit Avicenne (texte arabe). 1952. (Chapitre 5) p. 25-26.

³ Id. p. 26.

⁴ Id. p. 25

⁵ Logique de Port-Royal. 1964. p. 105.

⁶ G. Berkeley. III, 1992. P. 178 (Alciphron. Quatrième dialogue §12).

dans leur nature propre ne sont considérés que comme signes des choses, les caractères ne sont qu'un moyen pour la transmission des sens, C'est ainsi que Berkeley, dit Scala, « renverse l'ordre des signes et des choses: il n'y a pas d'abord l'idée des choses puis le signe, mais d'abord le signe qui marque au moyen d'un nom la simultanéité et l'ensemble des sensations, et ensuite l'idée de la chose.»¹

II.1.2. Dévalorisation par rapport à l'idée

Ici, nous n'attachons pas arbitrairement un mot à une idée, car dans ce cas l'idée devient une signification, et celle-ci serait indiquée par l'arbitraire du sujet, mais nous avons ici des idées constantes des choses qui se forment toutes seules dans l'esprit sans un acte volontaire de l'homme; elles sont donc de nature statique et fixe. Or, pour échanger nos idées et les transmettre aux autres, nous aurons besoin des «récipients» de nos idées, qui ne seraient que les caractères et les mots dont le choix relève de l'arbitraire humain. Nous avons donc, en un mot, une idée fixe et un son arbitraire. Voilà la définition du deuxième type de dévalorisation des caractères.

Nous pouvons trouver chez Leibniz ce concept de l'arbitraire des caractères par rapport à l'idée. Il a été construit par opposition à la pensée philosophique de John Locke pour qui les idées sont arbitraires, notamment les idées de substance et celles de modes mixtes*. Soutenant alors la thèse des idées innées, Leibniz se montre en désaccord avec le point de vue lockéen: «Je crois que l'arbitraire, dit-il, se trouve seulement dans les mots, et nullement dans les idées. Car elles n'expriment que des possibilités»². C'est-à-dire qu'elles se réfèrent toujours à quelque chose de possible. Ce n'est donc pas parce que il y a par exemple l'idée de tuer et l'idée de tuer un père que je forme par mon arbitraire l'idée de parricide, mais que l'idée de parricide, même si elle n'arrive pas, a une possibilité d'arriver.

L'idée appartient donc à son propre monde, elle n'est pas liée forcément au monde de la réalité, mais peut uniquement appartenir au monde de la possibilité; et c'est cela qui crée sa particularité et son indépendance par rapport à la réalité et au mot qui l'exprime. Elle peut apparaître tellement claire et distincte (en particulier quand il s'agit des idées simples) qu'elle est dispensée d'être définie. C'est pourquoi pour Pascal, certains noms, les termes primitifs, sont indéfinissables. Il donne comme exemple le terme *temps* dont l'idée est si éclairée par la lumière naturelle, qu'il est inutile d'en faire davantage de définition; sinon ce serait alors une proposition: «Combien y a-t-il de personnes qui

¹ André Scala. 2007. p. 169

* «*Les modes mixtes, spécialement ceux qui appartiennent à la moral, sont pour la plupart des ensembles d'idées que l'esprit fait de son propre choix et dont on ne trouve pas toujours de modèle stable existant; c'est pourquoi, on ne peut faire connaître leur noms comme ceux des idées simples, en montrant simplement; en revanche, ils peuvent être parfaitement et avec exactitude définis.*» Locke. 2006 P. 239-240.

² Locke. 2006 P. 233.

croient avoir défini le temps quand ils ont dit que c'est la mesure du mouvement, en lui laissant cependant son sens ordinaire? Et néanmoins ils ont fait une proposition et non pas une définition. Combien y en a-t-il de même qui croient avoir défini le mouvement ... Et cependant s'ils laissent au mot de *mouvement* son sens ordinaire comme ils font, ce n'est pas une définition, mais une proposition... Le manque de définition est plutôt une perfection qu'un défaut, parce qu'il ne vient pas de leur obscurité, mais au contraire de leur extrême évidence qui est telle qu'encore qu'elle n'ait pas la conviction des démonstrations, elle en a toute la certitude. Elle suppose donc que l'on sait quelle est la chose qu'on entend par ces mots: *mouvement, nombre, espace*; et, sans s'arrêter à les définir inutilement, elle en pénètre la nature et en découvre les merveilleuses propriétés.»¹ Le commentateur du texte pascalien, B. Clerté, rend ce manque de définition outre à la clarté des idées, au fait qu'elles sont désignées par une simple imposition arbitraire: « Toutes ces définitions du temps ont, pour Pascal, le statut d'une simple imposition libre (arbitraire) de mot pour désigner une chose... Les termes primitifs sont de simples impositions libres de mot à des idées claires et constantes par la lumière naturelle. »² Ces noms étant indéfinissables, les idées ou les choses désignées par ces termes primitifs demeurent « extérieures à la connaissance proprement rationnelle et discursive de l'esprit humain »³

Les noms sont donc institués par la volonté humaine afin de servir ses idées dans les actes de communication. D'où pour Pascal, comme pour les Port-Royal, les définitions des noms sont libres et arbitraires, contrairement aux définitions des choses qui ne le sont pas⁴, car nos communications se font moins par les mots que par les idées. Avec l'exemple du mot *Dieu*, fourni par les auteurs de la *Logique*, on peut bien lire la place de l'idée par rapport aux caractères du mot, et comprendre aussitôt que c'est l'idée seule qui compte sans égard aux sons qui la représentent: « Si nous n'en avons aucune idée, en prononçant le nom de Dieu, nous n'en concevrons que ces quatre lettres D, i, e, u, ... puisque il n'y rien dans ces lettres ou ces deux syllabes qui ne puisse être attribué à un homme si on n'y attachait aucune idée... il n'y a rien de tout cela enfermé dans ce son Dieu, mais seulement dans l'idée que nous avons de Dieu, et que nous avons jointe à ce son.»⁵ Les auteurs de la *Logique* concluent que le raisonnement « n'a point été un assemblage de noms selon une convention qui aurait entièrement dépendu de la fantaisie des hommes; mais un jugement solide et effectif de la nature des choses par la considération des idées qu'il en a dans l'esprit, les quelles il a plu aux hommes de marquer par de certains noms.»⁶

¹ B. Pascal. 1870. p. 460-463

² B. Pascal 1979 p. 88-89.

³ Id. p. 90.

⁴ Voir Blaise Pascal. 1870. P. 461-462

⁵ Logique de Port-Royal. 1964. p. 40 (*des idées selon leur nature et leur origine*).

⁶ Id. P. 43.

Mais il faut remarquer que l'arbitraire des caractères et signes que nous avons montré chez les philosophes n'est pas de nature absolue. En effet, bien qu'ils parlent de ce type d'arbitraire, nous avons constaté dans notre étude sur leurs textes qu'il y a une sorte d'insatisfaction quand on dit que les caractères sont absolument arbitraires et qu'ils n'ont de valeur qu'en tant que servant à véhiculer le sens. La réflexion des philosophes aurait tendance à penser que la question n'a pas été abordée sous tous ses aspects. Francis Bacon (1561-1626) remarque que dans certains cas, les caractères arbitraires et conventionnels ne sont pas sourds, il leur attribue le caractère *réel*, car ils «n'expriment ni des lettres, ni des mots, mais les choses et les notions mêmes»¹; les caractères chinois ou ceux des pays reculés de l'Orient sont de ce genre, puisque les nations qui ont des langues différentes, mais qui utilisent ces mêmes caractères, peuvent s'accorder et communiquer. L'attribut *réel* signifie que les caractères portent la marque des choses sans qu'il y ait toutefois une ressemblance entre les deux; c'est que le signe conventionnel baconien établit une ressemblance entre le nom, constitué de caractères, et le concept de la chose, non la chose elle-même.

Il y a donc quelque chose dans les caractères qui fait qu'ils s'attachent à nos idées. Le commentateur du texte cartésien, J-M. Beyssade, relève chez Descartes une théorie d'abréviation, issue de sa théorie de l'image qui peut expliquer l'attachement des caractères aux idées. Ainsi, les caractères ne sont pas voués à l'arbitraire, ils sont une suite naturelle de pertinence entre une image ou la forme du caractère et l'idée. La forme du signe est un abrégé qui, dans l'acte de l'entendement, a pour fonction de libérer la mémoire naturelle et susciter à ressouvenir. Le signe en lui-même n'est pas en rapport d'affinité avec l'idée, mais ce lien trouve sa raison d'être dans l'acte de l'entendement : «Un tel signe n'est pas arbitraire, il garde, comme la figure ou l'image cérébrale, un rapport naturel avec ce qu'il signifie. Dans le ressouvenir comme dans la formule algébrique, rien ne dispense d'un regard de l'esprit, qui est un acte de l'entendement. Mais, alors qu'il n'y a aucune affinité entre le sens et le signifiant arbitraire, l'entendement ici prend appui sur une forme de similitude. Là où il y a abréviation, dans la notation écrite comme dans la trace cérébrale, il y a une affinité entre le signifiant et le signifié. Au sens étymologique tout caractère est chez Descartes un caractère cossique, c'est-à-dire de la chose.»² Chez Spinoza (1632-1677), au contraire, les idées ne se forment pas à partir de la forme des choses ou de la forme des mots. Car pour lui, la pensée ne consiste pas dans l'étendue, mais ce sont deux mondes parallèles qui constituent ensemble les attributs de la substance. Ainsi, dit-il: «Une idée (en tant qu'elle est un mode de la pensée) ne consiste ni dans l'image d'une chose, ni dans des mots. Car ce qui constitue l'essence des mots et des images, ce sont des mouvements corporels, qui n'enveloppent nullement le concept de la pensée.»³

¹ F. Bacon 2008. p. 147

² J-M. Beyssade 2001 P. 316

³ Spinoza 1861 P. 99-100

En 1677, dans le cadre de ses critiques des thèses de Hobbes, Leibniz, quoiqu'il approuve l'arbitraire des caractères, trouve néanmoins une motivation dans leur emploi. Dans un petit dialogue (*Dialogus de connexione inter res et verba et veritatis realitate*), il le note: «Bien que les caractères soient arbitraires, il y a pourtant dans leur emploi et dans leur connexions quelque chose qui ne l'est pas ; c'est-à-dire une certaine proportion entre les caractères et les choses, et les relations qu'ont entre eux les divers caractères qui expriment les mêmes choses. Et cette proportion ou cette relation est le fondement de la vérité».¹ Ainsi, quels que soient les caractères utilisés, les rapports qui les lient aux choses, ainsi que ceux qui les lient entre eux renvoient proportionnellement à une permanence du sens. «Aucun rapport entre signes, analyse Mathiot, ne suffit à remplacer ce que les caractères comportent de référence à nos pensées...le signe n'est donc pas dissocié d'une détermination de son objet.»²

Le rapport qui peut lier les caractères aux concepts des choses et aux idées occupe aussi la réflexion de George Berkeley (1685-1753) qui soutient l'arbitraire dans toutes ses figures jusqu'à considérer les langues naturelles comme plus ou moins arbitraires³. Il n'a pourtant pas réussi à se donner satisfaction quand il pense à la raison qui fait attacher un ensemble de caractères constituant un mot à quelque idée pour devenir son *correlate*. Il finit alors par avoir à l'esprit l'idée que les caractères ne sont pas parfaitement arbitraires, et note que les noms agissent suivant une certaine analogie, dont les caractères font les éléments principaux : «Comme les noms sont peu nombreux et procèdent selon une certaine analogie, l'utilité des caractères sera fonction de leur simplicité et de la manière adéquate dont ils expriment cette analogie.»⁴ Celle-ci trouve sa raison d'être dans le fait que le son et le sens «sont intimement liés qu'il n'est pas en notre pouvoir d'écarter l'un sans exclure l'autre aussi, dit Berkeley.»⁵

En effet, quelles que soient les raisons qui appellent les philosophes à réfléchir à la nature des caractères des mots et à réexaminer la question qui consiste à les considérer comme entièrement arbitraires, ceci donne en somme un résultat: les caractères ne se situent pas tout à fait indépendamment des idées qui en tiennent lieu. Autant dire que leur choix pourrait enfermer l'existence de certaines règles inconnues qui fait attacher tel son à telle idée. En l'occurrence, la question de l'arbitraire des caractères, du point de vue des philosophes qui le soutiennent, n'est toutefois pas de nature absolue.

¹ Le texte original étant en latin, comme nous l'avons trouvé dans *Die philosophischen Schriften* volume 7, p. 190-193, 1962, nous nous référons pour la version française à la citation de Sylvain Auroux 2004, P. 108, et à celle de Dascal 1978 P. 193 qui diffère légèrement.

² Jean Mathiot. 1995. p. 219.

³ G. Berkeley II 1987 P. 238 (Théorie de la vision défendue et expliquée (1733). § 40)

⁴ G. Berkeley III 1992 (Alciphron. Septième dialogue §12. p. 355)

⁵ G. Berkeley I 1985. P. 226 (Essai pour une nouvelle théorie de la vision. §51)

II.2. Arbitraire des idées

Contrairement à l'arbitraire des mots et caractères, l'arbitraire des idées signifie que les mots sont invariables, vis-à-vis des idées variables et changeantes. Cela dit que les idées qu'on fait des choses, notamment celles qui n'ont pas un modèle dans la nature, sont libres et arbitraires.

Cette thèse est liée au fait que les noms sont le produit de l'imposition arbitraire, en ce sens qu'une fois donnés, ils ne peuvent être changés par toute autre forme. Nous aurons comme résultat, des mots immuables dans leur forme, leur prononciation et leur usage, et des idées différentes et arbitraires; c'est-à-dire le même mot peut donner lieu à diverses conceptions chez ceux qui l'utilisent, ou chez la même personne en des moments différents: «Il faut remarquer, dit Régis, que bien que les hommes aient souvent *des idées différentes*, ils se servent *néanmoins des mêmes mots pour les exprimer*: Par exemple, quoi que l'idée qu'a un philosophe païen de la vertu, ne soit pas la même que celle qu'en a un Chrétien, néanmoins chacun d'eux exprime son idée par le même mot de vertu. De plus, les mêmes hommes en différents temps ont considéré les mêmes choses en des manières différentes; et néanmoins ils ont toujours rassemblé toutes ces idées sous un même nom; ce qui fait que prononçant ce nom, ou l'entendant prononcer on se brouille facilement le prenant tantôt selon une idée, et tantôt selon une autre...»¹

En effet, John Locke (1632-1704) a le plus clairement montré l'arbitraire des idées dans ses travaux. Il le construit à partir du principe selon lequel comme les signes sont arbitraires, c'est-à-dire venant du choix libre, il n'y a rien qui les empêche de désigner des idées particulières des sujets : «Les mots ne signifient que les idées particulières des gens, et cela par une institution tout à fait arbitraire, ce que met en évidence le fait que souvent ces mots ne peuvent provoquer chez d'autres (même s'ils parlent la même langue) les idées dont ils sont censés être signes (...) au point que personne n'a le pouvoir de faire que les autres qui utilisent les mêmes mots aient dans l'esprit les mêmes idées que lui.»²

On peut classer l'arbitraire lockéen des idées en deux catégories:

1- Former une idée arbitraire et lui donner ensuite un nom (les idées précède les noms):

Cette catégorie se manifeste notamment avec les idées de modes mixtes: celles-ci sont formées dans l'esprit avec beaucoup d'arbitraire, étant donné qu'il n'y a pas dans la nature un modèle unique existant réellement. Elles sont tout à fait arbitraires par rapport aux idées de substance qui le sont partiellement. Seules les idées simples, dont les objets ont une existence réelle, échappent à la règle: «Le nom d'idée simple, le nom de substance et le nom de mode mixte diffèrent aussi en ce que celui de mode mixte, tient lieu d'idées totalement arbitraires, celui de substance n'est pas totalement arbitraire (il

¹ P. S. Régis 1690 P. 14 (1^{ère} partie, chap. VI)

² J. Locke 2006. p. 43. (Livre III, chap.2,8.)

réfère à un modèle, même si c'est avec certaine latitude), celui d'idée simple est totalement emprunté à l'existence des choses et n'est pas du tout arbitraire.»¹ Donc toutes nos idées, sauf les idées simples, sont le produit de l'activité volontaire de l'individu.

Nous allons prendre les idées de modes mixtes en détail puisque c'est la catégorie d'idées qui montre mieux la problématique de l'arbitraire des idées: «Cette essence d'espèce de modes mixtes, dit Locke, est non seulement faite par l'esprit mais aussi faite avec *beaucoup d'arbitraire, faite sans modèle ou référence à quelque existence réelle que ce soit*; elle diffère en cela de l'essence de substances qui implique l'hypothèse d'un être réel dont elle est tirée et auquel elle est conforme. Ces idées complexes de modes mixtes, à la différence de celles de substances, l'esprit ne les examine pas en fonction de l'existence réelle des choses, il ne les vérifie pas en fonction de modèles contenant par nature telle composition particulière [d'idées]». ² Ne pouvant être vérifiées sur un modèle dans la nature, ces idées sont indubitablement l'affaire de l'arbitraire de l'homme: «Personne ne pourra mettre en doute le fait que ces idées de modes mixtes soient faites d'un assemblage volontaire d'idées dans l'esprit indépendamment de tout modèle originaire dans la Nature»³.

Locke ne manque pas de parler de la manière dont ces idées sont formées dans l'esprit. Il l'explique par trois étapes: «Premièrement, il choisit un certain nombre d'idées; deuxièmement, il leur confère une certaine liaison et les constitue en une idée; troisièmement, il les lie ensemble par un nom.»⁴ Le processus prouve selon lui que ces essences, et même ces espèces, sont de *fabrication humaine*, et que personne ne pourra mettre en doute qu'il est indépendant de tout modèle originaire dans la nature puisque «l'esprit par son libre choix ajoute une liaison à un certain nombre d'idées qui, par nature, n'ont pas plus d'union entre elles que d'autres qu'il délaisse.»⁵ Mais il importe de signaler que l'arbitraire lockéen des idées ne signifie pas leur manque de raisonnement et de pertinence. Si l'esprit se fait une certaine idée entre autres et leur donne un nom, il ne le fait sans se servir de certaines règles de raisonnement: «Bien que ces idées complexes ou *essences de modes mixtes* dépende de l'esprit et soient faites par lui avec grande liberté, elles *ne sont pourtant pas faites au hasard* et entassées sans raison.»⁶ L'arbitraire lockéen ici s'entend par la tendance de l'esprit d'exprimer une nouvelle idée qui s'y est formée. Alors, n'ayant pas trouvé dans le mode des choses existant réellement, ou dans le monde des idées, un modèle qui peut lui correspondre, l'esprit «assemble celles qui peuvent mieux servir son propre dessein, sans se lier à une imitation précise de quelque chose qui existe réellement»⁷.

¹ J. Locke 2006 p. 81

² Id. p. 84

³ Id. p. 85

⁴ Ibid. (Livre III, chap. 5,4)

⁵ Id. p. 87

⁶ Id. p. 88-89

⁷ Id. p. 88. (livreIII, chap. 5, 6.)

2- construire une idée arbitraire à partir d'un nom (les noms précèdent les idées):

Les idées appartenant à cette catégorie correspondent en quelque sorte à la signification variante et changeante qu'on donne des mots. Ici, on peut encore se référer aux espèces de mode mixtes. Après avoir formé dans l'esprit les idées arbitraires de ces espèces et leur avoir donné des noms, les significations de ces termes sont en question maintenant. Elles sont données également par l'arbitraire de chacun; elles varient selon les définitions particulières et subjectives qu'on donne des noms. C'est une lecture forte de l'arbitraire, comme le décrit le chercheur Raffaele Simone, car, outre la formation des idées arbitraires, il affecte aussi la manière dont se forme la signification.¹

En effet, l'arbitraire lockéen de la signification est imputé plus à l'acte volontairement arbitraire de l'esprit qu'au manque de lien naturel entre les sons et les sens. Locke a, bien entendu, approuvé la question du manque de lien, mais pour lui, il n'est pas la cause principale de l'arbitraire des idées, leur obscurité et leur ambiguïté; seulement, il peut être un de ses facteurs; car les sons ayant tous le même statut, aucun d'eux n'a plus de capacité qu'un autre pour signifier telle ou telle idée: «Puisque les sons n'ont aucun lien naturel avec nos idées mais que toute leur signification leur vient de la décision arbitraire des hommes, l'ambiguïté et l'incertitude de leur signification, imperfection dont il s'agit ici, trouve sa cause plutôt dans les idées dont ces mots tiennent lieu que dans l'incapacité d'un son plus qu'un autre à signifier une idée (car de ce point de vue, les sons sont tous également parfaits). »²

Selon le philosophe du langage S. Auroux, Locke est le premier qui a affronté le problème de l'arbitraire dans toute sa complexité. La caractéristique stable et essentielle du signe dans son *Essay*, c'est d'être arbitraire, lequel caractérise deux types de signes :

est *arbitraire*- 1 le signe qui ne ressemble pas à sa signification ;

est *arbitraire*- 2 le signe dont la signification est librement instituée par l'homme.³

L'arbitraire des idées a donc pour résultat de produire l'ambiguïté et l'incertitude de la signification de certains mots, en particulier ceux de modes mixtes, à cause de la différence des idées dont ils tiennent lieu. On peut trouver cette idée aussi chez Berkeley pour qui la signification des mots porte les attributs de « variable et incertaine car elle dépend tout à fait de la désignation arbitraire des hommes.. »⁴ Cette différence des idées est due, selon Locke, à deux raisons principales:

1° La complexité de l'idée signifiée, à cause du grand nombre d'éléments qui entrent souvent dans sa composition: «Quand un mot tient lieu d'une idée très complexe, qui a été composée et décomposée, il est difficile pour les gens de former et de retenir l'idée de

¹ Raffaele Simone. 1990. p. 123-124

² J. Locke 2006 p. 169

³ Sylvain Auroux et d'autres. 2004. p. 101

⁴ G. Berkeley. 1985. P. 279. § 152

façon si exacte que le nom soit normalement utilisé *avec* précision pour la même idée, sans la moindre variation. C'est à cause de cela que le nom des idées très composées, comme le sont la plupart des mots de la morale, ont rarement la même signification précise pour deux personnes différentes, puisque *l'idée* complexe de l'un s'accorde rarement avec celle de l'autre et diffère souvent de celle qu'il a eue lui-même la veille ou qu'il aura le lendemain». ¹

2° Le manque de modèles originaires dans la nature qui permettraient de corriger et d'ajuster la signification des idées, notamment pour les noms de modes mixtes qui «sont de ce fait très variables et ambiguës; ce sont des assemblages d'idées faits selon le bon vouloir de l'esprit poursuivant ses fins propres (discourir) et adaptés à ses propres notions». ²

Mais est-ce tout dire pour l'arbitraire des idées?

En fait, l'exposé que nous avons présenté au début de ce chapitre pourrait nous aider à saisir plus clairement en quoi consiste la notion des idées arbitraires, qu'elles soient vraies ou fausses.

Nous avons vu avec Locke qu'il y a deux catégories de l'arbitraire des idées, à savoir la formation arbitraire des idées dans l'esprit et la signification arbitraire des mots. Ces deux niveaux concernent avant et après l'imposition des noms, mais sont toujours liés aux mots et consistent dans le fait d'avoir des idées variables et des mots invariable.

Il y a pourtant un autre type de l'arbitraire des idées: il consiste à garder les deux niveaux de l'arbitraire lockéen et faire entrer en jeu la *chose* ou disons *l'essence de la chose* dont on fait l'idée. C'est-à-dire que l'arbitraire des idées pourrait consister également dans la formation des idées différentes de la même chose.

La chose est considérée ici comme ayant une existence réelle, idéale ou verbale, néanmoins, immuable dans ses qualités et propriétés, dans ses changements et ses liens interactifs avec les autres choses. Mais en effet, toutes ces considérations quant aux rapports des idées aux choses font penser inversement que la chose ainsi définie n'est pas moins changeante que l'idée. Maintenant, si l'on classe, à un moment donné, les qualités multiples d'une chose, soit *a, b, c, d, e etc.*, nous aurons une série de caractéristiques diverses qui pourraient expliquer la variabilité ou plus exactement l'arbitraire des idées les représentant; car nous aurons pour la qualité *a*, par exemple l'idée *i*, pour la qualité *b*, l'idée *ii* etc. Du coup, cela signifie que les idées arbitraires sont en convenance avec les choses, parce que chacune d'elles exprimerait la chose par une ou quelques-unes de ses qualités.

Or, si nous écartons cette hypothèse de convenance entre idée et chose, et nous imaginons que les idées arbitraires ne répondent pas nécessairement toutes à quelque qualité d'une chose, nous aurons des idées vraies et des idées fausses.

¹ J. Locke 2006 p. 170-171 (livre III, chap. IX, § 6)

² Id. p. 171 (livre III, chap. IX, § 7)

Les idées vraies se manifestent par leur clarté, et les idées claires selon Régis sont les idées *simples* et *naturelles*, présentes dans l'esprit; de même les idées artificielles formées par connaissance, parce qu'elles sont construites à partir de quelques idées naturelles. Elles le sont également si elles relèvent de l'entendement, et non de la volonté, car «dans toutes les idées artificielles, dit Régis, il y a quelque chose qui appartient à l'entendement, et quelque chose qui appartient à la volonté avec cette différence pourtant que ce qui appartient à l'entendement est une véritable idée naturelle; et que ce qui appartient à la volonté, n'est proprement qu'une addition ou une soustraction que la volonté fait à l'égard de cette idée.»¹

Il ne nous reste maintenant qu'à comprendre en quoi consistent les idées fausses et quelles sont les raisons qui contribuent à les former. Quatre facteurs peuvent en effet expliquer l'origine des idées fausses, selon les philosophes:

II.2.1. Les idées sensibles

On se rappelle que les objets ont des qualités premières qui sont propres aux objets sans considérer leur relation avec les autres objets, et des qualités secondes qui regardent les objets en leurs rapports entre eux. On se rappelle également que les idées sensibles sont celles que nous formons à partir de l'action que les choses exercent sur nos organes.

Si maintenant on prend les objets en leurs propriétés, leurs qualités premières peuvent les représenter parfaitement; leurs qualités secondes le sont également mais seulement quand il s'agit des qualités de *puissance*². En revanche, la représentation parfaite des choses manque aux qualités sensibles. Pourquoi? Parce que celles-ci, contrairement aux autres qualités, dont les originaux existent réellement, peuvent tromper nos sens et entraîner des jugements faux sur les qualités premières, et sur celles de *puissance*: «Pour ce qui est des qualités sensibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne sont point réelles, elle ne sont point semblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire, sur le jugement qu'on porte des puissances et des qualités premières. Cela peut venir de ce que l'on n'aperçoit pas par les sens, les qualités originales dans les éléments dont les corps sont composés; de ce que les *idées* des qualités sensibles, qui sont effectivement toutes spirituelles, ne nous paraissent tenir rien de la grosseur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; et enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* et les sensations des couleurs, des odeurs, et des autres qualités sensibles, suite du mystère inexplicable qui règne, comme nous l'avons dit, sur la liaison de l'âme et du corps.»³

¹ P. S. Régis 1690 P. 176-177

² Qualité qui marque la relation que l'objet a avec l'autre, dans la puissance qu'il a d'agir sur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui - même d'état, étant appliqué à un autre objet. Encyclopédie 1765 ; v. VIII p. 491

³ Ibid.

Cette question nous fait voir combien est peu exacte l'idée que nous formons des êtres extérieurs à partir des sensations, mais, d'autre part, rien n'empêche de penser que ces qualités sensibles pourraient tout de même se trouver dans notre âme parallèlement avec les autres qualités estimées conformes aux objets; celles-ci pourraient confirmer les idées de sensation, ou bien entrer en contraste avec elles. Toutefois, l'idée de convenance entre les idées sensibles et les qualités des choses n'est pas pensée de la même façon par d'autres philosophes comme A-R. Turgot (1727-1781) qui, au cours de ses critiques des thèses de Maupertius, s'accorde avec ce dernier en ce que nous n'attachons aucune idée nette à nos mots; mais il ajoute qu'au départ ils ne sont jamais inventés sans une idée répondant à une sensation. Bien plus, il n'y avait aucune autre base que les sensations.¹ Les mots sont donc inventés à partir des sensations, c'est-à-dire à partir des idées sensibles, qu'exercent les choses sur nos organes; et c'est cela qui rend ces idées nettes puisqu'elles répondent aux qualités des choses. Le discours de Turgot tente d'expliquer qu'il existe une affinité entre les idées et les choses par le biais des sensations qui trouvent leur reflet dans les signes sensibles.

II.2.2. Les idées formées par erreur

Les idées artificielles cessent d'être vraies si elles ne sont pas formées par connaissance mais par erreur, et si elles sont formées par erreur, elles apparaissent normalement comme obscures. Mais selon Régis, il n'y a pas d'idée obscure, et ce caractère dépend en effet de la volonté du sujet qui forme son idée par erreur; ce faisant, ce n'est pas une affaire de l'entendement mais une affaire de volonté: «Les idées artificielles formées par erreur passent d'ordinaire pour obscures, et la vérité est qu'elles ne sont pas obscures, mais fausses: aussi ce ne sont point proprement des idées mais des jugements: car il faut remarquer que lors qu'on regarde quelque chose comme faux, il y a toujours quelque espèce de jugement... Il y a donc des idées vraies et des idées fausses; mais il n'y a point d'idées obscures, ou s'il y en a qu'on appelle telle, leur obscurité n'est pas tant un défaut de l'entendement qu'un vice de la volonté qui prend l'idée d'une partie pour l'idée d'un tout, ou l'idée d'un tout pour l'idée d'une partie».² On peut en arriver à dire qu'il est donc possible de supposer que l'obscurité de certaines idées est à l'origine de leur fausseté.

Or, l'obscurité des idées vient de la composition insaisissable de la chose. Cette raison a pour conséquence qu'on ne peut pas avoir toujours une idée claire d'une chose ; on commence alors à former de multiples idées de la chose qui ne sauront pas la représenter à tout égard, ou bien ne sauront la représenter de façon correcte. Suivons *l'Encyclopédie* de 1765 qui nous explique d'où proviennent les idées différentes sur un seul et même objet:

¹ Turgot. Œuvres, II 1844. p. 712 (*Remarques Critiques, sur Les réflexions philosophiques de M. Maupertius, sur l'origine des langues et la signification des mots*) L'expression figure dans cette édition mais manque dans celle de Alcan 1913

² P. S. Régis. 1690 P. 174, 176

«Convenons cependant qu'il est des choses, dont avec toute l'attention et la disposition possible, on ne peut parvenir à se faire des *idées* distinctes, soit parce que l'objet est trop composé, soit parce que les parties de cet objet diffèrent trop peu entre elles pour que nous puissions les démêler et en saisir les différences, soit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, soit que l'essentiel d'une idée, ce qui la distingue de toute autre, se trouve enveloppé de plusieurs circonstances étrangères qui les dérobent à notre pénétration... La plupart des hommes n'ont qu'une *idée* assez obscure de ce qu'ils entendent par le mot de *cause*, parce que dans la production d'un effet, la cause se trouve ordinairement enveloppée, et tellement jointe à diverses choses, qu'il leur est difficile de discerner en quoi elle consiste.»¹ Se faire une idée distincte devient encore plus difficile dans les cas suivants que souligne Locke dans son *Essai sur l'entendement humain* (1690) :

«1) Là où les idées dont les mots tiennent lieu sont très complexes et constituées d'un grand nombre d'idées assemblées;

2) Là où les idées dont ils tiennent lieu n'ont aucune liaison naturelle, et donc aucun modèle établi où que ce soit dans la Nature, permettant de les corriger et de les ajuster;

3) Là où la signification du mot est référée à un modèle et où le modèle est difficile à connaître;

4) Là où la signification du mot et l'essence réelle de la chose ne sont pas les mêmes. Telles sont les difficultés concernant la signification de divers mots qui sont intelligibles»².

II.2.3. Manière de regarder les idées

Le texte de Régis sur les idées absolues et relatives conduit à une conclusion générale: les idées dépendent non des choses en elles-mêmes mais de la volonté de l'âme et de sa disposition à comparer. Ne voit-on pas que, dans les deux types d'idées, absolues et relatives, c'est l'âme qui forme l'idée? Ne peut-on pas en conclure que c'est sa décision de voir si la chose est susceptible d'être comparée, ou si elle est distincte et donc dispensée de cet effort mental? La chose ne pense pas, c'est la perception de l'être pensant qui considère la chose et qui la pense ensuite. Par conséquent, il ne dépend pas de la chose pour se faire penser mais plutôt de l'âme qui pense la chose, de sa manière de la regarder et de lui attacher les idées la concernant, ce qui n'est pas la même chez tout le monde. Les suppositions arbitraires de l'âme décident seules quelles idées sont absolues et lesquelles sont relatives; la fausseté des idées peut s'entendre ici par l'erreur de considérer une idée absolue comme relative ou une idée relative comme absolue. Ce serait du reste le sens que voulait Régis envoyer à son lecteur : «A exprimer les choses de bien près, nos idées sont la plupart relatives, mais le malheur est que nous les regardons comme si elles étaient absolues, ce qui fit la source d'une infinités d'erreurs.»³

¹ Encyclopédie 1765 ; v. VIII p. 493

² J. Locke 2006 p. 170 (livre III, chap. IX, §4,5)

³ P. S. Régis. 1690 P. 173

II.2.4. Confusion sur la conception de l'idée

Mais il faut réfléchir qu'au travers de tout cela, il y a la notion de l'idée qui doit être distinguée de toute autre opération de l'entendement. L'idée, comme nous l'avons vue, est une perception immédiate de la pensée, où la volonté n'entre en jeu que comme un élément de participation de la formation de l'idée et non comme la constituant. Mais alors quel est le rôle de la volonté de l'homme pour former l'idée? Quelle peut être la latitude de son affection?

Pour Malebranche, les hommes n'ont pas la puissance de former les idées des choses qu'ils aperçoivent; d'une part, parce qu'en tout cas, le spirituel ne peut être assimilé au matériel, et d'autre part, le problème est lié à la notion de création qui n'est pas une capacité de l'être humain : «Les idées ne seraient que des êtres bien petits et bien méprisables, ce sont pourtant des êtres, et des êtres spirituels; et les hommes n'ayant pas la puissance de créer, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas les produire; car la production des idées de la manière qu'on l'explique est une véritable création...(En plus), les idées étant spirituelles, elles ne peuvent pas être produites à partir des images matérielles qui sont dans le cerveau et qui n'ont point de proportion avec elles.»¹

Selon ce point de vue, les idées ne sont pas des créations liées à la volonté humaine. Elles ont leur propre existence immédiate quand elles se présentent à l'esprit, et quand nous les voyons. Notre attention ne les crée pas; ni notre indifférence ni notre oubli ne peuvent les anéantir; elles sont toujours intelligibles et subsistantes. On peut comparer cette opinion avec celle qu'on peut trouver chez les philosophes de Port-Royal, chez Pascal et Leibniz, lorsqu'il est question de distinguer entre définition des noms, donc leur signification, et définitions des choses. Pour eux, l'arbitraire concerne seulement les définitions des noms puisque il est un caractère propre aux mots, et la signification qu'on donne des noms est libre parce que l'imposition des noms relève d'une institution arbitraire. Les idées en revanche ne sont nullement arbitraires. Les définitions des choses ne sont pas le produit d'un acte volontaire de l'homme, elles sont en réalité de nature invariable, ce qui fait qu'elles sont contestées parce qu'elles peuvent être fausses.

Spinoza assigne à la volonté la seule affaire de se trouver dans chaque idée particulière, et non en tant que constituant l'idée: «L'essence adéquate de la volonté, ainsi considérée d'une manière abstraite, doit se retrouver dans chaque idée particulière et s'y retrouver toujours la même; mais cela n'est vrai que sous ce point de vue, et cela cesse d'être vrai quand on considère la volonté comme constituant l'essence de telle ou telle idée».² Malebranche justifie l'erreur des hommes qui assignent à la volonté le pouvoir de former les idées par le mélange qu'ils n'arrivent pas à démêler entre le simple désir de penser et la volonté: «Mais tous les hommes ayant d'ordinaire les idées des objets présentes à l'esprit dès qu'ils le souhaitent, et cela leur arrivant plusieurs fois le jour,

¹ Malebranche 1846 b. p. 288-289

² Spinoza 1861 P. 103

presque tous concluent que la volonté qui accompagne la production ou plutôt la présence des idées en est la véritable cause, parce qu'ils ne voient rien dans le même temps à quoi ils la puissent attribuer... Ils devraient seulement conclure que selon l'ordre de la nature, leur volonté est ordinairement nécessaire afin qu'ils aient ces idées, mais non pas que la volonté est la véritable et la principale cause qui les rende présentes à leur esprit, et encore moins que la volonté les produise de rien ou de la manière qu'ils l'expliquent.»¹

Il est quand même nécessaire de ne pas confondre deux distinctions :

1° entre l'image d'un objet extérieur qui ressort de la volonté, et l'idée qui ne l'est pas, distinction faite par Spinoza, pour qui l'image n'est qu'une fiction, une figure muette, qui n'a rien avoir avec l'idée. Dans la proposition 49 de son *Ethique*, on lit: «Lorsqu'en effet on pense que les idées consistent en images formées dans notre âme par la rencontre des objets corporels, toutes les idées de ces choses dont il est impossible de se représenter une image ne paraissent plus de véritables idées, mais de pures fictions, ouvrage de notre libre volonté. On ne considère ces idées que comme des figures muettes tracées sur un tableau, et la préoccupation produite par ce préjugé empêche de voir que toute idée, en tant qu'idée, enveloppe l'affirmation ou la négation.»² De même Descartes refuse de donner le nom d'idée à l'imagination d'une chose, il prend celle-ci seulement en tant qu'informant l'esprit qui forme l'idée: «Je n'appelle pas du nom d'idée les seules images qui sont dépeintes en la fantaisie; au contraire, je ne les appelle point ici de ce nom, en tant qu'elles sont en la fantaisie corporelle, c'est-à-dire en tant qu'elles sont dépeintes en quelques parties du cerveau, mais seulement en tant qu'elles informent l'esprit même qui s'applique à cette partie du cerveau.»³

2° entre perception et idée; distinction montrée par Malebranche dans sa *Recherche de la vérité*: «Nos idées sont bien différentes de nos perceptions ou de nos sentiments... Ce n'est point la douleur ou la couleur par elle-même qui m'apprend les rapports que les corps ont entre eux. Je ne puis découvrir ces rapports que dans l'idée de l'étendue qui les représente; et cette idée, quoique jointe à la couleur ou à la douleur, sentiments qui la rendent sensible, n'en est point une modalité. Cette idée ne devient sensible ou ne se fait sentir que parce que la substance intelligible de la raison agit dans l'âme, et lui imprime une telle modalité ou un tel sentiment»⁴. Donc ces perceptions, qui sont de fugitives et imparfaites modifications de notre être propre, n'ont pas le caractère des idées.

Maintenant, qu'est-ce qu'on peut dégager de cet exposé sur l'arbitraire des idées? Il y a deux choses qu'on peut en dire: les idées arbitraires sont soit vraies soit fausses:

- 1- Elles sont uniquement vraies quand, étant artificielles, elles sont formées par connaissance sur une idée naturelle.

¹ Malebranche 1846 b. p. 291-292

² Spinoza 1861 P. 99

³ Descartes. 1865. P. 184

⁴ Malebranche 1846 a. p. 116

2- Elles sont fausses à plusieurs égards:

- a) Quand elles dépendent des idées sensibles pour se faire une idée d'une chose.
- b) Quand elles sont artificielles et formées par erreur sur une idée naturelle.
- c) Quand l'esprit est incapable de saisir les qualités d'une chose.
- d) Quand l'esprit n'arrive pas à comprendre correctement les idées qu'il forme.
- e) Quand l'esprit ne distingue pas l'idée des autres conceptions mentales.

Or, les idées arbitraires, bien entendu, se forment par le biais de leur représentation, c'est-à-dire par le langage. Si les idées qu'on forme des mots sont arbitraires, cela dit qu'il n'y a pas de lien entre le mot et l'idée; car, s'il y en avait un, on n'aurait pas des idées différentes sur la même chose. Mais inversement, les idées arbitraires étant à nous, parce qu'elles naissent dans notre âme, on ne sait pas encore si elles sont vraies ou fausses, si elles sont des idées en propre ou bien de simples perceptions et de pures imaginations. Elles sont si subjectives que nous leur donnons le statut des idées vraies, étant donné qu'on ne forme jamais une idée en sachant qu'elle est fautive; autrement dit, on ne la forme pas sans penser qu'elle ne peut être que vraie. Qu'est-ce qui alors peut la vérifier? Certes, les idées des autres. Alors c'est à partir de la communication que l'on apprend de la vérité et de la fausseté des idées, c'est-à-dire à partir du langage. Si donc les idées sont arbitraires, fausses, et formées par erreur, il revient aussi au langage de pouvoir remédier et rétablir la situation. Cela signifie que c'est le langage qui nous apprend la vérité de l'idée. Or, s'il nous apprend la vérité, le langage et les signes ne sont pas arbitraires par rapport aux idées. En revanche, les idées toutes seules peuvent être arbitraires.

D'autre part, la question de la différence des idées ne se limite pas au seul fait du langage, elle est liée à d'autres domaines de la science, comme l'anthropologie: la différence entre les hommes n'est pas uniquement différence d'idées, mais en plus, différence de forme, de couleur, de mœurs, de cultures, de tendances, d'habitudes... etc. Et c'est cette différence qui permet aux hommes de communiquer, d'échanger leurs idées, de faire et de se faire connaître, mais surtout de trouver des solutions aux problèmes qu'ils envisagent.

II.3. Arbitraire de rapport

Dans ce chapitre, il ne s'agit pas de savoir quelle est la partie concernée par l'arbitraire, comme c'était le cas avec les deux sujets précédents sur l'arbitraire des caractères et des idées, mais il est question maintenant d'examiner le rapport qui unit le signe et ce qu'il désigne, et que les philosophes qualifient d'arbitraire.

Il est important de préciser d'abord ce qu'on entend par *rapport arbitraire*: est-il lié au manque ou à l'existence du rapport entre le signe et ce auquel il renvoie? Trois réponses sont possibles:

- 1) Il y a un rapport entre le signe et ce qu'il désigne, mais ce rapport est arbitraire dans la mesure où c'est l'homme qui attache une idée à un mot ou un mot à une idée par son libre arbitre, sans que cet attachement soit lié à quelque raison qui motive son choix.
- 2) Il y a un rapport entre le signe et ce qu'il désigne, mais ce rapport est arbitraire dans la mesure où c'est l'homme qui attache une idée à un mot ou un mot à une idée, pour quelque raison qui motive son choix.
- 3) Il n'y a aucun type de rapport entre les deux.

Nous allons étudier la possibilité de ces trois points chez les philosophes pour voir sur quoi ils se sont appuyés pour décider l'arbitraire de cette relation. Est-ce qu'il est justifié par quelque bonne raison, ou relève-t-il de leur jugement arbitraire? Partent-ils dans leur avis d'une certitude ou d'une probabilité?

Pour mener à bien l'arbitraire de rapport et le traiter sous tous ses aspects, il convient d'aborder le sujet en deux axes: i) signe/réalité; ii) signe/idée¹

II.3.1. mot / chose (réalité)

On entend par réalité l'objet du monde extérieur, la chose dont on parle; c'est la réalité extra-linguistique à quoi renvoie le signe. Elle est appelée récemment par *le référent*. Mais l'existence de celui-ci ne doit pas être confondue avec l'existence d'un rapport entre le signe et la réalité extra-linguistique: un mot peut référer à une notion inexistante.² En un mot, ce à quoi le signe renvoie se trouve soit dans un univers réel, soit dans un univers imaginaire.

¹ Les dualités signe/idée et signe/réalité ne cessent de demeurer une confusion dans la pensée des philosophes. En effet, durant notre étude, nous avons constaté qu'il y avait quelquefois un mélange entre les deux: soit en parlant de l'idée, on se réfère à une chose particulière; soit en désignant celle-ci, on se réfère à son idée. A l'époque moderne, Saussure tient à éviter cette confusion: en essayant de garder la spécificité de chacune des deux dualités, tout en évitant de désigner précisément l'une plutôt que l'autre, il recourt à une nouvelle terminologie et propose une troisième dualité: à savoir le signifiant / signifié, qui serait désormais adoptée par les linguistes. Pourtant, il faut dire que Saussure n'était pas malgré tout à l'abri de cette confusion, comme nous allons voir dans la troisième partie de notre travail.

² Jean Dubois et d'autres. Dictionnaire de linguistique. Paris: Larousse-Bordas/VUEF 2002. P. 405

Ceux qui ont parlé du rapport arbitraire entre le mot et la réalité développent leur point de vue à partir de la thèse selon la quelle le langage parle du monde extérieur et exprime donc les choses dans la réalité; pourtant, il n'y a pas de rapport naturel ou causal entre le mot et la chose dont on parle, et ce rapport n'existe que par la volonté de l'homme de faire la connexion entre les deux.

Dans l'Inde ancienne, les discussions qui ont déroulé entre la *Mīmāṃsā* (théorie des signes éternels) et le *Nyāya* (théorie des signes conventionnels) sont un témoignage sur la doctrine des logiciens *Nyāyasūtra* qui n'admettent pas l'existence d'une relation entre la parole et l'objet. A côté de la théorie du signe éternel des *Mīmāṃsāka* se trouve une autre théorie qui occupait plus le *Nyāya*. Elle reposait sur le fait de réduire la connaissance par la parole à une inférence, et essaie par là de reconnaître une relation naturelle entre le mot et son objet. Cette relation, telle qu'elle apparaît dans le *Vaiśeṣika*, est celle de contact et d'inférence, de cause à effet, supposée par la réduction de la connaissance verbale à la connaissance inférentielle.¹ Le *Nyāya* répond alors à la théorie du *Vaiśeṣika* que cette relation est inapplicable au cas du langage puisque elle implique une concomitance réelle entre la chose et le mot qui la désigne, ce qui est contradictoire avec l'expérience du langage: «si une relation de type physique était perçue entre la parole et son objet, il faudrait, ou bien que l'objet soit proche de la parole, ou bien que la parole soit proche de l'objet ou les deux proches l'un de l'autre. Or... on ne peut pas en avoir connaissance par inférence non plus : dans l'hypothèse où l'objet serait proche de la parole, la parole devrait être prononcée aux points d'articulation et par les opérations de la bouche, et l'objet devrait en être proche; en ce cas, si l'on prononçait les mots ("friandise"), "feu" ou "épée", on devrait voir (la bouche) se remplir, être brûlée ou fendue. Or on ne le perçoit pas. Et puisqu'on ne le perçoit pas, on ne saurait inférer une relation de type physique (entre un mot et son objet). Si c'est la parole qui est proche de l'objet, alors elle ne sera pas prononcée, du fait qu'elle ne se trouve pas au même endroit que les points d'articulation et les opérations (de la parole). Les points d'articulation, ce sont la gorge, etc. Les opérations, ce sont les efforts particuliers (de prononciation). Ils ne peuvent se trouver à proximité de l'objet. Puisqu'on a rejeté les deux, les deux ne peuvent non plus (se trouver ensemble dans leurs lieux respectifs, ce qui était la troisième hypothèse). Ainsi donc, l'objet ne se rencontre pas avec la parole.»²

Au Moyen-âge, parmi les doctrines linguistiques qui n'admettent que l'existence des choses individuelles et réelles, se trouve le nominalisme³. La perspective linguistique de cette théorie philosophique qui domine notamment à Paris consiste à regarder les

¹ Madeleine Biardeau. 1964 P. 204

² Id. P. 207

³ Le nominalisme est une doctrine de pensée qui a vu le jour au sein de la scolastique médiévale. Son fondateur est Roscelin (1051-1121). Elle fut taxée d'hérésie car elle donnait une interprétation de la Trinité chrétienne considérée comme fautive. Malgré le décret parisien de 1474 qui interdit cette philosophie, elle continue à exercer une grande influence, en Espagne également jusqu'à 1540.

genres et les *espèces* non pas comme des choses mais comme des individus réels. Un individu particulier est réel et le mot que l'on emploie pour le désigner désigne une chose réelle. En revanche, l'espèce *homme* n'existe pas: les concepts n'ont pas d'existence en eux-mêmes comme des essences mais ne sont que des mots qui désignent des choses individuelles réelles. En ce qui concerne le terme général, son interprétation est extensionnelle : un concept nous renvoie à l'ensemble des entités qui vérifient la propriété exprimée par le concept. Ainsi *Socrate est homme* signifie que la classe des hommes contient Socrate comme homme¹.

Evidemment, cette doctrine qui nie l'existence des substances universelles et n'admet que les substances individuelles, négation du coup de l'existence de l'essence derrière le mot, contribue à l'idée selon laquelle il existe une relation arbitraire entre le signe et le référent. Parmi les nominalistes, Thomas Hobbes, pour qui «il n'y a rien d'universel dans le monde, en dehors des dénominations; car les choses nommées sont toutes individuelles et singulières.»² On peut aussi citer Berkeley qui pense que toutes nos idées se réfèrent par des sensations à des substances individuelles particulières; les idées abstraites et générales n'existent pas, elles n'ont pas un statut ontologique; par conséquent, il est illusoire de les attacher à des mots. Mais comme il est impossible qu'on puisse séparer mentalement les sensations, l'explication de cet attachement est imputée aux seuls états psychologiques et habituels qui accompagnent les expériences particulières. Ainsi le terme homme n'est qu'un mot, et toutes nos idées (souvenir, sensation) à propos de l'homme se réfèrent à un homme particulier: «En vérité, dit Berkeley, il n'y a rien qui ressemble à une signification précise à un nom général: ils peuvent tous signifier indifféremment un grand nombre d'idées particulières.»³

Prenons le nominalisme et essayons d'examiner ses éléments pour voir en quoi consiste l'arbitraire du rapport entre le mot et la chose. En effet, si l'on prend le mot *homme*, par exemple, on remarque qu'il peut désigner plusieurs individus, il est donc un terme général. Comment peut-on expliquer cette généralité ou cette universalité?

L'épistémologue S. Aurox propose quatre réponses:

- 1- «L'universel n'est qu'un mot, c'est-à-dire un son déterminé susceptible de désigner une multitude d'individus.
- 2- L'universel est une idée formée par l'esprit à partir de données particulières selon un processus d'abstraction (conceptualisme)

¹ J. Busquets 2006. p. 61.

² T.Hobbes. Léviathan 1971 P. 29.

³ G. Berkeley, I 1985 P. 312 (Principes de la connaissance humaine. § 18). Pour la question des idées générales qui sont considérées comme se référant à des idées particulières, on peut citer Fortunato Bartolomeo de Félice (1723-1789) qui annonce, dans *ses Leçons de logique* (1770), que «les mots ne signifient autre chose que les idées particulières des hommes, et cela par une institution tout à fait arbitraire, c'est ce qui paraît évidemment... » Daniel Droixhe. 1978 p.21-22

- 3- L'universel est une idée existant à part des individus sensibles (platonisme).
- 4- L'universel existe dans chaque individu dont il est le caractère commun.»¹

La question qui se pose maintenant est de savoir si l'universel est une idée qui relève de l'homme, soit en tant que concept formé dans son esprit (réponse2), soit en tant que nom donné à un individu mais susceptible de désigner une multitude, comme c'est le cas du baptême pour l'homme (réponse1), ou s'il relève de la chose elle-même (les autres réponses).

En fait, si l'universel est formé par l'homme et qu'il n'a pas d'objet réel et individuel, ou s'il renvoie à une certaine idée particulière, cela dit que l'idée qu'on en fait est libre et arbitraire (Locke). Mais s'il relève de la chose, en vertu de quelques qualités communes pour une espèce ou une classe, non seulement l'idée qu'on en fait ne saurait être arbitraire, mais en plus, elle renverrait à une essence, tout comme en a toute chose individuelle dans la réalité, dont l'existence est réelle ou imaginaire. Du coup, s'il a une essence, le terme universel renvoie à cette essence-là et non à une idée particulière individuelle par sensation, comme le disent les nominalistes, car si l'on accepte qu'il en est ainsi, on dira qu'il est formé de l'arbitraire de l'homme, et donc on se contredit. Mais quand le nominalisme nie l'existence de cette essence-là, il nie en effet l'objet du mot, celui dont on parle. Cette négation emporte avec elle celle de l'existence de tout type de rapport entre le mot et la chose, quelle que soit sa nature; puisque l'objet n'étant déjà pas là, comment se peut-il y avoir un rapport? Ce qui n'est pas vrai, car l'universel et tout autre mot en usage n'est pas sans référence.

D'autre part, les nominalistes pensent que les idées, en particulier les idées universelles et abstraites, « n'ont de réalité que dans l'esprit des hommes, les mots ne sont pas les choses, ni les germes des choses, mais ne sont que des noms; et les noms ne sont tels que par convention ».² Mais en effet, dire que l'universel n'est qu'un mot ne fait pas avancer le problème. D'abord «ce mot est déjà un universel (le mot *homme*, ce n'est pas le signe concret écrit ici, mais une entité que chaque phonation ou écriture réalise)»³; ensuite le mot de *mot* est en lui-même universel, il se réfère à tout ce que contiennent les dictionnaires anciens et récents du monde entier; finalement «pour appliquer le même mot à plusieurs choses, il faut que ces choses soient semblables; Si cette similitude est réelle, n'est-il pas impossible que la similitude elle-même ne soit qu'un mot? »⁴ Le problème du nominalisme est qu'il n'a pas répondu à toutes les problématiques de sa doctrine, telles que nous avons exposées ci-dessus. On ne peut donc pas dépendre de cette théorie pour examiner l'idée de l'arbitraire du rapport entre signe et réalité.

¹ Auroux; Weil 1991 P.346.

² Georges Mounin 1967. p. 118.

³ Auroux; Weil 1991 P.347

⁴ Ibid.

D'autre part, l'argument qu'utilise Thomas Hobbes (1588-1679), pour nier un rapport entre le mot et la réalité n'est à notre avis pas très soutenable. D'abord, la langue pour lui est indubitablement une production humaine artificielle appuyée sur l'arbitraire des noms: «J'ai supposé, dit-il dans son *De Corpore* (1650), que les noms sont nés de l'arbitraire des hommes et, pour abrégé, j'ai jugé que l'on pouvait accepter ce point qui n'est en rien douteux.»¹ Ensuite, il s'appuie sur des arguments de nature expérimentale et consécutive mais qui sont basés sur l'idée même de l'arbitraire des noms, pour rompre tout rapport de correspondance entre le mot et la chose de la réalité: «En effet, vu que les paroles nouvelles naissent tous les jours, que des anciennes disparaissent, et enfin qu'entre les choses et les paroles il n'existe aucune ressemblance, et qu'aucune comparaison ne peut être établie, comment se peut-il que celui qui voit tout cela arrive à penser que les natures des choses aient fourni par elles-mêmes leur propres noms?»² Ainsi, comme on est toujours dans le même problème, on ne peut rien avancer, puisque on est dans un cercle vicieux: on part de l'arbitraire et aboutit à l'arbitraire.

Si les arguments de certains philosophes sont, selon notre vue, peu soutenables, il n'en est pas de même pour d'autres, comme Malebranche. L'auteur de la *Recherche de la vérité* (1674-1675) pense à l'impossibilité de réduire la nature et la propriété des choses qui sont autour de nous dans un mot constitué de quelques sons. Pour lui, il y a tellement d'élément à rechercher et à étudier dans chaque chose qu'ils ne peuvent pas se résumer en un seul mot. C'est aussi en quelque sorte le paradoxe entre les idées innombrables faites d'une chose et le nombre très limité de sons qui les représentent, d'où il conclut que le rapport n'est fait entre les deux que de façon arbitraire: «Il est évident que des sons ou des paroles n'ont point, et ne peuvent point avoir naturellement de rapport aux choses qu'elles signifient, quoiqu'en disent le divin Platon et le mystérieux Pythagore. On pourrait peut-être expliquer la nature d'un cheval, ou d'un bœuf dans un Livre entier, mais un mot n'est pas un Livre; et il est ridicule de s'imaginer que des monosyllabes comme *fus*, qui en Hébreu signifie un cheval, et *fchor* qui signifie un bœuf, représentent la nature de ces animaux.»³ Ces justifications permettraient à Locke de soutenir l'idée de prendre les mots aux idées des choses et non aux choses elles mêmes; ce qui l'intéresse c'est de montrer qu'il n'y a aucun lien naturel entre le langage et la réalité. Ce manque de rapport peut être pris au sens d'arbitraire parce qu'il marque la rupture entre le langage et la matérialité des objets. Il permet au linguiste Raffaele Simone, qui cherchait le paradigme de l'arbitraire et le paradigme de substance, de formuler un principe de définition de l'arbitraire linguistique : «La délimitation des significations est indifférente vis-à-vis de la réalité et la nature: le langage ne la copie pas mais il crée de façon autonome leurs limites».⁴

¹ T. Hobbes *De Corpore*, I,II,4 (texte en latin). Le passage est cité par de José Médina. 1999. p. 161.

² Ibid.

³ Malebranche. III 1964. p. 92.

⁴ R. Simon 1990 p. 125 (notre traduction) «the delimiting of meanings is indifferent vis-à-vis reality and nature: language does not copy it, but it creates their limits autonomously».

Au XIX^e siècle, Hegel, dans sa *Propédeutique philosophique* (1808-1810), fournit une nouvelle perspective du rapport signe/réalité quand il analyse le processus de la signification dans l'entendement; il montre comment le signe rompt avec la réalité dès que l'arbitraire de l'homme commence à associer les sons et les sens dans son esprit. On le résume ainsi: le mot exerce son effet dans l'entendement et prend la dénomination de *représentation*, laquelle est libérée de la chose, qu'il appelle *réalité extérieure*, et devient subjective et interne. «Cette réalité et la représentation interne sont situées face à face comme deux choses distinctes. Une réalité extérieure présente devient *signe* lorsqu'elle est *arbitrairement associée* à une représentation qui ne lui correspond pas et qui s'en distingue même par son contenu, en sorte que cette réalité doive en être la représentation ou *signification*. »¹

II.3.2. mot / idée

Ceux qui ont parlé de l'arbitraire du rapport entre le mot et l'idée développent leur point de vue à partir de la thèse selon laquelle il est vrai que notre langage parle du monde extérieur, mais il n'est pas vrai qu'il désigne les objets de ce monde en eux-mêmes; car nos communications se font en fait par le biais de nos idées des choses, et non des choses en elles-mêmes. Sinon, on n'aurait pas besoin d'échanger nos idées, puisque on parlerait des mêmes choses. Les mots dont on se sert sont l'expression de nos idées, et le rapport qu'on doit chercher dans le langage est entre les signes et les idées. Mais ce rapport relève de l'arbitraire humain qui seul fait la connexion entre les deux, car il n'y a pas en réalité de rapport naturel entre nos idées et la matière phonique qui se trouve dans les signes.

Dans le thème précédent, nous avons dit que les premières réflexions sur le statut du langage ne regardaient celui-ci que comme association entre deux éléments, le mot et la chose (la chose ici recouvre les objets réels ou imaginaires, puisque, il y a des notions dans la réalité qui ne sont ni visibles ni tangibles mais qui sont, à l'instar des objets réels, de nature particulière et individuelle). Pourtant, on peut trouver chez les Stoïciens² l'idée selon laquelle le langage recouvre trois éléments, appelés, selon le texte de Sextus Empiricus qui cite la réflexion des Stoïciens, le signifié, le signifiant, et le porteur³. Le signifié, appelée *l'exprimable*, n'est en fait que l'idée de la chose, et donc il reste un objet dans la pensée: «Le signifié, c'est la chose même qui *est* désignée par ce nom, dont nous saisissons la réalité au fond de notre pensée ... Il y a deux de ces réalités qui sont des corps, à savoir le son vocal et le porteur, et une incorporelle, à savoir la chose désignée par le son, c'est-à-dire un exprimable»⁴.

¹ G.W.F. Hegel. 1963. p. 206. (§155)

² Dans l'histoire antique de la linguistique, l'école stoïcienne, fondée par Zénon au III^e siècle avant notre ère, fut la plus importante parmi les écoles qui ont grandi à Athènes après Aristote.

³ Cité par Jean-Baptiste Gourinat. 2000 p. 111 (la chose; ce qui signifie, la parole; et l'objet, ce qui existe à l'extérieur)

⁴ Id. p. 111-112

Au Moyen-âge, avec le développement intellectuel des idées du langage, les universaux commencent à poser un problème entre deux écoles philosophiques, le nominalisme et le réalisme. Les nominalistes, qui n'admettent que les idées individuelles réelles, n'y voient que des noms. Par opposition, les réalistes soutiennent que les universaux sont des êtres réels, c'est-à-dire qu'ils existent en dehors de l'esprit, de types constitutifs des genres et des espèces. P. Abélard (1079-1142) attaque à la fois le réalisme et le nominalisme. Pour lui, les idées générales ne sont ni des types, ni de simples mots, mais des conceptions de l'esprit: «Les universaux ne signifient point les choses en tant que séparées, (ils) ne signifiaient point non plus la rencontre de ces choses, puisqu'il n'existe aucune chose réelle en quoi ils se rencontrent... Il n'existe réellement aucune chose universelle (le mot *chose* est pris ici dans le sens de chose réelle)... C'est la pluralité des choses réelles en elles-mêmes qui fonde le caractère universel du nom, puisque nous l'avons rappelé, il n'est aucun universel qui ne contienne une pluralité; mais l'universalité que la chose confère au mot, en soi la chose ne l'a point; c'est dire que ce n'est point la chose qui donne au mot sa signification et qu'on considère le nom comme appellatif selon la pluralité des choses qu'il désigne, bien que ces choses elles-mêmes n'aient pas de signification et ne soient pas appellatives.»¹

D'autres philosophes, comme Ockham, pour qui les idées générales ne sont que dans l'esprit à l'état d'idées, et dans le langage comme noms², considéraient les universaux comme des êtres de pensée et de la raison, donc des idées, puisque formés dans l'esprit. Du coup, le problème des universaux suscite à penser que s'il y a des mots qui renvoient à des objets dans la réalité, il y aussi le monde des idées auxquelles peuvent renvoyer les universaux, comme les idées abstraites et morales; puisque comme on peut parler du monde extérieur, on peut aussi en construire nos idées. En l'occurrence, le langage doit être étudié également en tant que relation entre mot / idée.

Il serait utile de s'arrêter un peu sur la notion des universaux pour voir en quoi ils consistent et pourquoi ils ont un statut d'idée plutôt qu'une chose. Ceci nous permettra d'examiner en quel type d'idées, réelles, idéales, verbales, les universaux sont classés et quelle est la nature de leur relation par rapport à leur objet. Il serait mieux de laisser *le Dictionnaire philosophique* de Diderot nous en parler:

«Si je me représente un être réel, et que je pense en même temps à toutes les qualités qui lui sont particulières, alors l'idée que je me fais de cet individu, est une *idée* singulière; mais, si écartant toutes ces *idées* particulières, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espèce, je forme par là une *idée* universelle, générale...c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulières, ce qu'il y a de particulier à chacune, et je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance.»³

¹ Pierre Abélard. 1945. p. 124, 127

² Guillaume d'Ockham. 1993. P. 5-6. (chapitre 1 « Définition et division générale du mot »).

³ Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 491

Evidemment, l'idée qui résulte de ce processus d'abstraction à l'égard des qualités des choses est formée dans l'esprit, et n'a de réalité que dans l'esprit. C'est pourquoi on considérait les universaux comme des idées de pensée et les classait dans la catégorie des êtres idéals :

«Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manières de penser, et que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulières, on se forme des *idées* générales; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par degré, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.»¹

La formation de ces êtres idéals ne se fait donc que dans l'esprit qui leur confère une existence idéale, car ils n'ont pas de réalité existentielle hors de l'esprit, d'où il s'ensuit que les termes désignent des idées comme ils désignent des choses.

D'autre part, l'échelle dont parlait le *Dictionnaire philosophique* peut concerner toutes les choses particulières, et l'universel peut donc résider dans tout être individuel: «L'étude et l'usage des langues nous apprennent que presque tous les mots, qui sont des signes de nos idées, sont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que presque toutes les idées des hommes sont des idées générales... Ce que nous venons de dire sur les *idées* universelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'existence n'est qu'idéale»².

Le poids que portaient les discussions sur les universaux ouvre largement la porte pour considérer toutes les choses désignées par les termes comme des idées, et les choses individuelles existant dans la réalité auxquelles ces termes renvoient comme idées de ces choses-là. A partir du XVIIe siècle, notamment avec John Locke, on commence à parler du langage en terme de *mot* et *idée*.

Dans son *Essai sur l'entendement humain* (1690), Locke explique que les mots sont liés arbitrairement aux idées des choses et non aux choses elles-mêmes «par une institution volontaire qui fait qu'un mot devient arbitrairement la marque de telle idée».³ Il insiste surtout pour ne pas prendre les mots pour les choses, mais pour les idées, sinon cela fait «égarer l'entendement»: le raisonnement porte sur l'idée exprimée par «ce son, que cette idée même soit ou non en accord avec quelque chose existant effectivement dans la nature.»⁴ Locke souligne que la dénomination par l'essence réelle des choses n'est pas possible pour la simple raison qu'on ne la connaît pas.¹

¹ Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 491

² Id. p. 492

³ J. Locke 2006, p. 38. (Livre III, chap. 2, 1)

⁴ Id. p. 208 (Livre III, chap. 10, 15.)

Si nous comprenons bien le raisonnement de Locke, il faut se référer à l'idée exprimée par les sons car les signes ne sont pas institués pour désigner l'essence des choses. Les idées, comme nous avons déjà vu, sont formées par l'arbitraire de l'homme, elles sont à l'origine de la différence et de la variabilité de la signification qui entraîne quelquefois leur ambiguïté et leur incertitude. Mais sur quel critère peut-on donc dépendre pour garantir l'échange de nos idées sans obscurité; car «l'expérience nous montre tous les jours que l'on est dans l'habitude d'employer des mots sans y joindre d'idées précises, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la signification indéterminée, et de supposer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées.»² Locke ne discute pas ce sujet. Il s'occupe de préciser que les idées et les mots sont le produit de l'arbitraire de l'homme, de sa liberté de construire les mots sur la base de ses idées arbitraires, et que celles-ci sont attachées à des mots de façon également arbitraire.

Il fallait peut-être chercher ailleurs la réponse. Le *Dictionnaire philosophique* essaie en effet de présenter des solutions: «Comment se faire des *idées* distinctes avec des signes aussi équivoques? Le meilleur conseil que l'on puisse donner contre cet abus, c'est qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes et bien déterminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous sera possible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la signification de ces mots, qu'en cela nous suivions autant qu'on le pourra l'usage commun, et qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux sens différents. Si cette règle générale dictée par le bon sens, était suivie et observée dans tous ses détails avec quelque soin, les mots bien loin d'être un tacle, deviendraient une aide, un secours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* distinctes, dont ils doivent être les signes. C'est à l'article des définitions et à tant d'autres, sur la partie philosophique de la Grammaire que nous renvoyons. »³

Néanmoins, il ne semble pas que ces conseils et cette solution contentent Whitney (1827-1894) qui, dans sa *Vie du langage*, parle de l'impossibilité de donner une définition aux termes utilisés, si même pour le plus sage et le plus clairvoyant; ce qui fait des malentendus et provoque des controverses qui portent notamment sur l'interprétation des termes. Même si le philosophe précise la définition de son vocabulaire et prend des précautions, il ne peut plus parvenir à rester fidèle lui-même; car un autre philosophe peut lui dire que tout son raisonnement risque de reposer sur un mot mal compris. Le sens du mot pour Whitney est quelque chose d'inaccessible, qui nous fait concevoir «combien les signes articulés sont loin d'être identiques à l'idée.»⁴ Cet éloignement de l'idée au mot

¹ J. Locke 2006 p. 110 (Livre III, chap. 6, 9)

² Encyclopédie 1765 ; v. VIII, p. 493

³ Id. p. 493-494

⁴ W. Whitney. 1877 p. 24.

et l'ambiguïté des significations indéterminées sont dus comme on a dit à la différence des idées formées des mots, à cause justement de la liberté de l'homme d'attacher ses idées arbitraires à des noms de son choix.

Or, les philosophes du langage trouvent d'autres raisons qu'ils rendent à l'arbitraire du rapport entre le mot et l'idée. Au cours de sa réflexion sur l'évolution linguistique, Whitney explique que le changement et la variété, qui atteignent aussi bien le sens du mot que sa forme, proviennent du seul fait de l'arbitraire du rapport, c'est-à-dire du fait qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre le mot et l'idée. Ainsi, dans son livre *Language, and the study of language* (1867), on lit ceci: «Le fait fondamental qui explique le sens changeant des mots est le même auquel nous avons référé pour expliquer leur forme changeante: à savoir qu'il n'y a pas de connexion interne et nécessaire entre le mot et l'idée désigné par lui, qu'aucun lien autre qu'une association mentale ne lie les deux ensemble.»¹

Chez Victor Egger (1848-1909), on voit que la raison de l'arbitraire du rapport entre le signe et l'idée est assignée au développement des idées générales et abstraites: à l'origine du langage, la plupart des mots, sinon tous, avaient un rapport plus ou moins direct avec l'idée, à savoir les onomatopées, subsistant encore comme témoignage du langage primitif², mais le signe ne peut résister devant la croissance régulière des idées générales et abstraites. Alors, à partir d'une idée métaphorique, le signe se détache de son rapport analogique avec l'idée, et les langues se perfectionnent en perdant peu à peu leurs onomatopées et leurs symboles. Egger précise que le motif de cette transformation qui fait que le signe arbitraire soit préféré au signe analogique réside dans *l'impossibilité d'obtenir une image générale* des objets, puisque *l'image* selon l'auteur est un phénomène particulier, incapable de bien représenter ce qu'ils ont de commun ou le genre tout entier.³

Cela dit que les êtres particuliers ont été désignés par les onomatopées, et qu'avec le développement des idées générales, le rapport analogique finit alors par devenir arbitraire. Or, si nous prenons les idées générales comme des idées formées par l'arbitraire de l'homme, c'est-à-dire par sa volonté, nous aurons à savoir s'il réunit arbitrairement, comme de pures fictions inventées, plusieurs objets particuliers en un concept commun, ou bien s'il forme ces idées en s'appuyant sur l'observation des qualités constitutives communes dans certains êtres individuels. Ollé-Laprune qui étudie les idées générales chez Malebranche recherche cette question et tente de répondre : «Dans le premier cas, les idées générales n'ont aucune valeur: avec la matière que fournit l'expérience, la pensée fait des ouvrages de fantaisie; l'intelligible sans fondement réel est un accident purement humain... Dans le second cas, si la pensée, au lieu de façonner à sa guise les éléments empiriques, trouve dans les choses mêmes des ressemblances et des différences réelles et y découvre l'intelligible au lieu de l'y mettre, les êtres ont donc

¹ W. Whitney. 1867 P. 102 (notre traduction)

² V. Egger 1881 P. 248

³ Id. P. 249

une nature à eux, une nature déterminée... une essence indépendante de notre pensée, et c'est cette essence qui, se retrouvant avec des différences individuelles dans plusieurs êtres particuliers, nous permet de ramasser les idées de ces êtres en une idée commune.»¹ Ainsi, selon la modalité des idées générales qu'on vient de lire dans ce passage, on ne peut pas en déduire nécessairement l'arbitraire du rapport entre le mot et l'idée. Car, si l'on peut exclure le premier cas, les idées générales peuvent s'appuyer sur des raisons pour avoir leur propre nature et leur essence issue d'autres essences particulières.

Les discussions déroulées sur le statut des universaux et des idées générales et le rapport qui les lie à ce qu'ils désignent pourraient peut-être expliquer pourquoi les auteurs de la *Logique* de Port-Royal estiment que les signes du langage, classés dans la catégorie des signes d'institution, ont pour caractère d'avoir ou non un rapport à ce qu'ils désignent: «Il y en a d'autres (signes) qui ne sont que d'institution et d'établissement, soit qu'ils aient quelque rapport éloigné avec la chose figurée, soit qu'ils n'en aient point du tout. Ainsi les mots sont signes d'institution des pensées, et les caractères des mots.»² La dernière phrase pourrait pourtant avoir plus d'une interprétation: S. Auroux pense qu'il s'agit par là encore de deux types de signes du langage selon la nature de leur rapport avec leur objet; il construit son opinion sur l'alignement respectif précédé par *Ainsi* pour tracer dans son tableau: a) Avec rapport à la chose : mots / pensées; b) sans aucun rapport à la chose : caractères/ mots³. Auroux ajoute que si les signes d'institution sont une définition de l'arbitraire du signe par rapport aux signes naturels, ils le sont également par rapport à mot/ pensée. Or il est également possible d'interpréter la phrase de la façon suivante: les signes du langage, soit en tant que mot / pensée, soit en tant que caractères / mots, peuvent ou non avoir un rapport avec la chose figurée.

Berkeley accorde au rapport entre le mot et l'idée une explication plus ou moins proche de celle de Port-Royal. Il met en scène deux idées contraires sur la nature de ce rapport. Il est évident pour lui qu'il n'y a entre les deux rien qui appelle l'un pour l'autre, il approuve quand même leur union indissoluble: «Il est difficile de dissoudre une union commencée si tôt et consolidée par une habitude aussi longue que celle qui existe entre le mot et les idées.»⁴ Ainsi, il y a certes une relation entre le mot et l'idée mais c'est une relation psychologique qui n'a rien à voir avec l'autonomie du signe dans son rapport à l'idée qu'il représente. Le signe est donc arbitraire dans son domaine d'abstraction, et non arbitraire dans son attachement à l'idée représentée, constituée par l'expérience. Les signes de l'institution humaines «ne suggèrent pas les choses signifiées par une ressemblance ou une identité de nature, mais seulement par une connexion habituelle que l'expérience nous a fait remarquer entre eux.»⁵

¹ Léon Ollé-Laprune. 1870 p. 153-154

² *Logique* de P-R 1964 P. 58

³ Auroux. 2004. p. 90.

⁴ G. Berkeley I, 1985 p. 316 (*Principes de la connaissance humaine.* / introduction. § 23.)

⁵ Id. p. 277 (*Essai pour une nouvelle théorie de la vision.* §. 147.)

L'oscillation entre l'arbitraire et le non arbitraire du rapport entre le mot et l'idée se trouve chez Turgot avec un penchement vers le non arbitraire, car, comme on l'a déjà vu, l'arbitraire du rapport pour lui n'est qu'apparent. Cet adjectif s'entend par le fait que le mot n'apparaît arbitraire que pour ceux qui n'ont pas la qualité de clairvoyance, et que le rapport entre le mot et l'idée est en effet toujours déterminé par une certaine cause, comme il l'affirme ici: «La formation et la dérivation des mots, les changements insensibles, les mélanges, les progrès et corruption des langues étaient des effets déterminés de causes déterminées».¹ De même Locke ne pense pas que cette institution soit aussi arbitraire qu'elle semblait l'être; bien plus, elle est régie par des lois particulières qui expliquent pourquoi il n'est pas possible de permuter ni les signes ni les idées qui leur sont attachées.²

Nous arrivons ainsi à conclure que, selon les philosophes, le rapport entre le mot et l'idée n'est pas tout à fait arbitraire comme il semble l'être, que derrière l'institution du signe il y aurait des raisons ou des lois particulières qui sont cause que le lien entre ces deux parties subsiste indétachable et indissoluble.

¹ Turgot. II 1844 p. 753 (*Réflexions sur les langues*)

² Locke. 2006. p. 236-237 (Livre III, chap. 11, 11)

II.4. Conclusion

Nous avons étudié dans ce chapitre trois types d'arbitraire: l'arbitraire des caractères, l'arbitraire des idées, et l'arbitraire du rapport qui concerne deux axes, entre le mot et la chose, entre le mot et l'idée. Vu l'importance de l'idée dans le processus de signification, nous avons abordé la notion philosophique d'idée dans son intégralité.

L'étude que nous avons faite de ces trois types d'arbitraire, comme nous l'avons déjà faite avec les définitions de l'arbitraire, confirme le fait que l'arbitraire qui figure dans le texte des philosophes ne renvoie pas toujours à un seul et unique concept. Les différents sens de l'arbitraire désignés par les philosophes ont pour résultat apparent les points de vue différents et opposés sur la question de l'arbitraire linguistique. Alors qu'en réalité le désaccord porte plutôt sur le sens entendu de l'arbitraire, et la définition que chacun lui donne. Ainsi, lorsque Locke parle de l'arbitraire des idées, ce n'est pas l'inexistence de rapport qu'il désigne en premier lieu, mais plutôt la liberté linguistique: liberté de donner des noms, de penser les choses, ou de signifier les mots. Pourtant, pour lui, ce n'est pas une liberté absolue qui est de nature à faire révolutionner les sens des mots ou à les permuter, car le langage, n'étant pas la propriété du chacun, impose des limites à la liberté de son usage, qui ne doivent pas être dépassées. De même pour les autres philosophes qui, quoiqu'ils parlent de l'arbitraire, quel que soit le sens qu'ils en entendent, ne font pas en sorte de montrer les signes du langage comme établis sans aucune raison, ou comme séparés totalement des sens qu'ils désignent.

Au reste, si l'on continue de prendre pour principe l'arbitraire de relation comme point de mesure de l'arbitraire des caractères et de l'arbitraire des idées, il est peu probable qu'on puisse en dégager une idée conforme à l'arbitraire de relation, car les idées des philosophes concernant ces types d'arbitraire ne partaient pas au départ du sens de manque de rapport mais d'autres sens plus ou moins proches de celui-ci; ce qui fait, par conséquent, que leur discours recoupe avec ce sens d'arbitraire à bien des égards. S'agissant de l'arbitraire du rapport, notre étude dans ce chapitre montre que les philosophes qui soutenaient au départ cette idée, ne l'ont pas gardée pour autant. La raison en est qu'au cours de leurs études, leurs observations et leurs recherches linguistiques, ils ont remarqué des faits qui vont à l'encontre de l'inexistence du rapport entre la forme et le contenu des mots.

2e partie

La problématique de l'arbitraire

Chapitre I : Origines du problème de l'arbitraire :

Dans ce chapitre, on va chercher comment et pourquoi l'arbitraire du langage est une problématique, quelles sont les origines de cette idée, sur quels arguments elle repose, et pourquoi elle est sans cesse un objet de contestation.

I.1. origine de l'idée de l'arbitraire

Nous avons remarqué au cours de notre étude que l'arbitraire du langage est élaboré, selon certains philosophes, depuis Adam, chez d'autres, après Babel, chez d'autres encore en reposant sur un fait empirique. Or, il est clair, pensons-nous, que les raisons de ces jugements découlent de deux sources:

I.1.1. De l'interprétation des textes sacrés

Etant donné que les textes divins, du point de vue des fidèles, sont toujours vrais, puisqu'ils proviennent de Dieu, certains philosophes s'appuient sur leur propre interprétation de ces textes pour construire l'idée de l'arbitraire du langage. Quels sont ces textes et sur quoi reposent-ils?

I.1.1.1. La question des noms donnés par Adam

Le sens de l'arbitraire est ici le choix libre des noms par l'homme pour valoir à ses idées. Cette question est évoquée dans la Bible comme dans le Coran, d'où l'on entend parler d'un langage radicalement arbitraire.

A la Renaissance¹, on peut remarquer en Europe l'idée des noms arbitraires institués depuis Adam. En Italie, Laurent Valla (1407-1457), dans sa *Dialectica*, développe son idée de l'arbitraire des mots qu'il lie à la dénomination première faite par Adam. Il fait du langage un produit du naturel, qui est la voix humaine, et de l'institutionnel, qui est la signification, dont le premier auteur est le père des hommes: « La voix humaine, dit-il, est certes naturelle mais sa signification vient de l'institution : en effet les hommes ont trouvé des mots qu'ils ont adaptés aux choses connues, et le premier d'entre eux fut Adam. »² L'arbitraire désigne ici le fait que les mots sont choisis par l'homme; par conséquent, ne sont pas le produit de la nature ou de la divinité. Ce sens est développé par Charles Bovelles (1475-1566) qui va considérer l'institution arbitraire du langage comme un acte voulu par Dieu lui-même, lorsqu'il donne à l'homme l'honneur de faire librement son choix des noms pour valoir à des substances : « Dieu, dit-il, a, assurément, voulu et prescrit que l'origine de tous les noms, mots et

¹ Faute de textes écrits en français ou en anglais à cette époque ou même traduits plus tard, nous sommes obligé de nous référer aux citations données par Marie Luce Demonet dans sa thèse écrite en 1992 intitulée «Les voix du signe, nature et origine du langage à la Renaissance (1450-1580)».

² Cité par M-L. Demonet. 1992. p. 90.

appellations, devaient partir de l'arbitraire (arbitratu) de l'homme (de notre premier parent évidemment.) »¹En revanche, Pierre Fabri (1450-1535), qui formule l'idée du signe arbitraire dans son origine, utilise le terme dans le sens *sans raison*, car il ne voit pas de différence entre l'avant et l'après-Babel, selon la linguiste M-L. Demonet.²

A l'exemple des grammairiens du langage à la Renaissance, Locke pense qu'aucune langue, même celle d'Adam, ne porte de privilège quant à la dénomination, elles soumettent toutes à la même institution arbitraire : «La même liberté qu'avait aussi Adam d'attacher un nouveau nom à une nouvelle idée, n'importe qui l'a toujours»³.

En effet, quoi que cette explication du langage adamique soit bien évidente chez les peuples qui ont conçu une révélation divine, elle n'est pas universelle.⁴

Il nous faut néanmoins étudier dans la tradition biblique et coranique cette histoire qui trace l'institution de la première langue par Adam pour voir en quel sens est visé l'arbitraire.

Il y a premièrement une différence dans l'ordre chronologique des événements de cette épisode entre la Bible* et le Coran:

Après la création d'Adam, la Bible nous dit que Dieu lui explique comment il a créé tout être et l'a soumis à son bénéfice (Genèse 1. 28- 1.30) et sur l'ordre qu'il lui donne de ne pas s'approcher d'un arbre désigné dans le Paradis (Genèse 2.16-2.17). Ensuite on passe au fait que Dieu ramène les animaux et les oiseaux pour que Adam leur donne des noms : *«L'Éternel Dieu forma de la terre tous les animaux des champs et tous les oiseaux du ciel, et il les fit venir vers l'homme, pour voir comment il les appellerait, et afin que tout être vivant portât le nom que lui donnerait l'homme. Et l'homme donna des noms à tout le bétail, aux oiseaux du ciel et à tous les animaux des champs; mais, pour l'homme, il ne trouva point d'aide semblable à lui. (Genèse 2.19-2.20) »*

Si l'on médite la séquence des événements du récit biblique, on comprendra qu'il y avait déjà une langue dont parlait Dieu à Adam. On l'ignore laquelle; mais certes c'était une langue établie et parfaitement structurée (pronom, verbe, complément, nom...etc.) comme le reflète l'énonciation : *«L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme: Tu pourras manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la*

¹ Cité par M-L. Demonet. 1992. P. 76.

² Id. p. 97

³ Locke. 2006. p. 156. (Livre III, chap. 6, 51.)

⁴ Au Mali, chez les Dogons, le premier homme aurait reçu la révélation de plusieurs langues (7 ou 12). Auroux, Sylvain. 2007. p. 21. 2008. p. 24.

* Nous désignons par Bible les deux traductions, l'hébraïque, qui est connue jusqu'à nos jours, et dont la rédaction s'échelonne sur plusieurs siècles (environ du XIe av. J-C au IIIe après J-C.); et la traduction grecque (la Bible d'Alexandrie, dite la Bible des Septante), qu'ont écrite les 72 rabbins à la demande d'Alexandre le Grand à Alexandrie au IIIe siècle av. J-C. Elle est encore la Bible de l'Eglise grecque orthodoxe.

connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras. (Genèse 2.16-2.17) »

Et comme Dieu lui parlait en lui donnant un ordre, il est évident qu'il savait que Adam comprendrait cette langue-là, donc, sûrement la connaissait; autrement, il serait vain de lui parler. En l'occurrence, l'histoire selon laquelle Adam a donné des noms aux êtres ne doit pas se comprendre comme institution de la première langue, mais uniquement, selon les textes saints, comme accomplissement d'une langue que parlait déjà Adam. Sinon, à quoi sert une autre langue s'il en disposait déjà d'une? D'autant plus qu'en donnant des noms aux animaux et aux oiseaux, l'acte de nomination ne concerne spécifiquement que les noms, et non un autre élément entrant dans la structure de la phrase, comme les verbes ou les adjectifs. Du coup, comme les substances ont été nommées par Adam, par sa décision, autrement dit par son libre arbitre, il y a eu cette idée qu'elles ont été nommées arbitrairement.

Mais ici une question se pose: dans quelle condition Adam apprend-il la langue par laquelle il entendait les ordres de Dieu? Car nous savons que l'acquisition d'une langue passe de toute évidence par son apprentissage. Mais la Tora nous n'en dit rien de plus.

En revanche, l'ordre des événements dans le Coran est témoin d'une séquence plus claire et, du coup, plus proche de la raison humaine qui prémédite le concept de langue acquise. Ainsi, selon le Coran, après la création d'Adam, Dieu lui a appris d'abord les noms, puis lui parle: *«Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : “Je vais établir sur la terre un vicaire “Khalifat»... (2.30) Et Il apprit à Adam tous les noms) ...2.31). - Il dit : "Adam! Informe-les de ces noms) ...2.33).*

Jusqu'ici, nous parlons toujours, dans la Bible comme dans le Coran, d'une langue qui préexiste à la création d'Adam, laquelle fut parlée par Dieu et ses créatures. La différence principale entre les deux versions réside dans le fait que, dans le Coran, cette langue, supposée transmise à Adam par la source divine, passe d'abord par un apprentissage, un acte qui précède logiquement l'action de parler.

Mais est-ce que cela signifie que le Coran n'assigne à l'homme aucun rôle positif à ce stade, puisqu'il a acquis sa langue et ne l'a pas établie? L'arbitraire peut-il se comprendre uniquement dans une origine biblique?

En effet, aux environs du III^e siècle après l'avènement de l'Islam, théologiens et philosophes musulmans entrent en débat pendant deux siècles sur le sens de ce verset du Coran: *«Et il a appris à Adam tous les noms. (2. 32)»*¹ Car il n'y avait pas une seule et unique interprétation pour ce verset. Les orthodoxes l'ont interprété comme impliquant une création ou une inspiration divine à la naissance du langage; alors que pour les

¹ Coran. Chap. 2, verset 31

Mutazilites, au contraire, l'apprentissage divin prépare l'homme, étant responsable sur la terre, à assumer son rôle d'instituer le langage. En fait, la seule chose qui intéressait les savants musulmans à l'époque était de savoir si la langue est un statut divin *tawqīf*, *ilhām*, *wahy*, ou humain *'iṣṭilāh*. Ibn Ğinnī met le sujet en discussion : il évoque Abū 'Alī Al-Fārisī¹ comme partisan de la thèse *tawqīf* (révélation fixée par Dieu) qui s'appuie par là sur le sens propre du verset. Mais cet argument ne satisfait pas à Ibn Ğinnī qui s'y oppose : « Ceci ne touche pas au différend, car on pouvait fort bien l'interpréter ainsi : Dieu rendit Adam capable d'instituer les noms »². L'auteur ajoute que la révélation « *ilhām* » est aussi le point de vue d'Abū Al-Ḥasan³, mais ce dernier ne récuse pas l'institution⁴.

Ibn Ğinnī suppose quand même que l'institution du langage pourrait provenir de Dieu; il s'explique ainsi: le Tout puissant peut conduire l'homme, par plusieurs moyens, à bien désigner les choses et leur choisir un nom⁵. Cette conception renvoie à son interprétation du verset mentionné ci-dessus. Plus tardivement, Al-Suyūṭī reprend les discussions. Il évoque les tenants de *'iṣṭilāh* qui interprètent le verset du Coran de la manière suivante: « enseignement des noms » pourrait signifier « inspiration à les établir »⁶.

Pour sortir de ce débat, nous pensons que les deux thèses sont en partie vraies. Tout d'abord, nous ne savons rien sur la langue parlée là-haut avant la création d'Adam, mais ce que nous pouvons dire c'est que, suivant les textes saints, elle a été parlée aussi par Adam. Il apprend cette langue et la parle, comme on peut parler toute langue après l'avoir apprise, rien d'anormal. Le sens d'apprentissage peut s'entendre comme concernant cette langue-là.

Reste à chercher la question des noms donnés par Adam. Tout d'abord, un aperçu rigoureux du contenu du Coran, nous fait penser qu'il n'est pas possible que les noms des êtres ne soient pas du choix de l'homme. Car, dès le départ, le Dieu du Coran précise ses intentions d'établir un représentant sur la terre, à savoir l'homme. En ce sens, il est une créature différente des autres, il est le *khalifat* choisi par Dieu sur la terre, un être de volonté et de détermination. Son rôle, par conséquent, ne pourrait en aucun moment être imaginé comme passif.

Ensuite, on aura à supposer que l'acte humain de donner des noms, qui, de prime abord, paraît arbitraire dans le sens du choix libre, est de nature qui ne laisse pas à croire qu'il est arbitraire au sens du choix dépourvu de toute raison. Les versets que nous avons

¹ Abū 'Alī Al-Fārisī (900-987). Il fut le maître d' Ibn Ğinnī, d'où l'importance de la référence à son opinion.

² Ibn Ğinnī. AlḤasā'is (texte arabe), tome I. (s.d.) P. 40-41. La traduction des textes est tirée de Loucel. 1963, t.x, fasc 3 P. 265.

³ Abū Al-Ḥasan Al-aš'ari (873-935). Philologue et théologien musulman, fondateur de l'école théologique acharite. Mutazilite au départ, il s'opposa à cette doctrine, prenant une position intermédiaire entre le mutazilisme et la nécessité de s'accrocher au Coran et au Sunna du Prophète Mahomet.

⁴ Ibn Ğinnī. AlḤasā'is (texte arabe), tome I. (s.d.) p.41

⁵ Id. p. 45-46.

⁶ Al-Suyūṭī. 1998 p.20.

pu étudier dans la Bible et dans le Coran témoignent que nommer les choses ne saurait être en absence de toute norme et toute raison de voir. Nous nous appuyons sur deux raisons pour étayer notre thèse:

I.1.1.1.1. Le sens d'apprentissage dans le Coran :

Le récit coranique raconte l'histoire de la nomination des êtres au sein d'une scène de dialogue entre Dieu, les anges et Adam. L'interprétation des versets qui en parlent pourrait révéler des conclusions considérables sur le statut des noms donnés par Adam. Écoutons-les:

2.30. *Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : “Je vais établir sur la terre un vicairé “Khalifat”. Ils dirent : “Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ? ” - Il dit : “ Je sais ce que vous ne savez pas ! ”.*

2.31. *Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : “Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! ” (dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam).*

2.32. - *Ils dirent : “Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage”.*

2.33. - *Il dit : "Adam! Informe-les de ces noms; ” Puis quand celui-ci les eut informés de leur nom, Allah dit : “Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?»*

L'histoire des versets se résume en ceci: Dieu, au moment où il informe les Anges de sa décision d'établir un *Khalifat* «un successeur» sur la terre, à savoir l'homme, les Anges pensent qu'ils sont plus méritants que l'homme pour cette mission sur la terre. Leur argument est la différence de nature entre les deux créatures: eux qui chantent à jamais la louange à Dieu, et l'homme qui fait le mal¹. Alors, s'adressant à Dieu, ils lui demandent comment il a pris une telle décision en toute connaissance de cause. La réponse de Dieu était décisive: «*je sais ce que vous ne savez pas*». Vient tout de suite après le fait qu'il apprend à Adam tous les noms. On peut imaginer qu'entre sa réponse aux anges, et l'apprentissage des noms à l'homme, il y a eu une sorte de défi et une preuve à l'égard des Anges. Il s'agit certes de quelque chose que ceux-ci ne savaient pas, et que Dieu le savait. Alors, il va les préparer à découvrir eux-mêmes qu'ils ne savent que ce qu'Il leur permet de savoir.

Quelle est alors cette chose?

¹ Voir Al-Rāzī 1981, T.2 (texte arabe) P. 181-185 pour les diverses explications qu'ont données les théologiens musulmans sur la question consistant à savoir comment les Anges savent que l'homme fait le mal sur la terre quand Adam n'était pas encore créé.

Elle ne peut être la langue parlée, car les Anges eux-mêmes la parlaient, c'est-à-dire la connaissaient déjà. Il ne reste donc que le mystère de donner des noms, ou la façon de donner des noms. Rappelons-nous tout d'abord que l'acte de nommer les êtres est lié dans le verset à une procédure d'apprentissage. Du coup, comme le Coran place cet acte parmi les choses à apprendre, et comme il est évident que toute science nécessite son apprentissage, il s'ensuit que la nomination elle-même est une science en soi, et non un acte fait par caprice. Si, par contre, cet apprentissage n'était pas évoqué, on pourrait évidemment penser qu'ils ont été choisis du libre arbitre d'Adam, sans raison. Mais puisqu'il y était, il n'y aurait pas de doute qu'il s'agit là d'une *science de nomination*.

Ajoutons ensuite que les versets ci-dessus montrent que Dieu ne fait pas apprendre une chose sans que cet apprentissage ne soit lié à une science et à un savoir. Ainsi, quand Dieu demande aux Anges, par défi, de donner les noms des êtres, ils répondent : «*Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris.*» (le mot arabe *'ilm* dénote à la fois la *science* et le *savoir*). Il est à noter aussi que ce n'est pas le seul verset du Coran dans lequel Dieu attache la création de l'homme suivie par son apprentissage de la langue; On peut également le lire dans la sourate d'Al Rahman «Le miséricordieux» : «*Il a créé l'homme. Il lui a appris à s'exprimer clairement. (55.3-4.)*» Plus intéressant encore est de savoir que les premiers versets reçus par le prophète Mahomet précisent que l'apprentissage de l'homme que Dieu a créé s'est fait par le moyen de la plume, c'est-à-dire qu'il n'était pas uniquement oral: «*Lis au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence ! Lis, ton Seigneur est infiniment généreux, qui a enseigné par la plume, a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. (96. 1-5)*»

Dans son énorme œuvre *Mafâtiḥ al-ghayb* (1198-1206), L'interprète arabe du Coran, Al-Rāzī (1150-1210), met en relief la question de l'enseignement des noms par Dieu; il souligne tellement son importance qu'il rappelle l'idée mutazilite selon laquelle «la science qu'Adam a eue des noms est un miracle (*mu'jiza*) qui indique sa qualité de prophète.»¹

Quel est alors l'objet de cet enseignement?

Dans ses travaux, Al-Rāzī aborde les idées de son époque sur ce verset. Nous allons essayer de discuter les interprétations possibles:

1) Première possibilité :

«Le texte du verset implique une relation entre l'enseignement et les mots. Par conséquent, les mots étaient des mots avant d'être enseignés, et ce n'est pas l'enseignement qui les a institués.»² Mais on ne peut discuter cela qu'en tenant compte que les Anges ne les savaient pas. Nous pouvons donc penser que Dieu avait choisi déjà les noms de tous les êtres en les cachant aux Anges et les apprenant à Adam. Or, cette

¹ Al-Rāzī 1981, T.2 (texte arabe) P. 193

² Id. P. 191

thèse est peu convaincante pour deux raisons : i) s'ils sont déjà choisis par Dieu, quelle est la faveur de l'homme auquel il donne le privilège de la succession *khilafat* (le fait d'être khalifat)? Si la réponse est *d'apprendre* ces noms là, cela ne prouve pas que Adam soit plus méritant que les Anges. Autrement dit, il est peu raisonnable de supposer que le privilège de l'homme vient de son simple apprentissage des noms. Alors qu'il fallait en effet une raison plus justifiable qui montre aux Anges une qualité dans l'homme dont eux manquent. ii) si tous les noms avaient déjà été là, nous pensons qu'il est extrêmement difficile à Adam de connaître par cœur d'un seul coup tous les noms des substances du ciel et de la terre, car le Coran dit *tous les noms*.

2) Deuxième possibilité:

Al-Rāzī donne ensuite d'autres possibilités sur l'objet de l'enseignement: «Certains estiment que ce sont les attributs, qualifications, propriétés des choses. La preuve en est que le mot *ism* (le nom) vient ou bien de la racine *sima* ou bien de la racine *samuw*. S'il vient de la racine *sima* (la marque imprimée), le *ism*, le nom, est la marque de la chose, son attribut, sa qualité et sa propriété qui indique sa quiddité. Il est donc exact de dire que le nom signifie la qualité. La même chose se dit de la racine *samuw* (l'élévation); car l'indication d'une chose est placée au-dessus de cette chose, si bien que la connaissance qu'on a de l'indication est antérieure à la connaissance de ce qu'elle indique et qu'elle est en ce sens *plus haute* (*asma*). Il est donc prouvé que rien n'empêche de dire que les noms désignent les qualités».¹

Selon les deux racines, le nom est relatif au dénommé. Sauf que, quant à la deuxième, qui est *l'élévation*, Al-Rāzī l'explique en ce que la science de la réalité des choses a plus de valeur que la science de leurs noms. «Mais quoi qu'il en soit, commente Roger Arnaldez qui étudie l'interprète, c'est par les noms qu'on atteint la réalité des choses, et ils ne sont pas de simples étiquettes apposées aux choses connues.»²

3) Troisième possibilité:

Les deux possibilités conduisent à la troisième: comme les noms ne sont pas choisis par Dieu, et comme l'objet de l'enseignement met en rapport le nom et le nommé, il ne reste qu'à conclure que c'est Adam qui a choisi les noms. D'abord, cela réalise l'intention de Dieu et la faveur qu'il donne à l'homme comme *khalifa* sur la terre, c'est à dire comme un représentant qui peut juger et décider. Ensuite, il faut dire qu'Adam a construit son choix sur la raison et non sur son libre arbitre. Pourquoi? Pour deux raisons: i) si Adam choisit ces noms par son libre arbitre, les Anges ne pourraient pas vérifier sa sincérité ni la validité des noms afin de reconnaître qu'il est plus méritant qu'eux. Car tout nom, supposé choisi arbitrairement, comme par caprice, ne saurait être examiné, puisqu'il ne reposait sur rien d'autre que sur la passion de son instituteur; et donc il ne connaîtra que l'approbation de l'autre (principe de convention), mais jamais il ne sera vérifiable.

¹ Al-Rāzī 1981, T.2 (texte arabe) P. 192

² Roger Arnaldez, 2002 p. 86

Tandis que les versets du Coran disent que les Anges reconnaissent la validité des noms et le mérite d'Adam; ii) le texte coranique parle déjà de quelque chose d'enseigné; il n'est donc pas possible qu'Adam ne suive pas l'enseignement divin dans l'acte de nommer. S'il les choisit par son libre arbitre, ce serait traduit en terme de *trahir* l'enseignement de Dieu.

Mais quel est alors l'objet exact de cet enseignement, en sorte que Adam apparaît plus méritant que les Anges, et que ceux –ci le reconnaissent ?

La seule réponse qui, nous semble-t-il, pourrait résoudre cette question réside en ce que Dieu apprend à Adam la science de nommer, de telle façon que ce dernier puisse donner le nom correct de chaque être en appliquant les principes de cette science. Dieu lui a donné pour ainsi dire la clé avec laquelle Adam peut faire son choix. Mais ce choix libre est en même temps subordonné à cette science-là qu'il apprend de Dieu.

Quels pourraient être pourtant les règles et le fondement de cette science ?

A ce stade, on n'en sait rien! Mais on peut penser que cette science prend en compte le nom et le nommé. Elle pourrait par exemple être le jeu des sons qui peut répondre à la propriété de la chose nommée, surtout si nous savons que les substances ont été déjà créées et il ne restait donc qu'à leur donner des noms. Alors par l'acte de réfléchir, et en s'appuyant sur le principe général de la nature et du fonctionnement des sons, il est possible qu'Adam parvienne à donner les noms vrais aux êtres.

Le défi et la preuve de Dieu à l'égard des Anges pourraient de cette façon mieux s'entendre: ce qui manque aux Anges par rapport à l'homme se résume en deux points: i) La science nécessaire qui permet de donner des noms, ii) l'acte de réfléchir qui, s'appuyant sur cette science, permet le bon choix des noms. De là Adam est témoin de son privilège.

Selon cette perspective, c'est l'homme qui donne les noms aux êtres, mais le choix des noms ne provient pas de son libre arbitre, mais d'une science propre aux noms qu'il a appris de Dieu. C'est cet apprentissage divin de la langue que soutient d'ailleurs Condillac dans la deuxième partie de son *Essai sur l'origine des connaissances humaines*. Il admet, en fait, que la parole a été révélée, qu'Adam et Eve ont appris de Dieu même la langue dont ils faisaient l'usage.¹

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi se débattaient la thèse de l'origine humaine et celle de l'origine divine sur le statut de la langue. Parce que, chaque thèse étant en partie vraie, ses tenants la défendaient en toute rigueur, ce qui ne permettait pas de parvenir à un compromis.

Il est intéressant de lire chez Thomas Hobbes (1588-1679) un point de vue plus ou moins semblable à notre conclusion. Il admet le fait que les noms sont enseignés par

¹ Voir Condillac. 1947. P. 60

Dieu, mais la science des noms dont on a parlé est expliquée par Hobbes en terme de volonté divine: «En effet, bien que se soit Dieu qui ait enseigné certains noms d'animaux et d'autres choses, dont nos premiers pères se sont servis, cependant, ces noms furent imposés suivant sa volonté. (De corpore, I «II, 4)»¹

En effet, si nous suivons la réflexion hobbesienne sur la création des noms par Adam, on voit que dans ses trois œuvres (*De Corpore* (1650), *Léviathan* (1651), *De Homine* (1658)) elle procède d'une interprétation qui fait de Dieu le créateur du langage, indiquant à Adam comment nommer les choses à sa vue². Et cela pour une raison importante, c'est que Hobbes met en avant le caractère proprement humain du langage: «Le premier homme, dit-il dans *De Homine*, a décidé d'imposer des noms à quelques êtres animés seulement, à ceux que Dieu a amené sous son égard, ensuite à d'autres objets, selon que d'autres espèces d'objets se présentaient à ses sens.»³ La dernière phrase est intéressante, elle montre que la dénomination première des choses par Adam établit un rapport éventuel entre le nommé et le nom qui l'indique, une sorte de correspondance entre les qualités sensibles des choses et les noms choisis pour leur servir d'indicateurs. Tout nom porte alors de cette façon son indication, et «ces noms, dit Hobbes, se sont transmis de père en fils aux générations suivantes, qui en ont encore inventé de nouveaux.»⁴

C'est une façon semblable à ce que nous avons dit de *science* qui, révélée à Adam, expliquerait probablement plus tard l'ajout de nouveaux mots, au fur et à mesure du développement des idées et des modes de vie. Chez Hobbes, l'acte de donner des noms ne cesse d'être en liaison avec les implications des conceptions des choses, en sorte que sa variation et sa différence dépendent de la conception d'une personne à une autre, ou chez la même personne en des moments différents; une idée qu'il observe et exprime dans *Léviathan* : «Etant donné en effet, que toutes les dénominations sont attribuées pour signifier nos conceptions, et que toutes nos affections ne sont que des conceptions, nous ne pouvons guère éviter, quand nous concevons différemment les mêmes choses, de les nommer différemment. Car quoique la nature de ce que nous concevons soit la même, cependant les diverses façons dont nous la concevons...donnent à toute chose une teinture de nos différentes passions. »⁵

I.1.1.1.2. La justesse des noms dans la Bible et dans le Coran :

Dans l'épisode déjà évoqué plus haut de la nomination des animaux, le texte biblique ne se contente pas de nous dire qu'Adam a donné des noms aux autres créatures, mais en plus insiste sur le fait que ces noms étaient en effet leurs vrais noms. Écoutons-le dans la version hébreu et dans la Septante (*Genèse 2 : 19*):

¹ Citation de José Médina. 1999. P. 161.

² Voir. Hobbes. *Léviathan* (IV,1). 1971. p. 27

³ Hobbes. *De Homine* (chap. X). 1974 p.144

⁴ Ibid.

⁵ Hobbes. *Léviathan*.1971 P. 35.

Septante: *tout nom qu'Adam donna à chaque âme vivante devint, en effet, son nom.*

Hébreu: *afin que tout être vivant portât le nom que lui donnerait l'homme.*

Une telle formulation, une telle précision a une portée considérable. Le linguiste DJ. Kouloughli la rattache à *la doctrine du vrai nom* selon laquelle «entre le (vrai) nom et le nommé il n'y a pas un rapport contingent et, en quelque sorte, externe, conventionnel, mais bien une relation nécessaire et, pour ainsi dire, essentielle. Selon cette conception, le (vrai) nom, attribué par l'acte créateur qu'est la nomination, est une partie intrinsèque, constitutive, du nommé. Selon la même logique, l'énonciation suscite, appelle à l'existence, l'état de choses énoncé.»¹

Beaucoup d'exemples dans la Bible manifestent ce point de vue, en particulier quand il s'agit du nom propre. Ainsi, après avoir donné les noms des créatures, Adam le donne maintenant de façon significative à sa femme, Eve, après sa création: «Adam donna à sa femme le nom d'Eve: car elle a été la mère de tous les vivants (*Genèse 3:20*)».

Le contenu biblique nous montre que la nomination qui prend en compte un lien entre le nom et le nommé s'est transmise aux générations suivantes: le nom est attribué au nouveau-né selon qu'il reflète ou évoque les circonstances internes ou externes les plus significativement associées à sa naissance. Ainsi, le nom de l'un des petits fils de Sem, Pélej ou Phalej, signifiant partagé, est imposé pour une raison historique: «Il naquit à Héber deux fils: le nom de l'un était Péleg, parce que de son temps la terre fut partagée. (*Genèse 10:25*)»; le nom du fils d'Agar (servante de Sara, femme d'Abraham), Ismaël, vient de *Isma Īl*, signifiant *Dieu entend* : «tu enfanteras un fils, à qui tu donneras le nom d'Ismaël; car l'Éternel t'a entendue dans ton affliction. (*Genèse 16:11*) ». Le nom peut aussi changer suivant les circonstances associées plus tard à la vie de la personne. Ainsi Abram a été changé en Abraham: «On ne t'appellera plus Abram; mais ton nom sera Abraham, car je te rends père d'une multitude de nations. (*Genèse 17:5*)» Il en est de même des noms de lieux. Il suffit de se rappeler que le nom de Babel fut donné parce que c'est là où le langage est confondu selon la Bible. (*Genèse 11:9*). Nous y reviendrons.

La liste peut considérablement s'allonger². Ce qui importe de dire en fin de compte c'est que la Bible n'accorde pas aux noms le statut d'une imposition arbitraire, mais une attribution significative et intentionnelle.

Dans le Coran, le contexte des versets nous fait saisir la justesse des noms par induction. Car la question est en effet évoquée de façon indirecte, plus exactement de façon inverse: le Coran nous fait apprendre que le nom, quand il est donné par l'arbitraire

¹ DJ-E. Kouloughli. HIL I, 1989 p.70

² Les exemples sont trop nombreux pour les mentionner tous ici. Il suffit de donner quelques-uns: pour les noms propres de personnes, voir *Genèse 4:25; 7:15; Exode 2:10; 2:22*. Pour les noms propre de lieux, voir *Nombres 11:3; 11:34; 13:24; Josué 7:26; 6:32*.

de l'homme, sans reposer par là sur aucune raison, et qu'aucune science ne le dirige, n'a plus le statut du nom ayant deux parties, car il perd son nommé et reste simplement des sons vides de sens. Écoutons ce verset qui montre ce que font les idolâtres quand ils inventent des noms à leurs idoles et divinités (la parole est prononcée dans la bouche du prophète Joseph en s'adressant à deux prisonniers avec lui dans la prison): «*Ceux que vous adorez en dehors de Dieu ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et auxquels le Seigneur n'a conféré aucun pouvoir. En vérité, le pouvoir n'appartient qu'à Dieu qui a prescrit de n'adorer que Lui. Telle est la vraie religion, mais bien peu de gens le savent. (12:40)*» Ainsi, ces noms ne portent pas le statut du nom qui renvoie ou dénote son nommé, ils ne sont que des noms, c'est-à-dire de simples sons. Et ceux qui pensent adorer des idoles n'adorent dans la réalité que des noms, dépourvus de contenu; parce qu'ils sont inventés par des hommes sans aucun pouvoir révélé de la part de Dieu. Mais cela dit aussi qu'avec la révélation divine de ce pouvoir, le nom, proprement dit, renvoie effectivement à son nommé, et le nom devient pour ainsi dire juste et vrai. Or, ce *pouvoir* que pourrait-il être?

En effet, la formulation de ce verset se trouve semblablement dans deux autres sourates¹. Le *pouvoir* dont on parle est la traduction du mot *sultan*, dans l'arabe coranique. Mais ce terme, en fait, apparaît à chaque fois avec un équivalent français différent, tandis qu'il est toujours le même mot dans les trois versets. Il s'agit d'un *pouvoir*, d'une *révélation*, d'une *preuve*, d'une *autorité*, que Dieu aurait révélé à l'homme pour qu'il puisse choisir les vrais noms des choses, sans lesquels l'homme ne donnerait que des noms vides de sens.

De notre point de vue, l'ensemble de ces épithètes ne désigne que ce dont on a parlé, *la science des noms*, apprise à Adam avant qu'il ne commence à donner des noms aux êtres. Nous avons vu dans la Bible que ces noms sont bel et bien les vrais noms des créatures, et nous avons vu dans le Coran qu'avec la révélation divine d'une science, les noms sont en liaison juste avec leurs nommés. La thèse de la *science des noms* se confirme ainsi dans les deux livres saints. Telle était la nature des noms qu'a donnés Adam aux créatures et qui se sont transmis aux générations suivantes. Il ne s'agissait nullement d'une imposition arbitraire par l'homme, mais bien au contraire d'une attribution relationnelle et causale avec le nommé.

¹ «*En vérité, ce ne sont là que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et que Dieu n'a investis d'aucune autorité. En réalité, les idolâtres ne font que suivre leurs conjectures et leurs caprices, alors que la bonne voie leur a bien été tracée par leur Seigneur. (Coran 53:23)*» L'autre verset est prononcé par la bouche du prophète Hûd en s'adressant à son peuple: «*Vous venez d'attirer sur vous la malédiction et la colère de Dieu, reprit Hûd. Allez-vous disputer avec moi sur des divinités irréelles à qui vous avez, vous-mêmes et vos pères, donné des noms et qu'aucune révélation de Dieu n'a accréditées? Attendez donc ! Je saurai attendre avec vous. (Coran 7:71)*»

1.1.1.2. La question de Babel

Si nous abordons le récit biblique de l'épisode de Babel dans notre travail, c'est qu'il reflète un point de vue du langage relatif à l'arbitraire. Ce faisant, il était une des sources de l'origine de l'idée de l'arbitraire dont le sens apparaît comme la perte ou le manque de tout rapport entre le mot et ce qu'il désigne. Pourquoi? Parce que le récit de la Tour de Babel qui souligne l'existence à l'origine d'une seule langue unique (probablement la langue adamique) marque aussi la diversité des langues et leur filiation produites par l'effet de la confusion frappant cette langue originaire; d'où vient son nom *Babel*: confusion. Ce qui signifie que la langue que parlait tout le monde, un seul découpage de la réalité, est rendue confuse: les concepts et les idées ne sont plus attachés à leur forme originaire; ils sont ramifiés en plusieurs formes par une intervention divine, dit littéralement la Bible. Par conséquent, la confusion fait que le rapport originaire entre la forme et l'idée, qui était censé motivé au départ, soit perdu.

On peut voir dans la réflexion générale du langage un appui sur cette histoire pour dire que la confusion a pour conséquence le manque de rapport entre la forme et le contenu. Ainsi, en passant les idées de Lamy sur l'arbitraire du signe, Beauzée reprend que si les mots ne signifient pas par nature, ils signifient par institution, établie par les premiers auteurs du genre humain, altérée ensuite par Babel, et par les générations qui naissent de la diversité des circonstances.¹ C'est-à-dire que l'arbitraire du signe au sens de perte du rapport entre le mot et l'idée commence après l'altération des signes à la suite de l'épisode de Babel qui a pour une deuxième conséquence la diversité des langues. En l'occurrence, la position théologique suppose que ces langues post-babéliennes sont conventionnelles.

En effet, beaucoup d'historiens et de chercheurs voient dans l'épisode de Babel le début de l'arbitraire qui caractérise les langues, entraînant à son tour toutes les langues, mêmes celles dites divines, dans le sens qu'elles sont toutes constituées de l'idée de choix, de volonté active et de décision. En revanche, cela donne paradoxalement une conséquence contraire, c'est que la diversité des langues, corrélative à la diversité des peuples, ne va pas de soi, puisque elle est expliquée, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine.

Quelle est alors l'histoire de Babel?

Dans la tradition biblique, l'histoire a commencé après la sortie du Déluge quand les hommes projettent de construire une très grande tour, pour qu'ils ne soient pas dispersés sur la terre. Le récit nous dit qu'ils parlaient une seule langue alors :

¹ Encyclopédie. 1765 v. X, p. 762.

(11:1) Toute la terre avait une seule langue et les mêmes mots. (11:2) Comme ils étaient partis de l'orient, ils trouvèrent une plaine au pays de Schinear, et ils y habitèrent. (11:3) Ils se dirent l'un à l'autre: Allons! faisons des briques, et cuisons-les au feu. Et la brique leur servit de pierre, et le bitume leur servit de ciment. (11:4) Ils dirent encore: Allons! bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom, afin que nous ne soyons pas dispersés sur la face de toute la terre. (11:5) L'Éternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes. (11:6) Et l'Éternel dit: Voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris; maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté. (11:7) Allons! descendons, et là confondons leur langage, afin qu'ils n'entendent plus la langue, les uns des autres. (11:8) Et l'Éternel les dispersa loin de là sur la face de toute la terre; et ils cessèrent de bâtir la ville. (11:9) C'est pourquoi on l'appela du nom de Babel, car c'est là que l'Éternel confondit le langage de toute la terre, et c'est de là que l'Éternel les dispersa sur la face de toute la terre. »

Pour mener à bien ce sujet, nous proposons de passer tout d'abord par la vérité historique de l'épisode de Babel, puis de faire une analyse logique du texte, pour enfin s'autoriser à étudier le texte selon une perspective philosophique.

Il est bien difficile de chercher la vérité d'un événement qui se serait passé aussi loin dans l'histoire que celle de l'épisode de Babel. Mais avant d'en parler, essayons de préciser le temps où l'histoire aurait dû avoir lieu.

Le texte biblique fait une remarque importante en citant la lignée de Ham et de Sem, fils de Noé. D'une part, il est précisé que Nemrod, «puissant et dominateur», descendant de Ham (en hébreu: l'impulsif, le bouillonnant¹), a exercé sa domination, notamment à Babel, dans la plaine de Shinar :

(« G.10:8) Cusch engendra aussi Nimrod; c'est lui qui commença à être puissant sur la terre. (G.10:9) Il fut un vaillant chasseur devant l'Éternel; c'est pourquoi l'on dit: Comme Nimrod, vaillant chasseur devant l'Éternel. (G.10:10) Il régna d'abord sur Babel, Érec, Accad et Calné, au pays de Schinear.»

En outre, le fait que l'épisode de Babel soit attaché à un personnage ayant commencé d'être violent sur la terre, un fils de la lignée de Ham, se conforme en effet avec les déclarations faites par Noé lors de son réveil de l'ivresse (Genèse 10, 25-27), prévoyant pour chacune des filiations de ses fils un avenir historique et politique, d'où il résulte que la lignée de Ham est vouée à la violence de l'esclavage, qui entraînerait, en conséquence, celle de la révolte.

¹ Explication de Marc de Launay 2007.P. 96

D'autre part, dans Genèse 10: 22-29, il est question des noms des fils de la généalogie de Sem, et parmi ces derniers, le texte fait une remarque particulière à propos de Phaleg, (ou Péleg), car son nom signifie *partage* et à cette époque la terre fut partagée: (« G. 10:25) *Il naquit à Héber deux fils: le nom de l'un était Phaleg, parce que de son temps la terre fut partagée, et le nom de son frère était Jokthan.*»

Il est donc possible de situer l'épisode de Babel au sein de cette généalogie entre Nemrod qui en serait l'initiateur, et Phaleg contemporain d'un retour au partage. Ce qui étaye aussi cette thèse c'est qu'en Genèse 10, sont évoquées respectivement les généalogies de Yaphet, puis de Ham et enfin de Sem; mais que Genèse 11, 1-9 vient interrompre, par l'épisode de Babel, la généalogie de Sem arrivant jusque là à la génération de Phaleg, avant de reprendre en Genèse 11:10. Cette interruption est en effet significative, car elle essaie de nous préciser l'époque de Babel dans cette génération-là qui est celle de Phaleg.

On peut ainsi préciser l'époque approximative où l'histoire aurait dû avoir lieu dans cette période, entre le temps du règne de Nemrod, deuxième lignée de Ham, et Phaleg, cinquième lignée de Sem¹. En se référant au texte biblique qui comptabilise les âges des pères de la lignée de Sem, il serait possible de penser que l'épisode de Babel se serait passé entre 130 et 670 ans², après la sortie du Déluge. C'est-à-dire environ 3500 ans avant notre ère³.

¹ Un aperçu général dans la Bible, sur les âges de la lignée de Sem, nous fait penser que, à l'époque, l'âge des hommes était naturellement entre 200 – 500 ans. On ne sait rien sur l'âge de Nemrod, mais pour Phaleg, il a vécu selon la version hébreu 239 ans, et dans la Septante 339 ans. (*Genèse* 11: 18-19)

En effet, cerner l'histoire du Babel entre ces deux générations est noté dans un livre publié en 1894 intitulé: *Le livre des Splendeurs*. Dans la préface, l'auteur Lévi Eliphaz présente l'origine de ce livre comme une science mystique et discrète en possession des hébreux et qu'ils ont héritée de plus d'une source. Dans ce texte, figure un petit chapitre sur Phaleg, le personnage contemporain de Nemrod. Le texte montre qu'en 553, en fouillant des mines de sel en Prusse, à quinze coudées de profondeur, on a trouvé «une forme de bâtiment triangulaire dans lequel était une colonne de marbre blanc sur la base de laquelle toute l'histoire était écrite en hébreu.

A côté de cette colonne, l'on trouva un tombeau de pierre de grès et l'on aperçut de la poussière et une pierre d'agate sur laquelle était l'épithaphe suivante:

ICI REPOSENT LES CENDRES DE NOTRE G .: . A .: . (grand architecte)

DE LA TOUR DE BABEL...

ADONAÏ LUI A PARDONNÉ LES PÉCHÉS DES HOMMES, PARCE QU'IL LES AVAIT AIMÉ
IL EST MORT POUR EUX DANS L'HUMILIATION, ET IL A AINSI EXPIÉ LE FASTE DES IDOLES
DE NEMROD.» Lévi Eliphaz 1894. P. 197-200. C'est en effet la seule source que nous avons reçue se rapportant directement à l'histoire de Babel, car nous y trouvons les deux personnages, Nemrod et Phaleg, dont les noms sont attachés à l'épisode de Babel dans le récit biblique. L'histoire est introduite ensuite dans le Dictionnaire de franc-maçonnerie. Voir Daniel Ligou. 1987. p. 938.

² Les dates données ici sont dégagées par compte d'âge de la généalogie noachique dans la Bible: version hébreu (130 ans); la Septante (670 ans).

³ Voir AbulFida (1273-1331): (L'abrégé dans les annales du monde; texte arabe) tome I (s.d.) p. 15-26.

Or, nous sommes convaincu qu'étudier un texte ne saurait donner de résultats logiques et exhaustifs s'il est recherché dans l'isolement de l'ensemble. C'est pourquoi nous allons essayer maintenant d'étudier les lignes directrices de cette histoire dans la structure du texte biblique.

Nous lisons d'abord que Genèse 11 commence par déclarer que toute la terre avait une seule langue. Mais un simple aperçu du chapitre précédent, en Genèse 10:5 et 10:20, et, plus nettement encore, en Genèse 10, 31-32, nous fait savoir que les générations issues des trois fils de Noé sont toutes dites posséder leurs langues en fonction de leur différenciation en plusieurs nations et territoires. Ce déploiement dans la terre vient par appel de Dieu à Noé et à ses fils à la fin du Déluge : *«Dieu bénit Noé et ses fils, et leur dit: Soyez féconds, multipliez, et remplissez la terre (Genèse 9:1).* Alors, en Genèse 9: 18-19, repris en 10,32, il est dit que Noé et les siens peuplèrent «effectivement» *“toute la terre”*. Ainsi, les descendants des trois fils sont répartis géographiquement *“selon les nations”* et qu'à l'intérieur de chaque groupe de nations est également affirmé un système classificatoire *“selon les langues”*:

(10:5): *«C'est par eux (les fils de Japhet) qu'ont été peuplées les îles des nations selon leurs terres, selon la langue de chacun, selon leurs familles, selon leurs nations.»*

(10:20): *«Ce sont là les fils de Cham, selon leurs familles, selon leurs langues, selon leurs pays, selon leurs nations.»*

(10:31): *«Ce sont là les fils de Sem, selon leurs familles, selon leurs langues, selon leurs pays, selon leurs nations.»*

Il s'ensuit qu'avant même que ne débute l'épisode de Babel, la dispersion des peuples, la différenciation des langues, l'existence de nations distinctes ont déjà eu lieu. Marguerite Harl, qui travaille longuement sur la version Septante de la Bible, dit que deux langues sont distinguées des descendants des fils de Noé, à savoir l'hébreu et le grec, sans que cette distinction soit rapportée en liaison avec l'épisode de Babel¹.

Mais alors si Babel n'est qu'un épisode, pourquoi en fait-on l'origine ou la cause de la différenciation des langues, de la dispersion des peuples puisque ces langues, comme nous avons vu, avaient déjà eu lieu et qu'elles sont en outre appelées par Dieu, dans le cadre de l'Alliance avec Noé, à ses fils et, par la suite, à l'humanité tout entière? Car si cette hypothèse est vraie, le texte de Babel devrait se situer au début de Genèse

¹ «A l'époque hellénistique et romaine, on pourra ainsi distinguer de façon très sommaire trois groupes ethnico linguistiques : les descendants de Sem (Aram, Eber, Abraham, les Juifs eux-mêmes) qui parlent l'hébreu ; les descendants de Cham, les Chananéens, qui parlent les langues indigènes; les descendants de Japhet, “les nations”, et plus particulièrement les descendants de son fils Yavan, les Grecs, qui parlent le grec. Une fois les Chananéens exclus de toute perspective de salut, restent en présence les deux frères Sem et Japhet les Juifs et les Grecs.» Marguerite Harl 1992. P. 12

10, c'est-à-dire avant que n'ait lieu la dispersion des peuples et la différenciation des langues, et non après. A moins de supposer que les auteurs du Livre saint ne tiennent pas un respect chronologique dans la série des récits. Mais si ce n'était pas le cas, quel est alors le sens de l'épisode de Babel?

Marc de Launay pense qu'il n'est nullement question de désigner par là tout le peuple descendant de Noé, car il était déjà déployé sur la terre, mais seulement des groupes qui n'admettent pas la dispersion: «La différenciation des langues ayant déjà eu lieu, il serait absurde de revenir à un état qui, d'ailleurs, n'est nulle part dit avoir existé. «Il y eut» signifie plutôt que certains groupes humains n'ont pas admis la différenciation ni la dispersion et qu'ils agissent de manière régressive, tout en s'imaginant faire un progrès considérable... »¹

Cette hypothèse pourrait être raisonnable, mais le fait qu'au sein de ce groupe même, l'intervention divine explique la différenciation des langues reste quelque chose d'incompréhensible, car on sait que la pluralité des langues est un fait empirique bien connu dans la culture des peuples. Comment peut-on alors expliquer les versets bibliques de Babel?

Launay pense qu'il y a eu un malentendu du texte, imputé au problème de la traduction qui ne permet pas de saisir le sens exact du texte original. Pour le premier verset qui concerne une seule langue et une seule parole (ou les mêmes mots), il essaie de rétablir la bonne traduction en la reformulant de la façon suivante: «Il y avait [ou ce fut] [sur] toute la terre une langue et quelques paroles [*vayéhi chol—ha aretz safá echat uudvarirn achadim.*]... « quelques paroles» (et non pas « des paroles unes »; la redondance n'aurait pas d'intérêt sauf à supposer que le texte lui-même serait balbutiant, ou qu'il n'obéirait qu'à une rythmique).»² Il interprète *une langue*, par l'idée d'avoir un seul découpage de la réalité.³

Supposons quand même qu'il y ait eu une seule langue, et qu'elle soit rendue confuse à différentes langues. S'il s'agit d'indiquer que cette langue est l'hébreu, il n'est pas imaginable, par la suite, que la langue sainte ait échappé seule à la confusion, puisque c'est précisément celle-là qui est rendue confuse. Et si, sans donner de nom à cette langue-là, elle est rendue confuse, dans le sens du manque de tout rapport entre le son et le sens, afin que les ouvriers s'arrêtent de travailler et que la Tour ne soit achevée, comment se peut-il qu'ils se communiquent ensuite les uns les autres? Ou bien faut-il prendre la confusion de la langue uniquement pour la construction de la Tour? Mais la langue n'est pas autre que la langue : elle est toujours ce moyen de communication, que

¹ Marc de Launay 2007. P. 104

² Marc de Launay. 1992. p. 272-273

³ Id. p. 273

ce soit pour édifier une Tour, ou faire quoi que soit d'autre, ou simplement pour parler du quotidien. S'agit-il d'une langue parmi d'autres possibles, comme le dit Launay? Mais cela est incompatible avec l'expression biblique: «*toute la terre* ».

En vérité, nous pensons qu'il n'est pas possible de répondre à toutes ces questions en continuant de rechercher le sens littéral du texte. Car il se peut que l'histoire ait une dimension philosophique qui cherche vainement à atteindre les esprits, et dont la moralité aurait été déformée par la traduction. Surtout si nous savons que le texte a été écrit plusieurs siècles après sa révélation à Moïse au Mont Sanaï, comme il est indiqué dans la Bible (Exode 31:18). Nous nous sommes permis donc de sortir du cadre fermé du texte et d'aller chercher, au delà du sens propre, ce qui pourrait donner raison au texte.

En effet, nous pensons que le texte biblique qui parlait d'une langue *une* renvoyait en fait à une situation générale qui prévalait dans cette ère: elle est résumée par le fait qu'il n'y avait pas de différenciation cruciale et importante dans la pensée entre les hommes, et qu'il y avait une langue commune entre eux, c'est-à-dire une sorte de convergence dans la pensée, d'où leur accord pour construire la ville et la Tour.

S'il est dit qu'il y a eu une confusion de langue, ce serait donc plutôt une confusion dans leur pensée. La langue est, bien entendu, le moyen de communication du quotidien et de l'échange des idées; on ne peut donc pas restreindre son effet par le seul projet d'édifier une tour. Si la confusion de la langue a pour conséquence l'arrêt du projet de la tour, elle entraînerait forcément l'arrêt de la communication; ce qui est une hypothèse insoutenable. Car le fait même de quitter l'endroit et de s'éloigner de là-bas nécessite, au moins au sein du plus petit groupe, une langue de communication. C'est pourquoi nous pensons que ce n'est pas la langue qui est rendue confuse mais plutôt la pensée; la langue parlée reste en revanche intacte. La preuve qui étaye en plus cette thèse est le fait qu'après l'épisode, on a donné le nom de Babel à cet endroit; un nom non seulement vient d'un hébreu intact mais en plus choisi avec motivation, quand alors il devrait être arbitraire si c'était la langue qui avait été touchée par la confusion. Celle-ci une fois frappe leur pensée, les hommes ne s'entendent plus, ne commencent plus à parler la même langue et le travail s'arrête. L'image approximative qu'on peut en donner est celle qu'on voit dans les vifs débats, lorsque tout le monde cherche en même temps à assurer la validité de son avis; en sorte qu'on n'arrive plus à distinguer ou à comprendre la langue parlée, justement à cause de la divergence des idées et des points de vue opposés des participants.

Dans l'histoire de Babel, nous soutenons donc que la confusion frappe la pensée des hommes de telle façon qu'avec elle, il était impossible d'accomplir le travail. Nous pouvons supposer qu'ils se sont rendus différents dans leurs idées pour une raison relative au projet lui-même de la tour de Babel. Car s'il y a eu une différence dans les idées c'était

certainement sur une question précise; et si la confusion a pour effet l'arrêt du projet de la tour, on peut conclure que la raison de cette confusion est propre au projet de la ville et de la tour. ¹

Reste à dire qu'il n'y a aucune mention de l'épisode de Babel dans le Livre saint des musulmans. En revanche, la diversité des langues, parallèlement avec la diversité des couleurs des hommes, est évoquée dans le Coran comme un signe et une preuve de l'existence de Dieu: «*Et parmi Ses signes la création des cieux et de la terre et la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants. (30: 22.)*»

¹ Il est intéressant de noter ici que, quelques temps après avoir terminé ce chapitre sur l'histoire de Babel, nous avons trouvé, par hasard, quelques documents qui s'accordent avec notre point de vue en ce que la confusion attrape la pensée non la langue. Nous en citons deux: le premier est *Le livre des Splendeurs*, dont le chapitre «*Phaleg*» raconte toute l'histoire de la tour de Babel. On peut y lire: «*Et la confusion se mit dans leur langage, parce qu'il n'y avait plus d'unité dans leur pensée.*». Lévi Eliphaz 1902.P. 198-199. Le deuxième est *Le traité de formation mécanique des langues*, dans lequel, Charles de Brosses (1709-1777) cite des commentateurs de la Bible à son époque qui ne croient pas qu'il y ait rapport entre la diversité des langues et l'histoire de Babel. Ils estiment que toute la question est due à une traduction mal faite du texte biblique, et que le sens de l'unanimité désigne non pas une langue une mais un accord dans la pensée. Ainsi, selon eux, «si le bâtiment fut abandonné, c'est que les hommes après avoir eu une volonté unanime de le construire, changèrent de pensée, se divisèrent sur cet objet, et laissèrent un ouvrage sur lequel ils n'étaient plus d'accord... Clerc rapporte un bon nombre de passages parallèles du texte sacré, où les mots *unius labii*, *ejusdem sermonis* ne signifient qu'un accord de sentiment, qu'une même façon de penser et de parler.» Charles de Brosses. v. 1. 1765. P. 204-205.

Au reste, dans une étude, menée sur l'histoire de Babel dans les manuscrits de Court de Gébelin, A-M. Mercier-Faivre souligne que le protestant libéral qui suit une analyse étymologique des termes de l'histoire de Babel refuse l'idée du châtement, et insiste en particulier sur le fait de la *dispersion* qui, à cause de l'éloignement des peuples, conduit progressivement à la diversité des langues, et non l'inverse. Voir A-M. Mercier-Faivre. 2007. P. 304-305

I.1.2. De la pensée humaine

L'origine de l'arbitraire peut être une simple induction de la réflexion de l'homme qui ne constate aucun lien nécessaire entre le mot et l'idée qui en tient lieu. Et comme il voit que la langue, quoi qu'elle change, est toujours en usage, et qu'il existe plusieurs langues, il suppose qu'elle ne peut être qu'arbitraire, c'est-à-dire un produit humain conventionnel, un simple moyen de communication dépourvu de tout lien interne entre les mots et les choses. Les philosophes s'appuient sur des préceptes inéluctables pour valider leur thèse. Nous les signalons ici dans le cadre de l'argumentation de l'arbitraire du langage.

I.1.2.1. 1a) Multiplication des langues

L'argument immanent de l'arbitraire repose principalement sur cette question de la diversité des langues. C'est-à-dire sur le fait que les mêmes choses ont des appellations différentes dans des langues différentes. Par conséquent, s'il y avait un lien naturel entre le signe et l'idée, il y aurait une seule et unique langue parlée.

Dans l'Antiquité, les philosophes grecs ne s'intéressaient guère à la question de la diversité des langues. Ce qu'on peut repérer dans leurs textes à ce sujet, c'est des notes marginales pas très importantes. Ainsi, dans son *Historia*, Hérodote (vers 484-420 av. J-C) au cours de ses immenses travaux sur l'histoire des peuples, évoque le problème de la diversité des langues qui implique celui des interprètes¹. Platon ne s'en occupe pas plus, à peine une petite note dans le *Cratyle*². La raison en est rendue à la philosophie grecque de l'Antiquité qui considérait la pensée comme universelle, comme nous avons vu chez Aristote par exemple, pour qui les états d'âme sont en rapport naturel avec les choses. Par conséquent, les différents sons qui finissent par l'exprimer n'ont pas d'importance. En effet, les recherches linguistiques à l'époque sont construites plutôt sur des bases monolingues: chaque nation s'intéressait à sa propre langue et la cultivait; voire la défendait quelquefois contre les emprunts étrangers pour assurer la propriété de sa langue qui est une figure de son identité nationale.

Mais après la chute de l'Empire romain, l'Europe envisage l'apparition des dialectes issus du latin et du grec. La montée du nationalisme, le développement des langues vernaculaires européennes et de leur grammaticalisation, le renouveau du savoir, exercent leur effet dans le domaine des recherches linguistiques, notamment après l'invention de l'imprimerie en 1439, qui permet à la connaissance de se transmettre plus rapidement et de se répandre plus largement : la multiplicité et la disponibilité des textes imprimés stimulent intensément l'étude des langues étrangères et des langues classiques,

¹ Hérodote. Histoire. T. 1^{er}. 1850. P. 326

² Voir Platon. *Cratyle* (385°); 1950, p. 52-53 : «Il en est de même pour les cités. Je les vois parfois assigner chacune un nom différent aux mêmes objets, des Grecs se séparer ainsi des autres Grecs, et les Grecs des Barbares ».

et rendent la communication du savoir et les discussions théoriques entre les savants de différents pays beaucoup plus faciles et rapides. La grammaticalisation des vernaculaires européens va de pair avec la grammaticalisation des langues du monde au fur et à mesure qu'on les connaît.

C'est alors au XVIIe siècle qu'on peut lire chez les philosophes un intérêt progressif pour les problèmes du langage, en particulier ceux rapportés à la diversité des langues. Aux yeux des conventionnalistes, celle-ci était en effet un argument irréfutable de l'arbitraire du langage. Dans *La Rhétorique ou l'art de parler* (1675) de Bernard Lamy (1640-1715), on peut lire un recours à deux évidences pour montrer que les signes du langage ne sont pas naturels : « premièrement ils ne sont pas les mêmes en toutes les langues, ce qui devrait être si la nature avait trouvé elle-même les mots dont nous nous servons... (deuxièmement), la nature agit de la même manière en tous les hommes ; les peuples parlant donc différentes langues, c'est une marque assurée que le langage n'est pas l'ouvrage de leur nature, mais de leur liberté. »¹

De plus, comme les langues sont différentes, et que les gens les pratiquant communiquent parfaitement, les mêmes idées sont rendues par des mots différents. C'est une idée qu'exprime Jean Blanchet (1724-1778) dans la *Logique de l'esprit et du cœur à l'usage des dames* (1760): « les mots sont les signes des idées et des sentiments ; ils ne sauraient être naturels : il n'y a aucun rapport entre les choses présentées et les signes, et les mêmes perceptions sont rendues par des termes différents chez les différentes nations. »²

La variété des langues donne pareillement preuve à Whitney que le langage est conventionnel et arbitraire, parce qu'il y a autant de noms dans chacune pour désigner un seul objet; par conséquent « tous les noms se valent et peuvent être indifféremment substitués les uns aux autres. Il n'y a pas un seul mot dans aucune langue connue que l'on puisse dire exister, par nature, mais chacun remplit son emploi, par attribution, et en vertu des circonstances, des habitudes, des préférences et de la volonté des hommes. »³ Et donc « le mot existe " par attribution " et non point " par nature ", si l'on entend par nature qu'il y a, dans la nature des choses ou dans la nature de l'individu, une cause de l'existence de ce mot, déterminante et nécessaire. »⁴

Il est à noter que la référence la plus utilisée par les philosophes pour soutenir l'arbitraire du langage se manifeste dans un type de proposition conditionnelle selon laquelle s'il y avait une liaison naturelle entre les sons articulés des hommes et leur pensée, il n'y aurait qu'une langue parmi eux. On peut citer l'anglais Richard Burthogge (1638-1705), pour qui les signes n'ont pas vu le jour naturellement, ils « ne signifient que

¹ B. Lamy.1998. p. 174-175.

² Cité par Daniel Droixhe. 1978. p.21

³ W. Whitney. . 1877 p. 232-233.

⁴ Id. p. 15-16

par accord, consentement et institution. Car si certains le faisaient par nature, la langue qu'ils constitueraient serait universelle, parlée et comprise par tous. »¹ Ce faisant, la pensée même des uns seraient dévoilée aux autres, puisque l'hypothèse implique un lien entre des mots précis et des idées précises qui leur valent naturellement. Les opinions de Berkeley, telles qu'il exprime dans son *Essai pour une nouvelle théorie de la vision* (1709) vont dans ce sens. L'arbitraire du signe pour lui est un fait incontestablement reconnu; quand il utilise le terme c'est comme une référence à une idée indubitable². La multiplication des langues fait preuve et en donne la raison: «S'il n'y avait, dans le monde, qu'une seule langue invariable et universelle, et si les hommes naissent avec la faculté de la parler, un grand nombre serait de l'opinion que les idées, qui sont dans l'esprit des autres hommes, sont proprement perçues par l'oreille, ou ont, du moins, une liaison inséparable et nécessaire avec les sons qui leur sont accolés.»³

1.1.2.2. Mutabilité et immutabilité

Etudiée par Whitney, Mill et d'autres, la double qualité des signes du langage, à savoir étant à la fois changeants et fixes, ne laisse pas de doute dans la réflexion des philosophes que ces signes sont arbitraires pour deux raisons: leur indifférence par rapport à la réalité quand ils connaissent des altérations, et leur caractère conventionnel, lorsqu'ils subissent quelque modification par la communauté linguistique qui les emploie, ou lorsqu'ils restent intacts du changement, sans que cela ne change rien du fait qu'elle est convenue pour leur usage.

Sextus Empiricus (160-210 av.J-Ch.) qui fait une remarque dans les *Hypotyposes* sur les changements subis par le langage, en déduit deux choses: non seulement il s'oppose à la manière de voir dans la signification du mot un statut naturel, mais en plus, pense qu'il ne faut espérer trouver dans ce domaine une science à aborder. Selon lui les mots signifient par institution et non par nature. Est considérée seule comme science ce qui doit être quelque chose de stable et fixe. Et comme le langage subit des changements continuels, il est loin d'être ainsi. Écoutons-le: «Les dogmatiques mettent les sciences au rang des choses naturelles et non pas au rang des choses positives ou d'institution ; et cela avec raison, car la science doit être une chose stable et fixe : mais les choses positives ou d'institution sont sujettes à changer aisément, comme étant variables et dépendantes de différents établissements qui sont en notre pouvoir. Or les noms signifiant par institution et non de leur nature, (car autrement tous les hommes, grecs et étrangers, entendraient toutes les significations des mêmes mots, outre que nous avons le pouvoir de déclarer les significations que nous devons donner aux mots, et de désigner les choses par tels autres noms que nous voulons :) comment, je vous prie, peut-il y avoir un art ou une science de diviser le nom en ses significations ? Et comment peut-on dire, (comme quelques-uns le

¹ *An essay upon reason* (1694). Citation de Alain Rey. P. 126. Voir Cochet 1750 p.118

² Voir Berkeley.1985. P. 273, 278 §. 141. §150

³ Id. p. 233. § 66

prétendent,) que la dialectique est la science des choses significatives et des choses signifiées?»¹

Thomas Hobbes (1588-1679) n'est pas moins étonné de la façon dont certains pensent que les noms soient donnés par nature, quand ils sont continuellement changeants: «En effet, dit-il dans *De Corpore* (1650), vu que les paroles nouvelles naissent tous les jours, que des anciennes disparaissent, et enfin qu'entre les choses et les paroles il n'existe aucune ressemblance, et qu'aucune comparaison ne peut être établie, comment se peut-il que celui qui voit tout cela arrive à penser que les natures des choses aient fourni par elles-mêmes leur propres noms?»²

Les études sur l'évolution du langage, sur l'altération des mots et les changements qui ne cessent de survenir sur les langues subsistent. Mais c'est en effet au XIXe siècle qu'on peut voir intensément l'élaboration du sujet. Dans *Language, and the study of language* (1867), Whitney, au cours de sa réflexion sur l'évolution linguistique, étudie les raisons qui contribuent au changement du mot sur ses deux niveaux : le sens et la forme. Ce changement, qui vient de l'intégration, de l'abrégé et de la confusion des mots, n'empêche pourtant pas une communauté d'apprendre et de raisonner. Il explique le phénomène par le seul fait que le signe n'a aucun rapport avec l'idée: «Le fait fondamental qui est cause que les mots ont un sens changeant...c'est qu'il n'y a pas de liaison intime et nécessaire entre le mot et l'idée qui est désignée par lui, qu'aucun lien autre qu'une association mentale ne les relie tous deux ensemble.»³ Et, comme le changement qui se produit dans le sens ne va pas au même niveau que celui dans la forme, Whitney en infère que le lien qui relie le signe à son idée est conventionnel : «Si le lien était naturel, interne, nécessaire, il s'ensuivrait que tout changement dans le concept produirait un changement analogue dans le signe.»⁴ La nature du lien entre le sens et le son est, par conséquent, *toute accidentelle et arbitraire*.

La pensée de John Stuart Mill (1806-1873) s'approche de celle de Whitney en ce que le sens des mots change suivant leur usage commun, et que «la connotation» des mots varie toujours. Ajoutons que Mill en donne une raison représentée par «l'oubli graduel d'une partie des idées exprimées»⁵. Il explique l'évolution intrinsèque qui se produit dans le langage en double mouvement : l'un est la *Généralisation*, par laquelle le mot perd continuellement une partie de sa connotation visant à restreindre le sens et

¹ Sextus Emiricus 1725 p. 241-242 .

² *Corpore*, (I,II,4). Citation de José Médina. 1999. p. 161.

³ Cité et traduit par Alain Rey. T.I. 1973 P. 236.

⁴ W. Whitney 1877 p. 41. (chap. IV «croissance du langage : changement dans la forme extérieure des mots»

Voir aussi p. 65: chap. V «Développement du langage : changement du sens des mots»; p. 240:chap. XIV, «nature et origine du langage».

⁵ John Stuart Mill. 1866 p. 236. (Livre IV, chap. V De l'histoire naturelle des variations dans le sens des mots.)

étendre l'application, l'autre la *Spécialisation* qui fait que les mêmes mots ou d'autres reçoivent continuellement une nouvelle connotation¹.

1.1.2.3. L'existence des homonymes et des synonymes dans la même langue.

C'est le phénomène qui, selon les conventionnalistes, contribue à fixer une fois de plus l'idée de l'arbitraire langage, au sens que celui-ci est un produit de hasard et qu'il ne peut y avoir une liaison causale effective entre le son et le sens. Pourquoi? Parce que le phénomène de l'homonymie et de la synonymie réfute la loi sémique selon laquelle il y a une idée unique pour un mot unique. S'il y avait alors un rapport intrinsèque entre la forme et le contenu, il n'y aurait qu'une seule idée pour chaque forme, et non diverses idées ou diverses formes, comme c'est le cas avec les phénomènes de l'homonymie et de la synonymie qui se trouvent en effet dans toutes les langues. Ainsi, en Inde ancienne, une des questions controversées parmi les écoles philosophique, en particulier entre la *Mīmāṃsā* (éternité du langage) et le *Nyāya* (son statut conventionnel), est celle des homonymes, nombreux en sanskrit et recensés dans les trésors des noms. Alors que quelques-unes l'interprètent comme la polysémie d'un même mot, les autres y voient une homophonie de plusieurs mots différents.² Ainsi, pour les tenants de la position conventionnelle, le langage est voué à un choix accidentel, vu les homonymes et la diversité des langues qui ne permettent pas de concevoir l'idée d'un langage régulier et éternel. Qu'est-ce donc que l'homonymie et la synonymie dans la langue et en quoi consistent-elles?

Dans ses *Catégories*, Aristote fait porter son enseignement sur les deux phénomènes. Il a donné aux homonymes la première place, parce qu'ils portent sur les choses les plus simples qui n'ont qu'un trait en commun, le nom; mais aussi parce que l'être est attribué aux catégories par homonyme et non par synonyme. Il suit un processus à partir duquel il traite les mots désignant les choses par l'intermédiaire de notions. Suivons son enseignement: «<*Homonymes, synonymes et paronymes.*> On appelle *homonymes* les choses dont le nom seul est commun, tandis que la notion désignée par ce nom est diverse. Par exemple, *animal* est aussi bien un homme réel qu'un homme en peinture; ces deux choses n'ont en effet de commun que le nom, alors que la notion désignée par le nom est différente. Car si on veut rendre compte en quoi chacune d'elles réalise l'essence d'animal, c'est une définition propre à l'une et à l'autre qu'on devra donner. D'autre part, *synonyme* se dit de ce qui a à la fois communauté de nom et identité de notion. Par exemple, l'animal est à la fois l'homme et le boeuf; en effet, non seulement l'homme et le boeuf sont appelés du nom commun d'animal, mais leur définition est la même, car si on veut rendre compte de ce qu'est la définition de chacun

¹ John Stuart Mill. 1866. p. 241-242

² Francis Zimmermann. HID 1989 p. 401.

d'eux, en quoi chacun d'eux réalise l'essence d'animal, c'est la même définition qu'on devra donner. »¹

Les définitions données par Aristote à ces phénomènes nous laissent en faire trois remarques:

i) Il s'agit ici immédiatement des choses, et non des mots. Autrement dit ce n'est pas le mot qui est dit homonyme ou synonyme, mais les choses qu'il signifie. Certes, celles-ci ne sont dites homonymes ou synonymes qu'en tant qu'elles sont nommées, mais, en fait, l'exemple même qu'il donne comme synonymie, à savoir l'homme et le boeuf, en tant que tous deux définis par animal, n'en est rien. Car la synonymie concerne un rapport réel qui appartient à un même genre.

ii) Aristote ne s'occupe des mots qu'en tant que désignant les choses. Le rapport du mot à son référent est *a priori* résolu pour lui.

iii) «l'homonymie et la synonymie concernent l'une et l'autre le rapport d'un signe unique à une pluralité de signifiés (*homme* par rapport à l'homme réel et à l'homme en image, dans un cas; *animal* par rapport au boeuf et à l'homme, dans l'autre) La différence entre l'homonymie et la synonymie n'est donc à chercher ni dans le nom (qui est unique dans les deux cas), ni dans les signifiés (qui sont multiples dans les deux cas), mais dans le niveau intermédiaire de la signification.»²

Pour comprendre ce que signifient exactement dans le langage ces deux phénomènes, et afin de saisir le rapport entre signe, idée et l'objet de la réalité, on va examiner chacun de façon indépendante.

I.1.2.3.1. L'homonymie:

Selon le dictionnaire philosophique de Victor-Augustin Vanier (1836), l'homonyme (du grec *homos*, pareil, semblable, et *onoma*, nom.), «s'entend des choses différentes qui se trouvent désignées par le même nom, comme, par exemple, bas, adjectif; bas, substantif masculin, vêtement de jambe, et bât, substantif masculin, sorte de selle pour les bêtes de somme. Les deux premiers sont dits homographes parce qu'ils s'écrivent de même. Du grec *homos*, semblable, et *grapho*, j'écris, c'est-à-dire tracé avec les mêmes lettres. Le troisième, bât, se prononce de même; il est homophone, mais il n'est pas homographe. On dit substantivement, un homonyme, pour signifier un mot qui se prononce, et quelquefois même s'écrit de la même manière qu'un autre mot, tout en étant le signe d'une autre idée...HOMONYMIE, s. f. Ressemblance de nom, et différence de signification.»³

¹ Aristote. 1966 P. 1-2

² P. Aubenque. 1997 P. 174

³ V-A. Vanier 1836 p. 123. Il est à noter que la notion de l'homonymie dans le langage ne change pas au temps moderne. Voir le dictionnaire de linguistique de Jean Dubois et d'autres 2002 p. 234.

Ainsi, on peut comprendre que le rapport entre le nom et le nommé ne se soumet à aucune loi naturelle, puisque la même forme désigne plusieurs idées; ce sont les faits irréguliers dans le langage. Par conséquent, on ne peut pas imaginer l'existence d'un lien intrinsèque entre le nom et la chose. En tant que telle, la question de l'homonymie, est «contraire au principe sémique, qui veut qu'à toute différence de signifiés corresponde une différence de signifiants et qu'à toute ressemblance de signifiés corresponde une ressemblance de signifiants. »¹ L'homonymie fait donc que le langage soit dénué du principe de cohérence et de régularité; ce qui l'a voué à l'idée de l'arbitraire du langage dans le sens conventionnel qui ne prévoit entre le nom et la chose aucun lien autre que celui constitué par l'usage.

Par ailleurs, le contemporain E. Buyssens, trouve dans le phénomène de l'homonymie une nécessité bénéfique économique: «Si ce principe [sémique] était appliqué dans toute sa rigueur, chaque langue comprendrait autant de signifiants que de signifiés, c'est-à-dire un nombre infiniment plus grand que celui que l'on trouve; et l'on ne voit pas comment notre mémoire les retiendrait. En réduisant le nombre des signifiants, l'homonymisation apparaît donc comme un moyen de tempérer l'application du principe sémique.»² La raison principale du phénomène est imputée selon Buyssens à la loi du moindre effort : d'une part, une tendance fait diminuer le nombre des signifiants d'une langue (homonymie traditionnelle); d'autre part, un remaniement s'appliquant aux mots empruntés vise à empêcher l'accroissement des signifiants de la langue originale.³

Mais ce n'est pas tout dire sur les homonymes. Dans ses commentaires sur le premier chapitre des *Catégories* d'Aristote, le philosophe égyptien Jean Philopon (490-575) précise les conditions que doit remplir l'homonymie pour prendre sa raison d'être: «Il ne peut y avoir d'homonyme, à moins que toutes ces [conditions] ne soient réunies: identité de nom, identité d'accent, identité de genre, identité de cas, identité d'esprit, identité de terminaison.

En effet, s'il y a un nom et un autre nom, il est évident qu'il n'y a pas d'homonyme. Si toutefois le nom est le même, mais que l'accent diffère, ce n'est pas non plus un homonyme. Par exemple: "árgos" et "argós". En effet, l'un porte l'accent aigu sur la syllabe pénultième et désigne un chien, mais l'autre porte l'accent aigu sur la dernière syllabe et désigne le négligent. De plus, s'il est au masculin, il désigne, comme je l'ai dit, le chien d'Ulysse ou un nom de héros, mais s'il est au neutre, il désigne un nom de ville.»⁴

Ces conditions, appliquées à l'homonymie, ont pour conséquence, d'un côté, réduction du nombre des véritables homonymes dans une langue, et augmentation du

¹ E. Buyssens. 1965. P. 39

² Ibid.

³ Id. P. 39-42

⁴ Jean Philopon 1998. p. 3-4

crédit du principe sémique d'un autre côté. Notons enfin que en expliquant les raisons du phénomène de l'homonymie, Philopon n'en a attribué qu'une seule au fait du hasard, tout le reste, en revanche, il l'impute à diverses raisons motivées, intentionnelles et délibérées.¹

I.1.2.3.2. La synonymie:

La synonymie, par contre (du grec *sun*, avec, et *onoma*, nom), est un «mot qui a une signification tellement approchante d'un autre qu'il semble être le même, et pouvoir y être suppléé; comme, par exemple, crainte et peur, courage et bravoure, clarté, lumière, etc.»² Cette définition qui ne diffère pas de celle de l'homonymie, en tant que l'une et l'autre supposent qu'une forme unique n'a pas forcément un contenu unique, fait penser que le langage est un produit de hasard, non de régularité, puisqu'on peut avoir plusieurs formes pour un seul être, divers mots pour une seule idée.

Du coup, selon cette définition, la synonymie implique deux conditions que doivent remplir les mots dits synonymes: i) quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé; ii) quand ils sont interchangeables dans tous les contextes.³

En l'occurrence, est-ce qu'il y a pratiquement de véritables synonymes?

Ce problème était, en effet, un sujet de débat entre ceux qui l'admettent et ceux qui nient tout à fait son existence. Mais il faut noter que pour la majorité des

¹ «En effet, parmi les homonymes, les uns le sont par hasard, comme lorsqu'en des lieux différents certains se trouvent par hasard avoir le même nom: ainsi pour *Alexandre* Paris et Alexandre de Macédoine; mais les autres le sont par choix délibéré et intention. Et parmi ces derniers, *les* uns le sont par mémoire, comme lorsqu'on appelle son propre fils du nom des ancêtres; d'autres le sont par espoir, comme lorsqu'on appelle son propre fils Platon, en escomptant qu'il sera philosophe (et souvent l'[homonyme] par espoir concorde avec celui par mémoire comme lorsque l'aïeul est reconnu s'être adonné à une telle pratique); d'autres le sont par analogie, comme lorsque nous appelons quelque chose par analogie avec quelque chose: / par exemple, un pied de lit et une croupe de montagne (car le rapport qu'entretient le pied relativement à l'homme est aussi celui du pied du lit relativement au lit); d'autres le sont à partir d'une [cause] unique, comme lorsque motivés à partir de quelque chose, nous appelons de l'appellation de celle-ci, tout ce qui en dépend: ainsi pour un bistouri médical et un remède médical; d'autres le sont en vue d'une [cause] unique, ainsi lorsque, fixant les yeux vers quelque fin qui doit arriver, nous les nommons en vue de celle-là: ainsi pour un exercice sain et un aliment sain. Mais ceux-ci diffèrent de ce qui est à partir d'une [cause] unique, parce que ces derniers se disent à partir de quelque principe, tandis que ceux-là regardent vers quelque fin. D'autre part, parmi les [homonymes] à partir d'une [cause] unique, on nomme les uns en jugeant à partir d'une cause exemplaire: ainsi l'homme en image à partir de quelque homme véritable; les autres à partir d'une [cause] productrice: *ainsi* le bistouri médical.» Jean Philopon 1998 p. 5-6

² V-A. Vanier 1836 p.642-643. Voir à ce sujet la série d'articles ayant pour titre: *Il n'y a pas de synonymes*, parus dans *Vie et langage*, par Aurélien Sauvageot, N° 166, 1966. p. 39-40; Jean Tournemille, N° 152, 1964. p. 670-673; Maurice Rat N° 167, 1966. p. 103-107, N° 168, 1966. p. 165-167, N° 201, 1966. p. 754-756, N° 195, 1968. p. 311-314.

³ Jean Dubois et d'autres. Dictionnaires de linguistique. 2002 P. 465

grammairiens et philologues, il n'y a pas de mots parfaitement synonymes; une opinion qu'on peut trouver aussi bien chez les savants arabes¹ que chez les Européens².

Or, sur le plan philosophique, la vraie question n'est pas de savoir s'il y a ou non de la synonymie dans la langue, mais de savoir pourquoi certains philosophes soutiennent son existence, et d'autres la nient. Il est évident qu'ils n'ont pas tous la même conception de la langue, donc pas la même conception de la synonymie.

En effet, l'étude des synonymes ne date pas d'hier. Dès l'Antiquité, il y avait plusieurs thèses sur la synonymie, en particulier celle du sophiste Prodicus de Céos (vers 465-399 av. J.-C.), un des maîtres de Socrate, qui s'occupe de recherches étymologiques et découvre des nuances délicates entre les mots qui paraissent synonymes. Mais en fait, il ne nous est rien parvenu de ses travaux, et nous n'en savons que ce qu'en disent Aristote et Platon³. Dans son entreprise que Th. Gomperz appelle *Essai de Synonymique*⁴, «il avait pris pour tâche de réunir les mots de signification voisine et de les distinguer les uns des autres en notant d'une manière précise les nuances de sens qui les séparaient.»⁵ Il se peut que le motif qui le guidait soit de contribuer au progrès de la science en délimitant les divers concepts avec plus d'exactitude. Mais une chose est certaine, c'est que sa tentative a dû avoir pour effet de perfectionner l'instrument de la pensée; tout d'abord, parce que son projet a pour utilité première d'éviter les erreurs fréquentes dues à l'ambiguïté des mots et à l'absence d'une claire définition des idées exprimées par eux; ensuite, en opposant par couples des idées d'un seul ordre, ses analyses consistaient à «approfondir des rapports entre idées tout à fait hétérogènes, tels que les rapports entre la connaissance et la volonté, entre le savoir et l'action, entre la manière d'acquérir la vertu et le fait de la pratiquer, entre la nature propre des choses et leur valeur du point de vue de l'agent.»⁶ Son projet, en fait, ne ressemble pas aux études traditionnelles de la synonymie, du fait qu'il ne choisit pas ses exemples indifféremment,

¹ Parmi ceux qui admettent la synonymie, on peut citer Faḥr Addīn Al-Rāzī (1148-1209); et pour les principaux philologues qui nient totalement son existence, Abu Abdullah Muhammad ibn Ziyād Ala'rābi (m. 846); Abī Sulaimān Alḥatābi (m.998); Aḥmad Ibn Faris (m. 979) et son maître Abū al-'bbas Aḥmad ibn Yaḥya Ṭa'lab (mort en 904), Abū 'Ali Alfārisī (mort en 987), mais aussi Abī Hilāl Al'askarī (m. 1014), auteur des *Alfurūq aluḡawia* (les Différences dans la langue); voir le texte révisé par M. Ibrahīm Salīm. (texte arabe). S.D p. 6-7, 19

² C'est Benjamin Lafaye qui nous le dit dans son *Dictionnaire des synonymes...* 1858: «[l'abbé] Girard n'a pas manqué de se le proposer d'abord [l'existence de vrais synonymes]. Il ne pouvait hésiter à le résoudre dans le sens négatif. Son opinion sur ce point avait été celle de Fénelon, et, après Girard, elle devint celle de Dumarsais, de Blair et d'un grand nombre de philologues, notamment de la plupart de ceux qui sur ses traces ont parcouru la même carrière. » B. Lafaye. 1858 p. xxviii.

³ Voir Topiques d'Aristote, 112b, 20 (2004. P. 84); Platon. Protogoras, 336d, 337a-337c, 339e-341c (1997. P. 107-108, 11-113); Euthydème, 277e (1989. P. 122)

⁴ Theodor Gomperz. 1928. P. 469

⁵ Ibid.

⁶ Eugène Dupréel. 1948. P. 181

relevant de n'importe quelle matière, mais il cherche avant tout à déterminer avec précision les notions morales en opposant celles de signification proche. Dans les textes des philosophes grecs qui l'ont cité, on ne lui attribue jamais d'autres comparaisons de termes que celles qui sont liées à la défense de ses vues de moraliste.¹ Ainsi, pour Prodicus, on ne peut pas employer un terme à la place d'un autre, parce que tous les mots ont des signifiés différents. Aussi, peut-on tomber sur cette opinion dans les textes des philosophes qui discutaient les notions morales, comme par exemple lorsque Platon distinguait la *témérité* du *courage* dans le *Lachès*.²

Chez les philosophes arabes et musulmans, surtout chez ceux qui ont étudié le lexique coranique, il y a une tendance similaire à considérer les mots comme insubstituables. Ainsi, dans sa thèse intitulée *Interprétation de l'éloquence du Coran*, le philologue arabe Alḥatābī (m. 998) souligne que chaque mot est caractérisé par une propriété qui le fait distinguer d'un autre mot en certains sens, même s'ils partagent quelque sens.³ De même Al'askarī (m. 1410) qui dit: «Dans un seul et même dialecte, il est impossible que deux formes qui diffèrent phonétiquement aient néanmoins le même sens, quoi qu'en aient pensé de nombreux philologues et grammairiens.»⁴ En effet, Al'askarī, auteur des *Différences dans la langue*, précise huit moyens qui permettent de distinguer la signification des mots de celle de leurs analogues:

- la disparité des conditions d'utilisation des deux termes dont on veut mettre en évidence la différence de valeur.
- la prise en compte des attributs associés aux deux notions que l'on veut différencier.
- la considération de la présupposition des deux notions.
- l'examen des prépositions régimes des verbes.
- la considération de l'antonyme.
- la prise en compte de l'étymologie.
- l'examen de ce qu'implique le schème du mot quant à la différence entre lui et son voisin sémantique.
- la considération du sens propre des deux termes, ou de l'un des deux.⁵

On peut lire une opinion semblable chez les grammairiens et philologues d'Europe. Ainsi, les travaux de l'abbé Girard sur la synonymie (1718), dont le titre (*La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*) donne juste au contenu qui va bien entendu dans le sens d'absence des termes

¹ Eugène Dupréel. 1948. P. 181

² Platon. 1997. P. 127

³ Trois thèses pour l'Eloquence du Coran ,(texte arabe).. 1976. P. 29

⁴ Abī Hilāl Al'askarī. *Alfurūq aluġawia* ,(texte arabe).. S.D p. 24.

⁵ Id. p. 25-26. Voir à ce propos l'article de Djamel Kouloughli, 1997, p. 155-176

parfaitement synonymes. En effet, il y a presque une unanimité dans les avis des savants que la synonymie totale ne se trouve jamais dans une langue, comme nous le transmet B. Lafaye dans son dictionnaire des synonymes en 1858: «Il y a encore ceci de commun à tous, que les philologues qui s'appliquent à l'étude des uns ou des autres [des synonymes] admettent également que cette identité n'est que partielle et relative : d'où il suit qu'elle a des degrés, et que plus elle approche ou paraît approcher de l'identité entière et absolue, plus les mots sont synonymes, plus par conséquent il devient nécessaire de mettre entre eux un certain intervalle.»¹ De même, le dictionnaire grammatical de Vanier en 1836 affirme qu'il n'y a pas de synonymie parfaite².

En effet, ces affirmations sur le manque de synonymie totale, de synonymie qui permet d'avoir des termes tout à fait substitutifs, signifient une chose: que si les opinions des philosophes divergeaient sur l'existence ou non de la synonymie, c'est qu'elles partaient d'une manière de penser différente. Elles relèvent soit d'un constat général des termes d'une langue qui se ressemblent par le sens, soit d'une observation minutieuse qui détermine exactement la signification de chacun. En un mot, c'est une différence entre une synonymie apparente et une synonymie réelle, appliquée en toute rigueur. En l'occurrence, si on peut parler des mots synonymes c'est uniquement en tant que ressemblance, non en tant que substitution de termes; car chaque terme a sa propre signification qui le distingue de tout autre terme dans la langue. Sinon, c'est-à-dire s'il y a effectivement de vrais synonymes, on peut se questionner sur son utilité ou la latitude de sa nécessité dans la langue. Selon Lafaye, celle-ci ne pourrait en tirer aucun intérêt, elle en serait indifférente puisqu'un synonyme absolu ne resterait que superflu dans la langue: «En cela consisterait une véritable imperfection. De deux mots qu'on pourrait prendre indistinctement l'un pour l'autre en toute occasion, l'un serait superflu. Or, en fait de langue, la raison réproouve tout ce qui n'est qu'une surcharge pour elle: elle n'a point égard à l'harmonie; elle ne souffre point les doubles emplois même en faveur de l'harmonie et du plaisir de l'oreille, choses trop vaines pour qu'elle en tienne aucun compte.»³

En effet, en présentant le livre d'Abī Hilāl Al'askarī, M. Ibrahīm Salīm résume la divergence entre les deux positions en ces deux lignes: «Les indulgents se contentent du rapprochement de la signification générale des mots et ils les jugent comme synonymes; en revanche, les rigoureux vérificateurs des significations particulières des mots nient la synonymie. Le débat entre les deux est un peu comme une différence configurable.»⁴

Il est important de noter que la théorie de la synonymie qui soutient l'existence des nuances de signification dans les termes dits synonymes, et qui, en conséquence,

¹ B. Lafaye. 1858 p. xxviii.

² V-A. Vanier 1836 p.642-643.

³ B. Lafaye. Id. p. xxviii-xxix.

⁴ M. Ibrahīm Salīm dans la présentation du *Alfurūq aluḡawia* d'Al'askarī, Abī Hilāl. S.D p. 7

refuse la synonymie parfaite, serait, selon S. Auroux,¹ la source de la conception saussurienne de la valeur linguistique. D'une part parce que la notion de valeur repose sur l'opposition entre deux termes proches de signification, c'est-à-dire synonymes; d'autre part, parce qu'en les opposant est déterminé la valeur de chacun. Ainsi, l'axiome de Girard-Prodicos sur l'impossibilité d'existence dans un même état de langue de synonymes parfaits se déduit de la thèse saussurienne selon laquelle la valeur d'un élément est déterminée par sa relation aux autres. Surtout si nous savons que l'abbé Girard avait mentionné le terme *valeur* dans son entreprise² et que Saussure soutient dans une note l'impossibilité de l'existence de la synonymie³.

Ce faisant, c'est plutôt en termes de degrés qu'on peut parler de la synonymie, du fait qu'elle est exprimée simplement par la tendance des unités du lexique à avoir un signifié plus ou moins semblable, ou bien par la richesse de la langue qui fournit toutes les nuances d'une idée, qu'on appelle, par défaut, synonymes. Et, s'il en est ainsi, on ne peut pas dire que le langage est un produit du caprice ou du hasard, puisque un regard rigoureux des signifiés des mots et un travail attentif en sémantique nous prouvent effectivement le contraire.

1.1.2.4. Les effets de l'usage et de l'habitude

En étudiant comment l'homme acquiert sa langue dans son *Life and growth of language* (1875), Whitney note que pour l'enfant il n'y a pas de lien nécessaire et interne entre le mot et l'idée; il ne connaît point les raisons historiques qui peuvent avoir créé ce lien; car même quand il demande par curiosité pourquoi ce mot, la seule réponse qu'il peut recevoir c'est que «d'autres personnes l'emploient.»⁴ De là, Whitney arrive à cette conclusion: «Donc, on peut dire que tout mot transmis est un signe arbitraire et conventionnel.»⁵

Qu'est-ce donc l'emploi et l'usage au thème du langage? Quels sont ses effets? Et quel rapport y a-t-il entre l'arbitraire et l'usage du langage?

Certains philosophes pensent que le lien qui est senti nécessaire entre les mots et les idées n'est qu'un effet de l'habitude à force de leur usage récurrent en tout temps et en tout lieu. D'ailleurs, l'expérience nous apprend que l'habitude de l'exercice du langage ne prend pas en compte si une appellation est vraie ou fausse. Ce qui fait, pour les tenants de

¹ Voir S. Auroux. 1985. P. 295-299

² «Cette Justesse ne peut s'acquérir que par une parfaite connaissance de la force des Mots ; en sorte qu'on puisse faire un juste discernement de leur propre valeur ; et qu'on sache bien distinguer les divers degrés d'énergie qu'ils ont et la différence des idées qu'ils présentent. »L'abbé Girard. 1718. P. XIV

³ « Si la linguistique était une science organisée, [...] une de ses affirmations serait : l'impossibilité de créer un synonyme comme étant la chose la plus absolue et la plus remarquable qui s'impose parmi toutes les questions relatives au signe » F. de Saussure. 2002. P. 265

⁴ W. Whitney. . 1877. chap II p. 15

⁵ Ibid.

l'arbitraire du langage, un argument que le mot est dépourvu de sa dépendance et de sa relation avec la chose, et qu'il est donc conventionnel dépendant uniquement de l'usage fréquent des sujets parlant.

A ce que nous avons pu étudier, le premier à montrer le rapport entre l'usage et la convention est Platon. En suivant les discussions philosophiques sur le statut du langage dans *Cratyle*, on apprend que les deux notions contribuent à représenter les choses par le biais des mots, sans que cette représentation ait rapport avec une certaine ressemblance naturelle entre les mots et les choses. Écoutons ce passage où Socrate montre qu'il y a dans l'établissement des noms une part de convention due à l'usage:

«Socrate. — Mais, en disant l'usage, crois-tu dire autre chose que la convention ? Par l'usage, ne veux-tu pas dire que moi, quand j'articule ce mot [skléros (dur)], j'ai cette chose-là dans l'esprit, et que toi, tu reconnais que c'est elle que j'ai dans l'esprit? N'est-ce pas là ta pensée ?

Cratyle. — Oui.

Socrate. — Par conséquent, si tu la reconnais quand j'articule, tu obtiens de moi une représentation ?

Cratyle. — Oui.

Socrate: ... La convention, en quelque manière, et l'usage doivent nécessairement contribuer à la représentation de ce que nous avons dans l'esprit en parlant.»¹

La coutume donne pour ainsi dire validité à l'idée du langage conventionnel. Ainsi, en distinguant *signes d'analogie* de *signes arbitraires*, Francis Bacon (1561-1626) définit ces derniers par rapport à leurs caractères qui «n'ont rien d'emblématique et sont absolument sourds, semblables en cela aux éléments mêmes des lettres; ils sont purement arbitraires, et c'est la coutume qui leur a donné cours en vertu d'une certaine convention tacite.»²

Se comprend mieux maintenant pourquoi dans les textes des philosophes, le caractère conventionnel est attaché à la question de l'usage de la langue; car «consentir tacitement à l'usage linguistique, c'est tout simplement accepter que certains sons puissent valoir pour nos idées»³, mais aussi pourquoi le langage est en ce sens arbitraire, à savoir qu'il n'y a entre le mot et ce qu'il signifie aucun rapport que celui fourni par l'usage. Le fait même que l'apprentissage d'une langue se fait par l'usage corrobore l'idée selon laquelle le langage n'est instauré que par les accidents de l'usage, et non en vertu d'une certaine ressemblance entre le son et le sens. «Il y a bien de l'arbitraire dans les langues, dit Beauzée dans son article «usage», que les mots et les phrases n'y ont que des significations accidentelles, que la raison est insuffisante pour les faire deviner, et qu'il

¹ Platon. *Cratyle*: 434 c – 435 c. 1950 p.129.

² Francis Bacon. 2008. p. 147.

³ Sylvain Auroux et d'autres. 2004. p. 105.

faut recourir à quelque autre moyen pour s'en instruire. Ce moyen unique de se mettre au fait des locutions qui constituent la langue, c'est l'*usage*.»¹ Ainsi, la relation du mot à ce qu'il signifie n'est rendue qu'aux effets de l'usage qui se produisent inconsciemment dans l'esprit. Ces effets sont résumés consécutivement en deux types:

I.1.2.4.1. L'effet de l'habitude

Cet effet repose sur le fait que l'usage continu des signes peut créer un état inconscient d'habitude, un fait mécanique du rappel qui trompe l'esprit en pensant à l'existence d'une ressemblance naturelle unissant les mots aux choses. Ainsi, Berkeley dit que les signes «ne suggèrent pas les choses signifiées par une ressemblance ou une identité de nature, mais seulement par une connexion habituelle que l'expérience nous a fait remarquer entre eux.»² Une opinion qu'exprime également Condillac en déclarant que «la liaison des idées avec les signes est une habitude qu'on ne saurait contracter tout à coup, principalement s'il en résulte des notions fort composées.»³ Or, nous avons déjà vu chez le philosophe sensualiste qu'à l'aide du langage d'action, l'accoutumance joue un rôle important pour lier un signe artificiel à son idée. Quant à la manière dont il imagine la convention des hommes pour le choix des signes, Condillac en assigne une partie importante aux effets de la répétition des signes dans des circonstances semblables: «Il suffit d'observer qu'ils les prononçaient dans des circonstances où chacun était obligé de les rapporter aux mêmes perceptions. Par là ils en fixaient la signification avec plus d'exactitude, selon que les circonstances, en se répétant plus souvent, accoutumaient davantage l'esprit à lier les mêmes idées avec les mêmes signes.»⁴ Et c'est l'accoutumance, selon le même auteur, qui nous fait tomber dans l'erreur en croyant que les noms sont les signes les plus naturels des choses, ou «qu'ils en expliquaient parfaitement l'essence et la nature, quoi qu'ils n'exprimassent que des analogies fort imparfaites.»⁵ Enfin, c'est le hasard qui dispose des circonstances par le moyen desquelles on fixe les significations, d'après Condillac⁶.

I.1.2.4.2. L'effet psychologique

L'effet de l'habitude de l'emploi des mots crée d'ors et déjà une relation intime entre le signe, ensemble du mot et de l'idée, et la sensation. Nous venons de voir avec Berkeley que nos idées ne sont que des sensations et que les signes ne renvoient pas aux choses par une ressemblance ou par quelque affinité, mais seulement par une connexion habituelle. Ce qui fait que le son et le sens nous paraissent liés l'un à l'autre parce qu'ils «pénètrent exactement au même instant dans l'entendement; ils sont intimement liés qu'il

¹ Encyclopédie. 1765 ; v. XVII «usage», P. 516.

² G. Berkeley. 1985. P. 277. §. 147.

³ Condillac. t.I ; 1947 P. 109. (Essai II, II,II §21)

⁴ Id. p. 82-83. (II, I. Chap. IX, §80). Voir également § 83, §87; Chap. I, § 6; chap. VIII, § 76.

⁵ Id. p. 88. (Chap. X, § 104)

⁶ Id. p. 106. (Essai, II, II, I, § 12.

n'est pas en notre pouvoir d'écarter l'un sans exclure l'autre aussi.»¹ Et cet effet d'attraction «entre la stimulation qui fait signe et la stimulation qui fait sens est un phénomène purement psychologique qui procède de l'habitude et d'une certaine pente naturelle de l'imagination.»²

Dans la Logique de *Port-Royal*, on peut voir une perspective semblable avec l'exemple du mot *pensée*: «Cette image du son de *pensée* que nous imaginons n'est point l'image de la pensée même, mais seulement d'un son, et elle ne peut servir à nous la faire concevoir qu'en tant que l'âme s'étant accoutumée quand elle conçoit ce son, de concevoir aussi la pensée, se forme en même temps une idée toute spirituelle de la pensée, qui n'a aucun rapport avec celle du son, mais qui est seulement liée par l'accoutumance.»³ Le commentateur de la *Logique*, Louis Marin, en déduit que la relation du mot à l'idée est à la fois nécessaire et habituelle, voire fondamentale, où le mot n'est tel que lié à l'idée et celle-ci ne se communique et ne se pense que par le mot.⁴

Cette idée de la liaison psychologique entre le son et le sens dans l'entendement n'est pas absente chez les philosophes plus tard. Mais il faut dire qu'elle a été justifiée en termes savants. Pour De Gérando, le signe dispose toujours d'un rapport fixe à l'idée⁵. Il explique cet attachement par le fait que le signe *arbitraire* est doté d'une double fonction, à la fois *excitateur* et *conducteur* de l'idée; c'est-à-dire d'une part exciter l'idée, et de l'autre part attirer l'attention sur l'idée excitée.⁶ Allant dans le même sens, le signe comtien est conçu «comme résultat d'une certaine liaison habituelle, d'ailleurs volontaire ou involontaire, entre un mouvement et une sensation.»⁷ Or, selon ces définitions, le signe, pris dans son sens général, ne se montre pas arbitraire comme on le lui attribue, c'est à dire n'apparaît pas comme dépourvu de tout lien avec ce qu'il signifie; puisque la théorie du signe chez ces philosophes est fondée essentiellement sur l'existence du rapport, que ce soit entre le mot et l'idée, entre un excitateur et l'objet excité ou entre un mouvement et une sensation: «Outre que les vrais signes ne sont jamais arbitraires, dit Comte, il suffit que la liaison existe pour comporter une telle efficacité, sans qu'on doive s'enquérir comment elle fut instituée.»⁸

Du coup, selon les philosophes, les effets de l'usage continu des signes ont des résultats sur la relation qui les lie à ce qu'ils signifient. Nous les récapitulons dans les points suivants:

¹ G. Berkeley 1985. p. 226. §51.

² Philippe Hamou. 2003. p. 63-64.

³ Logique de Port-Royal. 1964. P.46- 47 (1^{ère} partie, chap. I)

⁴ Louis Marin. 1975. p. 51, 64, 242.

⁵ De Gérando. 1800 P. 210. (chap. VIII)

⁶ Id. p. 203.

⁷ Auguste comte. 1852. p. 220

⁸ Id. p. 221.

- Fait la loi qui construit la relation

D'après Locke, l'effet de l'usage de la langue fait en quelque sorte la loi qui fabrique une liaison *constante* entre le son et le sens : «Tant que les mots sont en usage et ont une signification, il y a liaison constante entre le son et l'idée, indice que l'un est là pour l'autre; et si on ne les utilise pas ainsi, il n'y a rien de plus que du bruit sans signification.»¹ De même pour Turgot, les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire et les sons ne réveillent rien dans l'esprit. «Cette liaison est l'effet d'une habitude formée durant l'enfance à force d'entendre répéter les mêmes sons dans les circonstances à peu près semblables».²

C'est l'usage qui donne un attribut «légitime» au rapport du signe et de l'idée, sinon ce sont de simples sons vides de sens. Beauzée définit le mot comme une «*totalité des sons, devenue par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale.*»³ Ces sons physiques, qui constituent les éléments de la parole, considérés en soi, sont «purement matériels, et vides de sens»⁴. Ils ne peuvent devenir éléments de l'oraison qu'autant qu'ils sont «destinés, par l'usage de quelque langue, à être les signes des idées que l'on a à manifester, c'est-à-dire en tant que ce sont des mots.»⁵ Beauzée donne à l'usage l'unique légitimité de déterminer le sens: «C'est l'usage qui autorise les mots, qui en détermine le sens et l'emploi, qui en est l'instituteur véritable et l'unique approbateur.»⁶

- Donne la rigueur à la relation

Non seulement l'usage construit la relation entre le mot et l'idée, mais en plus, il la consolide de telle façon que le mot n'est évoqué qu'avec l'idée qui lui est attachée, et l'idée n'est pensée qu'avec le mot qui l'exprime⁷. «Cette accoutumance, nous informe la *Logique de Port-Royal*, est si forte, que quand nous pensons seuls, les choses ne se présentent à notre esprit qu'avec les mots dont nous avons accoutumé de les revêtir en parlant aux autres, il est nécessaire dans la *Logique* de considérer les idées jointes aux mots, et les mots joints aux idées.»⁸ C'est à dire la relation du mot et de l'idée est si étroite qu'il est indispensable de les analyser ensemble, que cette accoutumance «crée une sorte d'équivalence entre l'idée et le mot au point de nous faire perdre de vue leur distinction.»⁹ La nécessité du rapport émane donc de la coutume, après un long usage des

¹ J. Locke. 2006. p. 42 (Livre III, chap 2,7)

² A-M. Turgot. 1844 p. 724-725.

³ Encyclopédie 1765; v. X, article «Mot», p. 762.

⁴ Nicolas Beauzée. 1974. p.232. (livre II, chap. I)

⁵ Id. p. 233.

⁶ Encyclopédie. 1765; X. p. 763.

⁷ Les signes chez De Gérando sont fondés d'abord par l'analogie, puis deviennent, par l'usage répété, des signes d'habitude. Voir De Gérando. 1800, t.I; P. 123

⁸ *Logique de Port-Royal*. 1964. p. 35.

⁹ A. R. Ndiaye. 1991. p. 36.

mots. «Cet usage, dit Lamy, n'est rien autre chose que ce que les hommes usant de leur liberté, ont coutume de faire... Ce n'est plus un son confus qui ne signifie rien, mais un véritable mot qui a une idée qui se lie avec lui par la coutume que l'on a de penser à la chose qu'il signifie, en même temps qu'on le prononce et qu'on l'entend prononcer».¹

D'autre part, la rigueur du rapport constitué par l'usage est étayée en plus par le fait que les sujets parlant sont convenus pour l'emploi des signes: « Les signes arbitraires, dit De Gérando, ne doivent leur force qu'à la double habitude de ceux qui les emploient et de ceux auxquels on les adresse. »² Le résultat de cette accoutumance expliquerait éventuellement, selon les philosophes, le rapport non détachable entre le son et le sens. «Il est difficile, dit Berkeley, de dissoudre une union commencée si tôt et consolidée par une habitude aussi longue que celle qui existe entre le mot et les idées.»³

- Fait de la signification une question individuelle:

L'état psychologique que crée l'habitude durant un long usage des mots contribue à former un rapport intime entre l'évocation du mot et le sens qui lui est attaché. Ce rapport est lié forcément aux circonstances et à l'expérience de l'individu. C'est la raison qu'impute Berkeley à la variabilité et à l'incertitude de la signification, car dès lors, elle dépend de la désignation arbitraire des hommes.⁴

Il est curieux de voir que l'empreinte individuelle de la signification des mots, due à leur usage continu, est notée par un logicien peu connu, l'artiste Jean-Baptiste Cochet, qui, dans son ouvrage *La clef des Sciences des beaux arts ou la logique* (1750), écrit sur les signes et sur les moyens desquels les hommes expriment leur pensée. On peut y lire: «L'usage des mots consiste à être, par une institution arbitraire, des marques sensibles des pensées ; c'est pourquoi les mêmes mots n'excitent pas toujours les mêmes pensées dans l'esprit de ceux qui parlent la même langue. Chacun a une si grande liberté de faire signifier aux mots telles pensées qu'il veut »⁵.

- S'impose comme autorité absolue :

Outre les effets de l'usage, on lui attribue l'autorité absolue des faits du langage.

Beauzée ne cesse de répéter dans ses articles que «tout est usage dans les langues; le matériel et la signification des mots, l'analogie et *l'anomalie* des terminaisons, la servitude ou la liberté des constructions, le purisme ou le barbarisme des ensembles. C'est une vérité sentie par tous ceux qui ont parlé de l'usage; mais une vérité mal présentée, quand on a dit que l'usage était le tyran... rien de plus juste que l'empire de

¹ B. Lamy. 1998. 175.

² De Gérando. 1800. p. 125.

³ G. Berkeley. 1985. P. 316. (Principes de la connaissance humaine. / Introduction. § 23.)

⁴ Id. P. 279. (Essai pour une nouvelle théorie de la vision Ibid. § 152)

⁵ Jean-Baptiste Cochet. 1750. p. 118-119.

l'usage sur quelque idiome que ce soit, puisque lui seul peut donner à la communication des pensées, qui est l'objet de la parole»¹. En effet, Beauzée ne se contente pas de décrire l'effet de l'usage comme un «législateur naturel, nécessaire, et exclusif; ses décisions en font l'essence»², il définit la langue en plus comme un produit de l'usage: «Et je dirais d'après cela, qu'une langue est la *totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.*»³ L'usage de la langue apparaît pour ainsi dire comme responsable de tout ce qui se passe dans la vie du langage. On soulève de ses effets les points suivants qui se rapportent à la relation du mot à l'idée:

*** Faux emploi du signe :**

L'emploi quotidien d'une langue ne prête pas attention si un mot est correctement choisi ou non, si un usage est vrai ou faux, puisque il n'est que «la manière de parler la plus généralement reçue chez un peuple ou chez une populace dont les individus ne s'occupent guère de ce qu'ils disent, dit Condillac. »⁴ Ils ont pris l'habitude de communiquer et de s'entendre par les mots. Ce qui compte pour eux, c'est la communication qui se fait par une langue qualifiée de conventionnelle. Alors, ils sont conduits insensiblement à faire des erreurs de conceptions des mots parfois irréversibles. «L'emploi répété et courant de ces mots, affirme Locke, envoûte les gens et les entraîne dans des conceptions très éloignées de la vérité des choses... Les mots dont ils ont depuis longtemps pris l'habitude, s'enracinent dans leur esprit et il ne faut pas s'étonner si les conceptions erronées qui leur sont associées ne peuvent être arrachées.»⁵ Il décrit cet usage commun comme une *règle très incertaine.*⁶

Chez Condillac, c'est plutôt un problème d'analogies mal choisies. Les langues sont présentées dans sa pensée comme des méthodes imparfaites, parce que la formation des mots, à la suite d'un long usage, n'a pas suivi les analogies qu'il fallait: «Dans nos langues vulgaires, dans la nôtre, le choix des expressions a été souvent fait d'après des analogies, si faibles, si vagues, si disparates, et quelquefois avec si peu de goût; qu'on serait tenté de croire qu'elles ont été faites comme au hasard. En effet, elles avaient été presque achevées par des barbares sans discernement, lorsqu'elles ont été remaniées par des hommes de génie, qui ne pouvaient parler que comme on parlait. Ils ont perfectionné la langue, en lui donnant leur caractère, mais il ne leur a pas été possible de la purger de tous ses vices.»⁷

¹ Encyclopédie. 1765 ; v. IX. «langue», p. 249.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Condillac. II. 1948. P. 419. (La langue des Calculs)

⁵ Locke. 2008. P. 208. (Essai.. Livre III, chap. 10, 16)

⁶ id. P. 252 (Essai.. chap. 11, 25)

⁷ Condillac. II. 1948. P. 419. (La langue des Calculs)

*** Changement de signification :**

C'est par l'usage également que change la signification des mots. Au XIX^e siècle, on peut remarquer un rapprochement dans la pensée de Mill et de Whitney sur ce point. Les deux maîtres traitent du sens des mots qui change suivant leur usage commun; ce qui fait que leur « connotation » varie donc toujours¹. Du coup, dès que la signification des mots change, elle requiert la redéfinition du mot et de l'idée, par conséquent, la redéfinition du type de la liaison qui les unit. Celle-ci suit ainsi les caprices de l'usage et de l'habitude, puisque «elle s'établit dans l'esprit des peuples, sans qu'ils y pensent, selon Turgot; elle peut s'effacer par l'effet d'une autre habitude qui se formera aussi sourdement et par les mêmes moyens.»²

*** Conservation inconstante de la valeur prétendue du son :**

Ce point répond en particulier aux arguments de la thèse naturelle du langage selon laquelle il existe une valeur expressive des sons du langage. Les exemples que donne la thèse conventionnelle montrent que l'effet de l'usage ne permet pas aux sons de garder toujours la valeur qu'on leur attribue. Par conséquent, ils ne sont que le produit du choix arbitraire et conventionnel pour représenter les idées.

Dans le *Cratyle* de Platon, Socrate, après avoir réfuté la thèse d'Hermogène, en montrant qu'il existe pour les noms une justesse naturelle, laquelle n'est point affaire de convention, critique ensuite la thèse de Cratyle. Il lui montre ses doutes que les noms ne révèlent pas parfaitement les détails de l'objet représenté, que « la justesse ne soit autre chose, et qu'il ne faille même, au contraire éviter absolument de rendre en tous ses détails le caractère de l'objet représenté »³. Ainsi, dans le mot *sklérotés* (dureté) et *skléréter*, le *r* et le *s* final sont pris comme des sons semblables du mouvement et de la mobilité, mais il y a aussi un *l* qui est contraire à la dureté. Et pourtant, les gens se comprennent et savent de quoi il s'agit en prononçant *scléro* (dur). C'est par l'usage qu'on donne le même sens au *l* qu'aux *r* et *s*, parce que on sait qu'on veut représenter par la première comme par les secondes de ces lettres l'idée de la dureté. Ainsi, tout n'est pas naturel dans le langage, et il faut faire une part à l'usage, c'est-à-dire à la convention. Socrate appuie sa thèse sur le fait que «les lettres semblables et dissemblables sont également expressives, une fois admises par l'usage et la convention »⁴; car l'usage se sent également du semblable et du dissemblable pour représenter l'objet.

C'est en quelque sorte une nouvelle théorie de la justesse des noms, dit H. Joly dans ses commentaires sur le *Cratyle*, puisque la valeur du mot repose sur sa valeur d'emploi ou d'usage. Une fois entré en usage, le mot n'est pas employé parce qu'il est juste, mais c'est parce qu'il est conventionnellement utilisé qu'il est juste.⁵

¹ Voir John Stuart Mill. 1866. p. 136-142. W. Whitney. . 1877 P. 246. (chap. XIV «nature et origine du langage».

² A-M. Turgot. 1844 p. 724-725.

³ Platon. *Cratyle* (431b); 1950, p. 124

⁴ Id. (435b); 1950, p. 129

⁵ Henri Joly. 1974 P. 136

Nous avons parlé jusqu'à maintenant de l'effet psychologique des signes après un long usage des mots. Nous avons aussi parlé des significations erronées que pourrait produire l'usage de façon à ce qu'elles s'éloignent de ce qui est censé exprimer par les mots. Mais en effet, ce n'est pas toujours le cas. L'emploi des mots et l'habitude contractée par l'usage ne conduisent pas toujours à attacher le mot à l'idée ou à consolider leur liaison. Voilà ce que tient à montrer Berkeley: «Il n'est pas nécessaire, dit-il dans ses *Principes* (1710), (même dans les raisonnements les plus rigoureux) que des noms signifiants qui tiennent lieu d'idées doivent forcément, chaque fois qu'on les emploie, éveiller dans l'entendement les idées auxquelles ils sont sensés renvoyer.»¹ La raison en est, comme l'explique Berlioz qui étudie Berkeley, qu'«un mot peut ne pas référer à une idée, soit que, cas le plus fréquent, la référence à une idée soit impossible, soit que plusieurs mots puissent se rapporter à une seule et même idée»².

Quel est alors le vrai effet de l'usage sur la langue, s'il contribue à la remanier comme il veut, s'il change une signification ou s'il fixe une autre, comme le disent les philosophes? Le signe a-t-il sa propre vie indépendante, ou bien se soumet-il réellement à la loi de l'usage?

Pour comprendre cette question, nous nous sommes référés à un ouvrage écrit au début du XIXe siècle par Maine de Biran (1766-1824), intitulé *L'influence de l'habitude sur la faculté de penser*³. Selon Biran, il y a trois facultés dans la mémoire:

- mémoire mécanique: «Si les signes sont absolument vides d'idées, ou séparés de tout effet représentatif, de quelque cause que provienne cette isolation, le rappel n'est qu'une répétition simple de mouvements; j'en nommerai la faculté *mémoire mécanique*»⁴

- mémoire sensitive : «Si, par la nature des modifications associées, le signal n'a qu'un pouvoir excitatif dans un degré quelconque, sans aucune valeur déterminée ou déterminable, la mémoire est *sensitive*. »⁵

- mémoire représentative: «Dans les cas uniques où l'association régulièrement formée avec des perceptions distinctes, donne aux signes le pouvoir infaillible d'évoquer les idées ou images, la mémoire est *représentative*»⁶

L'habitude influe sur ces facultés qui sont trois modes d'application de la même force motrice qui rappelle. Les signes du langage peuvent appartenir à ces trois mémoires

¹ G. Berkeley. 1985. P. 313. (Principes de la connaissance humaine/ introduction. § 19.)

² D. Berlioz. 2000. p. 136.

³ A la fin de l'année 1802, la Classe des sciences morales et politiques de l'Institut de France met au concours la question « Comment doit-on décomposer la faculté de penser, et quelles sont les facultés élémentaires qu'il faut y reconnaître ? » Maine de Biran décide de concourir. Il adresse son mémoire à l'Institut, qui le reçoit le 21 décembre 1804 et il remporte le prix.

⁴ M. Biran. 1954 p. 129

⁵ Id. p. 201

⁶ Ibid.

qui diffèrent en effet tant par la nature de l'objet que par les habitudes contractées dans l'organe de la pensée¹. Cela dit qu'on ne peut pas parler d'un seul effet de l'habitude, d'un seul type de mémoire, parce qu'il y a une variété tant dans les matériaux sur lesquelles s'exercent les habitudes, que sur les habitudes particulières des hommes.

Selon la répartition biranienne des mémoires, l'objet de la réflexion des philosophes sur l'effet de l'usage des mots a été attribué uniquement à la mémoire mécanique. Mais cela signifie qu'on parle sans faire attention à ce qu'on dit, qu'on articule des signes vides de sens. Or le seul fait de les rappeler induit le contraire. «Le rappel, dit Biran, se facilite par la familiarité de la perception, et la représentation par la fréquence du rappel volontaire. La mémoire s'appuyant ici également sur le signe qui conduit à l'idée et sur l'objet qui ramène au signe, aura donc un double mobile ; ses habitudes acquerront aussi une double persistance. Les noms ne seront point à vide ... il n'y a point là d'illusions, de prestiges, ni d'habitudes mécaniques... l'habitude produit la persévérance dans la pensée, comme la nature l'entretient au dehors.»²

Laquelle des trois mémoires appartient au juste au raisonnement et au discours?

Biran l'attribue à la mémoire représentative: «Dans nos raisonnements avec les mots, nous ne pouvons avancer utilement que par le secours de la mémoire représentative»³. Il justifie cette attribution par trois raisons:

- 1- «Le son articulé est une perception, il ne pourra contracter de lien étroit et fixe qu'avec les impressions d'une nature homogène à la sienne propre.»⁴
- 2- Dans la mémoire représentative, les signes et les idées sont «tissés ensemble dans la même chaîne; rappel plus prompt, plus assuré, plus facile (et peut-être trop facile) des uns, mais toujours fidélité, clarté de représentation des autres; seule mémoire utile, base unique de l'intelligence humaine.»⁵
- 3- «Nos raisonnements ne sont pas uniquement dans la *forme*, ils ne sauraient donc être conduits par des opérations absolument mécaniques. Il n'y a donc point d'*habitude générale* qui nous dirige, ou qui puisse nous diriger dans l'art de raisonner, comme il y en a une dans l'art de calculer.»⁶

Les deux autres mémoires, sensitive et mécanique, par contre, sont pour ainsi dire trompeuses: «Les sensations, les modifications obscures ou fugitives, les sentiments variables, les fantômes, les idées réellement archétypes, tous ces produits vains et

¹ M. Biran. 1954 p. 129

² Id. p. 147

³ Id. p. 189

⁴ Id. p. 201

⁵ Id. p. 202

⁶ Id. p. 189

illusoires d'un cerveau exalté, ne recevront aucune lumière, aucune fixité réelle (mais trop souvent une consistance trompeuse) des notes vocales destinées à les exprimer ou à les rappeler.»¹

La question qui nous tient se pose maintenant: Est-ce l'habitude influant sur ces trois mémoires qui construit la relation des mots et des choses? Et cette dernière, est-elle, en conséquence, fondée par l'arbitraire des hommes et fixée ensuite par leur usage, comme le préconisent les philosophes?

Pas du tout! Il est vrai que Biran n'attribue guère la formation des premiers signes linguistiques à la nature, ou à quelque divinité ambiguë, mais pour lui, le choix de ces signes n'est pas arbitraire, mais répond en effet aux exigences du rappel: «Notre être fictif va donc travailler à donner des noms aux divers objets qu'il perçoit, aux modifications qu'il en éprouve, enregistrer ainsi toutes ses expériences, et se procurer le moyen le plus efficace de les rappeler, de s'en rendre compte.»² Ce moyen suit une double analogie, des signes aux objets ou aux impressions, et des signes entre eux. Les cris naturels et les bruits sonores constituent les premiers guides pour dicter les noms des choses qui leur ressemblent d'une façon ou d'une autre.³

Ce n'est pas tout pour le choix des signes qui facilite le rappel, il faut toutefois le soutien de l'organe vocal et des actes de l'entendement afin de construire une base solide de l'association du signe et de l'idée: «Lorsqu'il s'agissait de noter un objet, une impression ou une idée, il fallait chercher le signe, l'articuler lentement et avec un effort proportionné à l'inflexibilité de l'organe vocal, et en même temps fixer l'objet ou l'idée, ne pas les perdre de vue. Cette énergie d'une double attention, ce déploiement simultané de la force motrice sur deux organes, ne pouvait que favoriser l'association, approfondir l'empreinte de l'image et du signe, et préparer en même temps la netteté de représentation de l'une, et la facilité du rappel de l'autre»⁴. Si cette base n'est pas établie sur ces conditions, les sons seront simplement des mouvements et n'auront pas le mérite de s'appeler signe: «Il faut que son association avec la chose signifiée soit tellement fixe, qu'il ne puisse s'en séparer dans le rappel, et que le même acte volontaire, qui s'exerce directement sur le signe, puisse faire revivre l'image dans le cerveau, ou l'impression affaiblie dans l'organe; sans cela il ne reste qu'un son vide, un simple mouvement.»⁵ Ceci expliquerait éventuellement pourquoi Leibniz, quoiqu'il approuve l'arbitraire des caractères des signes, dit trouver une motivation dans leur emploi⁶.

¹ M. Biran. 1954 p. 201

² Id. p. 121

³ Id. p. 121-122

⁴ Id. p. 124

⁵ Id. p. 126

⁶ Voir la citation de Sylvain Auroux 2004, P. 108, et à celle de Dascal 1978 P. 193.

Mais dès que le langage se constitue et le rappel se facilite que l'habitude fait cacher les raisons pour lesquelles le signe est établi. Biran conclue alors «que cet effet de l'habitude correspond à l'affaiblissement progressif de *l'effort vocal*, ou de la détermination motrice, et nous cache les liens qui unissent nos signes à nos idées»¹. Le signe, selon Biran, est donc en véritable rapport avec la chose; l'effet de l'habitude, par contre, ne permet pas de l'apercevoir, parce qu'elle est de nature à cacher la vérité des choses, à cause de la rapidité et la familiarité du rappel. Ce n'est donc pas elle qui construit la relation du signe et de l'idée, comme nous le rapporte la pensée des philosophes, car la relation est déjà là; seulement l'habitude qui prédomine le rappel entraîne les esprits à se tromper en croyant que c'est elle qui la construit.

¹ M. Biran. 1954 p. 128

I.1.3. Résultat :

I.1.3.1. *Le langage est une production humaine arbitraire*

Le résultat dégagé de toutes ces idées en faveur de la thèse de l'arbitraire linguistique, issues des perceptions religieuses et intellectuelles, consiste à considérer le langage comme une production arbitraire de l'homme. Etant une manifestation de la faculté humaine dans la société, le langage est créé par les hommes pour la nécessité de leur communication et pour se faire entendre.¹

La liste des philosophes qui en ont parlé est si longue qu'il est inutile de les évoquer tous. Partout, en Orient comme en Occident, on retrouve l'évidence de ce point de vue commun. Ainsi, dans l'Antiquité occidentale, la formation des mots qu'a traitée Varron dans *De Lingua Latina* (47-45), et qui consiste en deux étapes, l'imposition des noms et l'ajout des déclinaisons, est tout à fait de la faculté humaine: c'est l'homme qui a imposé les noms aux choses, c'est son choix volontaire, assujetti à l'erreur comme à l'exactitude: «Ceux qui au commencement, dit-il, ont imposé les noms aux choses, ont bien pu pêcher dans la formation de certains mots.»² Ensuite vient la déclinaison dont l'origine est de deux sortes: *volontaire*, qui a pour cause la volonté de chacun, et *naturelle*, la volonté commune de tous.³ Varron imagine alors la langue comme « se développant à partir d'un ensemble originaire restreint de mots primitifs, imposés aux choses afin de pouvoir s'y référer et se comportant comme source productive d'un grand nombre de mots nouveaux, obtenus grâce à des changements ultérieurs dans les lettres ou dans la forme phonétique»⁴.

Au Moyen-Âge en Orient, l'acte humain qui fait le choix des mots est expliqué par Ibn Ğinnī au sujet du *almuhmal* (les mots non employés) et *almufīd* (mot employés). Son explication n'exclut pas l'empreinte de l'arbitraire. D'après lui, les premiers locuteurs disposaient de toutes les racines et les phonations, et ils choisissaient librement entre autres ce dont il leur fallait.⁵

En effet, beaucoup de philosophes, Whitney,⁶ Hobbes,⁷ ceux de Port-Royal⁸, Lamy¹, Turgot, Condillac et d'autres, quoiqu'ils diffèrent dans leur pensée comme dans

¹ L'abbé J-B Cochet dans son livre *La clef des sciences et des beaux-arts, ou la logique* (1750) lie le facteur social à la nécessité de l'invention humaine du langage: « Pour jouir des avantages de la société si utile aux hommes, dit-il, il a été nécessaire qu'ils inventent quelques signes pour exprimer leurs pensées, et pour se les manifester les uns aux autres.» Cochet 1750. p. 117

² Varron. *La langue latine*, (livre 8,7.) 1875. p. 541.

³ Id. (livre 8, 21-22.) p. 544.

⁴ R. H. Robins. 1976. p. 52.

⁵ Ibn Ğinnī. *AlĤas.ā'is* (texte arabe. s.d.). p. 65.

⁶ W. Whitney. 1877 p. 232-233.

⁷ Thomas Hobbes. *De Homine*, 1974. p. 143. (chap. X).

⁸ Arnauld et Lancelot. *Grammaire générale et raisonnée*. 1969. p. 7.

leur méthodologie, partagent cette perspective que le langage est une faculté propre à l'espèce humaine. Il est comme le dit Whitney «l'instrument le plus direct et le plus complet des facultés intimes de l'homme... La manifestation la plus évidente des hautes facultés de l'homme».² Il ne peut jamais se produire de la même façon chez les animaux. Car les moyens de communication chez ces derniers restent instinctifs, tandis que chez les hommes ils sont développés en signes *arbitraires et conventionnels* d'après le même auteur.³

Mais là, sur ce dernier point, la question est mise en cause: s'il y a un accord chez les philosophes sur l'origine humaine du langage, il y a un désaccord de vues pour décider si le langage en tant que tel est arbitraire ou non dans le sens du manque de tout type de rapport entre le signe et l'idée. Autrement dit, la divergence entre les philosophes réside dans le sens du choix libre des mots, s'il est ou non établi en fonction de quelque analogie, de quelque ressemblance ou circonstance causale, avec la chose signifiée.

Ibn Ğinnī par exemple n'exclut pas l'idée selon laquelle lorsque les hommes ont opté pour le choix des racines, ils poursuivaient certains buts déterminés, à partir desquels le mot puisse refléter le sens exprimé.⁴

En partant historiquement et géographiquement plus loin de l'Orient, on peut voir que d'autres philosophes ont pensé que le choix arbitraire des hommes est inspiré des signes naturels qui précèdent l'institution des signes arbitraires. Une idée qu'on peut lire chez Leibniz, Comte, Egger⁵ et bien d'autres (nous y reviendrons). Ce qui ôte aux signes l'adjectif de l'arbitraire absolu, comme nous allons voir dans ce passage de Leibniz, tiré de ses *Nouveaux essais* (1704)*, qui est en effet dirigé contre les *Essais* de Locke chez qui il critique l'idée de l'arbitraire. Leibniz imagine alors un dialogue entre *Philalèthe* (Locke) et *Théophile* (soi-même) :

«Philalèthe. Maintenant, les mots étant employés par les hommes pour être signes de leurs idées, on peut demander d'abord comment ces mots y ont été déterminés; et l'on

¹ B. Lamy. 1998. P. 111.

² W. Whitney. 1877 P. 250

³ Id. p. 232

⁴ Ibn Ğinnī. AlĤas.ā'is (texte arabe. s.d.). p. 65.

On peut également citer à ce sujet les idées d'un modeste professeur de philosophie nommé Bénoni Debrun (1765-1845), qui dans ses *Cours de psychologie* (1800) note que le choix des mots, qui est de la faculté humaine, se soumet à certaines règles qui gèrent l'analogie et la ressemblance avec les choses, et qu'il n'est pas attribué à toute personne, mais à celle qui dispose d'une capacité de saisir les propriétés des choses de manière à en former leur signification exacte. F-J-B. Debrun. 1800 P. 128.

⁵ Victor Egger. 1881. p. 249

* Le dialogue imaginaire de Théophile et de Philalèthe dans *Les nouveaux essais* est le substitut d'un dialogue qui n'a jamais eu lieu entre Leibniz et Locke. Ce premier dispose alors *L'essai sur l'entendement humain* de Locke à la forme d'un dialogue, dans lequel l'un des interlocuteurs représentera Locke (Philalèthe), lui-même s'incarnant en l'autre (Théophile). Cette entreprise écrite en 1705, et achevée dans les années suivantes, n'a été publiée qu'en 1765, cinquante ans après la mort de son auteur.

convient que c'est *non par aucune connexion naturelle qu'il y ait entre certains sons articulés et certaines idées (car, en ce cas il n'y aurait qu'une langue parmi les hommes), mais par une institution arbitraire en vertu de laquelle un tel mot a été volontairement le signe d'une telle idée.*

Théophile. Je sais qu'on a coutume de dire dans les écoles et partout ailleurs que les **significations** des mots sont arbitraires (*ex instituto*) et il est vrai qu'elles ne sont point déterminées par une nécessité naturelle, mais elles ne laissent pas de l'être par des raisons tantôt naturelles où le hasard a quelque part, tantôt morales où il y a du choix. »¹

Leibniz suppose alors une origine toute logique et naturelle du langage, puis une émergence artificielle ultérieure, qui elle-même ne manque pas de motivation puisque inspirée de son origine onomatopéique.

Allant dans le même sens, l'arbitraire du signe qui, dans un sens, appelle le libre choix de l'homme, ne semble pas visé par Comte au sens du manque de lien entre les deux parties du signe. Au contraire, le signe comtien volontaire, exprimé par l'acte de l'homme, est construit sur l'imitation des signes naturels: «Tous les signes artificiels dérivent primitivement, même dans notre espèce, d'une simple imitation volontaire des divers signes naturels qui résultent involontairement de l'existence correspondante. Cette origine spontanée peut seule expliquer à la fois leur formation et leur interprétation.»²

Ainsi arrive-t-on à dire que l'origine humaine du langage ne signifie pas forcément chez les philosophes l'arbitraire du langage, au sens du manque de tout lien entre le signe et l'idée.

1.1.3.2. Il est possible de permuter les signes

Si nous méditons toutes les idées construites à l'appui de la thèse de l'arbitraire, telles que les mots n'ont aucun rapport avec les choses, qu'ils sont établis conventionnellement par l'effet de l'usage, qu'ils sont du choix libre de l'homme, et, du coup, une production humaine, cela permettra de penser à l'hypothèse selon laquelle les mots et les idées peuvent être permutés. Mais cette hypothèse est-elle réellement possible du point de vue des philosophes?

Ce sujet, en fait, avait été mis en discussion depuis le *Cratyle* de Platon, lorsque les personnages argumentaient sur la question de la justesse des noms: dans son dialogue avec *Socrate*, *Hermogène* soutient que la justesse du nom n'est autre chose qu'un accord et une convention, et qu'elle ne sera pas troublée si le nom est changé, que ce soit par la cité ou par un particulier: «Ma foi, Socrate, je me suis souvent, pour ma part, entretenu avec lui [Cratyle] et avec beaucoup d'autres, sans pouvoir me persuader que la justesse du nom soit autre chose qu'un accord et une convention. A mon avis, le nom qu'on

¹ G. W. Leibniz. Nouveaux essais.. 1990. p. 216. (Livre III, chapitre II).

² Auguste comte. 1852. p. 226.

assigne à un objet est le nom juste ; le change-t-on ensuite en un autre, en abandonnant celui-là, le second n'est pas moins juste que le premier ; c'est ainsi que nous changeons le nom de nos serviteurs, sans que le nom substitué soit moins exact que le précédent.»¹ Mais Socrate fait la preuve de l'inexactitude de cette idée en montrant à Hermogène que «les choses ont par elles-mêmes un certain être permanent, qui n'est ni relatif à nous ni dépendant de nous. Elles ne se laissent pas entraîner çà et là au gré de notre imagination ; mais elles existent par elles-mêmes, selon leur être propre et conformément à leur nature.»²

Or, la réflexion sur l'arbitraire chez certains philosophes les conduit à supposer la possibilité de la permutation. Mais la justification en est fournie ne partait pas toujours d'une même opinion. Pour le célèbre théologien de l'école mutazilite, Alqāḍī 'Abd Alġabbār (m. 1025), elle est rendue possible parce que le mot joue uniquement le rôle informatif de la chose, et donc ne change rien de la réalité de celle-ci quand il change: «il est évident, dit-il dans son livre *Almuġnī fi Abwāb Altawhīd Wāl'adl*, que le nom dans son attachement au nommé se comporte comme l'information sur un fait. Et si l'information change, elle n'a aucun effet sur la réalité du fait, le comportement des mots y est identique: si le noir a été nommé blanc au début, il aurait été connu dans le terme de *blanc*»³. Du coup, on parle souvent de la possibilité de la permutation au moment de l'institution des signes. «Si l'instituteur avait mis *rabada* à la place de *daraba* (frapper, taper), il n'aurait rien troublé, selon Al-Ġurġānī, (*Dalāil Ali'ġāz*)»⁴. Ibn Ğinnī, en revanche, pose la possibilité de la permutation même après l'institution des signes : «On pourrait permuter cette institution en une autre et dire: ce qui a nom *insān* (homme), mettons à sa place *mard*, ce qui a nom *ra's* (tête), mettons à sa place *sirr*, et ainsi de suite pour le reste du discours. De la même façon, si la langue persane en était à ses débuts et qu'elle tombe sous [l'effet de] l'institution, il serait possible de lui opérer des transformations et d'en faire naître beaucoup de langues»⁵ Sur ce point, le commentateur Henri Loucel ne manque pas de faire une remarque et une critique contre cette thèse qu'il n'estime pas bien fondée: «Le langage ainsi institué ne repose sur aucune raison d'être naturelle puisqu'on pourrait le transformer au gré de son caprice. Les mots *insān* ou *ra's* ne seraient plus que des termes créés de toute pièce, sur-le-champ, sans aucune origine ni évolution sémantiques, puisqu'on pourrait les remplacer par *mard* ou *sirr*, ou n'importe quel autre assemblage de voyelles et de consonnes. Toute langue serait une invention

¹ Platon. Cratyle (384 d-e) 1950, p. 50-51. Dans un autre endroit il dit aussi «En effet, Socrate, je ne conçois, pour ma part, qu'une juste façon de dénommer : je puis appeler chaque objet de tel nom, établi par moi, toi de tel autre, établi par toi.» 385 d. p. 52

² Id. (386 e); p. 54

³ Alqāḍī 'Abd Alġabbār (texte arabe). 1962. p. 172-173.

⁴ Al-Ġurġānī, 'Abdīl Qāhir (texte arabe) 1988. p. 40.

⁵ Ibn Ğinnī. Al Has.ā'is (texte arabe. s.d.) p. 44. Traduction de Loucel 1963. T.X.; fasc. 3 P. 267

sans fondement, une fantaisie inexplicable, puisque à partir des premiers balbutiements du persan on pourrait fabriquer le grec, l'éthiopien, etc... »¹

En effet, les philologues arabes, tels qu'a montrés Al-Suyūfī (1445-1505) dans son livre *Al-Muzhir*, ne sont pas d'accord sur ce sujet. «Pour certains tenants de la fixation révélée, raconte-on, cette permutation est radicalement interdite: il n'est donc pas permis de nommer l'habit, cheval, ou le cheval, habit, On rapporte, au contraire, que les tenants de la convention la jugent possible. Quant à ceux qui s'abstiennent, d'après al-Māziri², ils présentent des divergences. Les uns, à l'exemple des "conventionnalistes", l'estiment possible... [Al-Māziri] ajoute: s'appuyer pour interdire quelque chose, sur le principe de prudence, c'est envisager la question sous un autre point de vue. Tout ceci fait partie d'arguments qui montrent que la permutation des mots ne conduit pas à la corruption de l'ordre établi et que leur changement n'entraîne pas une confusion de jugements. Se produirait-elle, al-Māziri n'en a pas moins dit: nous sommes unanimes à interdire la permutation, non pas en soi, mais à cause des effets qu'elle entraîne.»³

En passant à la philosophie occidentale, la permutation est justifiée par d'autres raisons. Chez Descartes, les noms n'étant pas fournis par la nature, ils sont en conséquence permutable: «les voix qu'on jette, criant ou riant, sont semblables en toutes langues. Mais lorsque je vois le ciel et la terre, cela ne m'oblige point à les nommer plutôt d'une façon que d'une autre».⁴ Chez Bernard Lamy (1640-1715), la permutation des mots est rendue au caractère conventionnel du langage. Ainsi, le soleil pourrait s'appeler *lune* si les hommes en étaient convenus⁵. Mais, ce qui empêche que cette passibilité soit valable et mise en réalité, c'est la même raison par laquelle il la justifie, à savoir le fait que le langage est conventionnellement utilisé: «On pouvait appeler *chien* cet animal que nous appelons cheval ; et celui que nous appelons chien, un cheval : mais l'idée du premier étant attachée à ce mot, cheval, et celle du second à cet autre mot, chien, on ne peut les confondre et les prendre l'un pour l'autre sans mettre une entière confusion dans le commerce des hommes »⁶. On peut lire chez Locke un avis plus ou moins semblable, lorsque il assigne les noms à la seule propriété de la communauté linguistique: «Les mots, spécialement dans les langues déjà formées, ne sont pas la propriété privée de chacun, mais le critère commun de l'échange de la communication; il n'appartient donc pas à chacun de modifier pour son plaisir le sceau qui les valide ni de changer l'idée

¹ H. Loucel. 1963 p. 278.

² Abū 'Abd Allah al-Māziri (1061-1141) fut un savant musulman issu de l'école juridique de Mālik . Il fut réputé de son époque dans le domaine du 'Ilm Ul Hadīth (science qui étudie la parole du prophète Mahomet).

³ Al-Suyūfī (texte arabe). 1998. p. 25. Traduction Loucel. 1964, t. XI, fasc. 2. p. 165-166.

⁴ R. Descartes. 1996. p. 103, voir aussi p. 112.

⁵ Bernard Lamy. 1998. p.111

⁶ Id. p. 175.

associée à ce nom; ou au moins, quand il y a nécessité de le faire, on est tenu de le faire savoir.»¹

En effet, la raison de ces réserves contre la permutation des noms et des idées n'est pas liée uniquement à la convention du groupe social qui doit s'accorder pour l'usage du nom substitué, mais elle est aussi en liaison avec la nature du mot et de l'idée qu'il représente. Le raisonnement de Socrate trouve son relais dans celui de Victor Egger (1848-1909) qui dit: «Si nous modifions le bruit spécifique et la forme visible du cheval, ce n'est plus un cheval, c'est un autre animal, son voisin dans la classification naturelle: l'idée n'est plus la même; si nous fusionnons le groupe principal et le groupe accessoire, le cheval devient centaure: encore une idée nouvelle»².

En somme, cela montre que la question de donner des noms ou de les substituer par d'autres n'est pas liée au plaisir du choix de l'homme, et que le langage connaît lui aussi une certaine indépendance par les limites qu'il pose face à l'arbitraire humain, et qui, du reste, incitent à reconnaître.

¹ J. Locke. 2006. p. 236-237 (Livre III, chap. 11, 11)

² V. Egger. 1881. P. 247. Il faut dire pourtant avec Victor Egger que, dans la parole, le changement volontaire des noms et la permutation sont autorisés dans des cas très particuliers, et sans qu'ils entraînent à la suppression du premier nom: «L'idée ne change pas si nous convenons de remplacer le son *cheval* par ses abrégés populaires ou enfantins, *chval, sval, sual*, ou même par *dada, coursier, equus...* » Egger. 1881. P. 247

I.2. Contre la thèse de l'arbitraire*

La thèse de l'arbitraire n'a pas pu «fêter son triomphe»: des faits et des données dans la langue gâchent sa résolution. Ce sont les raisonnements des opposants qu'envisagent les tenants de l'arbitraire et auxquels ils doivent répondre. Nous les récapitulons dans ces points:

I.2.1. L'hypothèse de la langue mère, la langue primitive

Les opposants à la thèse de l'arbitraire du langage expliquent la raison de la diversité des langues, non pas parce que les mots n'ont aucun rapport avec les choses, ou que sinon, il y aurait une seule langue parlée partout, comme on a souvent entendu dire de la bouche des conventionnalistes; mais que le langage, ne cessant d'être en usage, est continuellement un objet d'altération et d'évolution phonétique qui déforme la forme originale, reconstitue les mots, et fait tellement de changements que les langues perdent de vue la forme originale et apparaissent comme différentes, distinctives les unes des autres. Les anti-arbitraires pensent alors à une hypothèse selon laquelle toutes ces langues découlent d'une langue une, mère de toutes les autres: comme tous les hommes naissent du premier homme dont la famille parlait une langue, toutes les autres langues sont nées de cette langue-là. La preuve qu'ils donnent se manifeste par la ressemblance de la phonation de beaucoup de notions dans des langues différentes. Les philosophes du langage estiment que cette langue première était nécessairement motivée. Ils donnent des théories expliquant que cette motivation est transmise ou réside d'une certaine façon dans les mots, après même la filiation et la variation des langues, malgré les altérations qu'ils ont subis. Voici les lignes directrices de leurs théories:

- 1- La base de cette langue primitive était en quelque sorte une imitation des bruits et cris naturels; elle s'est développée ensuite par des mots articulés (Leibniz, De Brosses).
- 2- L'organe vocal étant naturel, ses inflexions reflétaient la nature des choses exprimées dans la première langue (De Brosses, Court de Gébelin).
- 3- Les lettres et les sons ont une valeur d'imitation pour exprimer les différentes idées (Platon).
- 4- Cette première langue a été révélée par une source divine, elle n'était donc point arbitraire (Costadau, le grammairien arabe Ibn Faris).

* Nous ne prétendons pas présenter ici la thèse contre l'arbitraire dans toute son intégralité et son intensité, parce qu'une étude à ce sujet requiert un travail indépendant. Notre objectif est de montrer ici brièvement les points essentiels qui ont été dits contre la thèse de l'arbitraire, et qui ont contribué aux débats inertes sur la nature du signe et l'origine du langage.

Selon ces théories, les anti-arbitraires considèrent la langue première comme étant à tous les sens motivée et les mots comme reflétant, d'une manière ou d'une autre, la nature des choses exprimées.

I.2.2. Fabrication impossible par l'homme

Si la langue est arbitraire, c'est-à-dire fabriquée par l'homme, cela dit qu'il n'y avait pas de langue avant sa fabrication. Or, sur quelle langue s'appuyait alors l'homme (ou les hommes) pour l'instituer? Si la réponse est sur une autre langue, la même question sera posée à l'infini. Sur de tels arguments raisonnent les opposants à la thèse de l'arbitraire.

En effet, que le langage soit une manifestation humaine, une faculté propre à l'homme n'empêche pas les anti-conventionnalistes de trouver improbable sa création par l'arbitraire de l'homme. Ils doutent qu'une institution aussi parfaite que le langage, un moyen qui gère en tout temps et en tout lieu les communications des hommes, doive sa naissance à un pur fait du plaisir de l'homme. Ainsi, le principal argument de Louis de Bonald (1754-1840), pour soutenir que la parole ne peut être d'institution humaine, et du coup de «l'impossibilité de son invention» se résume en ces termes, répétés sans fin dans ses œuvres, particulièrement dans ses *Recherches philosophiques* (1818) : « L'homme *pense* sa parole avant de *parler* sa pensée;» ou bien : « L'homme ne peut parler sa pensée sans penser sa parole»; c'est qu'il estime que «la parole a été nécessaire pour penser même à l'invention du langage.»¹

Le *Dictionnaire des sciences philosophique* (1851), écrits par des professeurs du XIXe siècle, met en avant la question de l'invention du langage par l'homme. Les auteurs ont levé, dans une série des questions qui cherchent vainement une réponse, les doutes qui les hantent à ce propos:

«Locke a pu dire (*Essai sur l'entendement*, liv. m, c.1) que la signification des mots est parfaitement arbitraire, sans prétendre que les langues soient un artifice inventé à plaisir. En effet, il n'y a rien de sérieux dans cette hypothèse: car, comment concevoir que, du sein du genre humain, plongé depuis des siècles dans un mutisme bestial, *mutum et turpe pecus*, un homme soit sorti un jour, se disant à lui-même: «Je m'en vais créer une langue; » bien plus: «Je m'en vais créer la parole!» Et d'où cet homme savait-il que notre espèce a la faculté de parler? Comment a-t-il trouvé des mots pour des idées qui n'existaient pas encore, ou dont il n'avait pas conscience? Pourquoi les passions et les besoins qu'il avait exprimés jusque-là par ses gestes et par ses cris, n'ont-ils pas continué de les exprimer de la même manière? Par quels moyens a-t-il mis son invention à la portée de ses semblables et leur a-t-il persuadé de s'en servir? Enfin, pourquoi, dans toutes les langues, tant d'éléments identiques, tant de règles semblables, tant de racines communes, si

¹ Louis Bonald. 1826 p.124-126

l'arbitraire seul leur a donné naissance? Autant de questions proposées, autant de difficultés insolubles.»¹

En effet, tout en refusant l'idée de la fabrication du langage par l'homme, la philosophie de l'Antiquité propose pour la naissance du langage trois hypothèses:

- La première est une hypothèse qui adopte l'innéité du langage chez l'homme. On peut lire cette vue dans *Śabarabhāṣya*, écrit par le philosophe de l'Inde antique Śabara, qui fait une analyse de la relation entre le mot et son objet. Il suppose pour l'établissement de cette relation un accord entre le créateur et l'usager. Il cherche à montrer que cette relation n'est pas fabriquée par l'homme, à cause de l'absence d'un souvenir qui prouve l'absence de sa perception à un moment du passé. Il pense par contre que cette relation est innée, donc implicitement permanente à cause de la permanence de son usage: «(Notre thèse de l'innéité) est établie parce que la relation ne peut être le fait d'un homme – Comment sait-on que la relation n'est pas le fait d'un homme – parce qu'il n'y a pas d'homme créateur de cette relation. – Comment n'y en a-t-il pas? – parce que son existence n'est pas garantie par la perception et que tous les autres (moyens de connaissance droite) sont (nécessairement) précédés de la (perception). – Mais, c'est parce qu'il a existé longtemps auparavant, que les hommes d'aujourd'hui ne sauraient le concevoir. – il avait existé longtemps auparavant, il serait impossible de n'en avoir aucun souvenir... Tandis que les hommes ne cessent jamais de faire usage des mots et de leurs objets.»²

Śabara montre ensuite qu'il n'y avait pas d'abord de mots sans relation avec des objets pour supposer ensuite un créateur de la relation. Son opinion repose sur les raisons suivantes:

- L'hypothèse selon laquelle il n'y avait d'abord aucune relation entre le mot et son objet et que quelqu'un a commencé à les mettre en rapport n'est pas possible, puisque l'usage des adultes existe effectivement, donc on ne saurait présumer l'existence d'un auteur de la relation.
- «Le mot *gauḥ* s'applique à l'animal qui a un fanon, etc. dans ce pays comme dans tous les pays, même les plus éloignés. Comment plusieurs créateurs de relations pourraient-ils se réunir (pour s'accorder)? Et un seul créateur ne serait pas capable (d'imposer sa décision partout)»³.
- Contre la pensée qui infère l'existence du créateur de la relation, Śabara répond qu'il n'y a pas de moment de temps où la relation n'ait pas existé, et qu'en ce moment là, donc, la fabrication elle-même n'est plus possible, du fait que celui qui fabriquerait

¹ Dictionnaire des sciences philosophiques 1851. P. 141-142

² M. Biarreau 1964 P. 157-158

³ Id. P. 160

la relation devrait nécessairement se servir d'un mot pour la fabriquer, mais en se demandant qui a créé alors la relation de ce mot-ci avec son objet, si c'était quelqu'un d'autre, la même question sera répétée à l'infini. Šabara suppose alors que celui qui fabrique une relation doit admettre les mots dont la relation n'a pas été fabriquée et qui existent grâce à l'usage des hommes. Il en finit par ce résultat : « S'il y a (des mots) qui sont déjà là de par l'usage, alors il n'est plus nécessaire d'avoir un créateur de relations. Il n'y a donc pas lieu de recourir à un raisonnement par présomption. »¹

- La deuxième hypothèse repose sur le fait que le langage est formé tout d'abord sur la base des signes naturels; mais que l'homme l'a perfectionné ensuite en continuant sur le même chemin à fabriquer des signes artificiels pour exprimer ses différentes idées. Ainsi, Condillac insiste-t-il sur le fait que «les langues sont l'ouvrage de la nature; et qu'elles se sont formées, pour ainsi dire, sans nous ... (Les hommes) n'ont pas dit, *faisant une langue*: ils ont senti le besoin d'un mot, et ils ont prononcé le plus propre à représenter la chose qu'ils voulaient faire connaître... (Ceux) qui forment une langue éprouvent combien elle leur est avantageuse, et sentent toujours davantage le besoin de l'enrichir de quelques nouvelles expressions. Ils l'enrichiront donc peu à peu.»² La fonction de l'homme est en ce sens complémentaire; il ne forme des signes et ne les suit par l'analogie qu'au fur et à mesure du besoin qu'il en éprouve en communiquant ses idées. Or, que veut dire Condillac par *l'ouvrage de la nature* et quel est exactement son rôle, pour que l'homme, en le suivant, complète sa formation par les signes artificiels?

Selon le philosophe sensualiste, le premier pas du langage est les accents par lesquels l'homme exprime tous ses sentiments: «Dans toutes les langues, les accents, communs aux deux langues, ont sans doute été les premiers noms. C'est la nature qui les donne, et ils suffisent pour indiquer nos besoins, nos craintes, nos désirs, tous nos sentiments. Susceptibles de différents mouvements et de différentes inflexions, ils semblent se moduler sur toutes les cordes sensibles de notre âme, et leur expression varie comme nos besoins.

Les hommes n'avaient donc qu'à remarquer ces accents pour démêler les sentiments qu'ils éprouvaient, et pour distinguer, dans ces sentiments, jusqu'à des nuances. Dans la nécessité de se demander et de se donner des secours, ils firent une étude de ce langage; ils apprirent donc à s'en servir avec plus d'art; et les accents, qui n'étaient d'abord pour eux que des signes naturels, devinrent insensiblement des signes artificiels qu'ils modifièrent avec différentes articulations. »³

¹ M. Biardeau 1964 P. 161.

² Condillac. I, 1947. P. 432-433

³ Id. P. 444

- La troisième hypothèse repose sur le fait que le créateur du langage est attribué à un être supérieur et sage. Dans le *Cratyle* de Platon, Socrate réfute la position de Hermogène, en lui montrant que fixer les noms n'est pas l'oeuvre du premier venu, et que Cratyle a raison quand il dit que les noms appartiennent naturellement aux choses. Il conclut alors qu' « il n'est pas donné à tout le monde d'être un artisan de noms, mais à celui-là seulement qui, les yeux fixés sur le nom naturel de chaque objet, est capable d'en imposer la forme aux lettres et aux syllabes. »¹ D'ailleurs, les trois personnages de *Cratyle* tombent d'accord sur le fait que les noms ont peut-être été établis par une puissance supérieure à l'homme, Socrate dit que certains noms seraient « l'oeuvre d'une puissance plus divine que celle des hommes »², Hermogène lui donne raison; Cratyle évidemment l'affirme: « c'est une puissance supérieure à l'homme qui a donné aux choses les noms primitifs, en sorte qu'ils sont nécessairement justes. »³ A seul cet être extra-humain est assignée la capacité de nommer les choses et dont « les yeux fixés sur le nom naturel de chaque objet ».⁴

Cette idée, en fait, s'approche beaucoup de celle adoptée par les philosophes arabes du Moyen-âge et les philosophes européens notamment du XVII^e siècle, qui considèrent le langage comme un don de Dieu. D'autre part, la description faite par Platon du *créateur du langage* rappelle notre conclusion sur la question de la donation des noms par Adam dans les livres saints, et selon laquelle le langage et l'acte de nomination sont avant tout une science, révélée à l'homme par la sagesse divine, par un Etre suprême et omniscient.

I.2.3. Le phénomène des onomatopées/ l'étymologie

Les onomatopées sont un phénomène qui existe dans toutes les langues. Elles reflètent d'une certaine façon une ressemblance entre le nom et le nommé. D'autre part, la recherche étymologique, définie par un souci d'expression parfaite, le besoin et le désir de faire coïncider les mots aussi exactement que possible avec les concepts qu'ils traduisent, finit quelque fois par retrouver une origine naturelle et onomatopéique. Les deux questions constituent des arguments indéniables en faveur de la thèse contre l'arbitraire. Comment ces deux phénomènes ont-ils été présentés dans l'histoire des idées du langage? Et comment ont-ils été expliqués par les tenants de l'arbitraire?

I.2.3.1. Les onomatopées

Dans le *Cratyle*, Platon traite ce phénomène du langage au cours des discussions entre le partisan d'une origine naturelle des noms, Cratyle, et son adversaire, Hermogène, qui pense, au contraire, que les noms sont le produit de convention. Survient Socrate qui

¹ Cratyle 390e. 1950. p. 61

² Id. 397c. p. 71

³ Id. 438c. P. 134

⁴ Id. p. 390.d. p. 61

va prouver à ce dernier que chaque son pris à part, voyelle ou consonne, a un rapport de similitude ou d'analogie avec une certaine idée, en sorte que les onomatopées forment la base du langage. Le raisonnement de Socrate part de l'idée selon laquelle, comme les muets expriment les choses avec la main, en les imitant par les gestes, nous les exprimons avec la langue, en les imitant par la voix. Il fait pourtant remarquer que cette imitation ne concerne pas la ressemblance de bruit entre les sons articulés et les cris naturels, mais elle représente l'essence de la chose nommée. Selon le raisonnement de Socrate, il est vrai que nommer, c'est imiter les choses par la voix, mais il faut distinguer plusieurs sortes d'imitation. Tous les objets ont une forme, une couleur et un son quand on les frappe; le nom n'est l'imitation ni de cette forme, ni de cette couleur, ni de ce son. Les objets ont aussi, outre ces qualités et les autres, une essence ; le nom est l'imitation de cette essence-là¹. Maintenant, comment arrive-t-on, selon Socrate, à refléter l'essence des choses par l'intermédiaire des mots?

La seule voie passe par les éléments les plus petits du mot, c'est-à-dire par les lettres et les syllabes. Le recours à ce moyen est une *nécessité* aux yeux du personnage principal raisonnant dans *Cratyle*: «C'est avec des syllabes et des lettres que se fait l'imitation de l'essence, le procédé le plus juste n'est-il pas de distinguer d'abord les éléments?... Il paraîtra, je crois, risible, Hermogène, d'expliquer les choses par les lettres et les syllabes qui les imitent. Cependant c'est une nécessité. Car nous n'avons rien de mieux à quoi nous référer pour la vérité des noms primitifs».²

Ainsi la lettre *R*, que nous prononçons avec un certain tremblement de la langue, exprime le mouvement; la lettre *I* ce qui est *léger* et capable de traverser les choses; le *S*, le *Z*, le *F* expriment *l'aspiration*; le *D* et le *T* la cessation du mouvement; le *L* le *glissement* et ce qui s'échappe aisément; le *G*, l'arrêt du glissement, ainsi *gluant*; le *N*, le caractère *interne*, ainsi *dedans*; *A* la *largeur*, *O* la *rondeur*, et *E* (*h*) la longueur etc.³

Les mots primitifs imitent ainsi l'essence des choses par les lettres, comme les dérivés la représentent par les primitifs. Telle est la base des mots primitifs, des mots dérivés, et de tout nom en général. Pourtant, Socrate reprend que, dans une langue, tous les noms ne sont pas la parfaite image de leur objet. Car parmi les législateurs, c'est-à-dire ici des artisans des noms, comme parmi les peintres, les architectes et les artisans en général, les uns sont meilleurs, les autres moins bons. D'où s'ensuit que, parmi les noms,

¹ Voir *Cratyle*. 423 d-e . 1950. P. 111

² Id. 424 b. P. 112; 425d P. 114

³ Voir *Cratyle*. (426c – 427d); p. 116-117. Il faut noter ici que les exemples qu'a donnés Platon sur la valeur d'imitation des lettres sont tirés d'une seule langue, le grec. Ce qui fait que la traduction de *Cratyle* en d'autres langues a pour première conséquence négative que la thèse de Platon n'apparaît pas comme bien fondée; car les lecteurs vont alors remarquer que la valeur des lettres donnée par le philosophe ne se conforme pas aux mêmes exemples tirés de leur propre langue, du fait que la forme du mot désignant certaine idée diffère en passant d'une langue à une autre.

les uns sont mieux faits et plus justes, les autres moins bien faits et moins justes et qui sont dus à la convention et à l'usage. ¹

Platon recourt ainsi à trois principes, comme le dit Buysens, pour expliquer le pouvoir des mots: i) la justesse de la composition et de la dérivation; ii) la justesse naturelle de certains sons; iii) la convention²

Les occupations de Platon sur la convenance entre les noms et les choses se retrouvent dans les textes du président Charles de Brosses (1709-1777), quoique ce dernier n'ait pas abordé le sujet à partir du même objectif que l'auteur du *Cratyle*. La visée de Platon était plutôt épistémologique, à savoir établir quelle est la vérité des noms, et en quelque sorte si les noms sont bien attribués aux choses. Chez De Brosses, la visée est pragmatique, à savoir comment le langage est possible et comment les sons imitent les effets que les choses ont sur nous. Voici en quels termes il a essayé de résumer les principes de sa doctrine dans son *Traité de la formation mécanique des langues* (1765): «Le système de la première fabrique du langage humain et de l'imposition des noms aux choses n'est donc pas arbitraire et conventionnel, comme on a coutume de se figurer; mais un vrai système de nécessité déterminé par deux causes : l'une est la construction des organes vocaux, qui ne peuvent rendre que certains sons analogues à leur structure; l'autre est la nature et la propriété des choses réelles qu'on veut nommer : elle oblige d'employer à leur nom des sons qui les dépeignent, en établissant entre la chose et le mot un rapport par lequel le mot puisse exciter une idée de la chose ; que la première fabrique du langage humain n'a donc pas consisté, comme l'expérience et les observations le démontrent, qu'en une peinture plus ou moins complète des choses nommées, telle qu'il était possible aux organes vocaux de l'effectuer par un bruit imitatif des objets réels; que cette peinture imitative s'est étendue de degrés en degrés, de nuances en nuances, par tous les moyens possibles, bons ou mauvais, depuis les noms des choses les plus susceptibles d'être imitées par le son vocal, jusqu'aux noms des choses qui le sont le moins, et que toute la propagation du langage s'est faite, de manière ou d'autre, sur ce premier plan d'imitation dicté par la nature; ainsi que l'expérience et les observations le prouvent encore; que les choses étant ainsi, il existe une langue primitive, organique, physique et nécessaire, commune à tout le genre humain, qu'aucun peuple au monde ne connaît ni ne pratique dans la première simplicité, que tous les hommes parlent néanmoins, et qui fait le premier fond du langage de tous les pays.»³

Ce fond primitif et cette matière première de toutes les langues, selon la thèse de Brosses, se compose des éléments suivants:

¹ Id. 428e-440e. P. 118-138

² Eric Buysens 1959 P. 409

³ Charles de Brosses. *Traité de la formation* v. 1. 1765. P. xiii-xvi (Discours préliminaire)

1° les interjections, c'est-à-dire les sons inarticulés par lesquels se trahissent spontanément nos passions, nos sentiments, nos sensations intérieures, et qui appartiennent aussi au langage des animaux;

2° les mots enfantins, qui se prêtent le mieux aux premiers efforts de la voix, et qu'on rencontre à peu près dans tous les idiomes comme un premier essai que l'homme fait de la parole : *papa, maman, dada*, ou, par transposition, *ab, am*; d'où l'on a fait *Jupiter Ammon*, c'est-à-dire *Jupiter omnium parent*;

3° les noms donnés aux organes de la parole d'après le son même que ces organes produisent d'après l'articulation qui leur est propre. On reconnaîtra facilement ce caractère dans la lettre radicale ou dominante des mots *gorge, langue, dent, bouche*. Il en est de même des noms que ces organes présentent dans les autres langues, *garon, laschon, pé*, etc. Ces noms ont été ensuite étendus à toutes les choses qui ont quelque analogie avec les organes qu'ils désignent.

4° les onomatopées, ou les mots qui peignent matériellement les objets par l'imitation des bruits que ces objets produisent : tels sont les mots *souffler, siffler, crier, fredonner, coq, choc*, etc. ;

5° comme il y a des sons qui représentent des modes et des objets extérieurs, il y en a d'autres qui expriment par analogie des modes et des qualités intérieures: ceux-là forment la cinquième et dernière classe. Ainsi la fixité et la fermeté sont le plus souvent désignées par les consonnes *st*, comme dans *stable, stabilité, stirps, stamen, stagnum*, etc. Les mêmes consonnes sont le signe de l'interjection, dont on se sert pour faire rester quelqu'un dans l'immobilité. Les lettres *fl* à tout ce qui coule, à tout ce qui est fluide et léger : *flamma, fluo, flatus, feuille, flèche*, etc. Les choses dures se peignent par l'articulation *r* : *rude; âcre, âpre, roc, rompre, racler, irriter*; les choses profondes, entr'ouvertes par l'articulation *g*, signe de la gorge, et l'aspiration *h* : *gouffre, golfe, hiatus*.¹ Sur ce point s'approche légèrement la pensée de Brosse de celle de Platon, concernant la valeur d'imitation des lettres.

Ces différents sons, selon De Brosses, «entrent, encore une fois, à titre de racines et de premiers éléments, dans toutes les langues, sans former par eux-mêmes une langue arrêtée, précise, dont on puisse ou dont on ait jamais pu se servir. Dans cet état, l'on comprend qu'ils se soient prêtés à des modifications sans nombre, suivant les différents degrés d'intelligence, les mélanges produits par la migration ou la conquête. Chaque peuple a donc sa *manière* de se servir de l'instrument général. Il y a dans chaque langue

¹ Charles de Brosses. *Traité de la formation* v. 1. 1765. P. 201-246. Comme chez Platon et chez de Brosses, le premier point qui rend peu soutenable une telle thèse est le fait que les exemples sont tirés d'une seule langue; tandis que la vraie thèse est celle qui doit être validée dans toutes les langues pour atteindre son bien fondé.

un caractère particulier à la nation qui en fait usage, et des éléments, désignés communs à toute l'humanité.»¹

Les auteurs du dictionnaire philosophique de 1852, tout en prenant des réserves quant aux détails de cette théorie qui est à la fois une conséquence et une preuve de tout ce qui a été dit sur l'origine naturelle du langage, pensent néanmoins qu'elle «s'accorde en même temps avec la raison et avec les faits: avec la raison, qui ne saurait admettre l'arbitraire et le hasard dans la formation des premiers signes de la pensée; avec les faits, qui résultent de la comparaison des langues, et qui nous montrent sous leur diversité infinie un fond identique et invariable.»²

Quelques années plus tard, Court de Gébelin (1719-1784), se propose de reconstruire la langue primitive de l'humanité en comparant toutes les langues du monde. Son hypothèse de départ est que cette langue primitive possède une origine organique, les significations de ses éléments possédant une source onomatopéique³. Il développe la plupart de ses idées et de ses observations dans son *Monde primitif* et dans l'extrait qu'il en a publié sous le titre *d'Histoire naturelle de la parole, ou Précis de l'origine du langage et de l'écriture* (1775). Il est probable qu'en élaborant ses idées il ne prend pas connaissance des seules idées de De Brosses mais aussi de celles de Platon; car il ajoute à ses observations un principe, qui est d'ailleurs la base de sa pensée, selon lequel, chaque lettre considérée séparément, chaque son élémentaire de la parole, a un sens particulier, et est l'expression d'une idée ou d'une sensation; que les sensations sont exprimées par les voyelles et les idées par les consonnes.⁴

Face à ces arguments, comment répondent les partisans de la thèse conventionnelle du langage?

Nous citons ici Whitney pour qui le langage est conventionnel et arbitraire. Il consacre le chapitre XIV de son *Life and growth of language* (1875) à la nature et l'origine du langage. En abordant les idées controversées sur ce sujet, il ne repousse pas l'hypothèse selon laquelle les sons sont distinctement liés à certaines idées: «On ne peut pas se défaire, dit-il, de l'idée qu'il existe un lien interne entre une partie de nos mots et les idées qu'ils représentent, et qu'on pourrait peut-être arriver à le découvrir.»⁵ Mais en admettant le phénomène des onomatopées, il estime qu'ils ne font pourtant pas exception à l'arbitraire, et n'échappent pas à sa règle. D'abord, parce qu'ils sont en petit nombre, ensuite, que les mêmes idées se présentent différemment en toute langue. Ce qui signifie qu'«il n'y a point entre le nom et la chose, lien de nécessité, mais lien de convenance. S'il y avait nécessité, ces analogies de sons s'étendraient aux autres animaux et aux autres

¹ Dictionnaire des sciences philosophiques 1851. p. 651

² Ibid.

³ S. Auroux 2008. P. 27

⁴ Court de Gébelin. 1775. P. 284-286, 288-327.

⁵ W. Whitney. 1877. (chap. IVX «nature et origine du langage». P. 237

bruits, et cela dans toutes les langues; tandis que les mêmes idées sont représentées ailleurs par des mots différents.»¹ Ainsi, les mots dits onomatopéïques qui sont fondés sur l'existence d'un rapport intrinsèque entre le nom et nommé, étayent, à l'inverse, la thèse conventionnelle du langage. Raison pour laquelle, Whitney exprime la difficulté d'accepter l'existence d'une hypothèse fondée sur une ressemblance naturelle entre les sons et les sens: «Si nous reconnaissons cette vérité que tout langage humain est, dans chacun de ses éléments constitutants, purement conventionnel, qu'il a toujours été, aussi loin qu'on peut remonter dans le passé, et qu'on n'a jamais pu prouver qu'un mot soit né en vertu d'une affinité intrinsèque avec l'idée dont il est signe, nous serions mis en défiance contre une assertion de cette espèce.»²

Au reste, Whitney réduit la partie naturelle du langage aux seules expressions naturelles de sensations. Elle est manifestée par le langage d'action et de sentiment, comme les gestes, les inflexions de la voix, l'expression et les traits du visage, le rire, le cri, etc. L'expression naturelle, si forte que soit son effet sur le langage conventionnel, reste néanmoins moins nombreuse. «Ce qui nuit à la force du langage, dit Whitney, c'est qu'il est trop conventionnel.»³

1.2.3.2. L'étymologie

Quant à l'étymologie des mots, Platon l'aborde aussi dans son *Cratyle*, pour prouver que les noms ont une justesse naturelle⁴. Dans cette œuvre, le philosophe a accumulé les exemples sur différents types de nomination: noms des dieux, des héros, des saisons...etc., mais sans expliquer la méthode qu'il suivait et sur laquelle il s'appuyait en cherchant l'étymologie des noms.

Au XVIII^e siècle, les principes de l'art de trouver l'origine des mots se sont beaucoup éclaircis avec Charles de Brosses, Court de Gébelin, Turgot et d'autres.

Le président de Brosses commence son discours sur l'étymologie en présupposant l'existence d'un *lien secret* entre les mots et les idées, malgré les dissemblances figurées entre eux. Il l'appelle: *principe nécessaire de la fabrique des mots, et qu'il est question de découvrir*. Il estime que l'étymologie des mots a pour but de découvrir cette relation physique et nécessaire du mot et de l'idée, relation cachée par l'arbitraire: «Quelques écarts qu'il y ait dans la composition des langues, dans la fabrique des mots, quelque part que l'arbitraire puisse y avoir, la convention n'a pu l'établir qu'en vertu d'une raison effective née de l'existence même et de la propriété des choses. L'expérience nous montre qu'on retrouve cette raison, en suivant le fil pied à pied jusqu'aux premières sources. Sans

¹ W. Whitney. 1877. (chap. IVX «nature et origine du langage». p. 233.

² Id. P. 237.

³ Id. p. 233.

⁴ Voir *Cratyle*. 397a-422b. 1950 P. 70-110

elle, l'arbitraire même, qui la cache ou la défigure, n'aurait jamais eu lieu.»¹ Il consacre deux longs chapitres à l'utilité d'attendre de la recherche sur l'origine des mots et leur vraie signification.² En premier lieu, bien entendu, la connaissance de la chose nommée, puisque la relation entre le nom et le nommé chez De Brosses est fondée sur les principes naturels et nécessaires des inflexions de l'organe vocal: «L'étymologie, en instruisant du vrai sens et de la juste signification des mots, apprend à connaître les propriétés des choses, dont le nom, s'il est bien imposé, doit être un compendium de la définition, et comme une courte description de la chose nommée. Ainsi la connaissance de la force des noms donnés aux choses naturelles est déjà d'un grand avancement pour les connaissances physiques. Les physiciens et en particulier les botanistes ont été plus exacts dans les dénominations que nuls autres artistes, s'étant attachés à dresser leur nomenclature sur les qualités de chaque plante les plus propres à la distinguer. Par exemple, le nom ortie, c'est-à-dire brûlante, annonce d'abord le suc caustique contenu dans les pointes dont cette plante est ouverte.»³

Court de Gébelin continue ses idées sur les traces de Brosses en tirant de l'étymologie de multiples avantages⁴. Il précise aussi les principes sur lesquels repose l'Art étymologique. On les résume ici en quelques points tirés de son Monde primitif / chapitre XIV :

- 1- Les langues ne sont que des dialectes d'une seule.
- 2- Les différences qui règnent entre les langues ne peuvent empêcher de reconnaître qu'elles ont la même origine.
- 3- La première langue n'est composée que de monosyllabes prises dans la nature; peignant des objets naturels ou physiques, source de tous les mots.
- 4- La comparaison du plus grand nombre possible de langues peut seule conduire à la langue primitive et à la vraie étymologie de chaque mot.
- 5- Plus les mots sont d'un usage familier, plus ils éprouvent d'altérations.
- 6- Les voyelles ne font rien dans la comparaison des mots.
- 7- Les consonnes correspondantes ont été sans cesse substituées les unes aux autres, surtout celles du même organe.
- 8- Il ne faut faire attention qu'à la manière dont les mots sont écrits, et non à celle dont ils sont prononcés.⁵

Dans le chapitre XV, Gébelin souligne aussi les principales règles à suivre et les précautions à prendre dans la recherche étymologique:

¹ Ch. De Brosses. Traité de la formation v. 1. 1765 p. 4-5

² Id. p. 1-91

³ Id. p. 56-57

⁴ Court de Gébelin. 1775. p. 25-33

⁵ Id. p. 38-51

- 1- Ne supposer aucune altération dans un mot qu'on ne puisse justifier par l'usage et par l'analogie.
- 2- Ne pas confondre les lettres accessoires d'un mot avec les lettres du primitif: moyens pour en trouver la racine.
- 3- Quoique deux mots se ressemblent dans diverses langues, il ne faut conclure qu'ils viennent l'un de l'autre, ou qu'ils appartiennent à la même famille, que lorsqu'on ne peut les rapporter à aucune autre.
- 4- Classer tous les mots par familles.
- 5- Ne pas négliger les mots composés de deux mots radicaux.
- 6- Eviter toute étymologie forcée.¹

Contrairement à De Brosses, Turgot commence son article *Etymologie* en disant que «les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire»². Il définit l'étymologie en ce qu'elle est composée de deux parties: l'art de former les conjectures ou les suppositions, et l'art de les vérifier.³ En cela même, il exprime tous les risques que peuvent engendrer des conclusions fondées sur des probabilités et des présomptions. Car, selon Turgot, cet art, étant une supposition, ne reçoit un caractère de vérité et de certitude que de sa comparaison avec les faits connus⁴. Ce qui est un travail très minutieux et très compliqué. Néanmoins, et malgré les risques qu'il tire du travail étymologique qui ne finit pas toujours par trouver la bonne origine, la recherche de Turgot sur l'origine des mots et des langues, notamment avec les premiers signes du langage, dévoile qu'il ne s'agit pas d'une imposition arbitraire, mais d'une nomination plutôt circonstanciée, suivant la présence de l'objet nommé aux sens. Les étymologistes, selon lui, doivent, pour chercher l'origine du mot, s'appuyer sur «la connaissance détaillée de la chose exprimé par le mot»⁵, tout en prenant en compte les circonstances principales liées à sa création.

En somme, l'article de Turgot sur l'étymologie reflète trois choses: i) à supposer que le primitif est en rapport nécessaire avec la chose nommée, il est difficile de le prouver toujours en certitude, ii) les longues périodes qui se sont écoulées sur le mot, ont pour résultat son altération, par conséquent, la perte du rapport présumé existé au départ; iii) le manque de ce rapport rend le travail de l'étymologiste plus conjectural et plus indéterminé, puisque «la plus générale des règles de l'étymologie est celle de douter beaucoup»⁶ Et comme le doute est le contraire de la certitude, il vaut mieux s'arrêter là où les faits ne sont plus évidents⁷. L'objectif de l'Etymologie, selon l'auteur de l'article, ce

¹ Court de Gébelin. 1775. p. 52-60

² Turgot. 1844. p. 724

³ Id. P. 726

⁴ Id. P. 743

⁵ Id. P. 731

⁶ Id. P. 743

⁷ Id. P. 743-744

n'est pas de chercher l'origine de tous les mots, ce qui est d'ailleurs impossible et inutile comme il le dit, mais «cet art est principalement recommandable en ce qu'il fournit à la philosophie des matériaux et des observations pour élever le grand édifice de la théorie générale des langues; or pour cela il importe bien plus d'employer des observations certaines, que d'en accumuler un grand nombre».¹

Il est à noter enfin que De Gérando, qui répartit les signes en quatre catégories dont l'arbitraire, partage l'avis de ceux qui destituent le signe du caractère d'arbitraire quand il est sujet de chercher son étymologie: «Il n'y a dans les langues modernes elles-mêmes, dit-il, aucun mot qui, à le prendre rigoureusement, soit entièrement arbitraire. Par l'art des étymologies, on pourrait les rattacher tous à la langue primitive, et les conventions elles-mêmes ont toujours été dirigées par quelques motifs.»²

I.2.4. la nécessité du rapport entre le mot et ce qu'il désigne

Si la thèse de l'arbitraire nie tout type de rapport naturel, causal et effectif entre le nom et le nommé, elle doit expliquer pourquoi ce lien est si nécessaire et si indissoluble qu'il est impossible de détacher la forme du contenu, ou le contenu de la forme, ou même de faire une modification immédiate plus ou moins de l'un ou de l'autre.

En réalité, depuis les premiers débats sur la nature des mots, les opposants au statut arbitraire du langage s'appuient sur la nécessité du rapport entre les deux parties du signe pour défendre leur thèse. Dans la philosophie de l'Inde ancienne, on se rappelle la propagation de deux théories du langage, celle de la *Mīmāṃsā*, éternité du sens, et celle du *Nyāya*, conventionalité du sens. Comme nous l'avons déjà vu, ces deux théories n'étaient pas les seules à dominer dans les discussions des philosophes indiens. L'autre théorie était celle du sens inférentiel, fondée sur la nécessité du lien entre le nom et le nommé. Le *Nyāya*, en fait, s'attache moins à combattre la théorie du signe éternel de la *Mīmāṃsā*, qui consiste dans la relation d'objet connu à instrument de connaissance, qu'à débâter la théorie qui voudrait réduire la connaissance par la parole à une inférence: c'est-à-dire appréhender l'objet en son absence et valider la connaissance de l'invisible. L'objet de la parole selon cette théorie est inférable, du fait qu'il n'est pas connu par perception: «Alors que l'on n'avait pas connaissance de l'objet qui possède le signe, on le connaît ensuite correctement grâce à la connaissance droite du signe; cela est une inférence. De même l'objet qui n'était pas connu est connu correctement ensuite grâce à la connaissance droite du mot; c'est donc que la parole est une inférence.»³

Il est impossible ici d'identifier cet adversaire qui pourrait être fictif, dit M. Biarreau dans sa thèse sur la philosophie du langage du brahmanisme classique, mais il

¹ Turgot. 1844. P. 744

² De Gérando. 1800. p. 125

³ Madeleine Biarreau. 1964 P. 205

semble qu'il ait personnifié, pour le *Nyāya*, ceux qui voulaient reconnaître une relation naturelle entre le mot et son objet. C'est le type de relation qui est par contact, consistant à réduire la connaissance verbale à la connaissance inférentielle.¹ L'argument de cette théorie, tel qu'il est noté dans le *Vaiśeṣika* est ceci: «On voit que la connaissance d'un objet est déterminée par la parole; de là on infère qu'il existe une relation entre la parole et l'objet comme cause de cette détermination. S'il n'y avait pas de relation, il s'ensuivrait que par n'importe quelle parole on aurait la connaissance de n'importe quel objet; c'est pourquoi vous n'avez pas réfuté la relation.»² Le *Nyāya* répond à cette théorie : «La détermination de l'objet de la parole n'est pas le fait de la relation. — De quoi donc l'est-elle ? — D'une convention. Cette relation entre la parole et l'objet que nous disions accepter, celle où l'expression verbale, mise au génitif, (est dotée d') un objet particulier, sous la forme "ceci est (l'objet de) cela", c'est cette relation que nous avons appelée "convention" Si l'on fait usage de cette convention, la parole donne la connaissance de l'objet. Au cas contraire, on n'a aucune connaissance, même si l'on entend une parole».³ Le *Nyāya* conclut ainsi qu'il n'y a pas de raison d'inférer une relation de type physique entre la parole et l'objet, même s'il y a une relation qui donne la connaissance de l'objet. Il s'argumente par le fait que les barbares préposent à volonté des mots à la connaissance des objets. Si c'était par nature qu'un mot donne la connaissance d'un objet, ils ne pourraient faire cela à volonté. Alors, la connaissance de l'objet et de la parole, l'un par l'autre, est due à une convention⁴.

Or, si le lien non détachable entre le son et le sens est expliqué par la convention chez certains, il est attribué à l'effet de l'usage chez d'autres, comme nous avons vu tout à l'heure. Mais on a vu aussi avec les travaux de Biran que l'effet qu'on attribue à la cause est lui-même cause de cet cause-là: c'est-à-dire que le rapport entre le mot et l'idée doit être à son origine si fort qu'il puisse être ensuite mémorisé dans l'esprit, avant même qu'il ne soit un fait d'usage et d'habitude.

Pour expliquer l'intimité de la relation du mot et de l'idée, on peut trouver parmi les tenants de l'arbitraire du langage ceux qui adoptent un point de vue moyen: De Gérando, par exemple, en apercevant l'efficacité des mots pour suggérer les idées auxquelles ils sont censés renvoyer, attribue aux signes du langage une double fonction, à la fois *excitateurs* et *conducteurs* de l'idée. Ces deux fonctions sont le résultat du degré de l'analogie des mots et de l'habitude de leur usage. Il a réparti les signes en 4 espèces en fonction de leur relation avec ce qu'ils signifient: *signe naturel*, *signe analogue*, *signe figuré* et *signe arbitraire*. Suivant le raisonnement de De Gérando, le signe linguistique peut appartenir plus ou moins à l'un ou à l'autre. Dans cette répartition, le signe *analogue*

¹ Madeleine Biarreau. 1964 P. 204

² Id. P. 20

³ Id. 1964 P. 208

⁴ Id. 1964 P. 210

révèle la relation la plus parfaite et la plus efficace parmi les quatre types de signes: «Le signe analogue se montre bien plus efficace. Comme excitateur d'abord, il joint la force de l'analogie à celle de l'habitude; il réveille donc l'idée tout ensemble, et plus promptement, et plus vivement. Comme conducteur ensuite, il ne se borne point à montrer les objets; il le rapproche encore de nous ; il tire les idées abstraites de ce monde intellectuel où elles semblaient s'être réfugiées, et il les transporte dans la région des sens; il rend en quelque sorte présentes les choses éloignées de nous par les distances de l'espace et du temps : il semble réduire pour nous le travail si pénible de la méditation, à la simple action de voir et d'entendre... [les signes analogues] méritent à tous les titres d'être considérés, soit par rapport à l'imagination, soit par rapport à l'attention, comme les plus parfaits de tous les signes.»¹ Les signes naturels étaient, au départ, de simples excitateurs, ensuite, utilisés avec réflexion, ils ont dû leur propriétés uniquement à une longue répétition et agissaient par conséquent avec une plus grande force². Les signes figurés sont un peu compliqués, car d'une part, ils se comportent comme des signes analogiques, et d'autre part, agissent dans le sens contraire: considérés sous le rapport d'excitateurs, ils participent aux avantages du langage d'analogie. Ils particularisent quelquefois une idée très générale, ou bien simplifient une idée trop complexe pour se représenter. Mais il arrive quelquefois qu'ils prêtent aux objets des propriétés qu'ils n'ont pas, pour les rendre plus sensibles; ils excitent plus d'idées qu'il n'est réellement destiné à en représenter, ou bien ils commencent par éveiller moins d'idées qu'il n'en doit exprimer réellement. Alors que, comme conducteurs, les signes figurés révèlent quelquefois une seule face de l'objet et masquent les autres parties à notre vue, en sorte qu'il ne devient plus possible de discerner l'idée ou la contourner dans sa totalité. «Si donc les signes figurés, dit De Gérando, sont, de tous, les plus efficaces, sous le premier rapport [comme excitateur], ils sont aussi, de tous, les plus imparfaits, sous l'autre [comme conducteur].»³

Le signe arbitraire finalement n'a par lui même aucun rapport direct à l'idée qu'il représente⁴. Sa fonction, en tant qu'excitateur et conducteur, est bornée, dit l'auteur: il réveille les idées qui lui ont été associées par l'habitude résultant d'une longue répétitions, mais «en excitant l'idée, il ne la rend pas plus sensible; il trace sa route à l'attention, mais il ne lui prête aucun secours pour la parcourir.»⁵ Or, cela ne dit pas, pour De Gérando, que les signes arbitraires sont destitués de tout rapport d'analogie avec l'idée, mais seulement parce que l'analogie qu'ils conservent est tellement faible et éloignée qu'ils nous apparaissent comme signes arbitraires.⁶ En d'autres termes, c'est un rapport indirect,

¹ De Gérando. 1800. p.105-106

² Id. P. 204

³ Id. p. 209. L'auteur précise ici le sens de perfection, dont jouit le signe figuré comme excitateur, en ce qu'elle «doit donc s'entendre uniquement de la force avec laquelle il éveille les idées et non point de l'exactitude des résultats auxquels il conduit.» Id. p. 208

⁴ Id. P. 204

⁵ Id. p. 204-205

⁶ Id. p. 203.

invisible, mais du coup existe, et seule la recherche étymologique pourrait le révéler, selon l'auteur¹.

En somme, on peut dire que l'efficacité du rapport entre le signe et l'idée est expliquée pour De Gérando par l'analogie des signes et l'habitude de leur usage. L'existence de ces deux facteurs constitue la perfection des signes. Or, l'auteur note que cette dernière n'est cependant pas toujours égale: «Elle dépend de la nature de l'analogie dont ces signes jouissent. Plus cette analogie sera faible, et plus les signes se rapprocheront de l'imperfection des signes arbitraires; plus au contraire l'imitation deviendra complète, et plus aussi les effets deviendront puissants.»²

I.2.5. la logique de communication

Si la langue est en somme arbitraire, comment se peut-il que la parole soit logique? D'où lui vient alors le caractère d'être un moyen parfait de communication, d'entente et, donc, du développement des sociétés dans tous les domaines, si la base de ce moyen est construite sur l'arbitraire, c'est-à-dire sur le manque de tout type de rapport entre les mots et les choses dans la réalité. En bref, la thèse de l'arbitraire doit expliquer comment l'assemblage des mots arbitraires peut donner une proposition vraie et raisonnable.

Leibniz perçoit cette question quand il parle de l'arbitraire des caractères des mots. L'équation logique devait conclure qu'une proposition choisie avec raison nécessite forcément le choix raisonnable de ses éléments constitutifs, c'est à dire les mots et les caractères, mais étant donné que ces éléments sont arbitraires, comment peut-on arriver à une proposition vraie? La réflexion de Leibniz autour de ce sujet le laisse déclarer trouver une motivation dans les caractères, dont il ne connaît ni ne saisit l'origine, mais qu'il assigne néanmoins à leur emploi et à leur usage fréquent.³

Les auteurs de la *Logique* de Port-Royal ne sont pas moins vigilants pour remarquer qu'il y a une problématique dans le raisonnement du langage considéré comme artificiel et arbitraire. Pourtant, ils n'ont pas assez développé cette question, et apparemment, ils ne l'ont pas examiné dans l'intensité qu'elle nécessitait, du fait qu'ils n'en font qu'une simple note dans leur texte. Il faut quand même observer que cette note, énoncée de façon ironique, ne manque pas de souligner la gravité de la contradiction que pose la réunion de la logique et de l'arbitraire dans la matière du langage: «Il serait ridicule de s'imaginer que des effets très-réels puissent dépendre des choses purement arbitraires.»⁴

¹ Voir De Gérando. 1800. p. 104-105, 125

² Id. p. 206.

³ Cité par Sylvain Auroux. 2004. p. 108.

⁴ Logique de Port-Royal. 1964. P. 42.

I.2.6. Résultats de la thèse contre l'arbitraire

Le but étant d'ôter au langage tout caractère d'arbitraire, le résultat dégagé des idées dites contre la thèse de l'arbitraire consiste, principalement, dans ces deux points:

- 1- Que le langage est considéré né soit d'une origine naturelle, soit divine, soit enfin d'une institution humaine, dans la mesure où le choix des noms se soumet à certaines règles d'analogie, à quelques motifs de ressemblance avec la chose exprimée, ou bien est en relation circonstancielle propre aux nommés au moment de leur donner des noms.
- 2- Que le lien entre les mots et les choses n'est point arbitraire en conséquence, et qu'il y a effectivement et nécessairement une véritable relation entre les deux. Relation qui explique pourquoi l'on peut apprendre et garder dans la mémoire tous ces innombrables mots par lesquels on peut communiquer toutes nos idées variées, aussi bien dans la langue maternelle que dans d'autres langues apprises plus tard.

I.3. Résultats des deux thèses: débats

Il s'ensuit des thèmes que nous avons abordés dans ce chapitre qu'au sujet du statut du langage et du mot, à chaque fois qu'il y avait des arguments pour, apparaissaient en face des arguments contre. Ainsi, la thèse de l'origine humaine du langage se confrontait à la thèse de l'impossibilité d'une telle position; les arguments de la synonymie et de l'homonymie en face des onomatopées et de l'étymologie des mots; la diversité des langues face à la ressemblance de la phonation des notions dans les langues différentes (hypothèse d'une langue mère); la nécessité du rapport entre les mots et les idées, attribuée à l'usage et à l'habitude, contre la thèse qui suppose, au contraire, l'existence d'une véritable relation entre les deux, et ainsi de suite. Il est à noter que les arguments de chaque parti étaient si rigoureusement démontrés qu'il était impossible que l'un cède à l'autre. C'est de là que commencent, durant longs siècles, les débats sur la nature du langage, son statut et son origine.

Les controverses qui se déroulaient autour de la nature du langage et de l'arbitraire du signe s'étendent dans l'histoire de la philosophie et de la linguistique depuis les premiers textes qui nous sont arrivés de l'Antiquité. Dans une perspective d'histoire de la science, la question apparaît comme un des problèmes stériles, car n'étant pas tranchée, elle se présentait chaque fois avec de nouvelles notions et de nouveaux termes savants: L'origine du langage est-elle conventionnelle ou naturelle (ou éternelle)? Humaine ou divine, contingente ou nécessaire? La nature du signe linguistique est-elle arbitraire ou motivée? Son usage est-il de l'anomalie ou de l'analogie? Les mots doivent-ils être considérés du point de vue nominaliste ou réaliste? etc.

Nous abordons ici brièvement les deux principaux débats concernant la nature des mots et leur origine, à savoir le débat conventionnel/ naturel, et le débat humain/ divin.

I.3.1. Conventionnel/ naturel

On se rappelle que dans l'Antiquité indienne, la *Mīmāṃsā* estime qu'entre le mot et la chose, il existe une relation naturelle; le *Nyāya*, au contraire, pense que cette relation n'est autre que le produit de la convention. Mais il est à signaler ici que la *Mīmāṃsā* insiste moins sur la nature de la relation entre le mot et son objet que sur sa permanence, parce qu'«elle se préoccupe plus de théorie de la connaissance que d'ontologie; sa relation de chose connue à instrument de connaissance n'est inventée que pour répondre aux objections, mais elle constate un fait plutôt qu'elle ne résout le problème. Le *Nyāya*, lui, veut avant tout enlever au langage son pouvoir intrinsèque de connaissance. »¹

Il paraît que les débats philosophiques sur le statut du langage à l'âge antique ne se bornent pas à quelque part entre autres. Ils auraient dû se répandre partout où

¹ Madeleine Biardeau. 1964 P. 209

s'épanouissent les connaissances et le savoir. Ainsi, à l'Antiquité, on peut voir se dérouler en Chine ancienne, un débat semblable à celui que connaît l'Inde ou la Grèce anciennes. Nous nous référons au texte de Giorgio Cascacchia qui nous le transmet: «Dès le III e siècle avant notre ère la réflexion indigène avait insisté sur le caractère conventionnel du langage. Xun Zi affirmait que "les noms ne s'adaptent pas aux choses une fois pour toutes mais y sont reliés par convention".»¹ De 100 à 121 ap. J.Ch., Dong Zhongshu refuse le caractère conventionnel du langage et pense au contraire à une idée reposant sur des correspondances minutieuses entre les phénomènes sociaux et les phénomènes naturels.² Il porte sa tendance sur l'"exégèse phonétique" (*sheng xun*), dont l'idée fondamentale est «d'expliquer l'étymologie des mots par un synonyme qui soit en même temps homophone. On prônait en effet la correspondance naturelle entre le son et l'idée. Cela donne des séries comme : «*jun* (souverain) signifie *yuan* (principe), *quan* (autorité), *wen* (douceur), *qun* (multitude)»³.

S'éloignant de l'Orient vers l'Occident, en cette ère même, les débats sur la nature du langage ne sont pas moins calmes, entre deux théories dominant la préoccupation des savants en Grèce ancienne: *Phusei* (par nature) et *Thesei* (par convention). L'intérêt des penseurs grecs pour la nature du signe prenait souvent une forme générale, abstraite et philosophique sur le rapport des noms aux choses. Ils cherchaient si les mots sont l'expression naturelle et nécessaire des notions qu'ils recouvrent, ou s'ils sont des signes arbitraires et conventionnels de notions qui auraient pu être exprimées par n'importe quelle suite de sons.

Les débats ne débouchent sur aucun résultat et la question ne pouvait être tranchée tant que la discussion se fondait sur une seule langue⁴. Jespersen décrit les tentatives des Grecs à cet âge-là comme des spéculations aussi abstraites et *a priori*, pour aussi stimulantes et habiles qu'elles soient, qui peuvent difficilement prétendre au nom de science, laquelle suppose une observation prudente et une classification systématique des faits⁵. Ces spéculations, ces controverses sur l'origine naturelle et conventionnelle du langage ont pourtant pour effet de stimuler l'intérêt pour la recherche étymologique, dit le linguiste R. H. Robins.⁶

¹ Giorgio Cascacchia. *HID I*. 1989. p. 432

² *Ibid.*

³ *Id.* p. 438

⁴ Les problèmes linguistiques concernant la langue grecque sont, en effet, controversés en deux axes: il s'agit d'abord, nous l'avons vu, des hypothèses émises à propos du rôle de la nature, *Physis*, en tant qu'opposée à la convention, *nomos* ou *thesis*; ensuite la régularité ou analogie, *analogia* en tant qu'opposée à l'irrégularité ou anomalie, *anomalia*. La question posée par *physis-nomo* semble la plus ancienne; celle entre analogistes et anomalistes s'est prolongée durant toute l'Antiquité, bien que son importance ait diminué avec le temps. Robert Henry Robins. 1976. p. 23

⁵ Otto Jespersen. 1976. p.22

⁶ R. H. Robins. 1976 p. 27.

Nous avons un exemple de ces débats dans le *Cratyle* de Platon qui traite plus précisément de la justesse des noms. Il importe de noter ici que les deux personnages principaux dans cette oeuvre, Hermogène et Cratyle, qui représentent les deux thèses opposées, reconnaissent dans les mots un rapport juste et efficace à l'idée désignée; la différence est seulement dans la manière de justifier ce rapport, à savoir par nature, position de Cratyle, ou par convention, position d'Hermogène. Socrate qui intervient n'accorde son adhésion complète ni à l'un ni à l'autre: il annonce que les noms, qu'ils soient établis par la convention ou fixés par la nature, ne sont pas toujours justes. Mais on remarque que ce personnage, qui seul raisonne et examine les idées, ne fait pas appel pour réfuter les affirmations de Cratyle; bien plus, il complète ses conclusions sur la justesse naturelle des noms, en en faisant une part à la convention.

Cette convention, ou pour mieux dire le statut du langage conventionnel est aussi la position d'Aristote par la suite. Dans *De Interpretatione*, on lit au chapitre 2: « Un nom est donc un vocable signifiant par convention, sans référence à un temps, et dont aucune partie, considérée séparément, n'est signifiante... Je dis par convention parce que aucun vocable n'est un nom par nature; il ne l'est que lorsqu'il devient symbole de quelque chose »¹.

Or, qu'entend-il par le mot *symbole*?

Aristote, il est vrai, cite les bruits de bêtes qui sont naturels, qui signifient et symbolisent quelque chose, et qui, pourtant, ne sont pas des noms², mais, pour examiner les choses de tous les côtés, il ne faut pas oublier que sa conclusion au chapitre 2 vient après la définition du langage au chapitre 1, dans lequel le philosophe annonce que ce qui relève du son vocal est symbole des affections de l'âme et que les écrits sont symboles de ce qui relève du son vocal³. Or, si le mot, parlé ou écrit, est un symbole qui se produit d'une interaction entre les affections de l'âme et le son vocable émis, cela dit que ce symbole porte à l'avance une relation d'intériorité avec l'idée exprimée; ce qui va à l'encontre du sens traditionnel de la convention qu'a évoqué le Philosophe au chapitre 2. Comment concilier les deux points de vue?

Selon une commentatrice du texte aristotélicien, Anne Cauquelin, Aristote aurait pris une position qui n'est ni l'hypothèse cratyléenne du rapport (son-sens) naturel, ni celle d'Hermogène, selon laquelle l'arbitraire désigne la signification de chaque terme; le langage conventionnel aristotélicien repose sur un usage, communément convenu, qui laisse l'expression libre de tout lien causal naturel, mais qui n'est pourtant pas détaché de la réalité: «Si les mots ne sont pas intimement liés à l'essence des choses, ils ne flottent pas pour autant, dégagés de tout lien avec le monde...[c'est-à-dire] une forte contrainte,

¹ Aristote. 2007 p. 163. (chapitre 2 "le nom").

² Ibid.

³ Id. p. 261. (chapitre 1, "principes").

non point volontairement imposée par un législateur, mais s'exerçant de la part de la société, agit pour restreindre l'usage des mots à ce qui est admis par la plupart.»¹

J. Derrida (1930-2004) propose une autre explication du texte aristotélicien; il restreint le lien conventionnel entre l'âme et le logo, tandis que tous les autres éléments entrant dans la composition du logo, à savoir l'être, l'âme, la chose et les affections, reposent, en revanche, sur une relation d'ordre naturel: «La voix, productrice des *premiers symboles*, a un rapport de proximité essentielle et immédiate avec l'âme. Productrice du premier signifiant, elle n'est pas un simple signifiant parmi d'autres. Elle signifie l'"état d'âme" qui lui-même reflète ou réfléchit les choses par ressemblance naturelle. Entre l'être et l'âme, les choses et les affections, il y aurait un rapport de traduction ou de signification naturelle; entre l'âme et le logos, un rapport de symbolisation conventionnelle. Et la *première* convention, celle qui se rapporterait immédiatement à l'ordre de la signification naturelle et universelle, se produirait comme langage parlé. Le langage écrit fixerait des conventions liant entre elles d'autres conventions... la voix est au plus proche du signifié, qu'on le détermine rigoureusement comme sens (pensé ou vécu) ou plus lâchement comme chose.»²

Il convient de citer ici le soin que prend Ammonius (?-517), aux premiers siècles de notre ère, pour résoudre toute contradiction apparente entre Platon et Aristote. Ses explications portent sur le sens des expressions *par nature* et *par convention* chez les deux philosophes. Selon le commentateur de *De Interpretatione*, tel que Jean Philopon le transmet, «l'expression "par nature est employée en deux sens, de même que l'expression "par convention". D'une part, certains, et parmi eux Cratyle, disent que les noms sont par nature parce qu'ils les conçoivent comme des oeuvres de la nature; tandis que d'autres, tel le Socrate du *Cratyle*, disent que les noms sont par nature parce qu'ils conviennent à la nature des choses dénommées par eux (les noms). D'autre part, certains, tel Hermogène, disent que les noms sont par convention parce qu'il est possible à quiconque de nommer toutes choses comme il lui plaît; tandis que d'autres, dont fait partie Aristote, disent que les noms sont par convention parce qu'ils jugent que les noms, imposés par l'onomatothète, ne sont pas l'oeuvre de la nature, mais sont le résultat d'une réflexion de l'âme rationnelle, qui regarde vers la nature propre des choses. Ainsi, Platon et Aristote disent la même chose, soutient Ammonius, mais l'un utilise l'expression "par nature" dans la mesure où les noms sont appropriés aux choses auxquelles ils sont imposés; tandis que l'autre utilise l'expression "par convention", parce que les noms sont imposés par l'homme.»³

¹ Anne Cauquelin. 1990. p. 62.

² J. Derrida 1967 P. 21-22

³ Philopon, Jean 1998 p. 15

I.3.2. Humaine/divine

Au temps préislamique, les Arabes étaient réputés pour la supériorité de leur langue qui se distinguait par sa beauté, sa richesse et sa logique. Elle fut appelée *Kalām al-'Arabe*, langue des Bédouins, qui était celle de la poésie, de la communication et des contacts intertribaux¹. Les Arabes s'intéressaient beaucoup à leur propre langue et à ses règles; cet intérêt se manifestait dans des débats, des concours poétiques et prosodiques qui se déroulaient dans les marchés populaires et saisonniers, comme celui de *Okaz*, qui connaissait les compétitions des poètes et écrivains pour présenter l'arabe le plus riche, le plus éloquent et le plus approuvable. En l'occurrence, ils n'étaient pas encore prêts pour faire des réflexions sur les problèmes sérieux du langage, comme chercher son origine, la nature des mots par rapports aux choses...etc., raison pour laquelle la péninsule arabe n'a pas vu des débats sur la nature du langage comme ceux que connaissaient la Grèce ou l'Inde à l'âge antique.

Cette réflexion a commencé en effet presque un siècle après l'avènement de l'Islam, avec l'école *mutazilite*. Il importe de dire que la nouvelle religion avait un grand effet sur les discussions des différents thèmes, religieux, sociaux et philosophiques. La réflexion linguistique, grammaticale et logique des philosophes musulmans prenait souvent son point de départ dans la doctrine de l'Islam, représentée, premièrement, par le Livre Sacré, *Le Coran*, révélation d'Allah au prophète Mahomet à la langue arabe, langue du peuple destinataire, et, deuxièmement, par la tradition du Prophète *alḥadīṭ*. En analysant les travaux linguistiques des savants musulmans* à cette époque, on voit très clairement que les deux sources entrent nécessairement comme témoignages à l'appui des idées.

Il convient de noter que les traductions des oeuvres grecques et l'établissement des contacts entre les deux cultures aurait stimulé la réflexion des philologues et grammairiens musulmans qui commencent à poser de nouvelles questions et à développer la systématisation et la présentation technique de leurs théories. Aussi, ne peut-on voir aucun des grammairiens ignorer les œuvres de philologie jusqu'alors écrites et faire cavalier seul²; chaque œuvre était en effet un reflet de toute une génération.

La première réflexion des savants musulmans sur le langage porte sur son origine. La question n'était pas de savoir comment le langage est né mais plutôt quelle est son origine: Est-ce l'homme ou Dieu? Un débat s'étend presque sur deux siècles (aux IXe et Xe siècles), entre deux idées qui cherchaient l'origine du langage: *iṣṭilāḥ*, ou *tawāḍu'* « convention » d'une part; et *ilhām*, ou *tawqūf* « révélation divine », de l'autre part.

Les Orthodoxes et les Mutazilites qui cherchaient une explication rationnelle des vérités révélées ont adopté la position conventionnelle du langage. En soutenant leur

¹ C.H.M. Versteegh. HIL, t. 1. 1989. p. 243

* On désigne par savants musulmans, non seulement les arabes, mais aussi ceux provenant hors de la communauté arabe

² Henri Loucel. 1963, t.x, fasc. 2. p. 193.

thèse, ils liaient intimement les idées théologiques et grammaticales. Écoutons comment l'opinion mutazilite argumente contre la thèse d'*ilhām*, tel que nous la présente Al-Suyūfī, dans *Al-Muzhir*: «S'il était confirmé qu'ils [les mots] soient révélation fixée par Dieu, il faudrait que Dieu crée la science dans la forme puis dans l'objet montré. Ensuite il faudrait qu'Il crée en nous une science qui ferait de la forme un moyen de désigner l'objet montré. Si Dieu avait créé en nous la science de Ses attributs, il serait possible qu'Il ait créé en nous la science en soi. S'Il avait créé en nous la science en soi, il serait vain de se mettre en peine, de se charger de cette épreuve. »¹

Les mutazilites, il est vrai, cherchaient à défendre le pouvoir de la raison, à montrer la dignité de l'homme et son intelligence, sa capacité d'instituer cette manifestation du langage qui le distingue de tous les autres êtres et qui contribue au développement des civilisations; mais leur argumentation, contrairement à leur principe, ne reposait pas toujours sur la raison et ne manquait pas de critique. Car il est évident que Dieu crée chez l'homme la raison pour découvrir les diverses sciences; ces sciences, il ne les a pas fixées par révélation, mais c'est le développement intellectuel de l'homme qui l'amène à s'y initier. Pourquoi avec les sciences du langage ne garde-t-on pas la même logique? Loucel fait la même critique à ce raisonnement : «Mais la liberté de l'homme est supprimée du fait que Dieu, au lieu de laisser cette disposition entrer librement en mouvement, impose et dirige ce mouvement, en imposant à l'homme la science qui le fait nécessairement coordonner sa forme de sujet aux formes de l'objet. »²

Il convient maintenant d'observer les idées du plus célèbre théologien de l'école mutazilite, Alqāḍī 'Abd Alġabbār (m. en 1025) et dont le livre *Almuġnī fi Abwāb Altawḥīd Wā'adl* est un témoignage qui trace le processus de la réflexion mutazilite.

Alqāḍī voit que le statut des langues est une institution fondée sur la convention des hommes. Mais celle-ci est conditionnée par l'intention du législateur qui crée le rapport du nom au nommé : «Tant que les lettres n'ont aucun pouvoir sur le nommé, il faut une autre chose qui affecte l'attachement entre les deux; et ce n'est que par le biais de l'intention et le désir de l'instituteur. La preuve en est que le même nom renvoie à plusieurs nommés selon les langues, puisque ils sont régis par diverses intentions. Si les mots n'étaient pas attachés aux nommés suivant l'intention, ils ne se comporteraient pas à la sorte.»³ Ainsi, l'accord pour le choix des mots est précédé par l'intention des sujets, et celle-ci serait reconnue par une action de démarcation, dit Alqāḍī⁴. Pourtant, dans son analyse sur l'origine du langage, conventionnelle ou divine, Alqāḍī n'hésite pas à montrer la possibilité des deux hypothèses.⁵

¹ Al-Suyūfī. *Al-Muzhir*, (s. d) p 20. (chapitre 1).

² H. Loucel. 1964, t.xI, fasc. 2 p. 179.

³ Alqāḍī. 1962. p. 160,

⁴ Id. p. 164.

⁵ Id. p. 165

On peut lire dans les *Ḥaṣā'is* d'Ibn Ğinnī (912-1002), toutes les opinions dites à son époque à propos de l'origine du langage, à savoir s'il est une révélation divine « *tawqīf* ou *waḥy* » ou bien s'il est une institution humaine conventionnelle « *tawāḍu* »¹. Quant au savant Ibn Ğinnī, il n'arrive pas à prendre parti pour l'une des deux positions.² Il le dit à la fin du chapitre sixième sur *l'origine du langage*, non sans perplexité: « c'est avec regret que je me situe entre les deux positions. Je les établis en compétition et, lassé, je m'en tiens là. »³ Mais il laisse la question ouverte pour d'autres discussions; une déduction qui se rapproche, d'une certaine manière, de celle prononcée par les personnages du *Cratyle* à la fin du dialogue.⁴

Après la génération d'Ibn Ğinnī, Il faut attendre quatre siècles⁵ pour prendre connaissance des idées des savants musulmans sur l'origine du langage, notamment avec les travaux d'Al-Suyūṭī. (1445-1505).

Dans son livre *Al-Muzhir*, Al-Suyūṭī, prend le relais d'Ibn Ğinnī, et montre toutes les idées dites à son époque sur la nature et l'origine du langage et sur le moyen par lequel est passée la nomination des objets. Les discussions ont lieu dans un cadre théologique pour les deux positions *iṣṭilāḥ* et *tawqīf* en partant de l'idée d'un Dieu omniscient et omnipotent. Le fondement des opinions est basé généralement sur la manière de concevoir l'intervention divine ou humaine dans l'institution du langage. Nous présentons dans ce tableau les principaux arguments échangés des deux positions:

Arguments de <i>tawqīf</i>	Arguments d' <i>iṣṭilāḥ</i>
<p>A/ La parole de Dieu:</p> <p>1- «<i>Il apprit à Adam tous les noms</i>». Tous les noms sont enseignés par Dieu dans le texte sacré: verbes et particules sont aussi des noms. Coran 2:31.</p> <p>2- Le Seigneur digne de toute louange blâme les tribus pour avoir formé des noms</p>	<p>1- Si les langues étaient fixées par révélation, un message intermédiaire aurait précédé cette fixation par un prophète. Cette antériorité est vaine. La preuve en est dans la parole de Dieu lui même: «Nous n'avons envoyé nul apôtre</p>

¹ La signification précise de ces termes est expliquée par Loucel qui dit: « *tawqīf* caractérise l'origine révélée du langage... nous l'avons régulièrement rendu par " fixation révélée "... *Tawqīf* ajoute en effet une précision à *waḥy* qui signifie la Révélation en général atteignant le coeur, l'intelligence. Trois mots s'oppose à *tawqīf* et *waḥy* : 1- *Tawāḍu* : instituion résultant d'un accord... 2- *Iṣṭilāḥ* : convention... chercher ensemble ce qui est bon; d'où se mettre d'accord, convenir de... 3- *Tawat.u*: accord, ... la réciprocité. H. Loucel. 1963. t.x; fasc 3 p.254-255».

² Sur la position d'Ibn Ğinnī à l'égard des deux hypothèses, voir Abdelkader Mehiri. Les théories grammaticales d'Ibn Ğinnī; thèse de doctorat / Lettres, Paris IV 1970. Tunis : publ. De l'univ. Tunis 1973. p. 96. Voir également H. Loucel. 1963. t.x p. 275

³ Ibn Ğinnī. *AlḤas.ā'is*. (s.d.) p. 47. Traduction de Loucel. 1963. t.x. fasc 3.. P. 271

⁴ Platon. *Cratyle* (440 d); 1950, p. 137.

⁵ Comment expliquer ce hiatus scientifique qui part du Moyen Age (le mutazilisme) à la Renaissance? Loucel ne l'a pas dit et peut-être il lui échappe. Il est en effet dû à la chute du Califat Abbasside à Bagdad en 656/1258 dans les mains des Mongols et l'écrasement de tout le système politique, culturel et scientifique qui finit avec le drame de l'énorme bibliothèque arabe jetée dans le Tigre, et la perte de l'ensemble des oeuvres littéraires et scientifiques qui étaient riches à l'âge abbasside.

<p>qui n'étaient pas fixés par révélation: «<i>En vérité, ce ne sont là que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et que Dieu n'a investis d'aucune autorité.</i>» Coran 53:23, Voir aussi (Coran12:40; 7:71).</p> <p>3- Dans ce verset: «<i>Et parmi Ses signes la création des cieux et de la terre et la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants</i>» (Coran 30: 22), Dieu ne désigne pas les langues de chair car elles ne présentent point de différence.³</p> <p>B/Argument rationnel: « Si les langues étaient conventionnelles, il aurait été besoin, en conversant pour les instituer, d'une autre convention, parlée ou écrite, à quoi remonterait le discours. Cela exige un enchaînement, une succession d'institutions. C'est impossible, car il faut nécessairement aboutir à la fixation révélée ».⁴</p>	<p>sinon avec l'idiome de son peuple» (Coran 14:4)¹.</p> <p>2- Si les langues étaient fixées par révélation, cela pourrait avoir eu lieu de diverses façons: 1) Ou bien Dieu crée dans l'être raisonnable la science nécessaire pour réaliser qu'il a établi les mots en vue de telle idée, 2) ou bien il la crée dans l'être sans raison, 3) ou bien il ne crée pas du tout de science nécessaire. Dans tous les cas, ces trois possibilités n'ont aucune valeur, puisque le premier implique nécessairement la connaissance de Dieu, et, par conséquent, serait vain l'apostolat; le deuxième n'a aucune valeur non plus car l'être irrationnel ne peut pousser jusqu'au bout l'achèvement de ces termes; de même le troisième, car sinon, il serait besoin d'une autre fixation révélée et à nouveau s'impose l'enchaînement.²</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Quant à Al-Suyūfī, il semble que lui aussi, comme Ibn Ğinnī, ne prend pas position, il critique à la fois les deux thèses opposées. Dans ce deuxième tableau, nous présentons sa réponse aux arguments de chacune des deux positions :

Réponse d'Al-Suyūfī.	
Aux partisans du <i>tawqīf</i>	Aux partisans de l' <i>Iṣṭilāḥ</i>
<p>A /La parole de Dieu. Argument 1 «Pourquoi ne serait-il pas possible qu'"enseignement des noms" aux hommes veuille dire "inspiration à les établir"»?</p> <p>Argument 2 Dieu a blâmé ces tribus parce qu'ils avaient nommés les idoles dieux et les croyaient telles.</p>	<p>Argument 1: Nous n'acceptons pas que la fixation révélée dépende du message. Il est possible en effet que Dieu crée dans les hommes la science nécessaire pour comprendre que des termes ont été établis pour ceci ou pour cela.</p> <p>Argument 2: Pourquoi ne serait-il pas possible que Dieu</p>

¹ Al-Suyūfī. Al-Muzhir (s.d.). p.18

² Al-Suyūfī. Al-Muzhir (s.d.). p.18.

³ Id. p.17-18

⁴ Ibid.

<p>Argument 3: La langue est l'organe particulier du langage. L'accord n'est pas unanime sur ce sens là. Il y a d'autres emplois comme l'émission des lettres sur lesquelles on a le pouvoir.</p> <p>B/ L'impossibilité de convention La convention n'appelle pas une autre convention. La preuve en est fournie par l'enseignement que les parents donnent à leurs enfants, sans convention antérieure.¹</p>	<p>créé dans les êtres raisonnables la science nécessaire pour comprendre que celui qui a institué le langage a établi tels termes pour telles idées; sur quoi, cette science ne serait pas connaissance nécessaire de Dieu. Je suis d'accord. Mais pourquoi n'est-il pas possible que l'existence de Dieu soit nécessairement connue de quelques êtres raisonnables?²</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les discussions dépendaient ainsi de l'interprétation du chacun des deux partis, ainsi que celle d'Al-Suyūfī, des versets du Coran³. En critiquant les idées des deux thèses, l'auteur d'*Al-Muzhir*, « n'émet aucune solution personnelle, souligne Loucel. Bien pis, il ne tire aucune conclusion des théories découpées dans ses auteurs. »⁴ Mais s'il critiquait des éléments dans les deux théories, c'est qu'en réalité, il approuvait, avec quelques réserves, la validité des deux, comme il le révèle dans ce passage: «La preuve de la possibilité de la fixation révélée consiste en ce que l'on peut admettre que Dieu a créé les mots et les a établis en fonction des idées; puis en ce qu'il a créé, dans certains hommes, la science nécessaire [leur permettant de comprendre] que ces mots étaient établis pour ces idées. Et la preuve de la possibilité de la convention réside en ce qu'il est possible à un ou plusieurs hommes de se charger d'établir des thèmes en fonction des idées, puis à les faire comprendre à autrui par des signes. »⁵

Avançant dans l'histoire, l'Europe chrétienne de la Renaissance jusqu'au siècle des Lumières connaît des perspectives semblables à celles de l'Orient musulman du Moyen-âge. Le dominicain Alphonse Costadau (m. vers 1730) annonce dans ses œuvres que Dieu est l'auteur du premier langage, comme il le fut d'Adam et Ève. Il affirme que l'opinion selon laquelle Dieu a créé le premier langage est une vérité de foi, qui n'a pas besoin de preuves. Il cherche à montrer que même si ce n'était pas le cas, il est aisé de démontrer que le contraire est impossible⁶.

¹ Id. p.19

² Al-Suyūfī. *Al-Muzhir* (s.d.). p.19-20

³ Dans le chapitre sur l'origine de l'idée de l'arbitraire, nous avons déjà abordé la question de l'interprétation arbitraire des textes saints; en particulier celui des noms donnés par Adam. Voir p. 120.

⁴ H. Loucel. 1964. t. xi, fasc. 2, p. 152.

⁵ Al-Suyūfī. Id. p.17 La traduction des textes est celle de Loucel. 1964. t. xi, fasc. 2 p. 156-160. Il est à noter que Les discussions prennent un statut de répétition mécanique sans changement remarquable. La question n'étant pas décidée définitivement, les savants préfèrent revenir étudier le langage en lui même, comme l'étude de la signification, puisqu'elle est quelque chose de déterminé, de fixé, et moins discuté.

⁶ Alphonse Costadau. 1721 P. 116-117

Antoine Court de Gébelin, à l'instar des grammairiens et philologues musulmans, accepte les deux thèses de l'origine du langage, à savoir l'origine humaine et divine. Dans la première partie de son *Histoire naturelle* (1776), figure le chapitre IV, ayant pour titre «*la parole est d'une origine divine*», quand le chapitre suivant porte le titre «*la parole naquit avec l'Homme*». Écoutons-le comment fondre les deux thèses en une seule: «Quoique le langage soit l'application des sons aux objets qui ont quelque rapport avec eux, il n'en est pas moins d'une origine divine. Ce ne sont pas les hommes qui ont formé ces sons et ces rapports; c'est Dieu qui fit de l'Homme un Etre parlant. Sans doute, la parole vint de Dieu même : lui seul a pu mettre la dernière main aux qualités admirables de l'homme, en le douant de l'Art de parler, de cet Art, lien de la société, qui conduit l'homme de connaissance en connaissance...»¹ En lui donnant les organes de la parole, Dieu prépare ainsi l'homme à instituer le langage, à établir des signes de parole. Ce langage n'est, par contre, point arbitraire. Il se soumet à une véritable relation entre la forme des mots et les objets qu'ils devaient peindre: «Dieu seul put donner à l'homme les organes qui lui étaient nécessaires pour parler; il put seul lui faire un besoin de mettre en oeuvre ces organes, et établir entre la parole et les objets qu'elle devait peindre, cet accord admirable qui anime le discours... Il ne restait à l'homme qu'à mettre en oeuvre ces organes et à les développer de la manière la plus convenable à leur définition. Les premiers éléments une fois donnés, l'homme n'eut plus qu'à les combiner entre eux de manière qu'ils s'étendissent à tous les objets et qu'ils répondissent à tout ce qu'il avait lieu d'en attendre. Tels furent les effets du mobile imprimé par la Divinité, ou de l'instrument vocal dont il doua l'homme, et du rapport qui règne entre les sons qu'on en tire et les objets dont l'homme est environné.»²

Dans le chapitre V sur l'origine humaine du langage, Gébelin s'occupe de montrer les premiers pas de l'homme sur le chemin de ses communications. Selon lui, l'acte de parler ne diffère en rien de tous ses autres actes, comme celui de manger, de marcher...etc.: «Dès qu'il y eut deux personnes sur la Terre, elles parlèrent... Le défi de parler ne fait-il pas partie de son essence? N'est-il pas pour lui un besoin, tel que ceux auxquels il est assujéti? Est-il privé des organes nécessaires pour cet effet? A-t-il besoin de leçons pour les mettre en oeuvre? Demander quelle fut l'origine de la parole, c'est demander quand l'homme commença de voir, d'entendre, de marcher. La Parole est une faculté aussi simple que les autres; son exercice, aussi naturel; le besoin en est aussi grand; le Muet lui-même en éprouve la force.»³

Vers la deuxième moitié du XVIIIe siècle, on commence moins à faire intervenir des éléments *divins*, «c'est la "laïcisation" qui suppose une rupture par rapport au mythe».⁴ Une des figures de cette laïcisation se manifeste par le concours auquel

¹ C. De Gébelin 1776 p. 15-16

² Id. p. 16-17

³ Id. p. 17-18

⁴ Sylvain Auroux. 2007. p.22.

L'Académie de Berlin a mis la question de l'origine des Langues, en 1769. La manière de présenter ce concours révélait une ère où l'on commence à s'attacher beaucoup plus à manifester les facultés de l'homme : « En supposant que les hommes soient abandonnés à leurs facultés naturelles, sont-ils en état d'inventer le langage? Et par quels moyens parviendront-ils à cette invention? On demande une hypothèse qui explique la chose clairement et qui satisfait à toutes les difficultés. »¹ Provoquer cette question vise en partie à réagir contre les propositions avancées jusque-là, que le langage est un don direct de Dieu à l'homme.²

Au XIXe siècle, lorsque Whitney aborde l'hypothèse qui voit le langage comme un don de Dieu, il était normal que ses intentions vont séparer la spiritualité de l'empirisme. Il estime que si l'on accepte que le langage surgit tout fait en même temps que l'homme, c'est affirmer que le langage est miraculeux, alors que l'empirisme nous apprend qu'il est un *produit et résultat historique*.³ C'est la faculté humaine qui adapte intelligemment les moyens pour produire le langage conventionnel; une faculté qui est «très complexe, et très compliquée» à tel point qu'il appartient au psychologue seul d'expliquer les *secrets* de l'esprit humain.⁴

Pourtant, il faut dire que ces débats ne sont pas tout à fait disparus: toute époque connaissait des partisans et des adversaires au sujet de la nature des signes du langage. Il est vrai qu'on ne se servait pas toujours des mêmes termes, ni ne recourait aux mêmes notions; il est vrai aussi qu'on présentait de nouvelles façons de voir, et fournissait des perspectives différentes; mais ces débats, en fait, ne s'imposaient plus avec les mêmes rigueurs qu'ont connues les premiers siècles de l'épanouissement des connaissances humaines.

Maintenant, en suivant le cours du débat millénaire, on a finalement l'impression que les deux théories gardent une certaine indépendance l'une vis-à-vis de l'autre, et que les participants se montrent presque imperméables aux arguments avancés par les adversaires. Il est raisonnable de se demander pourquoi il y avait cet accrochement à l'opinion chez les deux partis, d'où leur vient cette certitude d'avoir raison à ce point de ne pas accepter le raisonnement de l'autre. Le langage est-il un domaine inaccessible et incompréhensible? S'agit-il comme le dit l'adage populaire d'«un verre d'eau, moitié vide moitié plein» ou bien de l'anecdote insoluble consistant à savoir la provenance de «la poule et de l'œuf»? On se demande car on sait que la vérité n'a qu'une seule face, tandis que la question du statut du langage soulève des débats partout, s'étendant quelquefois jusqu'à plusieurs siècles. Où gît au juste la problématique ?

¹ Daniel Droixhe. 1978. p.31

² R. H. Robins. 1976. p. 159.

³ W. Whitney. . 1877. P. 249.

⁴ Ibid.

Du point de vue de la religion, et les interprétations éventuelles des textes sacrés, nous avons déjà répondu à la question au sujet des noms donnés aux êtres par Adam. Mais du point de vue de la science et de la logique, nous allons essayer de répondre à cette question dans cette thèse. Or, en cherchant ce problème et en essayant de le comprendre chez les philosophes, logiciens, grammairiens et philologues, nous avons lu dans le raisonnement de Court de Gébelin, une réponse qui nous paraît un peu plus proche de l'identification du problème. Voici ce qu'il dit dans son *Histoire Naturelle* (1776):

«Ce qui fait illusion, ce qui brouilla toutes les idées à ce sujet, on le voit bien; c'est que l'on a confondu le moment où, pour la première fois, on fit usage des mots, avec le temps postérieurs où l'on employa ces mots déjà connus ; l'homme commençant une société, et l'homme survenant dans une société déjà formée, déjà en possession d'une langue à laquelle il est obligé de se conformer. Il est certain que dans ces derniers cas, on ne remonte jamais à un modèle pris dans la nature; qu'on ne le voit nulle part; qu'on n'aperçoit qu'un usage; et que cet usage éprouvant des variations continuelles, paraît n'avoir absolument rien que d'arbitraire.

Mais on se trompera, toutes les fois qu'on en conclura que ce modèle n'existe pas, et que les mots sont arbitraires; comme on se trompe nécessairement, toutes les fois qu'on conclut de ce qu'on ne voit pas, à ce qui peut être.

Ce qui a fait encore illusion, c'est qu'en avouant que l'homme trouvait en lui-même, ou dans la nature, les sons nécessaires pour exprimer ses sensations, on n'a pas cru qu'il en fût de même pour l'expression des idées: c'est qu'on n'a pas considéré que l'homme n'avait pas seulement été doué, comme les animaux, des organes nécessaires pour examiner ses sensations, mais qu'il avait de plus en partage les organes nécessaires pour peindre ses idées d'une manière aussi naturelle et aussi énergique que ses sensations».¹

L'auteur termine ses observations par cette conclusion: «Ce n'est que l'ignorance où nous sommes de l'origine d'un mot, qui fait que nous n'apercevons nul rapport entre lui et son objet; qu'il nous paraît par conséquent froid, indifférent; tel qu'il pourrait disparaître sans que nous y perdissions rien; qu'il n'exerce que notre mémoire. »²

¹ C. De Gébelin. 1776. P. 19-20.

² Id. P. 26

Chapitre II : Conciliation : hypothèses mixtes

Si nous jetons un œil sur les circonstances dans lesquelles se sont déroulés les débats sur la nature du langage, nous allons remarquer qu'ils ont débuté en particulier avec les premiers épanouissements des connaissances et du goût du savoir. On se rappelle les débats à l'âge antique en Inde, en Grèce et en Chine. Quand au monde arabe islamique, on ne les connaît qu'au Moyen-âge, après l'avènement de l'Islam. Nous remarquons aussi que ce genre de débats a diminué avec le temps, sans qu'il ne disparaisse complètement. La raison en est à notre avis que les gens seraient convaincus de l'inutilité de ces controverses, et penseraient qu'il vaut mieux passer à autre chose que de s'engager dans des discussions vaines qui n'aboutissent à rien d'autre qu'à la répétition mécanique des mêmes arguments.

Mais tant que la question n'a pas été tranchée, et que la définition du langage reste controversée, il était normal qu'apparaissent de temps en temps des tentatives pour en faire un compromis qui puisse renouer les points de vue opposés. Voici les principales idées conciliatoires:

II.1. Prendre une attitude moyenne

II.1.1. Supposer l'arbitraire dans une étape ultérieure

Cette idée repose sur le fait d'admettre l'arbitraire du langage comme établi sur la base du langage naturel. C'est-à-dire penser le langage comme étant passé en deux étapes: la première par les signes naturels, la deuxième par les signes arbitraires. Là, quelques questions se posent inévitablement: Qu'entendons-nous par signes naturels et quels sont leur statut? Peut-on préciser le temps et les circonstances dans lesquelles ces signes naturels sont transformés en arbitraires, ou bien le sont-ils devenus graduellement et insensiblement? Quelles sont les raisons de cette transformation? Que devient enfin l'état des langues qu'on parle?

Mais avant de répondre à ces questions, nous sommes au fond dans un autre problème beaucoup plus important. Il consiste à se demander s'il est *a priori* possible de discuter de l'origine du langage. Car la question elle-même ne peut pas être un objet scientifique, puisqu'elle est fondée sur la base des suppositions, des spéculations et conjectures, difficiles à vérifier. Mais comme le problème de l'arbitraire s'est trouvé attaché à la question de l'origine du langage, nous nous sommes permis de discuter les idées principales des philosophes à ce sujet.

En effet, le problème de l'arbitraire a été lié étroitement à la question de l'origine du langage. A peine celle-ci est évoquée que se succède une chaîne d'hypothèses supposant comment le langage a pu commencer et quel est donc son statut. Or, toutes les théories et thèses proposées, malgré leur variation en tant que orientation et objectif, se distinguent généralement par l'opposition entre deux thèses principales qui constituent

pour ainsi dire le principe dont elles découlent, à savoir l'arbitraire du signe d'un côté et son non arbitraire de l'autre.

Parmi ces hypothèses, il y a celle qui consiste à supposer qu'au départ le langage est fondé sur la base des signes naturels, et que l'arbitraire vient dans une étape ultérieure. Les signes naturels sont en ce sens soit en tant que système inné d'expression des sentiments, soit en tant que signes vocaux établis par analogie avec la chose exprimée (signes imitatifs, onomatopéiques et sensibles). D'autant plus que la simplicité des éléments du quotidien de la vie primitive des hommes n'acquerrait pas le nombre des mots que notre vie actuelle connaît et nécessite. La langue des premiers hommes était selon cette hypothèse toute imitative, et cette langue très bornée suffisait à leurs besoins, à leurs sociétés, à leurs plaisirs champêtres, etc. mais elle ne pouvait suffire à des sociétés policées¹.

Pour comprendre l'élaboration des signes naturels et leur transformation en signes arbitraires, on va suivre les points de vue des philosophes qui favorisaient cette hypothèse.

Dans ses *Signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels* (1800), De Gérando cherche et analyse l'élaboration des signes naturels dans une langue primitive qu'il appelle *le langage de la nature*. Il met les signes selon ce langage en trois espèces : signes *indicateurs*, signes *imitatifs* et signes *figurés*. Du coup, comme la réunion de ces trois espèces suffit pour traduire entièrement la pensée, et comme c'est l'analogie qui conduit à les instituer tous, De Gérando les réunit sous le nom de *langage d'analogie*. Les éléments de ce langage se constituent de *gestes* (actions et attitudes employées pour imiter les formes et mouvements des objets extérieurs); de *parole* (accents de la voix servant à imiter les cris des animaux, ou sons accompagnant le mouvements des êtres inanimés); et finalement d'*écriture symbolique* (la peinture). Les deux dernières espèces contribuent au développement des sociétés et à la prospérité des civilisations. L'écriture symbolique, en revanche, représente plus parfaitement les objets; son privilège est de n'être point fugitive ou passagère, elle dure et se fait entendre aux générations successives.²

Le langage naturel ainsi formé ne se limite donc pas par la seule utilisation des signes imitatifs ou onomatopéiques. Pour se faire entendre, on aurait besoin d'autres moyens naturels, comme les gestes et les pantomimes, qui ne sont pas à ce stade moins importants que les sons articulés. Question remarquée également par Whitney dans sa *Vie du langage*: «Le point de départ a été les cris naturels par lesquels les hommes expriment leurs sentiments et se comprennent mutuellement ; c'est-à-dire le point de départ du langage audible ; car nous ne pouvons affirmer que tel a été le seul ou même le principal moyen d'expression primitive pour eux. Le geste et la pantomime sont tout aussi naturels et aussi intelligibles que le cri, et, dans l'état primitif du langage, les

¹ P. N. Changeux. 1773. p. 31-32. (chapitre IV. «De l'Origine des Lettres et de l'Écriture»)

² De Gérando. 1800. p. 121-123

moyens visibles peuvent avoir prévalu longtemps sur les moyens audibles pour l'expression de la passion. Mais il n'est pas possible que la nature, qui avait donné la voix à l'homme, ne l'ait pas incité à s'en servir.»¹

Or, par quel moyen les hommes commencent-ils à établir les signes de leurs communications?

Exprimés d'abord par des cris naturels, des gestes et des mimes, les premiers signes du langage auraient été formés par analogie selon les philosophes. Ainsi, pour donner des noms, les hommes auraient décidé, selon Turgot, de «partir des premières images des objets qui frappent les sens, et s'élever par degrés jusqu'aux idées des êtres invisibles et aux abstractions les plus générales. On voit les échelons sur lesquels ils se sont appuyés, les métaphores et les analogies qui les ont aidés, surtout les combinaisons qu'ils ont faites de signes déjà inventés et l'artifice de ce calcul de mots par lequel ils ont formé, composé, analysé toutes sortes d'abstractions inaccessibles aux sens et à l'imagination»².

Le sens instinctif chez les hommes fait que la construction et la reconstruction des signes sont conduites par l'analogie. «L'instinct populaire, dit Egger, a dû être guidé souvent par l'analogie: 1° dans le choix des modifications internes qu'il faisait subir aux mots usuels, 2° dans le choix des mots qu'il faisait entrer dans les locutions complexes, ou, pour les mots isolés, dans les changements de signification qu'il leur imposait»³ Egger tient à souligner que ces signes formés par analogie ne trouvent le jour et n'entrent en usage qu'après être convenus par les hommes. C'est l'acte de la convention qui gère dès le départ l'analogie et la ressemblance du signe et de l'idée.⁴ Ainsi, selon le même auteur, la majorité des signes partent d'une origine onomatopéique, prenant différentes formes qui contribuent bel et bien à avoir un rapport avec l'idée exprimée : «La plupart des mots, sinon tous, avaient un rapport plus ou moins direct avec l'idée : onomatopées directes, comme le hennissement, ils faisaient partie du groupe principal; onomatopées symboliques, comme le bruit du fouet, ils faisaient partie du groupe accessoire.»⁵ A côté de cela, s'ajoutent trois autres types d'imitation des sons naturels par les mots: «L'onomatopée a posteriori ou par attraction, l'harmonie imitative populaire, l'harmonie imitative savante.»⁶

Selon les philosophes qui soutiennent l'hypothèse de l'arbitraire ultérieur du langage, les premiers signes naturels, imitatifs et analogiques ont perdu le lien qui les unissait au départ aux choses exprimées. Ils sont devenus alors des signes arbitraires dans le sens du manque de rapport entre la forme et le contenu. Cette hypothèse conduit la

¹ W. Whitney. 1877 p. 236-237

² Turgot. 1844. p. 745

³ Victor Egger. 1881. P. 257

⁴ Id. p. 248

⁵ Ibid.

⁶ Id. p. 257.

curiosité à se questionner sur la raison pour laquelle ce lien qui est censé avoir existé au départ fut plus tard perdu.

Les philosophes, en fait, justifient le passage des signes naturels aux signes arbitraires* par plusieurs raisons. Nous les récapitulons en ces points:

II.1.1.1. raisons dogmatiques:

Il s'agit effectivement des croyances religieuses, ou plus précisément, du sens littéral qu'émet la Torah sur l'histoire de Babel, selon laquelle les langues sont ramifiées à partir d'une seule langue unique par l'intervention divine, à la suite d'un projet arrogant, représenté par la construction de la tour de Babel. Les événements de cette histoire, évoqués dans le livre saint, font croire qu'à partir de cet épisode, l'arbitraire régit les signes de toutes les langues, puisque «la punition» divine frappe la langue unique en la balbutiant. Et c'est de là que naissent toutes les langues arbitraires¹.

Or, cette idée avait presque été abandonnée dès la fin du XVIIIe siècle. A partir du moment où s'épanouit la science moderne, les intellectuels ont rompu avec la religion, notamment en Europe occidentale, après la persécution de nombreux d'entre eux par l'Eglise catholique romaine qui les condamnait de sortir des enseignements du Livre saint.

II.1.1.2. Raisons historiques: Les altérations

En effet, la raison essentielle qui fait attribuer au signe le caractère d'arbitraire est son historicité, c'est-à-dire sa disponibilité de subir des changements et des altérations qui lui surviennent à la longue et qui le rendent inidentifiable par rapport à son origine analogique. «A mesure qu'on suit l'origine des mots, dit Turgot, en remontant de degré en degré, les altérations se multiplient, soit dans la prononciation, soit dans le sens, parce que, excepté les seules inflexions grammaticales, chaque passage est une altération dans l'un et dans l'autre».² Ces altérations font que les signes commencent à se détacher du sens qu'ils couvraient pour avoir d'autres acceptions; ce qui fait une désunion du rapport original entre la forme et le contenu. Turgot, aussi bien que Beauzée³, explique cette altération par le versement du mot d'une idée principale sur l'accessoire, de façon à perdre de vue le primitif et à présenter un sens contradictoire avec le sens propre⁴. Les signes ainsi définis ne renversent pas brusquement le sens qui leur était attaché; ils passent des étapes élémentaires importantes avant de perdre leur rapport naturel qui les unit avec ce qu'ils sont censés exprimer. Les philosophes cherchant à montrer le parcours

* ici, *arbitraire* ne porte pas forcément, ni toujours, le même sens du manque de rapport entre l'expression et l'exprimé.

¹ Nous avons déjà abordé ce sujet en détail. Voir p. 131.

² Turgot. 1844. p. 733.

³ Beauzée. La Grammaire générale; vol. 2. 1974. p. 555. (livre III, chap. IX). Voir aussi Encyclopédie. Volume VIII, 1765 p. 398

⁴ Turgot. Id. p. 740.

des signes, présentent des théories plus ou moins semblables sur la manière dont les signes analogiques se transforment en arbitraires.

Chez De Gérando, ils sont fondés d'abord par l'analogie, puis devenus, par l'usage répété, des signes d'habitude; ceux-ci constituent une nouvelle force pour représenter les idées, et donc, on se sert moins de l'analogie. Ensuite, « les sons de la voix et les articulations qui les accompagnent, peuvent, soit par eux-mêmes, soit par leur combinaison, présenter avec les idées une foule d'analogies qui ne sont point frappantes au prime abord, mais qui seront facilement senties et évidemment saisies dans les sociétés où l'on attachera beaucoup d'intérêt à pouvoir dire beaucoup, dans le moins de temps et avec le moins de peine qu'il sera possible. Le langage analogue de la parole s'étendra, s'enrichira chaque jour d'avantage ; on en formera un système, et les langues prendront naissance. »¹

Dans la dernière étape de cette évolution, les signes deviennent petit à petit arbitraires: « On arrivera enfin, continue De Gérando, à user des signes entièrement arbitraires. On y sera conduit de deux manières : d'abord, par la dégénération successive du langage, ensuite par des conventions expresses. »² Ainsi, dès lors qu'on a une nouvelle idée à exprimer il n'y aura pas de plus simple que de s'accorder pour lui choisir un nom ; dès qu'un nom sera choisi chez ceux qui ont besoin de désigner l'idée, il sera commun chez les autres. Les mots n'ont de force que parce que on s'accorde à leur donner le même sens employé aisément par habitude³

Les signes passent donc par une vraie évolution intrinsèque durant leur vie. Stuart Mill impute cette transformation à un double mouvement : l'un est la *Généralisation* par laquelle le mot perd continuellement une partie de sa connotation visant à restreindre le sens et étendre l'application, l'autre la *Spécialisation* qui fait que les mêmes mots ou d'autres reçoivent continuellement une nouvelle connotation. Selon Mill, ce fait se passe dans le langage parce que « le nombre des choses qui nous sont connues et dont nous désirons parler croît plus vite que celui des noms destinés à les désigner. »⁴ Cela conduit à réutiliser les mots, déjà connus, avec certaine modification qui puisse répondre aux besoins des nouveaux objets sans créer un nouveau terme. A ce propos, Mill s'accorde parfaitement avec Whitney sur la difficulté de l'invention des nouveaux termes : « On préfère naturellement donner au nouvel objet un nom qui, du moins, exprime sa ressemblance avec une chose déjà connue, tandis qu'en lui attribuant un nom tout à fait nouveau, on n'apprendrait absolument rien à ceux qui l'entendent pour la première fois. »⁵

Nous pouvons déduire de cette pensée que créer un nouveau terme tout arbitrairement, c'est-à-dire sans référence à quelque signe dont l'idée est en ressemblance

¹ J.M. De Gérando. 1800 an VIII, p. 123

² Ibid.

³ Id. p. 125.

⁴ John Stuart Mill. 1866. p. 241-242.

⁵ Id. p. 242.

avec le nouvel objet, ne saurait pas correspondre aux propriétés de la chose désignée; il ne suggérerait aucune idée dans l'esprit, et ne tirerait sa connotation que de celle que lui a donnée son inventeur.

En effet, il est vrai que, pour Mill, la désignation des choses par des noms à cause d'une quelconque ressemblance entre les deux (les *propriétés communes*), est imputée à la convention, et quelquefois au hasard (les *circonstances accidentelles*), que cette convention qui renferme en réalité les signes arbitraires leur donne, à la longue, la force des propriétés communes, mais il nous semble que sa pensée n'implique pas réellement l'idée de l'arbitraire de relation dans son plein sens. D'abord, parce qu'il imagine la langue comme un établissement, une autorité autonome qui agit et change automatiquement, et même simultanément, sur les deux plans, la forme et le contenu; ensuite, que le changement des circonstances sociales dont il parle entraîne un changement dans le mot en tant que forme ou fond, ou les deux à la fois. Et donc, ne peut-on pas en déduire qu'un principe motive les deux changements de façon à inspirer la présence d'un certain rapport entre le mot et l'idée par rapport à la réalité? Ce rapport, quoique régi par des lois inconnues et incontrôlables comme le dit Mill, par évidence existe; et, par conséquent, ne peut se vêtir de l'attribut proprement dit de l'arbitraire.

II.1.1.3. raisons sociales:

Les raisons sociales sont en rapport direct avec les raisons historiques, parce que, d'une part, l'histoire du langage, comme le dit Whitney, commence dès que l'expression est tournée d'usages intellectuels; et ceci par le seul fait du désir de la communication qui donne l'impulsion au développement du langage¹; d'autre part, avec le progrès des sociétés, la nécessité de la communication, le développement des idées et de la réflexion qui va parallèlement avec le développement des modes de vie, on éprouve de plus en plus le besoin de nouveaux signes pour exprimer les nouvelles idées. Les signes dits naturels n'arrivant alors plus à répondre à ces besoins, ne peuvent résister devant le progrès des idées générales et abstraites. Ainsi, à partir d'une idée métaphorique, le signe se détache de son rapport analogique avec l'idée, et passe alors à l'arbitraire du rapport.

II.1.1.4. raisons humaines:

Par des raisons humaines, les signes naturels et analogiques passent aux signes arbitraires et marquent une rupture de lien entre la forme et le contenu. Cette rupture est due à l'esprit humain qui, au moment de donner des noms, envisage des objets qui ne frappent en rien le sens de l'ouïe, et qui n'avaient avec les autres objets de la nature que des rapports très éloignés, selon Turgot.² Par conséquent, l'homme ne peut pas avoir toujours le moyen propice qui lui permet de créer des signes analogiques pour exprimer ses idées. Raison pour laquelle, il arrive que son choix se fasse arbitrairement. Mais ces signes non analogiques constituent un petit nombre dans la langue selon Condillac qui,

¹ W. Whitney. 1877 p. 234-236

² Turgot. 1844. p. 740.

en développant le principe de l'analogie dans sa *Logique ou les premiers développements de l'art de penser* (1780), propose dans une note de se référer au *Traité de la formation mécanique des langues* (1765) du président De Brosses pour montrer au lecteur «combien les mots sont peu arbitraires». ¹ Ce *peu* d'arbitraire peut être compris comme résultant d'une fausse analogie, quand «les langues se confondaient, et l'analogie ne pouvait plus guider l'esprit dans l'acception des mots.» ² Idée forgée également dans sa *Langue des calculs* (1798 posth.): «Le choix des expressions a été souvent fait d'après des analogies si faibles, si vagues, si disparates, et quelquefois avec si peu de goût, qu'on serait tenté de croire qu'elles ont été faites comme au hasard. En effet, elles avaient été presque achevées par des barbares sans discernement, lorsqu'elles ont été remaniées par des hommes de génie... Ils ont perfectionné la langue, en lui donnant leur caractère, mais il ne leur a pas été possible de la purger de tous ses vices.» ³

Selon les philosophes, toutes ces raisons, ensemble ou séparément, transforment d'une manière ou d'une autre les signes naturels et analogiques en signes arbitraires, dans le sens de perte du rapport qui les unissaient à ce qu'ils exprimaient. En l'occurrence, les signes transformés vont s'identifier uniquement comme signes conventionnels. Or, cette idée n'est pas unanime chez tous: les anti-arbitraires ne pensent pas de la sorte. Pour Court de Gébelin par exemple, «comme les mots n'ont jamais été arbitraires, leur altérations n'ont jamais pu l'être : elles ont toujours eu des causes physiques dont il est aisé de rendre raison. » ⁴ L'auteur entend ainsi par arbitraire l'altération hasardeuse et aléatoire; il l'oppose à la causalité, c'est-à-dire au fait qu'aucune altération n'advient sans être en rapport de cause à effet. Mais cela pourrait aussi signifier qu'il n'y a pas de loi phonétique absolue et nécessaire. Si l'altération est due pour une telle ou telle raison, elle pourrait tout de même advenir pour n'importe quelle autre raison; ce qui ne lui ôte pas tout à fait le facteur de la contingence.

Pour revenir à la thèse de l'arbitraire ultérieur du langage, on peut se demander pourquoi la convention préfère l'arbitraire aux signes naturels et analogiques. Le fait de se rappeler du rapport *sens-son* ne rend-il pas le langage plus efficace que le contraire? Selon Victor Egger, «les signes arbitraires n'ont pas été arbitrairement préférés aux signes analogiques. Le motif secret de cette préférence est l'impossibilité d'obtenir une image générale... (car) une image est toujours un phénomène particulier, différent par quelques caractères individuels de tous les autres phénomènes du même genre, incapable par conséquent de bien représenter ce qu'ils ont de commun ou le genre tout entier.» ⁵ Si donc l'arbitraire s'est imposé pour caractériser le rapport des signes et des idées, c'est pour sa capacité de renfermer, sans équivoque de signification, la généralité des idées qui s'accroît au fur et à mesure de la croissance des sociétés.

¹ Condillac. 1948 Vol II. P. 432.

² Id. P. 399. (La Logique, II, III)

³ Condillac. 1981. p. 419.

⁴ Court de Gébelin. 1776. I, IX, P. 43

⁵ V. Egger. 1881. p. 249

II.1.2. Accepter les deux hypothèses (arbitraire/ non arbitraire)

Certains grammairiens et philosophes n'adoptent pas une attitude définitive en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse sur la nature et l'origine des signes linguistiques. En les examinant, ils constatent dans les deux thèses l'existence des éléments raisonnables et des éléments critiquables. Raison pour laquelle, ils les approuvent tous deux dans une certaine mesure.

Nous nous rappelons que le *Cratyle* de Platon présente les deux théories qui occupaient les philosophes de l'Antiquité sur la nature du langage, à savoir *Phusei* (par nature) et *Thesei* (par convention). Le dialogue entre les personnages se déroule autour de la question consistant à justifier la vérité des noms. Socrate donne raison aux deux thèses, mais en des proportions différentes: il s'accorde avec Cratyle sur la justesse naturelle des significations tout en en faisant une partie à la convention, thèse d'Hermogène.

Les discussions sur les thèses opposées prennent au fil du temps une autre forme. Dans l'empire romain où le latin s'est imposé comme langue officielle, deux thèses font l'objet de débats pendant de longs siècles, à savoir si l'usage des mots relève de l'anomalie (dérivation volontaire), ou bien de l'analogie (dérivation naturelle). En analysant le latin, Varron évoque dans ses travaux *De Lingua latina* les deux points de vue opposés parmi les savants de son époque. On peut remarquer qu'il ne garde pas toujours le même avis favorable envers l'un ou l'autre; mais ce n'est pas parce qu'il est contradictoire de pensée, mais qu'il les examine de tous les côtés, cherchant le pour et le contre. Il expose au livre VIII, par exemple, tout ce qui est dit contre l'analogie, tandis qu'il affirme au livre IX son existence. Bien plus, il fait la preuve que les exemples donnés au livre VIII en faveur de l'anomalie n'ont rien contre l'analogie. La raison en est, comme il le dit lui-même, que «ces deux principes se retrouvent dans toutes les parties de l'univers, où la similitude se rencontre constamment à côté de la dissimilitude»¹. Il conclut alors judicieusement que, pour ce qui est de la formation des mots d'une langue, ainsi que des significations qui leur sont associées, les deux principes doivent être reconnus et acceptés, étant nés de l'usage: «L'analogie et l'anomalie sont nées, jusqu'à un certain point, de l'usage. Or, l'usage ayant pour fondement ce double principe, il s'ensuit qu'on ne doit rejeter ni l'anomalie ni l'analogie. De ce que l'homme est composé d'une âme et d'un corps, serait-il raisonnable d'induire que l'homme n'a point d'âme?»²

L'analogie et l'anomalie ont donc tous deux raison pour qualifier le langage. Seulement, elles décrivent différents aspects de la langue: «Dans ce compromis, l'anomalie compte simplement pour ces parties du langage qui sont délibérément choisies

¹ Varron. 1875. livre 9, 113. p. 571. Voir également son opinion au livre 8,23. p. 544.

² Id. livre 9, 3. p. 553.

par l'individu, l'analogie pour les parties où aucun choix individuel n'est effectué, parce que le choix a déjà été fait par un consentement mutuel. »¹

En fait, l'idée de l'arbitraire qu'on peut dégager du texte de Varron renvoie moins à la nature du rapport qui lie l'expression à l'idée qu'à l'acte volontaire de l'homme, un acte à double fonction, à savoir l'imposition des noms et l'établissement des changements morphologiques. A noter que dans les deux cas, l'erreur qui fait partie de la nature humaine ne peut être exclue.

Au Moyen-âge, on se rappelle qu'Ibn Ğinnī n'arrive pas à prendre parti pour aucune des opinions dites à son époque à propos de l'origine du langage, divine ou humaine, quand il les a exposées dans ses *Ḥaṣā'is* ². En constatant des parties logiques dans les deux thèses, il exprime sa perplexité par ces mots: «C'est avec regret que je me situe entre les deux positions.»³ La même chose se dit pour Al-Suyūfī, qui, lui aussi, ne prend pas position en montrant toutes les idées dites à son époque sur la nature de première langue instituée. Il critique des éléments dans les deux théories; il approuve en conséquence leur validité dans une certaine mesure⁴. Même au sein de l'école mutazilite qui adopte la thèse conventionnelle humaine, on peut constater que certains savants finissent par admettre les deux positions opposées. Ainsi, le théologien Alqāḍī 'Abd Alġabbār (969-1025) n'hésite pas à montrer la possibilité des deux hypothèses, conventionnelle humaine et divine.⁵

En quittant le Moyen-âge oriental, on peut également trouver cette attitude moyenne chez certains philosophes d'Europe au XVIIIe siècle, comme Leibniz, qui, dans ses *Nouveaux Essais* suppose pour le langage une origine toute logique et naturelle et une émergence artificielle ultérieure, qui elle-même ne manque pas d'analogie remontant à son origine onomatopéique. Ainsi, tout en admettant que les significations des mots ne sont point déterminées par une nécessité naturelle, il souligne pourtant qu'elles ne laissent pas d'être arbitraires, par des raisons tantôt naturelles où le hasard a quelque part, tantôt morales où il y entre du choix.⁶ Cela dit que la signification des mots n'est pas le pur produit de la volonté humaine; car elle ne l'est qu'avec la collaboration d'autres facteurs naturels qui ont pour effet de la déterminer. Du coup, l'émergence de nouvelles langues vient du «choix mêlé avec ce qu'il y a de la nature et du hasard dans les langues qu'elles supposent.»⁷ Il importe donc à Leibniz de chercher la nature de ces premières langues

¹ John Earl Joseph. 2000. p.102.

² Sur ce jugement d'Ibn Ğinnī à l'égard des deux hypothèses, voir Loucel p. 275, et également Abdelkader Mehiri. 1973. p. 96.

³ Ibn Ğinnī. *AlḤas.ā'is*. (s.d.) p.47. Traduction de Loucel. 1963. t.x. fasc 3.. P. 271

⁴ Al-Suyūfī. *Al-Muzhir* (s.d.). p.17 La traduction des textes est celle de Loucel. 1964. t. xi, fasc. 2 p. 156-160.

⁵ Alqāḍī. 1962. p. 165

⁶ G. W. Leibniz. 1990. p. 216. (Livre III, chapitre II).

⁷ Id. P. 217.

dont elles sont dérivées. En effet, la question de l'origine des langues le préoccupe et l'amène à penser que la langue adamique, qu'il appelle *radicale et primitive*, est d'origine double et opposée, fondée essentiellement sur l'onomatopée. Écoutons-le: «Si nous avons la langue primitive dans sa pureté, ou assez conservée pour être reconnaissable, il faudrait qu'il y parût les raisons des connexions soit physiques, soit d'une institution arbitraire, sage et digne du premier auteur. Mais supposé que nos langues soient dérivatives, quant au fond elles ont néanmoins quelque chose de primitif en elles-mêmes, qui leur est survenu par rapport à des mots radicaux nouveaux, formés depuis chez elles par hasard, mais sur des raisons physiques.»¹ Leibniz donne ensuite beaucoup d'exemples pour montrer que les mots sont dérivés d'une origine onomatopéique².

Or, le passage ci-dessus rapporte l'origine du langage à deux hypothèses: physique ou arbitraire, mais le paradoxe apparaît quand il dit que les langues dérivatives ont au fond cet aspect naturel de l'accord entre les sons de la voix et les affections produites en nous par le spectacle des choses. Comment expliquer cette contradiction? Et qu'entend-il par *institution arbitraire*, puisque même le mot *hasard* qui fait les nouvelles langues est fondé sur des *raisons physiques*?

En effet, comme la visée de Leibniz est avant tout de chercher la vérité du langage, nous pensons que c'est plutôt le statut de la vérité qui est en question ici. Il ne s'agit nullement d'une contradiction d'expression ou de vue, mais uniquement d'une interprétation correcte de son passage. Selon un commentateur du texte leibnizien, J. F. Courtine, les deux hypothèses se complètent et se conforment; il les ramène toutes deux à un seul objectif qui est la rationalité du langage humain. Voici son analyse du texte: «Il est nécessaire, grâce à l'harmonie des langues et à l'étymologie, de reconduire toutes les langues "naturelles" à une commune origine qui serait la langue *radicale et primitive* dont la radicalité, aussi bien la rationalité relative, tient au fait que la signification des mots y est toujours clairement motivée et renvoie au principe de l'onomatopée... Mais il est également nécessaire de dépasser cette position cratyléenne... en présupposant à tout le moins l'institution d'une langue adamique entièrement transparente et entièrement rationnelle, dans le système de laquelle, *la mimésis* irait jusqu'à présenter "par des lettres et des syllabes" l'essence (*ousia*) de l'objet visé... Dieu *s'il l'a fait* (le projet d'une langue philosophique universelle), aura enseigné au premier homme cette langue où l'arbitraire est entièrement au service de la monstration de l'essence des choses.»³ L'explication du texte leibnizien par Courtine signifie que la signification est toujours analogique. Elle tient son origine soit d'une institution naturelle, soit adamique rationnelle. Car ce qui intéresse Leibniz, selon Courtine, ce n'est plus de trancher entre la thèse cratyléenne de la connexion naturelle entre les mots et les choses, et celle de Locke-Hérmogène de

¹ G. W. Leibniz. 1990. p. 218-219.

² Id. p. 219

³ J. F. Courtine. 1980. p. 388-389.

l'institution arbitraire des signes en général, mais c'est de «déterminer le concept même de l'institution, d'en arrêter le statut, de fixer, si l'on ose dire, la règle de son arbitraire.»¹ L'arbitraire dans ce sens est l'équivalent de la rationalité humaine au service de la motivation; ce qui renverse totalement l'acception même de la notion d'*arbitraire*. Il ne signifie pas la fabrication capricieuse du langage, mais au juste, la capacité humaine d'instituer un langage rationnel; car ce qui intéresse l'auteur avant tout c'est de dire que cette langue *arbitraire* adamique soit rationnelle.

D'après ce que nous venons de voir chez les philosophes comme attitude moyenne entre l'arbitraire et le non arbitraire, une question se pose: comment ont-ils envisagé le statut des langues dérivatives ultérieures?

Pour certains d'entre eux, le langage est composé de signes naturels et artificiels. Né du désir de communication et du seul moyen d'expression naturelle, le langage ne peut continuer de la même manière. Au fil du temps, et au fur et à mesure de la complexité des idées, à la suite du développement des sociétés, il nécessite la création des signes de la pensée en absence des choses exprimées, des signes capables d'abstraire et de généraliser les idées différentes. Sur ce point, Whitney soutient que dans l'institution de ces signes, c'est le concept qui précède la nomination, c'est l'acte de comparer et d'abstraire les idées qui passe premièrement, puis vient le signe.²

Mais ici surgit un problème: il consiste à comprendre et à concilier entre la partie dépendante du langage, représentée par l'acte volontaire de l'homme pour instituer les signes de la parole, et la partie indépendante du langage qui, en raison des agents historiques et sociaux, fonctionne tout seul: disparition de beaucoup de signes, voire extinction des langues quasi entièrement, évolution phonétique et altération des mots qui reconstituent de nouveaux signes. Une linguiste, Isabelle Hombert, soulève chez Whitney ce problème philosophique du rapport nécessité-liberté en se demandant «comment concilier en effet l'acte de nomenclature qui suppose une liberté, qui est la réalisation de la volonté humaine, avec le fonctionnement coercitif du langage?... Comment peut-on parler de faculté naturelle du langage tout en affirmant qu'il est un produit culturel et historique, que rien en lui ne relève de la nécessité, pas même les onomatopées qui "n'ont qu'un lien de convenance et non de nécessité entre elles-mêmes et la chose?»³ La réponse qui nous semble évidente, c'est que Whitney essaie de sortir du problème en établissant une sorte de réconciliation entre la partie naturelle et la partie conventionnelle du langage: d'une part il ne nie pas l'existence des signes naturels en tant qu'expression du sentiment, ni non plus l'évolution autonome des signes qu'il a explicitement montrée dans sa *Vie du langage*, mais il les trace au profit de la convenance; d'autre part, il ne peut imaginer l'institution du langage sans l'intervention de la volonté humaine pour établir les

¹ J. F. Courtine. 1980. p. 384.

² W. Whitney . 1877 . P. 246

³ Isabelle Hombert. 1978. p. 118.

signes conventionnels: « Pas un mot, dit-il, n'a jamais été prononcé sans l'intervention de la volonté humaine. »¹

Cette conciliation retrouve chez Leibniz une autre forme. Elle se résume par l'impossibilité de croire à l'idée de l'arbitraire total dans la relation du signe à son objet désigné. Il y a toujours une certaine proportion de motivation qui remonte à son origine naturelle, mais l'artifice humain a altéré, avec le temps, la pureté de cette langue originelle rationnelle, pour des raisons qui se rapportent à la nature même de la pensée humaine constamment changeante et subjective.²

Quant à Condillac, les langues sont présentées dans sa pensée comme des méthodes imparfaites, mais elles ne le sont pas à tous égards.³ Or, cela ne signifie pas qu'en ce sens l'arbitraire régit la langue. Condillac prévient de l'erreur d'y croire. Pour lui, il y a des imperfections, mais elles sont dues à l'usage qui fait les langues comme il veut. Du coup, les grammairiens nous ont donné ses caprices pour des lois. « Mais ce qu'ils prennent pour caprice, dit-il, n'est, de la part des peuples, qu'ignorance, défaut de jugement et mauvais goût. Car, lorsque ils choisissent mal, ce n'est pas qu'ils choisissent sans raison, c'est que la raison qui les devrait déterminer ne s'offre pas à eux. »⁴ De ce point de vue, des signes absolument arbitraires ne seraient pas entendus, selon le philosophe, parce que « n'étant pas analogues, l'acception d'un signe connu ne conduirait pas à l'acception d'un signe inconnu. Aussi, est-ce l'analogie qui fait tout l'artifice des langues: elles sont faciles, claires et précises, à proportion que l'analogie s'y montre d'une manière plus sensible. »⁵ La langue, ainsi définie, est dépourvue de *l'arbitraire absolu* et du *hasard*; il n'y a que l'analogie, quoique parfois erronée. Dans *La langue des calculs* (1798 posth.), Condillac dit son dernier mot sur le statut des langues modernes: « Les langues ne sont pas un ramas d'expressions prises au hasard, ou dont on ne se sert que parce qu'on est convenu de s'en servir. Si l'usage de chaque mot suppose une convention, la convention suppose une raison qui fait adopter chaque mot, et l'analogie, qui donne la loi, et sans laquelle il serait impossible de s'entendre, ne permet pas un choix absolument arbitraire. »⁶

De Gérando essaie de donner une image approximative de la langue en comparant son commencement à la manière dont l'enfant apprend la langue: ses premiers cris sont les signes naturels; les premiers mouvements et gestes sont les signes analogues; et avec le secours et la façon dont on lui fait des signes indicateurs, il apprend une langue. La seule différence qu'il note dans cette comparaison consiste en deux points: i) l'enfant n'a pas besoin d'inventer des signes ou de participer aux conventions qui fondent le langage,

¹ W. Whitney. . 1877 p. 256. (chap. XV «La science du langage : conclusion)

² Voir G. W. Leibniz. 1990. p. 218-220

³ E. Condillac. 1948 II. P. 400. (La Logique, II, IV)

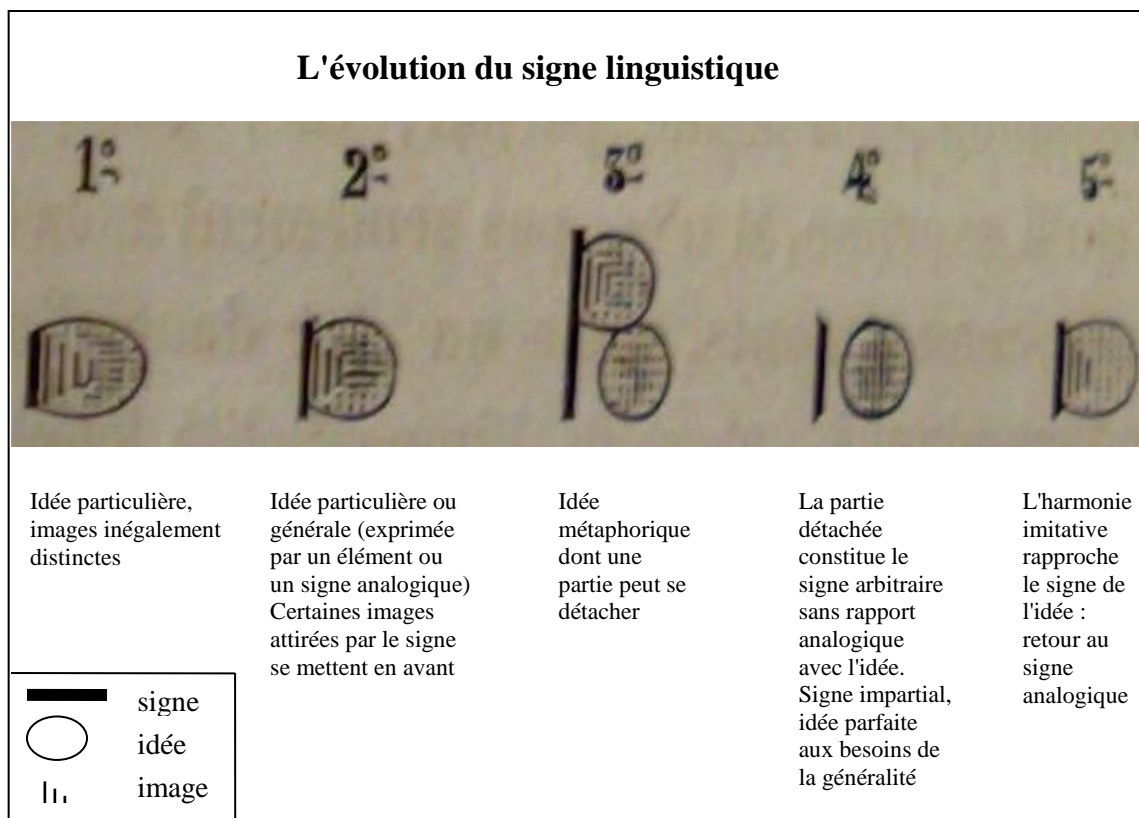
⁴ Id. P. 420. (La langue des Calculs)

⁵ Id. P. 397-398. (La logique, II, II)

⁶ Id. P. 419. (La langue des Calculs)

il apprend les signes déjà faits ; ii) cette mission avait été assignée à nos ancêtres qui les ont institués après un long effort de génie¹. « L'institution des signes, dit-il, exigea de longues années ; la formation des langues demanda des siècles. »² Or, nous ne pensons pas que cette comparaison soit bien choisie. Les ancêtres n'étaient-ils pas d'abord des enfants? Si la réponse est qu'ils apprennent à parler de leurs ancêtres, la même question sera posée à l'infini, et on n'aura donc jamais de réponse évidente. D'autant plus que, pour De Gérando lui-même, la question de la première institution est bien difficile à imaginer, mais il pense en même temps que la première convention n'est pas nécessaire pour établir une première intelligence entre les hommes.³

Au XIXe siècle, Victor Egger (1848-1909) se sert des idées de la philosophie du XVIIIe siècle dont il a pris sans doute connaissance, et présente une perspective particulière de l'évolution de la langue et de son statut actuel. Dans sa *Parole Intérieure* (1881), il cherche à expliquer comment est envisagé le rapport qui lie le signe linguistique à son objet dans la première institution, et en quelles étapes l'expression est passée en fonction de ce rapport. Il présente sa théorie en une illustration de figures idéographiques schématiques par lesquelles il imagine l'évolution du signe linguistique. Voici le schéma, corroboré de nos explications:



¹ De Gérando. 1800. p. 127-128

² Id. P. 126.

³ Id. p. 112.

Comme nous voyons, le signe, durant son évolution historique est toujours en rapport avec l'idée. Même quand il s'en détache un moment pour devenir arbitraire (étape 4°), il la regagne à la fin (étape 5°). C'est la croissance des idées générales qui, simultanément avec l'évolution du signe, contribue à établir le signe impartial arbitraire: «La transition du signe analogique au signe arbitraire par les signes métaphoriques se fait à son tour, et elle complète la séparation commencée dès les origines de la pensée. En même temps, les idées générales deviennent plus nombreuses dans chaque esprit, et chacune d'elles, avec les progrès de l'expérience, croît en compréhension; le développement d'un langage impartial devient ainsi chaque jour plus utile au fonctionnement logique de la pensée. Un bon esprit comprend sans se l'expliquer l'harmonie naturelle qui relie les signes arbitraires aux idées générales; à mesure qu'il prend mieux possession de son entendement, il se complait davantage dans ce mode d'expression, et il contribue pour sa part à le développer dans la langue commune dont il fait usage.»¹

Le schéma montre aussi que les effets des signes naturels ne disparaissent pas durant leur évolution historique: «Aujourd'hui encore des onomatopées et des symboles persistent dans nos langues modernes, témoignages vivants de l'état primitif du langage, et l'on ne peut nier que ce soient des signes... [Car] tous les noms aujourd'hui conventionnels sont d'anciennes métaphores, et toutes les métaphores sont d'anciennes onomatopées.»² Mais ces effets, quoiqu'ils existent, sont rares dans le langage et peu remarqués, selon Egger. Pourtant, il reconnaît qu'ils sont saisissables par des efforts et des recherches intensives: «Il faudrait un effort pour les saisir; l'esprit n'ayant pas l'habitude de voir des ressemblances entre les mots et les idées, c'est comme s'il avait l'habitude de n'en pas voir et de négliger celles qui se présentent de temps à autre.»³

Nous terminons ce passage par une opinion qui se rapproche de celle de V. Egger, adoptée par Saussure et ses successeurs, qui, tout en admettant l'existence des signes naturels dans toute langue estiment leur minorité et leur marginalité par rapport aux signes arbitraires: «Très accessoires et contestables ces faits d'onomatopée et d'exclamation, dit Saussure dans le Cours III.»⁴

¹ V. Egger. 1881. P. 286.

² Id. P. 248, 258.

³ Id. P. 280

⁴ 1164 Rudolf Engler 1968. P 157

II.2. Redéfinir le rapport du signe / idée

Chez certains savants, il est inutile et sans valeur de prendre part aux débats sur la nature du signe linguistique. En effet, c'est un jugement gratuit que de dire s'il est arbitraire ou non, car le signe n'agit pas tout seul, c'est la pensée qui lui donne valeur et qui précise sa signification. Il faut donc chercher le signe et le redéfinir par rapport à la pensée pour comprendre la nature du lien qui le lui associe, et comment ce lien affecte enfin la signification. A partir de cette vision, comment le signe a-t-il alors été examiné? Quel statut lui a-t-on donné? Et à quel point cette nouvelle définition est-elle en relation avec le concept de l'arbitraire?

Dans *De Doctrina Christiana* (397), Saint Augustin définit le signe comme une «chose qui, outre l'impression qu'elle produit sur les sens, fait qu'à partir d'elle quelque chose d'autre vient à la pensée».¹ Il distingue ainsi entre signes *naturalia* (naturels) comme la fumée qui signifie le feu, et signes *data*. Ces derniers, en fait, n'ont pas le sens traditionnel d'opposition naturel/conventionnel. Augustin définit les signes *data* comme ceux que «tous les êtres vivants s'adressent mutuellement pour manifester autant qu'ils peuvent les mouvements de leur esprit, tout ce qu'ils sentent et tout ce qu'ils pensent.»² C'est-à-dire que ces signes sont inventés pour traduire au mieux la pensée et les sentiments. En les opposant aux signes naturels, Augustin voulait distinguer entre signes qui se font connaître par eux mêmes sans intention ni désir de signifier, c'est-à-dire sans intervention de la volonté humaine, et signes donnés volontairement et intentionnellement par l'homme.³ S'appuyant sur cette définition, les signes *data* sont traduits par les commentateurs d'Augustin comme signes intentionnels⁴. A ce propos, Todorov souligne que «intentionnel n'égal pas conventionnel»⁵; il soutient la traduction de *signes data* par *signes intentionnels* et la justifie en ce qu'ils sont «des choses qui ont été produites en vue de leur usage comme signe (origine) et qui ne sont utilisés que dans ce but (usage); autrement dit, ce sont des choses dont la fonction de chose est réduite au minimum.»⁶

C'est une manière de penser qui lie la signification du signe à l'entendement. Le signe n'est inventé que pour signifier ce qu'on veut qu'il signifie de façon à transmettre

¹ Saint Augustin. 1997. P. 137

² Id. P. 139.

³ J. Engels. (1962), p. 370-371.

⁴ La plupart des auteurs qui étudient Augustin traduisent les signes *data* par signes *intentionnels*. Voir Todorov 1977. p. 45-46. Voir également le commentaire d'Engles et de Moreau sur le texte de Saint Augustin. 1997. P. 139. Seul Alain Rey les traduit par signes *conventionnels* (1973. p. 65). En effet, dans leur notes et commentaires sur *De doctrina christiana*, Bochet et Madec ne pensent pas que la traduction de *signa data* soit exactement «signes conventionnels». Une telle traduction à leur avis provient «de la volonté d'assimiler la distinction augustiniennne à la distinction aristotélicienne (De l'interprétation, 16a 18-30, trad. J. Tricot, 1936, p. 79-80) elle-même peut être mal comprise si l'on suit l'analyse du même auteur ... Car le mot "convention" est totalement absent du paragraphe». Saint Augustin. Œuvres 1997. P. 485-486.

⁵ T. Todorov. 1977. p. 46

⁶ Id. p. 45.

cette signification dans l'âme et la pensée de l'autre : «La seule raison qu'on a de signifier, dit Augustin, c'est-à-dire de faire des signes, est de mettre au jour et de faire passer dans l'esprit d'autrui ce que porte dans son esprit celui qui fait signe.»¹ Bien que les moyens entamés en vue de l'invention des signes intentionnels soient absents dans le texte augustinien, ne peut-on pourtant pas en déduire que ce genre de signes s'oppose, en ce sens, à l'idée des signes arbitraires, ou pour mieux dire des signes conventionnels; puisqu'ils sont créés particulièrement pour le but de conformité des pensées communiquées?

Dans *La logique de Port-Royal*, le signe est défini comme enfermant deux idées, «l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée».² Cette doctrine est critiquée pour n'avoir regardé que l'idée, sans considérer l'idée du signe, et la pensée en tant que signe³. Comment expliquer cette indifférence, cette exclusion du langage comme problème?

En fait, n'ayant été traité qu'indirectement dans la *Logique*, le langage, comme l'explique le commentateur L. Marin, ne pose pas un problème pour les Logiciens de Port-Royal. Les signes du langage n'accèdent pas à la problématique du signe en général dont ils sont pourtant une espèce⁴. La raison en est que ces signes, inventés par l'homme pour signifier sa pensée, s'effacent devant celle-ci, leur nécessité n'apparaît que dans la signification: «Les caractères de l'écriture et les mots ne sont significatifs ou représentatifs qu'en tant que signes, c'est-à-dire par rapport aux idées qu'ils réveillent dans l'esprit... Dans leur être propre, les mots prononcés ou écrits ne signifient rien. Ils ne signifient qu'en tant qu'ils sont liés ou joints aux idées... Il faut qu'il y ait l'idée à laquelle on joint tel ou tel son afin que le mot soit dit significatif.»⁵ L'idée ainsi se suffit à elle-même, elle n'a besoin que de soi-même pour exister, le mot ne fait que véhiculer le sens⁶. C'est la nécessité de la communication qui nous oblige à considérer les idées jointes aux mots, et les mots comme joints aux idées. Du coup, cela signifie que la pensée représente naturellement; elle est en ce sens liée non pas au monde extérieur mais au monde des idées; et dans la matière du langage, elle est en rapport avec la signification des mots et non les mots en tant support physique de la signification.

Mais comment peut-on alors comprendre la nature du lien entre le mot et l'idée dans la philosophie de Port-Royal? En fait, la relation du mot à l'idée, telle que nous explique *La Logique*, est habituelle et acquise⁷. L. Marin voit qu'elle est en plus

¹ Saint Augustin. 1997. P. 139

² *Logique de Port-Royal*. 1964 . p. 54.

³ S. Auroux. 2004. p.92, 106

⁴ Louis Marin. 1975. p. 81.

⁵ *Logique de Port-Royal*. Op.cit. p. 45.

⁶ Cette idée se trouve aussi chez Berkeley qui dit : «nous parcourons distraitemment les caractères pour nous consacrer au sens». G. Berkeley III. 1992 p. 178 (Alciphron. Quatrième dialogue §12)

⁷ *Logique de Port-Royal*. Op.cit. p. 35.

nécessaire et fondamentale, où le mot ne veut dire le sens que par l'idée, et l'idée n'est sens que reprise et voulue dans et par un dire.¹

Il est important de remarquer dans la pensée de Port-Royal que la nécessité du rapport entre le mot et l'idée, qui est emmagasiné dans l'esprit, ne fait du signe qu'un moyen pour produire l'idée approximative de la chose déterminée. Ce qui importe dans l'acte de communication avec le monde extérieur est certainement l'idée qui appartient à la pensée; par conséquent, elle n'est pas à rechercher dans un rapport du mot avec la chose. «Il n'y a pas d'image intermédiaire entre le signe et le signifié, dit le commentateur de la *La Logique* A-R. Ndiaye: le rapport du signifiant et du signifié, c'est le lien entre l'idée d'une chose et l'idée d'autre chose, "l'idée de la chose représentée"». ² En un mot, «le mot-signe se loge dans l'espace ouvert par l'idée qui représente son objet.» ³ Ainsi, les idées que nous formons des choses par l'intermédiaire des mots ne sont pas les idées des choses; elles peuvent seulement être plus ou moins proches de celles-ci. Suivons ce passage de la *Logique* dans lequel les auteurs expliquent l'idée du mot *pensée*, un exemple qui confirme cette conclusion: «Cette image du son de *pensée* que nous imaginons n'est point l'image de la pensée même, mais seulement d'un son, et elle ne peut servir à nous la faire concevoir qu'en tant que l'âme s'étant accoutumée quand elle conçoit ce son, de concevoir aussi la pensée, se forme en même temps une idée toute spirituelle de la pensée, qui n'a aucun rapport avec celle du son, mais qui est seulement liée par l'accoutumance.» ⁴ Selon cette théorie de signification, nous avons trois éléments: la chose en sa propre détermination, le signe, et la pensée de l'homme. Entre la chose et le signe, il n'y a pas de lien, entre la pensée et le signe c'est un lien d'accoutumance; la réunion des trois forme une idée spirituelle de la chose qui est indépendante dans sa propriété. Mais cette théorie ne manque pas de critique, car on considère la chose (en particulier les choses abstraites qui n'existent pas concrètement dans la réalité) comme un objet déterminé, tandis qu'elle n'est connue que par l'intermédiaire du mot. Ce qui nous fait revenir à la case départ en reconsidérant le rapport entre les trois éléments; du coup c'est un cercle vicieux qui laisse la théorie peu soutenable du point de vue de la logique.

Allant dans le même sens, Descartes suit la méthode des géomètres qui ne regardent pas le nom en tant que dénotant la chose mais considèrent seulement l'idée comme un objet créé dans l'esprit. Le mot, en revanche, ne signifie pas la chose par lui-même ou par ressemblance avec la chose, c'est l'esprit qui conçoit et appréhende l'idée: Le raisonnement de Descartes s'appuie sur un argument qu'il énonce ainsi: «Si des mots qui ne signifient rien que l'institution des hommes suffisent pour nous faire concevoir des choses avec lesquelles ils n'ont aucune ressemblance, pourquoi la nature ne pourra-t-elle pas aussi avoir établi certain signe, qui nous fasse avoir le sentiment de la lumière, bien

¹ Louis Marin. 1975. p. 51, 64, 242.

² Aloyse Raymond Ndiaye. 1991. P. 40.

³ Arnauld et Lancelot. Grammaire générale et résumée; préface Foucault. 1969 . p. XVIII.

⁴ Logique de Port-Royal. 1964. P.46- 47 (1^{ère} partie, chap. I)

que ce signe n'ait rien en soi, qui soit semblable à ce sentiment?»¹ Or, il est possible de répondre à cette question en disant que c'est notre esprit qui, ayant retenu ce que signifient les signes, nous les représente. A cet argument même, Descartes répond que «c'est notre esprit tout de même qui nous représente l'idée de la lumière, toutes les fois que l'action qui la signifie touche notre œil.»² Cela dit que la représentation ne part pas des mots mais de l'esprit; du coup, elle signifie naturellement le monde.

En effet, la même problématique, déjà citée plus haut avec la philosophie de Port-Royal, se répète plus remarquablement ici avec Descartes. Car les idées ne peuvent pas parcourir toutes seules, ou se suffisent à elles seules pour être échangées. C'est par la langue et le moyen des signes que nous communiquons nos idées. On ne peut, par conséquent, point négliger leur existence, ni l'effet probable qu'ils auraient dû exercer pour réveiller nos idées et permettre d'en faire des représentations.

Nous pouvons, en revanche, trouver chez Hegel une théorie de représentation qui réunit ces deux points opposés. Ainsi, tout en soutenant que la représentation relève de l'intelligence, le philosophe admet en même temps l'éventuel effet des sons vocaux qui suscite à représenter des choses. Ce faisant, l'intelligence gère toutes les opérations de l'entendement pour faire du signe une représentation, une autre image du réel. Pour comprendre cette théorie, suivons d'abord ce qu'il veut dire par *représentation de la réalité extérieure, représentation du signe en général, et du signe du langage en particulier*. Selon Hegel, toute réalité extérieure exerce un effet dans la pensée humaine; cet effet n'est que le sentiment qu'on en a consciemment ou inconsciemment. Dans l'esprit de l'homme, l'intelligence élève le sentiment qui est son *matériau originnaire* au niveau de la représentation. Elle supprime la forme de simplicité qui lui appartient en le divisant en un élément objectif et en un élément subjectif qui s'en détache et fait du sentiment un *senti*³. Pour en avoir une représentation et des degrés de représentation, l'intelligence se charge de trois fonctions par rapport au contenu du sentiment 1 :^o s'en souvient en s'en séparant, 2^o l'imagine, le conserve sans son objet, l'évoque et l'associe librement, 3^o le dépouille de sa signification immédiate et lui donne, dans la mémoire, une autre signification et une autre liaison,⁴ qui devient la représentation de cette réalité extérieure.

La représentation du signe en général (comme les nuages pour la pluie) procède à peu près de la même façon: «La représentation ayant été libérée de la réalité présente extérieure et rendue subjective, cette réalité et la représentation interne se sont situées face à face comme deux choses distinctes. Une réalité extérieure présente devient *signe* lorsqu'elle est *arbitrairement associée* à une représentation qui ne lui correspond pas et qui s'en distingue même par son contenu, en sorte que cette réalité doive en être la représentation ou *signification*.»⁵ La *communication théorique* du signe et de la

¹ René Descartes. T. XI. 1996. p. 4

² Ibid.

³ G. W. F. Hegel. 1963. P. 198. (§133)

⁴ Id. P. 198. (§134)

⁵ Id. P. 206. (§155)

représentation, dont la mémoire fait sa propre détermination, commence dès qu'il est question de *relation entre des représentations et d'autres essences capables de représentation*.

En ce qui concerne le signe du langage, Hegel prend soin de le montrer par deux aspects: le signe en usage et le signe inventé. Pour le premier, la mémoire créatrice est la source du langage qui est d'une part verbal, d'autre part écrit. Ce dernier procède de la même manière que le signe en général; tandis que le signe verbal procède comme une réalité subjective intérieure qui a sa propre signification: «Le *son* est la fugitive manifestation phénoménale d'une intériorité, laquelle, en cette extériorisation, ne reste pas une réalité extérieure, mais se fait connaître comme réalité subjective, intérieure, qui signifie essentiellement quelque chose... Le *signe verbal* fait de la représentation concrète une réalité *sans image*, laquelle s'identifie au signe. (L'image est détruite et le mot la remplace. Ceci est un lion : *le nom vaut pour la chose*. — *Logos*; Dieu dit ... etc.)»¹ Le langage est ainsi disparition du monde sensible en son immédiate présence. La communication se fait quand la suppression de ce monde se transforme en une présence qui est un appel apte à éveiller un écho chez toute essence capable de représentation.² En fait, la manière d'exposer le processus hégélien de la signification explique la qualité du signe articulé qui peut donner des représentations concrètes de la réalité ainsi que des *représentations abstraites*.

Quant au signe inventé, la représentation de la réalité nommée est le premier moteur; ce qui fait que l'intelligence choisit des noms qui sont soit d'une imitation immédiate (ressemblance naturelle) soit d'une symbolisation arbitraire (ressemblance symbolique abstraite): «Il est naturel, dit Hegel, que, pour les phénomènes sonores (bruissement, frémissement, fracas, bourdonnement, etc.), on ait choisi des *signes verbaux* qui en soient les *imitations immédiates*.

— Pour d'autres objets ou modifications sensibles, le signe est, absolument parlant, *arbitraire*. Pour la désignation de rapports et déterminations abstraites, la *symbolisation* joue un rôle essentiel et la formation ultérieure du langage appartient à la faculté de l'universel, c'est-à-dire à l'entendement.»³

Or, quelques remarques, qui sont en relation directe avec l'arbitraire, sont à noter dans la théorie hégélienne de la signification: le philosophe dit que le signe verbal est une réalité subjective qui signifie quelque chose.⁴ Il dit aussi que, dans la mémoire, le signe est *a priori* en relation avec son idée: «*La mémoire reproductrice* est la conservation des signes singuliers dans leur relation à ce qu'ils désignent».⁵ Mais il ne dit pas comment il la signifie. Si nous supposons que l'intelligence rend au signe sa signification, quel est son matériau à travers lequel il signifie? Car on se rappelle que, s'agissant de la réalité extérieure, le sentiment est son matériau originaire pour en faire une représentation. Si la

¹ G. W. F. Hegel. 1963. P. 207. (§ 159)

² Ibid.

³ Id. P. 207. § 160)

⁴ Id. P. 207. (§ 159)

⁵ Id. P. 208. (§ 162)

même chose doit se dire au signe du langage, il faut reconnaître que le son, et tout son, stimule un sentiment particulier pour représenter et signifier. Et dans ce cas là, il n'y aura point d'arbitraire dans le sens du manque absolu de rapport entre le signe et sa signification subjective. Même si nous supposons que l'intelligence se charge de créer la signification, sans parler du sentiment, l'invention des signes n'est non plus en aucun cas en désunion avec la réalité nommée; puisque «l'esprit ne commence qu'à partir de l'extérieur, dit Hegel; il détermine cet extérieur et, ensuite, se rapporte exclusivement à lui-même et à ses propres déterminations.»¹ A noter pourtant que dans la théorie hégélienne de la signification, la réalité extérieure dont le signe verbal fait une représentation est devenue une réalité sans image, disparue et remplacée par le signe. Cela dit que le signe n'est pas l'image parfaite de la réalité mais son image subjective.

Quant au sens du mot *arbitraire* figurant dans le texte hégélien, le discours du philosophe nous fait voir qu'il renvoie principalement à la qualité humaine du langage. En ce sens, comme l'homme est capable d'assigner au signe une valeur d'imitation immédiate de la réalité sonore, il est également capable à ce sujet de lui assigner une valeur de ressemblance non immédiate, c'est-à-dire symbolique. L'arbitraire est ainsi l'équivalent de la volonté de l'homme, sa liberté et sa capacité de nommer les choses, qu'elles soient concrètes ou abstraites.

Redéfinir le signe par rapport à son idée prend ainsi plusieurs formes. De même l'acte de représentation dans la matière du langage est présenté par les philosophes de manière différente, quelquefois même opposée. Ainsi, au-delà du temps qui les sépareit, les idées d'Auguste Comte (1798-1875), pour qui l'influence de l'institution sociale sur la vie des hommes est éminente, peuvent être opposées au concept cartésien de la représentation des choses. Le point d'opposition consiste dans le principe à partir duquel procède l'acte de représentation: tandis qu'il provient naturellement et directement de l'esprit chez Descartes, il part du principe *stimulus / réponse* chez Comte. Ainsi, dans la formation des premiers signes de communication, qu'il appelle signes *involontaires*, le système signifiant est une institution sociale, provenant d'une « influence collective » des générations. Cette théorie, qu'il a exposée dans le *Système de Politique positive* (1851-1854), a pour base « *le langage d'action* » qui lie un stimulus à une réponse. Selon cette théorie, les idées faites du langage d'action ne se constituent donc pas indépendamment dans l'esprit, comme nous pouvons le lire chez les logiciens du XVIIe siècle, mais elles sont le produit des lois biologiques qui règlent les échanges et les comportements des organismes. A partir de ces lois, il n'y a pas de signes arbitraires, « les vrais signes ne sont jamais arbitraires »². Même quand l'homme élabore un autre langage *artificiel*, constitué de signes *volontaires*, son l'institution «ne peut cependant devenir jamais arbitraire»³, dit Comte. Au contraire, il constitue une véritable institution sociale.

¹ G. W. F. Hegel. 1963. P. 196. (§127)

² A. Comte, II. 1852. p. 221.

³ Id. p. 223

II.3. Eviter le terme d'arbitraire:

Ce thème est entendu au fond comme une tentative pour éviter l'apparition du problème de l'arbitraire. Certains philosophes réalisant que le fondement du problème du langage est le métalangage, pensent à modifier leur technique de travail. Il consiste à affaiblir le terme d'arbitraire en se servant d'autres termes plus flexibles et moins rigoureux, des termes qui, i) peuvent comprendre des acceptions faisant partie de la nature du signe linguistique, et que le terme *arbitraire* ne peut pas remplir sans qu'on ajoute une précision ou une explication; ii) servent à éviter d'entrer dans le cœur de la problématique; iii) peuvent contenir un double sens qui peut satisfaire aux favorables et aux défavorables de l'arbitraire. Ainsi, ne pouvant à lui seul répondre aux exigences de la définition de la nature du signe linguistique, le terme d'arbitraire est remplacé par d'autres termes, parmi lesquels:

II.3.1. Le signe symbole

On se rappelle qu'Aristote assimile le signe linguistique au *symbolon* (σύμβολον) – étymologie du mot: *symbole*, issu du grec ancien. Nous avons aussi expliqué le sens du symbole aristotéléticien en ce qu'il porte par avance une relation d'intériorité avec le concept. Cela dit qu'il est loin d'être un équivalent du signe défini comme arbitraire. Il est, au contraire, plus proche du représentatif naturel, comme le révèle cette phrase d'Aristote: «aucun vocable n'est un nom par nature; il ne l'est que lorsqu'il devient symbole de quelque chose »¹.

De même, James Harris (1709-1780) se sert du terme *symbole* en parlant des caractères des mots. Sa perspective compare le moyen par lequel on exprime les objets de la réalité à un tableau de peintre qui les représente soit par l'imitation soit par le symbole: «The Truth is, that every Medium, through which we exhibit any thing to another's Contemplation, is either derived from *Natural Attributes*, and then it is an IMITATION; or else from *Accidents quite arbitrary*, and then it is a SYMBOL.»² Il attribue aux mots la deuxième hypothèse et l'explique ainsi: «Si l'on convient que les sons articulés ne servent point à exprimer les attributs naturels du plus grand nombre des substances, et que néanmoins ces sons signifient des substances de toute espèce, on concevra nécessairement des symboles; parce qu'ils ne paraissent pas pouvoir être des imitations.»³ Harris montre dans une note ce qu'il entend par les deux termes: «L'imitation diffère du symbole, en ce qu'elle se propose de rendre la représentation de la chose même avec toute l'exactitude possible, et il ne nous est pas permis d'y rien changer: ainsi, celui qui voudrait représenter dans une gravure la figure de Socrate, ne pourrait pas

¹ Aristote. 2007 p. 163. (chapitre 2 "le nom").

² James Harris. 1765. P. 331

³ James Harris. 1972. P. 321-322

dire que la ressemblance ou l'imitation fût parfaite, si l'on n'y voyait un front chauve, un nez camus et des yeux à fleur de tête comme les avait Socrate. Mais le symbole ou signe (car Aristote emploie ces deux expressions) est entièrement à notre disposition, puisqu'il est le produit de notre seule imagination; ainsi celui qui veut nous donner l'idée de deux armées prêtes à en venir aux mains, choisira pour symboles les sons de la trompette, le sifflement des traits que se lancent les guerriers...»¹ Ainsi, si les deux termes *signe arbitraire* et *signe symbole* marquent l'expression qui fait du mot un produit de la faculté humaine, le terme de *symbole* qu'employait Harris renferme dans sa pensée un sens qui le met dans le même ordre d'*imitation* en tant que représentant les choses, mais il en diffère par la forme et la nature de représentation. Attribuer le *symbole* au signe linguistique aurait pour objectif de retenir un sens qui fait partie de la nature du signe et que manque le terme d'*arbitraire*, un sens qui permet de rendre la représentation de la chose exprimée.

II.3.2. Le signe artificiel

On se rappelle que, dans ses Cours d'étude (1775), Condillac appelle les signes de la parole que l'homme se fait créer sur la base des signes naturels, comme *signes artificiels*. On se rappelle aussi que cette appellation a remplacé celle de signes arbitraires qu'il attribuait aux mots dans la première partie de son *Essai* en 1746. Mais avant d'en parler et pour mieux comprendre le statut de signes *artificiels*, nous pensons utile de passer en revue le premier classement des espèces de signes fait par le philosophe dans la première partie de son *Essai*. Il distingue alors trois types de signes:

- 1- *Les signes accidentels* : quand quelques circonstances particulières ont lié les objets avec quelques-unes de nos idées.
- 2- *Les signes naturels* : quand la nature a établi des cris pour les sentiments de joie, de crainte etc.
- 3- *Les signes d'institution* : des signes «que nous avons nous-mêmes choisis, et qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées.»²

Si nous prenons le sens d'*arbitraire* comme un manque de rapport nécessaire entre le signe et l'idée, cela dit qu'avec les signes d'institution qui sont de fabrication humaine, l'homme, contrairement à la nature, est incapable d'établir des signes analogiques. Or, Condillac soulignera plus tard que ce n'est pas en ce sens qu'il faut prendre les signes d'institution. A vrai dire, le philosophe à ce stade tient seulement à souligner le moment où commence la liberté de l'homme pour choisir lui-même les signes de ses communications.

¹ James Harris. 1972. P. 321

² Condillac, 1947. p. 19 (*Essai*. I, II. Chap. IV, § 35)

En 1775, dans ses *Cours d'études*, et sous le titre *De l'analyse du discours*, Condillac médite beaucoup plus ses idées et ses vues philosophiques. Il prend en détail la distinction entre le langage d'action et celui des sons articulés, tout en soutenant que ce dernier est un développement naturel du premier. Il fait alors une modification importante dans son premier classement des espèces de signes, en les répartissant en signes *naturels* et signes *artificiels*¹. En effet ce nouvel attribut n'est pas choisi arbitrairement par le philosophe. Le pédagogue remplace intentionnellement arbitraire par *artificiel*: «Remarquez bien, monseigneur, que je dis de *signes artificiels*, et que je ne dis pas de *signe arbitraires* : car il ne faudra pas confondre ces deux choses.»² En l'occurrence, on peut tirer quelques remarques de la pensée de Condillac entre 1746 et 1775:

- Les signes non naturels sont appelés d'abord signes d'institution, ensuite signes arbitraires (puisque par ce caractère il qualifie le rapport du signe à son idée) et finalement signes artificiels.
- Le caractère *d'arbitraire* chez Condillac ne retient pas toujours la même définition: Dans son *Essai*, écrit en 1746, il signifiait à la fois le choix libre de l'homme et le manque de rapport entre les signes et les idées, tandis que dans ses *Cours d'études* en 1775, *arbitraire* prend le sens d'immotivé: «En effet, qu'est-ce que des signes arbitraires? Des signes choisis sans raison et par caprice. Ils ne seraient donc pas entendus.»³ ou bien le sens de hasard: «Si ces noms avaient été pris arbitrairement et comme au hasard ils n'auraient été entendus que de celui qui les aurait choisis.»⁴
- Dans son *Essai*, le signe arbitraire montre la supériorité de l'espèce humaine à celle des bêtes dans le fait «d'attacher des idées à des signes arbitraires» que l'homme peut rappeler à son gré, et par le secours desquels, il peut réveiller les idées qui y sont liées⁵. Tandis que dans les *Cours d'études* les signes arbitraires ne seraient pas entendus.

Nous pensons que la variation de la signification du mot *arbitraire* met le caractère en cause. Mais une chose est sûre, c'est que si *arbitraire* signifie pour Condillac le choix libre des sons de la parole, ce choix n'est pour autant ni sans motif ni par hasard: «On se trompe donc, dit-il, lorsque on pense que dans l'origine des langues, les hommes ont pu choisir indifféremment et arbitrairement tel ou tel mot pour être le signe d'une idée. En effet, comment avec cette conduite, se seraient-ils entendus?»⁶ Du coup, pour

¹ Condillac. 1947. P. 429. (Cours d'études. (II, I, I)

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Id. P. 444 (Cours d'études.I. VII). Voir aussi p. 431

⁵ Id. P. 46 (Essai, I,II, chap. IV)

⁶ Id. P. p. 431

éviter un malentendu dû à l'emploi du caractère *arbitraire*, le philosophe le remplace par *artificiel*, qui gardera donc, sous son titre, le même statut des signes que l'homme crée lui-même en se servant des modèles de la nature qui sont, selon l'auteur des *Cours*, les meilleurs guides pour la création de tout art¹. Suivons la définition qu'en donne Condillac qui confirmera ce point de vue: «Au contraire, les signes artificiels sont des signes dont le choix est fondé en raison: ils doivent être imaginés avec tel art, que l'intelligence en soit préparé par les signes qui sont connus.»² Cet art consiste à considérer une suite d'idées que l'on veut rendre par le langage d'action. Il suffit pour cela de choisir un signe qui renferme en commun les idées d'une même catégorie afin qu'il exprime leur fond, et qui varie en même temps pour remplir les différents accessoires qui le distinguent. «Alors, vous aurez une suite de signes qui ne seront dans le vrai qu'un même signe modifié différemment. Les derniers, par conséquent, ressembleront aux premiers; et c'est cette ressemblance qui en facilitera l'intelligence. On la nomme *analogie*.»³

Maintenant, les signes artificiels étant partis des signes naturels, c'est-à-dire gardant toujours les empreintes de ceux-ci, Condillac les arrange dans le même ordre du langage d'action: «Nous pouvons distinguer deux langages d'actions: l'un naturel, dont les signes sont donnés par la conformation des organes; et l'autre artificiel, dont les signes sont donnés par l'analogie.»⁴ Pour mettre au clair la distinction que fait Condillac des signes naturels et artificiels, nous établissons ce tableau:

Langage d'action	
↓	↓
Signes naturels	Signes artificiels
1- Sont le donné primitif et ses causes.	1- Sont l'art d'en construire des signes analogiques.
2- Sont émis par l'instinct.	2- Sont émis par la volonté.
3- Sont donnés par conformation aux organes.	3- Sont donnés par analogie.
4- Sont créés par les hommes simples.	4- Sont achevés par les barbares et perfectionnés par les hommes de génie.
5- Sont nécessairement très bornés.	5- Peuvent être assez étendus pour rendre toutes les conceptions.
6- Expriment des idées simultanées (pas d'analyse de la pensée).	6- Expriment des idées successives, et donc permettent de l'analyse de la pensée.

¹ Condillac. I, 1947. P. 431

² Id. P. 429. (Cours d'études. (II, I, D)

³ Ibid.

⁴ Ibid.

7- Il y a une rapidité de les construire sans effort.	7- Il y a un traînement pénible d'idée en idée pour les construire.
--------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Le passage du signe naturel au signe artificiel commence avec l'analyse et la décomposition des pensées tout en se basant sur l'analogie; et cela dans le but de rendre les idées plus distinctes. Le langage d'action «n'est donc, plus un langage proprement naturel, dit-il,... c'est une action qu'on règle avec art afin de présenter les idées dans l'ordre successif le plus propre à les faire concevoir d'une manière distincte; et par conséquent, aussitôt que les hommes commencent à décomposer leurs pensées, le langage d'action commence aussi à devenir un langage artificiel. Il deviendra toujours plus artificiel, parce que plus ils analyseront, plus ils sentiront le besoin d'analyser. Pour faciliter les analyses, ils imagineront de nouveaux signes analogues aux signes naturels.»¹ Ce langage d'action, artificiel ou naturel, comme il est «l'effet des besoins et des circonstances; et, quoique cet ordre puisse varier, et varie, il ne peut jamais être arbitraire, affirme le philosophe.»² Pourquoi?

Les idées de Condillac, en effet, reposent sur le fait que l'homme lorsqu'il crée l'art, ne fait qu'avancer dans la voie que la nature lui a ouvert en suivant les règles de celle-ci, que l'esprit humain n'a qu'une manière de procéder, «s'il fait une chose nouvelle, il la fait sur le modèle d'une autre et d'après les mêmes règles; et lorsqu'il perfectionne, c'est moins parce qu'il imagine de nouvelles règles, que parce qu'il simplifie celles qu'il connaissait auparavant. C'est ainsi que le langage d'action, déduit Condillac, les a préparés au langage des sons articulés, et qu'ils sont passés de l'un à l'autre, en continuant de parler d'après les mêmes règles.»³ C'est la nature qui nous laisse tout faire, qui nous guide, et «c'est d'après son impulsion que nous choisissons les premiers sons articulés, et c'est d'après l'analogie que nous en inventons d'autres, à mesure que nous en avons besoin.»⁴

Il est à noter que ces remarques ne signifient pas pour Condillac que les signes artificiels représentent la nature des choses: le philosophe souligne l'erreur dans laquelle tombent ses homologues quand ils supposent que les noms, étant au départ représentatifs, représentent toujours de la même manière les choses telles qu'elles sont.⁵ Alors, pour éviter une pareille fausse impression, il tient à mettre au clair ses idées: «lorsque je dis qu'ils représentaient les choses avec des sons articulés, j'entends qu'ils les représentaient d'après des apparences, des opinions, des préjugés, des erreurs; (mais ces éléments) étaient communs à tous ceux qui travaillaient à la même langue et c'est pourquoi ils s'entendaient.»⁶

¹ Condillac. I, 1947. P. 431

² Condillac. 1948. p. 397. (La Logique 1780 II, II)

³ Condillac. I, 1947. P. 431.

⁴ Ibid.

⁵ Id. P. p. 132

⁶ Ibid.

Sur les traces de Condillac, un écrivain pas très connu comme Benoni Debrun (1765-1845) reprend la trichotomie condillacienne des espèces de signes: *signes naturels*, *signes accidentels* et *signes artificiels*, et évite ainsi l'emploi de signes arbitraires, quoi que sa manière de les présenter ne révèle pas qu'il les entendait de la même façon que l'auteur *d'Essai*¹. Pourtant, le point commun qu'on peut trouver chez les deux consiste dans le fait que les signes *artificiels* ne portent pas le caractère d'arbitraire de relation. Comme Condillac, Debrun les entend premièrement comme des signes d'art et de fabrication humaine par lesquels l'homme manifeste sa pensée, en attachant librement une sensation à une idée par une suite de sons. Le choix libre de l'homme en ce sens ne se fait pas arbitrairement et n'est non plus le fait du hasard. Debrun souligne que l'institution des signes artificiels soumet à certaines règles qui gèrent l'analogie et la ressemblance des objets. Elle ne peut être attribuée à toute personne, mais à celle qui dispose d'une capacité de saisir les propriétés des choses de manière à en former leur signification exacte: «Nous ne prenons point au hasard un cheval, une pomme, une maison, etc., pour leur donner un nom commun, il faut pour cette institution que nous saisissions la ressemblance de plusieurs objets, le rapport qui les unit, etc., il faut donc, antérieurement à l'institution de ces sortes de mots, être capable de saisir les objets individuels de cette manière particulière, qui en formera la signification.»²

Au XIXe siècle, Auguste Comte (1798-1875) donne le même caractère d'artificiel aux signes du langage. Dans son *Système de politique positive*, il distingue entre signes involontaires (naturels) et signes volontaires (artificiels). Ces derniers sont du choix de l'homme, mais ce n'est le sens de choix arbitraire ou indifférent. Le signe comtien volontaire est construit sur l'imitation des signes naturels. Les deux espèces de signes ne sont pas séparées; car la théorie sociologique du langage d'Auguste Comte est fondée sur sa théorie biologique. Le philosophe montre que les signes volontaires sont construits graduellement d'après leurs racines involontaires: «Tous les signes artificiels dérivent primitivement, même dans notre espèce, d'une simple imitation volontaire des divers signes naturels qui résultent involontairement de l'existence correspondante. Cette origine spontanée peut seule expliquer à la fois leur formation et leur interprétation.»³ Ainsi, ni les signes involontaires ni les signes volontaires ne sont arbitraires. Le terme figure deux

¹ 1° les signes naturels, qui proviennent de notre constitution physique (ex: les cris de nos besoins). 2° Les signes accidentels, qui proviennent du hasard associant quelquefois les objets les plus disparates. 3° Les signes artificiels, qui sont l'effet de l'art et de l'industrie humaine; tels sont les mots par lesquels l'homme manifeste sa pensée. Pour lui, les deux premières espèces n'exigent rien pour effectuer la réminiscence, alors que la troisième qui concerne les signes du langage, «suppose un dessin, une volonté de former la liaison, il faut dire explicitement et implicitement; *je veux que tel mot serve à me rappeler telle idée*.». C'est un lien volontaire justifié par le fait que les sons sont des sensations faciles à produire par l'homme, ainsi qu'ils sont toujours à sa disposition pour établir des signes à son gré exprimant sa pensée. Benoni Debrun, 1800. P. 62-63.

² B. Debrun. 1800. 128.

³ Auguste Comte, t. II. 1852. P. 226.

fois dans son *Système* mais pour écarter absolument au signe linguistique un tel caractère: «Les vrais signes ne sont jamais arbitraires, dit Comte»¹.

Il s'ensuit que l'emploi par les philosophes du terme *artificiel* à la place d'*arbitraire* pour caractériser le signe linguistique, quand les deux termes partagent le même sens de *production humaine*, n'était pas une option aléatoire, ou un choix de bon plaisir, mais un choix justifié pour une bonne raison: *artificiel* désigne, en fait, une double qualité précise dans le signe linguistique. La première est que celui-ci est de fabrication humaine, la deuxième, qu'il est une création d'art, établi avec raison, institué sur le modèle de la nature. Voilà une acception qui manque dans le terme *arbitraire*, et qui explique la raison pour laquelle les philosophes évitent l'emploi de ce caractère, tout en insistant à ne pas le confondre avec *artificiel*.

II.3.3. Le signe conventionnel

Nous avons vu au premier chapitre qu'une des définitions données de l'arbitraire du langage est le caractère conventionnel, dans le sens opposé au naturel. On se rappelle que ce caractère attribué au langage était une position prise par les philosophes contre celle de l'origine naturelle du langage; ce qui a soulevé durant de longs siècles de vifs débats en Orient, comme en Occident. Du coup, comme l'idée de l'origine naturelle du langage supposait l'existence d'un rapport naturel entre les mots et les choses, l'idée de l'origine conventionnelle reste, en revanche, liée à la négation de l'existence de tout type de rapport entre les deux, à l'exception de celui que l'homme fabrique volontairement et qui ne repose que sur sa volonté d'associer librement tel mot à telle idée, d'où le rapport dit arbitraire. Ainsi voit-on Whitney qualifier le langage par ce double caractère, *arbitraire* et *conventionnel*.²

Or, l'acception de l'adjectif *conventionnel* dans le langage ne précise pas forcément que le rapport entre le signe et ce qu'il signifie est arbitraire; il désigne justement que la raison d'employer un mot plutôt qu'un autre est que la société à laquelle on appartient l'emploie déjà. C'est en quelque sorte un accord de l'usage des mots et non un accord pour décider la nature du rapport qui unit les deux parties du signe. C'est pourquoi nous trouvons certains philosophes non seulement ôter le caractère d'arbitraire de relation à l'acception du terme *conventionnel*, mais en plus associer ce dernier à l'analogie et à la raison, comme on peut le voir chez Condillac³ et Victor Egger (1848-1909). Ce dernier souligne que la convention gère dès le départ l'analogie et la ressemblance du signe et de l'idée; il trouve même dans le terme *conventionnel* une acception de motivation: «la convention qui attache un mot à une idée peut être, non pas

¹ Id. P. 221

² W. Whitney. 1877. p. 15.

³ Voir Condillac. II. 1948. P. 419. (La langue des Calculs)

arbitraire, mais motivée par un rapport plus ou moins éloigné entre les deux termes que l'on associe».¹

En effet, cette confusion, ce double sens opposé qu'enferme le terme *conventionnel* fait de lui une qualité pour éviter d'aller au fond de la problématique de l'arbitraire, puisqu'il ne donne pas une idée précise sur la nature du rapport entre le signe et l'idée. Parler de la *convention* ou du *signe conventionnel* sans évoquer en quel sens on entend le type de rapport entre ses deux parties confère à la définition du signe une sorte de généralisation et de transparence qui la garde à l'abri de toute contestation inutile. Car, dès lors, on observe les mots sous le seul angle de l'accord; c'est-à-dire uniquement comme choisis et reconnus dans une communauté pour avoir telle ou telle signification.

Or, ce technique de transparence n'a pas réussi pour sortir du problème, car le principe de *convention* lui-même est mis en cause par la logique des philosophes, notamment quand il s'agit du commencement du langage. Ainsi, pour Hobbes, l'acte de nommer les choses, et la saisie de la signification des mots ne relèvent pas de la convention; une telle hypothèse, selon lui, est bien loin d'être évidente : «Que les hommes se soient réunis un jour pour fixer par décret la signification des mots et leur enchaînement, ce n'est pas croyable.»² De même pour Turgot, le principe de convention est impossible: «Ne cherchons donc point l'origine des langues dans une convention arbitraire qui supposerait d'ailleurs des signes déjà établis, car comment la faire sans parler?»³ Son refus de cette hypothèse, en fait, entraîne par la suite son refus de considérer le rapport signe/idée comme provenant de la convention: «Ce n'est pas même en vertu d'une convention formelle et fixée variablement entre les hommes, que certains sons réveillent dans notre esprit certaines idées.»⁴

Pour de telles raisons, et afin de ne pas contrarier la logique, il était nécessaire de trouver un moyen pour sortir du problème du terme *convention*; il fallait un adjectif qui puisse modifier légèrement son sens en sorte qu'elle apparaisse plus raisonnablement acceptable. Certains philosophes commencent alors à assimiler le langage non pas à une *convention explicite* mais à une *convention implicite*. Ainsi le pensent Francis Bacon (1561-1626)⁵, Nicolas Beauzée (1717-1789)⁶ et David Hume (1711-1776) dans sa *Morale*⁷.

¹ V. Egger. 1881. p. 248

² Hobbes. 1974. P. 144. (De Homine, chap. X).

³ A-M. Turgot. 1913. p. 352.

⁴ A-M. Turgot. 1844 p. 724.

⁵ Francis Bacon . 2008. p. 147.

⁶ Encyclopédie. 1765 ; v. VII. p. 841

⁷ David Hume. 1993 P. 90

En tout état de cause, nous pouvons considérer les tentatives des philosophes visant à éviter l'emploi de l'arbitraire dans leur discours comme une solution qui s'inscrit dans le cadre des tentatives pour régler le problème du mot par le mot lui-même.

II.4. Reconnaître l'existence des lois dans le fonctionnement du langage

Si l'on prend le langage comme un produit de l'arbitraire des hommes, si l'on considère qu'aucun rapport ne lie le mot à son idée, ou qu'il est uniquement le fait du hasard, on comprendra que cette institution ne se soumet à aucune règle, qu'aucune loi ne la gère ni ne la conserve contre tout changement éventuel, accidentellement survenu; puisque, «hasard, comme le dit Mill, est, dans l'acception usuelle, l'antithèse directe de loi. Ce qui ne peut pas (suppose-t-on) être rapporté à une loi doit être attribué au hasard.»¹ Par conséquent, on n'a qu'à regarder la langue comme conventionnelle, au sens strict du mot: telle reçue des générations passées, telle la recevront les générations de futur.

Or, on ne peut pas trouver chez certains philosophes qui admettent l'arbitraire de relation cette séquence logique. Beauzée, par exemple, pour qui «la signification des mots est incontestablement arbitraire dans son origine»², reconnaît quand même l'existence de lois communes immuables qui gèrent les langues en tout temps et en tout lieu: «Toutes ces langues assujettiront indispensablement leur marche aux lois de l'analyse logique de la pensée; et ces lois sont invariablement les mêmes partout et dans tous les temps, parce que la nature et la manière de procéder de l'esprit humain sont essentiellement immuables. Sans cette uniformité et cette immutabilité absolue, il ne pourrait y avoir aucune communication entre les hommes de différents siècles ou de différents lieux, pas même entre deux individus quelconques, parce qu'il n'y aurait pas une règle commune pour comparer leurs procédés respectifs. Il doit donc y avoir des principes fondamentaux communs à toutes les langues, dont la vérité indestructible est antérieure à toutes les conventions arbitraires ou fortuites qui ont donné naissance aux différents idiomes qui divisent le genre humain. »³

En effet, bien qu'on n'arrive pas à définir nettement la nature et les éléments de cette loi dans le langage, on lui assigne la raison de la liaison constante entre le son et le sens. Mais cela ne signifie pas que cette liaison est inchangeable; seulement elle est constante en fonction de la base des lois phonétiques, à partir desquelles l'évolution intrinsèque se produit dans le langage au niveau du son comme au niveau du sens. On se rappelle que, selon J. S. Mill, cette évolution atteint les mots par un double mouvement: l'un est la *Généralisation* à partir duquel le mot perdant une partie de sa connotation tend à étendre son application, l'autre, la *Spécialisation* à partir duquel les mots reçoivent continuellement une nouvelle connotation.⁴

¹ J. S. Mill. 1866. P. 48

² Beauzée. 1974; vol. 2. p. 555. (livre III, chap. IX). Voir aussi Encyclopédie. 1765; Volume VIII, p. 398

³ Encyclopédie. 1765. v. VII, p. 841.

⁴ J. S. Mill. Op.cit. p. 241-242.

De ce point de vue, on perçoit que le langage est géré par sa loi particulière. Mill l'imagine comme un établissement autonome qui agit et change automatiquement et simultanément sur les deux plans, la forme et le contenu, de façon à inspirer que le rapport entre les deux n'est pas établi par notre arbitraire, ni de façon arbitraire. C'est une sorte de loi générale des signes; à savoir que le mot acquiert une autonomie telle que l'on ne songe plus à l'échanger contre ce dont il tient lieu. Ce serait la raison pour laquelle J. Locke estime l'impossibilité de permuter les idées des signes. Selon lui, il n'appartient pas à chacun de modifier l'idée associée à un nom, car les mots sont le critère commun de l'échange de la communication et non la propriété de chacun.¹

Ce qui est assignée au langage est en fait une forme de loi inconnue et inidentifiable mais du coup existe et explique la raison qui fait que les idées ou les choses désignées par les mots, notamment les mots primitifs, demeurent extérieurs à la connaissance proprement rationnelle et discursive de l'esprit humain, car, comme le dit Pascal «la dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité des choses qui la dépassent.»². Ce qui signifie qu'il y a quelque chose dans le langage qui dépasse la capacité des hommes de comprendre les choses rationnellement, et cette chose-là pourrait s'identifier par une loi invisible et inconcevable qui gère en tout temps et en tout lieu les faits du langage.

En effet, parler des lois générales dans les langues, ou révéler une idée pareille, en même temps qu'admettre l'arbitraire de relation, bien que les deux idées ne puissent se réunir ensemble, pourrait être expliqué comme visant trois objectifs: i) un essai d'affaiblir l'arbitraire attribué au langage; ii) un essai de rationaliser l'arbitraire, ce qui est logiquement impossible; iii) ou bien un essai de comprendre le fonctionnement extrêmement compliqué du langage. Car, même quand les philosophes ne parlent pas explicitement des lois, que ce soit des lois phonétiques ou autres, ils ne manquent pas de nous laisser y penser, en admettant qu'il existe dans les langues des choses incompréhensibles, extérieures à la conception de la raison humaine, des choses qui auraient dû expliquer ce qui est, à ce stade, inexplicable dans le langage.

¹ J. Locke. 2006. p. 236-237 (Livre III, chap. 11, 11)

² Blaise Pascal. 1870. P. 17

II.5. Projet d'une langue universelle

Nous avons vu jusqu'à maintenant des tentatives faites par les philosophes pour trouver un compromis aux problèmes liés à la question de considérer les mots comme le produit de l'arbitraire de relation. Apparemment, elles ne leur ont pas beaucoup satisfait. D'une part, parce qu'aucune théorie ne réussit à expliquer les phénomènes du langage du point de vue scientifique; elles reposaient souvent sur des spéculations incertaines ou des hypothèses difficiles à vérifier. D'autre part, le terme d'arbitraire n'a pas reçu l'approbation unanime pour être attribué à la relation qui lie le son au sens.

Vu ces problèmes, et compte tenu du fait que la langue est de nature instable, incontrôlable, d'origine inconnue, qui donne l'impression d'être un fait du hasard et de l'arbitraire; vu aussi la diversité des langues qui rend difficile la continuation entre les peuples et les nations, les philosophes rêvent de fabriquer une langue artificielle, contrôlable, une langue qu'ils peuvent concevoir à leur gré, en reliant des idées fixes et précises aux signes choisis. C'est par là que la réflexion des philosophes va vers le projet de la *langue universelle*, notamment au XVIIe siècle. D'autre part, le dessein de fonder une langue universelle qui remplace toutes les langues nationales, soit dans le commerce entre les divers pays, soit dans les relations entre les savants d'origine différente, s'inscrit également dans le mouvement intellectuel de la Renaissance, qui, en renouvelant toutes les sciences et la philosophie, avait favorisé l'unité fondamentale de l'esprit humain.

Ce faisant, créer une langue universelle aura un double avantage: avoir une seule et même langue parlée par tout le monde, et éviter les problèmes attribués à l'arbitraire du langage: l'homonymie, les universaux, les idées mixtes etc. Car, comme le dit Berkeley, «s'il n'y avait, dans le monde, qu'une seule langue invariable et universelle, et si les hommes naissent avec la faculté de la parler, un grand nombre serait de l'opinion que les idées, qui sont dans l'esprit des autres hommes, sont proprement perçues par l'oreille, ou ont, du moins, une liaison inséparable et nécessaire avec les sons qui leur sont accolés.»¹

Ce projet se rapporte à deux autres: la *grammaire universelle* qui consiste à trouver des catégories linguistiques pour toutes les langues, et la *grammaire comparée* qui essaie d'expliquer la diversité des catégories linguistiques en se rattachant à l'unité de la langue prototype. Le projet de la langue universelle diffère en ce qu'elle n'est pas un donné mais une invention, un produit de recherche, un langage artificiel construit par les savants pour la communication du savoir, et apte à représenter la «véritable» définition des choses.²

Or, la question de la langue universelle ne doit pas se comprendre par la simplicité que donne son expression, c'est-à-dire par la naïveté de croire acquérir une

¹ G. Berkeley.1985. p. 233. § 66

² Lia Formigary, HID II, 1992, p. 443.

même langue pour tous les hommes. La vraie question qui se pose c'est de savoir si les hommes sont capables d'avoir une même langue.

En vérité, la diversité des langues nous apprend que toute langue est par définition particulière à chaque peuple; elle porte ses besoins, ses sentiments et sa culture. Si donc nous avons toute la bonne volonté de réaliser le projet de la langue universelle, il faudrait que nous soyons tous d'accord pour l'accepter et la mettre en usage; ce qui est impossible, vu la diversité de la pensée humaine. Sauf si nous prenons l'expression de *langue universelle* comme signifiant ce qui est commun à toute langue. Dans ce cas, la question devient alors celle de savoir s'il existe une structure identique entre les langues existantes; elle renvoie en ce sens à la *grammaire universelle* et *comparée* dont on a parlé tout à l'heure. Or, pour comprendre la nature de la langue universelle préconisée par les philosophes, il faudrait examiner la manière dont ils ont décrit et imaginé ce projet.

Nous pouvons trouver les prémices de l'idée d'un tel projet chez Platon. On se rappelle que la thèse de son *Cratyle* est de dire que les noms ont une propriété naturelle, qu'elle consiste dans la représentation de l'essence des choses, et que cette représentation a lieu, dans les mots dérivés, au moyen des primitifs, dans les primitifs, au moyen des syllabes et des lettres. Platon en donne, comme exemples, l'étymologie des noms pour faire comprendre en quoi consiste la propriété des noms en général, et comment ils peuvent représenter les choses dans leur essence. Il voulait par là sensibiliser le lecteur à la vertu représentative des noms. Mais Platon, après l'avoir exposée avec tout le développement qu'elle comporte, la défend également contre les exagérations qui la compromettraient, en déclarant que si les mots sont des images, ces images sont imparfaites; que si les langues sont un produit de la nature, elles sont aussi, dans une certaine mesure, l'œuvre de l'usage, du caprice et du hasard.

C'est pourquoi, pour préserver la langue contre les fausses façons de nommer, Platon déclare que ce n'est pas par notre plaisir qu'il faut nommer les choses, mais par la manière naturelle de nommer: «Il faut donc nommer les choses suivant la manière et le moyen qu'elles ont naturellement de nommer et d'être nommées et non comme il nous plaît»¹.

On peut induire de ce fond les prémices du projet de la langue universelle, parce qu'il signifie qu'il existe naturellement, et pour les Grecs et pour les Barbares, une juste façon de dénommer qui est la même pour tous. Si l'on admet cette thèse, on dirait que la langue universelle est tout à fait possible et réalisable. Ce serait la langue idéale puisque, au-delà des particularités culturelles, elle serait la plus juste et la même pour tous les hommes.

Cratyle nous propose donc la possibilité de la réalisation du projet *langue universelle*, dont la base est construite sur la valeur des lettres et syllabes pour le choix

¹ Platon. *Cratyle* (387 d); 1950, p. 56

des mots qui représentent les idées. En l'occurrence, qu'est ce qui pourrait en faire obstacle? puisque, d'une part, cette langue artificielle serait indépendante, c'est-à-dire plus liée aux décisions propres et particulières à chaque société ou culture; et d'autre part, il serait possible que toute personne la pratique en toute objectivité : dire les mêmes choses avec les mêmes mots.

Cette solution idéale, qui a pour objectif de libérer le signe du caractère arbitraire de relation, trouve chez les philosophes de Port-Royal une autre forme. Pour eux, «le meilleur moyen pour éviter la confusion des mots qui se rencontrent dans les langues ordinaires, est de faire une nouvelle langue, et de nouveaux mots qui ne soient attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent.»¹ Or, il est vrai que pour les logiciens de Port-Royal la pensée représente naturellement, mais le fait lui-même d'attacher à un mot une signification quelconque ne peut-il pas renvoyer en un sens à l'arbitraire des idées, puisque en redéfinissant le mot, on ne fait que lui donner la signification qu'on veut qu'il représente, comme le disent les auteurs de la *Logique*? Par conséquent, s'il est possible d'échapper à l'arbitraire de relation par le moyen de redéfinir les mots, le résultat obtenu ne sera pas meilleur, car on serait face à un autre problème de l'arbitraire qui sera dès lors celui des idées.

Du coup, la nouvelle langue ainsi définie ne fait qu'un cercle vide par rapport aux langues ordinaires, puisqu'elle répond à l'arbitraire des langues par un autre arbitraire. Le projet ne s'appuie pas sur l'invention des signes mais sur la réutilisation des mots déjà en usage en détachant le mot de son idée et en le remplissant par un nouveau concept arbitraire: «Pour cela, il n'est pas nécessaire de faire de nouveaux sons, parce qu'on peut se servir de ceux qui sont déjà en usage, en les regardant comme s'ils n'avaient aucune signification, pour leur donner celle que nous voulons qu'ils aient, en désignant par d'autres mots simples, et qui ne soient point équivoques, l'idée à laquelle nous les voulons appliquer.»² Ainsi, selon *La Logique*, on considère le mot *âme*, étant équivoque, comme si c'était un son qui n'eut point encore de sens, et on l'applique uniquement à ce qui est en nous *le principe de la pensée*, en disant: «j'appelle *âme* ce qui est en nous *le principe de la pensée*. C'est ce qu'on appelle la définition du nom».³ Là surgit un autre problème, car il fallait justement redéfinir les mots *principe* et *pensée*, eux-mêmes apparemment équivoques; et donc un infini de définitions et de redéfinitions qui vont finalement nous faire perdre le fil du discours et égarer de plus en plus l'esprit le plus brillant. Les mots de cette langue auront donc besoin continuellement d'éclaircissement, et seront donc considérés tout le temps comme équivoques. Ce qui va à l'encontre de l'objectif attendu de la langue universelle. Autant dire, la survenance de ce problème est inévitable, car même si l'on décide que tel ou tel mot a une signification claire, on ne peut pas décider à l'unanimité ce qui est bien défini et ce qu'on a besoin de redéfinir, étant donné que la décision elle-même serait une question individuelle et arbitraire.

¹ *Logique de Port-Royal*. 1964. p. 104.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Il nous semble que l'idée de créer une nouvelle langue telle qu'ont proposé les auteurs de la *Logique* est peu soutenable, car elle procède de deux manières irréalisables sur le terrain, qui de même manquent d'objectivité scientifique: la première consiste à annuler le sens conventionnel des mot; ce qui est une opération fictive, puisque «il faut faire comme si». Or, il n'est pas dans le pouvoir de l'homme d'entendre les mots de sa langue sans les comprendre ou sans en avoir au moins une idée. Les considérer comme insignifiants, c'est-à-dire entendre les mots comme de simples signes sonores est effectivement irréalisable. La deuxième opération, encore plus compliquée, est de remplir ces signes vides de sens par le sens proposé; ce qui est aussi une opération difficile à réaliser. Parce qu'il fallait d'abord désigner la représentation par d'autres mots; mais cela dit qu'on est obligé d'utiliser les mots dont le sens est connu conventionnellement dans la langue originale; ce qui va à l'encontre du principe du projet de la langue universelle, car on se sert encore du sens ordinaire du mot et non le sens proposé. Il faut donc avant d'utiliser les mots qui servent à redéfinir, leur donner le sens proposé; mais pour y arriver, on est obligé encore de se référer d'abord au sens ordinaire des mots; et ainsi de suite on est dans un cercle vicieux. Concevoir le projet de la langue universelle de cette manière est donc irréalisable. Non seulement parce qu'elle est instituée sur la base de la langue originale, mais en plus, elle est comprise et parlée par la seule communauté à la quelle cette langue appartient et non par tous les hommes. Enfin, «l'opération définitionnelle a obtenu le résultat essentiel que, désormais, le mot s'efface devant l'idée, que l'idée a simplement revêtu le mot, que le lien arbitraire et habituel de l'idée au mot a retrouvé sa gratuité et son immotivation.»¹

Dans une lettre au père Mersenne datée du 20 novembre 1629, Descartes avait entrevu les difficultés d'instituer une langue universelle, sans repousser la possibilité de l'établir en prenant en compte certaines mesures: Selon lui, le projet en lui-même est envisageable, mais il y a beaucoup d'inconvénients:

1° il ne pourrait satisfaire l'oreille de toutes les nations: «Ce qui est facile et agréable à notre langue est rude et insupportable aux Allemands et ainsi des autres... »². Or, pour éviter ce défaut, la langue universelle ne serait applicable que pour une seule communauté, c'est-à-dire la proposer uniquement pour les Français, les Allemands, les Turcs etc.; elle ne serait donc pas universelle.

2° La difficulté et la peine de retenir les mots de cette nouvelle langue³. «Car si, pour les mots primitifs, chacun se sert de sa langue, il est vrai qu'il n'aura pas tant de peine, mais il ne sera entendu aussi que par ceux de son pays»⁴. Or, le seul moyen possible donne

¹ Louis Marin. 1973. p. 244.

² Descartes; t. I. 1996. p. 79

³ Cette difficulté est évoquée tardivement par Hegel dans ses cours donnés à Nuremberg, (1809-1811) et publiés en 1841 sous le titre *Propédeutique philosophique*: «Caressée par tant d'esprits, l'idée d'un langage écrit philosophique et universel, se heurte à la masse immense de signes qu'il serait surtout nécessaire de découvrir et d'apprendre» Voir Hegel 1963; § 161 P. 208

⁴ Descartes Op.cit.

lieu à une langue écrite et non parlée. Par conséquent, pour parler une telle langue, il faudrait passer par la médiation d'un dictionnaire qui établit des correspondances entre termes primitifs; ce qui est une procédure longue et ennuyeuse.

3° Autant dire que mieux vaudrait s'accorder pour apprendre une langue existante que d'apprendre une nouvelle langue, puisqu' «il n'y [en]a point encore de livres écrits, par le moyen desquels on se puisse exercer, ni d'hommes qui la sachent, avec qui l'on puisse acquérir l'usage de la parler.»¹

4° Fonder une langue universelle impliquerait qu'à chaque signe peut correspondre une idée claire; qu'entre le signe et l'idée peut exister une correspondance fondée. Pour réaliser cette condition, il faudrait pouvoir établir l'inventaire complet des idées, montrer comment et selon quelles lois les idées simples se combinent en idées complexes. Ce qui implique une théorie complète de la connaissance, une théorie de l'esprit humain: en un mot une vraie philosophie, sans laquelle la langue universelle ne peut être un instrument de la philosophie²: «L'invention de cette langue, dit Descartes, dépend de la vraie philosophie: car il est impossible autrement de dénombrer toutes les pensées des hommes, et de les mettre par ordre, ni seulement de les distinguer en sorte qu'elles soient claires et simples, qui est à mon avis le plus grand secret qu'on puisse avoir pour acquérir la bonne science.»³

Si donc il est possible de réaliser toutes les conditions citées ci-dessus, il serait possible d'envisager la langue universelle, qui, selon Descartes, remédiera à toute confusion se trouvant dans les langues ordinaires: «J'oserais espérer ensuite une langue universelle fort aisée à apprendre, à prononcer et à écrire, et, ce qui est le principal, qui aiderait au jugement, lui représentant si distinctement toutes choses qu'il lui serait presque impossible de se tromper, au lieu que, tout au rebours, les mots que nous avons n'ont quasi que des significations confuses, auxquelles l'esprit des hommes s'étant accoutumé de longue main, cela est cause qu'il n'entend presque rien parfaitement. Or je tiens que cette langue est possible, et qu'on peut trouver la science de qui elle dépend, par le moyen de laquelle les paysans pourraient mieux juger de la vérité des choses, que ne font maintenant les philosophes.»⁴

Pourtant Descartes est convaincu que la langue universelle ne serait une invention productive que pour l'écriture, non pour la parole: «Toute l'utilité donc que je vois qui peut réussir de cette invention, c'est pour l'écriture : à savoir, qu'il fit imprimer un gros dictionnaire en toutes les langues auxquelles il voudrait être entendu... Mais n'espérez pas de la voir jamais en usage, cela présuppose de grands changements en l'ordre des

¹ Descartes; t. I. 1996. p. 79

² Michèle Jalley. 1977. P. 72

³ Descartes; t. I. 1996. p. 81

⁴ Id. p. 81-82

choses; et il faudrait que tout le monde ne fût qu'un paradis terrestre, ce qui n'est bon à proposer que dans le pays des romans.»¹

Une copie d'une partie de la lettre de Descartes à Mersenne s'est trouvée parmi les papiers de Leibniz. Celui-ci, à la fin du texte, y a joint une petite remarque personnelle (entre 1678 et 1679), dans laquelle il ne trouve pas une nécessité de l'achèvement de la philosophie pour construire la langue universelle. Parce que la langue parfaite et la philosophie parfaite, l'une dépend de l'autre pour s'instaurer. L'idée de Leibniz est alors que la langue universelle croîtra et se développera en corrélation avec la science et la théorie de la connaissance dont elle permettra le développement: «Cependant quoique cette langue dépende de la vraie philosophie, elle ne dépend pas de sa perfection. C'est-à-dire cette langue peut être établie, quoique la philosophie ne soit pas parfaite: et à mesure que la science des hommes croîtra, cette langue croîtra aussi. En attendant elle sera d'un secours merveilleux, et pour se servir de ce que nous savons, et pour voir ce qui nous manque, et pour inventer les moyens d'y arriver, mais surtout pour exterminer les controverses dans les matières qui dépendent du raisonnement. Car alors raisonner et calculer sera la même chose.»²

Bien avant de connaître ce texte cartésien, Leibniz admet la possibilité de créer une langue universelle dans son *Arte combinatoria* (1666). A noter qu'à cette époque-là, plusieurs projets ont précédé celui de Leibniz³, mais ils étaient «informes, dit le commentateur L. Couturat, et méritaient à peine ce titre de langue universelle. C'était plutôt, comme on voit, des systèmes d'écriture conventionnelle, analogues à nos *codes* télégraphiques ou à nos *chiffres* diplomatiques, où la correspondance entre les mots et les nombres est tout à fait artificielle et arbitraire. Aussi Leibniz marque-t-il nettement l'insuffisance de ces systèmes, dont le défaut primordial est de manquer de toute base logique et philosophique, et de n'avoir qu'un intérêt pratique.»⁴ Selon Couturat, le projet de Leibniz, au contraire, repose sur un fondement logique, car il établit une analyse complète des concepts et les réduit à des termes simples⁵. Écoutons-le nous décrire le fond de ce projet : «Il suffira en effet de représenter chaque terme simple par un signe aussi naturel et approprié que possible; on constituera ainsi une sorte d'alphabet idéographique, composé d'autant de symboles qu'il y a de concepts élémentaires ou catégories. Dès lors, chaque concept complexe ou dérivé sera représenté par la combinaison des signes qui figurent ses éléments simples. Comme les concepts simples sont en assez petit nombre, il suffira de savoir par coeur l'alphabet logique pour pouvoir

¹ Descartes; t. I. 1996. p. 79, 82

² Leibniz. 1903. P. 28

³ Voir Louis Couturat 1901 p. 51-52, 58-59

⁴ Id. P. 54

⁵ « J'avais considéré cette matière avant le livre de Mr. Wilkins, quand j'étais un jeune homme de dix-neuf ans, dans mon petit livre *de Arte combinatoria*, et mon opinion est que les caractères véritablement réels et philosophiques doivent répondre à l'Analyse des pensées. » *Lettre à Thomas Burnett*, 24 août 1697 . Cité par Couturat 1901. P. 54.

lire et comprendre à première vue un texte écrit dans ce système, sans avoir besoin d'aucun dictionnaire.»¹

Ainsi, dès l'âge de vingt ans, Leibniz avait nettement conçu le plan d'une langue universelle et philosophique. Dans les années suivantes, il est amené à préciser et à développer son projet en le comparant et en l'opposant à d'autres projets contemporains. Dans une Lettre à Heinrich Oldenburg qui date de son séjour à Paris (1673-1676), Leibniz préfère à ces projets la «Caractéristique réelle», qui «traduirait la composition des concepts par la combinaison des signes qui représentent leurs éléments simples, de sorte que la correspondance entre les idées composées et leurs symboles serait naturelle, et non plus conventionnelle.»² Dans cette lettre, il explique ce qu'il entend par une Caractéristique réelle : il en donne comme exemple les hiéroglyphes égyptiens et chinois et les signes des chimistes. «Cela montre, reprend Couturat, que la Caractéristique *réelle* est pour lui une *idéographie*, c'est à dire un système de signes qui représentent immédiatement les choses (ou plutôt les idées) et non les mots, de manière que chaque peuple puisse les lire et les traduire dans sa langue. »³

En mai 1676, il identifiait encore la langue universelle à la Caractéristique, et rêvait d'un langage qui fût en même temps un calcul, une sorte d'Algèbre de la pensée. Mais bientôt il s'aperçoit que le problème est moins simple et moins facile qu'il ne le croyait d'abord; et il projette de partir des langues vivantes, au lieu de créer une nouvelle langue. C'est-à-dire il substitue la méthode *a priori* par la méthode *a posteriori*. Il prend le latin comme langue dont il dépend pour établir son nouveau projet de langue universelle. Son but est toujours l'analyse des pensées, mais cette analyse peut être facilitée et même remplacée par l'analyse des caractères. Or, que pourrait donner l'analyse de ceux-ci?

En fait, dans ses *Nouveaux Essais*, les recherches de Leibniz sur l'origine des langues et la langue adamique qu'il rapporte aux onomatopées, l'amènent à déclarer qu'«il y a quelque chose de naturel dans l'origine des mots, qui marque un rapport entre les choses et les sons et mouvements des organes de la voix»⁴. Ce lien naturel, il le cherche dans les éléments les plus petits du mot, à savoir les caractères. Il fait de ceux-ci la première base sur laquelle est fondée l'origine de la signification. Du coup, il a entamé une thèse, abordée auparavant par Platon, qui consiste à supposer pour chaque lettre une valeur significative. Ainsi, la lettre R pour signifier un mouvement violent, la lettre L en signifie un plus doux, A, h un petit souffle... etc.⁵ Son travail sur ce domaine n'était pas marginal: dans ses documents inédits, publiés par Louis Dutens en 1768, Leibniz déclare: «Des exemples de cette nature ne sont pas rares; ils ne découvrent pas seulement l'origine

¹ Louis Couturat. 1901. P. 54-55

² Id. P. 60

³ Louis Couturat. 1901. P. 61

⁴ Leibniz. N.E. 1990. P. 220

⁵ Voir Leibniz. N.E. 1990. P. 219-220. Voir aussi Dutens VI, II. 1768 p. 27 § 49

des choses, mais ils démontrent que ces mots ne sont pas aussi arbitraires qu'on le pense communément.»¹

L'idée de la *Caractéristique universelle* aboutit ainsi à son objectif, car elle «consiste dans l'invention d'un système de signes permettant d'exprimer ces combinaisons et ces relations. Il s'agit, autrement dit, de trouver des caractères qui, à l'instar des signes algébriques et des chiffres arithmétiques, permettent de démontrer des vérités et d'effectuer des raisonnements, par un calcul analogue à celui des mathématiques»². Voilà l'objectif qu'attendait Leibniz de la *Caractéristique*; il écrit vers 1674: «C'est le but de cette grande science que j'ai accoutumé d'appeler *Caractéristique*, dont ce que nous appelons l'Algèbre n'est qu'une branche fort petite. Car c'est la *Caractéristique* qui donne les paroles aux langues, les lettres aux paroles, les chiffres à l'arithmétique, les notes à la musique; c'est elle qui nous apprend le secret de fixer le raisonnement, et de l'obliger à laisser comme des traces visibles sur le papier en petit volume, pour être examiné à loisir: c'est enfin elle, qui nous fait raisonner à peu de frais, en mettant des caractères à la place des choses, pour désemparasser l'imagination.»³

A partir de cette méthode, le nom de chaque chose exprimera sa définition, par conséquent, il lui sera la clé de ses propriétés, puisque la définition d'une chose est établie en fonction de celles-ci. Ce qui permettra de former une sorte de langue naturelle comme le souligne Couturat: «Une telle nomenclature, où le nom de chaque chose (ou idée) en serait le symbole adéquat et transparent, et pour ainsi dire le signalement ou le portrait logique, constituerait évidemment une sorte de langue naturelle, comme celle que Platon rêvait dans le *Cratyle*; ce serait la langue d'Adam, comme disaient les mystiques.»⁴

Or cela revenait à faire l'inventaire des connaissances humaines, des concepts et des vérités, et les ramener à des principes simples et évidents, c'est-à-dire à édifier une Encyclopédie démonstrative. D'autre part, une fois les concepts primitifs dénombrés et classés, il fallait les représenter par des caractères appropriés, et inventer des signes pour exprimer leurs combinaisons et leurs relations. C'était là proprement l'oeuvre de la *Caractéristique universelle*. C'est par là qu'apparaît la difficulté d'établir une vraie langue universelle et philosophique qui présuppose à la fois ce double et gigantesque travail: l'institution d'une *Caractéristique* et l'élaboration d'une Encyclopédie.⁵

Dans ses *Nouveaux essais* (1705), Leibniz reparle de son ancien projet, porté surtout contre la diversité des langues, en espérant remédier l'imperfection des mots, héritées de Babel: «Pour revenir à vos quatre défauts de la dénomination⁶, je vous dirai,

¹ Dutens VI, II. 1768 p. 28 § 50

² Marc Crépon 2000 P. 205

³ L. Couturat. 1901 P. 90

⁴ Id. P. 77

⁵ Id. P. 79

⁶ Philalèthe: (1) lorsque ces idées sont fort composées, (2) lorsque ces idées qui en composent une nouvelle n'ont point une liaison naturelle avec elles, de sorte qu'il n'y a dans la nature aucune mesure fixe ni aucun

Monsieur, qu'on peut remédier à tous, surtout depuis que l'écriture est inventée et qu'ils ne subsistent que par notre négligence. Car il dépend de nous de fixer la signification, au moins dans quelque langue savante, et d'en convenir pour détruire cette tour de Babel.»¹ Mais de ce point de vue, la langue universelle restera arbitraire, puisque fixer les significations dépendra également de notre arbitraire. «Il est donc question d'un arbitraire instruit, seul capable de dépasser l'arbitraire des langues empiriques.»² Ajoutons que Leibniz n'aborde pas ici son idée sur la langue universelle sans évoquer les problèmes qui empêcheront ce projet d'aboutir: «Mais il y a deux défauts, où il est plus difficile de remédier, qui consistent l'un dans le doute où l'on est, si des idées sont compatibles lors que l'expérience ne nous les fournit pas toutes combinées dans un même sujet; l'autre dans la nécessité qu'il y a de faire des définitions provisionnelles des choses sensibles, lorsqu'on n'en a pas assez d'expérience pour en avoir des définitions plus complètes»³.

D'autre part, selon Leibniz, la possibilité de remédier à l'imperfection des langues passe par l'écriture. La langue universelle sera donc dans le projet leibnizien une écriture, beaucoup plus qu'une langue parlée. Ainsi va-il dans le même sens de Descartes qui, déjà, ne peut imaginer l'idée d'une langue universelle qu'en tant qu'écriture.

Comme ce fut le cas des autres projets qui ont précédé le sien, le projet leibnizien n'a pas trouvé succès. Une commentatrice du projet leibnizien, Michèle Jalley, signale deux raisons de son échec: «d'abord, créer la langue universelle impliquerait l'analyse totale de nos pensées. Or seul un entendement infini peut achever une analyse. En ce sens, la langue universelle n'est possible que pour Dieu.

Ensuite, en Dieu la combinatoire est conçue comme une inscription, une écriture: une écriture logique: un calcul. Dieu ne parle pas, il "écrit". La langue universelle ne peut être parlée parce qu'elle est écriture de Dieu.»⁴

Telles étaient les idées de Leibniz concernant la langue universelle et qui se sont développées à mesure qu'il en approfondissait les détails. «Il ne s'agit pas, dit Couturat, comme dans les essais des prédécesseurs de Leibniz d'assigner à chaque mot un substitut conventionnel et arbitraire, mais de trouver pour chaque idée une expression naturelle, qui traduise sa composition logique, et qui constitue pour ainsi dire sa formule.»⁵

Il est à noter que l'idée de la langue universelle par le biais des mots n'était pas le seul type imaginé par les philosophes. Certains proposent le langage mimique, comme on peut le trouver chez Jean Rambosson en 1853. Ce type de langage, en fait, destitue l'homme de son être humain comme un être raisonnable et parlant, et fait de lui un

modèle pour les rectifier et pour les régler, (3) lorsque le model n'est pas aisé à connaître, (4) lorsque la signification du mot et l'essence réelle ne sont pas exactement les mêmes.» Leibniz. 1990. Chap. IX. P. 262

¹ Leibniz. 1990. P. 264

² Michèle Jalley. 1977 p. 70

³ Leibniz. Op.cit.

⁴ Michèle Jalley. Op.cit. p. 80

⁵ Louis Couturat. 1901. P. 76

handicape du sourd-muet. D'autres proposent le langage visuel, tel qu'on peut lire chez Berkeley. Les contradictions manifestées dans l'usage des signes, et les ambiguïtés qui les enveloppent conduisent le philosophe à adopter sa théorie du *langage universel* fondée essentiellement sur la perception visuelle: «Les objets propres de la vision constituent un langage universel de l'Auteur de la nature par lequel nous apprenons à régler nos actions en vue d'acquérir ces choses qui sont nécessaires à la préservation et au bien-être de nos corps, et aussi d'éviter tout ce qui peut leur nuire et les détruire.»¹ Son choix du langage visuel pour un langage parfait universel vient en ce que ce type de langage est plus précis et plus riche de possibilités que les autres, étant donné que ce sont les objets propres de la vision qui nous apprennent sur eux et non pas par l'intermédiaire des mots. Berkeley pense qu'on peut échapper à l'ambiguïté des signes phonétiques par un langage plus clair et plus limpide. Selon lui, l'universalité du langage visuel permet de préserver les signes visuels contre les «contresens et les ambiguïtés auxquels les langages d'invention humaine sont immanquablement sujets.»² Mais en effet, ce langage, comme le dit le commentateur D. Berlioz, doit en lui même être appris; ce n'est qu'à cette condition qu'il peut remplir sa fonction vitale. Il faut apprendre à lire les lumières et les couleurs, éléments de ce langage, pour en faire des instruments de persévérance de notre existence. Et en tant que tel, il ne va pas de soi.³

L'idée de Berkeley trouverait son origine dans la conclusion qu'a donnée Platon dans son *Cratyle*. Ainsi, à la fin du dialogue, Socrate conclut qu'il faut s'adresser aux choses plutôt qu'aux noms pour les connaître: «Ce n'est pas des noms qu'il faut partir, mais qu'il faut et apprendre et rechercher les choses en partant d'elles-mêmes bien plutôt que des noms.»⁴ Du coup, la conclusion de Socrate repose sur le fait que si les noms sont des images des choses, i) mieux vaut demander cette connaissance aux choses elles-mêmes, et partir de la réalité plutôt que des noms; ii) il est donc possible sans eux de connaître les choses. Platon montre ainsi que la vraie connaissance des choses ne doit pas être demandée aux noms; un point de vue comparable au projet berkeleyen ayant pour objectif d'éviter les ambiguïtés des mots qui, selon lui, font un obstacle pour connaître véritablement les choses.

D'ailleurs, il n'est pas raisonnable de dériver la science des choses de celle des noms, puisque les noms, à l'instant de l'invention, supposent les choses connues. Comment, peut-on imiter par un nom l'essence d'un objet, si on ignore encore cette essence ? On n'a donc qu'admettre que l'auteur des premiers noms avait la science des choses sans les noms. Si alors on croit à la capacité humaine de pouvoir connaître les choses en elles-mêmes. On doit donc conclure avec Socrate qu'en étudiant ce qui n'est pas les choses mêmes, il est impossible de connaître les choses mêmes, puisque on fait

¹ G. Berkeley.1985. p. 276. . § 147.

² Id. p. 279. § 147.

³ D. Berlioz. 2000. 76-77.

⁴ Platon. *Cratyle* (439a-b); 1950, p. 135

notre étude sur une matière qui est autre que celle qu'on cherche à étudier. C'est donc dans les choses qu'il faut étudier les choses.

Or, la science des choses en elles-mêmes ne peut être connue par un seul individu. Elle aurait sans doute besoin de ses semblables pour discuter, examiner et conclure. Ce qui implique évidemment une communication, et celle-ci un langage, par conséquent un vrai cercle vicieux! Sauf si l'on suppose que le connaisseur de la chose est un être seul et unique, extrêmement intelligent et omniscient qui se suffit à lui-même et n'a besoin de personne pour connaître la chose. Or, ces caractères ne peuvent être appliqués qu'à Dieu.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous pouvons dire que le projet de la langue universelle proposé par les philosophes a été un échec dans tous les sens. En réalité, malgré la bonne volonté des savants pour créer une langue universelle, sans équivoque, parfaite, parlée par tous les hommes, une langue naturelle qui traduit les opérations de l'entendement humain, sans se glisser dans l'arbitraire des hommes, leurs tentatives ne réussissent pas à atteindre leur fin souhaitée. Elles ne présentent pas des résultats scientifiques de valeur. La raison en est à notre avis qu'elles manqueraient éventuellement de bonne méthode scientifique et souvent reposeraient sur des spéculations, des suppositions sans fondement et sans expérience suffisante.

Mais on ne peut qu'admirer ces tentatives qui essaient de faire de la langue une sorte d'algèbre, dont les éléments sont convenus par tous les hommes. On les admire car l'objectif de ce projet ne consistait pas uniquement dans l'avantage de supprimer la barrière des langues, mais il visait aussi et avant tout à offrir un instrument au raisonnement. Or, si la méthode du calcul ne pourra être appliquée à la langue, c'est qu'une langue est une pensée, et la pensée n'est pas fixe comme le sont les chiffres, elle est variable à l'infini. M. de Biran, contemporain des projets proposés de langue universelle, ne manque pas de montrer les problèmes relatifs à ce sujet. Suivons ce passage tiré de son *Influence de l'habitude sur la faculté de penser* (1810): «Si le projet d'une langue universelle, calquée sur l'algèbre, ou d'une sorte de spécieuse générale (tel que Leibniz et d'autres savants l'avaient conçu) pouvait jamais s'effectuer, c'est alors que les opérations du raisonnement pourraient devenir, comme celles du calcul, purement mécaniques ... Mais je crois qu'il est démontré aujourd'hui... qu'une telle langue ne peut se concilier ni avec la nature de nos idées mixtes, ni avec les besoins de nos diverses facultés, ce qui nous ramène toujours à la même conséquence.»¹

On peut trouver une critique identique chez le philosophe spiritualiste Adolphe Franck (1809-1893) dans son article *Signe*, publié dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1851) dont il était le directeur. On y lit: «Quant à ceux pour qui la langue la plus parfaite est celle des calculs, c'est-à-dire des mathématiques, ils n'ont pas réfléchi qu'ils dépouillaient l'homme de toutes ses facultés, à l'exception d'une seule, celle de

¹ P. Maine de Biran 1954 P. 189

généraliser et d'abstraire. D'ailleurs, la langue des mathématiques, comme la nomenclature de la chimie, a été formée par convention pour un ordre d'idées parfaitement déterminé et à l'usage de quelques savants. Il serait impossible de fabriquer et surtout de faire adopter de la même manière une langue appropriée aux besoins de tous et à l'expression de tous les phénomènes qui se passent en nous. C'est pour cette même raison qu'il faut regarder comme chimérique tout essai de fonder une langue et même une écriture universelle : car, malgré les grands esprits qui l'ont tentée au xvii^e siècle, Bacon, Descartes, Pascal, et surtout Leibniz, cette entreprise s'appuie sur deux suppositions radicalement fausses : l'une, qu'on peut amener les hommes à n'exprimer dans leurs relations que des idées; l'autre, que les idées peuvent arriver chez tous, dans un temps donné, au même degré de clarté, de netteté, d'abstraction philosophique.»¹

En effet, outre les raisons mentionnées ci-dessus qui expliquent l'échec du projet langue universelle, il y a des points essentiels à prendre en considération et qui rendent ce projet non seulement irréalisable, mais aussi logiquement impossible:

- i) De tous temps, et de tous lieux, les hommes ont existé en communautés séparées, et ils n'ont pas utilisé les mêmes termes pour désigner les mêmes choses.
- ii) Toute langue exercée à un moment et à un lieu est un découpage conceptuel de cette réalité-là, ce qui fait que toute entente réelle au même niveau entre les hommes de milieux différents n'est pas possible.
- iii) Si la langue est liée à une culture particulière, il semble bien qu'il soit impossible qu'il puisse exister une même langue pour tous, au sens où elle serait alors commune à tous les hommes, puisque la culture des hommes est variable.
- iv) Si la langue universelle peut être réalisée dans un monde idéal, elle ne retient plus longtemps sa perfection ni sa motivation établies au départ, parce qu'on sera en face du caractère historique de la langue qui ne lui permet pas de garder sa forme ou de rester immuable. L'empirisme nous apprend qu'aucune langue ne peut résister au fil du temps à l'évolution phonétique et conceptuelle des signes. La nouvelle langue artificielle ne pourra, par conséquent, pas faire exception à la règle: une fois entrée en usage, elle subira les mêmes types de changements qu'ont connus les langues naturelles. Ce qui lui fait revenir au même état des autres langues, c'est-à-dire à l'arbitraire, attribué aux signes, aux idées et à la relation qui les unit.

Il s'ensuit que la langue universelle n'était en fait qu'un souhait, un projet seul sur le papier, qui ne pourra jamais voir le jour. Toutefois le projet s'inscrit dans l'essai d'unifier l'esprit humain, de maîtriser la langue, inévitablement et continuellement changeante, et d'éliminer la multiplicité des langues qui manifeste l'arbitraire du langage.

¹ Dictionnaire des sciences philosophique 1851. p.640-641

II.6. Résultat des tentatives

Depuis le début de ce chapitre, on énumère et analyse les tentatives des philosophes qui visent à affaiblir les idées attachées à l'arbitraire du langage et trouver un compromis logique et acceptable. Mais il semble bien qu'aucune d'elle n'aboutisse à régler le problème du langage, au moins du point de vue des savants. Les sujets de discussion, de controverse restent sur place sans changement, et sans avancement. Les résultats de cette situation se manifestent par l'Interdit (art.2 des statuts de 1866) de la Société de Linguistique de Paris, dès sa création (1866) de considérer tout mémoire sur l'origine des Langues. Cette attitude, qui remonterait en effet à la première société de linguistique (Paris, 1840), a eu un grand retentissement. Elle serait partie du fait que le sujet de l'origine des langues, qui entraîne bel et bien la définition de la nature des signes linguistiques, est une question sans résolution et n'aboutit qu'à des controverses inutiles. Dans les points suivants, Sylvain Auroux résume bien les arguments utilisés pour rejeter cette question et qui entraînent à l'Interdit :

- A/ Il faut éviter les discussions qui touchent à un dogme essentiel de la religion.
- B/ Il faut s'abstenir des hypothèses générales qui touchent des questions obscures.
- C/ Les recherches sur l'origine des langues n'ont aucune fécondité scientifique.
- D/ Le passage d'un état non linguistique à un état linguistique de l'humanité est impossible.
- E/ Il n'y a aucun observable qui corresponde à l'origine des langues.
- Fa/ La première langue est irrémédiablement perdue.
- Fb/ La naissance d'une langue n'est pas un observable.
- Fc/ La naissance du langage n'est pas un fait.
- G/ Les racines correspondant aux différentes familles linguistiques sont des faits primitifs au-delà desquels la science n'a pas le droit de remonter.¹

Au XIXe siècle, lorsque on commence à mieux découvrir le sanscrit et à effectuer des études comparatives intensives consacrées à le rapprocher des langues indo-européennes, revient la thèse de l'onomatopée ou la valeur des lettres. Mais ces efforts et ces études connaissent également un échec, et les linguistes n'arrivent pas à chercher dans toutes les langues quelque chose qui signifie à peu près la même chose et qui commence par /f/ par exemple, c'est dire qu'on se permet n'importe quel changement de la consonne, et on peut dire n'importe quoi. Face à tels faits, on dirait même que « *la thèse de l'arbitraire des racines semble bien être la seule raison du refus de considérer l'origine des langues dont on puisse reconstruire l'articulation logique.* »²

¹ Sylvain Auroux. 2007. p.53-54.

² Cité par Auroux. 2007. p.66.

Vers la fin du XIXe siècle, l'arbitraire n'est plus «qu'un point de vue technique sur le signe, comme le décrit le linguiste André Chervel, un outil de travail indispensable pour les linguistes. Il a été désamorcé, et les polémiques si ardentes au cours du siècle s'apaisent: les linguistes ont obtenu l'autonomie pour leur discipline, et on peut bien leur faire cadeau de l'arbitraire puisque ils ont la sagesse de renoncer à philosopher.»¹

En effet, il semble que la philosophie du langage à cette époque ne s'intéresse plus aux sujets qui se rapportent aux discussions sur l'origine du langage et la nature du signe linguistique. Mais d'autre part, il se peut que ce soit justement la réunion de ces conditions qui a pour résultat de favoriser la thèse de l'arbitraire, au point qu'on puisse entendre Saussure déclarer, au début du XXe siècle, que personne ne contredit cette vérité et que sa place est tout au sommet.² Mais les études et recherches recommencent, et continuent encore à séduire la réflexion des gens tant que les résultats n'arrivent pas à satisfaire la curiosité scientifique des chercheurs.

¹ André Chervel. 1979. p. 29.

² (D III 188)1125, 1126 Rudolf Engler 1968. P 153

3e partie

Aspects de l'arbitraire saussurien

Avant d'étudier Saussure : Important

Dans le domaine des sciences du langage, il va de soi que tout le monde connaît ce nom: Ferdinand de Saussure comme le fondateur de la linguistique moderne. Mais combien parmi eux connaissent Saussure le maître et le distinguent du Saussure du *Cours de linguistique générale*? Du coup, entre les deux, comment faut-il travailler sur la pensée de Saussure le linguiste auquel tout le monde attribue le principe de l'arbitraire?

En effet, le nom de Saussure a été attaché au C.L.G., quand en réalité ce n'est pas Saussure qui l'a écrit, et cet ouvrage ne représente pas au total ses idées telles qu'il les a exprimées dans ses cours. Paradoxe étonnant! C'est vrai! Mais comment?

Avant d'y répondre, nous voyons utile de raconter ici notre expérience :

Quand nous avons commencé à lire le C.L.G., nous savions que les élèves de Saussure avaient publié ses cours, après sa mort, mais nous avons l'impression que tous ces cours avaient été bien classés, clairement répétés et expliqués par le maître genevois et qu'ils avaient finalement été édités dans la version du maître en 1916 par Albert Sechehaye et Charles Bally.

Mais en travaillant sur le C.L.G., et en remarquant quelques problèmes de cohérence dans la synthèse, nous étions obligé de nous référer aux éditions qui citent les manuscrits de Saussure, ses notes et les notes de ses élèves, afin de vérifier l'exactitude des idées attribuées à Saussure dans le C.L.G. C'est là que nous nous rendons compte que, s'agissant de l'arbitraire, le travail du C.L.G. ne traduit pas nécessairement la pensée de Saussure. En l'occurrence, nous avons dû choisir le texte sur lequel nous travaillons pour étudier l'arbitraire saussurien. Serait-il celui du C.L.G. ou sa matière initiale, c'est-à-dire les notes de Saussure et celles de ses élèves? Le choix est difficile; car nous devons choisir entre le texte qui a eu un grand effet sur la linguistique générale, et l'auteur auquel le texte est attribué.

En effet, la démarche logique issue de nos observations des deux sources nous amène à adopter le deuxième choix, mais non sans quelques réserves. Il va sans dire que le C.L.G. est un grand travail, sinon il n'aurait pas trouvé un succès énorme; il fut même la source de l'école structuraliste qui envahit d'autres domaines de sciences, lettres, sociologie, psychologie, etc. Or, il est possible que ce succès soit dû au besoin d'une systématisation de la linguistique; une mise en ordre de ses thèmes qui n'existait pas auparavant de la façon dont le C.L.G. l'a présentée. Mais quelles qu'en soient les raisons, l'effet qu'il a exercé sur la pensée des linguistes conduit à fixer largement l'idée de l'arbitraire du langage. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons consacré toute une partie de notre travail à l'arbitraire saussurien.

Cependant, ne cessant d'être un objet fructueux de recherche linguistique, le C.L.G. est en même temps la cible de vives critiques permanentes : des centaines de

recherches et études publiées (et encore en publication) sont ancrées rigoureusement contre la pensée incohérente de Saussure partant du C.L.G.

Or, il nous apparaît injuste d'attribuer à Saussure ce qu'il n'a pas dit ou même pensé à dire. Il est vrai que le C.L.G. est écrit sur la base des trois cours de linguistique générale, donnés par Saussure en 1907, 1908-1909 et 1910-1911, mais en effet, pour ces cours-ci, «il ne s'agit nullement de trois versions successives d'un exposé invariable dans sa substance : à chaque fois, Saussure en a conçu de façon différente la matière et la forme.»¹

De ce point de vue, il serait même possible de considérer le C.L.G. comme un livre de critique parmi d'autres abordant la pensée de Saussure. Car il représente, à bien des égards, la vue des éditeurs, non celle de Saussure, sur la linguistique générale: en tant que plan de projet, style, terminologie, interprétations, annotations ...etc. Cela peut paraître quelque peu exagéré, mais si nous le pensons envisageable c'est uniquement dans la mesure où les idées des éditeurs, comme pour tout livre critique d'ailleurs, s'approchent plus ou moins de la pensée de Saussure². Mais dire que le C.L.G. est un travail de Saussure et représente ses idées définitives sur le langage, c'est bien loin d'être vrai. Pourquoi nous disons cela? Pour le comprendre, il convient de suivre un peu le parcours de Saussure et sa formation, a fin de voir en quoi consistaient ses interrogations.

Si l'on suit les démarches scientifiques de notre linguiste, il nous est bien clair que Saussure ne s'intéressait pas trop à la linguistique générale dans le sens qu'il a présenté entre 1909 et 1912. Ce domaine est pour lui quasi infranchissable qui peut expliquer la difficulté qu'il exprimait en l'abordant et le *dilemme* qu'il voyait ensevelir ses problèmes.

En effet, ses premières études au collège Hofwyl, près de Berne, lui permettent de connaître le savant A. Pictet³ (lui même y était déjà élève). Ce dernier est l'auteur des *Origines indo-européennes, Essai de paléontologie linguistique* (2 vol. Genève 1859-1863). Saussure lui parlait, à l'âge de 12 à 13, ans de son enthousiasme encore juvénile pour la paléontologie linguistique et pour l'étymologie, fortifié par là par son grand-père maternel, le comte Alexandre-Joseph de Pourtalès. Saussure entre en 1870 à l'institut Martine où le professeur Millenet (m. en 1913) l'initie au grec. «Une fois cette langue acquise (il connaissait déjà le français, l'allemand, l'anglais et le latin), S. (Saussure) se décide à tenter un "système général du langage"⁴ et en termine en 1872 le manuscrit

¹ Robert Godel 1957. p. 53

² Pour les principaux passages du C.L.G. où Bally et Sechehaye ont développé ou modifié le texte des manuscrits, voir Robert Godel 1957. p. 115-119.

³ Adolphe Pictet (1799-1875), écrivain et linguiste suisse de Genève, connu par ses vastes connaissances et son talent dans de multiples domaines (linguistique, philosophie, histoire, littérature, balistique). Ses principaux ouvrages en linguistique: *De l'affinité des langues celtiques avec le Sanscrit*, Paris, B. Duprat, 1837; *Les origines indo-européennes ou les Aryas primitifs*. Paris: Cherbuliez, 1859.

⁴ «La thèse centrale en est que, en partant de l'analyse de n'importe quelle langue, il est possible de remonter à des racines bi et tri-consonnantiques, à condition de postuler que $p = b = f = r'$, $k = g = eh$, $t = d$

intitulé *Essai sur les langues* destiné à Pictet ... (celui-ci) répondit aimablement au garçon, l'invite à persévérer dans ses études mais à se tenir cependant éloigné de "tout système universel du langage".¹ Cet épisode dans la vie de Saussure et ce conseil de son maître pourraient peut-être expliquer pourquoi il est désormais peu intéressé à la linguistique générale, comme nous allons voir plus loin. Il nous semble qu'au moins ces deux faits devraient réduire son enthousiasme vers ce genre d'études, et le laisser se consacrer uniquement aux langues indo-européennes, sous la forme des études comparatives. C'est pourquoi, à la faculté des lettres, en 1875², il évite de suivre les cours de Joseph Wertheimer (à qui il va succéder en 1906), professeur depuis deux ans de linguistique et de philologie, et préfère fréquenter les leçons de Louis Morel sur la grammaire grecque et latine.

En 1876, il se rend à Leipzig pour 4 ans d'études. Deux ans après, il présente son *Mémoire sur le système des voyelles dans les langues indo-européennes*. Et, en 1880, il soutient sa thèse de doctorat *De l'emploi génitif absolu en sanscrit*. De 1881 à 1889, à l'Ecole pratique des hautes études à Paris, il succède à Michel Bréal pour enseigner la grammaire comparée des langues germaniques; 1887-1888 la grammaire comparée du grec et du latin, 1888-1889 le lituanien.

En 1891, il est de retour à Genève, où il est nommé professeur d'histoire et de comparaison des langues indo-européennes. Il enseignera pendant plus de vingt ans le sanscrit, la grammaire comparée du grec et du latin, la grammaire gothique, le vieil allemand, avant qu'il ne soit chargé de succéder à Joseph Wertheimer et de donner ses trois cours de linguistique générale³: (1907, 1908-1909, 1910-1911)

Comme nous voyons, toute sa formation résidait dans la considération particulière des effets grammaticaux du changement phonétique et du mécanisme grammatical de la formation analogique, Ce sont surtout les études comparatives des langues classiques et germaniques qui lui permettent de prendre connaissance des faits et évolutions linguistiques. Ce long travail lui permet d'élaborer en linguistique moderne les deux études diachronique et synchronique.

En revanche aborder la linguistique statique lui est une question épineuse: «"Je ne me désigne pas du tout pour faire une linguistique statique", confie-t-il à A. Riedlinger

= *th*. Les « preuves » étaient nombreuses, par exemple R — K était signe universel de prépotence ou de puissance violente : *rex, regis* ; *Rache, rügen* ; *etc.*» Tullio de Muro. C.L.G p. 322-323.

¹ Tullio de Muro. C.L.G. 1995 p. 322-323

² Après s'être inscrit, au contrecœur, sur les vœux de son père, aux cours de physique et de chimie pendant deux semestres à la faculté des sciences naturelles, Université de Genève, il a regagné les domaines explorés par son maître Pictet.

³ Deux cours seulement entre 1896-1912 ne se rapportent pas aux langues germaniques: l'un de lituanien (1901-1902), l'autre sur la linguistique géographique de l'Europe (1902-1903). Aussi y peut-on y ajouter le cours sur la *Philosophie du français actuel*, et, à partir de 1900-1901, la *Versification française; étude de ses lois du XVIIe siècle à nos jours*, professé au Séminaire de français moderne, du semestre d'été 1899 au semestre d'hiver 1908-1909; et les trois conférences sur la Théorie de la syllabe en 1897. Robert Godel. 1957 p. 26.

dans un entretien le 19 janvier 1909, et à mes protestations il ne répond qu'en revenant sans cesse sur la difficulté de l'entreprise.»¹ Cela ne l'empêche pas de l'essayer dans deux ans, comme nous affirme Riedlinger dans cette citation: «L'introduction que M. de Saussure a faite jusqu'ici dans son cours de linguistique générale n'est qu'une causerie. Si le cours avait suivi, elle aurait dû être tout autre. M. de Saussure traitera cette année les langues indo-européennes et les *problèmes* qu'elles posent. Ce sera une préparation pour un cours philosophique de linguistique. M. de Saussure ne se refuse pas catégoriquement à l'essayer dans deux ans; ce sera aux élèves, je pense, à l'y décider. Quand à un livre sur ce sujet, on ne peut y songer: il doit, dit M. de Saussure, donner la pensée définitive de son auteur.»²

On pourrait peut être nous objecter que cette citation date de 1909 et que Saussure allait travailler dans ces deux ans sur la linguistique générale, ce qui explique évidemment la potentialité de la matière du cours III (1910-1911). Mais nous disposons d'un autre témoignage datant du 6 mai 1911, c'est-à-dire juste au moment qui suit ses recherches et méditations, dont le fruit sera le dernier cours III, sur lequel reposait la matière de la nature du signe linguistique. Ce témoignage est tiré des entretiens qu'effectuait souvent Léopold Gautier avec son Maître:

«Je suis toujours très tracassé par mon cours de linguistique générale, dit Saussure. (*Je lui dis (Gautier) qu'on serait très désireux de connaître au moins un élément de son système de philosophie de langage.*) Je ne le crois pas. Tout cela n'est pas assez élaboré. (*Je lui demande si, avant la mort de Wertheimer, il ne s'était guère occupé de ces sujets.*) — Au contraire, je ne crois pas avoir rien ajouté depuis lors. Ce sont des sujets qui m'ont occupé surtout avant 1900. J'ai parlé cette année de beaucoup des questions extérieures au langage. J'ai commencé par là cet hiver; mais cela ne peut suffire.»³ Certes, Saussure s'en occupait depuis cette date, comme l'affirme aussi Riedlinger en 1909, «M. Saussure s'en est beaucoup occupé il y a 15 ans»⁴; mais ceci ne l'empêche pas de montrer combien il en était insatisfait. Dans une lettre à Meillet le 4 janvier 1894, il écrit : «je n'ai pas de plus cher voeu que de ne pas avoir à m'occuper de la langue en général.»⁵

«Il semble, dit R. Godel, que, autour de 1894, le problème de la nature de la langue et des fondements de la linguistique ait pris pour lui un caractère obsédant, et qu'il ait été pressé de fixer dans un livre, comme pour s'en délivrer, les idées qu'il avait élaborées, les termes et les définitions qu'il jugeait utilisables. Puis il a dû penser que l'entreprise était prématurée, et peut-être se lasser d'y réfléchir»⁶.

¹ Robert Godel 1957. p. 30

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Id. p. 29

⁵ Id. p. 31

⁶ Id. p. 33

Par calcul général et logique, Saussure commence à s'occuper des problèmes de la linguistique générale en 1894. Et, en 1911, quand il donne son dernier cours, il déclare qu'il n'a rien ajouté depuis lors¹.

Prenons en compte aussi ce qu'on a dit plus haut, que c'est la volonté des éditeurs de faire du C.L.G. des idées définitives sur la science du langage. Même dans leurs entretiens avec Saussure, les élèves insistaient pour que leur maître fasse ce qu'il ne se sentait pas encore prêt à faire. Sinon, que peut-on penser des expressions comme : «...à mes protestations..», «c'est aux élèves de l'y décider (Riedlinger)», «Je lui dis qu'on serait très désireux de connaître au moins un élément de son système de philosophie de langage.», «*J'ai insinué qu'il devrait faire paraître quelque chose sur ces sujets.* (Gautier)»²

Certes, on peut bien comprendre la curiosité des élèves, encore plus, leur besoin vif de comprendre l'objet de cette science qui ne cesse d'occuper les philosophes de l'histoire et de provoquer des controverses sans fin ; leur besoin de comprendre en quoi consistent les éléments qui font partie primordiale de leur vie quotidienne, qui constituent d'ailleurs leur développement dans toutes les sciences, qui établissent les rapports humains du monde entier, mais aussi qui sont cause des malentendus traînant jusqu'aux guerres et malheurs de l'espèce humaine. Mais il nous semble que Saussure est accablé par la charge de faire ces cours à la demande de ses élèves dans la faculté qui, au départ, lui a assigné cette mission.

Or, Saussure savait bien le point de difficulté qu'il est appelé à envisager; il est un honnête professeur dans son travail. Il n'est pas superficiel ou naïf dans sa connaissance pour prendre le sujet à la légère et faire circuler ses cours. Il concevait dès le début le dilemme envisagé dans la matière de ces cours; question du potentiel perturbateur qu'il n'hésite pas à confier à Gautier en 1911 : «Je me trouve placé devant un dilemme: ou bien exposer le sujet dans toute sa complexité et avouer tous mes doutes, ce qui ne peut convenir pour un cours qui doit être matière à examen. Ou bien faire quelque chose de simplifié, mieux adapté à un auditoire d'étudiants qui ne sont pas linguistes. Mais à chaque pas, je me trouve arrêté par des scrupules.»³

S'il lui est difficile de donner des cours sur la linguistique générale, on peut imaginer bien évidemment, combien il lui serait encore plus difficile de penser à publier un livre. Nous savons qu'il confie à Riedlinger en janvier 1909 que publier un tel livre doit donner la pensée définitive de son auteur.⁴ Deux ans plus tard, en 1911, il reprend ses propos sans grand changement: «Ce serait absurde, confie-t-il à Gautier, de

¹ Robert Godel 1957. p. 30

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

recommencer de longues recherches pour la publication, quand j'ai là (*il fait un geste*) tant et tant de travaux impubliés.»¹

Tout cela montre que Saussure dans ses dernières années ne songeait pas du tout à publier un ouvrage sur la linguistique générale et que l'enseignement qu'il a dû donner sur cette matière ne peut être considéré comme l'expression de sa pensée définitive.

Or, s'il n'avait pas encore des idées définitives, comment peut-on donc dépendre du C.L.G. publié par d'autres que lui? C'est pourquoi nous pensons que le C.L.G. comme projet de livre n'a jamais été pensé par Saussure, ni comme matières ni comme idées. En tout état de cause, même si Saussure avait édité ses cours, il aurait choisi soigneusement sa terminologie, et aurait, bien entendu, classé ses idées selon sa propre méthode. Autant dire que si le C.L.G. avait été conçue par son auteur, il aurait été légitimement critiqué. Or, ce n'est pas le cas. Pour en donner un petit exemple, on voit que, dans sa version actuelle, le C.L.G. est rempli de glissement des termes pour désigner une seule idée (par exemple le signifiant : image acoustique, symbole, signifiant, signe, suite de sons). Mais ceci ne vient pas toujours de la part des éditeurs: dans ses cours, Saussure n'a pas fait un usage rigoureux des nouveaux termes qu'il y a introduits : les expressions *image acoustique* (ou *auditive*), et *concept* (ou *idée*) se rencontrent dans le troisième cours bien après l'introduction du *signifiant* et *signifié*. Il est évident qu'il s'agit bien par là des «variations, des flottements inhérents à la leçon parlée»².

Or, il n'y avait rien de plus soucieux pour Saussure que la terminologie en matière de synthèse. Dans un message à Meillet en 1894, il ne lui cache pas ce souci qui l'obsède, surtout en matière de la langue en général :

«(Sans cesse), cette ineptie de la terminologie courante, la nécessité de la réformer, et de montrer pour cela quelle espèce d'objet est la langue en général, vient gâter mon plaisir historique, quoique je n'aie pas de plus cher voeu que de ne pas avoir à m'occuper de la langue en général.

Cela finira malgré moi par un livre où, sans enthousiasme, j'expliquerai pourquoi il n'y a pas un seul terme employé en linguistique auquel j'accorde un sens quelconque. Et ce n'est qu'après cela, je l'avoue, que je pourrai reprendre mon travail au point où je l'avais laissé.

Voilà une disposition, peut-être stupide, qui expliquerait à Duvau* pourquoi par exemple j'ai fait traîner plus d'un an la publication d'un article qui n'offrait matériellement aucune difficulté, — sans arriver d'ailleurs à éviter les expressions logiquement odieuses, parce qu'il faudrait pour cela une réforme décidément radicale.»³

¹ Robert Godel 1957. p. 30.

² Préface du C.L.G 1995, par Louis-Jean Calvet. p. 9

* Louis Duvau. Administrateur de la société linguistique depuis le 1^{er} janvier 1892. Robert Godel 1957. p. 31

³ Robert Godel 1957. p. 31. Et aussi : «Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer primièrement en linguistique; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple est algébrique ou ne sera pas.» ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 236.

Mais le problème le plus grave n'est pas là. Il se cache dans la linguistique générale elle-même. Dans l'introduction du cours II (1908-1909), Saussure trace toutes les problématiques et paradoxes à envisager, ou plutôt ceux qu'il envisage à ce moment-là, et qu'il devrait présenter de manière fixe et cohérente dans ses cours. Il ne cache pas à ses élèves l'ampleur de la difficulté qui apparaît à ses yeux, il en prélude même dans son cours : «La linguistique n'est pas chose simple: c'est que la langue est pleine de paradoxes (les mots sont arbitraires, mais non modifiables: la langue est à la fois fixe et changeante), et les linguistes, en cinquante ans, n'ont pas éclairci les problèmes essentiels. La difficulté vient de ce que, quelque point de vue qu'on adopte, la langue présente toujours deux aspects indissociables: impression acoustique et articulation; sons et sens; faculté individuelle du langage, institution sociale de la langue.»¹ On peut comprendre alors combien il lui devient encore plus difficile pour faire une synthèse cohérente sur la matière. En effet, le souci saussurien se confirme également avec les nouveaux documents découverts en 1995. Dans une note destinée à expliquer la manière extrêmement complexe d'entreprendre un projet de publier un livre sur la langue, Saussure écrit non sans mécontentement :

«La division de ce livre en paragraphes minuscules a quelque chose d'un peu ridicule que j'aurais voulu éviter ... Si ce livre est vrai, il montre avant tout qu'il est profondément faux de s'imaginer qu'on puisse faire une synthèse radieuse de la langue, en partant d'un principe déterminé ... Il montre qu'on ne peut comprendre ce qu'est la langue qu'à l'aide de quatre ou cinq principes sans cesse intercroisés d'une manière qui semble faite exprès pour tromper les plus habiles et les plus attentifs à leur propre pensée. C'est donc un terrain où chaque paragraphe doit rester comme une pièce solide enfoncée dans le marécage, avec faculté de retrouver sa route en arrière comme en avant.»²

Certes, le travail acharné de Secheyne et Bally ne leur était jamais facile, les discussions qui ont duré avant qu'ils ne donnent leur dernier mot ne sont guère négligeables; leur fidélité hors de doute; le projet même de reproduire le travail de leur maître après sa mort est digne d'être apprécié. Mais il faut remarquer plusieurs points qui concernent leur maître:

- 1- La formation de Saussure s'est fondée sur la base des études comparatives des langues classiques et germaniques. La linguistique générale ne l'occupait que peu de temps en 1894, puis les années de cours (1907-1911)
- 2- Selon l'aveu de Saussure lui-même, ses idées sur la linguistique générale n'étaient pas encore élaborées; il lui fallait du temps nécessaire pour les méditer suffisamment et les examiner soigneusement.
- 3- Saussure ne songeait nullement, jusqu'à ses dernières années, à publier ses idées sur la linguistique générale.

¹ Robert Godel 1957. p. 66

² ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 95-96

Et pourtant, le C.L.G. est apparu en 1916, sans prendre en compte les risques suivants :

- 1- Une publication de ce genre ne peut être objective du point de vue de son auteur initial qui n'existe pas. Car c'est maintenant un autre esprit qui l'écrit. Il serait bien difficile de distinguer ce qui appartient à l'auteur, et ce qui appartient aux éditeurs. Il en est de même pour les observations générales; les exemples nombreux choisis selon leur procédé ne permettent pas au lecteur du C.L.G. de discerner dans le texte ce qui provient des manuscrits et ce que le zèle des élèves y introduit.
- 2- Mettre la matière dans un certain ordre reflète la méthode et le procédé motivés de son auteur. Tout changement de plan, entraîne par la suite la confusion de toute motivation qui puisse se cacher dans l'ordre systématique de la pensée de l'auteur.
- 3- Une publication dépendant des cahiers du cours et de la mémoire de l'oral ne peut constituer une œuvre parfaite, explicite et cohérente. Dans la parole, on risque de ne pas respecter tout à fait l'ordre systématique des thèmes, la terminologie en usage, ou le maintien d'une même idée pour toujours; surtout dans le cas où on serait encore en méditation de l'authenticité de l'idée concernée avant d'en donner un avis définitif; ce qui, bien évidemment, entraîne d'innombrables erreurs et contradictions.
- 4- Si on essaie alors de rattraper ou de rectifier ces lapsus, issus de l'oral, on risque de trahir la pensée de l'auteur (dire ce qu'il n'a pas dit, ou ne pas dire ce qu'il a dit)
- 5- La publication de tout livre doit être dirigée par son auteur, car lui seul assumera l'ordre de son travail, en tant que plan, matière et succession des idées, qui ne sont pas introduits et classés sans une certaine motivation. A défaut, il faut mettre en regard tous les manuscrits, les notes et entretiens, pour qu'un travail indépendant et rigoureux puisse être produit fidèlement par ses éditeurs.

Alors, que font les éditeurs?

- 1- Sechehaye et Bally se sont trouvés diversement préparés à la nouvelle tâche: le premier, présent au troisième cours (la nature du signe 1910-1911), collationne les cahiers de propos; le deuxième, qui conserve les notes de Saussure sur les langues indo-européennes et germaniques, appartenant aux années 1891 à 1898, n'a jamais assisté aux cours de linguistique générale (1907-1911).
- 2- Dans ses recherches sur les manuscrits du C.L.G., Robert Godel se rend compte que «les éditeurs, une fois résolus à reconstruire la linguistique saussurienne, ne pouvaient se résoudre à y laisser subsister des lacunes et devaient recourir à l'induction là où les données des manuscrits paraissaient déficientes... Sur les détails comme sur l'ensemble, les deux éditeurs ont toujours confronté leurs vues.»¹

¹ Robert Godel. 1957 p. 95. Pour le travail des éditeurs, voir p. 95-102

- 3- La collation du cours III par Sechehaye, comme annotation, interprétation des notes des étudiants, comparaison des passages, témoigne à elle seule de l'effort important du disciple, mais en revanche montre que c'est l'avis de Sechehaye qui a prévalu le plus souvent.¹
- 4- Le plan du C.L.G. a été établi sur la base du cours III². Mais l'ordre des divisions générales des matières que suit Saussure dans son cours, n'a pas été maintenu. Saussure avait sans doute des raisons pour mettre la diversité des langues en premier ordre; ce qui justifie par exemple son premier principe de l'arbitraire du signe. Un autre exemple: selon l'ordre des leçons données au cours III, le chapitre consacré à l'arbitraire du signe, juste après deux autres chapitres sur les entités concrètes et abstraites de la langue, est suivi de l'arbitraire absolu et relatif. Donc on est toujours dans le même sujet, ce qui permet de le comprendre dans sa totalité de principe et de mieux l'analyser. Le même ordre est établi au cours II. Tandis que les deux thèmes de l'arbitraire sont bien séparés dans le C.L.G. (par une partie et 8 chapitres). C'est Saussure lui-même qui signalait l'importance de l'ordre du plan dans ses cours: «On peut hésiter beaucoup sur le meilleur plan. Il est plus profitable de placer certaines idées générales à la fin du cours plutôt qu'au commencement C'est pourquoi nous ne voulons pas définir la nature du langage»³.

Pour l'ensemble de ces raisons-là, nous avons choisi de travailler sur les manuscrits du C.L.G., les cahiers des étudiants, mais aussi les notes de Saussure lui-même. Ce choix est motivé en premier lieu par le fait de chercher la vérité des idées attribuées à Saussure, et donc de voir de près à quel point on peut juger l'authenticité du C.L.G. La motivation du choix est imputée ensuite à quelques raisons techniques, d'une part, il est injuste de juger Saussure à partir d'un livre qu'il n'a pas écrit; d'autre part, il est bien difficile de traiter un texte sans qu'il ne soit assumé par son auteur initial.

Mais ce retour aux manuscrits n'était que la meilleure de deux solutions mauvaises! Car, à part l'étude scrupuleuse des manuscrits qui nécessite une grande patience pour décrypter des notes écrites à la hâte, quelquefois rompues, ou soulignées brièvement en quelques mots, le travail ne peut pas en tout état de cause donner de résultats concrets desquels on peut dépendre pour avancer notre analyse; simplement, parce que le linguiste dit honnêtement que ses idées sur le langage ne sont pas qualifiées de définitives au point d'être publiées dans un livre.⁴

Il s'ensuit que dans les deux cas (le travail sur C.L.G. et le travail sur ses matières manuscrites), on ne peut pas dépendre d'une pensée fixe et assumée par son auteur. Mais

¹ Robert Godel 1957. p. 97

² Préface du C.L.G. p. 9

³ Robert Godel. Op. cit. p. 45

⁴ Id. p. 30

en optant pour le deuxième choix, et en pensant à privilégier la traduction honnête des idées que Saussure voulait exprimer et transmettre à ses élèves, le travail a rencontré des difficultés importantes dans l'ordre du plan et de la matière, du fait qu'il est parti de l'oral; et en tant que tel, il n'est pas évident de rassembler les idées, de les analyser et d'arriver enfin à des conclusions. Il va de soi que dans l'oral, les idées peuvent parfois, même dans l'inconscience du locuteur, s'emmêler et se contredire; elles peuvent manquer de logique, et ne pas aboutir à leur fin attendue, ayant été construites sur une vision et une révélation pas assez méditées. Pourtant, malgré ces défauts, nous tâchons de présenter dans cette partie l'image la plus correspondante à la pensée de Saussure, en se référant à la matière originale du C.L.G.

En effet, avec la publication des *Sources manuscrites du C.L.G.* par Robert Godel en 1957, l'*Edition critique du C.L.G.* par Rudolf Engler 1968, les *Ecrits de linguistique générale de Ferdinand de Saussure* par Engler et S. Bouquet en 2002, et les découvertes des nouveaux cahiers d'étudiants (Emile Constantin), nous disposons d'importantes matières sur les idées de Saussure, dont quelques-unes échappent aux mains des éditeurs. Nous avons essayé de les prendre dans leur totalité et dans leur chronologie afin de comprendre la démarche de son auteur et le bilan de sa réflexion. Dès lors, nous aurons la possibilité d'analyser avec le maximum d'authenticité les idées de notre linguiste.

Dans cette partie, Nous avons travaillé et comparé les sources manuscrites du C.L.G. éditées et inédites, pour retrouver l'idée originale de tout sujet se rapportant à notre travail. Notre base de texte sera l'édition du *Cours de linguistique générale* 1968, par Rudolf Engler, car c'est la seule édition qui nous permettra de trouver le texte original des différentes formes trouvées dans les cahiers des étudiants, ainsi que les notes de Saussure; mais aussi de comprendre ce qui a été introduit, manqué ou supprimé dans le C.L.G.

Parmi les différentes versions des notes des étudiants, nous avons essayé d'adopter une version finale, fondée sur les points communs relatifs aux idées et à la terminologie des élèves. On n'a pas opté pour la formulation totale des notes de l'un ou de l'autre des élèves, sauf s'il s'agit d'une note propre à un des étudiants et qui manque chez les autres, nous la citons en donnant la référence qui lui est propre. De la même façon, la formulation de la note du maître est parfaitement respectée. Mais au reste, si les notes des élèves se rapprochent plus au moins des idées exactes du maître, le défaut des notes de ce dernier consiste en ce qu'elles sont des observations générales, sujettes à tout moment aux modifications, comme l'affirme Saussure lui-même: «Nous nous permettrons de remettre, jusqu'à trois et quatre fois sous différentes formes, la même idée sous les yeux du lecteur, parce qu'il n'existe réellement aucun point de départ plus indiqué qu'un autre pour y fonder la démonstration.»¹ Ainsi, voit-on combien il faut faire attention en examinant ces idées. Du coup, nous avons remarqué que le texte du C.L.G. est parfois

¹ 128 Rudolf Engler 1968. P 25

plus explicite que les sources, et parfois moins explicite ou insuffisant; ce qui valide notre choix pour une édition qui nous met en face de tous les textes manuscrits.

Pour la chronologie des textes, nous nous référons en premier lieu aux *Sources manuscrites du Cours de linguistique générale* 1957 par Robert Godel, et, en ce qui concerne le cours III, au *Troisième cours de linguistique générale*, 1993 (*TCLG*), ainsi qu'aux autres publications qui concernent ce problème chronologique.

Mais il reste un autre problème qui rend plus difficile notre travail. C'est en effet celui qui se rapporte en particulier sur le point de vue de la "légalité" de critique. S'il est permis de parler en termes de droit, nous dirons que nous sommes maintenant en face d'un "accusé présumé innocent des charges retenues contre lui"! En d'autres termes, un "accusé qui ne peut ni ne doit être accusé". D'abord, parce que tout ce qu'il a fait c'est noter ses idées, et donner des cours sur des sujets auxquels il avoue ne pas avoir accordé le dernier mot. On peut même lire dans ses notes l'ampleur de la difficulté qu'il envisageait en essayant de partir d'un principe et de systématiser ses idées autour de lui: «A chacune des choses que nous avons considérées comme une vérité nous sommes arrivés par tant de voies différentes que nous confessons ne pas savoir quelle est celle qu'on doit préférer.»¹ Ensuite, il n'éprouve aucun engagement jusqu'à ses dernières années pour publier un livre sur la linguistique générale.

Mais, nous pensons qu'il nous serait néanmoins permis d'étudier les idées de Saussure, les plus affirmées dans des moments différents de sa vie, sans en faire d'ailleurs des critiques virulentes. C'est le seul moyen, nous semble-t-il, pour travailler honnêtement dans un cas particulier comme celui-ci.

¹ 128 Rudolf Engler 1968. P 25.

L'arbitraire saussurien

Durant notre étude sur la notion d'arbitraire chez Saussure, nous avons vu qu'à chaque fois que nous voulons en tenir un concept déterminé et fixe, le fil des idées nous échappe et nous nous trouvons en face des formulations différentes de l'arbitraire dans des contextes variés. Nous envisageons même des contradictions sur tous les plans, que ce soit dans la manière d'exposer le sujet, dans l'idée, ou dans les exemples donnés. Ce qui nous force à réviser à plusieurs reprises tout ce que le maître a dit à ce propos, sans réussir toujours à construire de l'arbitraire saussurien une formule d'idée précise. Or, pour être juste avec notre maître, nous avons essayé d'admettre provisoirement toutes ces idées contrariées et d'arranger les jugements différents afin de comprendre où gît exactement le problème qui a longtemps provoqué de controverses incessantes parmi les linguistes dès qu'il s'agit de l'arbitraire saussurien.

En effet, la manière de présenter les cours, le plan qu'a adopté le maître ne figurait pas sur une approche unique. Le terme d'arbitraire sautait d'un thème à un autre, formulé et reformulé dans des contextes différents. Il est bien entendu possible, nous le comprenons, d'envisager une telle confusion toutes les fois qu'il s'agit d'une présentation orale du sujet. L'écrit par contre implique en général une certaine limpidité dans l'arrangement des idées et la cohérence du plan du travail. Mais comme nous sommes en face du premier cas, il nous fallait une attention doublement intense et des observations plus vigilantes en traitant ce genre de textes copiés de l'oral.

Après avoir examiné la chronologie de l'idée de l'arbitraire dans les notes de Saussure, ainsi que dans ses cours, les changements qu'il décide d'y introduire dans ses cours, les exemples qu'il propose pour l'expliquer, et les différentes définitions qui s'y attachent, nous nous rendons compte qu'il y a en effet deux types d'arbitraire chez Saussure :

- i) L'arbitraire philosophique, héritier du vieux débat classique depuis l'âge antique, qui concerne le rapport entre les noms et les choses.
- ii) L'arbitraire linguistique, qui regarde ce caractère dans le signe sur le terrain du système de la langue, proposant ainsi comme étude le champ purement linguistique.

C'est la raison pour laquelle nous avons scindé cette partie en deux titres: *la conception de langue hors du système* et *la conception de langue dans le système*, tout en laissant la succession des chapitres dans leur ordre normal.

En effet la nouveauté saussurienne vise à construire le terrain du système, à travers la définition des relations que les signes entretiennent entre eux dans le système de la langue. Mais, tout en refusant les idées traditionnelles de la langue, comme nomenclature, ou acte de convention originaire, Saussure maintient cependant l'arbitraire philosophique, mais d'une manière inconsciente. En effet, ce type d'arbitraire attaché au vieux débat classique ne quitte jamais sa pensée, quoiqu'il continue jusqu'à ses dernières leçons de réclamer d'apprécier la langue dans le seul champ de la linguistique, c'est-à-dire l'étudier comme un système de signes. Alors, il essaie de dissoudre difficilement les deux types d'arbitraire dans le même creuset, celui du système. C'est pourquoi les propos de l'arbitraire dans ses cours n'apparaissent pas toujours explicites. Pour bien comprendre l'arbitraire saussurien, ce chapitre traitera donc tout type à part, et montrera comment les éléments de l'un se mélangent dans l'autre entraînant l'ambiguïté de la notion d'arbitraire saussurien.

1- La conception de langue hors du système

Chapitre I: L'arbitraire du signe par rapport à la réalité extra-linguistique

Comme nous l'avons dit, ce type d'arbitraire se rapporte à l'ancienne philosophie du langage qui envahit la réflexion linguistique depuis l'Antiquité, en recherchant le statut et l'origine du langage. Elle a donné les deux célèbres thèses *phusei*, selon laquelle le lien entre le nom et la chose n'est que par nature, et *thesei*, par convention. Cette dernière, en s'argumentant par la diversité des langues, tient qu'entre le nom et la chose le lien est arbitraire, en ce sens qu'il est fondé par le seul acte conventionnel entre les membres du groupe linguistique.

Les deux thèses ont été développées au Moyen-âge par le *réalisme* et le *nominalisme* respectivement. Dans les deux cas, la langue est toujours pensée par rapport à la réalité, avec quelque réserve quant à la notion de *nominalisme* qui nie l'existence de l'essence derrière le terme général.

Les philosophes à cette époque entendent la chose comme un objet du monde, et, par là, mettent en question le rapport entre la langue et son dehors. A partir de cette perspective restreinte, la langue est abordée tantôt comme une convention parmi un groupe linguistique, tantôt comme une nomenclature par un législateur. Il est important de signaler ici que la première présuppose le rapport arbitraire entre le nom et la chose, quand il est possible pour la deuxième de supposer les deux thèses opposées, à savoir le rapport naturel ou conventionnel arbitraire.

Si la thèse conventionnelle opère à la société humaine, à l'acte volontaire des individus, et dans ce sens à l'arbitraire, la thèse opposée, l'origine naturelle du langage, opère aux choses elles-mêmes. Dans les deux cas, on a d'un côté le nom, de l'autre, l'objet nommé.

Il est à noter que dans chacune de ces vues, il se trouve des points qui ne s'accordent pas avec la pensée saussurienne; ce qui amène le maître à les réfuter et les écarter. Ainsi, on peut constater des idées classiques dans les cours de Saussure quand il aborde les thèmes de l'origine du langage, des onomatopées, de l'acte de convention. Mais elles sont plus marquantes quand il critique dans ces thèmes les fausses idées des philosophes et linguistes.¹

Saussure, comme nous allons voir, a refusé certaines idées classiques qui ne prennent pas en compte le facteur du temps qui altère à tout moment le rapport établi entre le signe et ce qu'il désigne. Par contre, il tient à la conception de la langue comme institution sociale et maintient inconsciemment la notion d'arbitraire attachée à ces idées. Malgré son refus de lier la langue à la réalité, et son engagement à la voir uniquement en tant que système de signes, la présentation de l'arbitraire dans ses cours, ainsi que dans ses notes ne manquait pas de référence à quelques arguments classiques.

¹ Voir Robert Godel 1957. p.44, 45. (302-303, P 50, 1086 P.147, 1821 P 252) Engler 1968

I.1. Refus des idées classiques

I.1.1. La nomenclature

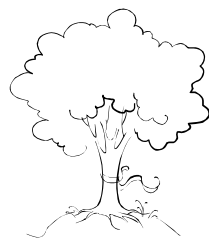
Dans les sciences du langage, *nomenclature* désigne l'hypothèse selon laquelle à un moment donné, les noms ont été distribués aux choses. Elle rappelle ainsi l'histoire de notre premier père Adam qui, dans les cultures coranique et biblique, donne les noms aux choses. Ainsi, la notion de *nomenclature* désigne l'idée d'un rapport entre un nom et un objet extérieur, un référent dans les termes modernes; elle présume la préexistence des objets concrets avant l'établissement des signes correspondants.

La question qui nous intéresse c'est de savoir s'il y a ou non un rapport qui lie cette conception à l'arbitraire saussurien.

En effet, la *nomenclature*, qui suppose la biunivocité du rapport nom-chose (un seul nom pour chaque chose, une seule chose pour chaque nom)¹, suppose la possibilité de deux types de rapport d'origine arbitraire et non arbitraire : d'une part quand c'est un législateur sage qui donne les noms, et donc, il ne les donne pas arbitrairement; d'autre part, quand c'est un acte volontaire de l'homme qui ne cherche pas forcément à établir un rapport d'efficacité entre le nom et l'objet, il est donc arbitraire.

Saussure, aussi bien dans ses notes que dans ses cours, présente à plusieurs reprises sa réflexion comme une critique contre la pensée des philosophes et linguistes qui ne voient dans le système de la langue qu'une forme de nomenclature :

«On a souvent eu tort de se figurer qu'il n'y a dans la langue qu'une *nomenclature* (arbre, feu, cheval, serpent). C'est une méthode enfantine. Si nous l'adoptons pour un moment, nous verrons facilement en quoi consiste le signe linguistique et en quoi il ne consiste pas. On se place devant une série d'objets et une série de noms :



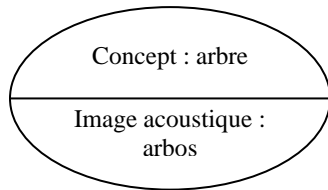
: arbor



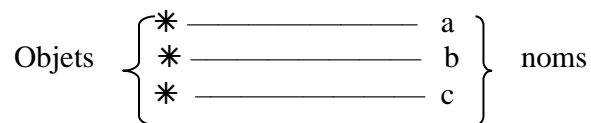
: equus

¹ Jean Dubois et d'autres. Dictionnaire de linguistique 2002. P. 327

Il y a bien un objet qui est en dehors du sujet, et le nom, dont on ne sait pas s'il est vocal ou mental: *⟨arbre peut être pris dans ces deux sens différents⟩*. Le lien entre les deux n'a rien de clair. Dans la conception rationnelle nous retrouvons deux termes»¹:



Cette critique découle de son refus de voir la langue hors du système des signes, de son refus également des idées qui, par opposition à l'arbitraire linguistique unissant un concept et une image acoustique, permettrait à supposer l'existence d'un certain rapport *efficace* unissant un nom et une chose. Ainsi, selon Saussure, est fausse l'idée qui suppose *«d'abord l'objet, puis le signe; donc (ce que nous nierons toujours) base extérieure donnée au signe, et figuration du langage par ce rapport-ci :*



alors que la vraie figuration est : a — b — c hors de toute *⟨connaissance d'un rapport effectif comme * — a fondé sur un objet⟩*².

Mais en examinant bien la terminologie saussurienne, ses exemples donnés et la notion du terme *nomenclature*, on peut voir que, pour lui, cette dernière est entendue dans le deuxième sens, c'est-à-dire comme un acte volontaire, arbitraire. On peut dire même que, pour lui, elle s'apprête à une double acception du caractère arbitraire du signe. D'abord parce que le signe pour lui ne définit pas le rapport du nom et de l'objet extérieur. Il n'y a donc aucun rapport entre un signe et un objet extérieur; ensuite, parce que même quand le signe se trouve correspondre à un objet défini, ce n'est qu'un accident selon Saussure³. Le rapport entre les deux, c'est-à-dire entre l'objet réel et une suite de sons le désignant, quoique Saussure ne l'énonce pas, est ainsi estimé arbitraire, comme on peut le comprendre en méditant l'exemple qu'il utilise dans la définition de la nature du

¹ Voir aussi :

Au cours III «La langue ramenée à ses premiers traits n'est pour certains qu'une nomenclature» 1085. P 147. Dans ses notes, on lit : «Le problème du langage ne se pose à la plupart des esprits que sous la forme d'une nomenclature. Au chapitre IV de la Genèse, nous voyons Adam donner des noms...»1085. P 147. Dans une autre note intitulé : *sémiologie*, il écrit : « (La plupart des conceptions que se font, ou du moins qu'offrent) les philosophes du langage font songer à (notre premier père) Adam appelant près de lui les (divers) animaux et leur donnant à chacun leur nom.» 1086. P. 147

² (N S. 12, [3299] P. 19) 1091 Rudolf Engler 1968. P 148

³ Id. N S (12 [3299], p. 19-20) 1089-1091. P 148

signe: «le concept *bœuf* est aussi représenté par la suite de sons *bos, ochs.*»¹. Saussure se sert de cet exemple comme preuve de l'arbitraire, vu les langues différentes. C'est de ce point de vue que se confond une forme d'arbitraire philosophique et d'arbitraire linguistique chez Saussure, et qui entraîne des polémiques dans les milieux linguistiques sur la notion d'arbitraire saussurien, plus exactement sur le point de correspondance entre la définition et les exemples donnés. (Nous y reviendrons).

La critique saussurienne de la langue comme nomenclature est basée sur des points considérés comme des rudiments dans sa pensée:

- 1) Pas d'idées préexistant aux signes: «Pour la langue, les différentes idées ne représentent rien de préexistant. Il n'y a pas :
 - a) des idées qui seraient toutes établies et toutes distinctes les unes en face des autres.
 - b) des signes pour ces idées. Il n'y a rien du tout de distincte dans la pensée avant le signe linguistique.»² «D'après philosophes et linguistes, reprend Saussure, nous n'aurions pas le moyen de distinguer clairement deux idées sans le secours de la langue.»³
- 2) Le signe ne renvoie pas à un objet extérieur : la thèse de nomenclature suppose un élément extérieur, l'objet, puis le nom, tandis que le rapport doit être entre le mot et l'idée; «c'est un accident, dit Saussure dans ses notes, que le signe linguistique se trouve correspondre à un objet défini pour les sens comme *un cheval, le feu, le soleil*, <plutôt qu'à une idée comme "il posa">...si un objet pouvait, où que soit, être le terme sur lequel est fixé le signe, la linguistique cesserait instantanément d'être ce qu'elle est, depuis <le sommet > jusqu' <à la base>»⁴
- 3) En définissant le langage comme une relation entre un nom et un objet défini, les philosophes et linguistes sont tombés dans un exemple mal choisi; car en considérant uniquement les objets concrets, ils ont négligé les objets abstraits dans le langage: «Quelle que soit l'importance de ce cas (le cas de considérer seulement les objets concrets), il n'y a aucune raison <évidente > bien au contraire, de le prendre comme type du langage. Ce n'est, dans un certain sens, <de la part de qui l'entend > qu'une faute sur l'exemple... Il est malheureux <certainement > qu'on commence par y mêler (au langage) comme un élément primordial <cette donnée > des *objets désignés*, lesquels n'y forment aucun élément quelconque. Toutefois ce n'est rien là, de plus, que le fait d'un exemple mal choisi»⁵.

¹ 1124 Rudolf Engler 1968. P 152

² Id.1824. P 252

³ Ibid.

⁴ Id. N S (12 [3299], p. 19-20) 1089-1091. P 148

⁵ Ibid.

- 4) Altération du signe par le facteur du *temps* : «Qu'une fois un objet désigné par un nom, c'est là un tout qui va se transmettre, sans autre phénomène à prévoir!»¹ L'altération touche à la fois le nom et l'objet quand intervient ce facteur *imprévu, ignoré dans la combinaison philosophique, LE TEMPS*.
- 5) Obscurité du lien nom-chose: «Le lien entre l'objet et le nom qui semble être clair au premier moment n'a rien de clair. Cette thèse ne nous dit pas si le nom est vocal ou mental»².
- 6) Son opposition à la conception de langue comme système de valeurs: la conception de nomenclature est, en fait, opposée à la théorie du système de valeurs que Saussure va plus tard développer dans les dernières leçons du cours III: «Les psychologues et philosophes, dit-il, au cours II, en considérant la langue comme une nomenclature, suppriment ainsi la détermination réciproque des valeurs dans la langue par leur coexistence même. Le terme *jugement* par exemple ne peut être défini que parce qu'il l'entoure. Un signe appelle l'idée d'un système de signe. Tous les signes sont solidaires.»³ On lit également au cours III: «Il ne faut pas oublier le principe fondamental que les signes sont arbitraires. Toutes les valeurs dont se compose la langue sont arbitraires. Pour cela, n'étant pas fondés sur les choses, il est beaucoup plus difficile de les suivre à travers le temps.»⁴ La théorie des valeurs sera l'originalité et la nouveauté de Saussure, avec laquelle il ne sera plus permis de chercher la valeur des signes hors de son système, encore moins de revenir à une idée fondée sur la dénomination des objets de la réalité: «S'il était possible qu'une langue consistât uniquement à dénommer les objets, les différents termes de cette langue n'auraient rapport entre eux, resteraient aussi séparés (les uns des autres) que les objets eux-mêmes; que (les termes) soient d'ailleurs consacrés à dénommer des (choses) matérielles et visibles. Ainsi *pain, caillou*.»⁵

Malgré la critique virulente qu'éprouvait Saussure contre la conception du langage comme forme de nomenclature, il avait lui-même pensé à cette hypothèse, sans manquer de rappeler que c'est de l'idéal, bien loin de la réalité. L'étonnant ici est que c'est l'arbitraire du signe, son premier principe, qui lui a suggéré cette idée irréaliste: «La langue, si haut que nous remontions, est à n'importe quel moment un héritage du moment précédent... L'acte idéal par lequel à un instant donné, des noms seraient distribués aux choses ... reste dans le seul domaine de l'idée. Cette idée que nous reconnaissons n'appartenir à la réalité est inspirée (nous vient) par le sentiment que nous avons de l'arbitraire du signe.»⁶

¹ N S (12 [3299], p. 20) 1091 Rudolf Engler 1968. P 149

² Id.1090. P 148

³ Id. 302-303. P 50

⁴ Id.1450. P 193

⁵ Id. N S (23.5 [3338], p. 1-2) 2105 P. 300

⁶ Id. 1187-1189. P 160

Dans ce passage, une remarque à faire à l'édition de 1916: la version de Bally et Sechehaye donnait l'impression que Saussure est incohérent au sujet de la nomenclature quand ils écrivent: «L'idée que les choses auraient pu se passer ainsi nous est suggérée par notre sentiment très vif de l'arbitraire du signe»¹; tandis que les sources manuscrites montrent que ce n'est qu'une idée qu'il reconnaissait d'ailleurs irréaliste, et c'est son premier principe qui la lui inspire. Il s'agit sans doute ici d'un arbitraire classique du rapport entre les mots et les objets du monde.

Il paraît que cette l'idée-là ne soit pas présentée une seule et unique fois dans la pensée du maître. Saussure y recourait d'une façon inconsciente et subreptice. Dans un passage au cours II, il compare la langue à «un verre de lunette par lequel et au travers duquel nous contemplons les objets.»² Ce qui signifie qu'il regarde la langue comme un lien entre les signes et les objets du monde extérieurs, non les concepts, comme il le soulignait, notamment dans le cours III.

D'autre part, Saussure parle des mots, des signifiants, comme *choisis arbitrairement*³ pour nos concepts; ceux-ci semblent dès lors antérieurs aux mots, et en quelque sorte donné d'avance. Car tant que le signifiant est seul affaire de choix, on devrait en inférer que le signifié est donné préalablement. Rappelons-nous l'exemple qu'il donne en faveur de l'arbitraire, lorsqu'il dit qu'«en passant d'une langue à une autre, on voit que le concept *bœuf* peut se dire *Ochs* ou *bœuf*».⁴ Il suffit de prononcer le terme *concept bœuf* par rapport à deux signifiants pour référer inconsciemment à des concepts préexistants; ce faisant, à l'idée de nomenclature.

En résumé, Saussure critique vivement la conception qui considère la langue sous la forme de nomenclature. Pour lui, n'entre pas dans le domaine du langage ce qui fait du signe un rapport entre un objet extérieur et un nom correspondant, car aucune relation ne réside entre les deux. Tandis que le signe linguistique est une association d'une idée et d'une image acoustique, un signifié et un signifiant, association fondée sur l'arbitraire, mais un arbitraire philosophique qui regarde le rapport entre le nom et la chose.

I.1.2. La langue en terme de convention

La définition du terme *convention* dans le domaine du langage renvoie à un accord ou un contrat implicite non formulé, inconscient même dans le groupe social pour l'usage de tels signes pour telles idées. Elle peut également se définir par l'établissement originnaire des signes.

Depuis l'Antiquité, la notion de *convention* s'oppose en tout temps à la thèse de l'origine naturelle du langage, selon laquelle la source du rapport entre le nom et la chose

¹ C.L.G. 1995. p. 105

² 1766 Rudolf Engler 1968. P 244

³ Ibid. Voir aussi 1839. P 254

⁴ Id. 1124. P 152

serait dans la nature elle-même. Le langage en terme de *conventionnel* peut donc renvoyer à l'arbitraire du signe en triple sens : a) dans le sens du manque de tout rapport naturel entre le mot et ce qu'il est censé désigner; b) dans le sens d'un acte volontaire propre à l'espèce humaine; c) dans le sens involontaire (imposé). Les deux derniers sens sont les plus accentués dans la linguistique saussurienne, en particulier avec la mutabilité et l'immutabilité des signes.

Chez Saussure, l'idée du rapport entre arbitraire et conventionnel lui serait probablement venue de l'américain Whitney. Celui-ci dans son *Life and growth of language* (1875), adopte à la fois les deux définitions pour caractériser la nature du signe: «On peut dire que tout mot transmis est un signe arbitraire et conventionnel. Arbitraire, parce que tout autre mot entre les milliers dont les hommes se servent et les millions dont ils peuvent se servir eût pu être appliqué à l'idée; conventionnel, parce que la raison d'employer celui-ci plutôt qu'un autre est que la société à laquelle l'enfant appartient l'emploie déjà. Le mot existe "par attribution" et non point "par nature", si l'on entend par nature qu'il y a, dans la nature des choses ou dans la nature de l'individu, une cause de l'existence de ce mot, déterminante et nécessaire.»¹ De même pour Saussure, s'agissant du signe, les caractères *arbitraire* et *conventionnel* se placent sur la même ligne de l'acception².

Pour suivre de près la démarche des idées saussuriennes au sujet de la convention, et pour éviter de tomber dans des énoncés apparemment contradictoires, il faut distinguer chez le maître trois niveaux de conception de langage comme un acte de convention, sur chacun desquels il prend une position différente: i) comme origine, ii) comme développement historique, iii) comme état à un moment donné. Le deuxième point amène à considérer le premier comme sans importance, tandis que le troisième est le seul cas où il est possible d'imaginer la langue comme conventionnelle, mais qui cependant perd cette attribution une fois que l'on prend la langue dans sa réalité totale.

En réalité, avant même d'entreprendre ses trois cours de linguistique générale, Saussure médite longuement le problème que pose le *langage conventionnel* en linguistique. Le maître qui étudie durant sa formation l'évolution des signes au cours du temps, mène, dans une note inédite, apparemment datant du 1897, une vive critique contre tous ceux qui prennent le langage comme un contrat conventionnel et fixe. Il leur reproche de ne jamais regarder l'effet socio-historique sur la physionomie des signes : «Aucun psychologue moderne ou ancien, en faisant allusion à la langue, ou en la considérant même comme véhicule de la pensée, n'a eu un seul instant une idée quelconque de ses lois. Tous sans exception se figurent la langue comme une forme *fixe*,

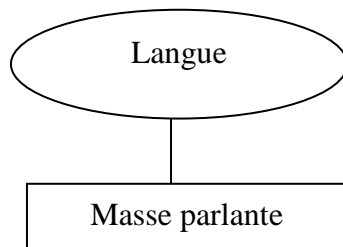
¹ W. Whitney. 1877. Chapitre II p. 15-16.

² «Elle (l'écriture) repose sur une convention, ce faisant sur une chose arbitraire, dit-il au cours II» 1130 Rudolf Engler 1968. P 153

et tous aussi sans exception comme une forme *conventionnelle*. Ils se meuvent très naturellement dans ce que j'appelle la tranche horizontale de la langue, mais sans la moindre idée du phénomène socio-historique qui entraîne le tourbillon des signes dans la colonne verticale et défend alors d'en faire ni un phénomène *fixe* ni un langage *conventionnel*, puisqu'il est le résultat incessant de l'action sociale, imposé hors de tout choix.»¹

Ainsi, constituée de deux effets, social et historique, la définition du langage comme conventionnel ne peut représenter sa réalité au total. En effet, ce qui se passe dans la langue est expliqué de la façon suivante:

La langue prise toute seule, c'est-à-dire si on défalque du langage tout ce qui n'est pas parole, le reste, appelé proprement langue², nous donne des termes seuls psychiques: la langue = nœud psychique entre idée et signe. Dans ce cas-là, elle est en fait une chose irréaliste, car elle est hors de sa réalité sociale. Or, «pour qu'il y ait une langue, il faut une masse parlante se servant de la langue. La langue réside dans l'âme collective.»³ Le système des signes est fait pour la collectivité et non pour l'individu: «A aucun moment, le phénomène sémiologique ne laisse hors de lui l'élément de la collectivité.»⁴ La nature sociale est un des éléments internes de la langue non externes. Avec ce seul fait social, sans le facteur historique, la langue est viable et non vivante, comme dans ce schéma :



La langue en ce sens apparaît comme une *pure science de rapports abstraits*⁵ : «Comme le signe est de sa nature arbitraire, en prenant la langue ainsi définie, il semble que rien n'empêche de la prendre comme un système libre, ne dépendant que de principes logiques, se mouvant dans la sphère pure des rapports. Le fait en soi de la masse parlante n'empêcherait pas précisément ce point de vue, tant qu'on le prend tout seul, du principe psychologico-logique.»⁶

Mais ce n'est pas encore la réalité de la langue, il lui manque un élément important, il lui faut un autre facteur, autre que celui de social, pour qu'elle ait sa définition complète et rende vivante: le facteur historique. «Quand intervient le temps, dit Saussure, combiné avec le fait de la psychologie sociale, c'est alors que nous sentons que

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 102

² N S (23.6 [3339], P. 8) 1283 Rudolf Engler 1968. P 172

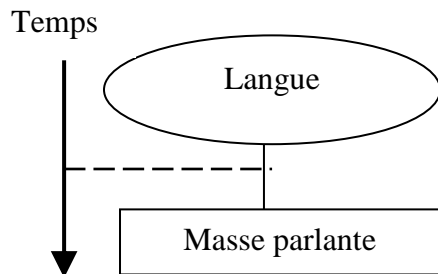
³ Id. 1275. P 172

⁴ 1286 Rudolf Engler 1968. P 172

⁵ Id. N S (23.6 [3339], P. 9) 1290. P 173

⁶ 1290-1292. P 173

la langue n'est pas libre»¹. Parce que «le temps donnera occasion aux forces sociales intéressant la langue d'exercer leurs effets et que la continuité enferme comme un fait inséparable l'altération, déplacement plus ou moins considérable des valeurs, inévitable avec la durée.»² Aussi la langue n'est-elle pas libre puisque «une valeur n'existe que dans le milieu social, que par la collectivité.»³ En ajoutant l'axe du temps, on arrive ainsi à la *réalité complète* de la langue, comme dans ce schéma :



Cette totalité ne permet pas de concevoir qu'une langue soit fixe et conventionnelle, car elle est la cible permanente des faits socio-historiques. Par conséquent, Saussure récuse le fait qu'un tel contrat de convention a eu lieu, ou bien il ne peut être que théorique, idéal, imaginable mais loin de la réalité. Deux faits du langage, pris comme raisons essentielles, résident derrière ce refus :

1° la question de l'immutabilité du signe : Le contrat primitif, s'il est établi, ne l'est plus par la suite. L'acte volontaire qui présume instituer les signes devient involontaire une fois la génération passée. Saussure au cours II aborde ce fait de langage en parlant de l'écriture, mais reprend vite que ces caractères sont également identiques à la parole : «Aussitôt que nous avons posé la nécessité d'une convention, un autre fait nous rappelle le caractère de cet accord, la véritable nature de cette convention : Elle (l'écriture) repose sur une convention, ce faisant sur une chose arbitraire. Le deuxième fait qui caractérise cet accord est qu'il est impossible à l'individu de n'y rien changer, la communauté entière ne peut rien y changer non plus. Par une évolution qu'on pourrait appeler fatale, se déroule la destinée de l'écriture indépendamment de la volonté. Cette convention volontaire au début ne l'est plus dans la suite: une fois choisie par la première génération, les autres la subissent passivement. La convention sociale, il est évident, existe, mais non moins évident que nous ne pouvons nous arrêter sur cet accord primitif, qui n'est pour ainsi dire que théorique; tout de suite nous voyons que cette convention, parfaitement libre, arbitraire, étant faite, nous nous trouvons en face du deuxième caractère: les générations suivantes ne pourront rien y changer.»⁴

¹ 1293 Rudolf Engler 1968. P 173

² Id. 1299-1300. P 147

³ Id. 1843. P 255

⁴ Id. 1130. P 153-154

La nature du signe selon cet accord est caractérisé par deux choses qui en soi semblent contradictoires: qu'il est arbitraire dans le sens non naturel, reposant sur un acte volontaire humaine, et qu'il est arbitraire dans le sens involontaire, interchangeable. Le paradoxe réside en ceci : la langue qui caractérise proprement l'espèce humaine et qui représente sa volonté de s'exprimer par un acte volontaire, telle qu'elle est dépeinte chez les philosophes depuis l'Antiquité n'est en effet que quelque chose d'imposé qui ne nous laisse aucune liberté de choisir. Ayant sa vie propre en soi en toute indépendance, elle est de nature à s'imposer dans la société qui s'en sert. La raison de ce double caractère paradoxal dans le langage est pour Saussure la même raison qui distingue la langue de toute autre convention, à savoir le grand nombre de signes qui sont en usage continu par tout le monde: «Ce qui distingue la langue de toute autre convention c'est qu'elle a d'innombrables signes employés d'innombrables fois tous les jours, sans interruption.»¹

Du coup, chez Saussure, la première raison qui explique tous ces faits paradoxaux est rendue à l'arbitraire du signe, à une raison qui doit forcément être elle-même de nature identique à celle par laquelle il décrit la langue: c'est-à-dire une raison contradictoire et illogique peut expliquer la nature contradictoire du langage. De cette manière, on peut se disposer d'une réponse à tout point d'interrogation qui figurerait dans les faits du langage de façon répétitive et gênante. Voilà la raison pour laquelle Saussure assigne à l'arbitraire du signe, qui lui est du reste la base du fondement du langage, la raison *topique* qui *enveloppe* tous ses caractères paradoxaux: «Les signes sont arbitraires, et il semblait qu'il soit aisé de les changer. Mais en approfondissant, nous voyons que grâce à ce fait, la langue ne peut pas être sujet à discussion pour la masse, même la supposât-on plus consciente qu'elle n'est. Car il faut avoir une norme raisonnable aux choses, pour qu'on ait terrain de discussion. (Dès que) cette base de raisonnable de critique existe, les choses en effet deviennent discutables. Déjà dans un système de symboles, on peut discuter; mais pas de norme dans un système arbitraire.»²

2° La question de la mutabilité du signe : La langue étant un fait social, elle n'est pas libre; car les forces sociales agissent sur elle avec le temps.³ L'acte de l'accord ne pourra être imaginé tant que la liberté est absente, et tant que la langue est imposée par les facteurs du temps qui altèrent à tout moment le premier accord établi : «Le contrat primitif se confond avec ce qui se passe tous les jours dans la langue. A mesure que les signes augmentent, on en diminue l'étendue de sens. Si, par impossible, on avait choisi deux signes seulement, ces deux signes se seraient partagés les objets. Nous distinguons, à l'origine de tout état de langue, à côté du fait social, un *fait historique*. Ce dernier facteur apparaît lorsque nous cherchons pourquoi le signe apparaît immuable.»⁴

¹ 1217 Rudolf Engler 1968. P 163

² Id. 1207-1211. P 162

³ Id. 1232. P 164

⁴ Id. 1191-1192. P 160

Ainsi, en prenant la réalité du langage comme un développement socio-historique, le terme de *langage conventionnel* dans le sens d'un premier contrat primitif n'a plus d'importance. L'adjectif *conventionnel*, impliquant l'immutabilité du signe, ne laisse pas prévoir la mutabilité.

Il s'ensuit que pour Saussure le moment de l'accord n'est pas distinct des autres; il ne peut être que théorique ou idéal : «Le moment où l'on s'accorde sur les signes n'existe pas réellement (n'est qu'idéal). Quand il existerait, cela ne ferait pas grand-chose par rapport à la vie régulière de la langue. La question de l'origine des langues n'existe même pas; ex. les sources du Rhône.»¹

Saussure réalisant l'inanité de l'idée de langue comme un contrat primitif, explique qu'en s'occupant d'elle, deux points principaux nous échappent : i) un système de signes, comme celui de la langue, est reçu passivement par les générations successives. ii) le système de signes se transmet dans des conditions n'ayant pas de rapport avec celles qui ont réglé le contrat primitif. Car aussitôt que ce moment aura lieu, qu'il sera l'objet d'usage de la collectivité. Par conséquent, elle perdra tout acte de liberté quand elle subira les effets des forces sociales agissant sur elle avec le temps. Et comme elle ne sera plus un acte libre, la première convention établie perdra toute valeur en soi : «Parce que dès ce moment, rien n'est garanti que ce soit nécessairement une raison individuelle qui gouverne le rapport du signe et de l'idée.»²

Remarquons aussi que Saussure, qui qualifie l'idée du premier contrat comme irréaliste, se permet pourtant de prendre en compte la possibilité de sa survenance³. Mais s'il accepte malgré tout de supposer l'existence de ce moment où le contrat est établi, c'est l'arbitraire du signe qui la lui a inspiré : «L'acte par lequel un contrat serait passé entre les idées et les signes, entre les signifiés et les signifiants, cet acte reste dans le seul domaine de l'idée. Cette idée ... est inspirée (nous vient) par le sentiment que nous avons de l'arbitraire du signe.»⁴

Dans l'ensemble, nous dirons qu'avec la mutabilité et l'immutabilité du signe, l'arbitraire passe du sens de *libre choix* au sens d'*imposé*. Ce dernier vient pour expliquer le tourbillon des signes par le temps, mais aussi pour répondre aux implications du langage comme un phénomène constitué de faits aveugles et inexplicables qui changent à tout moment le rapport entre le signe et l'idée. Le fait qu'un peuple par exemple opte pour un son entre autres est une question sans réponse pour Saussure. Dans son cours I, il n'hésite pas à montrer son incompréhension du phénomène, et du fait même de la nature de cet accord chez un certain groupe social. La seule explication qui vient à son secours

¹ 1191 Rudolf Engler 1968. P 160

² Id. 1276 P. 170

³ Id. 1187-1189. P 160

⁴ Ibid.

c'est son principe de l'arbitraire du signe: «Cette constatation mérite toute attention mais laisse le problème intact. Il y a en effet quelque chose d'arbitraire dans le choix des prononciations vicieuses et on ne sait d'où vient l'accord secret; l'inéluctable *pourquoi* reste toujours sans réponse: pourquoi faut-il que toute une génération convienne à garder précisément ces inexactitudes entre tous les autres changements tout aussi naturels?»¹

Après avoir examiné l'idée de la *convention* saussurienne du point de vue diachronique, et observé ses différentes formulations vis-à-vis de l'arbitraire du signe, nous pensons toucher le principal problème de l'arbitraire saussurien au sujet de *convention* : d'une part, c'est dans la conception du contrat primitif que l'on peut trouver cette idée d'arbitraire comme principe de liberté; mais c'est une idée irréaliste à cause même du caractère arbitraire du signe, au sens *imposé*, ayant sa vie indépendante qui se laisse changer en permanence sous l'effet du TEMPS; et ce faisant, ne permet pas de repérer historiquement le moment du contrat. Mais d'autre part, parce que le signe est arbitraire, ici sans préciser dans quel sens, qu'il est possible de supposer l'idée du contrat primitif! A vrai dire, Nous n'y voyons là qu'un jeu dévoilé de sémantique pour une tentative de contourner l'idée de l'arbitraire et de maintenir un "principe" contradictoire en soi dans l'interprétation du tout phénomène du langage. Ce principe ne nous semble autre que l'arbitraire classique hérité des philosophes de l'âge antique, revêtu de sens différents, et qui sert à tout moment d'expliquer le sens dont il a besoin.

Il est à remarquer que Saussure donnant des raisons logiques pour justifier son rejet de la conception de *langage conventionnel*, ne fait aucun appel à une autre raison, aussi logique qu'essentielle, de quoi argumentaient toujours les anti-conventionnalistes: elle consiste en l'idée que si les langues étaient conventionnelles, il aurait été besoin, en conversant pour les instituer, d'une autre langue, parlée ou écrite; mais en se demandant sur la nature de cette langue-là, si elle avait été établie par une autre convention, la même question serait répétée à l'infini. Saussure ne pense pas à cette raison; il est évident qu'avec les exemples qu'il donne, il recourt uniquement aux documents qui étaient la matière de ses longues études sur les faits du langage.

Mais il est aussi vrai qu'aucun échange n'est possible sans une convention, un accord qui s'établit entre les membres d'une communauté et qui se renouvelle et se modifie insensiblement au cours du temps. C'est de ce point de vue que Saussure comprend la *convention* et l'accepte synchroniquement.

Dans ses anciens documents des années 1994 destinés à un livre sur la linguistique générale, nous trouvons une description de la nature du langage comme convention arbitraire, figurée dans un passage où il se demande «s'il y a un fait de la vie sociale réductible à une formule qui soit au moment quelconque où on la prend

¹ 2319. Rudolf Engler 1968. P 340

conventionnelle, donc arbitraire, totalement destituée d'un rapport naturel avec l'objet...la même langue représente une convention arbitraire»¹ Il s'agit d'une langue prise synchroniquement comme une convention, mais une convention arbitraire du point de vue philosophique qui s'oppose à la thèse de l'origine naturelle du langage. Il suffit de remarquer, juste après son emploi de « *conventionnelle, donc arbitraire* » la suite de l'énoncé pour en inférer qu'il désigne par là le vieux débat philosophique entre *phusei* et *thesei*. Le manque de rapport naturel entre le signe et ce à quoi il est censé renvoyer se trouve également tracé dans ses notes : «Mais le langage et l'écriture ne sont PAS FONDES par un rapport naturel des choses. Il n'y a aucun rapport, à aucun moment, entre un certain son sifflant et la forme de la lettre S, et de même il n'est pas plus difficile au mot cow qu'au mot vacca de désigner une vache.»²

L'acte de *convention* est pensable selon Saussure pour décrire à un moment donné un état de langue, sans prendre en compte son évolution historique: «*La langue, dit-il dans l'introduction du cours II, est un ensemble de conventions adoptées par le corps social pour permettre l'usage de la faculté du langage chez les individus. La parole est l'acte de l'individu réalisant sa faculté au moyen de la convention sociale qui est la langue.*»³ Cette conception de la notion de convention est réaffirmée au cours III, en parlant de quelques remarques préliminaires dans la linguistique synchronique. Dans ce cours, il enseigne qu'un état de langue peut être imaginé comme conventionnel si les modifications qui l'atteignent sont portées à zéro : «Il y a une part de convention indéniable à accepter en parlant d'un *état*. Les limites de ce que nous appelons un *état* seront forcément imprécis...Il y a des espaces de temps où la somme de modifications survenues est presque nulle...Nous appelons un état tout l'espace pendant lequel aucune modification grave n'a changé la physionomie de la langue... Un second point où il y a un fait de convention incontestable à consentir depuis le commencement.»⁴ C'est-à-dire avant qu'elle ne subisse aucune espèce de changement.

Saussure avait-il en vue la diversité interne de la langue (langue littéraire, langue parlée de différents milieux) ou les différences entre les trésors de langue individuelle? «Il s'agit probablement de la convention, dit Sechehaye dans sa collation, qui consiste à considérer les dispositions linguistiques de tous les individus comme identiques, alors qu'elles ne le sont pas».⁵

Or, le principal ici c'est que le type de convention adéquat est celui qui concerne l'emploi du signe et non son origine. Car son origine est impossible à imaginer à cause du

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 202-203

² N S. (10[3297] P. 18) 1145 Rudolf Engler 1968. P 155

³ Robert Godel 1957. p. 66

⁴ 1673-1674, 1683 Rudolf Engler 1968. P 229, 231. Voir aussi 254, p. 42 : «(la langue) n'existe qu'en vertu d'un contrat entre la communauté.»

⁵ Robert Godel 1957. p. 89

facteur du temps agissant avec le fait social. La seule raison d'être du signe ne provient donc pas d'un contrat conventionnel, mais du caractère d'être transmissible. Or, transmis et arbitraire impliquent qu'il s'agit d'un signe conventionnel. Saussure, à force de ne voir partout que la transmission et la tradition, dominées elles-mêmes par les forces mécaniques, cesse de concevoir le signe comme étant, et de son origine et de sa réalité totale, un signe conventionnel.

La langue pour Saussure n'est pas conventionnelle, elle a sa vie propre; elle agit indépendamment suivant des lois inconnues: «Nous ne savons plus quelles lois, quelles forces vont être mêlées de ce système de signes. La langue ou un système sémiologique n'est pas un vaisseau sur le chantier, mais un vaisseau laissé en mer. On ne peut déterminer *a priori* sa course.»¹

Saussure a dû, refusant *conventionnel*, choisir un autre adjectif qui ne s'oppose pas à son premier principe, l'arbitraire du signe, et qui en même temps traduit au mieux la nature du langage comme agissant toute seule. Alors, pour substituer *conventionnel*, il songe à *indépendant*, un système en soi. Cette idée a été pensée en fait depuis 1894². Or, la distinction entre un système de signes et les signes par rapport à la réalité n'a pas été toujours évidente. Saussure garde simultanément les deux idées quoiqu'il penche vers le premier. Les résultats de ce mélange donnent l'arbitraire philosophique et l'arbitraire linguistique.

En résumé, d'abord la conception de *convention* ne peut être attribuée à la langue comme premier contrat établi. La réalité du langage comme étant constituée de faits diachroniques ne permet pas de le repérer historiquement. Ensuite, même si elle peut être entendue idéalement du point de vue synchronique, à un moment où l'effet du temps est porté à zéro, l'idée de convention ne peut être réalisée, car la raison d'être des signes ne vient que du caractère d'être transmissibles, et ces signes transmissibles qui sont régis par les forces socio-historiques ne permettent pas à leur tour de concevoir la langue comme conventionnelle. Saussure refusant *conventionnelle* opte pour *indépendante*, plus adéquate à la définition de la langue comme un système propre en soi.

L'arbitraire dans le thème du *langage conventionnel* signifie à la fois pour Saussure un acte libre et imposé dans les faits diachroniques, et, dans les faits synchroniques, le manque de tout rapport naturel entre le mot et ce qu'il désigne. En somme, cette conception de l'idée de *convention* ne laisse pas de doute que l'arbitraire qui y est attaché n'est autre que l'arbitraire philosophique du vieux débat classique consistant dans le rapport conventionnel — par opposition au rapport naturel — entre le nom et la chose.

¹ 1276 Rudolf Engler 1968 P. 170-171

² «Par symbole indépendant, nous entendons les catégories de symboles qui ont ce caractère capital de n'avoir **aucun espèce de lien** visible avec l'objet à désigner et de ne plus pouvoir en dépendre même indirectement dans la suite de leurs destinées.» Robert Godel 1957. p. 45

I.1.3. L'origine naturelle du langage

Les onomatopées et les exclamations

Dans la leçon du 2 mai où il présente l'arbitraire du signe comme le premier principe en linguistique, Saussure apparaît comme un dernier avatar du débat connu entre naturalistes et conventionnalistes: il lui a fallu pour soutenir son principe de l'arbitraire, réfuter les arguments des défenseurs de la thèse qui suppose l'origine naturelle du langage, et qui consiste à dire que le rapport entre le mot et la chose serait dans la nature elle-même. Les premiers arguments de cette thèse s'appuient sur l'existence des expressions onomatopéiques et exclamatives dans la langue. C'est-à-dire là où la forme phonique du mot imite le son de l'objet, et rappelle de cette façon l'idée. Ainsi *miaule* rappelle le chat; *bombe*, l'explosif; *ouf*, l'état d'âme qui s'ennuie. etc.

Signalons tout d'abord que Saussure ne nie pas l'existence du rapport naturel dans ces signes, ni donc qu'ils ne soient pas arbitraires: «La question des onomatopées (mots qui dans leur son ont quelque chose qui peut rappeler le concept même qu'ils doivent représenter). (Ici, il y aurait bien lien intérieur. Le choix, dit-on, ici n'est pas arbitraire... Dans l'exclamation, on pourrait dire qu'il y a là lien entre le son et le concept.»¹ Ensuite, cette reconnaissance est suivie par un MAIS significatif. Dans l'analyse linguistique de ces expressions naturelles, Saussure souligne trois remarques cruciales qui font que ce genre de signes ne se privilégie pas d'une spécificité particulière qui le distingue des autres signes:

- 1- Leur diversité temporelle et géographique: «Des mots peuvent paraître onomatopées qui, dans leur ascendance ne le sont plus: ex. on dit que *pluie* représente le bruit de la pluie, mais si l'on remonte un peu plus haut, on voit qu'il n'en est rien : précédemment *plovit*, etc. »² Le problème concerne également la diversité géographique : «Mais pour la plupart des exclamations cela peut se nier, à preuve les autres langues. *Aïe*, par exemple ne se retrouve pas en allemand, en anglais. De même pour les jurons qui ont passé à l'état d'exclamations; et on sait que leur origine est dans des mots à sens très déterminé.»³
- 2- La minorité de leur nombre: «On exagère beaucoup le nombre des onomatopées... La portée de cette partie du vocabulaire est très restreinte, de même pour les exclamations... Donc très accessoires et contestables ces faits d'onomatopée et d'exclamation.»⁴
- 3- - Leur marginalité: «Mais il est évident que nous en avons cependant : *tic-tac*, d'une pendule, *glou-glou*, d'une bouteille. Ces mots en réalité sont tellement noyés dans la masse linguistique qu'ils passent sous le régime des mots quelconques. La preuve de leur peu d'importance c'est que nous pouvons bien souvent nous y tromper et voir une imitation dans des cas où elle n'existe nullement.»⁵

¹ (III C. 242, 283) 1149, 1160 Rudolf Engler 1968. P 156

² Id. 1150, (III C 283) 1159. P 156

³ Id. 1160-1163. P 156-157

⁴ Id. 1149, 1161-1164. P 156-157

⁵ Id. 1152-1153, 1156-1158. P 156

Si Saussure repousse ces expressions naturelles qui constituent une objection à l'arbitraire, ce n'est pas forcément qu'elles s'opposent à son principe, mais c'est dans la mesure qu'elles ne font pas exception, et n'échappent pas à la règle des signes arbitraires. Elles sont soumises à la fin aux mêmes lois du changement phonétique et prennent la vie générale des signes. Bally et Sechehaye ont donné d'autres exemples dans leur édition : «Des mots comme *fouet* ou *glas* peuvent frapper certaines oreilles par une sonorité suggestive ; mais pour voir qu'ils n'ont pas ce caractère dès l'origine, il suffit de remonter à leurs formes latines (*fouet* dérivé de *fagus* " hêtre", *glas* = *classicum*)»¹. Selon les éditeurs, il y a aussi des onomatopées latines qui ne le sont plus en français, ainsi *pigeon*, du latin vulgaire *pipio* dérive lui-même d'une onomatopée². Ils qualifient ces phénomènes de marginaux, qui, de toute façon, fonctionnent comme les autres signes, et subissent leur même régime.

Suivant l'analyse qu'a faite Saussure des onomatopées et des exclamations, on peut comprendre qu'il cherchait à mettre en relief deux axes:

- 1° Montrer avec démarcation, ce qui est essentiel, le fonctionnement du signe, et ce qui est secondaire, l'existence du lien naturel.
- 2° Mettre en cause le problème même de l'existence de ce lien. Saussure en parlant de la minorité des signes naturels vis-à-vis d'innombrables signes qui ne portant pas ce caractère, fait de l'arbitraire pour ainsi dire la norme, de telle façon que le but de l'analyse linguistique soit de ramener toute espèce de signe phonétique à ce fondement. Les arguments relatifs à la diversité temporelle et géographique des langues quant à ces expressions consolident sa thèse de l'arbitraire et imposent une fois de plus l'idée du signe *radicalement arbitraire*.

De ce côté, on peut peut-être soutenir la position de Saussure mais d'une autre façon: en effet, pour tout signe classé sous ce genre d'expression naturelle, il y a deux questions très importantes à prendre en compte : i) les bruits naturels ne peuvent jamais assimiler exactement les sons phonétiques. Les onomatopées comme imitation linguistique sont déjà coupées du dehors; ii) si le son linguistique, le signifiant, ressemble au son naturel qui est selon cette perspective le signifié, on n'est plus devant un objet linguistique qui concerne le son et le sens, mais seulement deux types de sons, le son naturel imité par un son linguistique. L'objet ou l'idée désignée dans ce cas là vient en troisième rang. La distance entre le signifiant et le signifié est encore plus grande que dans le signe non onomatopéique; car le signifiant ne renvoie pas directement à l'idée qui est désormais un objet matériel du monde, il passe d'abord par un autre son qui à son tour le renvoie à ce qu'il désigne. Le son naturel fonctionne pour ainsi dire comme intermédiaire entre les deux parties du signe.

¹ C.L.G. 1995 P. 102

² Ibid.

L'arbitraire du signe dans le cas des onomatopées est réalisé relativement en double, par la séparation avec la réalité, étant imitation, et par la distance qui éloigne le signe de l'objet qu'il désigne via le son naturel. Mais comme la réalité linguistique ne connaît en fait que le son linguistique, lui même jugé arbitraire par rapport au sens, nous revenons à la question que nous avons posée au départ et qui consiste à savoir quel type d'arbitraire visait Saussure. Il s'agit bien entendu d'un rapport entre un son linguistique et un objet imité par le bruit qu'il effectue, ce qui se manifeste plus clairement avec tout exemple donné à ce sujet. On est alors dans le champ du signe par rapport à la réalité, quoique Saussure continue difficilement de se borner dans la sphère linguistique en se servant de *signe* et de *concept*. «L'arbitraire, dit Benveniste, n'existe ici aussi que par rapport au phénomène ou à l'objet *matériel* et n'intervient pas dans la constitution propre du signe.»¹. Ainsi, revient-on encore à dire que l'arbitraire saussurien tel qu'il est présenté à ce sujet apparaît plus proche de l'arbitraire philosophique.

¹ Benveniste 1966 p. 53.

I.2. Adoption d'une langue comme institution sociale

Les études qu'a effectuées Saussure sur les sciences du langage, en particulier sur la notion de langue chez ses prédécesseurs, l'amènent à assimiler le langage à une institution sociale. Cette conception serait empruntée à Whitney dans *Life and growth of language* (1875) qu'a lu Saussure non sans critiques, en particulier sur l'idée de langage-institution.

Au début de ses premières leçons en linguistique générale, Saussure, tout en estimant la difficulté de déterminer la nature du langage, en donne trois vues possibles qui, à son avis, sont *insuffisantes*, mais qui conduisent inévitablement à considérer la langue dans le cadre social :

«Pour se faire une idée de la complexité du sujet, il suffit de comparer les trois conceptions principales du langage qui se présentent naturellement et qui sont insuffisantes :

1° «L'idée de la langue comme d'un organisme sans racine, ⟨sans milieu⟩ comme d'une espèce ⟨ayant sa vie⟩ végétant en soi : c'est la langue prise comme abstraction et dont on fait un être concret. Or, la langue n'existe que dans les êtres concrets et les collectivités; de là les deux autres conceptions:

2° On considère la langue surtout dans l'individu. ⟨On peut voir dans la langue une fonction naturelle (comme celle de manger par exemple!) parce que nous avons⟩ un appareil vocal spécialement destiné à la parole ⟨et des⟩ cris naturels. Mais quelle est cette fonction naturelle qui ne peut s'exercer ⟨qu'après avoir pris la forme de la société?

[3°] Aussi la troisième conception prend le langage par le côté social, collectif). C'est la langue plutôt que le langage (qui est la langue ⟨chez l'⟩ individu), il s'agit ⟨d'une institution sociale⟩. Cette conception est plus près de la vérité que les autres, mais que l'on cite une autre institution sociale comparable à celle-là! La langue est unique comme institution ⟨comme elle était unique⟩ comme fonction... Cette constatation faite, nous abordons la linguistique.»¹

La première chose qui vient à l'esprit c'est de savoir en quoi consiste le terme «institution» par laquelle il qualifie le langage; ensuite, savoir s'il y a un rapport entre celle-ci et notre sujet de l'arbitraire du signe; finalement, une fois que la réponse est positive, on cherche à savoir quelle est la nature de ce rapport, et dans quel sens l'arbitraire est mené.

Tout d'abord, le terme *institution*, comme l'indique le dictionnaire Robert, renvoie à un ensemble de formes ou organisations sociales établies par la loi ou la coutume. Elle est donc propre à la société qui interagit avec elle. Ensuite, par rapport à la conception

¹ (I R 1. 47-49) 2202 Rudolf Engler 1968. P 317

saussurienne de langue, elle se présente à toute société comme un héritage du passé¹: «Jamais une société, dit-il, n'a connu la langue que comme un produit plus ou moins perfectionné par les générations précédentes et à prendre tel quel.»²

La question ainsi définie permet de placer la langue dans son cadre social, étant donné qu'elle est à tout moment l'œuvre d'une collectivité sociale: «La langue est sociale, note Saussure, ou bien n'existe pas. La langue, pour s'imposer à l'esprit de l'individu, doit d'abord avoir la sanction de la collectivité.»³

Pour que Saussure saisisse mieux la nature du langage, qu'il a pris comme institution, il va la comparer aux autres institutions héritées; espérant qu'une telle confrontation pourra fournir des liens communs, et répondra aux questions vives qui concernent le langage, comme celle qui renvoie à la manière dont une langue se transmet. Or, pour chacune de ces institutions il y a une balance entre la tradition imposée et l'action libre de la société. Ensuite, elles sont sujettes à l'effet de deux facteurs : le facteur social et le facteur historique, l'un ou l'autre est plus ou moins puissant.

L'étude de la comparaison donne à Saussure cette observation importante: il y a une liberté sociale dans ces institutions pour changer ou modifier à tout moment les lois les régissant. En revanche, l'institution du langage n'est pas libre mais imposée: «La plupart des institutions sont susceptibles d'être reprises, corrigées à certains moments, réformées par un acte de volonté, alors qu'au contraire dans la langue nous voyons que cette action est impossible, que même les académies ne peuvent au moyen de décrets changer le cours que prend l'institution dite la langue.»⁴ Le paradoxe qui enveloppe la langue consiste en ce qu'elle est en même temps instituée librement pour les individus et leur est imposée, paradoxe mieux expliqué par Saussure, au sujet de l'immutabilité du signe, d'où l'arbitraire du signe au double sens : *libre choix* et *imposé*: «Si par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant (le signe) quel qu'il soit, est arbitraire, apparaît comme librement choisi, pouvant être remplacé par un autre, en revanche, par rapport à la société humaine qui est amenée à l'employer, le signe n'est pas libre mais imposé, sans que la masse sociale soit consultée, et comme s'il ne pouvait pas être remplacé par un autre. »⁵

Le sens *d'imposé* apparaît vivement avec la vie des signes qui se transforment historiquement. Soit par la forme, soit par le sens qu'il porte, soit par les deux, le signe perd quelques-uns de ses éléments, ou s'attache à d'autres au cours du temps. Ce changement dans la vie du signe, qu'il s'agisse du signifiant ou du signifié, porte sur deux

¹ la langue n'est pas la seule chose héritée par des générations, il y en a bien d'autres qui entrent dans le cadre d'institutions sociales, comme les rites, les traditions, les habitudes culturelles de certains groupes etc. En outre, il y a les institutions qui organisent la vie sociale d'une nation comme le système politique, juridique, etc. Toutes ces institutions concernent la vie des individus et sont créées par et pour eux.

² 1190 Rudolf Engler 1968. P 160

³ Id. 141. P 28

⁴ Id. 273. P 45

⁵ Id. 1177-1178. P 158-159

directions qu'appelle Saussure *altération et rétablissement*. Le nouvel aspect du signe est employé par les sujets parlants, sans aucun problème, avant même qu'il ne soit adopté dans la langue. Saussure trouve dans le facteur historique le promoteur essentiel du phénomène: la continuité et la durée du temps gèrent la vie du signe dans certaines directions. Mais ce facteur joue aussi le rôle de protecteur de la langue: il est d'une nature si puissante qu'il exclut avec lui tout changement immédiat et subit.

Le facteur du temps, il est vrai, donne l'explication de l'évolution du signe, mais quant aux origines de ce fait imposé qui ne laisse pas de choix pour un acte de liberté, elles sont nombreuses. Saussure donne deux genres de raisons : secondaires circonscrites, et capitales *topiques*. Parmi celles-ci:

- 1) L'arbitraire du signe: «Ce fait suggérerait apparemment la possibilité de changer, mais en approfondissant, on voit que la langue, grâce à ce même fait, ne peut être sujette à discussion pour la masse supposée même plus consciente qu'elle n'est. Car il faut une norme raisonnable aux choses pour avoir un terrain de discussion».¹ Il écrit dans ses notes: «L'institution du signe ... est fondée sur l'irraison même; c'est-à-dire qu'il n'y a ici aucune raison fondée sur la nature des choses (et leur convenance) qui intervienne à aucun moment.»²
- 2) La complexité du système de la langue. «Toute langue forme un corps et un système. Il est vrai que c'est le côté par où la langue n'est pas complètement arbitraire, et où il faut reconnaître une raison relative, mais de ce côté même, l'opération qui consisterait en un changement échappe à la masse sociale. La seule forme concevable d'un tel changement serait celle faite par spécialistes : grammairiens et logiciens.»³
- 3) La multitude immense des signes de la langue. «Si la langue ne se composait que de quarante signes par exemple, il serait très concevable qu'elle puisse être changée du tout au tout.»⁴
- 4) L'usage collectif des signes: «La langue est une chose dont se servent tous les individus, tous les jours, et toute la journée. Ce fait fait de la langue une institution non comparable à d'autres.»⁵ Car pour d'autres institutions, comme dans un code civil, elles n'occupent qu'un certain nombre d'individus; tandis que la langue est usage de tout le monde depuis le premier homme sur la terre. «Aucune autre institution ne concerne tous les individus à tous les instants; aucune autre n'est livrée à tous de manière que chacun y ait sa part et naturellement son influence.»⁶

¹ 1207 Rudolf Engler 1968. P 162

² Id. 1212. P 162

³ Id. 1219-1223. P 163

⁴ Id. 1216. P 163

⁵ Id. 1226. P 163

⁶ Id. 273. P 45

Les deux premières raisons peuvent être combinées en une seule: c'est toujours l'arbitraire du signe ayant des significations différentes. On a vu dans la première raison qu'il signifie *le libre choix*, et *l'imposé*. Dans le deuxième, c'est encore l'arbitraire mais au sens *d'irraison* (on y reviendra).

Si on laisse de côté ces raisons, on constate que la seule différence capitale qui enveloppe la singularité de l'institution de la langue par rapport aux autres institutions, réside non pas dans la base et la nature vraie de cette institution mais plutôt dans l'idée particulière qu'en fait Saussure. Cette idée n'est autre que ce qu'il considère comme le premier principe fondamental dans la langue, à savoir l'arbitraire du signe. Ainsi, la particularité de l'institution du langage est qu'elle est la seule parmi les autres qui soit gérée par l'arbitraire, c'est-à-dire par le manque de lien qui combine ses éléments:

*«Les autres institutions (ETAT) demeurent **simples** dans leurs complications: au contraire, il est fondamentalement impossible qu'une seule entité du langage (signe) soit **simple**, parce qu'il suppose la combinaison de deux choses **privées de rapport**, une idée et un objet symbolique dépourvu de tout lien interne avec cette idée.»¹*

Il va de soi que les choses sont jugées simples ou complexes suivant la compréhension du sujet et la limpidité de l'esprit qui les saisit. Une question simple pour X, par exemple peut être compliquée pour Y et vice versa; ce qui ne désigne point la nature de la question, mais se rapporte plutôt aux jugements différents dus à la variété intellectuelle qui, comme on le sait, fait partie de la nature humaine.

Nous pensons que dans ce passage Saussure est en problème d'ordre logique; il mélange ce qui est principe et ce qu'on appelle faits suivis. Il nous semble qu'il n'arrive pas à se faire une idée distincte du fonctionnement de chacun d'eux, c'est-à-dire des faits réels, vérifiés empiriquement, et leur explication par un principe fixe et évident. En effet, pour toute question cherchant à atteindre la vérité, ou au moins la côtoyer, il faudrait disposer de deux éléments importants: le variant, et le fixe. A savoir respectivement le fait suivi et observé, ce dont on cherche à comprendre la nature, et le principe établi, le point de vue fixe, une hypothèse censée expliquer le fait, et qui devrait trouver son origine dans la nature. En plus, il devrait être de nature à donner toujours des résultats corrects, précis et homogènes. S'il est prouvé qu'ils en sont bien loin, cela ne signifie qu'une chose : la base de ce principe a été définie de manière incorrecte, ou du moins nécessite une certaine modification. Ensuite, on devrait continuer et poursuivre les tests jusqu'à ce qu'on soit sûr de la validité des résultats. La présence de ces deux facteurs explique d'une certaine façon les dimensions du problème en question. Mais quant à Saussure, il ne fait pas attention à trois erreurs graves, avec lesquelles jamais il n'obtiendrait des résultats authentiques: 1) que le principe de l'arbitraire n'a jamais son origine dans la nature, encore moins qu'il soit fixe; 2) la présence de ces deux facteurs de

¹ Robert Godel 1957. p. 43

la façon dont nous les avons mentionné fait défaut chez le maître. Car dans les deux cas, le fait et le principe sont à la fois variables; et avec une telle définition, ils ne peuvent jamais laisser accès à la stabilité d'une seule idée précise. Parce que nous serons alors en confrontation avec d'innombrables possibilités de résultats, sans pouvoir garantir la validité d'aucun. 3) Dans l'ordre logique, il fait tout le contraire : il garde le principe, l'irraison comme il l'appelle, et juge l'observable comme absolument complexe, la langue! Saussure apparaît ainsi comme s'accrochant à l'idée de l'arbitraire à tel point qu'il ne lui soit pas question de l'examiner ou de la revoir, quel que soit le nombre des contradictions qui à tout moment l'assaillent.

Il est à signaler que l'idée de partir d'un point de vue fixe pour expliquer le langage n'est pas étrange pour Saussure. Au contraire, il en est en pleine conscience, mais le problème c'est qu'il est, paradoxalement, inconscient de la façon dont il procède pour raisonner. Ainsi, il écrit dans ses notes : «Il faudrait pour présenter convenablement l'ensemble de nos propositions, adopter un point de départ fixe et défini. Mais tout ce que nous tendons à établir, c'est qu'il est faux d'admettre en linguistique un seul fait comme défini en soi. Il y a (donc) véritablement absence (nécessaire) de tout point de départ»¹.

Alors, devant une telle difficulté et complexité attachées à la linguistique et à la manière de définir l'institution du langage, une institution qui est en principe fondée sur l'arbitraire, Saussure tente d'assigner le langage à un autre organisme : il fait de lui une partie d'une nouvelle institution, pas encore créée, et à laquelle donne comme nom *sémiologie*. La tâche de celle-ci sera de classer les différents systèmes selon leur aspect plus ou moins arbitraire : «Ce sera une des tâches de la sémiologie de marquer les degrés et les différences; ainsi les signes de la langue sont arbitraires, tandis qu'on pourrait peut-être trouver un sens au signe de politesse.»² Ainsi, comme la langue ne constitue pas le seul système de signes, (signaux maritimes, de circulation, signes pour sourds-muets) «il faudrait donc, dit Saussure au cours III, faire entrer la langue dans les institutions sémiologiques»³. Là aussi, dans cette nouvelle assignation, il manque quelque chose d'ordre logique. Car il fait de la linguistique, qui n'avait pas encore vu le jour, une partie de la sémiologie, elle même n'était pas encore fondée et reconnue, pour en faire une science ratifiée!

En résumé, pour Saussure, comme la langue est toujours en usage par la collectivité, du coup se présente comme un héritage du passé, elle est située dans le cadre de la société et se définit ainsi comme une institution sociale. Ceci fait même qu'elle est à la merci des forces sociales qui agissent avec le temps et entraînent l'évolution des signes. Dans ce sens, elle se distingue des autres institutions par le fait qu'elle n'est pas

¹ 128 Rudolf Engler 1968. P 25

² Id. 1131. P 154

³ Id. 281. P 47.

libre mais imposée. L'explication cruciale que donne Saussure au phénomène consiste dans l'arbitraire du signe au sens de hasard et d'irraison, principe qui, en régissant la langue, la fait échapper à toute décision rationnelle.

Vu la difficulté de définir une institution fondée sur l'arbitraire, vu que l'arbitraire n'a pas d'origine dans la nature, vu enfin qu'il faut quand même le garder comme principe fondamental du langage, Saussure assigne la langue à une institution artificielle *sémiologique*, supposée fondée sur des degrés de l'arbitraire des rapports.

Il s'ensuit de tout cela que la conception saussurienne de l'institution de la langue est distinguée par la privation des rapports naturels entre les choses, ce qui fait d'elle une institution *sans analogue*. Mais d'autre part, «si la langue est une institution sans analogue, dit le linguiste Chiss, c'est que l'arbitraire des signes de la langue est lui-même sans analogue»¹. Et c'est là ce qui relierait cette conception au débat classique remontant à Platon. Car voir dans la langue une institution sociale, fondée sur des signes arbitraires, c'est justement «la soustraire en partie au débat philosophique qui oppose nature et convention.»² D'où l'arbitraire est assimilé plutôt à cette idée traditionnelle et ne concerne pas encore le principe d'un système en soi.

¹ Jean-louis Chiss, Christian Puech. 1997 P. 72.

² Id. P. 73.

I.3. Maintient de l'arbitraire philosophique

I.3.1. Chronologie de l'arbitraire philosophique, dans les cours I, II

En recherchant dans les anciens documents saussuriens tout repère sur l'idée de l'arbitraire du signe avant qu'il ne soit adopté comme principe fondamental en linguistique, nous avons vu que la plupart des citations où figure l'idée de l'arbitraire sont attachées à l'étude diachronique de la langue. L'arbitraire vient comme pour décrire la raison des changements phonétiques *aveugles* qui surviennent dans la langue et entraînent une transformation du signe. Ainsi si le signe n'était pas arbitraire, il n'aurait pas subi de changements touchant à la fois le son et le sens du mot: «Quels que soient les différents facteurs de l'altération, tous, agissant de concert, aboutissent au déplacement du rapport entre idée et signe.»¹ Pour Saussure, cette observation renforce une fois de plus l'idée de l'arbitraire du signe qu'il avait lue chez les prédécesseurs et contemporains.

Comme nous le savons, Saussure, avant d'entreprendre la tâche de donner des cours en linguistique générale, avait consacré toutes ses études, et son enseignement plus tard, à l'observation des effets grammaticaux du changement phonétique dans les langues classiques et germaniques. Ce sont surtout les études comparatives de ces langues qui lui permettent de prendre connaissance des faits et évolutions linguistiques qui, selon lui, ne s'appuient sur aucune loi. A lire une note datant de 1891, il n'est pas difficile de remarquer l'effet de ses recherches relatives aux faits du langage sur la nature du signe en général; la formation de ce dernier ne lui représente qu'une simple contingence :

«La science du langage n'est pas une science naturelle, mais une science historique. *Tout dans la langue est historique, et non d'analyse abstraite, qu'elle se compose de faits, et non de lois, que tout ce qui semble organique dans la langue est en réalité contingent et complètement accidentel.*»²

Il est à noter qu'à cette époque, une progression graduelle commence dans la réflexion saussurienne concernant la manière dont il déduit des jugements précis en partant de la généralité des idées. Ainsi, le maître qui liait toute étude du langage aux faits historiques, pense à la nécessité d'en faire une légère modification trois ans plus tard: «La langue, dit-il, n'est que par un certain côté un objet historique»³. On pourrait comprendre ce développement comme le début d'intérêt aussi bien aux études synchroniques qu'aux études diachroniques. Le synchronique qui consiste à étudier la langue à un moment donné incite inévitablement à réfléchir sur la nature du signe linguistique.

Ainsi, dans le même cahier datant de 1894, le terme *arbitraire*, quoique biffé, figure la première fois dans les notes de Saussure :

¹ 1250 Rudolf Engler 1968. P 165

² Robert Godel 1957. p. 38

³ Id. p. 45

«Des philosophes, des logiciens, des psychologues, ont peut-être pu nous apprendre quel était le contrat fondamental entre l'idée et le symbole, en particulier un symbole indépendant qui la représente.»¹ Dans la première rédaction, Saussure écrit un *symbole conventionnel et l'esprit*. Plus loin, dans un passage biffé, on lit : « ... la force des signes est de sa nature conventionnelle, de sa nature arbitraire, de sa nature indépendante des réalités qu'ils désignent.»²

Mais l'idée de l'arbitraire reste toujours présente. Saussure en l'expliquant confirme notre thèse qu'il se rapporte par là à l'arbitraire philosophique lequel regarde le rapport entre le nom, qu'il appelle *symbole*, et l'objet désigné:

«Par *symbole indépendant*, nous entendons les catégories de symboles qui ont ce caractère capital **de n'avoir aucune espèce de lien visible avec l'objet à désigner et de ne plus pouvoir en dépendre même indirectement dans la suite de leurs destinées.** (Nous soulignons)»³

Il semble que Saussure en cette année de 1894, s'intéresse sérieusement à la linguistique générale. A cette époque là, il pense même à publier un livre sur la linguistique générale, mais il renonce à l'idée en envisageant l'énorme difficulté relative à ce sujet.⁴ Difficulté qui s'explique par l'essai de trouver dans la vie sociale un comparable à la langue, telle qu'il a décrite comme fondée sur l'arbitraire.⁵

L'effet de la formation de Saussure sur la linguistique générale persiste encore au cours I. L'arbitraire du signe figure quand il sera sujet des causes attribuées aux changements phonétiques survenant au cours du temps:

«Effets ou conséquences des changements phonétiques.

I. *Modification de l'aspect des mots, de leur constitution phonique.*

a) *Modification dans le temps.* L'effet d'une somme de changements au cours d'une certaine période est illimité, en raison de la *qualité arbitraire du symbole phonétique qui n'a aucun lien avec la signification du mot.*»⁶

Au cours II, où figure l'arbitraire du signe dans deux passages, Saussure est toujours dans l'arbitraire philosophique. Il se sert des termes d'*arbitraire conventionnel*, mais il ne cache pas son mécontentement et son inquiétude que la langue ainsi définie risque de n'être jamais chose simple. Dans l'introduction de ce cours, Saussure parle de la complexité de la linguistique qui émane de la complexité de la langue elle-même: «La linguistique n'est pas toute simple dans son principe, dans sa méthode, parce que la

¹ Robert Godel 1957. p. 45

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Id. p. 30; ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 95-96

⁵ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 202. Voir aussi p. 103

⁶ Robert Godel. Op.cit. p. 56

langue ne l'est pas. Au premier abord, elle apparaît tout près de notre main... Mais il y a là une illusion. La langue offre des contrastes, les paradoxes les plus troublants à ceux qui veulent la saisir par un côté ou un autre.»¹ Mais ce caractère mystérieux qui enveloppe la langue de façon à la rendre insaisissable vient avant tout de la conception que Saussure en fait comme conventionnelle et arbitraire: «Y a-t-il rien de plus arbitraire que les mots de la langue, de plus conventionnel: le choix est arbitraire (les mots sont choisis arbitrairement chez Gautier.), et cependant, la plus petite modification dans la prononciation entraîne des changements de sens, des confusions: trois–Troie. Donc (ce choix arbitraire) semble être ce qu'il y a de plus fixe. Et pourtant, malgré cette fixité, jusque dans le détail minime, on ne peut y changer quoi que soit. Quoi de plus changeant, quoi de plus stable. Nous ne comprenons la langue d'il y a une douzaine de siècle.»² C'est un passage qui montre à quel point Saussure est accablé en essayant de comprendre la nature du langage et sur quelle norme celui-ci fonctionne.

Dans le deuxième passage, Saussure n'abandonne pas ses termes de *convention arbitraire* qu'il a hérités de ses prédécesseurs: «(L'écriture) repose sur une convention, ce faisant sur une chose arbitraire.»³

C'est seulement au cours III qu'il précise l'arbitraire comme principe dans un système (on y reviendra). Pourtant, le plan qu'il a choisi pour faire son cours n'est pas sans quelque marque à retenir. Il a présenté d'abord le thème de la diversité des langues à celui de la nature du signe. Ceci pourrait inconsciemment donner que le type de l'arbitraire dans sa tête est celui qui s'explique par la diversité historique et géographique des langues, argument classique dont s'armaient les conventionnalistes de l'époque antique. La preuve en est que Saussure ne prend pas le souci d'expliquer son premier principe, parce qu'il estime qu'il a été suffisamment ancré par les premiers philosophes du langage.

En somme, on peut dire que toutes les fois où l'arbitraire du signe était signalé, quoique très rarement, il se présentait de manière qui ne différait nullement de l'arbitraire classique concernant la thèse conventionnelle du langage. Non seulement parce que les termes et la manière d'exposer l'arbitraire l'affirmaient, mais aussi la disparité de son apparition dans les textes propres aux maître: très rarement dans les notes personnelles, une fois au cours I, deux fois au cours II, puis tout de suite comme définition de la nature du signe au cours III. Il devient ainsi du jour au lendemain le terme-clé dans les trois cours.

Comment expliquer ce saut? En fait, il semble qu'il soit expliqué par le seul fait que la thèse de l'arbitraire est considérée comme une *vérité*, une évidence, qui ne n'a pas besoin d'éclaircissement ; étant donné qu'elle est le fruit de la réflexion des philosophes

¹ 1766 Rudolf Engler 1968. P 244

² Ibid.

³ Id. 1130. P 153-154

qui l'ont précédé dans ce domaine et ceux qui lui étaient contemporains, comme il l'affirme dans ce passage: «Personne ne contredit cette vérité... La place de cette vérité, qui paraît comme crevant les yeux, est tout au sommet.»¹ Le terme de *vérité* figure plus d'une fois au cours III : «Nous avons posé comme étant une vérité évidente que le lien du signe par rapport à l'idée représentée est radicalement arbitraire.»² Pour lui, la question avait été résolue depuis longtemps par les philosophes en faveur de l'arbitraire. Si cette analyse n'est pas vraie, c'est-à-dire si Saussure désigne effectivement par l'arbitraire le lien qui unit le signifiant au signifié dans le système de la langue, il lui aurait donné un temps égal à celui qu'il a accordé à la notion de valeur linguistique par exemple. D'autant plus que l'idée de l'arbitraire dans les passages antérieurs au troisième cours figure au moment où les termes *signifiant* et *signifié* ne sont pas encore créés; encore moins l'idée de système en soi tel qu'il abordera au cours III. Ce qui signifie en fin de compte qu'elle n'en était rien.

I.3.2. Images de l'arbitraire philosophique

Arbitraire de forme / arbitraire de relation

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la formation de Saussure contribue à renforcer l'idée de l'arbitraire classique dans sa tête. Les longues années d'études et d'enseignement du maître, qui s'étendent sur plus de trente ans, sur les effets grammaticaux des changements phonétiques dans les langues classiques, l'amènent à rechercher les raisons et les effets de ces changements, à examiner le rapport entre ceux-ci et la nature du signe en général. Il est arrivé ainsi à conclure que la langue fonctionne selon le hasard, car il n'y en a, selon lui, aucune norme constante dont elle peut dépendre. Ainsi, dans l'évolution des langues et les faits diachroniques, il n'existe pas de loi qui peut les gérer de façon régulière et prédite; par conséquent, chaque événement en ce sens est dû au pur hasard. La langue dépend de l'irraison, car le changement survient de façon accidentelle et contingente. Le caractère fortuit qui fait penser à l'arbitraire des changements appelle à son tour le caractère imposé de la langue, en fonction duquel la masse ne peut rien y changer. Du reste, cela revient à dire que, paradoxalement, l'adjectif *imposé* attaché à l'arbitraire va à l'encontre de l'acception que porte au fond le terme *arbitraire* comme un acte volontaire.

Saussure donne alors plusieurs significations à l'arbitraire du signe. Nous les avons classées en arbitraire de forme et arbitraire de relation.

Nous allons examiner maintenant comment l'idée de l'arbitraire est fortifiée par les différentes significations qu'a révélées le bilan de ses observations et études et qui a amené ainsi à fixer celle de l'arbitraire classique dans sa tête. Nous allons voir finalement si l'arbitraire ainsi défini est bien fondé ou non chez Saussure.

¹ (D III 188)1125, 1126 Rudolf Engler 1968. P 153

² Id. 2090. P 297

1.3.2.1. Arbitraire de forme

Cet arbitraire concerne la forme sonore du signe, son image acoustique, en un mot, son côté matériel: «Y a-t-il rien de plus arbitraire que les mots de la langue, de plus conventionnel: *fuir* ⟨pourrait⟩ aussi bien ⟨signifier⟩ "marcher en avant". Le choix est arbitraire (les mots sont choisis arbitrairement chez Gautier)»¹. L'arbitraire de forme se présente chez Saussure notamment dans l'étude diachronique, parce qu'on y constate l'altération du signe matériel. Cette altération est expliquée par l'arbitraire dans les sens suivants.

1.3.2.1.1. L'arbitraire en terme d'irraison

A partir de ce sens, la langue ne présente aucune norme que puissent suivre les signes dans le procédé de leur évolution. C'est pourquoi elle est hors de la logique et toute discussion sur ce propos ne conduit à rien : «Il faut une norme raisonnable aux choses, dit Saussure au cours III, pour qu'on ait terrain de discussion. Dès que cette base raisonnable de critique existe, en effet les choses deviennent discutables.»² Mais «L'institution d'un signe quelconque ...est fondée sur l'irraison même, dit-il dans une note»³, cet irraison n'est qu'un autre nom de l'arbitraire qu'il met sur la base de cette institution.

1.3.2.1.2. L'arbitraire en terme de hasard

Rappelons que *hasard* vient surtout au sujet des évolutions phonétiques. Il est considéré comme un fait réel non hypothétique, de telle façon que Saussure essaie, pour trouver un exemple comparable à ce fait dans la langue, de ramener difficilement une métaphore de jeu d'échecs : «... rien n'empêche ⟨pour introduire dans la comparaison un trait assez essentiel,⟩ de supposer le joueur tout à fait absurde et intelligent comme l'est le hasard des événements phonétiques...»⁴

C'est par hasard aussi que s'établit la langue: dans des notes pour un article sur Whitney, il écrit que «par sa *genèse*, un procédé provient de n'importe quel hasard.»⁵

Le terme *hasard* appelle les termes *accident* et *fortuit* dans la langue: «En réalité, dit Saussure, tout ce qui est dans la langue vient souvent des accidents de sa TRANSMISSION»⁶. La langue quelconque apparaît comme absente de toute affinité, puisque les signes dans leurs évolutions phonétiques suivent un procédé aveugle «qui est à la merci du plus ridicule accident de voyelle ou d'accent qui se produira l'instant d'après dans la même langue.»⁷

¹ 1766 Rudolf Engler 1968. P 244

² Id. 1209. P 162

³ Id. N S (10 [3297] P.25) 1210. P 162

⁴ Id. N S (10 [3297], p. 10) 1489. P 198

⁵ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 215

⁶ Id. P. 55

⁷ Id. P. 216

1.3.2.1.3. Libre choix / Imposé

Ces deux épithètes sont apparues ensemble dans les cours de Saussure. Ils sont à la fois deux significations de l'arbitraire et deux sens tout à fait opposés. Comme nous l'avons dit, l'acception que portait l'arbitraire comme un acte volontaire du choix des mots pour représenter les idées va à l'encontre de la réalité des faits du langage qui fonctionnent de façon tout à fait autonome, hors de l'intervention humaine. Saussure a dû, en conséquence, exclure le sens de *libre choix* de l'acception de l'arbitraire: «Le signe n'est pas arbitraire au sens de dépendant de libre choix de l'individu.»¹ Il y a pourtant pensé au sujet de l'immutabilité du signe.² A vrai dire, l'arbitraire du terme *arbitraire* lui permet de passer d'un sens à son opposé, et en même temps d'en exclure ce qui ne convient pas!

Saussure n'est pas inconscient du paradoxe de sens que porte le terme arbitraire, mais il essaie de trouver une solution: «Ce fait qui, dans une certaine mesure, semble envelopper contradiction (de la non liberté de ce qui est libre) pourrait s'appeler familièrement le phénomène de la carte forcée. On dit à la langue : "Choisissez au hasard! ", mais on lui dit en même temps : "vous n'avez pas le droit de choisir, ce sera ceci ou cela!"»³ Nous voyons bien par là que le caractère *imposé* se rencontre avec *l'irraison* et le *hasard*. Les trois termes désignent ensemble la nature du signe saussurien, et correspondent tous trois aux sens du terme arbitraire. La raison de cette correspondance renvoie elle-même à l'arbitraire au sens échappant à la volonté humaine: «Non seulement, si un individu voulait changer, il ne le pourrait, mais la masse elle-même ne peut faire acte de souverainetés sur un seul mot: elle est rivée à la langue telle qu'elle est... Ce qui est à étudier ce sont les côtés par lesquels le signe échappe à notre volonté, c'est-à-dire ne dépend pas de nous.»⁴

La langue ainsi définie est une institution qui fonctionne indépendamment de l'homme: «Tout se passe hors de l'esprit, dans la sphère des mutations de sons... Le procédé est ce qu'il est obligé d'être par l'état des sons; il naît la plupart du temps d'une chose non seulement fortuite et non seulement matérielle, mais de plus négative comme l'est la suppression de *l'a* dans *beta-hûs* qui devient le germe fécond.»⁵ L'homme apparaît ainsi si passif à l'égard de la langue, quand, en réalité, elle est créée pour lui, pour gérer ses communications.

Or, selon Saussure, l'arbitraire au sens de libre choix peut remplir sa signification et être rendu possible dans la langue pourvu qu'il soit hors du facteur de temps qui, à peine intervenu, la lui arrache : «Par rapport au principe de liberté contenu dans l'arbitraire du signe, non seulement la conception historique du signe exclut l'usage de

¹ 1140 Rudolf Engler 1968. P 155

² Id. 1177-1178. P 158-159

³ Id. 1179-1180. P 159

⁴ Id. 1181-1183. P 159

⁵ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 215-216

cette liberté, mais, même si par hypothèse on établissait une langue par législation, le lendemain la masse commencerait à déplacer les rapports établis. On tient le contrôle de la langue tant qu'elle n'est pas en circulation, mais dès qu'elle remplit sa mission, et devenue sociale, on voit les rapports se déplacer et le contrôle échappe.»¹ Même si on imagine une langue artificielle, l'espéranto, elle paraît réussir, mais dès qu'elle entre en usage, elle se comporte comme les autres langues et est emportée par le même courant. Alors, «passé le premier moment, la langue est entrée dans sa vie sémiologique, on ne peut plus revenir en arrière: elle se transmettra par des lois qui n'ont rien à faire avec les lois de création.»²

L'autonomie de la langue et son fonctionnement indépendant s'explique selon Saussure par son attachement au passé, par le fait qu'il est tout le temps un héritage du passé dans la société qui s'en sert; c'est ce qui ne lui permet pas d'être un acte volontaire: «La langue, dit-il, est *solidaire du passé*, c'est ce qui lui ôte sa liberté. Or, elle ne le serait pas si elle n'était pas sociale. Idéalement, la langue peut se concevoir indépendamment du temps comme une chose logique ou psychologique.»³ «Mais quand intervient le *Temps* combiné avec le fait de la psychologie sociale, c'est alors que nous sentons que la langue n'est pas libre.»⁴ On peut comprendre de ce raisonnement que c'est le temps qui rend la langue illogique, ce faisant, arbitraire, puisque sans ce facteur, elle se conçoit comme logique. Or, ce même facteur qui rend la langue arbitraire met à l'échec l'arbitraire au sens de libre choix: «La puissance *temps* vient mettre en échec à chaque instant la puissance *arbitraire* : libre choix... Cela n'empêche pas de voir un lien entre la question du temps et la question de l'arbitraire, qui agissent l'une antinomiquement à l'autre.»⁵

Nous voyons par là que le problème touche la signification du signe qui est, en fait, l'objet principal de la linguistique. On est donc devant une double problématique: le métalangage et la science du langage. Saussure donne dans un seul paragraphe deux sens opposés à l'arbitraire sans distinction explicite du cas au cas. La question pourrait alors être posée de cette façon : y a-t-il dans la langue un signe qui donne deux sens opposés? A supposer que oui, que c'est dans le terme *arbitraire*, est-ce que Saussure distinguait toujours le sens de l'arbitraire dont il parle?

Nous craignons qu'il ne le fasse pas toujours dans ses cours ou dans ses notes. Antérieurement aux cours, il employait les deux sens opposés, *le libre choix* et *l'imposé*, en les qualifiant tout de même d'arbitraire⁶. Il se sert de ce caractère sans préciser à chaque fois en quel sens il le prend, alors que l'on réalise effectivement qu'il avait bien

¹ 1271 Rudolf Engler 1968. P 169-170

² Id. (II R 21, SM II 55) 1274. P 170

³ Id. 1233 P. 164

⁴ Id. N S (23.6 [3339], p. 9) Op.cit. 1293 P. 173

⁵ Id. 1234. P 164

⁶ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 202

plusieurs sens de l'arbitraire en tête. Saussure se mouvait pour ainsi dire dans la sphère de l'arbitraire partant d'une signification à une autre. Ce serait une des raisons qui laisse l'idée de l'arbitraire du signe très obscurcie chez lui. Remarquons par exemple que l'arbitraire qui signifie l'illogique passe par le logique quelque part: dans une note devant laquelle nous nous sommes longtemps arrêtée, le maître, imaginant une langue sans réalité historique, s'exprime ainsi : «(Prenant la langue) il n'y a rien à première vue qui empêche de concevoir la langue comme logique, car le signe est arbitraire.»¹ Etonnée de prime abord de la manière dont sont exprimées les choses dans ce passage, nous avons supposé d'abord qu'il y avait une certaine erreur. Si ce n'était une note écrite de Saussure, nous dirions certainement qu'il s'agit d'un lapsus si fréquent à l'oral. Car comment il se peut que l'arbitraire se trouve assemblé à la logique de cette manière; c'est le fait en soi de réunir dans une filiation consécutive ces deux unités antinomiques qui remet en cause la logique du parleur. Il paraît que ce ne soit pas une erreur, car dans la page suivante Saussure reprend la même idée : «Comme le signe linguistique est de sa nature arbitraire, il semble (à première vue) que rien n'empêche d'[] un système libre ne dépendant que de principes logiques, et comme une pure science de rapports abstraits.»²

Mais il semble que l'arbitraire dans ce passage n'est autre que le sens d'acte volontaire conventionnel qui, comme nous l'avons analysé, ne se comprend qu'au défaut du facteur historique. C'est ce sens que Saussure n'a pas précisé dans son explication, il le laisse soumis à des conjectures différentes, et le mène ainsi à la cible des critiques virulentes des linguistes.

Nous pouvons, d'après les significations contraires de l'arbitraire, imaginer ce schéma :

Hors du temps	Avec le temps
Arbitraire choix libre	arbitraire imposé
Logique et psychologique	illogique, fondé sur l'irraison et le hasard

Il s'agit bien évidemment de deux sens de l'arbitraire, entièrement opposés, tel que Saussure comprend dans les deux passages. Pour lui, dans la conception irréaliste de la langue hors de sa réalité historique, l'arbitraire signifie la liberté du choix. Mais dès que le facteur du temps et du fait social intervient, il signifie la non liberté du choix. Dans les deux cas, le signe linguistique est qualifié par le même signe, l'attribut d'arbitraire; sauf que dans le premier cas la langue connaît un principe logique, dans le deuxième, un principe arbitraire d'illogique.

Nous avons vu que tous ces caractères se trouvent employés par les philosophes au cours de l'histoire. Mais il est également important de noter que le terme ne désignait pas toutefois la même acception: le mot *hasard* par exemple employé par Démocrite ne

¹ N S (23.6 [3339], p. 8) 1292 Rudolf Engler 1968 P. 173

² Id. N S (23.6 [3339], p. 9) 1290 P. 173

signifie pas l'absence d'ordre selon son commentateur Morel, il n'est que l'autre nom de la nécessité.¹ Chez Leibniz, ce même *hasard* qui fait les nouvelles langues est fondé sur des *raisons physiques*. Il ne signifie pas la formation aléatoire des mots, bien au contraire c'est l'intention de changer la signification qui vient pour des raisons propres au groupe linguistique qui la fixe². Quant au mot *irraison*, il est employé par Condillac au sens des signes choisis par caprice:³ De même les sens de *libre choix* et *d'imposé* ne manquent pas dans les écrits des philosophes du langage. L'idée des signes imposés se trouve par exemple chez Varron⁴, et chez Hobbes⁵, tandis que le sens de *choix libre* s'épanouit surtout chez Locke⁶ et Condillac.⁷

Comme nous voyons, les philosophes se servaient des mêmes termes, mais pour chacun, on peut toucher une connotation plus ou moins différente. Il n'est pas impossible que Saussure les leur ait empruntés, comme il est tout possible qu'il les introduise en linguistique avec sa propre empreinte.

1.3.2.2. Arbitraire de relation

Si l'arbitraire de forme concerne seulement l'image acoustique, l'arbitraire de relation définit la nature du rapport entre la forme et le contenu. On peut en parler dans l'étude synchronique, par opposition au diachronique qui concerne plutôt l'arbitraire de forme. Mais en somme, on peut dire que l'arbitraire de relation est le résultat de l'arbitraire de forme, de la même façon qu'on conçoit le synchronique comme le produit du diachronique. L'arbitraire de relation se voit surtout dans les exemples donnés par Saussure et qui montrent que le type d'arbitraire dont il parle est en effet celui qui concerne la relation entre les noms et les choses, tel qu'il avait été abordé depuis la philosophie du temps antique.

Les exemples donnés

Dans la leçon donnée le 2 mai, on lit: «Le signe linguistique est arbitraire. Le concept "soeur", par ex., n'est lié par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-ö-r qui en forme l'image acoustique correspondante. Ce concept pourrait tout aussi bien être représenté par n'importe quelle suite de sons. Il suffit de songer aux différentes langues. En passant d'une langue à une autre, on voit que le concept *bœuf* est aussi représenté par la suite de sons *bos, ochs.*»⁸

Les exemples donnés dans ce texte ne cessent d'être la cible de vives critiques des linguistes qui pensent que le maître apparaît là incohérent. Pourquoi? En effet, le texte

¹ Pierre-Marie Morel. 1996. P. 439.

² Leibniz. Nouveaux essais 1990 P. 217

³ Cours d'études. 1947 P. 429. (II, I, I)

⁴ Varron. La langue latine, livre 8,7. 1875. p. 541

⁵ Thomas Hobbes. De la nature humaine. 1999. p. 53. (V, 2) . Voir également (IV, 11) p. 49.

⁶ Locke, John. Essai sur l'entendement humain. livre III, IV 2006. p. 38. (Livre III, chap. 2, 1)

⁷ Condillac, Étienne Bonnot de. Oeuvres philosophiques 1947. p. 19 (Essai. I, II. Chap. IV, § 35)

⁸ 1124 Rudolf Engler 1968. P 152

contredit son parleur entre les principes exposés et les exemples qui devaient les soutenir. Chez Saussure il y a trois points principaux pris comme rudiments:

- 1- Le signe associe une image acoustique et un concept : «*Le signe linguistique est arbitraire. Le lien qui relie une image acoustique donnée avec un concept déterminé et lui confère sa valeur de signe est un lien radicalement arbitraire.*»¹
- 2- Refus de concevoir la langue comme étant une simple nomenclature: c'est-à-dire refuser que le signe soit une association d'un nom et un objet extérieur.²
- 3- Pas d'idées préexistant aux signes: «Pour la langue, les différentes idées ne représentent rien de préexistant. Il n'y a pas :
 - a) des idées qui seraient toutes établies et toutes distinctes les uns en face des autres.
 - b) des signes pour ces idées. Il n'y a rien du tout de distincte dans la pensée avant le signe linguistique.»³

Ces trois points n'ont aucune valeur dès que Saussure d'une part s'appuie sur un élément extérieur (le *bœuf*) et l'associe au signe *böf*; d'autre part, se réfère à la diversité géographique et temporelle pour montrer le bien fondé de son principe. Car on peut entendre ici qu'il n'y aurait qu'un seul signifié *bœuf* qui correspond à différents signifiants selon des langues géographiquement différentes; ou que le signifié est unique ayant des suites de sons différentes. Ce qui porte évidemment à penser à la conception de la langue comme nomenclature, critiquée par Saussure. Ceci conduit enfin à penser qu'il y a des idées constantes qui préexistent aux signes, et que ces derniers sont établis arbitrairement pour y correspondre, idée qui elle aussi critiquée par Saussure.

Pis encore, les éditeurs Bally et Sechehaye ont renforcé l'espace de cette contradiction à leur insu, quand, en abordant le premier principe saussurien de l'arbitraire, ils ont ajouté cette formulation en pensant qu'ils l'ont par là interprété au mieux : «Le signifié "bœuf " a pour signifiant b-ö-f d'un côté de la frontière, et o-k-s (Ochs) de l'autre.» En revanche, chez Joseph, l'idée est exposée de manière nette et pertinente : «Il n'y a aucune raison qui unit la suite de sons s+ö+r au concept de *sœur*.»⁴ C'est pourquoi, nous disons au début de ce chapitre combien il est nécessaire de référer aux sources manuscrites des cours, pour étudier honnêtement notre linguiste.

Une question se pose maintenant : comment expliquer le recours à des exemples mal choisis?

Avant d'y répondre, notons que pour Saussure le signe unit un concept et une image acoustique, et plus tard, un signifié et un signifiant. Saussure entend par *signifié* concept, mais l'exemple qu'il donne comme argument se réfère à un objet réel. La confusion ici est d'une part, entre deux choses contradictoires: le refus de la conception

¹ 1123 Rudolf Engler 1968. P 152

² Id. (N S. 12, [3299] P. 19) 1091. P 148

³ Id. 1824. P 252

⁴ Id. (J 157) 1124. P 152

de nomenclature, comme association entre un nom et une chose, et la définition qu'il fait du signe comme union entre signifiant et signifié. D'autre part, l'explication que donne Saussure de l'arbitraire mélange dans le même contexte ces deux idées opposantes, et en compose une formulation hétérogène et incohérente.

Cette confusion s'explique maintenant: Saussure se place d'un côté sur le terrain linguistique de la langue comme système qu'il tient à préconiser, et de l'autre côté, sur le terrain philosophique qu'il n'a pas entièrement abandonné. La linguiste C. Normand qui est du côté de cette optique ajoute: «La démarcation entre les deux points de vue n'est jamais faite par Saussure et ne peut pas l'être. Le chevauchement des deux problématiques semble théoriquement inévitable dans la mesure où une conceptualisation nouvelle (qui essaie d'être scientifique) ne peut s'élaborer que sur un fondement théorique existant qui est celui de la philosophie dominante.»¹

Ce qui incorpore cette vue, ce sont les points suivants:

- 1- Dans le texte, le signifié saussurien n'est pas en cause : Saussure ne dit rien sur ce qu'on appelle l'arbitraire du signifié, quoi qu'il donne l'exemple de *mouton – cheep*. On peut en inférer que le signifiant est seul concerné par l'arbitraire. Ici Saussure est encore dans l'arbitraire philosophique liant le nom comme découlant d'un acte libre conventionnel arbitraire et la réalité définie. Aussi, aura-t-on le même résultat si le signifié était déterminé à l'avance. Le recours au troisième élément, l'objet extérieur, renforce l'arbitraire du lien par l'arbitraire du signifiant.
- 2- Présentation brève du principe de l'arbitraire : le thème avait été si ancré dans la réflexion des philosophes que Saussure ne se donne pas la peine de démontrer le bien-fondé de son principe. Il le prend comme un fait, pas comme une hypothèse. Ce n'est plus le moment du débat et de prise de position. Pour Saussure la question est tranchée en faveur de l'arbitraire, à partir duquel il ira construire sa théorie. Mais comme l'idée ne le quitte pas totalement, il entreprend d'en sortir virtuellement, poussé par un souci qui le fait revenir au terrain linguistique.
- 3- L'argument classique de l'arbitraire: il paraît que le seul moyen pour imposer l'idée de l'arbitraire, comme argumentaient jadis ses prédécesseurs, c'est de faire appel à une autre langue. Passer d'une langue à une autre pour prouver l'arbitraire du signe, c'est supposer que le signifié *bœuf* est exactement identique à celui *d'Ochs*, qu'il n'y en a qu'un seul concept. D'où Saussure est accusé d'incohérent dans sa définition des deux faces du signe. Car si le maître critique la conception de nomenclature c'est justement parce qu'elle suppose la préexistence des idées aux mots. Or, les exemples donnés en faveur de l'arbitraire affirment le contraire de ce qu'il a critiqué. La seule chose qui explique cette confusion à notre avis c'est que Saussure se réfère inconsciemment à l'arbitraire classique qui regarde le rapport entre les noms et les choses. D'où le quatrième point.

¹ Claudine Normand 1973 P. 117

- 4- Un retour inconscient à l'arbitraire classique: La preuve de cette inconscience est que Saussure ne renonce pas à ses idées de regarder le signe dans le système, il ne pense pas non plus à les modifier. Bien au contraire, jusqu'aux dernières leçons du cours III, non seulement il leur reste fidèle, mais en plus, nie explicitement la possibilité de l'existence des correspondances exactes entre signes de langues différentes:

«Si les idées étaient prédéterminées dans l'esprit humain avant d'être valeurs de langue, les termes d'une langue à une autre se correspondraient parfaitement:

français allemand
cher *lieb, theuer* (aussi moral)
Il n'y a pas de correspondance exacte.»¹

Une question évidente se pose: si comme le dit Saussure il n'y a pas de correspondance exacte entre le *cher* français et le *lieb* allemand, pourquoi y en aurait-il entre *bœuf* et *Ochs*? «Le signifiant *bœuf* dans *ça fait un effet bœuf* ne se traduit pas en allemand par *Ochs*, non plus que le signifiant *Ochs* dans *Er steht wie der Ochs am Berge* ne se traduit par *bœuf*.»²

Ce passage et la manière dont Saussure a présenté le "principe" de l'arbitraire confirment la thèse selon laquelle l'arbitraire dont parlait Saussure n'est autre que l'ancienne vue philosophique³. Saussure, dans son argumentation, reste dans la même ambiance philosophique : les arguments et les termes qu'il utilise sont ceux du débat classique entre les naturalistes et les conventionnalistes : la nomenclature, l'origine du langage, les onomatopées. «L'arbitraire saussurien, dit la linguiste Gadet, ne serait en somme que l'arbitraire philosophique traditionnel, celui qui qualifie la relation entre le nom et la chose.»⁴

Or, si Saussure passe, au cours de son argumentation, de l'arbitraire entre signifiant et signifié à l'arbitraire entre signe et référent c'est comme nous l'avons dit, de manière inconsciente. A moins qu'il n'entende par là que le découpage des objets de la réalité, et le découpage des idées changent selon les langues; ou qu'il ne pense à l'animal "bœuf " dans sa particularité concrète et "substantielle" pour juger arbitraire la relation entre le concept *böf* d'une part, *oks* de l'autre, à une même réalité.⁵ Ce recours inconscient que nous avons montré est exprimé par Benveniste dans son célèbre article *nature du signe linguistique*:

«Il est clair que le raisonnement est faussé par le recours inconscient et subreptice à un troisième terme, qui n'était pas compris dans la définition initiale. Ce troisième terme est

¹ 1887 Rudolf Engler 1968. P 262

² Michel Arrivé 2007 P. 50

³ Cette vue est déjà abordée par des chercheurs : Benveniste 1966, Normand 1973, Gadet 1987.

⁴ Françoise Gadet 1987 P. 37

⁵ Beveniste 1966 p. 50

la chose même, la réalité. Saussure a beau dire que l'idée de "sœur" n'est pas liée au signifiant *s-ö-r* ; il n'en pense moins à la *réalité* de la notion. Quand il parle de la différence entre *b-ö-f* et *o-k-s*, il se réfère malgré lui au fait que ces deux termes s'appliquent à la même réalité. Voilà donc la *chose* expressément exclue d'abord de la définition du signe, qui s'y introduit par un détour et qui y installe en permanence la contradiction.»¹

Il est à noter que l'exemple de *bœuf* comme élément extérieur et comme signifié unique ayant des signifiants différents n'est pas le seul à donner en faveur de l'arbitraire du signe. Dans ses notes, il se sert aussi de celui-ci: «Il n'est pas plus difficile au mot *cow* qu'au mot *vacca* de désigner une vache.»² Or, pour argumenter son concept de l'arbitraire, Saussure aurait pu donner, à l'inverse, des exemples marquant la ressemblance phonique des signes dans des langues différentes: fr. *sœur*; ang. *sir*, comme preuves qu'ils ne correspondent pas à des signifiés identiques. Mais il paraît clairement que les anciens arguments des conventionnalistes ne quittent pas tout à fait la réflexion de notre linguiste. «En réalité, dit Benveniste, Saussure pense toujours, quoiqu'il parle "d'idée", à la représentation de l'objet réel et au caractère évidemment non nécessaire, immotivé, du lien qui unit le signe à la chose signifiée.»³

Mais si l'idée était dans sa tête, quel rôle réserve-t-il réellement à l'objet extérieur dans le monde du signe linguistique, car on sait que la langue est en dernière analyse une représentation de la réalité extérieure?

Nous avons déjà montré que Saussure niait toujours le rapport entre un nom et une chose parce que ce rapport fait penser à la nomenclature, thèse réfutée par le facteur du temps et du fait social qui altère continuellement le signe et amène au déplacement du rapport entre signifiant et signifié. Pourtant, dans les notes de Saussure, nous avons pu accéder à quelques passages intéressants sur ce sujet. Tout d'abord, Saussure n'exclut pas entièrement l'objet extérieur dans la définition du signe: «Une langue, dit-il, est formée par un certain nombre d'objets extérieurs que l'esprit utilise comme signes. La mesure exacte où l'objet extérieur est signe (est aperçu comme signe) qu'il implique [] fait partie du langage à un titre quelconque.»⁴ Cela dit, il importe peu de connaître le statut de l'objet extérieur dans le langage, puisque l'esprit en fin de compte l'utilise comme signe à un titre quelconque. Pourtant, Saussure ne cache pas son dérangement que la réalité extérieure se présente dans la langue comme l'exemple le plus grossier, car, figurant comme un simple onymique, comme un élément assez défini en lui-même, elle échappe à la loi générale du signe. Dans le passage suivant, on voit qu'il critique le recours à des exemples pris comme objets de la réalité, c'est-à-dire contrairement à ce que lui-même a fait en définissant la nature du signe linguistique; mais il faut ajouter que

¹ Benveniste 1966 p. 50

² N S. (10[3297] P. 18) 1145 Rudolf Engler 1968. P 155

³ Benveniste 1966 p. 54

⁴ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 213.

le signe saussurien ici est nettement l'union entre un concept et une image acoustique: «Dès qu'il est question quelque part de la langue, on voit arriver ... des exemples de mots comme *arbre, pierre, vache*, ... c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grossier dans la sémiologie : le cas où elle est (par le hasard des objets qu'on choisit pour être désignés) une simple onymique, c'est-à-dire, car là est la particularité de l'onymique dans l'ensemble de la sémiologie, le cas où il y a un *troisième* élément incontestable dans l'association psychologique du sème, la conscience qu'il s'applique à un être extérieur assez défini en lui même pour *échapper* à la loi générale du signe.»¹

Insatisfait du fait qu'en analysant le langage on se sert de l'objet matériel quand il ne fait pas partie du monde des signes linguistiques qui, selon la définition saussurienne, lient les formes phoniques et les idées, non les choses, Saussure essaie de trouver un compromis, une formule pour introduire la réalité dans la sémiologie du langage et lui créer légalisation tout en gardant ses principes: «Toute chose matérielle est déjà pour nous *signe*: c'est-à-dire impression que nous associons à d'autres, mais la chose matérielle paraît indispensable. La seule particularité du signe linguistique est de produire une association plus précise que tout autre, et peut-être verra-t-on que c'est là la forme la plus parfaite d'associations d'idées, ne pouvant être réalisée que sur un sème conventionnel.»²

Or, pour le linguiste contemporain Michel Arrivé, le recours à un objet extérieur n'est, malgré tout, pas une grande erreur; il peut de plus avoir des excuses; car «même si le signe, dit-il, est exclusivement constitué du signifiant et du signifié, il faut bien que de quelque façon le signifié ait quelque rapport avec le référent»³. Le linguiste Ch. Touratier va dans le même sens, disant: «Après tout, il n'est pas impensable de dire que *bœuf* et *Ochs* ont le même ou à peu près le même signifié.»⁴

Admettons pour l'instant cette hypothèse. Est-ce que le lien entre le signe et la réalité extérieure est aussi arbitraire chez Saussure qu'il l'est entre le signifiant et le signifié?

Touratier pense positivement: «Il est permis, dit-il, de penser que l'expression "l'arbitraire du signe" doit aussi désigner le lien arbitraire qui existe entre le signe linguistique et la réalité extralinguistique désignée par ce signe.»⁵ Il peut désigner aussi, selon cet auteur, le rapport entre le signifié du signe linguistique et cette réalité extérieure⁶.

Mais est-ce que Saussure en a parlé de manière claire et précise?

Ch. Bally, fidèle à son maître et au principe que celui-ci préconise, répond aux contradicteurs: «Mettons enfin les choses au pire, et supposons que le maître ait pris le

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 105-106

² Id. P. 115-116

³ Michel Arrivé 2007 P. 52

⁴ Christian Touratier 1979 P. 141

⁵ Id. P. 142

⁶ Id. P. 144

mot "réalité" dans le même sens que ses contradicteurs: il pourrait répondre que s'il n'y a, dans les sons de *arbre* aucun rapport avec le concept "arbre", à plus forte raison n'y en a-t-il aucun avec la représentation concrète de tel ou tel arbre offert à la perception.»¹

Mais en fin de compte cette explication est l'honneur de Bally, et «nulle part comme le dit Rudolph Engler, Saussure n'emploie le terme d'arbitraire pour ce rapport entre réalité extérieure et signe»². Il est clair que ce type d'arbitraire a été pensé par Saussure mais nullement prononcé, encore moins de manière fixe et claire: il parle d'une idée et une image acoustique et se réfère à un objet extérieur pour prouver son principe de l'arbitraire du signe. Dans la pensée saussurienne se mélangeaient en effet les deux types d'arbitraire qui marquent la ligne séparatrice entre la réflexion banale du langage qu'il critiquait et sa nouveauté de considérer le langage comme un système de valeurs.

Enfin qu'est-ce qu'on peut tirer de tout cet exposé? Est-ce que l'arbitraire ainsi défini est bien fondé ou non?

D'après toutes les significations que nous avons tirées de l'arbitraire saussurien issu de l'arbitraire classique, nous pouvons dire que ce type d'arbitraire n'est pas bien fondé pour les raisons suivantes:

1- L'arbitraire philosophique pensé sans être prononcé :

Dans tous les exemples et notes qu'a donnés Saussure dans ses cours et cahiers personnels, jamais l'arbitraire de l'ancien débat philosophique n'a été favorablement prononcé à la lettre. Au contraire, il n'hésite pas à critiquer les différents points de vue formulés à ce sujet, comme la convention arbitraire et le rapport entre noms et choses. Pourtant, il apparaît inconsciemment du côté de cet arbitraire. L'oscillation entre le refus conscient et le retour inconscient à l'arbitraire philosophique nous amène à analyser la situation de la façon suivante : Comme le rapport entre le signe et l'objet extérieur n'a jamais été qualifié d'arbitraire par Saussure — bien qu'il soit pensé par examen des exemples donnés — ni jamais prononcé de façon claire et précise, et comme il critique d'ailleurs les reformulations propres à ce genre d'arbitraire, il s'ensuit que l'arbitraire philosophique chez le maître genevois est caduc et n'a aucune valeur. Sinon, on peut l'imaginer uniquement en tant que pensé inconsciemment.

2- L'arbitraire suggère une idée rejetée (la nomenclature) :

Saussure n'hésite pas à penser à la possibilité de concevoir la langue comme une nomenclature qu'il refusait déjà vivement. Il ne garde même aucune réserve à dire que c'est le principe de l'arbitraire du signe qui l'a suggérée³, comme nous l'avons déjà vu. En effet, le raisonnement de Saussure nous rappelle une espèce de syllogisme: Si l'on prend la question du point de vue scientifique, on arrive forcément à juger l'un des deux cotés de l'équation comme fautif. On est ici en présence d'une hypothèse et des faits

¹ Charles Bally 1940 P. 194

² Rudolf Engler 1962 P. 50

³ 1187-1189 Rudolf Engler 1968. P 160

suivis, prévus pour la confirmer. D'un côté, l'idée consistant à concevoir la langue comme nomenclature est selon Saussure une idée irréaliste, et de l'autre côté c'est l'hypothèse de l'arbitraire du signe qui la suggère. Il s'ensuit que l'hypothèse, le principe, n'est pas bien fondée. Mais, comme il s'agit de l'arbitraire du signe, Saussure ne prend pas le souci de le revoir. Pour lui, c'est l'indubitable, c'est le pôle où tournent tous les phénomènes du langage qui cèdent bon gré mal gré à sa loi; c'est la *carte forcée* qui peut toujours trouver une explication aux complexités du langage et aux contradictions qui peuvent y apparaître.

3- L'arbitraire est expliqué par l'arbitraire :

C'est toujours l'arbitraire du signe qui a des significations différentes. On a vu qu'il signifie *le libre choix, l'imposé, l'irraison, le hasard*. C'est par là qu'on peut comprendre le caractère arbitraire de la langue, arbitraire au sens imposé, qui fait qu'il n'y a aucune raison logique attachée à l'évolution des signes que celle qui *a priori* définit sa nature selon le premier principe saussurien, c'est-à-dire selon le même caractère arbitraire du signe, au sens d'irraison, de *hasard* et de fortuit. Mais qu'est-ce que tout cela donne à la fin? En fait, cela signifie que l'arbitraire du signe chez Saussure est expliqué par l'arbitraire du signe! Et c'est déjà évident car l'arbitraire n'engendre que l'arbitraire.

4- Raisonner l'irraisonnable :

L'illogique dans la pensée saussurienne, c'est qu'il considère le fonctionnement de la langue comme fondé sur l'irraison; ensuite, comme il cherche en vain dans la nature un exemple comparable à cette irraison, il ne lui reste qu'à manipuler tous les exemples de façon à répondre en faveur de la description qu'il fait de la langue; nous l'avons déjà vu avec l'exemple du jeu d'échecs. Ce que fait Saussure en un mot c'est «raisonner» l'irraisonnable pour qu'il corresponde à l'irraison. Voilà tout ce qu'il a ajouté au sujet de l'arbitraire quand il l'a reçu de ses prédécesseurs. Dans son article *Logic, arbitrariness and saussurean linguistics*, Roy Harris montre que jamais la logique n'a été mentionnée dans les cours de Saussure, de même, il ne fait aucune référence à des logiciens de son époque, ni lui ni même aucun linguiste à Genève ne lie le rapport entre langage et logique¹. Ceci explique pourquoi la matière des cours ne cherchait pas trop logiquement les faits du langage.

5- L'utilité d'étudier la langue.

Si la langue, comme le dit Saussure, n'a pas de terrain de discussion puisqu'elle ne dépend pas d'une norme, nous nous demandons seulement pourquoi donc subir tellement de peine et consacrer tout un temps considérable et des efforts importants pour étudier un sujet qui ne peut être objet de discussion. A quoi sert donc d'étudier la langue si nous imaginons un instant que nous n'avons qu'à l'admettre telle qu'elle est puisqu'elle est arbitraire au sens d'imposée?

¹ Roy Harris. 2008. P. 152-156.

6- L'équation logique de l'arbitraire :

Nous avons vu que le temps rend la langue arbitraire au sens *imposé*, et met en même temps fin à l'arbitraire au sens de libre choix. C'est-à-dire que le temps qui génère l'arbitraire est le même qui met fin à ce caractère. Et comme la logique fait que $(X+) + (X-) = \text{Zéro}$, on en conclut qu'il n'y a pas du tout d'arbitraire selon cette théorie.

7- L'arbitraire philosophique est une simple supposition :

Quant à l'arbitraire philosophique, on sait que penser au manque de rapports naturels entre les signes et les objets n'est dans l'histoire qu'une thèse qui cherche le statut du langage humain, à côté d'autres thèses opposées, comme celle de l'origine naturelle du langage, qui estime l'existence d'un rapport naturel entre le sens et le son. Il s'agit donc d'une position qui peut aussi bien être vraie que fausse selon la vigueur des arguments présentés pour chacune des deux thèses. En aucun cas, la question des rapports entre le mot et l'idée n'a été définitivement tranchée. Et, en tant que telle, elle reste toujours ouverte aux discussions tant que «nous ne comprenons la langue, dit Saussure, d'il y a une douzaine de siècles.»¹

Il s'ensuit que dans l'ordre de sa pensée, l'arbitraire philosophique chez Saussure n'a aucune valeur, et de toute façon, comme position, il n'a jamais été tranché définitivement. Pourtant, il peut nous aider à comprendre l'arbitraire linguistique qui regarde le signe dans le système de la langue. La linguiste C. Normand souligne l'importance de l'arbitraire philosophique qui peut donner vie à l'arbitraire linguistique; elle y voit «comme un compromis, mais doit être vue comme une liquidation, "un règlement de compte" avec l'ancienne philosophie de l'origine»². Nous nous retournons désormais vers ce deuxième type d'arbitraire pour l'examiner et l'analyser, mais notamment pour rechercher, de la même façon, s'il est ou non bien fondé chez son promoteur.

¹ 1766 Rudolf Engler 1968. P 244

² Claudine Normand 1973 p. 125-126

2- La conception de langue dans le système

Nous avons vu au sujet de *l'institution* que Saussure, aux premières leçons de sa carrière comme maître de linguistique générale, ne pensait pas à la langue comme un organisme ayant sa vie propre en soi. Il avait ses réserves sur la langue ainsi définie qui risque de faire abstraction, alors qu'elle s'exerce dans la société et fait partie de la vie des individus¹. Les idées dans cette leçon de 1907 vont se développer plus tard quand Saussure établit un compromis entre l'idée d'une langue comme organisme, un système en soi et le fonctionnement de ce dernier dans la société qui s'en sert.

Or, déterminer une date précise qui marque le début de cette tendance est difficile à prononcer. Le terme de *système* figure, en fait, depuis le cours II², Mais, sa vraie présence n'apparaît qu'au cours III. Car dans la leçon du 2 mai 1911, Saussure présente le chapitre II portant pour titre *Nature du signe linguistique*, où il donne le premier principe en linguistique, l'arbitraire du signe. Mais aussitôt, dans la leçon du 19 mai, il y fait un changement au niveau du titre: «Le deuxième chapitre dans son titre pourrait d'abord porter: "La langue comme système de signes". ((Cela indiquerait la transition.))»³ A partir de ce titre, Saussure est amené à faire également un changement au niveau de la terminologie pour qu'elle corresponde à la nouvelle conception de la langue comme un système de signes. Alors, il va opter pour *signifiant et signifié* expliquant que c'est la notion de système qui implique de les placer l'un en face de l'autre: «Quand on entre dans un système de signes de l'intérieur, il y a lieu d'opposer le signifiant et le signifié, ce qui les place vis-à-vis l'un de l'autre»⁴

Cette modification de terminologie est expliquée par sa détermination de sortir du cadre de la langue par rapport à la réalité et de se borner dans le seul cadre du système en soi. D'autant plus que dans la leçon du 2 mai, il critique la conception de langue comme nomenclature⁵, une critique, en quelque sorte, portée sur la conception de lier la langue à la réalité extérieure. La transition saussurienne part ainsi du passage où il considère la langue par rapport à un élément externe au passage qu'il la considère comme un système distinct, c'est une transition de l'extérieur à l'intérieur de la langue. On pourrait alors penser à la date de cette leçon du 19 mai, comme étant le début de ses préoccupations sérieuses de langue comme un système de signes qu'il faut étudier dans son ensemble. On pourrait se demander sur les raisons qui se cachent derrière cette nouvelle conception.

Nous sommes penché à déduire de ses leçons que c'est la notion de valeur qui l'implique. En effet, la théorie de la valeur, dont le maître commence à s'occuper depuis

¹ (I R 1. 47-49) 2202 Rudolf Engler 1968. P 317

² Robert Godel 1957. p. 66

³ 3^e Cours de linguistique générale. 1993 P. 92 (désormais TCLG)

⁴ 1084, 1114-1118 Rudolf Engler 1968. P 147, 151

⁵ Id. (III C 278-279) 1085,87, 90, 92. P 147-148

le cours II, consiste dans le fait d'envisager le signe avec ses voisins; donc avec la solidarité des signes dans l'ensemble du système, et ce dernier ne se conçoit jamais en considérant le signe tout seul, comme l'affirme Saussure dans ce passage: «Il ne faut pas commencer par le mot, le terme, pour en déduire le système. Ce serait croire que les termes ont d'avance une valeur absolue, qu'il n'y a qu'à les échafauder les uns sur les autres pour avoir le système. Au contraire, c'est du système, du tout solidaire qu'il faut partir»¹ Du reste, Saussure, peu de temps après, le 4 juillet, décrit le fait de partir du système, non du mot isolé, par la vraie voie d'étudier la langue.²

Mais on ne serait peut-être pas loin de la réalité si l'on pense que contourner la langue en système pourrait refléter sa tentative de contourner la langue dans sa totalité. C'est ce qu'il n'a jamais cru faire, car il est profondément convaincu, comme en témoignent ses anciennes notes, que «quiconque pose le pied sur le terrain de la langue peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la <terre.>»³ Cela explique précisément, selon Saussure, «pourquoi on a pu faire sur la langue d'aussi fantaisistes constructions que celle que démolit Whitney, mais aussi pourquoi il reste beaucoup à dire dans un autre sens.»⁴

Et maintenant, comment se caractérise le système saussurien de la langue?

Le premier aspect de ce système, c'est qu'il est reçu passivement par les générations successives, et qu'il se transmet «dans des conditions qui n'ont aucun rapport avec celles qui ont réglé le contrat primitif; même s'il est l'œuvre de la volonté comme l'espéranto.»⁵ Le système dans ce sens n'est pas un organisme fonctionnant tout seul, c'est, au contraire, le bien des individus de la société qui s'en servent et contribuent d'une certaine façon à le faire évoluer en altérant quelque fois les signes de ce système: «Quand un système devient le bien d'une collectivité, il arrive deux choses : 1° il est vain de vouloir l'apprécier hors du caractère collectif de quoi il résulte. 2° il est suffisant, pour avoir ce qui fait son essence, de le considérer dans ce qu'il est vis-à-vis de la collectivité. Nous disons qu'il cesse de pouvoir être apprécié selon ses caractères internes et immédiats. Parce que dès ce moment, rien n'est garanti que ce soit nécessairement une raison individuelle qui gouverne le rapport du signe et de l'idée.»⁶ Toutefois, on ne peut comprendre en fonction de quelle mesure se font ces changements qui ne peuvent pas être prévus, car on ne connaît pas *a priori* le moteur qui anime le système de la langue: «Nous ne savons plus quelles lois, quelles forces vont être mêlées de ce système de

¹ 1816 Rudolf Engler 1968. P 251

² TCLG. 1993 P. 137

³ N.S. (10, p. 38-38a) 1268 Rudolf Engler 1968 P. 169.

⁴ Ibid.

⁵ Id. 1275 P. 170

⁶ Id. 1276 P. 170-171

signes. La langue ou un système sémiologique n'est pas un vaisseau sur le chantier, mais un vaisseau laissé en mer. On ne peut déterminer *a priori* la course.»¹

Saussure souligne ici que ces évolutions survenant dans la langue n'atteignent pas à changer le système en entier, mais uniquement un élément du système; car la solidarité des signes au sein de l'organisme ne permet pas un changement total: «Les faits diachroniques (ont-ils le caractère de tendre à changer le système [?])... Non, l'altération ne porte pas sur le système mais sur des éléments du système. Jamais un système ne s'altère dans son entier. L'altération porte sur éléments du système pris sans égard avec leur solidarité vis-à-vis du système... Ce n'est pas l'ensemble qu'on a voulu changer mais un élément du système. Il n'est pas vrai qu'un système ait engendré l'autre.»²

Le système a pour fonction de gérer la relation du signe et l'idée. L'altération qui atteint cette relation fait que ses facteurs agissent de concert pour former le nouveau signe: «Quels que soient les différents facteurs de l'altération, tous, agissant de concert, aboutissent à l'altération du rapport entre idée et signe, ou du rapport entre signifiant et signifié. Il vaut peut-être mieux dire: au déplacement du rapport entre idée et signe.»³ Ce témoignage montre l'efficacité des rapports synchronique et diachronique au sein du système. «L'étude diachronique, dit T. De Mauro en commentant le texte saussurien, est menée en liaison avec les considérations sur la fonctionnalité globale du système... Si distinctes et accidentelles qu'elles soient, les mutations des parties de la *langue*, dans la mesure où elles opèrent sur des parties systématiquement corrélées, a) agissent 'de concert', b) provoquent une dislocation différente du rapport entre signifiants et signifiés, c'est-à-dire mènent à une configuration différente du système.»⁴ Du coup, étudier la langue en tant que système implique le fait de l'étudier du point de vue synchronique, étant donné que le fait de synchronie, selon Saussure, est toujours un fait significatif, qui intéresse la signification.⁵ La série de faits diachroniques, en revanche, conditionne le système mais n'a aucun rapport avec lui selon le maître.⁶

Ainsi, la langue étudiée comme un état, s'intéressant à la signification, conduit forcément à chercher le rapport du signe à son idée. On arrive ainsi déductivement à notre sujet qui consiste à savoir comment le signe arbitraire a été pensé dans la conception de langue comme système de signes, et quel rôle il peut y jouer.

Nous avons vu précédemment que les altérations survenant à tout moment au signe émanent de l'arbitraire du signe au sens de hasard et de fortuit. Nous avons

¹ 1276 Rudolf Engler 1968 P. 170-171

² TCLG. 1993 P. 111

³ 1250 Rudolf Engler 1968. P 165

⁴ Note de Mauro.C.L.G. 1995 P. 449

⁵ TCLG. 1993 P. 112

⁶ Ibid.

également vu tout à l'heure que les facteurs de l'altération *agissent de concert* avec la formation du nouveau signe au sein du système. Le sens de l'arbitraire passe ici de l'aléa hors du système à la régularité dans le système. Le caractère arbitraire du signe garde en tout état de cause sa présence dans la description du signe saussurien, bien que le sens de ce terme varie d'un texte à un autre.

C'est au cours II que l'on trouve les caractères principaux d'un système de signes : «Le signe est arbitraire 2) il est purement négatif et différentiel; 3) les valeurs n'agissent que comme grandeurs opposées dans un système défini; le nombre en est limité; 4) le moyen de production du signe est indifférent. Tous ces caractères se retrouvent dans les signes linguistiques (exemples). De même, les caractères extrinsèques : le système suppose une convention; mais l'individu ou la communauté ne peuvent ni le modifier ni l'empêcher d'évoluer.»¹ Nous allons essayer d'envahir ce système de la langue et examiner ses caractères principaux.

¹ Robert Godel 1957. p. 66

Chapitre II: L'arbitraire du signe dans le système de la langue

Au cours de la recherche sur la notion saussurienne de langue comme système de signes, nous avons remarqué qu'elle ne manque pas d'idées différenciées et contradictoires. Alors, pour se démarquer sur le fond du problème, nous avons choisi d'étudier ce sujet tel qu'il a été présenté au cours III, c'est-à-dire chronologiquement. Pour cela, nous nous sommes référé dans la plupart du temps au livre du troisième cours de linguistique générale de Constantin¹. Nous avons pensé que la succession des leçons datées dans ce cours pourrait peut-être expliquer une contradiction, adopter désormais de nouveaux termes, ou tenir compte d'une modification. Mais en fait, cela n'était qu'une forme d'espérance; car, suivant la succession chronologique des leçons, nous n'avons pas trouvé trop de ce que nous souhaitions: Saussure saute quelquefois d'un chapitre à un autre, revient au premier, effectue une modification au deuxième, y adopte une terminologie, fait des ajouts au quatrième etc. Nous comprenons d'ailleurs la possibilité de la survenance de tels lapsus à l'oral.

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons beaucoup hésité avant de choisir le thème par lequel il faut commencer. Se peut-il par le *signe* ou par la *valeur*? La difficulté ne gît pas dans le choix, mais plutôt de savoir lequel, selon la conception saussurienne, précède effectivement l'autre dans sa genèse. Là nous avons trouvé un énorme complexité dont les embûches deviendront plus claires au cours de notre analyse. On peut dire brièvement ici que le signe pris isolément ou avec ce qui l'entoure est un sujet synaptique qui cause pour Saussure lui-même confusion. Il n'était donc pas possible d'entreprendre définitivement le premier thème pour en conclure le deuxième.

Pourtant, et malgré le fait que le signe saussurien, pris tout seul comme association d'un signifiant et d'un signifié, n'est en effet que le résumé et le résultat final de ce qui le conditionne, à savoir la valeur, laquelle provient de l'existence des autres termes voisins, nous avons choisi de commencer par le *signe* pour deux raisons: d'abord parce que Saussure l'avance dans son cours; ensuite, en procédant de présenter premièrement le signe, nous avons estimé que c'était une étape importante qui permet de comprendre ensuite la théorie saussurienne de la valeur.

¹ Emile Constantin. 3^e Cours de linguistique générale (TCLG). 1993

II.1. Le système de signes arbitraires

II.1.1. Définition du premier principe : l'arbitraire du signe

Avant de commencer par la définition de l'arbitraire du signe comme élément de système, il est nécessaire de comprendre en quoi consiste le signe saussurien. «Le signe linguistique, dit Saussure au cours III, repose sur une association faite par l'esprit entre deux choses très différentes, mais qui sont toutes deux psychiques et dans le sujet: une image acoustique est associée à un concept.»¹ Mais l'arbitraire concerne-t-il particulièrement cette relation-là, car nous entendons tantôt image acoustique et concept, tantôt suite de sons et concept? Du coup, y a-t-il une différence entre les deux?

Commençons par la définition que donne Saussure au principe de l'arbitraire le 2 mai:

«Premier principe ou vérité primaire :

Le signe linguistique est arbitraire.

Le lien qui relie une image acoustique donnée avec un concept déterminé et qui lui confère sa valeur de signe est un lien radicalement arbitraire.»²

Le signe linguistique selon cette définition est donc une association entre une image acoustique et un concept. Et comme le lien reliant les deux est radicalement arbitraire, il s'ensuit que l'arbitraire a une double fonction :

- 1- relier une image acoustique au concept.
- 2- conférer à l'image acoustique sa valeur de signe.

En l'occurrence, c'est l'arbitraire du lien qui donne au signe sa valeur.

Or, l'arbitraire reliant radicalement une image acoustique à un concept ne tient pas longtemps. Saussure sitôt après, explique que c'est la suite de sons qui n'a pas de rapport intérieur avec le concept, mais en revanche, elle a pour fonction de former l'image acoustique: «Le signe linguistique est arbitraire. Le concept "soeur", par ex., n'est lié par aucun rapport (caractère, relation) intérieur avec la suite de sons s-ö-r qui en forme l'image acoustique correspondante. Ce concept pourrait tout aussi bien être représenté par n'importe quelle autre suite de sons.»³

Mais alors en quoi consiste l'arbitraire saussurien, et comment expliquer ce réseau de relations dans le signe?

Selon l'interprétation saussurienne, il y a des sons et un concept quelconque. Une suite de sons s'arrange d'une certaine manière pour former une image acoustique dans le

¹ TCLG. 1993 P. 74

² Id. P. 76

³ 1124 Rudolf Engler 1968. P 152

même moment où le concept se précise. Ceci veut dire que les trois expressions : *suite de sons*, *image acoustique* et *concept* ont leur raison d'être au moment où le signe naît. Elles sont donc inséparables. Saussure quand même semble distinguer entre *suite de sons* et image acoustique. Le texte du cours donne l'impression que l'arbitraire du signe commence tout d'abord par le manque du rapport intérieur entre la suite de sons et le concept, qu'on va appeler première relation arbitraire; ensuite, comme résultat, il désigne la relation entre image acoustique et concept, qu'on va appeler deuxième relation arbitraire.

Commençons par la première relation arbitraire. Pourquoi Saussure précise-t-il suite de sons et ne dit pas image acoustique comme il l'a dit tout d'abord?

Nous pensons que c'est à cause de la connotation de *l'arbitraire* lui même au sens d'immotivé. Il se peut que Saussure, en utilisant *suite de sons* et *concept*, pense éviter la relation entre les deux faces. L'image acoustique étant psychique, elle risque d'être évocatrice et donc pas arbitraire. La suite de sons pourrait lui représenter, par contre, un fait purement physique et matériel.¹ Il serait donc plus compatible à la définition de l'arbitraire ou du manque de relation.

Or ce n'est pas le cas. Suivant la définition de l'arbitraire, on se rend compte que la suite de sons n'est pas quelque chose de passif et d'indépendant pour qu'il convienne à cette définition. D'abord, le son, une fois séparé du sens, ne peut plus être unité linguistique: «Si nous prenons le côté matériel, la suite de sons, dit Saussure, elle ne sera linguistique que si elle est considérée comme le support matériel de l'idée; mais envisagé en lui-même, le côté matériel, c'est une matière non linguistique»².

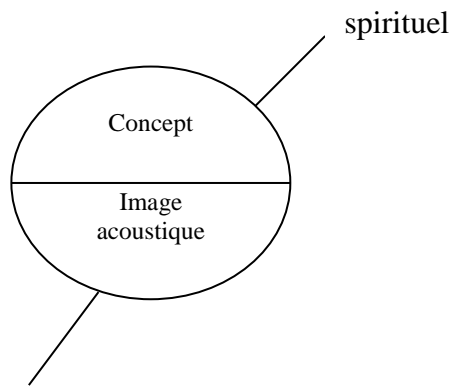
Ensuite, même si prise toute seule au moment de la constitution du signe, la suite de son n'est pas stérile, elle aura pour fonction de former l'image acoustique, si elle n'est pas justement celle-ci. Entre la suite de sons et l'image acoustique il n'y a donc pas de pause, mais seulement un ordre théorique. Il est donc vain de considérer la suite de sons en linguistique comme quelque chose de purement physique et matériel.

Passons maintenant à la deuxième relation arbitraire qui consiste dans le rapport entre une image acoustique et un concept

Notre analyse de l'arbitraire dans cette *deuxième relation* est en rapport direct avec la description que fait Saussure des deux faces du signe : «L'image acoustique, dit-il, (n'est pas le son matériel), c'est l'empreinte psychique du son:

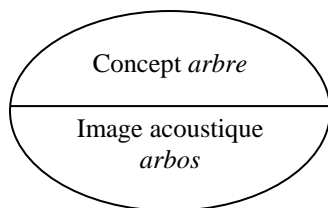
¹ 1693 Rudolf Engler 1968. P 323

² Id. 1693. P 323



matérielle (au sens de sensorielle, fournie par les sens mais non physique)»¹.

Dans la chronologie du cours, Saussure, juste après cette courte définition des deux parties du signe, critique la conception banale de la langue qui voit dans le mot une association d'un nom et d'un objet. Il va reprendre sa théorie de signe qu'il met au dessus de toute autre: «Dans la conception rationnelle nous retrouvons deux termes, mais ces deux termes seront cette fois



et ils seront tous deux dans le sujet et sont tous deux psychiques, concentrés au même lieu psychique par l'association. Ici le terme le plus matériel serait *arbor* (et *arbre* le terme le plus psychique). (Tout rapprochement de termes qui ne serait pas celui-là, nous le répudions comme fausse piste dans cette recherche des deux termes que comprend un signe.)»²

L'argument qu'il donne au caractère psychique c'est l'observation de notre langage intérieur. Il nous semble que le souci de Saussure dans cette leçon c'est de faire comprendre la nature psychique de l'image acoustique, un point de vue que partage aussi la linguiste C. Quijano³. C'est pourquoi, pensons-nous, Saussure met en relief cette nature psychique en affirmant que c'est la suite de sons, non l'image acoustique, qui n'a aucun rapport "intérieur " avec le concept. Pourtant, la première phrase énoncée pour expliquer le principe de l'arbitraire du signe était, comme nous avons vu, celle de la *deuxième relation arbitraire*.

On peut déduire de ces passages l'analyse suivante: le concept ne se produit qu'au moment où commence l'articulation de la suite de sons. Celle-ci forme aussitôt dans

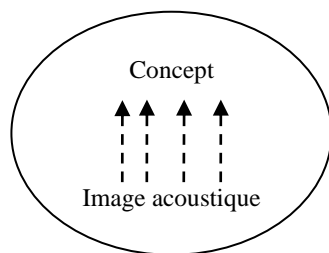
¹ TCLG. 1993 P. 74

² Id. P. 75

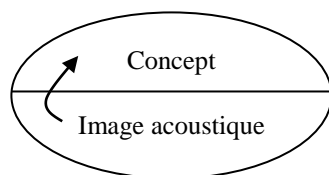
³ C. Quijano. 1998 P. 96

l'esprit l'image acoustique étant l'effet psychique du son. Du coup, à supposer que tout effet psychique laisse forcément une empreinte dans l'esprit, on peut se demander ce que produirait alors l'image psychique du son, si ce n'est le concept. D'autant plus, selon Saussure, l'association entre les deux parties du signe est *indissociable*; elles ne peuvent se séparer que par abstraction. Par conséquent, l'image acoustique ne peut être séparée du concept que par abstraction. Il s'ensuit que le signe linguistique se produit au moment où se rencontrent le son psychique et le concept; c'est un moment où l'image psychique du son stimule le concept. L'arbitraire pourrait s'entendre ici par l'inexistence d'un rapport donnée en soi ou d'avance.

Selon notre analyse de la définition saussurienne du signe linguistique, celui-ci devrait être figuré plutôt sans ligne séparatrice de la façon suivante :



Cette figure nous semble plus compatible avec la définition saussurienne du signe. Car, d'une part elle montre l'association entre le concept et l'image acoustique; d'autre part, elle sauve le signe du risque d'être interprété par la dissociation de ses deux parties, représentée dans la figure de Saussure par une ligne séparatrice. Mais si Saussure met celle-ci, il est probable qu'il voulait viser le rapport arbitraire entre les deux. En effet, dans la figure telle qu'il l'a donnée du signe, dans la leçon du 2 mai, Saussure, confus entre l'association des deux parties du signe et l'arbitraire de leur relation, n'ajoute rien qui montre le type de relation entre le signifiant et le signifié; il se contente de marquer l'arbitraire par la ligne séparatrice. Plus tard, dans une leçon sur la notion de valeur, et comme pour concilier les deux idées opposées, il reprend la définition du signe qu'il représente dans la même figure, à savoir avec une ligne séparatrice, mais cette fois il y ajoute une flèche allant de l'image acoustique au concept:



Or la figure que nous avons donnée traduit au plus près la description qu'il en fait; et en même laisse à elle seule entendre le type du rapport qui devrait être entre les deux parties du signe.

Ce rapport donc ne peut être considéré comme inexistant ou arbitraire. Il suffit de rappeler le mot *image*, qui, à lui seul renvoie à un reflet de deux choses semblables, pour penser à quel point elle pourrait être unie au concept.

Mais pour Saussure, le lien entre les deux est estimé radicalement arbitraire. Est-il conscient du problème? Comment concilier les deux idées qui risquent d'être contradictoires?

Sur cette question en effet, le maître n'est pas loin de l'observation vigilante; bien plus, ce problème du mot *image* l'a beaucoup occupé en ce temps là. Il réalise ce que son emploi pourrait prêter à des confusions dans la définition du signe arbitraire, surtout sa qualité d'avoir un lien avec ce qu'elle représente; il garde alors quelque réserve quant à son emploi, comme il le dévoile aux élèves le 2 mai, à travers deux points :

- 1- «Parler *d'image vocale* ((cf. image acoustique)) est également digne de toutes réserves quant à son emploi. Il faut savoir si l'on veut appeler *signe* le total ((combinaison du concept avec image)) ou bien si l'image acoustique elle-même peut être appelée *signe* ((la moitié plus matérielle)). (C'est une question que nous avouons ne pouvoir trancher.) (En tous cas si *arbores* est appelé *signe*, ce ne sera jamais qu'autant que portant un concept). Il y a là un point de terminologie à résoudre; il faudrait deux mots différents. (Nous tâcherons d'éviter les confusions qui pourraient être très graves.)»¹
- 2- «A ce même point de vue il y aurait peut-être à reprendre au terme *d'image acoustique*, car une image a toujours un lien avec la chose qu'elle représente.»²

Pourtant, et pour les mêmes raisons, il gardera l'usage de ce terme *image* qui évoque le non arbitraire du signe. Il s'en servira au sujet de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif³. Ce serait peut-être la qualité d'image qui sert mieux à expliquer la qualité du signe relativement arbitraire, comme on peut l'induire de ce passage: «*Image* est pris au sens le plus général de figure ayant quelque pouvoir évocateur, parlant à l'imagination. (Plus tard nous verrons cette image devenir beaucoup plus précisément évocatrice, et c'est au nom de ce fait qui n'est pas primaire que nous gardons cette expression.)»⁴ (Nous y reviendrons).

Quelques jours après, le 19 mai, il essaie de régler le problème du terme *image* en procédant d'une modification de terminologie. Il va remplacer image acoustique et concept par *signifiant* et *signifié* respectivement, pour des raisons d'amélioration et d'utilité, comme il le dit: «Une amélioration peut être apportée à ces formules en employant ces termes *signifiant* et *signifié*. Le signifiant est auditif, le signifié conceptuel. Explication de cette modification de termes: Quand on entre dans un système de signes de l'intérieur, il y a lieu (*il serait utile*, chez George Degallier) d'opposer le signifiant et le signifié, ce qui les place vis-à-vis l'un de l'autre, en laissant de côté opposition d'image et de concept.»⁵

¹ TCLG. 1993 P. 75

² Id. P. 76

³ Id. P. 89-90

⁴ Id. P. 76

⁵ 1084, 1114-1118 Rudolf Engler 1968. P 147, 151

Avec la nouvelle terminologie de signifiant et signifié, Saussure pense résoudre le problème, en laissant *image*, le côté plus matériel, et *concept*, le côté plus mental, partager la même unité (signifi-), qui fait des deux une seule unité psychique. Mais est-ce que le problème est vraiment résolu?

Non! Car les deux termes *signifiant* et *signifié* sont également deux entités linguistiques ayant chacun un signifiant et un signifié, et ainsi de suite, nous tournons dans un cercle vicieux. Saussure ne manque pas d'attention sur ce problème, et la nouvelle terminologie d'ailleurs ne lui est pas non plus satisfaisante. En réalité, Saussure est avant tout un maître attentif, conscient des problèmes qui surviennent à tout moment en linguistique de la part de l'objet lui-même de la linguistique, à savoir le signe. Le problème vient souvent de l'acception que puisse porter le terme choisi et qui risque de ne remplir qu'une seule partie de l'idée qu'il cherche à exprimer : «Remarque : Nous ne gagnons pas par là ce mot qui manque encore et qui désignerait sans ambiguïté possible leur ensemble. N'importe quel terme (qu'on) choisira (signe, terme, mot, etc.) glissera à côté et sera en danger de ne désigner qu'une partie. Probablement même qu'il ne peut y en avoir, aussitôt qu'un terme s'applique à une notion de valeur, il est impossible de savoir où on est, et si difficile de ne pas tomber d'un côté ou de l'autre. Donc, il est très difficile d'avoir un mot qui désigne sans équivoque l'association.»¹

Cela nous explique pourquoi Saussure ne respectait pas souvent les nouveaux termes choisis. Les termes de *signe*, *image acoustique* (ou auditive), *suite de sons*, et *concept* (ou *idée*) glissaient dans le cours III bien après l'introduction de *signifiant* et *signifié*.

II.1.2. Union indissoluble des deux faces

Probablement, la nouvelle terminologie choisie par Saussure au thème du système des signes consisterait moins à expliquer la nature des deux faces qu'à les opposer l'une à l'autre. Le maître qui se souciait des confusions que peut entraîner l'emploi de certains termes en décrivant la nature du rapport liant les deux faces du signe, essaie avec *signifiant* et *signifié* de remédier le problème et de faire en sorte que les nouveaux termes puissent apparaître comme dissociés et associés en même temps: dissociés car le signe est arbitraire, associés car il est impossible de séparer l'un de l'autre. Il paraît que ce qui importe pour Saussure ce soit en premier lieu de rester fidèle à ses idées en gardant son principe de l'arbitraire malgré tout. Dans cette leçon de 2 mai, par exemple, il rejette tout ce qui pourrait réfuter ce principe de l'arbitraire, comme les expressions naturelles et les mots onomatopéiques que nous avons déjà abordés ainsi que l'emploi du terme *symbole*: «Il y a un scrupule très grand, dit-il, à se servir du terme *symbole linguistique*. Le symbole n'est jamais complètement arbitraire, vide. Il y a un rudiment de lien entre l'idée et le signe. La balance, symbole de justice, ne peut être remplacée par une voiture.»²

¹ 1119 Rudolf Engler 1968. P 151

² Id. 1137-1138. P 155

Tandis qu'au cours I, et même antérieurement¹, il ne se sent pas confus de s'en servir: «la qualité arbitraire du symbole phonétique qui n'a aucun lien avec la signification du mot.»²

Les deux faces du signe sont inséparables, l'unité linguistique se forme par le son et le sens : «Le son vocal, dit-il au cours II, n'est un mot que dans la mesure exacte et constante qu'il lui est attaché un sens. Son et sens sont liés l'un à l'autre.»³ Si on les sépare, ce n'est que par abstraction; mais envisager chaque face toute seule ne fait pas partie de la linguistique: «On peut dire que le mot matériel, c'est abstraction au point de vue linguistique. Comme objet concret, il ne fait pas partie de la linguistique. Il faut dire la même chose de la face spirituelle du signe linguistique. Si l'on prend pour eux-mêmes les différents concepts en les détachant d'un signe représentatif, si on les considère pour eux-mêmes, c'est une suite d'objets psychologiques : *⟨aime, voir, maison⟩* qui ne sont plus linguistiques.»⁴ R. Godel en déduit que Saussure, parlant de l'abstraction du signifiant ou du signifié pris chacun tout seul, fait subrepticement une double abstraction avec l'exemple de *bœuf* et *Ochs*. «Si les deux éléments du signe ne peuvent être séparés que par abstraction, que dire du *concept "bœuf"* comparé aux signifiants *Ochs* et *bœuf*, sinon qu'il résulte d'une double abstraction : celle qui sépare les signifiés "*boeuf*" et "*Ochs*" de leurs signifiants respectifs, et celle qui les identifie à un concept donné en soi, hors de toute langue?»⁵

Or, les idées saussuriennes qui marquent l'union du signe linguistique ne peuvent être comprises logiquement une fois jointes à l'arbitraire du signe, au sens, bien entendu, du manque du rapport entre le côté vocal et le côté conceptuel. En l'occurrence, lorsqu'il y a une négation de l'existence de tout type de rapport, naturel, causal ou intérieur entre les deux, leur séparation est logiquement envisageable. Or ce raisonnement fait défaut chez Saussure. Nous ne pouvons éviter de nous trouver devant une contradiction dans la réflexion du maître qui, tout en niant le rapport entre le signifiant et le signifié, affirme leur union. Quel genre de rapport est alors celui qui les unie et désunie simultanément? Quel rapport aux yeux de Saussure y a-t-il donc entre le signe et l'idée de façon qui ne permette pas de les séparer, l'un de l'autre? Si la réponse est dans l'association psychique, on peut donc parler du rapport psychique et non l'arbitraire qui nie tout type de rapport possible. Si, en revanche, la réponse est dans un rapport arbitraire, ce n'est qu'un jeu de mot! Car c'est justement avec l'arbitraire que Saussure nie l'existence de ce rapport.

C'est une des raisons qui fait de l'arbitraire saussurien un principe ambigu, imprécis, contradictoire, stimulant linguistes et chercheurs à le critiquer, comme on peut le remarquer dans ces passages: «On ne comprend pas, dit le linguiste P. Maniglier, comment le signe peut être une relation arbitraire, puisque le signifiant et le signifié sont

¹ Robert Godel 1957. p. 45

² Id. p. 56

³ 139 Rudolf Engler 1968. P 27

⁴ Id. 1693-1695 P. 232

⁵ Robert Godel. Op.cit. p. 196

inséparables.»¹ Ou A. Utaker qui dit: «la thèse saussurienne, qui affirme le lien entre l'unité du signe et son arbitraire, n'a en effet pas de défenseur. On s'en tient aux conceptions traditionnelles de l'arbitraire et du signe : si l'on conçoit le signe comme unité, il n'est pas arbitraire, et si le signe est arbitraire, il ne peut pas constituer une unité.»² Autant dire, dès qu'on parle de l'arbitraire du signe, on sépare inéluctablement la forme du contenu, ce sont des points que les formalistes et linguistes russes ne manquent pas de reprocher à Saussure : On cite D. N. Vvedenskij qui, dans la préface de la première édition de C.L.G., écrit : Saussure «brise l'unité dialectique du son et du sens, c'est-à-dire du contenu et de la forme dans la langue, et reconnaît comme possible l'existence séparée des deux séries : celle des sons et celle des sens.»³ De même R. O. Šor pour qui la thèse de l'arbitraire du signe saussurien «ignore les relations entre la langue, la pensée et l'être»⁴.

Laissons de côté toutes les critiques dirigées contre la manière dont Saussure présente le premier principe en linguistique, ainsi que les différents termes qu'il utilise pour désigner le signe et le caractère arbitraire. Nous allons retourner vers la nature de cet arbitraire et sa description.

II.1.3. Description de l'arbitraire du signe

Le premier caractère que donne Saussure à l'arbitraire, c'est qu'il est radical dans la langue. Cette description trouve son origine antérieurement aux cours: Dans ses notes datant probablement de 1897, il ramène le «rapport arbitraire dans sa première origine»⁵ Plus tard, au cours III, il ne manque pas de le rappeler presque à chaque leçon en mai 1911, comme en témoignent les notes de G. Dégallier et Constantan:

- Le 2 mai en présentant le premier principe : «Le lien qui relie une image acoustique donnée avec un concept déterminé et qui lui confère sa valeur de signe est un lien radicalement arbitraire.»⁶
- Le 12 mai, au sujet de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif : «Nous avons posé comme étant une vérité évidente que le lien du signe par rapport à l'idée représentée est radicalement arbitraire.»⁷
- Le 19 mai, après le changement de terminologie et de titre, il reprend le premier principe de l'arbitraire: «Le signifiant ((est auditif)) et le signifié ((conceptuel)) sont les deux éléments composant le signe. Nous dirons donc (1°) Dans la langue le lien unissant le signifiant au signifié est un lien radicalement arbitraire.»⁸

¹ P. Maniglier. 2006 P. 284

² Arild Utaker 2002. P. 248

³ Cité par Ekaterina Velmezova 2008 P. 268

⁴ Ibid.

⁵ ELG. Bouquet, Engler. 2002 P. 250

⁶ TCLG. 1993 P. 76

⁷ 2090 Rudolf Engler 1968. P 297

⁸ TCLG. 1993 P. 93

Comme nous le voyons, dans ces formulations énoncées par Saussure en des moments différents, figure l'adverbe *radicalement arbitraire* qui manque dans le texte des éditeurs: «Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : *le signe linguistique est arbitraire.*»¹ Comment peut-on expliquer cette disparition, si l'on pense que Saussure y a pensé et repensé avec insistance?

D'abord, nous ne pensons pas que les éditeurs ont traité *radicalement* comme un pléonasme général de renforcement. Ensuite, il se peut que ils se soient référés à une note dans la leçon de 19 mai à propos de *l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif*, dans laquelle Saussure remplace *radicalement* par *immotivé*.² Mais à notre avis il ne faut pas oublier de prendre en compte deux choses : a) les sources manuscrites connues des éditeurs à l'époque: ainsi, *radicalement* figure seulement dans les notes de Dégallier, et manque dans celles de Sechehaye et de Joseph. Il faut donc donner aux éditeurs, à Sechehaye en particulier qui collationne le cours III, toute raison d'écartier l'adverbe. Car on ne peut qu'estimer leur logique de devoir faire un choix de formules qui semblaient être d'avantage de consensus. b) Le style des élèves qui prennent les notes : Si Sechehaye et Joseph n'ont pas noté l'adverbe dans leurs cahiers, c'est pour une raison simple que tout chercheur attentif peut remarquer dans les sources manuscrites des cours de Saussure: ces deux élèves en effet ont toujours tendance à résumer et réduire leur notes au minimum d'informations mais les plus importantes. Il leur était peut être normal de noter l'essentiel: *le signe est arbitraire*. Mais avec les cahiers découverts de Constantin, on se rend compte que Saussure a insisté sur l'adverbe *radicalement*. Pourquoi? On a tendance à dire que cette insistance n'est pas sans rapport avec l'arbitraire philosophique. Ici encore une fois, Saussure semble recourir subrepticement à la nature de l'origine du langage et prendre parti en faveur de l'origine arbitraire de rapport qui unie le nom et la chose. Deux raisons nous laissent dire cela:

1- La manière de désigner le type de rapport qui manque entre le signe et l'idée:

En examinant l'arbitraire saussurien comme un manque de rapport entre les deux faces du signe, nous avons remarqué qu'il y en a, en fait, trois genres:

- i) lien causal : Uniquement dans une note de Joseph : «Il n'y a aucune raison qui unit la suite de sons s+ö+r au concept de *sœur*.»³
- ii) lien naturel : Dans les notes de Saussure : «Mais le langage et l'écriture ne sont PAS FONDES par un rapport naturel des choses.»⁴

¹ C.L.G. 1995 p. 100 (1^{ère} partie, chap. I.)

² Robert Godel. 1957 p. 84

³ (J 157) 1124 Rudolf Engler 1968. P 152

⁴ Id. N S. (10[3297] P. 18) 1145. P 155

iii) lien intérieur : Le manque de ce lien est le plus fréquent chez Saussure dans ses cours : «(Le signe) est arbitraire par rapport au concept, comme n'ayant rien en lui qui le lie particulièrement à ce concept.»¹ «Dans l'association du signe à l'idée, il n'y a rien qui lie en soi le signe avec cette idée.»² Mais aussi dans ses notes : «Il n'y a ⟨jamais dans la langue trace de⟩ corrélation interne entre les signes vocaux et l'idée, ces signes sont abandonnés à leur propre vie matérielle d'une manière tout à fait inconnue dans les domaines où la forme extérieure ⟨pourra⟩ se réclamer du plus léger degré de ⟨connexité naturelle⟩ avec l'idée.»³

Plus exactement, les trois liens sont résumés par le lien intérieur; et celui-ci est dû au manque de lien naturel. Car qu'est-ce que peut être le lien intérieur sinon «une certaine communauté, dit le linguiste A. Suenaga, entre le caractère naturel du continu du mot et celui de son articulation: une concordance naturelle du phonique et du sens.»⁴ D'ailleurs, les expressions en soi *interne*, *intérieur*, doivent s'entendre d'une relation qui serait fondée sur la nature des choses et leur convenance. Ce recours au manque de lien naturel explique pourquoi Saussure insiste sur l'adverbe *radicalement arbitraire* qui se rapporte en effet au parti pris contre l'origine naturelle du langage.

D'autre part, si l'on prend en compte que les mots *lien*, *rapport*, *relation*, *corrélacion* connotent déjà une idée d'analogie ou d'affinité, Saussure aurait dû dire plus simplement : il n'y a pas de rapport entre le signifiant et le signifié. Mais s'il précise le type de rapport qui manque c'est d'une certaine façon ne pas refuser totalement l'existence du rapport d'un côté, et la nier de l'autre côté, comme nous l'avons déjà montré.

2- Le statut du *concept* saussurien:

Tout en s'occupant d'expliquer la nature psychique de l'image acoustique vis-à-vis de la suite de sons, Saussure ne se soucie pas de voir ce qui se passe du côté du concept. Sa nature psychique n'était pas une chose à démontrer. Il faisait un choix entre *suite de sons* et *image acoustique*, mais se servait chaque fois de *concept*. Ce qui veut dire que, pour Saussure, le concept est invariable tandis que les sons censés le former sont variables. Dans la plupart des exemples auxquels il recourt, le *concept* saussurien se présente comme objet extérieur, ce faisant comme une chose invariable. Ce qui revient à dire que le *concept* saussurien est unique et seul, ayant des représentations vocales différentes. Ce faisant, il peut très bien se rapporter à la réalité extra-linguistique sans se borner forcément dans un système de signes; tandis que notre maître présente le signe au cours III, comme élément d'un système, en l'enfermant dans un cercle divisé en deux; pour

¹ 1143-1144 Rudolf Engler 1968. P 155

² Id. 1937 P. 270

³ Id. N.S. (10, p. 25a) 1268 P. 169.

⁴ A. Suenaga. 2005 P. 150

montrer qu'il n'y a rien d'extérieur qui n'entre dans sa définition, et qu'il n'existe que par cette union de deux éléments, l'un et l'autre psychiques.

Nous pensons qu'avec *l'arbitraire radical*, Saussure tombe dans le piège de «trahir» l'idée d'un système de signes solidaires de rapports syntagmatiques et associatifs, ayant pour fonction de conférer la valeur de chacun. Godel pense que Saussure a peut-être eu tort d'insister sur le caractère "radicalement arbitraire" du signe linguistique; il justifie ainsi son point de vue: «le signe – mot, monème ou syntagme –, en tant que terme, a toujours une fonction, et souvent une forme, qu'il tient de sa place dans le système... Pour retrouver ce caractère arbitraire dans le signe, il faut donc faire abstraction du système. Le signe cesse alors d'être une valeur, et l'union du signifié et du signifiant apparaît alors comme un pur accident.»¹

Nous allons passer maintenant au système des valeurs arbitraires qui constitue la nouveauté et l'initiative de Saussure pour qui «un mot se trouve toujours, avant tout, membre d'un système, il se trouve solidaire d'autres mots, tantôt dans l'un des ordres de rapport, tantôt dans l'autre. Cela va être une chose à considérer pour ce qui constitue et détermine la valeur.»²

¹ R. Godel. 1975 P. 79

² 1816 Rudolf Engler 1968. P 251

II.2. Le système de valeurs arbitraires

II.2.1. La notion de valeur

Dans la linguistique saussurienne, la notion de valeur occupe une place prépondérante parmi les autres notions. Certains linguistes y trouvent une question intrigante qui exige du travail et des efforts pour l'appréhender. Le linguiste R. Godel estime à ce propos qu'elle est le thème le plus difficile du cours¹.

Qu'est-ce que donc la *valeur*? Et quel est son rapport avec notre objet de travail? Abordée dès le cours II, la valeur saussurienne retrouve au cours III sa pleine forme; quoique nous ayons trouvé quelques différences dans les deux cours la concernant. Pour arriver à définir l'idée de valeur, il est indispensable de partir premièrement du système de la langue à la quelle elle est liée étroitement. Pour préciser ce que représente celui-ci à la notion de valeur, on se réfère à une note de Saussure intitulée *système d'une langue*, dans la quelle il précise que «ce système consiste en une *différence* confuse d'idées courant sur la surface d'une différence [] de formes, sans que jamais peut-être une différence du premier ordre corresponde exactement à une différence du second ni qu'une différence du second corresponde à une []»² Le système, c'est donc une différence d'idées combinée avec une différence de formes. C'est seulement sur cette base qu'on peut connaître et envisager la notion de valeur du signe. Pour y arriver, il vaut mieux, selon Saussure, se servir de *terme* à la place de *mot* : «Dès que nous disons *terme*, au lieu de *mot*, c'est que nous envisageons ses rapports avec d'autres, l'idée de système et de solidarité avec d'autres mots est évoquée...Le mot *mot* reste ici vague pour nous. Le mot *terme* nous suffit.»³ Voilà la deuxième obligation de prendre les mots comme termes d'un système : «Il y a nécessité de les envisager comme les termes d'un système. Tout mot de la langue n'existe que par rapport aux autres mots, et en vertu de ce qu'il a autour de lui. C'est ce qui devient toujours plus clair quand on se demande en quoi consiste la valeur d'un mot.»⁴ Car «le système conduit au terme, et le terme à la valeur.»⁵

Maintenant, comment peut-on dégager l'idée de valeur d'un terme?

En fait, la définition de *valeur* s'est trouvée dans les notes du maître, préparées au cours III. On y lit : «*Valeur* est éminemment synonyme à chaque instant de terme situé dans un système de termes similaires, de même qu'il est éminemment synonyme à chaque instant de chose échangeable... C'est le propre de la *valeur* de mettre en rapport ces deux

¹ R. Godel 1957 P. 231

² ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 82

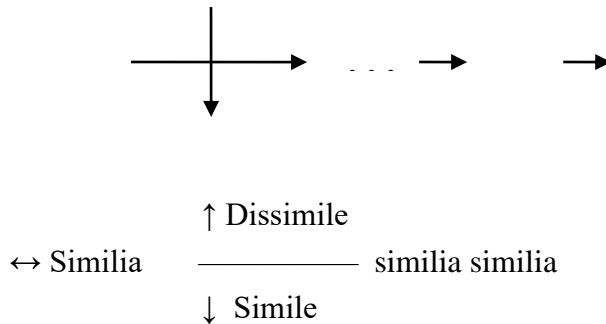
³ 1816 Rudolf Engler 1968. P 251

⁴ Id. 1851 P. 257

⁵ TCLG. 1993. P. 137

choses.»¹ En d'autres termes, c'est le jeu de deux types de rapport qui engendre la valeur du terme. Ils sont définis par: 1° un rapport vertical entre le signifiant et le signifié; 2° un rapport horizontal entre les termes. Écoutons Saussure l'expliquer dans ce passage:

«La seule chose indiscutable est que la valeur va dans ces deux axes, est déterminée selon ces deux axes concurremment:

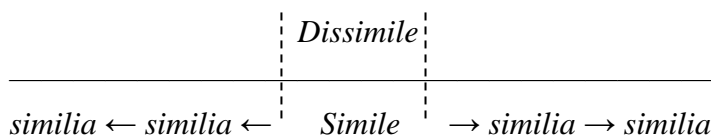


Il n'est pas absolument important de s'apercevoir que les *similia* à leur tour sont (chacun naturellement pourvus de leur) *dissimile*, et que le tableau juste serait donc:

Similia > similia > similia

Similia > similia > similia

Au contraire, c'est ce tableau final et banal qui fait ressembler la valeur à *une chose* (qui voit sa règle en elle), en laissant supposer faussement quelque réalité absolue. Garder en tout cas le schéma:



Le rapport *simile : dissimile* est une chose parfaitement *différente* du rapport *simile - similia*, et ce rapport est néanmoins insaisissablement et jusqu'au tréfonds de la notion de valeur ».²

Ce dernier schéma nous semble moins convaincant; parce qu'il dépeint le terme comparé à ses deux rapports vertical et horizontal tout en fermant les yeux sur le fait que les autres termes sont eux aussi constitués de *simile* et *dissimile*, et non pas seulement de *similia*. Mais comme cette explication va à l'encontre de son idée selon laquelle la valeur du terme est relative non absolue, il y préfère le dernier schéma. Laissons de côté ce problème qui serait peut-être plus clairement démêlé en examinant les deux types de rapports.

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002 P. 335

² N S (23.6 [3339], P. 11) 1864 Rudolf Engler 1968 P. 259-260; ELG. Bouquet, Engler. 2002 P. 335-336

II.2.1.1. *Rapports verticaux*

Avec ce type de rapport, parler de la *valeur* d'un terme peut se confondre avec la *signification* du mot. Comment donc distinguer la signification résultant du rapport vertical de la signification résultant du rapport horizontal? En d'autres termes, comment distinguer le concept qui est la contrepartie de l'image acoustique, de la valeur qui est la contrepartie des termes coexistants?

En effet, cette confusion n'échappe pas à Saussure. Bien plus, il fait état d'un souci de différenciation entre *valeur* d'une part, et *signification* (ou *sens*) d'autre part. Il essaie de la régler en insistant d'abord sur le fait que «la valeur est bien un élément du sens, mais il importe de ne pas prendre le sens autrement que comme une valeur.»¹ Il se réfère ensuite à la notion de valeur en dehors de la linguistique pour en inférer que partout elle appelle le même paradoxe:

«Il y a deux éléments formant la valeur... La valeur est déterminée

1° par une chose dissemblable, qu'on peut échanger, qu'on peut marquer aussi par: ↑

2° par des choses similaires qu'on peut comparer : ← ← ↑ → → → »²

Elle est donc distinguée de la *signification* : «La valeur, dit Saussure au cours II, ce n'est pas la signification. La valeur est donnée par d'autres données; elle est donnée en plus de la signification, par le rapport avec d'autres idées, donc par la situation réciproque des pièces dans la langue. L'unité n'est pas délimitée d'avance fondamentalement. C'est la valeur elle-même qui fera la délimitation; voilà ce qui est particulier à la langue.»³

Pourtant, nous lisons dans les dernières leçons du cours III une description de la *signification* similaire à celle de *valeur*: «On s'apercevra que la signification est déterminée par ce qui entoure.»⁴

Comment peut-on expliquer *ce qui entoure* sinon en rapport avec les autres termes du système, et en quoi donc diffère-t-elle de la valeur?

A. Sechehaye, essayant de combler le lapsus qui surgirait, l'interprète ainsi: «*Ce qui entoure* doit vouloir dire l'occasion, le contexte, et non les rapports qui établissent la valeur comme on pourrait le croire.»⁵ En exprimant la difficulté de distinguer nettement l'une de l'autre, le linguiste R. Godel se demande s'il y a réellement une différence entre les deux : «Mais c'est ici que la distinction se trouble —, le signifié ne saurait, de toute façon, être autre chose qu'une valeur. On ne voit pas pourquoi il cesserait de l'être quand on l'envisage comme la contrepartie du signifiant: si "la signification est déterminée par ce qui entoure" c'est parce qu'elle découle immédiatement de la valeur; mais alors où

¹ TCLG. 1993. P. 134

² 1867-1869 Rudolf Engler 1968 P. 259

³ Id. 1808 P. 249-250. Voir aussi : 1877 P. 260

⁴ TCLG. Op.cit. P. 137

⁵ 1883 Rudolf Engler 1968. P 261

réside la différence?... On se trouve ainsi devant un dilemme: ou bien la signification est le signifié, et alors elle se confond avec la valeur; ou bien c'est le concept pris par abstraction, et alors la signification serait étrangère à la langue.»¹

Il paraît que les deux notions soient confuses pour Saussure lui-même qui, apparemment ne se résout pas à les démêler distinctement. Dans la collation du Cours III, Charles Bally note que «De Saussure n'a jamais défini la signification»². En effet, Saussure lui-même lui dit, comme le notent les cahiers de ses élèves: «M. De Saussure ne fait pas de distinction entre ces cinq termes "une valeur, une identité, une unité, une réalité linguistique et un élément concret linguistique»³. S'agissant de définir la valeur, le maître ne cache pas à ses élèves l'ampleur de la difficulté rencontrée, comme le témoigne ce passage du Cours III: «Très difficile dans n'importe quel ordre de dire ce que est la valeur.»⁴

En examinant les notes des élèves et celles de Saussure, Godel conclut qu'«entre le signifié-concept et le signifié-valeur, il ne s'est pas prononcé définitivement; et c'est ainsi qu'une certaine ambiguïté subsiste dans les notions fondamentales de signe, de valeur.»⁵

On peut comprendre en bref que la *valeur* s'inscrit dans un double aspect du signifié: d'une part valeur de l'image auditive, d'autre part valeur engendrée par les rapports entre termes coexistants.

II.2.1.2. Rapports horizontaux :

Passant à ce type de rapport qu'implique la notion de valeur, Saussure indique que la *signification* d'un signe est autre chose que sa valeur, que celle-ci ne résulte que de la coexistence des autres signes, du coup, elle résulte de leur signification: «Il n'y a dans la langue ni *signes*, ni *significations*, écrit-il dans ses notes, mais des DIFFERENCES de signes et des DIFFERENCES de signification; lesquelles 1° n'existent les uns absolument que par les autres (dans les deux cas) et sont donc inséparables et solidaires; mais 2° n'arrivent jamais à se correspondre directement. D'où l'on peut conclure : que tout ... est NEGATIF dans la langue – repose sur une opposition *compliquée*, mais uniquement sur une opposition, sans intervention nécessaire d'aucune espèce de donnée positive.»⁶

Il entend par *signe* la forme phonique (le signifiant), par signification le concept (le signifié). C'est le jeu de différence d'une série de formes phonique avec une série de concepts qui donnent naissance à la valeur. De là, Saussure infère que tout est *négatif* dans la langue et qu'il n'y a *aucune espèce de donnée positive*.

¹ Robert Godel 1957. P. 241

² 1883 Rudolf Engler 1968. P 261

³ Id. 1803. P 248

⁴ TCLG. 1993. P. 135

⁵ Godel 1959 P. 32

⁶ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 70. Voir aussi TCLG. 1993. P. 141-142; 1904 Rudolf Engler 1968 P. 264; TCLG. 1993. P. 141

Mais, au juste, en quoi consiste la négativité? Consiste-t-elle dans l'arbitraire du signe, dans la mesure où le manque de rapport entre le signifiant et le signifié dans la série des signes opposés permet de les séparer les uns des autres? Ou bien consiste-t-elle dans le fait qu'aucune signification n'est une chose donnée en soi?

En effet, les deux! Le manque de positivité signifie chez Saussure le manque d'une idée déterminée en soi qu'on peut saisir du signe, puisque la relation entre les deux est arbitraire; quand alors les deux parties du signes sont inséparables: «Il n'y a point d'idées positives données, et il n'y a point de signes acoustiques déterminés hors de l'idée»¹. La négativité concerne donc en premier lieu la signification du signe. En l'occurrence, si celle-ci est saisissable par le jeu d'oppositions, on peut avoir quelque chose de positif dans le terme: «Grâce à ce que les différences se conditionnent les unes les autres, dit Saussure, nous aurons quelque chose pouvant ressembler à des termes positifs par la mise en regard de telle différence de l'idée avec telle différence du signe. On pourra <alors> parler de l'opposition des termes et donc ne <pas> maintenir qu'il n'y a que des différences <(à cause de cet élément positif de la combinaison)>.»² A noter dans ce passage que les *différences* sont prises au sens négatif et les *oppositions* au sens positif. Pourquoi? En fait, Saussure désigne par *différence* la série des signifiants d'un côté et la série des signifiés de l'autre côté, lesquels pris isolément sont des choses négatives dans la langue. Mais dès qu'ils sont comparés, il sera sujet d'*opposition* des termes combinés, dont il résulte la signification ou la valeur du signe, et ils sont donc des choses positives dans la langue.

Il y a un problème ici entre la conception des termes combinés qualifiés de positifs et celle des parties les constituant qui, prises séparément, sont qualifiés de négatives. Autrement dit, il y a une grande équivoque dans l'emploi des adjectifs, ci-mentionnés et une certaine contradiction dans la conception des choses auxquelles ils sont attribués. Selon Saussure, les différences dans la langue, qui sont qualifiées de négatives, ne s'établissent qu'en partant des termes combinés positifs. Et pourtant, il revient à dire qu'il n'y a dans la langue aucun terme positif, puisqu'il n'y en a que des différences. En effet, Saussure n'est pas inconscient de la contradiction se trouvant dans ses mots, mais il la justifie au nom du paradoxe: «Il n'y a dans la langue (c'est-à-dire dans un état de langue) que des différences. Différence implique pour notre esprit deux termes positifs entre lesquels s'établit la différence. <Mais le paradoxe est que:> Dans la langue, il n'y a que des différences sans termes positifs. Là est la vérité paradoxale.»³

Evidemment, c'est cette *vérité paradoxale* qui l'est toujours quand il s'agit clairement de contradiction. C'est elle qui lui permet de voir dans la langue identités et

¹ TCLG. 1993. P. 142; 1948 Rudolf Engler 1968 P. 272-273

² Ibid.

³ Id. P. 141; 1939-1940 P. 270

différences¹; de la même manière qu'elle lui a permis de voir dans le signe le manque de rapport signifiant / signifié et leur qualité inséparable.

Pour résumer, la théorie de la valeur «peut se formuler comme la primauté des rapports entre les éléments sur les éléments eux-mêmes, qu'il s'agisse des signifiés, des signifiants ou des signes.»² Or, le système de différences ainsi défini par Saussure peut enfermer pourtant un problème. Il consiste en fait dans la question suivante: si les signes sont déterminés entre eux sans rapport à la réalité extra-linguistique, ne serait-on pas ainsi amené à manquer du tiers servant de repère de communication?

II.2.2. Exemple

Examinons l'exemple que donne Saussure à l'appui de sa théorie de la *valeur* le 30 juin:

«Si l'on prend d'autre part un simple fait de vocabulaire, un mot quelconque comme, je suppose, *mouton-mutton*, cela n'a pas la même valeur que l'anglais *sheep*. Car si l'on parle de mouton qui est sur pré et pas sur la table, on dit *sheep*.

C'est la présence dans la langue d'un second terme qui limite la valeur qu'on peut mettre dans *sheep*.

mutton / sheep / mouton (exemples limitatifs)»³

On remarque dans cet exemple que

1° Le contexte de la phrase saussurienne fait penser que *mutton* et *mouton* sont traités comme un seul et même signe, en tant que signifiant et signifié. Si c'est le cas, Saussure ne prend pas en compte ni la forme graphique qui est différente, ni même la forme acoustique également en différence nuancée; alors qu'il dit au cours II que «la moindre nuance change les mots; multiplicité des genres de valeur; multiplicité des termes ou unités qui sont en jeu dans le système.»⁴ D'où les deux termes ne sont pas identiques. Par conséquent, ils n'ont pas, non seulement la même valeur mais non plus la même signification car «la plus petite modification dans la prononciation entraîne des changements de sens, des confusions, dit Saussure au cours II»⁵

2° (Ce deuxième point finit par le même résultat que le premier) Quand Saussure parle de *mouton - sheep* comme référant au mouton sur pré, il leur donne la même signification, mais quand *mutton* entre dans l'anglais, il n'a plus la même valeur que *mouton* en français. Nous pensons qu'avec *mutton / sheep / mouton*, Saussure ne réalise pas toutes les possibilités dégagées. «Si l'on peut, analyse le linguiste Dervillez-Bastuji, échanger le

¹ «Tout le mécanisme de langue, dit-il, roule autour d'identité et différence. Remarquons seulement ici que poser la question des unités ou celle des identités, c'est la même chose.» 1769 Rudolf Engler 1968 P. 245

² C. Fuchs, P. Le Goffic. 1975 P. 14

³ TCLG. 1993. P. 136-137

⁴ 1330-1332 Rudolf Engler 1968 P. 179

⁵ Id. 1766. P 244

signifiant *mouton* mais non le signifiant *sheep* contre "l'idée" d'une pièce de mouton "apprêtée et servie sur la table", alors il faut soit conclure que *mouton* et *sheep* n'ont ni la même signification ni la même valeur, soit considérer que le signifiant *mouton* correspond à deux homonymes, c'est-à-dire deux signes distincts, l'un pour la viande de boucherie, et l'autre pour l'animal pris en général. Refuser cette alternative, c'est renoncer à l'hypothèse de l'indivisibilité du signe (un seul signifiant pour un seul signifié)»¹

Nous pensons que tout le problème réside dans le premier point cité ci-dessus. C'est-à-dire dans le fait de prendre ou non comme identiques *mouton* et *mutton*. De cette condition dépend en effet tout jugement délibéré des rapports de signification/ valeur du groupe *mouton* - *sheep* et de *mutton* - *sheep*. Sans cette prise en compte, on ne peut s'attendre à une déduction utile et logique, car ce serait raisonné selon un double critère. Le tableau suivant l'explique au mieux :

Les termes	Identique ou non mouton /mutton	Valeur / signification
<i>mouton</i> – <i>sheep</i>	<i>mouton</i> et <i>mutton</i> sont pris identiquement	Même signification, Pas la même valeur
<i>mutton</i> - <i>sheep</i>	<i>mouton</i> et <i>mutton</i> ne sont pas pris identiquement	Valeur différente, signification différente

II.2.3. Pourquoi la valeur? Rapports avec l'arbitraire

Revenons maintenant à la deuxième partie de la question posée sur le rapport à dégager entre le thème de la valeur et notre objet de travail, l'arbitraire du langage.

En réalité, nous avons remarqué que certaines idées de Saussure qu'il a proposées en mai 1912, à propos du signe linguistique, ne sont pas correspondantes à celles proposées en juin-juillet quand il introduit le thème de la valeur. On s'est questionné alors sur la valeur des idées de mai, par rapport à celles par lesquelles il définit la notion de valeur et le statut du signe en général. Notons tout d'abord les principaux changements que nous avons soulevés des idées du maître entre les deux moments différents. Dans un passage sur le thème de la valeur, il dit ceci: «On ne peut prendre les mots isolément. C'est ainsi que le système <d'où procède le terme> est une des sources de la valeur. C'est la somme des termes par opposition à l'idée échangée... La valeur d'un mot ne sera jamais déterminée que par le concours des termes coexistants qui le limitent... Ce qui dans le mot n'est jamais déterminé que par le concours de ce qui existe autour de lui (ce qui est dans le mot, c'est la valeur). Autour de lui syntagmatiquement ou autour de lui associativement ... <La valeur dépend> de quelque chose qui est en dehors.»² Ainsi, par comparaison des idées dites en mai et celle citées dans ce passage du cours III, donné entre 30 juin et 4 juillet, on peut dégager les différences dans le tableau suivant :

¹ J. Derville-Bastuji 1982 P. 70

² TCLG. 1993 P. 136

Le signe dans la leçon de mai	Le signe dans la leçon de juin – juillet
1° Le signe est abordé tout seul	1° On ne peut prendre les mots isolément
2° Ce qui est dans le mot c'est le signifiant et le signifié	2° Ce qui est dans le mot c'est la valeur
3° La signification (concept) est contrepartie de l'image acoustique	3° La signification (valeur) est contrepartie des termes coexistants
4° La signification résulte d'une association arbitraire entre le signifiant et le signifié.	4° La valeur du mot ne sera déterminée que par le concours de ce qui existe autour de lui
5° Le signifiant et le signifié sont deux faits psychiques et dans le sujet	5° La valeur dépend de quelque chose de dehors
6° Jamais de flèche le 2 mai; une flèche à double pointe ⇕ le 12 mai marquant la réciprocité de la relation intérieure.	6° Une flèche pointée vers le haut; puis il ajoute que la «flèche ↑ ne suffit pas. Il faut toujours tenir compte des flèches ←→.» ¹

On se demande alors si entre les leçons de mai et de juin, c'est-à-dire entre la définition du signe et la notion de valeur, il ne s'agit pas d'une contradiction, d'une modification, ou d'une affaire complémentaire. La réponse se trouverait dans la notion de valeur qui, selon l'expression de Saussure «était déduite de l'indétermination des concepts. (Et que) le schéma qui va du signifié au signifiant *n'est* pas un schéma primitif.»²

Il s'agit donc d'une mise en ordre des idées dites avant et après le thème de la valeur, dans la mesure où chacune aura sa place qu'elle doit avoir comme un élément entrant dans la définition du signe linguistique.

Nous avons déjà dit que Saussure critique la conception de langue comme nomenclature qui présuppose les signifiés donnés d'avance, ou comme un objet extérieur bien défini. Nous avons dit également que, pour cette raison, il définit le signe comme association arbitraire d'une image acoustique et d'un concept. Si Saussure introduit alors la théorie de la valeur en redéfinissant le signe, nous avons tendance à croire qu'elle n'est pas née sans rapport avec l'arbitraire du signe. En effet, plusieurs raisons nous laissent dire cela. Nous les expliquons dans les points suivants:

II.2.3.1. L'indétermination du signifié :

Dans ses notes, Saussure écrit : «*Aucun signe n'est donc limité dans la somme d'idées positives qu'il est au même moment appelé à concentrer en lui seul; il n'est jamais limité que négativement, par la présence simultanée d'autres signes; et il est donc vain de chercher quelle est la somme des significations d'un mot.*»³

¹ TCLG. 1993. P. 137. Voir les figures de flèches p. 74-75; 89-90; 135

² Id. P. 140-141

³ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 78

Selon cette idée, si le signe était déterminé par la signification, il ne serait pas complètement libre, tandis que le point de vue différentiel dit qu'il est libre. Il ne saurait donc être régi et délimité que par les lois de la différence et de l'opposition. Le signe selon la définition saussurienne est une combinaison arbitraire de tranches arbitraires dans la chaîne des sons et des idées. Les significations résultant de la relation arbitraire entre ces deux chaînes trouvent leur détermination avec la notion de valeur qui «se présente ainsi comme la réflexion approfondie, au niveau synchronique, des conséquences du premier principe, l'arbitraire du signe linguistique.»¹

Un linguiste de la famille Saussure dit : «Si pour Saussure la valeur semble bien première et fondamentale, il faut admettre que c'est *en tant qu'elle détermine la signification*»² Mais est-ce qu'elle la détermine effectivement?

En fait, la question de la détermination ou l'indétermination du signifié provoque une controverse: si le signifié est indéterminé, que peut-on dire des exemples qu'il donne dans la leçon du 2 mai, de l'animal *bœuf* qu'il identifie dans les langues géographiquement différentes, de l'idée de *l'arbre*, et du dessin qu'il en fait, sinon qu'ils ne peuvent être indéterminé. En prenant le signe *arbre* dans cette leçon, on voit bien qu'il ne nécessite pas une opposition avec d'autres termes pour que le maître puisse déterminer son image et le dessiner telle qu'elle est apparue dans le cours. Bref, le signifié dans ces exemples a été déjà déterminé sans être opposé à d'autres signes.

Mais quel peut donc être le rôle de la valeur, et y a-t-il dans la pensée saussurienne un rapport entre la valeur et le signifié?

«Le mot, dit Saussure, n'existe pas sans un signifié aussi bien qu'un signifiant. Mais le signifié n'est que le résumé de la valeur linguistique supposant le jeu des termes entre eux, dans chaque système de langue.»³ Ainsi, le signifié n'étant déterminé que par la valeur prend la forme du résumé de cette valeur. Mais remarquons qu'en dernière analyse, il reste toujours «le signifié» qui est lié arbitrairement au signifiant et qui reste donc indéterminable à cause de ce même caractère arbitraire du signe. Le signifié serait donc indéterminé avec ou sans le jeu des oppositions. Sauf si Saussure prend premièrement le signifié par abstraction, et deuxièmement par une identité linguistique résultant de la combinaison des deux parties du signe. Mais là aussi on trouve un double critère pour mesurer les choses ou bien on peut y lire une simple contradiction. D'autant plus que cette contradiction se confirme dans un autre endroit qui marque un autre problème dans le raisonnement de Saussure. Rappelons nous sa définition du signe selon laquelle c'est le lien reliant un signifiant au signifié qui confère au signe sa valeur. Or, ce lien étant arbitraire, il en résulte que c'est l'arbitraire qui confère au signe sa valeur, tandis

¹ C. Quijano 1998 P. 163

² Louis de Saussure 2006 P. 189

³ TCLG. 1993. P. 141

qu'on était tout à l'heure au fait que c'est la valeur qui vient atténuer le caractère arbitraire du signe en déterminant le signifié. Benveniste sur ce propos commente : «Mais si l'on considère le signe en lui-même et en tant que porteur d'une valeur, l'arbitraire se trouve nécessairement éliminé.»¹ En tout état de cause, même si le signifié serait déterminé par la valeur, on voit bien que le caractère arbitraire garderait toujours sa place dans le signe en reliant le signifiant et le signifié. Il s'ensuit que la *valeur* saussurienne n'est pas utile au signe en tant que déterminant le signifié. Le thème suivant confirmerait ce point de vue.

II.2.3.2. Valeur relative

L'arbitraire du signe a pour autre conséquence que la valeur devient un élément relatif. Le mariage entre l'idée et le son (rapport vertical) étant parfaitement arbitraire, les valeurs (rapport horizontal) ne sauraient être absolues. «(Si ce n'était pas arbitraire, dit Saussure, il y aurait à restreindre cette idée de la valeur, il y aurait un élément absolu.) Mais puisque ce contrat est parfaitement arbitraire, les valeurs sont parfaitement relatives.»²

La relativité de la valeur est en rapport non seulement avec l'arbitraire du signe mais en plus avec les conséquences entraînées par ce dernier. Ainsi, les altérations des signes et des valeurs au fil du temps³ ont pour effet que ces dernières ne soient pas absolues. Le mécanisme d'un état de langue c'est le jeu de différences, car le mot est arbitrairement choisi. Par conséquent, «la relativité de la valeur dans le système, comme ses variations dans le temps, est l'inévitable conséquence de ce caractère inhérent à la nature du signe. »⁴

Ceci conduit Saussure à qualifier ces valeurs d'arbitraires: «Il ne faut pas oublier le principe fondamental que les signes sont arbitraires. Toutes les valeurs dont se compose la langue sont arbitraires. Pour cela, n'étant pas fondées sur les choses, il est beaucoup plus difficile de les suivre à travers le temps.»⁵ Du reste, le caractère arbitraire des valeurs n'est pas propre aux signes et à la linguistique. Selon Saussure, il existe même des "sciences" qui s'en occupent: «Quand on arrive aux sciences qui s'occupent de la valeur *arbitrairement fixable* (sémiologie), (non plus de la valeur ayant une racine dans les choses,) = signe arbitrairement (fixable) (linguistique), alors la nécessité de distinguer les deux axes atteint le dernier maximum.»⁶ Il est à noter qu'il n'y avait jamais de sciences s'occupant de valeurs arbitraires à son époque, et cela n'est que création de

¹ Benveniste 1966 P. 54.

² TCLG. 1993. P. 138

³ ELG. Bouquet, Engler. 2002 P. 330. Voir aussi 1357 Rudolf Engler 1968 P. 182

⁴ R. Godel 1957 P.235

⁵ 1450 Rudolf Engler 1968. P 193

⁶ Id. N S (23.6 [3339], p. 6-7) 1323, 1324 P. 178

Saussure, à savoir la linguistique et la sémiologie. D'autre part, «lorsque la valeur est complètement arbitraire, dit la linguiste C. Quijano, c'est-à-dire lorsqu'elle dépend du système de termes coexistants, on ne peut pas la suivre à travers le temps. Il faut conclure, si l'on admet les prémisses de Saussure, qu'une valeur "arbitraire" ne peut être connue que dans le système auquel elle appartient.»¹

En effet, c'était une des raisons qui conduisent Saussure à séparer dans la linguistique le diachronique du synchronique. S'agissant de la *valeur*, le premier n'est pas concerné par le jeu, à cause du facteur du temps qui peut changer la signification des termes, et donc leur valeur; tandis que le second apparaît plus approprié à l'étude de sa notion, puisque «valeur et contemporanéité sont synonymes»: «Nous sommes dans une complication maximum des faits de valeur, dit Saussure. Toute valeur dépendra d'une valeur voisine ou d'une valeur opposée. Et ainsi, même *a priori*, puisqu'il se produit une altération, comment jugerait-on de front ce que sont les termes en mêlant les époques. Valeur ou contemporanéité c'est synonyme. Choisissons-nous axe du temps ou axe opposé... Or, l'expérience conduit à la même conclusion. Il faut séparer en deux la linguistique. Il y a une dualité irrémédiable créée par la nature même des choses, quand il s'agit des valeurs.»²

Nous avons vu tout à l'heure que «la langue ne consiste pas en un ensemble de valeurs *positives* et *absolues* mais dans un ensemble de valeurs *négatives* ou de valeurs *relatives* n'ayant d'existence que par le fait de leur opposition.»³ Mais en effet, cette idée, qui, certes, s'oppose à la conception de nomenclature, dans la mesure où tout terme porte sa valeur en soi par le rapport établi entre le nom et la chose, est en contradiction avec un passage au cours II dans lequel Saussure dit: «(Il semble que dans le signe il y ait deux valeurs (valeur en soi et celle qui lui vient de la collectivité!) Mais au fond c'est la même)»⁴ – à noter que la différence entre le thème de la *valeur* au cours II et celui donné au cours III, consiste en ce que, dans ce dernier, il est question du système sans égard au fait social⁵. L'idée de ce passage qui manque dans le texte de Bally-Sechehaye, semble modifiée par le maître au cours III, ce qui explique peut-être son absence dans le C.L.G. «Il ne faut pas, dit Saussure, commencer par le terme, pour en déduire le système. Ce serait croire que les termes ont d'avance une valeur absolue; au contraire, c'est du système tout solidaire qu'il faut partir.»⁶ Mais d'autre part, cela peut signifier aussi que la relativité de la valeur n'a pas affaire avec l'arbitraire du signe, puisque elle n'est que le résultat des différences et des oppositions entre les termes. Cela dit qu'elle signifie

¹ C. Quijano 1998 P. 171

² 1357 Rudolf Engler 1968 P. 182

³ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 77

⁴ 1842 Rudolf Engler 1968. P 255

⁵ Pour le rapport du lien entre la notion de valeur et la collectivité voir : 1843 Rudolf Engler 1968 P. 255. ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 290-291.

⁶ 1848 Rudolf Engler 1968. P 256

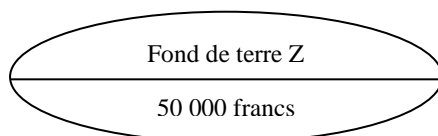
simplement que les valeurs des termes dépendent l'une de l'autre dans le système de la langue. Ainsi le comprend Benveniste par exemple dans ce passage: «Dire que les valeurs sont "relatives" signifie qu'elles sont relatives *les uns aux autres*... La relativité des valeurs est la meilleure preuve qu'elles dépendent étroitement l'une de l'autre dans la synchronie d'un système toujours menacé, toujours restauré. C'est que toutes les valeurs sont d'opposition et ne se définissent que par leur différence. Opposées, elles se maintiennent en mutuelle relation de nécessité.»¹

II.2.3.3. Jeu de différences

L'arbitraire du signe entraîne un effet peu expliqué consistant dans le jeu des différences: ««Si le signe n'était pas arbitraire, dit Saussure, on ne pourrait dire qu'il n'y a dans la langue que des différences.»² Or, nous avons déjà dit que Saussure entend par différences celles qui concernent les tranches arbitraires des sons (signifiants) d'une part, et des idées (signifiés) d'autre part, mais pas des signes en tant que combinaison des deux faces. Cela dit que la proposition conditionnelle de Saussure concernerait plutôt les oppositions entre les termes.

II.2.3.4. La valeur a deux côtés

En expliquant la notion de valeur, Saussure établit une comparaison entre la conception de valeur dans la vie (prix d'un objet), et le signe du langage. Pour lui, la première est bien différente et distincte de l'autre en tant qu'elle a une réalité, une racine dans la chose, quand l'autre, le signe, ne peut l'avoir que dans une certaine mesure. Pourtant, les deux ont un point commun de se composer chacun de deux côtés: « Toute valeur a deux côtés comme le signe <linguistique>. Tant que cette valeur a, au moins par un de ses côtés, une racine dans les choses, par exemple :



<Valeur : par rapport au franc>, il est encore relativement possible de la suivre dans le temps avec les variations de sa valeur... Mais tout cela garde une valeur finale de par les choses, et ne peut le plus souvent dépasser une certaine limite.»³ Du coup, les deux côtés de la valeur comparés au signe à deux faces représentent dans le langage sa dualité irréductible. En outre, on peut retrouver dans cette comparaison d'autres rapprochements. D'abord, la figure qu'a faite Saussure de l'idée de valeur à deux côtés est similaire à celle qu'il a faite du signe : l'ellipse, les deux faces séparées par une ligne. Ensuite, on est tenté

¹ Benveniste 1966 P. 54-55

² TCLG. 1993. P. 142

³ N S (23.6 [3339], p. 7) 1325-1328 Rudolf Engler 1968 P. 178

de comparer effectivement les deux composantes de chacun d'eux : Pour la valeur, il s'agit d'un objet dans le monde réel, et sa valeur en francs. De la même façon on peut dire que dans le signe, i) soit que le signifiant est le côté le plus réel, puisqu'il est physiquement prononcé et entendu par les sujets parlants, ainsi que graphiquement réel; la valeur de ce signifiant c'est le côté conceptuel; ii) soit que le signifié, l'idée comme base du signe est le côté le plus réel, ayant dans une certaine mesure sa racine dans la chose; ainsi le signifiant est la valeur du signifié. Dans les deux cas, la valeur du signe lui sera propre, sans nécessité des autres signes coexistants, ce qui va à l'encontre de la notion même de valeur saussurienne. C'est pourquoi le maître suisse n'est d'accord ni avec la première possibilité, ni avec la seconde, juste parce qu'il s'agit du signe linguistique, qu'il définit par le caractère arbitraire, sans quoi il ne pourrait dire qu'il ne y a dans la langue que des différences. Mais d'autre part, c'est justement à cause de ce système de signes arbitraires qu'«il n'y a aucune comparaison juste, note Saussure, ni même grossièrement juste»¹, ni d'ailleurs non plus aucun autre système comparable.

II.2.3.5. Le signe a deux valeurs

Saussure, après avoir parlé de l'idée de la valeur en vie revient au signe pour mesurer en quoi il en est différent: «Au contraire, dans l'association constituant le signe, il n'y a rien depuis le premier moment que deux valeurs *existant l'une <en vertu de>* l'autre (arbitraire du signe). Si l'un des deux côtés du signe linguistique pouvait passer pour <avoir> une existence en soi, ce serait le côté conceptuel, l'idée comme base de signe.»² Ce passage est étonnant; il est étrange dans la conception saussurienne de la valeur. Dans les textes qui traitent la valeur du signe, notamment dans le chapitre final du cours III, consacré à la notion de valeur, c'est le signifié seul, le sens ou la signification d'un signe qui se trouve désigné comme valeur, prise, non pas isolément, mais par rapport aux autres signes du même système. Alors que dans ce passage là, les deux côtés du signe, le signifiant et le signifié ont ce caractère d'être une valeur, l'un à l'égard de l'autre, avec quelque privilège au côté conceptuel. C'est la raison pour laquelle ce passage a été enlevé par les éditeurs dans le C.L.G. Dans sa collation du cours III, Secheyne le justifie par l'abstraction de la rédaction saussurienne qui lui permet de la modifier sans toucher au sens: «[Il faut remplacer] *deux* par *des*, qui seul a un sens ici : un signe ne peut pas avoir *deux* valeurs. Mais dans le domaine du signe, la valeur seule compte et non la réalité comme avec le fonds de terre! Une valeur attribuée librement est une *pure* valeur.»³

En effet, la valeur attribuée en particulier au signifiant dans ce texte ne trouve aucun appui dans l'ensemble des textes manuscrits. Nous craignons que Saussure, par *valeur*, ne veuille donner une autre connotation, autre que le sens du *résumé du signifié*.

¹ N S (10 [3297], 9 a) 1399 Rudolf Engler 1968 P. 188

² Id. N S (23.6 [3339], p. 7-8) 1329 P. 178

³ Id. Collation p. 339-340. 1329. P 179

Nous sommes tenté de penser qu'il y a deux sens de valeur chez Saussure: 1) l'une, plus particulière, se distinguant de la signification (le jeu des rapports verticaux /horizontaux); 2) l'autre, plus général, caractérisant les propriétés des éléments d'une chose (ici le signe). Ce deuxième sens pourrait être visé par Saussure dans son passage mentionné ci-dessus. C'est-à-dire que chacun du signifié et du signifiant dispose des propriétés et d'une indépendance nette en soi qui le distingue de ses semblables. Cette interprétation est justifiée par le style du maître qui associe deux idées (valeur / arbitraire du signe) dans une proposition déductive, comme pour essayer de dire que l'indépendance des deux éléments (sé et sa) découle du manque de rapport intérieur entre eux. C'est cette indépendance dans le sens ne dépendant pas l'un de l'autre qui explique la référence à *l'arbitraire du signe* dans le texte.

Or, une autre interprétation peut également être envisagée. L'idée trouve peut-être sa correspondance dans une leçon antérieure à celle-ci, et dont la note intégrale se trouve seule chez Constantin, non consultée par les éditeurs, mais plutôt induite correctement: «Le concept devient une qualité de la substance acoustique comme la sonorité devient une qualité de la substance conceptuelle.»¹ Les deux passages ne laissent aucun doute que Saussure ne nie pas qu'une certaine interaction réciproque régit le rapport des signifiant et signifié dans le signe. C'est pourquoi il dit «deux valeurs *existant l'une (en vertu de) l'autre* (arbitraire du signe)». Pourtant, comme nous le voyons, ce qu'il nie c'est que ce rapport ne soit pas arbitraire. Ainsi, l'arbitraire du signe n'apparaît que la conséquence ou la condition de la conception de la langue comme système de valeurs.

En somme, pour résumer la notion de valeur saussurienne par rapport à la définition du signe, les leçons de Saussure nous apprennent que le rapport signifiant-signifié est pris comme un produit secondaire de la valeur. Le signe saussurien semble passer par deux ordres : a) sa première raison d'être (sa signification); b) sa valeur. En d'autres termes, le signe linguistique est le produit d'un double rapport : un rapport intérieur indéterminé, et un rapport extérieur déterminé. Les termes de *signification* et de *valeur* trouveraient ici leur place correspondante. La désignation banale de *signification* se rapporte au niveau sémiologique du signe isolé, tandis que *la valeur* se rapporte au terme comme élément du système.

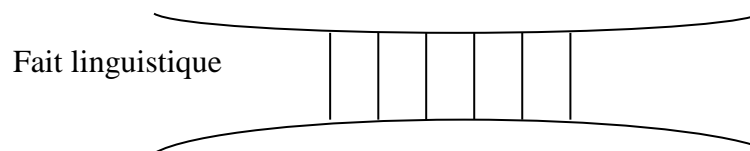
Or, la signification du signe étant d'origine arbitraire, les valeurs sont également revêtues de ce caractère étant fondées radicalement sur un découpage arbitraire. Donc, tout (les deux rapports) se passe dans l'espace de l'arbitraire. Cette déduction se conforme avec les dernières leçons de Saussure qui, dans son exposé sur la formation du fait linguistique, distingue deux types de rapports lesquels sont l'objet du thème suivant:

¹ (III C 288-289) 1697 Rudolf Engler 1968. P 233; C.L.G. p. 144

II.2.4. Le signe déterminé par la valeur

Au cours de ses leçons sur la notion de valeur, Saussure touche la question de la formation originare du signe linguistique. Il le représente comme étant finalement déterminé en vertu de la valeur issue d'un double rapport, vertical et horizontal. Il aborde ainsi un sujet très compliqué consistant à déterminer l'antériorité et la postériorité de chacun des deux rapports pour constituer enfin le signe déterminé. Pour accéder aux processus de cette optique, nous allons suivre soigneusement la raison du maître genevois.

Conformément à sa critique contre la nomenclature, Saussure affirme le 4 juillet que «les différentes idées ne représentent rien de préexistant. Il n'y a pas: a) des idées qui seraient toutes établies et toutes distinctes les unes en face des autres, b) des signes pour ces idées. Mais il n'y a rien du tout de distinct dans la pensée avant le signe linguistique. Ceci est le principal.»¹ Avant le signe linguistique, rien n'est donc distinct, ni comme une idée ni comme un son censé la représenter. Cela dit, d'une part, nos idées «n'existent probablement pas. Ou sous une forme qu'on peut appeler amorphe... Par conséquent, prise en elle-même, la masse purement conceptuelle de nos idées, la masse dégagée de la langue représente une espèce de nébuleuse informe où l'on ne saurait rien distinguer dès l'origine.»² D'autre part, «il n'y a pas non plus dans le son des unités bien distinctes, circonscrites d'avance. C'est entre deux que le fait linguistique se passe.»³ Saussure donne alors ce schéma :



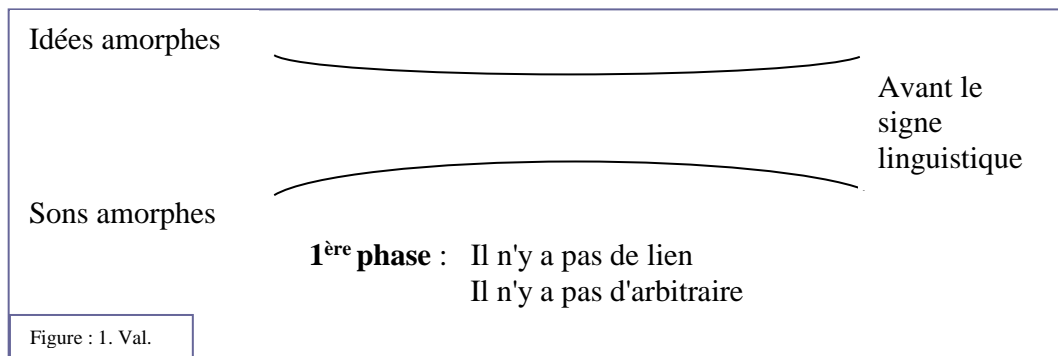
Comment Saussure envisage-t-il ce fait linguistique? Quand est-ce qu'il est né? Qu'est-ce qui le fait naître? Et comment, face à ce fait, s'établissent les rapports entre le signifié et le signifiant d'une part, et entre les signes d'autre part?

Expliquée systématiquement par le maître, la constitution du signe passe par deux phases : l'une qui précède le signe; l'autre qui la suit. Pour comprendre les caractéristiques de chaque phase, il est important de les examiner distinctement l'une après l'autre. Commençons par la première. Selon Saussure, avant le signe linguistique, les idées et les sons représentent une espèce de nébuleuse informe, où l'on ne peut rien distinguer dès l'origine. Ainsi, on peut imaginer le fait linguistique dans cette phase par la figure suivante (1.val) :

¹ TCLG. 1993. P. 137-138

² Ibid.

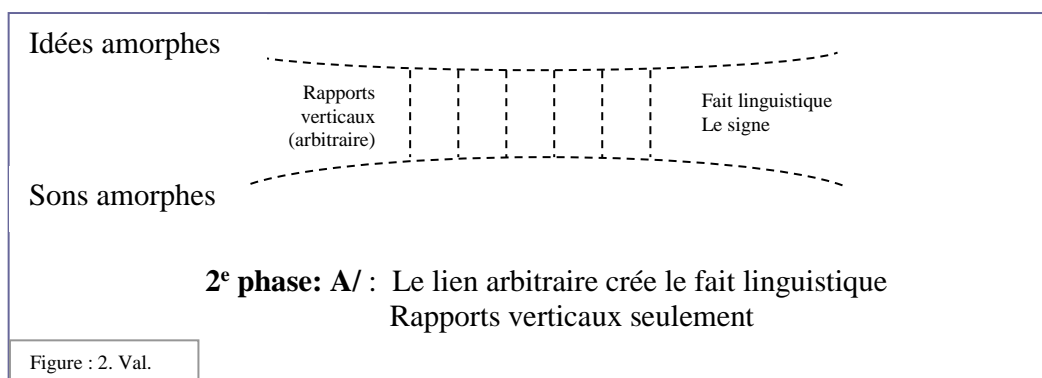
³ Id. P. 138



Dans cette phase, comme le signe, association idée / sons, ne voit pas encore le jour, il n'y a pas non plus de lien, car ceci vient avec le signe, et comme il n'y a pas de lien, on ne peut encore rien dire sur ce qui deviendra son caractère, c'est-à-dire si ce lien sera arbitraire ou non.

Dans la deuxième phase, nous serons en face de deux rapports : rapport vertical et rapport horizontal. Du quel des deux naît alors le fait linguistique et prend-il ainsi son statut?

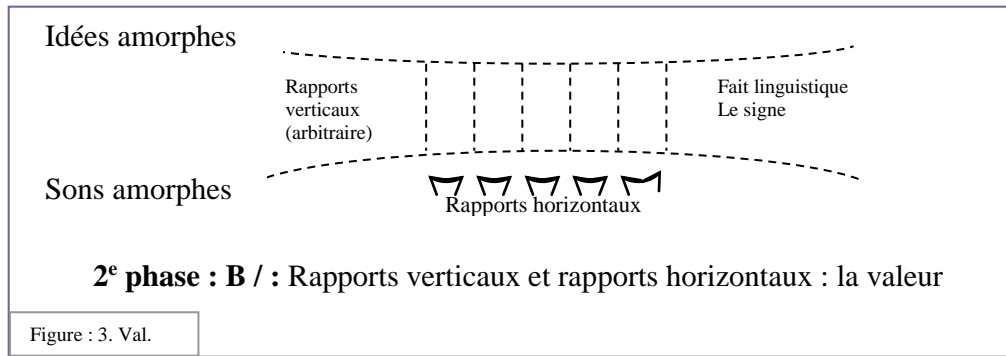
Suivant la forme successive des faits tels qu'a décrits Saussure dans cette phase, le fait linguistique naît du rapport vertical, c'est-à-dire du lien entre les masses amorphes des idées et des sons. Saussure qualifie ce lien d'arbitraire, sans que ce jugement soit reposé sur un fait indicatif: «Non seulement ces deux domaines entre lesquels se passe le fait linguistique sont amorphes, <mais le choix du lien entre les deux> le mariage <(entre les deux)> ... est parfaitement arbitraire.»¹ Selon cette description, le fait linguistique sera une combinaison d'une certaine quantité de concepts avec une certaine quantité de sons. On peut premièrement l'imaginer dans ce schéma (2. Val) :



Une fois que le fait linguistique est né, il donnera naissance aux valeurs: «Ce fait <linguistique> donnera naissance à des valeurs qui elles <pour la première fois> seront déterminées, mais qui n'en resteront pas moins des valeurs, avec le sens qu'on peut attacher à ce mot.»² Ainsi, le fait linguistique ressemblera finalement à ce schéma (3. Val) :

¹ TCLG. 1993. P. 138

² Ibid.



Dans cette figure, on voit que le rapport horizontal s'établit sur le rapport vertical. C'est donc le lien arbitraire qui créera la valeur, comme le dit Saussure: «Le mariage <(entre les deux)> qui créera la valeur est parfaitement arbitraire.»¹

Pour résumer, on dit que le fait linguistique

- a) naît du lien arbitraire entre les deux masses amorphes,
- b) crée une masse de signes linguistique arbitraires,
- c) crée des valeurs relatives qui vont déterminer le lien entre le signifiant et le signifié.

Selon le raisonnement saussurien, ce signe qui est choisi arbitrairement n'est pas déterminé tout seul, ni en tant que lien entre signifié et signifiant, ni en tant que signification. Car le lien entre les deux faces du signe n'est pas donné en soi: «Que faudrait-il pour <que> ce rapport <entre> le signifiant et le signifié fût donné en soi [?] Il faudrait avant tout que l'idée soit déterminée <par avance> et elle ne l'est pas. <Il faudrait avant tout que le signifié fût par avance une chose déterminée et elle ne l'est pas.>»²

C'est le propre de la valeur de déterminer les signes: «<Donc ce que nous venons de dire:> la notion de valeur était déduite de l'indétermination des concepts.»³ «<C'est pourquoi> ce rapport n'est qu'une autre expression des valeurs prises dans leur opposition <(dans leur système)>. <Cela est vrai dans n'importe quel ordre de langue.>»⁴

Ici un point à discuter. Pourquoi Saussure suppose-t-il ce rapport *a priori* arbitraire, puis indéterminé? En quoi dépend-il pour rapporter au signe ces deux caractères? Pourquoi par exemple ne continue-t-il pas la même logique de son explication: n'est-il pas plus raisonnable de dire que le lien est également amorphe? Car la logique dit que : amorphe + amorphe = amorphe.

Mais Saussure avec le caractère *arbitraire* non seulement détermine la nature de ce lien, mais aussi, sous ce titre, il donne naissance au fait linguistique, à moins qu'il

¹ TCLG. 1993. P. 138.

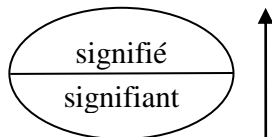
² Id. P. 139

³ Id. P. 140-141

⁴ Id. P. 139

n'entende par *arbitraire* le sens d'indéterminé qui est d'une certaine façon commun entre *arbitraire et amorphe*. Mais Saussure n'a ni justifié l'arbitraire du lien, ni précisé le sens de l'arbitraire.

Revenant maintenant au signe linguistique. Selon Saussure, pour qu'il soit déterminé par la valeur, il doit envisager deux rapports: l'un est primaire, l'autre secondaire. La relation verticale entre signifiant et signifié est ici qualifiée de "secondaire" par rapport à la relation horizontale, c'est-à-dire à la coexistence des termes, laquelle est donc primaire pour valider l'idée de la valeur: «Si l'on revient maintenant à la figure qui représentait le signifié en regard du signifiant, reprend Saussure en donnant cette figure,

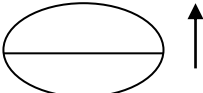


on voit qu'elle a sans doute sa raison d'être mais qu'elle n'est qu'un produit secondaire de la valeur.»¹ Tandis que la priorité est aux rapports entre les termes. Parce que c'est à partir de ce rapport-ci que le premier rapport va être déterminé enfin. C'est-à-dire à partir des rapports horizontaux, le rapport vertical s'établit:

«Mais le signifiant et le signifié contractent un lien en vertu des valeurs déterminées qui sont nées de la combinaison de tant et tant de signes acoustiques avec tant et tant de découpures qu'on peut faire dans la masse.»²

La valeur issue de l'opposition des termes détermine le signe par deux côtés: a) elle détermine le lien entre le signifiant et le signifié; b) elle détermine la signification. Le schéma signifiant-signifié devient le schéma final :

«Le signifié n'est que le résumé de la valeur linguistique supposant le jeu des termes entre eux, dans chaque système de langue.»³

«Le schéma  n'est donc pas initial dans la langue.»⁴

Il est à noter que dans cette figure qui désigne le signe pris isolément, la flèche pointée vers le haut et à l'extérieur de l'ellipse manque dans la figure qu'a faite Saussure en définissant le signe linguistique. Cette nouvelle figure est, selon la linguiste C. Quijano, une correction, très importante, puisqu'elle souligne le caractère de valeur radicalement arbitraire du signifié ainsi que l'homogénéité de l'unité.⁵

¹ TCLG. 1993. P. 139

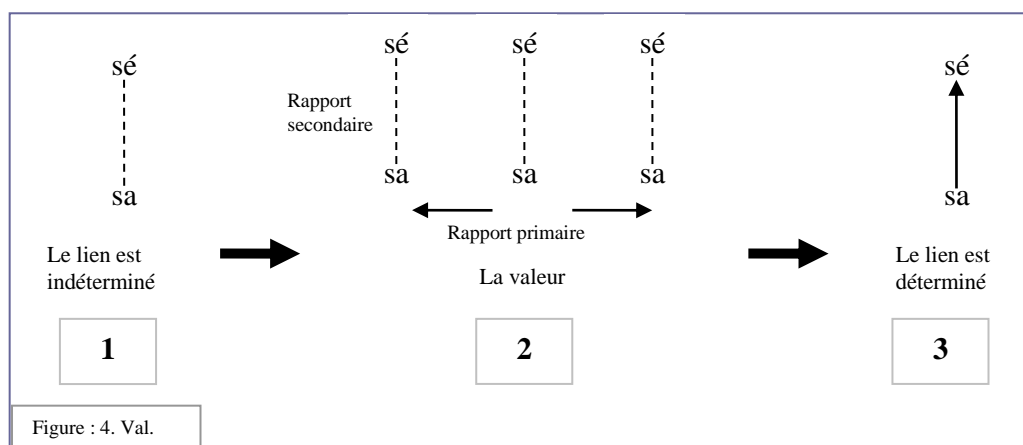
² 1846 Rudolf Engler 1968 P. 256

³ TCLG. Op.cit. P. 140-141

⁴ 1899 Rudolf Engler 1968 P. 264

⁵ C. Quijano 1998 P. 163

Suivant la conception saussurienne de la notion de valeur et sa description de toutes les étapes qui conduisent enfin à déterminer la valeur du signe, on obtiendra ce schéma final (4. Val):

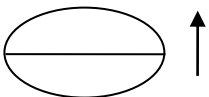


Dans ce schéma, les lignes à tirets représentent le lien indéterminé du signifiant-signifié, tandis que la flèche continue finale représente le signe déterminé.

Avec ce schéma, s'éclaire partiellement la question posée dans les milieux linguistiques consistant à savoir laquelle des relations interne et externe du signe saussurien est antérieure, et celle qui prend le dessus sur l'autre. Certains linguistes ont remarqué de ce côté une contradiction dans la pensée de Saussure entre la leçon de mai et de juin-juillet¹. Elle consiste en ceci: dans la leçon du 12 mai, on voit que la relation externe n'est possible que grâce à la relation interne: «Cette relation de terme à terme n'existe pas, autrement qu'en vertu des deux relations internes qui existeront ici.



(... la relation du concept avec l'image peut exister sans réciproque intervention des deux relations internes.)»² Alors que dans le chapitre sur la *valeur*, Saussure développe un point de vue qui renverse l'équation:

«Le schéma  n'est donc pas initial dans la langue. La distribution des idées dans les mots d'une langue nous donne les contours de l'idée elle-même. Une fois que nous avons les contours, ce schéma peut entrer en jeu.»³

¹ R. Godel dit : «Entre cette conception et celle du chapitre sur la valeur, la contradiction paraît flagrante» 1957 p. 246. A. Suenaga : «Les diverses critiques faites à l'arbitraire saussurien ne sont-elles pas fondées sur cette contradiction? Beveniste n'a-t-il pas bien critiqué la première position saussurienne en utilisant la seconde?» Suenaga 2005 P. 156

² TCLG. 1993. P. 90

³ 1899 Rudolf Engler 1968 P. 264

Il semble que les deux passages créent une confusion chez les éditeurs qui étaient tellement embrouillés par la contradiction se trouvant entre les deux versions qu'ils décident de ne pas les retenir dans l'édition du C.L.G. Le linguiste A. Suenaga pense à la possibilité que la réunion des deux idées contrariées dépasse la compréhension des éditeurs¹ qu'ils ont adopté enfin une seule version unique. Ainsi, A. Sechehaye, pour combler ce qu'il pensait contradictoire, se hâte à noter que «on ne peut pas concevoir une relation d'un mot à l'autre qu'en invoquant la relation interne qui unie l'image auditive [au concept].»²

En se référant au schéma (4.val), on imagine que la confusion vient souvent, entre étape 1 par rapport à 2; et étape 2 par rapport à 3. En effet, pour le passage de mai, Saussure désigne par relation interne, non pas le signe au point (3) de la figure (4.val), mais le point (1), c'est-à-dire le signe sans rapport avec les autres termes voisins. Et cette relation est à la fois arbitraire et indéterminée.

Mais il en reste quand même un autre genre de contradiction : Saussure, au chapitre sur l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif, parle d'une relation interne du signe entre signifiant et signifié (point 1), plus tard, au sujet de la valeur, il dit que ce rapport n'est pas donné en soi. Bien plus, en mai, le signe indéterminé figure avec une flèche à deux pointes à l'intérieur de l'ellipse, ce qui marque l'efficacité du rapport intérieur signifiant-signifié, non son indétermination. En revanche, au chapitre sur la valeur, le signe, déterminé au point 3, figure avec une seule flèche pointée vers le haut allant du signifiant au signifié, et à l'extérieur de l'ellipse. La comparaison des deux figures marque une absence de correspondance exacte avec l'explication donnée des faits.

En tout état de cause, quant aux deux passages ci-dessus, il s'agit, à notre avis, moins d'une contradiction au niveau général de l'idée, qu'au niveau détaillé qui marque un certain manque de vigilance et de cohérence de la part du maître. Les deux idées apparemment contradictoires ne pourraient être en fin de compte que complémentaires, pourvu quelles nécessitent d'être plus claires.

Cependant, le schéma (4.val) ci-dessus soulève de nombreuses questions :

1^{ère} question : A quel point peut-on considérer l'hypothèse saussurienne qui désigne l'avant langue: celle qui consiste à faire des sens et des sons deux masses amorphes, et celle qui nie la préexistence des uns aux autres?

En effet, dire que les deux domaines reliés par le fait linguistique sont confus et amorphes n'est qu'une supposition conjecturale, en quelque sorte gratuite, comme l'exprime le linguiste P-A. Huglo dans ce passage : «Nous ne pouvons véritablement expérimenter ce caractère amorphe: étant donné notre statut de locuteurs en effet, aucun

¹ A. Suenaga. 2005 P. 105

² 2121 Rudolf Engler 1968 P. 302

d'entre nous ne jouit de l'expérience pré-linguistique pour justifier ce point, et, s'il en jouissait, il ne pourrait en faire état.»¹ La question de la non préexistence de l'un des deux parties du signe ne sort pas non plus du cadre conjectural. Dans son article sur le structuralisme et l'arbitraire du signe, le linguiste Eric Buyssens utilise des exemples qui réfutent la position saussurienne, il en arrive à cette conclusion: «La vie oblige les êtres sans langage à connaître les faits, à procéder à des abstractions et à organiser leurs abstractions en systèmes. Tout n'est pas indistinct en dehors du langage... Tout n'est pas imprécis avant l'apparition du langage; au contraire, le langage n'apparaît que dans la mesure où les idées se sont déjà précisées.»²

2^e question: Dans le point 1, le rapport entre sons et idées est arbitraire, ou radicalement arbitraire, et sur ce caractère s'établit la valeur qui, par le biais des termes coexistants, détermine leur lien dans le point 3. La question qui se pose c'est de savoir si le signe saussurien, indéterminé arbitraire dans le point 1, se qualifie également de ce caractère dans le point 3. Si oui, on est donc dans un cercle vicieux. Si non, le signe déterminé de rapport signifiant-signifié au point 3 pourrait-il sous ce titre mettre fin au caractère arbitraire présumé au point 1? Saussure y répondra avec le thème de la limitation de l'arbitraire que nous allons étudier dans le chapitre suivant.

3^e question: La leçon donnée le 2 mai sur la nature du signe, défini comme radicalement arbitraire, désignait-elle alors le signe dans le point 1 ou dans le point 3? En d'autres termes, le signe arbitraire saussurien est-il le signe indéterminé ou le signe déterminé, fruit de la valeur?

La question de la radicalité de l'arbitraire nous fait penser tout de suite au point 1. On ajoute que Saussure n'avait pas encore abordé le thème de la valeur, ni par conséquent non plus le *signe déterminé*. Aussi peut-on tomber sur un passage dans la leçon du 9 mai, sur l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif, qui confirme ce point de vue: «Nous ne choisissons donc pas le premier terrain venu (la limitation de l'arbitraire), mais nous prenons comme terrain le principe fondamental (l'arbitraire radical et absolu.»³

Mais d'autre part, Saussure dans cette leçon-là parle de l'association d'un concept et d'une image acoustique, ce qui nous laisse penser qu'il désigne le signe déterminé au point 3. Cette façon double d'imaginer le signe remet en cause la description de la nature du signe le 2 mai. Car on ne sait plus où on est, dans le signe indéterminé ou dans le signe déterminé en vertu de la valeur. C'est, en effet, un point qui n'a pas été clair dans la théorie du signe saussurien et qui fait d'elle un objet de critique des linguistes. Ainsi le linguiste A. Suenega dit: «Cette vue de Saussure selon laquelle la détermination

¹ P-A Huglo 2002 P. 57

² Eric Buyssens 1959 P. 406

³ TCLG. 1993. P. 87

«système de la valeur a la préséance sur le signe isolé rend peu convaincant l'insistance sur l'importance du rapport vertical.»¹

4^e question: comment extraire la détermination en partant de l'arbitraire? Comment la valeur naît de l'arbitraire ?

En effet la question ne peut pas être raisonnablement soutenue. Car, réunir d'une part la détermination et l'arbitraire, d'autre part l'arbitraire et la valeur, qui sont deux notions antonymes, n'est pas réalisable du point de vue de la logique. Si par contre on cède à la raison saussurienne, on se trouve en face des contradictions suivantes:

- La valeur n'apparaît qu'au moment où le caractère arbitraire du lien se constate, non seulement dans le signe détaché du système, mais dans la distribution des idées entre les termes. On comprend donc que le caractère différentiel des signifiants et des signifiés résulte du principe de l'arbitraire, tandis que le maître établit une liaison entre l'opposition des termes et la limitation de l'arbitraire.
- L'arbitraire pris au sens radical signifie que les faces du signe, le signifiant et le signifié, ne préexistent pas à celui-ci. Mais ceci pose une problématique: «Si concept et image acoustique ne préexistent pas au signe lui-même, reste cependant à comprendre comment il est possible de le décrire en fonction d'une *relation* entre ces deux faces, et comment des éléments qui ne préexistent pas au signe et s'avèrent par là totalement indéterminés d'un point de vue linguistique peuvent, à partir de leur "rencontre" au sein du signe, apparaître comme des faces rigoureusement déterminées de celui-ci»².
- Comme la valeur détermine le lien entre signifiant et signifié par le principe de l'opposition et des différences, et comme Saussure le qualifie toujours d'arbitraire, il s'ensuit que la notion de valeur détermine le caractère arbitraire du signe. Mais ceci contredit son point de vue selon lequel le lien arbitraire crée la valeur.³

5^e question: Que signifie le lien *indéterminé* ?

Nous avons déjà vu qu'il signifie que le lien n'est pas donné en soi, parce que l'idée du signe n'est pas déterminée d'avance.⁴ Saussure en donne un exemple:

«Si les idées étaient prédéterminées dans l'esprit humain avant d'être valeurs de langue, une des choses qui arriverait forcément c'est que les termes d'une langue dans une autre se correspondraient exactement

français

allemand –

cher

lieb, teuer <(aussi moral) >

Il n'y a pas correspondance exacte.

¹ Suenaga 2005 P. 155

² P-A Huglo 2002 P. 56

³ TCLG. 1993. P. 138, 76

⁴ Id. P. 139

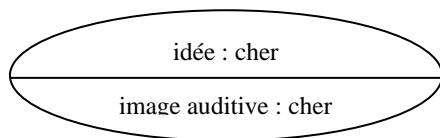
juger, estimer

urteilen, erachten

<ont un ensemble de significations qui ne coïncident qu'en partie avec

français *juger, estimer*>

Nous voyons qu'il n'y a pas avant la langue quelque chose qui soit la notion "cher" en soi. Donc nous voyons que cette représentation:



tout en pouvant avoir son usage n'est qu'une façon d'exprimer qu'il y a en français une <certaine> valeur cher <circonscrite dans système français> par opposition à d'autres termes...

La valeur *cher* est déterminée des deux côtés.»¹

En principe, si l'idée n'est pas prédéterminée, ni donc le lien n'est donné en soit, celui-ci ne peut être qualifié de quoi que soit. Or Saussure donne déjà ce lien en le qualifiant d'arbitraire. A moins qu'il n'entende justement par arbitraire le fait qu'il n'est pas donné en soi, ou qu'il est *indéterminé*. Dans ce cas, si le signe au point 1 est arbitraire indéterminé, on peut dire que la valeur qui le rend déterminé au point 3 exclut le caractère arbitraire du signe. Ce que Saussure le nie parfaitement.

6^e question: Entre le point 1 et le point 3, s'agit-il pour Saussure d'une phase réelle ou abstraite? En d'autres termes, les signes du langage, pris en soi, sont-ils en général déterminés ou indéterminés?

Nous allons voir la réponse à cette question au sujet de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif. Nous signalons seulement ici que pour Saussure les deux états du signe, décrits aux points 1 et 3, existent dans toute langue en proportion variable; car «tout le mouvement qui représente pour la langue l'évolution, dit-il le 12 mai, peut se résumer en un va et vient entre la somme respective du parfaitement immotivé et du relativement motivé.»²

En outre, dans cette question qui concerne la détermination du signe par la valeur, il ne faut pas perdre de vue le fait que la détermination ou l'indétermination du signe nécessite avant tout l'intervention non de la valeur mais de l'individu dont l'acte de l'opposition des termes assure seul l'extraction de la valeur. Dans ce cas, la détermination du signe ne relève pas du système de signes en soi. Car, il y aura cet élément extérieur

¹ TCLG. 1993. P. 139-140

² Id. P. 87

qui s'en sert, et qui seul rend le signe déterminé ou non, car c'est lui qui dégage la valeur du signe.

7^e question: dans la figure du fait linguistique, Saussure imagine le découpage entre la masse des idées et des sons simultanément en droites verticales. Cette vision ne ressemble-t-elle pas à celle de la nomenclature qu'il a critiquée (une idée pour un signe, un signe pour une idée) et donc ceci ne remet pas en cause la notion même de valeur fondée sur l'opposition et les différences?

Nous avons vu que l'arbitraire saussurien est tantôt philosophique tantôt linguistique. Nous craignons que notre maître ne mesure encore les choses en vivant dans l'inconscient des idées classiques et le conscient de sa propre conception de langue comme un système de valeurs.

8^e et dernière question: Pourquoi Saussure ne s'occupe-il pas de la constitution primitive du lien arbitraire entre les deux masses amorphes, c'est-à-dire dans une phase où le fait linguistique naît et passe de l'avant-langue à la langue, au lieu d'aller chercher sa valeur par opposition?

Certes, il vaudrait mieux rechercher l'effet constitutif du système dans autre chose que les deux types d'association syntagmatique et associative proposés par le maître. Mais à notre avis, si Saussure ne l'a pas fait, c'est qu'il ne a pas pu définir distinctement le rapport liant le signifiant au signifié. Pendant ses trois cours, il ne garde pas une idée claire sur la nature de ce rapport. Il n'a pas saisi comment, et sur quel critère le son a été attaché à son idée. Il dit que le signe est arbitraire, mais en entrant dans les détails de cette attribution, on est en face de contradictions sans fin. D'abord il parle de l'arbitraire du rapport du signe dans le point 1 (figure 4 val), lequel sera déterminé par la valeur dans le point 3. Nous pouvons jusqu'ici comprendre que l'arbitraire est quelque chose d'indéterminé entre un son amorphe et une idée amorphe. Les trois éléments ambigus, à savoir deux tranches amorphes associées par un lien arbitraire, créent le fait linguistique! Comment? Saussure ne l'a pas dit, il donne seulement des conjectures. Mais le 12 mai, il parle de ce rapport dans le point 1 comme étant concevable : «Nous <ne> pourrions <jamais> concevoir la relation d'un mot à l'autre sans concevoir la relation <interne> pour chaque mot entre le concept et l'image acoustique. »¹ Or, si ce rapport est concevable, où est le problème? Pourquoi le juge-t-il indéterminé? Et enfin quelle est alors la vraie pensée de Saussure? Pourquoi ne tient-il pas bon une seule idée?

A notre avis, il se peut que notre maître soit accablé par la nature du rapport qui lie le signe à l'idée. Car, d'une part, il estime l'évidence du rapport arbitraire, mais d'autre part il aurait dû expliquer comment avec ce caractère arbitraire les signes linguistiques assurent la communication des idées. La théorie de la valeur pourrait lui rapporter une certaine solution en ce sens.

¹ TCLG. 1993. P. 90

Mais ce qui se passe c'est qu'il fait tomber la question dans une problématique sans issue : passer au moment où s'établit le lien vertical, c'est-à-dire au moment de la constitution du fait linguistique, suppose deux possibilités tout à fait contradictoires: ce lien se constitue-t-il en vertu d'un rapport arbitraire qui sera déterminé par opposition avec les autres termes? Ou bien c'est le concours de ce qui existe autour du signe qui créera le lien entre le signifiant et le signifié puisque ce lien n'est pas donné en soi? Autrement dit, dans le signe au point 1, y a-t-il ou non un lien? Qu'est-ce qui peut être son créatif? Est-il déterminé par arbitraire ou indéterminé par l'absence de lien? Quel rapport y a-t-il entre *arbitraire*, *indéterminé*, et *absence de lien*? Il semble que Saussure n'ait pas pensé à aucune de ces questions.

Mais une chose semble certaine. Si Saussure attache le caractère arbitraire au lien qui définit la masse amorphe des idées et la masse amorphe des sons, c'est qu'il l'estime comme une vérité "crevant les yeux", comme une évidence caractérisant le signe à l'origine. Cette idée vivait dans sa tête de façon enracinée et chronique. Il ne suivait pas la logique dans ses leçons, mais un mélange entre la logique et ce qu'il pensait indiscutable, incontesté; il réunit ainsi l'objectivité et la subjectivité dans sa tête. Le résultat est une somme de contradictions, et d'interrogations sans réponse.

Vu les rapports étroits que nous avons vu entre le principe de l'arbitraire saussurien et sa théorie de la valeur, il est curieux de lire chez les linguistes une question portant à savoir lequel des deux thèmes, de l'arbitraire ou de la valeur, compte le plus pour Saussure. C. Normand est du côté de la valeur: «Pour Saussure, dit-elle, l'important est la valeur... la nouveauté saussurienne est dans la théorie de la valeur, non dans l'affirmation de l'arbitraire».¹ Pour C. Quijano, malgré le fait que «la notion de valeur semble défier celle d'arbitraire, car elle explique la relation interne entre le signifiant et le signifié en termes d'échange»², elle penche plutôt vers l'arbitraire, du fait qu'il «reprend ses droits et donne un visage nouveau à la notion de valeur en linguistique.»³ A notre avis, il s'agit moins de savoir lequel des deux thèmes prend le dessus sur l'autre que de savoir le bien fondé de chacun.

Nous avons tendance à penser que la valeur saussurienne n'est pas une notion définie à fin et fonction précises, pour les raisons suivantes :

1. Nous avons vu que les tentatives saussuriennes pour déterminer le signifié par la valeur sont en échec.
2. L'exemple qu'il donne à la notion de valeur (mouton, mutton, cheep) a été fondé sur un double critère.

¹ C. Normand 1973 P. 125

² C. Quijano 1998 P. 160

³ Id. P. 161

3. La duplicité dans les normes se confirme dans un autre endroit: Selon lui, la valeur du signe est relative, elle n'apparaît qu'en le comparant aux signes dans le système. Mais ce raisonnement contient une grande erreur logique. Car, dans le fait de comparaison et d'opposition, Saussure prend la valeur des autres signes comme absolue et déterminée d'avance, il ne lui reste qu'à les mettre en comparaison avec le signe dont il cherche la valeur. Sinon à quoi sert la comparaison si les autres signes comparés n'ont pas ce caractère. On objectera que dans l'acte de comparaison il ne s'agit pas de la valeur mais de la signification des signes. Or, que ce soit la signification ou la valeur, il y a quelque chose de déterminé qui met en cause l'idée de valeur relative qui n'apparaît que dans le jeu des différences. En réalité, si nous voulons la résumer, cette théorie signifie justement que la valeur d'un signe est relative quand il est comparé aux signes de valeur absolue. Cela dit, en revanche, que chaque signe entré dans le jeu d'oppositions perd son caractère absolu une fois qu'il est comparé aux autres signes; et inversement, le signe dont on a jugé la relativité de valeur perd ce caractère une fois qu'il est entré aussi dans un groupe de signes comparés.
4. Comme l'ont marqué ses élèves, Saussure n'a pas défini la signification pour la distinguer de la valeur, ni réussi à définir la valeur distinctement des autres notions. Il le dit lui-même au cours III: «Les valeurs ne sont jamais des unités simples ... Et j'ajouterais que je ne fais pas de différence fondamentale entre ces cinq termes : une *valeur*, une *identité*, une *unité*, une *réalité* (au sens linguistique: *réalité linguistique*) et un *élément concret* linguistique.»¹
5. Le passage mentionné au point 4 suffit à lui seule à remettre en cause la notion de valeur. Pourquoi ? Parce que le théoricien lui-même ne réussit pas à mettre en œuvre sa théorie de la valeur. Selon lui le terme ne sera déterminé que par opposition aux autres termes voisins. On se demande alors Pourquoi en mettant en coexistence les termes : *valeur*, *identité*, *unité*, etc. il n'arrive à en déterminer aucun?
6. Du coup, si l'on peut expliquer le terme *valeur* selon la notion saussurienne de valeur, on voit que, pris isolément, il est indéterminé, n'a pas de valeur. Donc, il n'est par avance pas une chose déterminée. La question philosophique est là : Est-ce qu'on peut se servir d'une chose indéterminée n'ayant pas de valeur pour déterminer une autre chose, elle-même indéterminée? On pourra nous objecter que la valeur de *valeur* vient par opposition à *signification*. Là un autre type de problème. D'abord, nous y avons répondu aux points 4 et 5 ci-dessus; ensuite, si *signification* et *valeur* n'ont pas quelque existence en soi, comment peut-on donner à chacun une existence déterminée fixe qu'on appelle valeur? Si la réponse est que chacun a quelque existence mais informe et indéterminée, il n'est plus nécessaire d'insister de ne pas traiter le signe isolément. On voit par là que Saussure ferme les yeux sur le fait de savoir d'où les signes acquièrent *a priori* leur raison d'être.

¹ 1803 Rudolf Engler 1968 P. 248

7. Finalement, à supposer que le signe n'existe pas tout seul, indépendamment des autres signes, on pose la question logiquement: comment peut-on avoir plusieurs signes s'il n'y en a pas un?

C'est pourquoi nous pensons que la notion de valeur saussurienne ne serait peut-être créée que pour venir au secours du signe arbitraire. Autrement dit, elle pourrait être expliquée par la tendance inconsciente à croire en l'existence de quelque élément effectif invisible dans le signe qui pourrait donner explication à la question suivante : le signe est si attaché à l'idée qu'il est bien difficile de croire que cet attachement est un simple rapport arbitraire.

Saussure, n'ayant pas la possibilité, ni peut-être pas la volonté, de comprendre le premier rapport vertical dans le signe, n'a pu le définir que par le caractère d'arbitraire que notre analyse révèle ambigu. En l'occurrence, il recourt au secours du rapport horizontal, plus clair. Pourtant, il n'a toujours pas réussi à déterminer le signifié, et n'a pas pu ajouter grand-chose pour atténuer l'arbitraire qui reste malgré tout l'omniprésent du rapport signifiant-signifié. «Il est certain, dit le commentateur du texte saussurien R. Godel, que, prise en soi, ni la différence phonique ni la différence sémantique ne suffit à définir les termes de l'opposition; et ceci ne peut s'expliquer que par le principe de l'arbitraire: entre les deux ordres de différences, il n'existe pas davantage de lien naturel qu'entre les deux éléments d'un signe isolé».¹

¹ R. Godel 1957 P. 244

Chapitre III: La limitation de l'arbitraire

Au début du chapitre V qui porte pour titre *l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif dans la langue*, Saussure rappelle le principe fondamental de la langue: «Nous avons posé comme étant une vérité évidente que le lien du signe par rapport à l'idée représentée est radicalement arbitraire.»¹ Ce rappel sert de nota bene que le sujet qui suit ne doit pas être compris comme la mise en cause de l'arbitraire du signe, soutenu la semaine précédente par le maître. Comme la valeur, le nouveau thème s'inscrit dans l'explication complémentaire de la notion d'arbitraire.

Notons tout d'abord qu'avant de commencer par expliquer le phénomène, Saussure propose de remplacer «radicalement arbitraire» par «immotivé»² et introduit par la suite la notion de motivation relative, ou limitation de l'arbitraire :

«Dans toute langue, il faut distinguer ce qui reste radicalement arbitraire et ce qu'on peut appeler l'arbitraire relatif. Une partie seulement des signes dans toute langue seront radicalement arbitraires. Chez d'autres <signes> intervient un phénomène au nom duquel on peut distinguer un degré.»³

Saussure souligne ensuite la place qu'occupe ce phénomène dans le système de la langue: «Toute langue contient parallèlement *mêlés* en proportions diverses les deux éléments: le parfaitement immotivé et le relativement motivé... On peut opposer une langue aux autres comme contenant plus ou moins de ces éléments... Tout le mouvement qui représente pour la langue l'évolution peut se résumer en un va et vient entre la somme respective du parfaitement immotivé et du relativement motivé.»⁴

Il fait remarquer que la comparaison des langues se fait en fonction de la motivation, non de l'arbitraire. Nous mettons son passage en quatre points distincts:

1. «On peut se rendre compte assez vite en étudiant une langue quelconque même sans approfondir, de la place <plus ou moins considérable> qu'elle accorde à l'élément motivé en regard de la masse indestructible de l'immotivé.
2. On pourra dire que les langues dans lesquelles l'immotivé est à son maximum sont lexicologiques, celles où il est à son minimum sont plus grammaticales.
3. On peut distinguer comme deux pôles contraires ... la tendance à employer l'instrument lexicologique ou la tendance à employer l'instrument grammatical. L'instrument lexicologique <étant> composé de casiers isolés, l'instrument grammatical étant comme une chaîne formée d'anneaux unis entre eux; où une unité fait appel à l'autre.

¹ TCLG. 1993. P. 85

² «Au lieu d'arbitraire nous pouvons dire immotivé. Il arrive que le <lien entre le> signe et la sonorité est relativement motivé.»² TCLG. 1993. P. 85

³ Ibid.

⁴ Id. P. 87

4. Le type de l'ultralexicologique est par exemple dans le chinois Le type de l'ultragrammatical : indoeuropéen primitif, sanscrit grec».¹

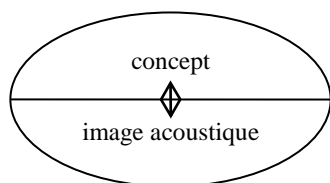
Toute langue est donc composée de deux parties, le parfaitement immotivé et le relativement motivé. En fait, nous avons vu que l'adverbe *radicalement arbitraire* que le maître a substitué par *l'immotivé*, avait sa place dans la définition du signe et dans la théorie de la valeur. Nous avons vu qu'il désigne le fait linguistique, le signe indéterminé au point1 (figure 4val.); c'est-à-dire avant sa mise en opposition avec les autres termes qui engendra sa valeur. Dans ce chapitre, Saussure a atténué la rigueur de son premier principe, en montrant qu'une partie seulement des signes d'une langue est totalement arbitraire, le reste étant relativement motivé. Nous allons voir maintenant si le caractère substitutif d'*immotivé* désigne le signe pris tout seul ou par rapport avec les autres signes.

Nous savons que *l'arbitraire* saussurien désigne le rapport entre le signifiant et le signifié, le signe et l'idée. Mais avec le *relativement motivé*, nous avons constaté une variation importante dans la version des élèves: chez Constantin, c'est entre le signe et la sonorité; chez Dégallier, entre le signe et l'idée². Les éditeurs du C.L.G. n'ont pas marqué cette différence parce qu'ils n'avaient pas sous la main les cahiers de Constantin, mais ils traitent l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif comme relevant des mêmes conditions. En effet, la version de Constantin n'est pas en contradiction avec la base de ce phénomène selon la quelle le signe/sonorité est la première démarche du phénomène, le signe/idée en est la deuxième. Tous deux représentent ensemble le *relativement motivé*. Il est à noter que ce phénomène rappelle celui d'onomatopée où la motivation entre le signe et l'idée passe d'abord par la sonorité du signe.

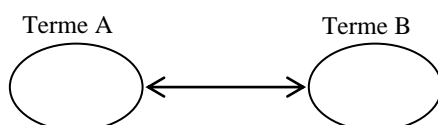
Passons maintenant à la découverte de ce phénomène qui attribue au signe arbitraire une motivation relative.

La limitation de l'arbitraire met en jeu deux relations, l'une intérieure au signe (association du signifié et du signifiant), l'autre associant les signes entre eux. Suivons l'explication du phénomène par Saussure, telle que les élèves ont notée de leur maître:

«Nous avons d'une part cette relation dont il a été question :



et d'autre part cette relation :



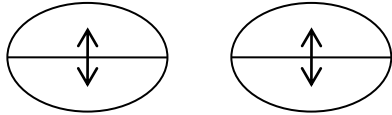
¹ TCLG. 1993 P. 89

² (D 200) 2093 Rudolf Engler 1968. P 297

Il y a d'un côté une relation intérieure qui n'est autre chose qu'une association entre l'image auditive et le concept. Chaque terme implique cette relation interne. C'est la seule qui soit à considérer.

L'idée du relativement motivé implique nécessairement un autre terme. En apparence il semble qu'il n'y ait rien de commun entre cette relation interne et cette relation externe avec un terme opposé.

Cette relation de terme à terme n'existe pas, autrement qu'en vertu des deux relations internes qui existeront ici.»¹



On est ainsi dans la même condition structurale de la *valeur*, d'où l'on peut établir une assimilation entre les éléments du chapitre sur la valeur et celui-ci :

Le signe indéterminé arbitraire = arbitraire absolu (immotivé)

Le signe déterminé par la valeur = arbitraire relatif (relativement motivé)

Voilà la réponse à la question 2 du thème précédent.

On dira donc que l'arbitraire *radical* est équivalent à l'arbitraire *immotivé*. De même Saussure, pour entrer dans ce chapitre, remplace arbitraire par immotivé. Or cette assimilation ne serait qu'une illusion: au chapitre de la valeur, le signe est radicalement arbitraire par rapport à l'idée, tandis que dans ce chapitre, il est immotivé par rapport aux termes coexistants. Lisons ce passage de Saussure:

«Ainsi *vingt, dix-neuf*

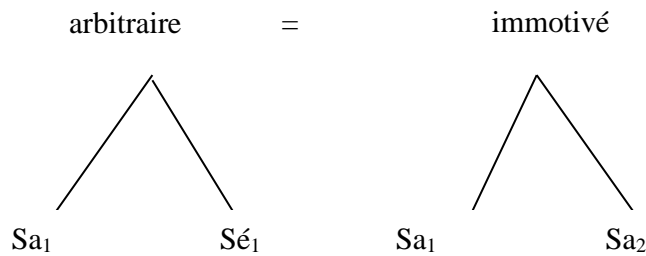
Dans *vingt* il est absolument immotivé...<ne> fait appel à aucun terme coexistant dans la langue. *Dix-neuf* fait appel à des termes coexistants dans la langue (*dix* et *neuf*). Eh bien, il essaie de se motiver. Ce qui est dans *dix* et ce qui est dans *neuf* est tout aussi arbitraire»².

Dans cette dernière phrase, Saussure montre bien la distinction entre les caractères *arbitraire* et *immotivé*. Ainsi, le signifiant vis-à-vis du signifié est arbitraire; mais les rapports syntagmatiques impliquent des unités complexes: lorsqu'un terme fait appel à d'autres, il «essaie de se motiver», sinon, il est immotivé. En bref, par *immotivé*, le signe ne fait pas appel à d'autres signes; avec *arbitraire* le signe n'a aucun rapport intérieur avec l'idée. Pourtant, le contexte fait voir que Saussure considère les deux caractères comme étant la même chose.

Pour mieux montrer la distinction entre *arbitraire* et *immotivé*, nous supposons d'abord que les autres termes, qui entrent en jeu d'opposition, sont pris en tant que sonorité, c'est-à-dire comme signifiants seulement, d'où cette figure :

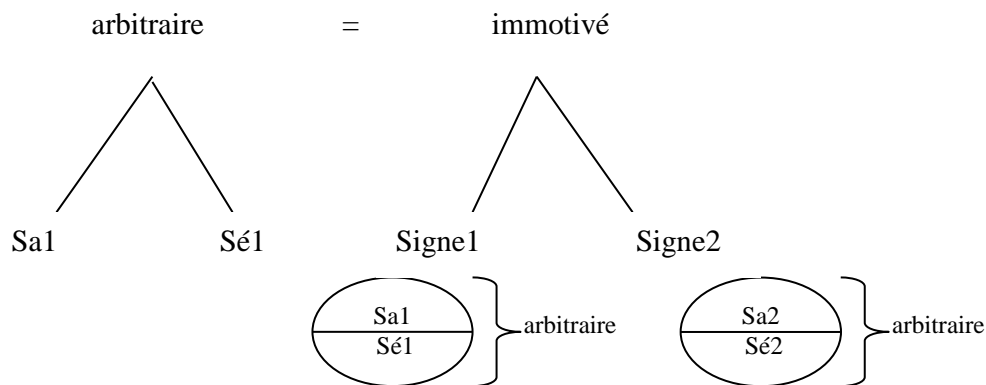
¹ TCLG. 1993. P. 89-90

² Id. P. 85-86



Les deux caractères sont dissemblables parce que les deux côtés de l'équation contiennent des éléments différents: *l'arbitraire* désignant la relation entre le signifiant et le signifié n'équivaut pas à *immotivé* qui concerne le signifiant par rapport à un autre signifiant. La figure fait constater aussi qu'avec *immotivé* on n'est plus dans la linguistique, puisqu'il y a un signifiant sans signifié. Or, *sa1* ne peut faire appel à *sa2* qu'en tant que porteur de *sé1*, ce qui manque ci.

Si par contre on prend les termes par le total du signifiant et le signifié :



Qu'est-ce que nous aurons? L'arbitraire ne peut non plus équivaloir à l'immotivé, mais il en fait partie. Donc, dans tous les cas, il n'est pas possible de remplacer *arbitraire* par *immotivé*, comme l'a fait Saussure.

Revenons maintenant au phénomène du relativement motivé au sein de ce réseau de rapports verticaux et horizontaux. Pour comprendre la nature de ces rapports, il est nécessaire de se référer à la définition des deux manières «dont un mot est en rapport avec les autres», à savoir la coordination syntagmatique et la coordination associative que Saussure a introduites le 27 juin, c'est-à-dire avant d'aborder le thème de valeur dans le troisième Cours III. Il souligne que ces deux coordinations sont bien distinctes, l'une de l'autre: «Le rapport et ⟨la différence⟩ des mots entre eux se déroule suivant deux ordres, dans deux sphères tout à fait distinctes: chacune de ces sphères sera génératrice d'un certain ordre de valeur et ⟨l'opposition⟩ même qu'il y a entre les deux rend plus claire chacune d'elles.»¹

¹ TCLG. 1993. P. 128

III.1. Les types de coordination

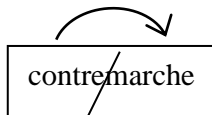
III.1.1. coordination syntagmatique

Saussure la définit ainsi: «C'est la combinaison de deux ou plusieurs unités, également présentes qui se suivent les unes les autres. Si elles se suivaient sans offrir aucun rapport entre elles, nous ne les appellerions pas syntagme, mais plusieurs unités consécutives ayant un rapport entre elles <ou avec le tout> forment un syntagme.»¹

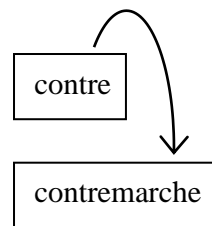
«Exemple: *contre tous*: ici il y a un rapport qui lie d'une certaine façon *contre* avec *tous*. On peut l'exprimer ainsi:



Contremarche donne lieu à une observation semblable: ici il y a deux rapports à distinguer:



Rapport d'une partie à l'autre



rapport de la partie au tout²

«Les rapports qui appartiennent au syntagme se déroulent dans l'étendue, ont pour support l'étendue <et la suite des unités dans l'étendue laquelle n'a qu'une seule dimension et une seule direction>, par opposition à l'autre genre de rapports qui viendra ensuite.»³

III.1.2. coordination associative

Celle-ci, en revanche, se fait par «association psychique avec d'autres termes existant dans la langue.

Exemple: un mot comme *enseignement* appellera d'une façon inconsciente pour l'esprit en particulier l'idée d'une foule d'autres mots qui par un côté ou par un autre ont quelque chose de commun avec lui. Ce peut être par des côtés très différents. Ces coordinations peuvent être considérées comme dans cerveau aussi bien que les mots eux-mêmes. Un mot évoque tout de suite <par association> tout ce qui peut lui ressembler Cette association est tout à fait différente de la première. Cette coordination-là n'a pas

¹ TCLG. 1993. P. 129

² Id. P. 128

³ Id. P. 129

pour support l'étendue. Ce n'est pas au nom de leur place dans une chaîne que l'on pourra marquer les rapports entre ces différentes unités.»¹

Saussure en donne comme exemple le mot *enseignement*. Il l'a mis en trois types d'association : deux d'entre eux au niveau du signifiant et signifié, et un au niveau du signifié. Ainsi:

1. Association au niveau du signifié/signifiant, se distinguant par :
 - a. Association par le partage d'une même racine (*enseignement*, *enseigner*, *enseigne*, etc.)
 - b. Association par un suffixe commun (*enseignement*, *armement*, *rendement*)
2. Association au seul niveau du signifié (*enseignement*, *apprentissage*, *instruction*)
Les éditeurs du C.L.G. ont ajouté un autre type d'association sur le même exemple. On le classe ici par le type 3.
3. Association au seul niveau du signifiant (*syl. ment* : *enseignement*, *clément*, *justement*)²

En effet ce dernier type est une création des éditeurs basée sur une proposition faite par leur maître et selon laquelle «<On peut avoir:> simple communauté dans les images auditives:

blau

durchbleuen —b n'a pas de rapports avec *blau*»³

Saussure reconnaît possible ce type mais il n'en donne que cet unique exemple qui est marginal et hors du groupe (*enseignement*) qu'il a donné dans les deux types d'association ci-dessus. Son attitude ici n'est pas la même qu'avec les deux autres. Ajoutons surtout que Saussure ne l'appelle même pas *association* mais *simple communauté*. On en induit qu'il n'a pas été considéré comme une association au sens strict du terme. De même les éditeurs qui ont continué sur le même exemple n'ont pas donné sans hésitation la série de cette association, d'où leur note en bas de page: «Ce dernier cas est rare et peut passer pour anormal, car l'esprit écarte naturellement les associations propres à troubler l'intelligence du discours»⁴. Mais une chose est sûre, Saussure ne catégorise pas ce type comme limitation de l'arbitraire.

¹ TCLG. 1993. P. 129-130

² C.L.G 1950 P. 174

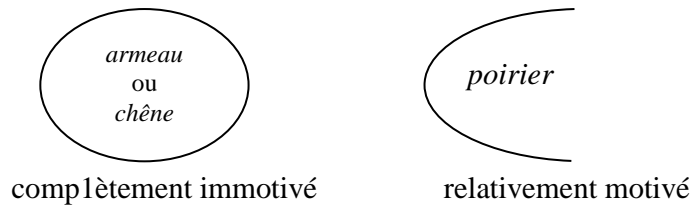
³ TCLG. Op.cit. P. 130

⁴ C.L.G Op.cit. P. 174

III.2. Le phénomène du relativement motivé

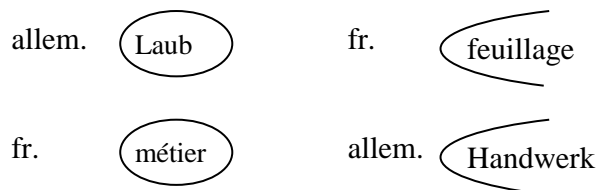
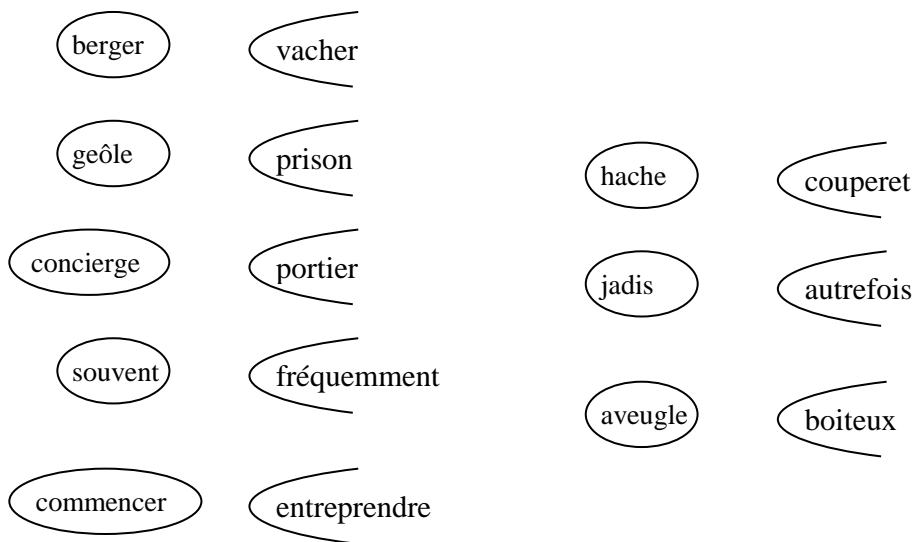
Revenons maintenant au phénomène et suivons Saussure dans sa théorie qui s'oppose relativement à son premier principe :

«Nous pourrions opposer:



Poirier est relativement motivé puisqu'il évoque le terme *poire* et un second *-ier*. (il essaie de se motiver.) »¹

Dans cet exemple, et dans une série d'autres, Saussure représente l'immotivé par une ellipse, et le relativement motivé par une demie ellipse :



¹ TCLG. 1993. P. 85-86

Troisième, comparé à *premier* <ne se motive pas> ou à *second* <fait appel à rien>. *Dixième*, *cinquième*, (se motivent).

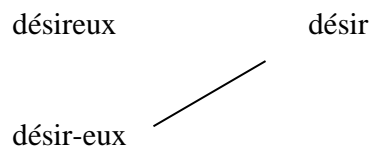
Un mot comme *anglais ships* <(les navires)> qui contient idée de navire et idée de pluralité il fait appel en ce qui concerne l'idée de pluralité à toute une série *birds, flags books* etc.

Si nous prenons *men* unie à celle de pluralité; au moins quant à l'idée de pluralité, ne fait appel à rien.

Sheep "les moutons" – ne fait appel à rien. »¹

Avec l'exemple *désireux*, les rapports à deux sens sont mieux montrés :

«Il semble que <j'aie> une quantité qui est *désjr* et une autre *eux*, et qu'il suffise d'invoque le mot *désjr* coexistant



En réalité je n'ai évoqué <par là> que la forme extérieure, l'image auditive. Il n'y a aucun rapport <rapprochement> possible entre ces deux mots si ce n'est pas en réalité le concept «désir» et l'image *désir* qui interviennent l'un et l'autre <et d'autre part l'image *désireux* et le concept «désireux»>.

concept «désir»

concept «désireux»

image *désir*

image *désireux*

Nous <ne> pourrions <jamais> concevoir la relation d'un mot à l'autre sans concevoir la relation <interne> pour chaque mot entre le concept et l'image acoustique. »²

En effet, dans tous ces exemples donnés le 9 mai, on peut remarquer que la limitation de l'arbitraire ne concerne que les signes *analysables*, ce sont des exemples composés et dérivés. Le mot simple est, par définition, un signe immotivé. Ce genre d'association concerne donc uniquement les rapports syntagmatiques.

On est ainsi amené à conclure que la motivation relative concerne la seule ordonnance syntagmatique. Or ce n'est pas le cas! Car, à la fin de la dernière leçon de son cours, le 4 juillet 1911, Saussure est revenu sur son exposé du mois de mai pour montrer

¹ TCLG. 1993. P. 86-87

² Id. P. 90

le lien existant entre le chapitre sur la valeur qu'il venait de terminer et le chapitre sur l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif. Pressé par l'heure, il n'a pu le faire que sommairement, mais il introduit une nouveauté décisive: «La solidarité des termes dans le système peut être conçue comme une limitation de l'arbitraire, soit la solidarité syntagmatique soit la solidarité associative.»¹

«Ainsi: Dans *Couperet* syntagme entre racine et suffixe par opposition à *hache*. (Solidarité, lien syntagmatique entre les deux éléments.)

Hache est absolument arbitraire, *couperet* est relativement motivé (association syntagmatique avec *Coupe*).

<*Couperet* limitation Syntagmatique

hache absolument arbitraire>

plu

plaire } limitation associatrice»²

Cet unique exemple de coordination associative nous rappelle toute la série des types d'association qu'il a donnés le 27 juin. La question est de savoir si la limitation de l'arbitraire les concerne tous, et comment la motivation relative a été envisagée pour chacun.

Dans cette leçon-là, Saussure signale que la distinction entre le syntagmatique et l'associatif est fondamentale.³ Pourquoi? Et par rapport à quoi? Le tableau ci-dessous nous aidera à comprendre, mais aussi attirera notre attention pour remarquer qu'elles ne se diffèrent que dans une certaine mesure :

Coordination syntagmatique	Coordination associative
Combinaison de deux ou plusieurs unités	Unité seule ou combinée avec d'autres
Se trouve dans le contexte	Existe dans le cerveau
Les rapports se déroulent dans l'étendue	Les rapports viennent de la conscience
Rapports remarquables au nom de leur place dans la chaîne	Un mot quelconque évoque tout de suite tout ce qui lui ressemble
Il y a un commencement et une fin	Le commencement et la fin n'interviennent pas
Le jeu de rapports se base sur l'espace de temps	Pas d'idée d'espace
Dans la parole	Hors de la parole, dans la mémoire
Série effective	Série virtuelle
Assemblage en <i>praesentia</i>	Assemblage in <i>absentia</i> ⁴

Que voyons-nous clairement dans ce tableau?

¹ TCLG. 1993 P. 142-143. 2105 Rudolf Engler 1968. P. 300

² Id. P. 143

³ Id. P. 131

⁴ Différences dégagées du cours III. Id. P. 128-134

En effet, il est vrai que Saussure met l'accent sur la distinction entre les deux sphères; mais en effet, cette distinction se restreint au seul fait que les rapports syntagmatiques sont présents et concrets, les rapports associatifs sont abstraits et absents. Sur ce niveau même, il y a un chevauchement entre les deux: la distinction proposée entre « solidarité syntagmatique » et « solidarité associative » fait suite à l'exemple de solidarité syntagmatique donné par Saussure le 9 mai, avec le mot *couperet*. Celui-ci est proposé comme cas de mot relativement arbitraire par rapport à «hache» qui est de son côté absolument arbitraire). Dans la leçon du 4 juillet, «*couperet* est relativement motivé. (association syntagmatique avec *coupe*)» Cette motivation suppose que «couperet» est analysable en « coupe- » et « -ret ». Mais en effet, l'analyse du mot permet à « couperet » et à « coupe » d'entrer aussi dans un rapport associatif, à l'instar de plu/plaire; enseignement/enseigner, donnés par Saussure comme exemples des rapports associatifs, puisque «un mot quelconque évoque inévitablement par association tout ce qui peut lui ressembler»¹. Cela montre qu'il y a des exemples qui peuvent s'appliquer aussi bien au syntagmatique qu'à l'associatif. Autant dire, Saussure lui même a signalé le mélange entre les deux: «*enseigne-ment* en contient [unités] deux aussi (au nom de syntagme qui passe par la sphère associative)»².

Mais quelle utilité peut fournir cette distinction si ce qui compte est avant tout le fait que le terme est toujours en rapport avec les autres. Voilà la même idée dégagée par Saussure: «La conclusion que nous voulons en tirer est celle-ci. Quel que soit l'ordre de rapport où un mot fonctionne (il est appelé à fonctionner < dans les deux >), un mot se trouve toujours, avant tout, membre d'un système, il se trouve solidaire d'autres mots, tantôt dans l'un des ordres de rapport, tantôt dans l'autre.»³

Or, l'association des rapports entre les termes se fait par la seule opération de la conscience. Elle ne concerne pas uniquement les rapports associatifs comme l'a signalé Saussure, mais aussi les rapports syntagmatiques (nous y reviendrons). Ce qui nous importe pour notre sujet c'est que ces rapports ont, en fin de compte, pour but de limiter l'arbitraire. Comment?

Rappelons-nous que le signe est porteur d'une idée, objet d'échange, et d'un support matériel lui servant de récipient, que c'est la raison pour laquelle Saussure déclare le signe arbitraire par rapport à l'idée, et que *arbitraire* consiste donc dans l'absence de rapport entre cette idée et son support matériel. La limitation de l'arbitraire s'inscrit dans le seul fait qu'une unité fait appel ou évoque une autre. Du coup, pour diminuer l'arbitraire du signe, la conscience cherche à recourir à des liens étroits en s'associant avec une idée assistante qui vient au secours de celle qui est en rapport arbitraire avec son support phonique. Tout le mécanisme du relativement motivé tel qu'a

¹ 2181 Rudolf Engler 1968. P. 312

² TCLG. 1993. P. 132

³ TCLG. 1993 P. 133. 1816 Rudolf Engler 1968. P 251

montré Saussure se déroule, en fait, dans l'association du signe avec une idée assistante, dans le but d'atténuer l'arbitraire du signifiant à l'égard du signifié.

Le recours à une idée assistante se représente dans la conscience par référence directe à un terme dont elle fait partie (signifiant et signifié), ou référence indirecte à un terme (sur le seul plan du signifié). Par conséquent, les types d'association qui se rapportent à la limitation de l'arbitraire, que ce soit solidarité syntagmatique ou solidarité associative, sont au fond de deux types:

A/ Association au niveau du signifiant et signifié (rapports syntagmatiques *dix-neuf*, rapports associatifs *enseignement, enseigner; enseignement armement*)

B/ Association au niveau du signifié (Rapports associatifs, *plu plaire, enseignement instruction*)

On reprend ce que nous avons dit: ce n'est pas la distinction entre syntagmatique et associatif qui donne le degré de l'arbitraire relatif, mais plutôt le fait qui consiste à savoir sur quel plan fonctionne mieux le recours à un signifié voisin.

En revanche, l'association par signifiant tout seul n'a jamais pour effet de limiter l'arbitraire selon les données de ce phénomène. D'abord parce que cette association ne correspond à aucun des deux types de limitation de l'arbitraire exposés par Saussure, à savoir ni à la limitation syntagmatique, ni à la limitation associative. Ensuite, une association sur le niveau du signifiant, le récipiendaire de l'idée, n'est pas un objet de linguistique. Saussure l'a déjà dit: «Si nous prenons le côté matériel, la suite de sons, elle ne sera linguistique que si elle est considérée comme le support matériel de l'idée; mais envisagé en lui-même, le côté matériel, c'est une matière non linguistique»¹. Par définition, cette association qui manque de signifié, l'élément primordial du relativement motivé, ne saurait entrer dans le système de limitation de l'arbitraire.

III.2.1. Association au niveau du signifiant et signifié :

III.2.1.1. Les mots composés

Ceux-ci concernent uniquement les rapports syntagmatiques. C'est une association de deux unités qui se trouvent dans la langue comme deux signes distincts ayant chacun un concept et une image acoustique. Ils sont donc associés par signifiant et signifié; ainsi *dix-neuf, contremarche*. *Dix-neuf* fait appel à *dix* et à *neuf*; *contremarche* fait appel à *contre* et à *marche*. Chacun d'eux est un signe propre en soi.

Maintenant, si l'on prend le nombre en mathématiques, dire que *dix-neuf* (19) appelle dix et neuf, cela signifie qu'on l'effectue par la seule opération d'addition. Mais ce n'est pas toujours le cas avec les autres nombres, sans parler des systèmes différents de dénomination. *Quatre-vingt-un* par exemple ne s'effectue pas par une opération

¹ 1693 Rudolf Engler 1968. P 323

d'addition, sinon il serait possible de dire qu'il appelle le nombre (25) à la place de (81); or, ce dernier s'effectue par une multiplication et une addition. Donc l'exemple invoqué par Saussure ne s'appuie pas sur une norme unique que l'on puisse tenir comme critère. Il s'ensuit que cet exemple relève uniquement de la conscience du sujet parlant. S'il y avait donc un élément extérieur qui limitait l'arbitraire, on ne pourrait dire que *dix-neuf* est moins arbitraire que *dix* et *neuf*, puisque c'est la conscience qui décide, autrement dit l'intelligence, non l'état du mot composé.

Prenons le phénomène d'un autre côté: Saussure considère *vingt* comme complètement arbitraire, il le prend comme un signe au total du signifiant et du signifié. Mais ce signe, selon la conception saussurienne du relativement arbitraire, ne garde pas toujours son caractère arbitraire: ce même terme dans *quatre-vingt-un* est relativement motivé. Pourquoi? Parce que *quatre-vingt-un* fait appel à *quatre*, à *vingt* et à *un*, et comme il fait appel à *vingt*, cela veut dire que *vingt* n'est pas complètement arbitraire, parce qu'il donne déjà l'idée de *vingt*. A l'inverse, Saussure reconnaît que *dix* et *neuf* sont arbitraires, pourtant, il les met à la base de la motivation relative. Il s'ensuit que le même signe peut passer pour un complètement arbitraire et relativement arbitraire, selon qu'il soit seul ou entré en composition avec d'autres unités. En fait, la division saussurienne des signes en deux parties, entre arbitraire absolu et arbitraire relatif, ne s'accorde pas ni avec la définition linguistique du phénomène ni avec la logique du raisonnement, et donc ne tient pas.

Selon le linguiste Eric Buyssens, Saussure confond signe et son emploi: «*dix-neuf* n'est pas un signe, mais une combinaison de signes, et c'est uniquement le mode de combinaison qui est en cause. Tout ce que Saussure dit de *dix-neuf* peut se dire d'une phrase comme *Mon père ouvre la porte*: cet ensemble de signes "évoque les termes dont il se compose", il est formé en tenant compte du signifié de chaque signe employé. Nous nous trouvons donc devant un emploi logique, un emploi cohérent, conforme à des données antérieures. Par opposition, une formule comme *pomme de terre* paraîtra moins logique puisque le signifié du groupe n'est pas la somme des signifiés des parties. *Dix-neuf*, par contraste paraît très logique; mais *neuf-dix* (comme en allemand *neunzehn*) l'aurait été tout autant. »¹

La même chose peut se dire avec les autres exemples identiques de ce genre. C'est la conscience qui identifie *contre* et *marche* comme deux signes ayant chacun un signifiant et un signifié avant qu'ils ne se composent par un seul terme. Si donc les unités composantes constituent la base de la motivation du terme composé, on ne peut pas dire que les deux mots sont arbitraires. Au contraire, il nous semble que les termes simples non composés soient moins arbitraires que les composés, car dans le cas inverse, il faut une opération supplémentaire dans la conscience du sujet parlant pour donner au terme

¹ Eric Buyssens 1959 P. 415

composé sa nouvelle connotation précise, issue de la réunion des deux; ce qui n'est pas toujours évident. Plus ils se composent, plus le terme composé sera moins motivé, dans la mesure où l'on cherche, non sans souci, une idée commune traduisant au juste le total de leur composition. Ainsi, dans *contre-salut*, la signification dégagée ne prend pas en compte *contre* dans son propre sens négatif, mais au sens positif de *répondre par un salut*.

C'est donc uniquement la conscience qui décide l'idée concernée par une image phonétique, selon le contexte de l'emploi. Cela apparaît plus clairement avec les homonymes. Ainsi la sonorité /vɛ́/ désigne tout un groupe d'idées différentes: *vingt*, *vint*, *vin*, *vain*, etc. Un autre exemple, la sonorité /kõtr/ n'a pas le même statut dans *contremarche* et *contribution*. Des exemples comme ceux-ci dévoilent que Saussure ne médite pas assez le phénomène, probablement faute de temps.

III.2.1.2. Les mots dérivés

Ceux-ci concernent les deux rapports syntagmatiques et associatifs. Nous avons déjà parlé du mélange entre les deux. Par exemple *enseigne-ment* contient deux unités classées l'une après l'autre, autrement dit rapport syntagmatique, mais en même temps des rapports associatifs au niveau de la racine : *enseigne* et de suffixe *ment*.

Nous avons en effet hésité à classer ces mots sur le plan du signifiant et signifié ou sur le plan du signifié, parce que les unités en question sont de nature très complexe. Voici les formes des mots dérivés:

A/ constitués de deux unités combinées

1. 1^{ère} unité :

- a. Une racine : une entité* concrète (signifiant et signifié) (ex. poir-ier poire)
- b. Une racine : une entité abstraite (?) (ex. l'unité /pl/ dans plu plaire)

2. 2^e unité : un morphème (ex. *poir-ier* *pomm-ier*; *enseigne-ment*, *arme-ment*)

B/ Constitués d'une seule unité (ex. *a avoir*)

L'association par signifiant et signifié concerne donc seulement le point a ; pour le reste, il pose problème : prenons les séries de *poire poirier*; *désireux, désir* ; *vacher vache* etc. Il est vrai que les unités *ier*, *eux*, *er*, sont des morphèmes à fonction sémantique, mais ils ne sont pas des entités trouvées distinctement et isolément dans la langue comme des signes ayant chacun un signifiant et un signifié. Par conséquent, ils ne sont pas du même ordre que des mots composés qui sont des entités dans la langue. A partir de ce point de vue, ces unités comptent uniquement pour leur support phonique associé à un signe. *Ier* dans *poirier*, par exemple, doit porter une fonction sémantique identique partout dans la langue pour qu'il puisse remplir cet acte de *faire appel*. Or, ce

* Saussure le définit ainsi: «la première condition pour que nous soyons devant une entité linguistique, c'est que l'association entre les deux éléments soit présente, soit maintenue.» TCLG. 1993. P. 79

n'est pas le cas; *ier* dans *plier* ou dans *fier* n'est pas un morphème; il n'est pas non plus le morphème à fonction identique dans *poirier* ou *chevalier*¹. De même pour *eux* qui peut se confondre avec *eux* le pronom, ou *eux* dans *deuxième*; l'unité *er* comme morphème n'est pas le même dans *parler* que dans *vacher*...etc.

Refuser cette interprétation, c'est-à-dire insister sur le fait que *ier* dans *poirier* et *pommier* par exemple peut faire appel à quelque notion identique, tout en admettant qu'il ne porte pas de fonction sémantique, c'est renoncer à l'arbitraire du signe et accepter que hors des signes conventionnels, non seulement ces unités ont un signifié, mais encore tous les sons de la langue.

III.2.2. Association au niveau du signifié

Comme nous l'avons déjà dit, la nouveauté que Saussure a apportée à la fin du cours III c'est qu'il ajoute à la solidarité syntagmatique la solidarité associative. Tous deux ont pour effet la limitation de l'arbitraire. Pour la seconde qui concerne les relations non tactiques, il n'en a donné qu'un seul exemple :

plu
plaire limitation associative

C'est une association qui passe uniquement sur le plan du signifié. Saussure appelle ce type de phénomène une « limitation associatrice ».

Il va de soi que «plu» et «plaire» ne partagent aucune unité morphologique ; cependant, il n'en reste pas moins qu'ils sont associés. Il est vrai qu'on ne peut pas dire que /pl/ est leur racine, ni non plus segmenter *plu* et *plaire* de façon à dégager un morphème commun qui permettrait d'associer les deux mots. Toutefois, la conscience linguistique dit qu'ils sont bien associés, et que l'esprit du sujet parlant les reconnaît comme deux formes différentes d'un même verbe. D'autre part, si *plu plaire* trouve une justification dans la communauté phonique /pl/ pour rapprocher les rapports, on peut trouver d'autres exemples où, sans morphème commun ni la moindre communauté phonique, deux mots peuvent entrer en rapport associatif dès qu'ils ont quelque chose de commun au niveau du signifié. Ainsi « avoir » et « eu » sont associés dans l'esprit sur le seul plan du signifié.

Nous avons déjà dit que l'association par signifiant seul n'a pas d'effet limitatif sur l'arbitraire à cause du manque du signifié qui représente l'élément prioritaire de la limitation de l'arbitraire. S'agissant du niveau du signifié, il n'y a aucun doute de son effet sur le phénomène du relativement motivé. Reste cependant à démêler un problème: le signifié est inséparable du signifiant; à défaut, on risque de ne plus être dans la linguistique. Par conséquent, le signifié pris seul ne sera pas concevable sans le

¹ Pour les différents sens de ce morphème invariable, voir Michel Breal. *Les Idées latentes du langage* 1886 P. 10-11

signifiant, il ne le sera que par abstraction selon Saussure: «Si sans nous en douter, nous ne prenons qu'un des éléments, une des parties, nous avons aussitôt falsifié l'unité linguistique. Nous avons fait une abstraction et ce n'est plus l'objet concret que nous avons devant nous. Il ne faut pas dissocier ce qui est associé dans le signe linguistique... Si l'on prend pour eux-mêmes (les différents concepts) en les détachant (d'un signe représentatif), si on les considère pour eux-mêmes, c'est une suite d'objets psychologiques : (*aimer, voir, maison*) qui ne sont plus linguistiques. Il faut que le concept ne soit que la valeur d'une (image acoustique) pour faire partie de l'ordre linguistique. Ou bien si on le fait entrer dans l'ordre linguistique, c'est une abstraction. Le concept devient une qualité de la substance (acoustique) comme la sonorité devient une qualité de la substance conceptuelle.»¹

Posons cette question : s'agissant de la limitation de l'arbitraire, pourquoi cette séparation est alors possible avec le signifié, que Saussure appelle la limitation associative et ne l'est pas avec le signifiant?

En effet, cette problématique n'est pas sans rapport avec les deux chapitres précédents sur les entités concrètes et abstraites de la langue (leçon de 9 mai). Ce faisant, pour comprendre la question, il est nécessaire d'examiner la discussion que Saussure a développée dans ce chapitre.

Tout d'abord, l'entité linguistique c'est quoi? Saussure dit que «la première condition pour que nous soyons devant une entité linguistique, c'est que l'association entre les des éléments soit présente, soit maintenue.»² En l'occurrence, l'entité abstraite, par opposition à une entité concrète, existe sans appui concret, c'est-à-dire sans son signifiant. Saussure présente un exemple d'un signifié exprimé par des unités visiblement toutes différentes: « En latin “*domini, regis, regum*” il n’y a rien dans le *i*, le *is*, le *um* qui coïncide et dont on puisse dire que c’est la même unité et sous-unité. Et cependant il y a ici, avec ce support matériel divers quelque chose qui est la conscience d'une certaine valeur qui est la même (et dicte un emploi identique). (Ici nous quittons tout à fait contact avec support matériel.) Il y a une abstraction positive opérée sans doute par tous les sujets parlants. Peut-on méconnaître la puissance présente au sujet parlant, de la valeur de génitif? »³

Ce passage pourrait donner une réponse à la question posée ci-dessus. Parce que, dans l'exemple proposé par Saussure, on trouve une association au seul niveau du signifié. D'autant plus que la distinction développée entre abstrait et concret peut s'inscrire dans des degrés de l'arbitraire relatif (on y reviendra).

¹ 1693-1697 Rudolf Engler 1968 P. 232-233. Voir aussi TCLG. 1993 P. 79.

² TCLG. 1993. P. 79

³ Id. P. 84.

Dans cet exemple, nous avons trois communautés phoniques: *i*, *is*, *um* qui sont, bien entendu, différentes, mais qui se rapportent à la même valeur (le génitif en latin, possession, complément de nom). Les valeurs identiques n'ont donc pas la même forme; certains signifiés d'une façon ou d'une autre n'ont pas d'appui sur le signifiant. On peut s'appuyer sur cet exemple pour dire que chez Saussure, il est tout possible de former une association entre unités ayant la même valeur sans communauté phonique. Ce qui correspond exactement au type de l'association sur le seul plan du signifié.

Saussure explique ce phénomène par la «conscience qui dicte un emploi identique» et par l'«abstraction positive» qui se rencontre chez tous les sujets parlants. Cette explication est étrange par rapport au principe de l'inséparabilité du signifiant et signifié. Pourtant Saussure le rend tout à fait possible dans la langue. Par *abstraction*, on peut donc, et séparer le signifiant du signifié et concevoir une entité abstraite. Ce qui n'est pas évident pour Saussure lui-même qui le dit: «C'est un domaine des plus difficiles à explorer. Nous ne voyons ici que des rayons et non la clarté totale.»¹

La conclusion qu'il donne à la fin du chapitre sur la conception d'une entité abstraite dans la langue tend à trouver une issue du problème consistant dans la conciliation entre l'inséparabilité du signe et sa possibilité par abstraction. Le meilleur est d'assigner le problème de *l'abstraction* à une question sémantique :

« [1°] D'abord, il y a des choses abstraites qui ne sont pas du tout linguistiques. Aussi nous avons dit que si nous essayons de prendre les significations en elles-mêmes en les détachant radicalement du support sonore, du support matériel, on n'est plus dans la linguistique, mais dans la psychologie. Il y a des abstractions, mais comme nous ne sommes pas dans la linguistique, nous ne pouvons entendre par cela les entités abstraites de la langue. De même le son pris en lui-même n'est pas linguistique.

2° Il y a un sens où l'on pourrait dire au contraire que rien ne peut être abstrait dans la langue; on pourrait justifier cette terminologie en disant : dans la langue est concret tout ce qui est présent à la conscience des sujets parlants, en considérant comme abstraite telle ou telle distinction n'appartenant qu'aux grammairiens, mais non ratifiée par la conscience des sujets parlants.

[Mais] ce n'est pas dans ce sens que nous avons pris concret et abstrait.

[3°] nous avons réservé le terme de *concret* : le cas où l'idée a directement son appui dans une unité sonore. *Abstrait* ayant indirectement son appui par une opération des sujets parlants. »²

On peut dégager de ce passage quatre sens *d'abstrait*:

- 1- Le sens de traiter signifiant et signifié séparément, ce qui ne constitue pas l'objet de la linguistique.

¹ TCLG. 1993. P. 83

² Id. P. 84-85

- 2- Le sens d'absent à la conscience; par opposition à *concret*, existant réellement dans l'esprit du sujet parlant.
- 3- Le sens qui se rapporte à la conscience du grammairien par rapport à celle du sujet parlant ordinaire.
- 4- Le sens qui s'inscrit dans la présence à la conscience d'une idée qui a indirectement son appui dans une unité sonore, par opposition à *concret* qui ne le fait que directement.

Le troisième sens est proposé à la suite d'une opposition au deuxième sens; d'où le quatrième, justifié par la phrase objective «*ce n'est pas dans ce sens que nous avons pris concret et abstrait*».

Or, entre le deuxième sens et le quatrième sens, il y a une contradiction sémantique liée à la conscience du sujet parlant. En ce sens qu'avec le terme *abstrait*, il est à la fois possible et non possible de séparer dans la conscience le signifiant du signifié. Remarquons, en revanche, que le terme *concret* peut signifier deux choses: i) que pour tout signifié correspond exactement un signifiant; ii) qu'avec lui, on peut concevoir une entité qui manque de support phonique concret.

Du coup, en comparant les rapports croisés entre *abstrait* et *concret*, on peut dire même que *concret* correspond à *abstrait* dans le sens existant réellement dans l'esprit du sujet parlant. Cette présence dans la conscience permet de comprendre la troisième observation de Saussure que nous avons mis au sens 4. Ainsi, la présence de l'idée est soit *directe* (le sens de *concret*), soit *indirecte* (le sens d'abstrait).

Cette classification entre les sens d'abstrait et de concret nous aide à comprendre la question qui consiste à savoir pourquoi la limitation de l'arbitraire est possible sur le plan du signifié seul, et ne l'est pas dans la même condition avec le signifiant. Bien évidemment, le sens (i) du *concret* s'inscrit dans l'association des termes par signifiant et signifié; tandis que son sens (ii) s'inscrit dans l'association par signifié seul. Si celle-ci est indirecte, c'est que l'effet associatif s'organise d'abord au niveau du signifié, avant d'atteindre indirectement celui du signifiant.

Or, pour ne pas perdre de vue notre sujet principal, la limitation de l'arbitraire, la différence des sens de *concret* signifie, comme le dit le linguiste A. Suenaga, qu'il existe deux degrés dans l'arbitraire relatif. L'arbitraire relatif direct, au sens élargi contenant non seulement l'association syntagmatique (mécanisme morphologique) mais aussi l'association associative, et l'arbitraire relatif indirect, association par signifié seul.¹ Ainsi l'association par signifiant et signifié étant directe, inscrit un degré de motivation relative plus élevé que celle sur le plan unique du signifié étant indirect. Toutefois, ce degré ne peut pas tomber à zéro, car la conscience de l'esprit ne le permettra pas.

¹ Suenaga 2005. P. 170

En effet, si nous continuons à examiner ce chapitre sur les entités concrètes et abstraites, nous remarquerons que «l'association par signifié» ne contredit pas le principe de l'inséparabilité du signifié et signifiant. Au contraire, on peut même dire qu'elle étaye le principe en toute vigueur. Comment? Suivons Saussure qui dit : «Il y a ... (toujours le signe concret à la base même quand) une chose ... est exprimée par zéro. (même quand signe arrive à être zéro). *L'homme (que) j'ai vu*: en anglais on n'exprime pas *que*) *The man - I have seen*. <Il y a là une unité rendue par zéro. On prendra l'unité (*the man I have seen*) et on en viendra toujours au support concret).»¹

Saussure critique ici le fait qu'un signe zéro ne peut pas passer pour une entité concrète. Dans son exemple proposé, le signe zéro, l'unité *que* qui n'existe pas en anglais, n'empêche pas d'avoir un signe concret. C'est la conscience de l'esprit qui le rend possible — C'est une critique qui s'inscrit aussi dans celle qu'il a menée contre l'idée de nomenclature qui, basant sur la préexistence des idées aux signes, signifie que, dans la langue, il y a un signe pour toute idée —. Si donc une entité concrète peut être exprimée par un signe zéro, à plus forte raison, elle peut l'être par l'association sur le plan du signifié.

Or, cette nouvelle conception du signe zéro bouleverse toute la théorie de la valeur et l'importance des rapports horizontaux. «D'après cette conception, dit le linguiste Suenaga, il n'y a pas besoin d'envisager le signe dans des relations systémiques. Autant dire qu'elle considère que chaque signe isolé porte un sens sans être nécessairement en rapport avec les autres signes. Traitant le sens comme existant indépendamment de la langue, elle suppose la possibilité d'un sens sans signifiant. Considérer que « que » français est exprimé en anglais par un signe zéro suppose que le sens d'une phrase est la somme des sens des mots qui la composent. Si cette vue avait raison "Je dois " et " Dois-je ?" ont le même sens. Comme on l'a vu, la différence de sens de ces deux phrases provient de la différence de l'ordre des mots, une entité abstraite de la langue.»² Du coup, si nous acceptons que tout dépend de l'ordre de la phrase, nous tombons à nouveau dans la problématique du signe zéro.

¹ TCLG. 1993. P. 84

² Suenaga 2005. P. 171

III.3. Analyse du phénomène

III.3.1. La conscience du sujet parlant

Les thèmes que nous venons d'examiner dans ce chapitre nous affirment une chose: dans la théorie saussurienne de la limitation de l'arbitraire, tout dépend au fond de la conscience du sujet parlant. C'est elle qui décide ce qui est arbitraire absolu et ce qui est arbitraire relatif; c'est elle qui estime les degrés du relativement motivé; c'est enfin elle qui distingue en quoi consiste l'ordre du mot, le signe zéro, les entités concrètes et abstraites, juste au moment de son usage de la langue. «L'esprit, dit M. Bréal, devine ou sait par tradition des rapports qui ne sont nullement exprimés par les mots, et notre entendement achève ce qui est seulement indiqué par le langage.»¹ Remarquons aussi que l'expression *faire appel* elle-même signifie que l'acte ne dépend pas des signes, mais de l'esprit du sujet, son intelligence, sa culture, sa manière d'associer les choses, mais avant tout du niveau de sa connaissance de la langue. Ce qui est bien évidemment variable d'une personne à une autre. Là, on peut dire même qu'un ordre psychologique peut entrer en jeu. Exemple : une personne dont l'esprit est attaché à une certaine condition de rapport avec le mot *fenêtre* par exemple, ce mot lui rappelle une série de termes qui ne lui sont pas forcément associés syntagmatiquement ou associativement : *ami, regard, amour, lettre, rencontre, arbre..* etc. Le même mot pour une autre personne peut faire appel à : *revolver, enlèvement, cris, voiture, masque...etc*

Saussure, il est vrai, se réfère à l'opération mentale de *faire appel* en partant d'une perspective linguistique; Mais, en vérité, tous les faits du langage sont associés à ce que dicte la conscience de l'esprit, qu'il s'agisse du sujet parlant ordinaire ou grammairien. Ceci, en fait, procède de trois facteurs interdépendants :

III.3.1.1. La préconnaissance du système d'une langue

En examinant le chapitre sur l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif, il n'est pas difficile de remarquer qu'il ne s'agit pas de la nature caractéristique du signe linguistique. Saussure n'aborde ce thème et ne l'argumente qu'en partant de sa préconnaissance de la langue, des significations que portent *a priori* les signes dans son esprit.

Exemple de *dix-neuf, vingt*:

C'est le système français dont il a connaissance qui lui dit que dix-neuf i) signifie le numéro 19, ii) qu'il est composé de *dix* et *neuf*, iii) que *dix* à quoi il fait appelle signifie 10, et que *neuf* signifie 9; c'est enfin ce système qui lui apprend que *dix* et *neuf* sont en relation d'addition qui donne dix-neuf (19).

Autrement dit, celui qui ne connaît pas le système français, ni donc le sens de *dix-neuf*, ne pourra y trouver motivation relative même si l'on le lui répète mille fois! (sauf à

¹ M. Bréal 1868 P. 11

l'aide d'autre moyens de communication!). En revanche, *vingt* pour celui qui en a pris connaissance n'est absolument pas arbitraire.

De même, les langues que Saussure appelle grammaticales, le sanscrit, le grec, ne restent pas moins inintelligibles pour les sujets ne les ayant ni parlées ni apprises. Le sanscrit qu'il qualifie d'ultra-grammatical pour avoir donné plus de place au relativement motivé ne se comprend pas davantage si on ne l'a pas appris. Ce faisant, il se présente aux yeux dans le même ordre que le chinois qualifié d'ultra-lexicologique. Et ainsi de suite, l'arbitraire se montre dans toute langue étrangère non apprise, face à la motivation qui se fait voir dans la langue maternelle ou langue apprise par exemple.

On peut même imaginer l'inverse si l'on veut parler de la motivation au sens de rappeler des idées. Ce sont les langues plutôt «grammaticales», dont les rapports morphologiques sont très compliqués, qui sont les plus difficiles à apprendre, et donc ne n'apparaissent pas moins arbitraires que les langues dites lexicologiques. D'autre part, s'agissant de la conscience, le sujet parlant chinois a-t-il une conscience linguistique moins constituée que les sujets parlant sanscrit ou grec? Il semble que Saussure ne prenne pas en compte la problématique dans son entier. C'est pourquoi nous disons que la base du phénomène appelé *l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif* est la préconnaissance du système d'une langue, non les caractéristiques propres des signes qui, en général, devraient servir de critère pour étudier toute autre langue.

III.3.1.2. L'activité de la mémoire :

Nous suivons ici ce que nous avons dit en analysant *dix-neuf*. En effet, si ce dernier fait appel à *dix* et à *neuf* ce n'est pas seulement que *dix-neuf* se trouve dans le système de la langue dont on a pris connaissance, mais en plus, que chacun des deux mots, *dix* et *neuf* sont emmagasinés dans la mémoire et s'y présentent sous différentes formes. Le linguiste H. Frei développe un point de vue montrant que la limitation de l'arbitraire peut être expliquée comme une correspondance entre deux sortes de relations, la relation linguistique entre les termes et la relation extra-linguistique entre les choses: «Si *dix-neuf*, dit-il, est moins arbitraire que *dix* ou *neuf*, c'est parce que la relation entre les termes *dix* et *neuf* se retrouve dans le rapport arithmétique existant en dehors de la langue entre les nombres 10 et 9. De même si *poirier* et moins arbitraire que *chêne*, c'est parce que le radical *poir-* est au suffixe *-ier* ce que dans la nature le fruit est à l'arbre... Parallèlement, à la démonstration de l'arbitraire relatif syntagmatique, c'est par la correspondance avec une relation naturelle que l'on peut montrer que les membres de paradigmes et les membres de classes échappent à l'arbitraire pur. Si le rapport entre *plaire* et *plu* n'est pas entièrement arbitraire, c'est parce que dans la réalité il existe une relation évidente entre « *plaire* » et « *avoir plu* »¹. En effet, on ne peut que lui donner raison, étant donné que l'activité de *faire appel* ne se réalise pas sans une activité liée au fonctionnement de la mémoire qui sert de sources des choses dont il est question

¹ H. Frei 1974. P. 122-123, 124

d'associer. Ce qui signifie que, au fond, elle relève moins de rapports associatifs ou syntagmatiques entre les termes, comme l'a proposé Saussure, que de facteurs propres à l'activité de l'intelligence humaine.

III.3.1.3. L'acte de comparaison

Au prime abord, le thème de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif, tel qu'il est présenté par Saussure le 9 mai, se montre un phénomène intéressant à étudier. Mais nous craignons qu'il y ait peu de chance que ce soit le cas. Car, au fond, en examinant en détail ce sujet, on se trouve pour ainsi dire dans une espèce de "mirage"! En réalité, non seulement ce phénomène relève de la préconnaissance d'une langue et de l'activité de la mémoire, mais en plus, de l'acte même de comparaison qui procède du choix personnel. Écoutons Saussure : «*Troisième*, Comparé à *premier* <ne se motive pas> ou à *second* <fait appel à rien>. *Dixième*, *cinquième*, (se motivent)». ¹

En fait, ce qui est en jeu ici, ce n'est pas les termes comparés entre eux, comme le montre Saussure, mais plutôt le choix des termes opéré dans l'acte de comparaison, en fonction duquel le sujet parlant distingue des degrés de l'arbitraire. Dans l'exemple déjà donné par Saussure, pour décider s'il est immotivé ou relativement motivé, *Troisième* dépend, en fait, du terme qu'on va choisir et avec le quel on le fait comparer : ainsi, *troisième* est d'une part immotivé par rapport à *premier* ou à *second*, et d'autre part relativement motivé par rapport à *cinquième* ou *sixième*. Ainsi défini, *Troisième* apparaît à la fois immotivé et relativement motivé; de même tous les signes d'une langue selon cette conception. En l'occurrence, on peut comparer n'importe quel signe à n'importe quel autre et s'argumenter de telle façon pour montrer que le signe est absolument arbitraire ou relativement motivé, selon qu'on décide de montrer. Autrement dit, on peut faire des conclusions gratuites. Notre linguiste reconnaît d'ailleurs dans l'exemple de *dix-neuf* que *dix* et *neuf* sont arbitraires, il ne trouve quand même aucune contradiction à les considérer en même temps comme éléments de motivation.

Il s'ensuit que, dans la théorie de la limitation de l'arbitraire, les degrés de l'arbitraire ne se distinguent pas en fonction de la nature des signes et de leurs propriétés mais uniquement en fonction des activités opérées dans l'esprit humain. Or, si l'on va avec cette théorie, le mieux aurait dû être de dire ou que les deux mots, et tous les signes d'ailleurs, soient arbitraires absolus (principe général qu'il donne au signe), ou alors ils soient relativement arbitraires. Mais jamais les deux à la fois et en même temps. Sinon on serait dans un vrai problème de logique. Voilà ce qui échappe éventuellement à Saussure qui n'a pu ni tenir le premier terrain, ni le substituer par le deuxième. Il développe un point de vue qui prend un terrain intermédiaire entre les deux. Ce qui, selon l'expression de son disciple, Ch. Bally, «ne fait donc que reculer la solution du problème; car, si celui-ci ne se pose pas pour l'ensemble du signe, il subsiste pour ses éléments.» ² Plus virulente

¹ TCLG. 1993. P. 86

² Ch. Bally 1944 P. 127

est la critique menée par le linguiste américain Roi Harris qui, dans ses travaux, conclut que tout le phénomène de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif n'est qu'une tricherie afin de maintenir à tout prix le principe de l'arbitraire.¹

Ainsi, peut-on dire que Saussure n'a rien ajouté de nouveau, puisque la base de sa théorie est liée en premier ordre à la conscience du sujet parlant. A quoi sert donc d'opposer les termes et de les comparer afin de dégager ce qui est arbitraire et ce qui est relativement arbitraire si tout dépend en dernière analyse de l'esprit de celui qui s'en sert?

Enfin, nous avons tendance à penser que formuler une théorie qui prend en compte une limitation de l'arbitraire se traduirait par la tentative du maître suisse pour trouver une issue acceptable au principe difficilement tenu de l'arbitraire du signe sans qu'il puisse toutefois l'abandonner.

III.3.2. La limitation de l'arbitraire constitutive du système

Rappelons-nous que le 19 mai, Saussure propose un autre titre au chapitre II qui portait sur la nature du signe linguistique. Sous la deuxième proposition *La langue comme système de signes*, Saussure réaffirme que le rapport entre le signifiant et le signifié est radicalement arbitraire. On comprend évidemment que la langue pour Saussure est un système fondé sur l'arbitraire du signe. Or, au chapitre sur l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif, nous lisons que le facteur constitutif du système n'est pas l'arbitraire mais le relativement motivé (limitation de l'arbitraire): «Tout ce qui fait d'une langue un système <ou un organisme> demande d'être abordé de ce point de vue, où on ne l'aborde guère en général <comme une>: *limitation de l'arbitraire* par rapport à l'idée.»² Cette idée se trouve confirmée également dans ses notes: «Réduction dans tout système de langue de l'arbitraire absolu à l'arbitraire relatif, ce qui constitue le "système"»³ La limitation de l'arbitraire est donc le constitutif du système. Elle est, selon Saussure, le meilleur terrain pour examiner les signes, mais il faut pour cela partir de l'arbitraire qui est la base fondamentale du signe: «Implicitement, on s'appuiera ainsi sur la meilleure base possible (limitation de l'arbitraire), puisque la base fondamentale du signe linguistique c'est l'arbitraire. Nous ne choisissons donc pas le premier terrain venu, mais nous prenons comme terrain le principe fondamental, comme la langue l'a pris nécessairement pour terrain dans tout ce qu'elle a combiné.»⁴

Alors, en partant du terrain de l'arbitraire, Saussure le maintient à la base du système tout en réduisant sa part par la solidarité que les rapports établissent entre les termes de ce système. Ce phénomène, il l'appelle *limitation de l'arbitraire*. Il signifie que les signes partagent des éléments communs à travers des rapports associatifs et

¹ R. Harris 1987 P. 133

² TCLG. 1993 P. 87

³ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 327-328

⁴ 2108-2110, 2113, 2115-2116 Rudolf Engler 1968 P. 301-302

syntagmatiques formant un réseau, tel que le lien entre signifiant et signifié s'en trouve motivé, et c'est ceci qui, selon Saussure, fait de la langue un système.

Le système représente donc cette série :

Système = rapports entre signes = motivation relative = limitation de l'arbitraire.

Du coup, si prendre la langue en tant que système rend les signes relativement arbitraires et non tout à fait arbitraires, cela signifie que le signe hors du système représente l'arbitraire absolu et au sein du système le relativement motivé, puisque il est en relation avec les autres signes. C'est ce qu'on peut conclure d'ailleurs du cours du maître. Rappelons-nous, le signe, pris isolément, est arbitraire, dans la leçon du 2 mai, tandis que au chapitre sur *l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif*, présenté la semaine suivante, le signe, pris en rapport aux autres signes, constitue un système dans lequel il est relativement motivé. Mais d'autre part, s'il est relativement motivé, et non tout à fait motivé, c'est parce que la base fondamentale de la langue est l'arbitraire. Or, cet arbitraire, ne l'oublions pas, n'est conclu qu'en prenant les signes isolément, autrement dit, hors du système. La question maintenant est alors de savoir si la langue chez Saussure est considérée dans le système ou hors du système.

Cette question revient à demander si l'arbitraire saussurien est celui qui se rapporte à la langue en tant que système de signes, ou s'il est l'arbitraire classique qui regarde la langue par rapport à la réalité extérieure. Nous avons déjà dit que le second arbitraire était enraciné dans sa tête malgré lui, et nous avons repéré les preuves à cette idée. Notre conclusion se confirme maintenant en étudiant les idées de Saussure qui prend la langue comme un système de signes. En effet, en présentant les éléments et les constituants de ce système, Saussure tombe dans un raisonnement qui manque de logique, et qui ne peut être expliqué que par le point de vue que nous avons avancé. Dans l'analyse que nous venons de faire tout à l'heure, si la limitation de l'arbitraire est constitutive du système, cela dit deux choses : i) que l'arbitraire ne constitue pas un système, ii) que tous les signes ne sont pas considérés dans le système, puisqu'une partie est rendue à l'arbitraire absolu. Pourtant qu'a fait Saussure? Il met l'arbitraire à la base fondamentale du signe, et il traite tous les signes dans le cadre du système de la langue! Il tombe ainsi dans un problème logique de considérer les signes, et hors du système et dans le système, puisque l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif affrontent le système de l'extérieur et de l'intérieur respectivement. Le changement de terminologie de *radicalement arbitraire* par *immotivé* n'était pas proposé sans intelligence. Saussure aurait pensé que de cette manière, il se débarrasserait du problème. La linguiste Cl. Normand distingue chez Saussure d'une part *l'arbitraire* comme une notion philosophique, et d'autre part l'opposition *d'immotivé/motivé* comme faisant partie du système. «Quand il dit : *le signe est arbitraire*, c'est par rapport aux choses; quand il dit *le signe est immotivé ou relativement motivé*, c'est par rapport aux autres signes; il passe

du terrain philosophique de l'origine au terrain linguistique du système.»¹ Bien que, chez Saussure, les termes *arbitraire* et *immotivé* soient au fond le même arbitraire radical et fondamental en face de l'arbitraire relatif², l'analyse que nous avons menée au début de ce chapitre montre que les deux termes ne sont pas équivalents. En tout état de cause, il suffit d'apprendre ici que, pour Saussure, la première base de la notion de système / langue est la théorie de la limitation de l'arbitraire.

Nous sommes tenté de dire que l'arbitraire relatif est seul concerné par le système saussurien de la langue. La raison en est que le système est défini dans la dernière leçon du maître comme solidarité entre signes qui les rend relativement arbitraires. Il en ressort que l'arbitraire absolu ne peut trouver aucune place dans le système de la langue, fondé sur cette solidarité; puisque le signe dès lors est envisagé isolément par rapport aux autres signes. De son côté, l'arbitraire absolu peut se comprendre comme un arbitraire classique et philosophique, puisque il caractérise le signe par rapport à la chose signifiée. «L'idée de l'arbitraire absolu du signe linguistique, dit le commentateur R. Godel, est incompatible avec le fait que les langues sont des systèmes dont les termes sont solidaires.»³

Si nous prenons la description du système lui-même comme un réseau de rapports entre signes, nous pouvons dire que tout signe linguistique, du point de vue intrasystémique, est relativement arbitraire, proposition déjà déduite de l'axiome selon lequel l'existence de tout signe suppose celle du système. Et si nous suivons la logique de cette idée jusqu'à la fin, nous pouvons même dire que la "limitation" de l'arbitraire n'a plus aucune valeur, puisque sa notion est fondée sur l'arbitraire absolu.

En effet, Saussure aurait dû choisir de prendre la langue en tant que système ou hors du système avant d'introduire le thème de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif. Mais il est clair que s'il entreprend les deux, c'est que l'arbitraire classique ne l'avait jamais abandonné.

Enfin, le phénomène de la limitation de l'arbitraire comme constitutive du système de la langue pourrait peut-être se traduire dans la réflexion de Saussure non seulement comme une tentative du maître pour atténuer la présence de l'arbitraire qui, selon lui, domine toute la langue; mais aussi, pourquoi pas, comme une manière d'exprimer son insatisfaction de voir dans la langue un arbitraire radical (absolu) qui, évidemment ne correspond pas avec l'idée de la langue comme un système de signes; étant donné que la notion de système suppose des rapports logiques, non arbitraires, entre les éléments dont il est constitué. Ce qui expliquerait la raison pour laquelle Saussure redéfinit le système en le considérant comme constitutif non pas par l'arbitraire mais par un facteur qui le limite.

¹ C. Normand 1973 P. 121

² 2108-2110, 2113, 2115-2116 Rudolf Engler 1968 P. 301-302

³ Godel 1975 P. 88

III.3.3. Le mythe de l'arbitraire absolu¹

En réalité, quand Saussure entreprend la théorie de la limitation de l'arbitraire dans le chapitre V, il ne voulait certainement pas annuler l'arbitraire radical. La preuve en est qu'il consacre une partie à l'arbitraire absolu, et une autre partie à l'arbitraire relatif. Ce dernier n'étant pas indépendant s'attache au premier par le caractère de relativité, et se caractérise ainsi par des degrés de l'arbitraire.

Saussure n'aurait peut-être pas le temps de préciser ce qu'il voulait dire par *degrés*. Nous en avons déjà parlé au sujet de l'association par signifié. Mais sans doute, en disant «arbitraire relatif» ou «limitation de l'arbitraire», il ne voulait pas renoncer à son principe, ou dire que l'arbitraire fût jamais aboli. Nous allons alors examiner la place de l'arbitraire absolu dans cette théorie, afin de savoir s'il tient ou s'il va donner une conclusion qui va à l'encontre des souhaits du maître.

Rappelons-nous tout d'abord que l'arbitraire absolu désigne le rapport vertical à l'intérieur du signe, tandis que l'arbitraire relatif, solidarité entre signes, désigne le rapport horizontal. En conséquence, on peut dire que, dans la théorie saussurienne de la limitation de l'arbitraire, le rapport horizontal a pour objectif de limiter l'arbitraire du rapport vertical entre le signifiant et le signifié. C'est la condition principale qui fait de l'arbitraire absolu un arbitraire relatif (relativement motivé).

Saussure estime que dans toute langue il y a un arbitraire absolu et un degré diminutif de cet arbitraire. Ainsi, *hache*, *couperet* : *Hache* est absolument arbitraire, *couperet* est relativement motivé parce qu'il contient *coupe* avec lequel il est en association syntagmatique. Examinons cet exemple. Selon Saussure, si *hache* est absolument arbitraire dans la langue c'est parce qu'il ne fait appel à aucun autre terme, tandis que *couperet* fait appel à *coupe*, il est donc relativement motivé. Laissons de côté *couperet* étant relativement motivé, et prenons *hache* pour voir si, selon la théorie de la limitation, il ne peut être qu'un signe absolument arbitraire, ou bien s'il peut également remplir les conditions du relativement motivé.

Nous avons dit que les rapports entre les termes sont établis par une association entre signes, soit au niveau du signifiant et signifié, soit au niveau du signifié tout seul. Il est vrai que *hache* ne peut faire appel à des rapports syntagmatiques, mais sur le plan associatif, il peut faire appel sur les deux plans :

1° Association par signifiant et signifié : *hache*, *hachoir*, *hacher*, *hachette*.etc.

2° Association par signifié seul : *hache*, *couperet*, *pioche*, *cognée*..etc.

Ainsi *hache* a le même statut que *couperet* en tant que relativement motivé; encore plus sur les deux niveaux d'association. Autant dire que *hache* et *couperet* sont

¹ Ce titre est emprunté à H. Frei. 1974. P. 121

relativement motivés car l'un fait appel à l'autre. La même chose peut se dire de tous les exemples sur lesquels s'appuie Saussure pour dire qu'ils sont absolument arbitraires. Pourquoi?

Parce que le système ne comprend pas de signes isolés; ils sont tous cosystématiques. C'est en effet sur ce phénomène de relativement motivé tel opéré par Saussure que sont fondées toutes les flexions, dérivations, conjugaisons et déclinaisons. Ce qui est en cause ici, c'est presque toute la grammaire et le lexique. Il concerne donc la langue en entier. De même, tous les exemples d'arbitraire absolu invoqués par Saussure, même s'ils n'ont "rien à côté" d'eux, peuvent entrer dans des paradigmes (*premier première; plu, plaire; etc.*) et des classes de substitutions (*premier, second, dernier; dix, vingt, trente; plu, aimé, dit; etc.*) Ils ne seront donc jamais isolés; ils peuvent également entrer dans des séries de rapports qui, si ce n'est pas par une association syntagmatique, seront forcément de type associatif. Et comme les rapports associatifs sont aussi bien définis par une limitation de l'arbitraire que l'association syntagmatique, l'arbitraire relatif recouvre ainsi tous les absolument arbitraires; du coup, tous les signes de la langue. Si l'association n'est pas établie sur le plan du signifiant et signifié, ils le sont sûrement sur le plan du signifié. En l'occurrence, et malgré le fait que ce dernier est défini par une limitation indirecte, tous les signes absolument arbitraires se trouvent en fin de compte relativisés.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas de signes linguistiques dont l'arbitraire ne soit pas limité, du fait que la motivation relative qui est liée au syntagmatique quand la délimitation linéaire est possible (*poire-poirier*), est relayée par l'associatif dès qu'elle ne l'est plus (*plaire — plu*). «Le seul fait, dit le linguiste Suenaga, que l'arbitraire relatif peut s'élargir de l'arbitraire relatif proprement dit (association syntagmatique par signifiant et signifié) à l'arbitraire relatif au sens large (association associative, par signifié seul) enlève toute place à l'arbitraire absolu.»¹

Sur cette question, Bally et Sechehaye ne manquent pas d'exprimer leur gêne de l'ajout qu'a fait Saussure à la fin du cours III, à savoir les rapports associatifs, qui vient perturber la notion d'arbitraire relatif, n'étant résulté tout d'abord que des apports syntagmatiques. Dans une note apposée sur la collation de Sechehaye, Bally écrit: «Impossible de faire fond sur ces notes hâtives et mal comprises quand elles contredisent ce qui a été exposé clairement et minutieusement ailleurs.»² De même Sechehaye fait une remarque semblable: «C'est très dommage que sur ce point nous n'ayons que ces indications sommaires, données tout à la fin du cours très rapidement et qui sont insuffisantes. La solidarité syntagmatique ne paraît ici qu'un effet de la solidarité associative»³. On sait aujourd'hui que les notes saussuriennes ci-mentionnées sont

¹ Suenaga 2005 P. 174

² 2105 Rudolf Engler 1968. P. 301

³ Ibid.

confirmées par celles d'un autre étudiant (E. Constantin), que les éditeurs n'avaient pas connu. A notre avis, il est clair que leur inquiétude porte sur le fait que l'arbitraire absolu n'aura désormais plus aucune valeur et aucune raison d'être. Ce qui contredit leur maître soutenant que parmi les signes, les uns sont absolument arbitraires, les autres relativement arbitraires.

Pour résumer, nous dirons donc que l'arbitraire absolu ne tient pas pour les raisons suivantes:

- 1- La langue étant considérée comme un système, et celui-ci constitué par le relativement motivé, il n'y a aucun signe qui soit considéré hors du système, par conséquent, comme arbitraire absolu. Autant dire, le seul fait qu'il y a un système constitue une preuve incontestable que tous les signes du système sont relativement arbitraires.
- 2- La limitation de l'arbitraire étant le résultat des signes associés en relation syntagmatique et associative, il n'y a aucun signe qui ne peut entrer en relation avec les autres signes, soit au niveau du signifiant signifié, soit au niveau du seul signifié; par conséquent, aucun signe ne peut ne pas être relativement arbitraire.
- 3- Le principe lui-même de la systémativité, sur lequel repose la définition de la langue saussurienne, a pour fonction d'affaiblir l'arbitraire absolu, soit en déterminant la valeur du signe, ou en rendant ce dernier relativement motivé. Ainsi, comme la valeur des termes de la langue se détermine par leur coexistence dans le système, tous les signes se trouvent associés et présentent des exemples limitatifs de l'arbitraire.
- 4- La preuve que tout terme dans le système de la langue ne peut être caractérisé par l'arbitraire absolu est vérifiée logiquement. Si l'on prend les rapports syntagmatiques et associatifs de tout terme, on aura cette équation:

$$\frac{[sé_1] + sé_2 + sé_3 (sé_4 + sé_5)}{[sa_1] + sa_2 + sa_3} = \frac{sé_1 \text{ motivé}}{sa_2 \text{ motivé}} = \frac{sé}{sa} = \frac{\text{le signe est deux fois}}{\text{motivé, car le sa et le}} = \frac{\text{sé}}{\text{sé sont inséparables}}$$

Il est important de signaler les répercussions du fait de prouver l'inexistence de l'arbitraire absolu dans le système de la langue. En premier lieu, cela entraîne l'annulation du caractère de relativité attaché à la motivation. Cette dernière n'était définie de la sorte que par rapport à l'arbitraire, présumé selon Saussure à la base fondamentale de la langue. En second lieu, par conséquent du premier point, cela conduit au fait que le signe saussurien est envisagé finalement non pas comme relativement motivé, mais comme complètement motivé, puisque il n'y a plus d'arbitraire.

Il est intéressant de remarquer qu'en prenant le mot *signe* en lui même comme un exemple à étudier et en l'appliquant à la théorie saussurienne de la limitation, il apparaît curieusement comme motivé. En effet, *signe* fait appel à signifiant et signifié dans la

série de ses rapports associatifs. Il n'est par conséquent pas arbitraire comme le dit Saussure, mais motivé. Ainsi, on peut dire comme résultat final que le *signe* saussurien est motivé non arbitraire, car dans le système de la langue il entre en relation associative avec les autres termes, ce qui invalide le caractère d'arbitraire.

Remarquons que Saussure lui-même tente d'y croire, quoique partiellement. Dans la leçon du 2 mai, il considère l'arbitraire comme une vérité crevant les yeux, vérité primaire. Mais juste quelques jours plus tard, le 9 mai, il explique comment cet arbitraire du signifiant, qu'il a défini comme un caractère radical de tous les signes, s'avère en réalité tantôt un arbitraire radical, tantôt un arbitraire relatif. Ainsi, il était le premier à y renoncer, en disant qu'une partie seulement des signes est arbitraire.

Mais pourquoi alors insiste-t-il toujours pour donner une place à l'arbitraire? En fait, la question n'aura de réponse que celle que nous avons indiquée à plusieurs reprises dans cette thèse. Elle consiste dans le fait que l'idée de l'arbitraire absolu est en effet celle de l'arbitraire philosophique, et ne concerne pas la linguistique. Mais comme cette idée est enracinée dans sa tête, il ne peut s'empêcher d'y penser. La linguiste F. Gadet partage ce point de vue. L'arbitraire absolu, comme elle l'explique, est une notion classique en philosophie, tandis que l'arbitraire relatif est un établissement d'un terrain proprement linguistique¹.

Ainsi, la conséquence immanente résultant du fait de prendre la langue comme un système et de faire reposer la constitution de celui-ci sur la théorie de la limitation de l'arbitraire aboutit à définir la langue comme un système de signes motivés, non arbitraires. Il est intéressant de citer ici l'analyse qu'a faite le linguiste J. Culler dans son article *L'essentiel de l'arbitraire* sur les implications découlant de prendre la langue comme un système de motivation: «Quelles seraient les conséquences, se demande-t-il, si l'on prenait au sérieux l'idée du système de la langue comme un système de motivation? On peut dire que la linguistique, sans se concevoir dans ces termes, a néanmoins souvent procédé ainsi, cherchant des règles systématiques qui gèrent les rapports des formes et des sens. Mais dans les domaines de la sémiologie et de la théorie littéraire et culturelle, ce nouveau modèle saussurien pourrait amener un changement de perspective. Si on y faisait appel, le travail de l'analyse deviendrait le dévoilement non pas de l'arbitraire radical mais des systèmes de motivation»².

Il est à noter finalement qu'on peut repérer un cas où le phénomène de l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif serait utile et donnerait du fruit dans le même sens suggéré par Saussure, à savoir ôter partiellement du mot le caractère d'arbitraire. Il s'agit de l'apprentissage d'une langue étrangère; mais ce cas n'est pourtant pas toujours réussi. Le phénomène peut aider à atténuer l'arbitraire qui, de prime abord, apparaît inéluctablement

¹ F. Gadet 1987 P. 41

² J. Culler 2003 P. 60

englober les mots aux yeux du nouvel apprenant. Or, cela dépend également de sa conscience, de l'intensité de sa mémoire et de son intelligence avant tout.

En examinant les deux chapitres précédents ayant en commun le fait de prendre la langue comme un système de signes, nous tenons à donner ici une conclusion qui les concerne tous deux, et qui se rapporte au bien fondé de l'arbitraire dans la notion de système/langue. En effet, après une étude et un examen des idées saussuriennes qui concernent le signe linguistique comme un élément de système, proposées dans la théorie de la valeur et de la limitation de l'arbitraire, nous pouvons dire que l'arbitraire du signe n'a nulle place dans le système de la langue. Les raisons principales qui l'expliquent et que nous avons déjà démontrées en détail, peuvent se résumer dans les points suivants:

- Avant le fait linguistique, il n'y a pas de lien, donc il n'y a pas non plus d'arbitraire.
- Le fait linguistique naît avec un rapport arbitraire, mais ce rapport ne porte plus sa valeur dès que le mot entre en rapports syntagmatique et associatif pour limiter l'arbitraire et constituer le système.
- Comme tous les signes sont dans le réseau de ces rapports, il n'y a pas d'arbitraire absolu.
- Comme il n'y a pas d'arbitraire absolu, il n'y a par conséquent pas de caractère *relatif* associé soit à l'arbitraire, soit au motivé.
- Il n'y reste donc que le caractère motivé du signe.

A vrai dire, il ne vient point à l'esprit de notre maître qu'en abordant le thème de la limitation de l'arbitraire, il va affirmer le contraire du principe qu'il préconisait. Tout le système de la langue est limité par un caractère inexistant, et tous les signes de la langue ne peuvent être que motivés au sens que Saussure attache à ce terme. Nous nous demandons vivement ce qui reste vraiment de ce mythe de l'arbitraire absolu comme l'appelle Frei? Nous craignons de décevoir notre maître genevois qui n'a pas pu voir, ou n'a pas eu le temps de voir jusqu'à quel point cette conception nouvelle de la limitation de l'arbitraire ne s'accordait pas avec la rigidité de ses positions antérieures.

III.4. Conclusions générales de l'arbitraire saussurien

Après un long passage dans la réflexion linguistique de Saussure, nous avons remarqué que l'idée d'un système de la langue fondé sur l'arbitraire du signe fait tomber notre linguiste dans beaucoup de contradictions que nous avons signalées au cours de ces deux derniers chapitres. Pour Saussure, l'arbitraire est la clé qui explique tout phénomène dans la langue. D'abord la différence historique et géographique des langues (le même concept se dit par des images acoustiques différentes). Ensuite l'*immutabilité*, parce que étant arbitraire le signe ne peut être mis en question au nom d'une norme raisonnable; *mutabilité*, parce qu'étant arbitraire il est toujours susceptible de s'altérer. Cela entraîne enfin la présence de l'arbitraire en étude diachronique (altération du signe matériel) et dans l'étude synchronique (valeurs arbitraires). Là, la contradiction se constate vivement dans les points suivants :

- 1) L'indépendance complète des valeurs à l'égard de la matière phonique serait en contradiction avec le fait que le changement phonétique entraîne un changement des valeurs.
- 2) Toute la diachronie existe par l'arbitraire du signe. En synchronie, la motivation est une limitation de l'arbitraire. C'est-à-dire le signe est arbitraire, mais la langue est un système de motivation.
- 3) La théorie du système des valeurs linguistiques, fondé sur l'arbitraire du signe, serait en contradiction avec le fait que la limitation de l'arbitraire est l'élément constitutif de ce système.

On peut renvoyer la raison de ces vues contradictoires au fait que Saussure n'aurait pas pu dire précisément en quoi consiste la relation entre le signifiant et le signifié. Ceci apparaît plus clair quand il s'appuie sur la relation externe du signe pour déterminer la relation interne. Les effets de cette imprécision apparaissent dans les différentes manières d'expliquer la relation interne face à la relation externe. Suivons-les en résumé dans un contexte chronologique :

- Le 2 mai : le signe est pris isolément, on examine la relation interne.
- Le 12 mai : les relations entre les signes. Relation externe n'est possible que grâce à la relation interne.
- Le 19 mai : Les relations entre les signes. Relation interne doit être conçue avant tout à partir de la relation externe.
- 23 juin : la valeur est le produit des deux relations, interne et externe.

Sur le plan logique, ces contradictions proviennent de deux erreurs, l'une entraîne l'autre :

III.4.1. Présenter l'arbitraire comme un principe fondamental

L'essence de la langue est le signe, le signe est une association entre un signifiant et un signifié. Le rapport entre les deux est arbitraire: il ne dépend pas d'une certaine affinité naturelle ou causale entre la matière phonique et l'idée. C'est une vue que toute personne peut dire; mais est-elle vérifiable? En effet, Saussure se référait aux faits du langage auxquels il ne trouvait pas d'explication pour conclure que la raison en est l'arbitraire du signe. Ainsi l'immutabilité, la mutabilité, la différence des langues... etc.

Mais si l'on entre dans le fond de ce principe, tel que l'a présenté Saussure, on se rend compte qu'il n'est pas fondé, qu'il est établi sur le vide. R. Godel résume mieux le problème en disant: «Le signe est arbitraire: en toute rigueur, cela veut dire que le lien unissant un signifiant et un signifié ne repose pas sur leur nature et leur affinité réciproque, mais n'existe qu'en vertu de l'institution (la langue). Ce n'est pas assez dire: si on se demande ce que sont, en eux-mêmes, ce signifiant et ce signifié, on devra constater qu'à leur tour ils n'existent qu'en vertu de ce lien, arbitraire — et donc, que ni l'un ni l'autre ne correspond à une réalité préalablement donnée. Tel est le sens profond du principe.»¹

D'autre part, l'arbitraire en tant que principe ne peut remplir les règles du principe. En premier lieu parce que le *principe* repose sur des rapports homogènes entre les postulats et les faits suivis, et il est de nature à donner toujours des réponses correspondantes non contradictoires. Tandis que l'arbitraire, partout où il se trouve, se constate par des liens hétérogènes. C'est pourquoi le principe saussurien conduit notre linguiste à dire des choses contradictoires qui manquent de cohérence. Ensuite, lors de l'adoption de tout principe, il suffit une seule observation allant dans le sens contraire pour penser à le revoir ou le mettre en cause. Ce qui n'était pas le cas avec le "principe" de l'arbitraire. Malgré tous les problèmes et paradoxes qu'il envisage en examinant les faits du langage, Saussure n'avait jamais pensé à revoir son premier principe de l'arbitraire. Bien au contraire, il se prête à abandonner tout ce qui ne va pas avec, dans le but de se montrer cohérent; il le faisait si difficilement qu'il n'en restait pas tout à fait satisfait. Dans les années antérieures aux cours de linguistique générale par exemple, il parlait d'un système non de signes mais de symboles auquel il va plus tard renoncer après avoir réalisé que le symbole est de nature à n'être pas tout à fait arbitraire², ce qui n'ira évidemment pas avec son premier principe fondamental dans la langue.

Saussure, en effet, non seulement abandonne tout ce qui ne correspond pas avec l'arbitraire, mais en plus, admet l'existence des contradictions dans une théorie du

¹ Godel 1959 P. 31

² «Dans l'association du signe à l'idée, il n'y a rien qui lie en soi le signe avec cette idée. C'est une des raisons qui font qu'il faut se garder d'employer le mot *symbole*, car ce terme en soi est justement le contraire : il y a toujours dans l'idée de *symbole* une certaine correspondance entre l'idée et le symbole; ainsi la balance symbole de la justice.» Rudolf Engler 1968 P. 270

langage, uniquement parce qu'il s'agit du langage et non de tout autre domaine. Il les admet sous le nom de *vérité paradoxale*. Écoutons comment régler deux vues opposées l'une à l'égard de l'autre: le fait que la notion de valeur doit découler des différences entre termes positifs, c'est-à-dire entre termes dont le rapport s'établit entre signifiant et signifié, et le fait qu'à cause de l'arbitraire du signe, c'est-à-dire de l'inexistence de rapport entre les deux parties du signe, la notion de valeur naît uniquement des différences entre termes, dépourvus de tout rapport interne: «Différence implique pour notre esprit deux termes positifs entre lesquels s'établit la différence. <Mais le paradoxe est que:> Dans la langue, il n'y a que des différences sans termes positifs. Là est la vérité paradoxale.»¹ De la même façon, Saussure justifie le problème existant dans la confusion entre *signification* et *valeur*: «[Comment] la signification comme contrepartie de l'image et la signification comme contrepartie des termes coexistants se confondent [...]...La valeur en la prenant en dehors de la linguistique paraît comporter partout la même vérité paradoxale.»²

En réalité, Saussure acceptait dans le même contexte les idées contraires comme si elles étaient des faits évidents, sans éprouver le moindre souci de soupçonner un instant la base de ces «paradoxes», à savoir l'arbitraire du signe, ou du moins penser à la réviser, avec la possibilité de s' tromper. A ce sujet, le linguiste A-J. Pétrouff, qui étudie l'ordre et le désordre chez Saussure, donne ce commentaire pertinent: «Le postulat est une sorte de décision liée à une évidence, le principe est un fait d'observation universel. Ni Newton, ni Carnot n'ont inventé les principes qui régissent la mécanique ou la thermodynamique, ils les ont découverts, mis à jour, et c'est ce qui a permis le développement des sciences concernées. La seule contestation possible d'un principe réside dans la révélation d'exemples contraires, et non pas dans une quelconque démonstration. Un seul fait d'observation contraire et la science devra être reconsidérée.»³ C'est ce que Saussure n'a jamais fait. D'ailleurs, s'il garde toujours le caractère arbitraire du signe, c'est pour une raison qui se rapporte à la nature implacable et illogique du terme lui-même, qui peut lui expliquer plausiblement toute difficulté, tout paradoxe et tout désordre envisagés dans la langue. Par conséquent, Saussure ne peut jamais penser à s'en passer. Voilà au fond le principe arbitraire de l'arbitraire saussurien!

III.4.2. Construire toutes les idées linguistiques sur ce principe

Pour Saussure, le principe de l'arbitraire du signe régit toute la langue. Il est une chose indiscutable. Tout le reste par contre peut se revoir. Dans ses anciens documents des années 1894, destinés à un livre sur la linguistique générale, Saussure cherche en vain une comparaison à la langue qu'il estime d'avance comme fondé sur l'arbitraire. Il se demande «s'il y a un fait de la vie sociale réductible à une formule qui soit au moment

¹ TCLG. 1993. P. 141; 1939-1940 Rudolf Engler 1968 P. 270

² TCLG. Op.cit. P. 135

³ André-Jean Pétrouff. 2004 P. 171-172.

quelconque où on la prend conventionnelle, donc arbitraire, totalement déstituée d'un rapport naturel avec l'objet, absolument libre et sans loi par rapport à lui; 2° en elle-même le produit non arbitraire et non libre de ce qui a précédé dans ce genre...3° que cette chose ne peut pas s'interrompre, même dans l'espace de 24 heures et que chaque élément en est réédité des milliers de fois en ce temps...»¹

On ne peut certainement pas trouver ni dans la vie naturelle ni dans la vie mondaine un exemple compatible à cette vue. La moindre chose qu'on peut dire d'une telle description est qu'elle est irraisonnable, car il imagine la langue à la forme d'un système ayant intrinsèquement et extrinsèquement des éléments paradoxaux, voire fondé sur ces éléments-ci : «Dans un moment donné I. La langue représente un système intérieurement *ordonné dans toutes ses parties*, 2° dépend d'un objet, mais libre *et arbitraire par rapport à l'objet*; II. La même langue représente une convention arbitraire, est le produit non libre de faits qui ne []»²

La «convention arbitraire» fait appel à l'arbitraire philosophique. On sait maintenant que les anciennes idées dites sur la langue n'ont pas quitté la pensée de Saussure, quoi qu'il ait toujours essayé de limiter l'étude de la langue au sein du système. Mais à chaque fois qu'il essaie de montrer le rapport arbitraire du signe, l'explication le porte à imaginer les objets du monde, tantôt comme termes du système, tantôt comme éléments extérieurs. En expliquant les faits du langage, le maître se situait, en effet, entre les deux conceptions. Nous pensons que toute ambiguïté sur la notion d'arbitraire n'était, en fait, que réalisation de ce conflit dans sa pensée, entre la langue prise comme un système propre en soi, ou en rapport avec la réalité extra-linguistique.

Or, la résolution de Saussure de prendre la langue comme un système risque d'une part de rompre les liens avec la réalité via les signes, d'autre part d'immobiliser la pensée humaine vis-à-vis du langage, à cause justement du "principe" de l'arbitraire du signe. Le linguiste C. Chiesa dit à ce propos: «Saussure bouleverse ainsi la conception traditionnelle des rapports entre le langage, la pensée et la réalité, suivant un double mouvement : il rejette la réalité à l'extérieur en même temps qu'il renferme la pensée à l'intérieur du langage. La pensée n'est plus un continu extérieur que les mots ont pour but d'indiquer et de signifier; la pensée appartient désormais au système de la langue.»³ Or, dans ce système auquel Saussure rapporte la langue et la renferme, le rôle de la pensée est activement impliqué: selon Saussure, il est vain de chercher quelle est la somme des significations d'un mot, puisque aucun signe en lui seul n'est limité d'idée positive, il ne l'est que négativement, par la présence simultanée d'autres signes, c'est-à-dire par la notion de valeur⁴. Mais d'autre part, si les significations du signe sont multiples, n'est-ce

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 202

² Id. P. 203

³ C. Chiesa 1994. P. 29

⁴ ELG. Op.cit. P. 78

pas par rapport aux sujets parlants? Et si elles ne sont déterminées qu'en opposant le signe à d'autres termes, puisque le signifié est le résumé de la valeur¹, n'est-ce pas par l'acte d'opposition lui-même qui n'est opéré que par l'esprit du sujet parlant? En fait, l'écartement de cet élément important, remet en cause l'idée de prendre la langue uniquement en terme de système, car, il y a là une suppression de l'activité de la pensée sans laquelle on ne saurait parler ni de la signification ni de la valeur du signe linguistique. Par ailleurs, si la notion de valeur n'est donc pas ressortie uniquement du système de la langue, puisque elle est liée en dernière analyse à l'activité intellectuelle du sujet, elle n'a plus aucune valeur dans la théorie de Saussure qui ne la crée qu'en partant des interrelations des signes, opérées au sein du système.

En effet, la relation de la pensée avec la langue est si interdépendante qu'il est impossible d'imaginer l'une sans l'autre ou de poser la possibilité d'étudier la langue indépendamment. D'une part, parce que c'est l'homme qui se sert des signes et s'il le fait, ce n'est pas indifféremment; d'autre part, la vie des signes se développe de concert avec la pensée et l'usage de l'homme qui seule décide, en fin de compte, la construction et la reconstruction de leur forme et de leur contenu. Avoir plusieurs significations du signe se rapporte alors non pas au système des signes qui la limite par la valeur, mais avant tout à la manière variable de l'appréhender dans l'esprit. Par conséquent, c'est reconnaître que le mot n'a pas de valeur par lui-même, mais seulement par le sens que nous lui donnons. De ce point de vue, la langue ne saurait être un objet qu'on peut clore et étudier indépendamment de la pensée, ou de la réalité extra-linguistique qu'elle représente d'abord et avant tout. Aussi peut-on lire une conclusion semblable dans le texte de P. Aubenque qui s'occupe du problème de l'être chez Aristote et mène une critique contre les sophistes qui prennent la langue de la même manière qu'a fait Saussure: «La valeur signifiante n'est pas inhérente au mot lui-même, mais dépend de l'intention qui l'anime. Le langage n'est plus ce champ clos sur lequel prétendaient nous attirer les sophistes et d'où ils nous interdisaient ensuite de sortir. Le langage, institution humaine, renvoie d'un côté aux intentions humaines qui l'animent, de l'autre aux choses vers lesquelles ces intentions "se portent": en disant que le langage est signifiant, on ne fait rien d'autre que reconnaître cette double référence. »²

Reste à dire que le sens de l'arbitraire pour Saussure n'était que la pleine liberté d'expression et d'interprétation, suivant la situation envisagée. S'il rencontre dans la langue un désordre ou un phénomène imprécis, il se hâte d'assigner la raison à l'arbitraire du signe; s'il y voit un certain ordre établi, il reprend sa déclaration que la langue est un système. Entre arbitraire et système, l'opposition notionnelle est celle entre l'illogique et la logique. En effet, toute la théorie saussurienne rapportée à la nature du signe est construite sur cette base, à savoir l'oscillation entre le système et le non système. Or, dans

¹ TCLG. 1993. P. 141

² Pierre Aubenque. 1997. P. 121

le monde de la raison, jamais un fait arbitraire ne peut exister à côté du système sur le même ordre et avec une même puissance. L'arbitraire ne coïncide avec les systèmes que très rarement, encore moins pour une institution sociale comme la langue qui dirige tous les jours et partout la vie de tous les individus. Par conséquent, il n'est pas possible *a priori* de parler d'un système de signes arbitraires. En effet, dès qu'on parle du système, c'est-à-dire des rapports corrélatifs, solidaires, interdépendants, il n'est pas pertinent d'y joindre l'arbitraire, quelle que soit la raison qui s'impose. Arbitraire et système ne peuvent jamais se rencontrer et se réunir.

Du coup, si Saussure avait pensé aux conséquences résultées du fait de partir dans l'étude du langage du "principe" de l'arbitraire, si, en revanche, il avait pris en compte le principe de la non-contradiction au moment de démontrer l'arbitraire, et si, après tout cela, il ne trouvait pas une explication aux problèmes de la nature du signe linguistique, il aurait dû mieux, soit parler de l'association entre le signifiant et le signifié, sans toucher la nature de leur relation, soit dire que celle-ci est inconnue pour le moment.

Enfin, et d'après tout ce que nous avons dit de l'arbitraire saussurien, on est tenté de croire qu'il n'était qu'une illusion, que tout ce que le maître en a dit n'était à l'origine qu'une idée héritée de ses précurseurs. Saussure n'a rien ajouté de nouveau à ce qu'ont dit les autres pour soutenir l'arbitraire du signe; il n'a pas non plus pu prouver une existence de cette notion dans l'institution de la langue. Au contraire, à son insu, ses idées ont contribué à prouver son inexistence.

Effectivement, on ne peut lui reprocher ces idées qui tombent, malgré lui, à contre sens; pour une raison simple, c'est qu'il a exprimé honnêtement ce qu'il en pensait d'emblée, comme le confirme ce témoignage tiré de son entretien avec son élève M. L. Gautier daté du 6 mai 1911 : «Tout cela n'est pas assez élaboré... Pour aboutir, il me faudrait des mois de méditation exclusive»¹, relayant ainsi ce qu'il avait déjà dit en 1909 en ce qu'il n'en avait pas encore donné sa pensée définitive². Pressé par le temps et chargé de la nouvelle tâche qu'on lui a assignée, à savoir les cours de linguistique générale, qu'il n'attendait d'ailleurs pas, car sa formation était principalement orientée vers la linguistique diachronique, Saussure s'est trouvé "obligatoirement" et hâtivement préparer la matière de linguistique synchronique. En l'occurrence, il n'avait ni la formation suffisante ni le temps nécessaire pour travailler davantage ses idées avant que la mort subite ne l'atteigne en 1913.

Reste à dire finalement que, dans l'histoire des idées du langage, l'arbitraire saussurien, en somme, ne représente en fait qu'une des conceptions portant sur la notion d'arbitraire du langage.

¹ Robert Godel 1957. p. 30

² Ibid.

4e partie

La notion d'arbitraire dans la pensée moderne

Chapitre I: La conception de l'arbitraire post-saussurien

I.1. Le problème du signifiant, signifié et référent

La linguistique moderne héritée de Saussure considère la langue comme une sorte de champ clos, un système de signes dont la valeur de chacun s'avère dans la mesure où il s'oppose aux autres. En l'occurrence, elle distingue soigneusement entre le *référent* du signe (la chose à laquelle le signe renvoie) et son *signifié* (le concept évoqué dans l'esprit par son signifiant). Ainsi, l'espagnol oppose *leña, madera, bosque, selva*, alors que le français ne connaît que *bois* et *forêt*; le français permet de distinguer *fauteuil* et *chaise* alors que l'anglais se contente du mot *chair*.¹ C'est là, en fait, le fondement de l'école structuraliste, esquissée par Saussure qui soutient que la langue est un système d'oppositions.

En effet, la théorie ternaire du signe n'est pas le résultat de l'ère actuelle. On peut trouver ses prémisses à l'âge antique, notamment dans la pensée des Stoïciens² qui étudient et distinguent la forme et le sens du mot. Ils disent que trois choses sont liées : Ce qui est signifié, la *chose*; ce qui signifie, la *parole*; et l'objet, *ce qui existe à l'extérieur* (équivalent dans le sens moderne au signifié, signifiant et référent). Les deux dernières choses sont corporelles, alors que la première est incorporelle; ils l'appellent *lekton* qui peut être vraie ou fausse. Voici la théorie stoïcienne du signe, telle qu'elle se trouve dans le texte de Sextus Empiricus: «Les stoïciens disent qu'il y a trois choses liées les unes aux autres, le signifié, le signifiant et le porteur. Le signifiant, c'est le son vocal lui-même, par exemple «Dion»; le signifié, c'est la chose* même qui est désignée par ce nom, dont nous saisissons la réalité au fond de notre pensée et que les barbares ne comprennent pas, bien qu'ils entendent le son vocal; enfin, le porteur, c'est le sujet extérieur, comme Dion lui-même en l'occurrence. Il y a deux de ces réalités qui sont des corps, à savoir le son vocal et le porteur, et une incorporelle, à savoir la chose désignée par le son, c'est-à-dire un exprimable, mais il y en a un qui est incomplet et l'autre complet, c'est ce qu'ils décrivent sommairement en disant: "la proposition est ce qui est vrai ou faux"». ³ En ce qui concerne la relation qui lie ces trois éléments, les Stoïciens en affirmant la liaison entre ces trois éléments, n'expliquent pas clairement la nature de cette liaison. Toutefois, G. Verbeke dans son étude sur la philosophie du signe chez les

¹ L'exemple est tiré de Ch. Baylon; P. Fabre 1990 P. 70.

² Dans l'histoire antique de la linguistique, l'école stoïcienne, fondée par Zénon au IIIe siècle avant notre ère, fut la plus importante parmi les écoles qui ont grandi à Athènes après Aristote.

* L'emploi de *chose* ne seait peut-être pas pertinent ici; il vaudrait mieux dire : *c'est cela même qui est signifié par ce nom*.

³ Cité par Jean-Baptiste Gourinat. 2000 p. 111-112

Stoïciens, pense que le débat réputé des deux positions conventionnelle et naturelle entre furtivement dans la réflexion linguistique des Stoïciens, et que leur réponse «semble être que le sens des mots n'a pas été établi de façon purement arbitraire, mais leur revient par nature : il y a une ressemblance entre les éléments du langage, les sons primordiaux, et les choses.»¹ Quant à la nature du signe, S. Empiricus mentionne que deux doctrines opposées – il les critique toutes deux – ont apparu à son époque, celle d'Epicure, *le signe est sensible*, et celle des Stoïciens, le signe est intelligible. Pour la deuxième, l'emploi du caractère *intelligible* réside en ce que le signe ne peut être saisi dans sa signification que par l'intellect. Il est donc un jugement, par conséquent, un exprimable. D'autre part, cette doctrine donne une explication sur le fait qu'un signe peut renvoyer même à ce qui n'est pas dans la réalité, il est donc en plus révélateur, parce qu'il est capable de dévoiler les objets cachés.²

Mais alors, qu'en est-il de la conception moderne de la théorie ternaire du signe?

Avant d'aborder ce sujet, il faut dire que la détermination des trois éléments du signe ne se trouvait pas toujours explicitement exprimée dans le discours des linguistes modernes, ce qui a entraîné une ambiguïté quant au type de relation qui les unit.

Pour le philosophe Jacques Derrida (1930-2004), qui s'intéresse à la forme graphique du langage, c'est-à-dire à l'écriture, le signe écrit n'est pas la représentation du signe phonique. En revenant au texte du C.L.G. qui considère les signes déterminés, écrits et oraux, comme des institutions immotivées, Derrida en conclut l'exclusion de tout rapport naturel entre la parole et l'écriture³. Quant à la relation qui les unit au signifié, l'auteur de la *Grammatologie* reprend que si le son est le seul élément naturel selon Saussure, la naturalité impliquerait la relation entre le son physique et le sens. Mais l'écriture que la parole inclut est arbitraire étant donné la détermination du signifiant et du signifié: «Sans doute cette thèse [l'arbitraire du signe] concerne-t-elle seulement, à l'intérieur d'un rapport prétendument naturel entre la voix et le sens en général, entre l'ordre des signifiants phoniques et le contenu des signifiés ("le lien naturel, le seul véritable, celui du son"), la nécessité des rapports entre des signifiants et des signifiés déterminés. Seuls ces derniers rapports seraient réglés par l'arbitraire. A l'intérieur du rapport "naturel" entre les signifiants phoniques et leurs signifiés en général, le rapport entre chaque signifiant déterminé et chaque signifié déterminé serait "arbitraire".»⁴ L'arbitraire ici est dans le sens *immotivé*, non *capricieux*, comme le précise Derrida: «La

¹ Gérard Verbeke. 1976. p. 402-403.

² Id. p. 411.

³ «A partir du moment où l'on considère la totalité des signes déterminés, parlés et *a fortiori* écrits, comme des institutions immotivées, on devrait exclure tout rapport de subordination naturelle, toute hiérarchie naturelle entre des signifiants ou des ordres de signifiants.» J. Derrida 1967 P. 65. C'est la raison pour laquelle il critique Saussure pour avoir dit que le graphème est une image du phonème. J. Derrida 1967 P. 66.

⁴ Id. P. 65

trace instituée est "immotivée" mais elle n'est pas capricieuse... Simplement elle n'a aucune "attache naturelle" avec le signifié dans la réalité. La rupture de cette attache naturelle remet pour nous en question l'idée de naturalité plutôt que celle d'attache.»¹ Le passage de Derrida montre que le signifié n'est pas mis en cause; il est seul et unique, c'est à la fois l'idée qu'on a de la chose et la chose elle-même. En terme de théorie ternaire, c'est à la fois le signifié et le référent.

Or, si l'arbitraire de relation concernait ces deux éléments du langage, à savoir le signifiant graphique et le signifié, le problème est loin d'être là du point de vue d'autres philosophes et linguistes. Il est en fait beaucoup plus compliqué qu'une simple désignation entre un son, graphique ou phonique, et un sens.

Dans le recueil que son éditeur G. Deledalle intitule *Ecrits sur le signe* (1978), Charles Sanders Peirce² (1839-1914) propose une conception qui fait intervenir l'interprétation dans le processus de signification. Il distinguait trois sortes de signes : L'indice, l'icône et le symbole. Une question s'impose ici: selon cette répartition, en quelle catégorie se classe alors le signe linguistique?

En fait, dans son exposé des trois types de signe, Peirce fait cette note à propos du symbole: «Un *symbole* est un signe qui perdrait le caractère qui en fait un signe s'il n'y avait pas d'interprétant. Exemple: tout discours qui signifie ce qu'il signifie par le seul fait que l'on comprenne qu'il a cette signification..»³

Le mot est donc classé comme symbole. Mais en quel sens? Examinons d'abord le tableau que nous avons fait suivant le texte peircien qui divise le monde des signes en général en trois trichotomies:

¹ J. Derrida 1967 P. 68

² Le nom de Charles Peirce, contemporain de Saussure, paraîtrait mal placé ici pour la linguistique post-saussurienne. Mais en effet, il serait aussi mal placé s'il était introduit pour le temps pré-saussurien. En réalité, dans la mesure où les idées d'un auteur ne sont que le produit d'un double effet de son époque, celui du sien sur les autres et celui des autres sur lui, la recherche sur la vie personnelle et scientifique de Peirce dévoile plusieurs faits qui nous permettent finalement de l'introduire dans cette partie consacrée au temps moderne. Parmi ceux-ci, i) jusqu'à 1879, il n'avait rien publié; c'est uniquement entre 1779 et 1884, pendant sa carrière d'enseignant en mathématiques à l'université Johns Hopkins, qu'il écrit des milliers d'entrées sur la philosophie, la logique, la science et autres sujets pour l'encyclopédie *Century Dictionary*, le restant de ses travaux n'étant que des manuscrits. ii) il souffrait depuis son adolescence de troubles nerveux, ce qui était une des raisons pour lesquelles il s'est enfermé dans un certain isolement social. iii) Le grand effet sur sa philosophie était celle de Kant et son œuvre *Critique de la raison pure* qu'il lisait beaucoup. iv) Finalement, si actuellement Peirce est reconnu comme un important logicien, sémiologue et philosophe, la reconnaissance fut relativement tardive, ce qui est dû d'une part à son isolement et au fait qu'il a laissé une œuvre considérable, d'environ 12 000 pages écrites, que sa veuve a vendue dès 1914 au département de philosophie de l'université d'Harvard, mais qui n'a été exploitée systématiquement qu'assez tard. Après la publication de ses travaux posthumes (notamment *Collected Papers*, 6 vol., Cambridge, Mass. 1931-1935, *Ecrits sur les signes* 1978 auquel nous nous référons), la réputation de Peirce et son influence étaient marquantes sur les linguistes modernes. Pour toutes ces raisons-là, nous avons pensé qu'il serait plus préférable de l'introduire ici.

³ Ch. Peirce 1978 P. 140

A	Suivant que le signe en lui-même est:	Une simple qualité (qualisigne)	Un existant réel (sinsigne)	Une loi générale (legisigne)
---	---------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------	------------------------------

B	Suivant que la relation du signe à son objet consiste en ce qu'il a quelque chose	En lui-même (icône)	En relation existentielle avec cet objet (indice)	En relation avec son interprétant en vertu d'une loi générale (symbole)
---	-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------	---------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

C	Suivant que son interprétant (ce que le signe crée dans l'esprit) le représente comme	Un signe de possibilité (rhème)	Un signe d'existence réelle, impliquant un rhème comme partie de lui-même (dicisigne)	Un signe de raison, un signe de loi (argument)
	En tant que compris comme représentant	Une telle sorte d'objet possible; l'objet dans ses seuls caractères	Son objet par rapport à l'existence réelle	Son objet dans son caractère de signe

Nous remarquons que le signe linguistique, pris en tant que *symbole*, est classé dans la dernière rubrique de la deuxième trichotomie, quand la relation du mot à son objet dépend de ce que lui confère son interprétant. Du coup, la signification du signe est gérée par des éléments qui sont liés, non pas proprement dit au signe, mais à la pensée de l'homme qui saisit le signe, l'interprète et en fait un autre signe; d'où l'emploi du terme *interprétant*, justifié par son auteur: «[Le signe, ou le représentamen] s'adresse à quelqu'un, c'est-à-dire crée dans l'esprit de cette personne un signe équivalent ou peut-être un signe plus développé. Ce signe qu'il crée, je l'appelle l'interprétant du premier signe. Ce signe tient lieu de quelque chose : de son *objet*».¹ Là, on peut dire qu'il y a un petit rapprochement de vue entre les Stoïciens et Peirce.

Maintenant que Peirce considère le signe linguistique comme un *symbole* et que la relation de celui-ci avec son objet dépend de son *interprétant*, toute la troisième trichotomie concerne donc le signe linguistique, parce qu'elle trace les différentes façons dont le mot se réfère à sa signification par rapport à son *interprétant*.

En réexaminant le tableau, nous pouvons comprendre que les signes linguistiques sont des symboles, comme nous l'avons dit, mais ils ne le sont pas tous de la même manière. Ils peuvent se classer plus ou moins en tant que icônes ou indices selon que lui prête de valeur son *interprétant*.

De ce point de vue, on peut déduire que le premier moteur du signe, qui fait comprendre ce à quoi il renvoie, est l'esprit de l'homme. Du coup, l'esprit humain ne fonctionne pas de la même façon chez tous. Il est en variation infinie; ce qui expliquerait

¹ Ch. Peirce. 1978. P. 121

probablement les nuances qu'on peut voir dans la signification du mot et croire comme faisant partie des propriétés du signe.

Il importe de noter aussi, dans la théorie peircienne du signe, que le facteur de l'esprit humain n'est pas le seul moteur dans le champ de la signification. Mais il est en collaboration avec ce qui est en propre le signe lui-même, auquel Peirce donne une valeur particulière pour dénoter librement son objet: «Un *terme* est un signe qui laisse son objet et *a fortiori* son interprétant être ce qu'il peut être.»¹ Ce double effet qui construit la signification, à savoir l'esprit humain et le fondement du signe, fait de ce dernier un représentamen, lequel est lié à trois choses, le fondement, l'objet et l'interprétant². En l'occurrence, sa fonction n'est pas identifiante mais représentative de l'objet: «Le signe ne peut que représenter l'objet et en dire quelque chose. Il ne peut ni faire connaître ni reconnaître l'objet»³. Pourquoi?

Selon la théorie peircienne, ce point de vue est justifié par le fait que la connaissance de l'objet est présupposée pour pouvoir communiquer des informations supplémentaires le concernant ; sinon il ne serait pas appelé signe: «S'il existe une chose qui communique une information sans avoir absolument aucune relation avec rien de ce que connaît directement ou indirectement la personne qui comprend cette information quand elle lui est communiquée (ce qui serait une fort étrange sorte d'information), le véhicule de cette sorte d'information n'est pas appelé, dans ce volume, un signe.»⁴

La représentation est, en effet, le même terme dont se sert Michel Foucault (1926-1984) pour désigner le contenu du signifiant: «Le signifiant n'a pour tout contenu, toute fonction et toute détermination que ce qu'il représente : il lui est entièrement ordonné et transparent; mais ce contenu n'est indiqué que dans une représentation qui se donne comme telle, et le signifié se loge sans résidu ni opacité à l'intérieur de la représentation du signe»⁵ Pour cela même, il ne faut pas chercher dans le signe foucauldien une liaison entre un signifiant et un signifié. Ce rapport est inutile à étudier puisqu'il ne peut être établi que par l'acte de représentation: «Si le signe c'est la pure et simple liaison d'un signifiant et d'un signifié, de toute façon le rapport ne peut être établi que dans l'élément général de la représentation: le signifiant et le signifié ne sont liés que dans la mesure où l'un et l'autre sont (ou ont été ou peuvent être) représentés, et où l'un représente actuellement l'autre.»⁶

Or, la représentation ne se fait que dans l'esprit humain, et celui-ci le développe à partir de sa connaissance. Par conséquent – et conformément à la théorie peircienne du signe – le rapport entre le signifiant et le signifié se construit en réalité au sein de la

¹ Ch. Peirce 1978 P. 142

² Id. P. 121

³ Id. P. 123

⁴ Id. P. 124

⁵ Michel Foucault 1966. p. 78

⁶ Id. P. 81

connaissance. Il «se loge maintenant, dit Foucault, dans un espace où nulle figure intermédiaire n'assure plus leur rencontre : il est à l'intérieur de la connaissance».¹ A partir de cette perspective, il n'y a pas de signe inconnu, mais seulement le signe certain et probable, puisque il ne peut indiquer son contenu qu'en passant par la connaissance. Autant dire, «il n'y a de signe qu'à partir du moment où se trouve *connue* la possibilité d'un rapport de substitution entre deux éléments déjà *connus*. Le signe n'attend pas silencieusement la venue de celui qui peut le reconnaître : il ne se constitue jamais que par un acte de connaissance».²

Ainsi, comme il ne faut pas chercher dans le signe une simple liaison d'un signifiant et d'un signifié, il n'y a alors plus besoin de qualifier cette liaison-là, puisque dès lors, elle serait gérée par des éléments hors de la dualité signifiant / signifié : «Que le signe puisse être plus ou moins probable, plus ou moins éloigné de ce qu'il signifie, qu'il puisse être naturel ou arbitraire, sans que sa nature ou sa valeur de signe en soit affectée, — tout cela montre bien que le rapport du signe à son contenu n'est pas assuré dans l'ordre des choses elles-mêmes.»³

Il s'ensuit que la définition moderne du signe n'exclue pas le facteur de la pensée humaine pour construire la signification. Par la distinction même entre signifié et référent, elle le fait entrer rigoureusement dans la théorie du signe. La linguiste M-L. Demonet voit dans sa thèse que le rapport qu'on doit chercher à comprendre et à qualifier n'est pas entre signifiant et signifié mais entre leur combinaison et le référent.⁴ Or, cette définition serait acceptable si nous réussissons à avoir une idée distincte du *signifié*, ainsi que du *référent*. Mais le problème est justement dans la définition de ces deux éléments. Le linguiste Christian Lehmann essaie de mettre au clair les deux termes. Alors, s'inspirant du structuralisme qui considère la langue comme un système autonome où tout se tient, il fait distinction entre le domaine linguistique auquel appartient le signifié et le domaine non linguistique auquel appartient le désigné (le référent):

«Avec Coseriu (p.ex. 1979) et beaucoup de structuralistes européens, il faut distinguer entre le signifié et le désigné. Le signifié fait partie d'un signe d'une langue. Il peut être délimité par les règles d'usage de ce signe. Le désigné est un concept qui peut être indépendant d'une langue et peut être commun à plusieurs. Soit l'exemple du mot allemand *Kopf* « tête » (cf. Keller 1995, 94f). D'abord, il faut faire abstraction de la polysémie du mot *Kopf* qui concerne évidemment son signifié et ne concerne pas le concept « tête ». Or, si nous nous limitons aux cas où le mot désigne le concept «tête », nous constatons encore des désaccords. Bien que la partie du corps qui se trouve en dessus du cou équivaille au concept de la tête, on ne dit pas, en allemand, (1).

¹ Michel Foucault 1966. p. 78

² Id. P. 73

³ Id. P. 77

⁴ Marie-Luce Demonet. 1992. P. 70.

(1) ich habe Zähne im Kopf

j'ai des dents dans la tête

(2) ich schlug ihn auf den Kopf

je le battis sur la tête

Et si l'on dit (2), cela implique que je ne l'ai pas battu au visage, parce qu'alors il fallait dire *ich schlug ihn ins Gesicht*. Cela montre que même cette partie du signifié du mot *Kopf* qui désigne la tête n'équivaut pas à ce concept. Le signifié fait partie du système d'une langue, le concept (ou désigné) peut être indépendant d'une langue.»¹

Cela montre, en fait, que les unités dont se servent les langues ne sont fondées sur rien d'autre que sur leur emploi linguistique. Elles ne se définissent que par le système dont elles font partie. La valeur de tout mot s'établit en fonction des oppositions avec d'autres mots dans le même système linguistique, et non en fonction de la réalité. «Le mot français *marron* s'oppose à *brun, jaune, vert, orange, etc.*, mais l'ensemble *des* nuances de couleurs désignées par *marron* n'a, du point de vue de la réalité, aucune unité objective. C'est la langue qui fait imaginer une unité physique correspondant au mot *marron*. *Le découpage de la réalité en unités linguistiques n'est pas imposé par les choses mais manifeste le libre-arbitre de la langue*. Le mot anglais *brown* n'a pas d'équivalent français; on le traduit par *brun, marron* ou même *jaune*, selon la nuance exacte et selon le genre de substantif qu'il qualifie.»² Au reste, du point de vue du structuralisme, toute langue étant système particulier, le découpage effectué par le langage dans la réalité extra-linguistique *varie* de langue à langue. Ce qui fait que, dans tout système linguistique, on peut parler du signifiant, du signifié et du référent.

Mais cette théorie ternaire est applicable aux noms communs, c'est-à-dire quand on parle dans toute langue d'un découpage particulier pour la réalité commune, physique ou psychologique. Or, les noms donnés aux choses ne sont pas toujours des noms communs. L'usage linguistique se sert aussi bien de noms propres que de noms communs. Ces premiers commencent à poser problème avec la définition de leur référence. Dans la pratique logique du XXe siècle, on oppose deux théories définitionnelles de la référence, le descriptivisme et le causalisme. Nous allons voir en quoi elles consistent et quel rapport elles ont avec l'arbitraire linguistique.

¹ Ch. Lehmann. 2006 P. 110

² Ch. Baylon; P. Fabre. 1990 P. 70

I.2. Le problème du nom propre

Pourquoi propose-t-on d'étudier le nom propre? Son étude pourrait-elle nous aider à mieux comprendre la théorie du signe linguistique?

Il va de soi que beaucoup d'études faites sur la nature du rapport entre le nom et le nommé visent à en déceler le secret, à savoir quels sont les facteurs dont dépend le mot pour désigner la chose. On connaît des théories de tout domaine de recherche, ontologique, anthropologique, social, psychologique, qui essaient d'en donner une explication. Toutefois, ces tentatives n'ont pas pu porter fruit pour une théorie scientifique vérifiable. Elles se heurtaient à deux problèmes insolubles: le premier c'est le manque de tout élément observable qui correspond à l'origine de la langue; c'est-à-dire qu'on n'est pas en mesure de connaître quel esprit a pu donner les premiers noms aux choses et de quelle manière il s'est servi pour les établir; le deuxième problème n'est pas moins grave si ce n'était le principal, c'est d'expliquer le langage par le langage lui-même; c'est-à-dire faire de la langue le problème et la solution. Ce qui fait revenir toute recherche sur le point de départ, ou bien à se retrouver dans un cercle vide.

En vérité, le problème de l'origine ambiguë de la langue est le plus important à notre avis: l'ignorance de la raison qui fait attacher tel mot plutôt que tel autre à telle chose, outre le problème de la diversité des langues qui signifie diversité des mots pour désigner une et la même chose, pourrait bien faire dévier le parcours des recherches vers des vues spéculatives et conjecturales peu vérifiables, et donc, les empêcher d'arriver à leur but.

Cependant, cela ne signifie pas se rendre au désespoir et fermer la porte de la recherche dans ce domaine, comme l'a fait la Société de Linguistique de Paris dès son institution au milieu du XIXe siècle, quand elle a interdit de considérer tout mémoire sur l'origine des langues. Seulement, il serait plutôt requis de changer la technique de travail. Autrement dit, la question de l'origine de la langue n'est pas la seule porte qui conduit à régler le problème du langage, et, en premier lieu, du rapport entre le mot et la chose.

En effet, si les noms des choses sont d'origine imprécise, inconnue, la nature humaine et la réalité sociale mettent devant nous un exemple de nom bien évidemment connu d'origine. C'est le cas de la pratique de nomination des éléments en matière de science, en chimie, en mathématiques et en technologie par exemple, mais aussi des noms propres que l'homme choisit librement pour identifier et distinguer un individu, un objet, dans la classe ou dans l'espèce.

Quant au néologisme, l'empirisme fait témoin que la création d'un nouveau terme pour les besoins techniques n'est pas construite sur l'arbitraire, au sens de n'avoir aucun lien avec le nouvel objet dénommé. Elle tend toujours à se connecter à quelque motivation pour faciliter le rappel et fixer la désignation. Dans sa thèse intitulée *La formation du vocabulaire de l'aviation* (1965), Louis Guilbert montre que la création technique et la création linguistique se nouent entre elles pour donner un nouveau terme,

lequel dès lors se manifeste par l'existence de apports du signe et de la chose signifiée. Écoutons l'auteur l'expliquer:

«Les données historiques amènent à constater qu'il existe une relation intime entre la substance linguistique du signe et son contenu sémantique, mais qu'il existe seulement une relation de causalité entre le complexe de signification représenté par le signe (signifiant + signifié) et la chose désignée. En effet, au cours de la période que nous avons étudiée, l'expérience technique de l'aviation se constitue par l'accumulation de données scientifiques et techniques tirées de sciences connexes comme la physique et l'ornithologie et de techniques plus anciennes comme la navigation maritime et l'aérostation, par la vérification des notions théoriques nouvellement formulées grâce à l'essai de modèles élémentaires; ce processus représente le passage de la théorie à la pratique technique par lequel s'élabore la nouvelle science aéronautique; c'est là le plan extralinguistique de la constitution de la technique de l'aviation. Le vocabulaire, qui est le plan linguistique de cette nouvelle expérience, se forme dans la liaison d'une série de signes, nouveaux ou anciens, avec les concepts nouveaux qui apparaissent ; il ne naît pas directement de la réalité objective, mais la gestation de cette réalité à travers toute une série de recherches en est la cause directe. »¹ Ainsi toute valeur significative donnée à un nouveau terme relève de la pensée des savants, de la manière dont ils réalisent leur création technique, de leur conception et leur expérience. Mais tout cela ne sera mis en œuvre qu'à l'aide des signes de la langue, propres à ce sujet: «C'est en effet pour exprimer leurs idées, leurs théories, les concepts auxquels ils aboutissent que les hommes d'un certain milieu social, composés d'apôtres de l'idée nouvelle, d'hommes de science et de praticiens de l'aéronautique, ont recours à un ensemble de signes auxquels ils confèrent une valeur signifiante de leur expérience nouvelle. »²

Mais si la création d'un nouveau terme n'est pas arbitraire, puisque elle dépend du vocabulaire d'une langue précise, peut-on dire la même chose pour les noms propres. Sont-ils une création tout à fait arbitraire? Trouvent-ils leur origine dans la langue, ou bien c'est par eux que commence toute langue? Cette dernière hypothèse est en effet celle proposée par d'Adam Smith (1723-1790) selon laquelle tous les mots des langages primitifs auraient été des noms propres dont les autres dériveraient par antonomase: «La détermination des noms propres pour désigner chaque objet en particulier, c'est-à-dire, le choix des noms substantifs, serait probablement l'un des premiers pas vers la formation d'un langage.»³ L'idée de cette thèse est aussi notée par Rousseau (1712-1778) dans son rapport sur la relation entre le discours et les idées générales: «Si donc les premiers inventeurs n'ont pu donner des noms qu'aux idées qu'ils avoient déjà, il s'ensuit que les premiers substantifs n'ont pu jamais être que des noms propres.»⁴

¹ Louis Guilbert. 1965. P. 330

² Ibid.

³ Adam Smith. 1970. P. 307

⁴ J. J. Rousseau, III 1964 p. 150

Pour pouvoir répondre à ces questions, nous allons prendre la question du nom propre comme un objet d'étude, en essayant de l'examiner soigneusement pour voir de quelle manière il désigne son référent. Cette étude pourrait peut-être nous aider à comprendre le problème du langage. Autrement dit, nous allons prendre le chemin des noms propres en espérant qu'il nous conduira au signe linguistique en général.

En effet, suivant le point de vue de la logique moderne, il faut dire que la question du nom propre n'est pas aussi simple que l'on peut croire. La manière d'expliquer son fonctionnement pour déterminer son objet référent a beaucoup occupé philosophes et logiciens de l'époque moderne et contemporaine. Ils ont présenté à ce sujet des théories interprétatives importantes. Mais avant d'en parler, nous pensons qu'il serait utile de montrer tout d'abord en quoi consiste le nom propre et en quoi il diffère du nom commun.

De manière générale, le nom commun désigne tous les êtres ou objets d'une même espèce. Il a un déterminant et il commence par une lettre minuscule. Exemple: voiture, médecin, jeune ...etc. Le nom propre, en revanche, désigne un seul être ou objet, ou bien une seule catégorie d'êtres ou d'objets. En général, sauf exception, il n'a pas de déterminant et commence par une lettre majuscule¹. Jacques, les Français, l'Europe... etc.² Le tableau de comparaison suivant pourrait mieux expliquer la différence entre les deux types de nom:

Comparaison de divergence	
Nom commun	Nom propre
Désigne les êtres et les objets d'une même espèce.	Désigne un objet, un être unique dans la même espèce.
Le choix des noms est reçu d'une génération à l'autre, de telle façon qui ne permet pas de connaître réellement qui était son origine.	Le choix des noms est fait par l'homme.
La source de son choix (la majorité) est quasiment inconnue.	La source de son choix (la majorité) est le nom commun.
Sa forme phonique change par rapport au désigné dans les langues différentes.	Sa forme phonique est légèrement changeable dans les autres langues, car le désigné est un objet unique partout.
Le désigné est universel.	Le désigné est particulièrement unique.
On s'en sert pour parler en général.	On s'en sert pour le fait d'identification et de distinction.
A pour extension une classe, une espèce.	N'a d'extension qu'en tant que nom propre. Ex. Tom (personne) Tom (chat).

¹ Dans certaines langues, des noms communs s'écrivent avec majuscule. Ainsi, May, Friday en ang., Mond (lune), Hund (chien) en all. etc.

² Pour les observations générales des noms propres et leurs types, voir Ferdinand Brunot, la pensée et la langue. 1922. P. 39-46, 52.

Dans ce petit tableau, nous voyons que la divergence essentielle entre le nom propre et le nom commun réside particulièrement dans le principe de la désignation de l'objet. Le fonctionnement du nom commun révèle une légère différence, car il renvoie à une classe ou une espèce d'objets; ce qui signifie qu'il renferme toutes les propriétés communes de ces objets; tandis que le nom propre désigne un seul objet déterminé avec toutes ses propriétés qui le distingue d'un autre objet dans la même classe ou même espèce.

Mais si l'on se demande pourquoi il y a le nom propre, on dira que sa raison d'être est le besoin de distinguer son objet de référence des autres objets dans la même classe. Ainsi, les noms propres des êtres humains, des lieux géographiques, de quelques animaux, comme le nom de la chienne *Laïka**. C'est, en fait, le besoin de se référer à cette chienne-là qui fut la raison de lui donner un nom propre (elle fut trouvée errante dans les rues de Moscou avant d'être utilisée pour les expériences spatiales).

Voilà en particulier la différence entre le nom propre et le nom commun. Tous les autres détails mentionnés ci-dessus finissent en effet par ce principe de différence qui est propre à la désignation de la référence.

Mais y a-t-il une convergence entre les deux?

En effet, la convergence est beaucoup plus importante, car étant en premier lieu des noms, tous deux, le nom propre et le nom commun portent pareillement à ce titre la problématique de se référer à leur objet.

Or, la problématique du nom propre apparaît beaucoup plus compliquée, car la désignation de la référence ne se limite pas seulement par une suite de sons, comme c'est le cas du nom commun, mais, en plus, engage forcément le sens du nom commun qu'il enferme. Ce qui nous fait revenir à l'étude du nom commun quand nous avons choisi le chemin du nom propre pour y arriver! C'est pourquoi, pour résoudre ce problème, on ne prendra pas en compte le fait que le sens du nom commun enfermé dans le nom propre se conformera ou non aux propriétés de la référence. Des raisons logiques nous y ramènent: i) en dépendant d'un sens qu'on donne librement à ce nom commun et en l'appliquant ensuite aux propriétés de la référence que nous connaissons par notre propre expérience, on poursuit un processus tout subjectif et tout arbitraire. ii) Il n'est pas nécessaire que le sens du nom commun choisi pour un nom propre se conforme aux propriétés de l'objet nommé. Cette question se rapporte à des raisons propres à celui qui donne le nom, à son milieu, son histoire, son imagination et ses désirs: le nom peut être attribué ainsi par hommage à quelque personne, par coïncidence avec des circonstances et des incidents au moment de donner le nom, ou par toute autre raison relative. Il faut dire aussi que même si le nom était, au mieux, choisi par conformité avec les caractères de l'objet nommé, il se

* *Laïka* (du russe signifie « petit aboyeur », est une chienne envoyée à bord de l'engin spatial russe Spoutnik 2 le 3 novembre 1957.

peut qu'au fil du temps il perde ce lien, et donc ne puisse plus leur correspondre pour toujours. Mais cette question serait utile dans la mesure où l'on peut dire si le choix du nom était bon ou mauvais. iii) Si l'on étudie le nom propre par rapport au sens du nom commun qu'il renferme, on sortira du cadre de notre recherche, car dès lors ce n'est plus le rapport entre le nom et la chose qu'on cherche, mais plutôt le rapport du nom-chose, dont le sens est considéré par évidence, et la chose nouvellement nommée; alors qu'il fallait justement examiner ce premier rapport-là; ce qui signifie qu'on reviendra à la case de départ et on se retrouvera à nouveau dans un cercle vide. D'autant plus que les noms propres, même si vides de sens, peuvent se référer à des particuliers, plus précisément à des particuliers absents. Pour ces raisons-là, on étudiera le nom propre en tant que dénotant sa référence, quel que soit le sens du nom commun qu'il peut révéler.

Pour revenir à notre sujet, nous disons que le nom propre, indépendamment du sens du nom commun qu'il porte, une fois donné, exprimera l'objet nommé. Autrement, on ne trouverait pas de nom propre passer pour un nom commun, ex. *poubelle**.

En prenant pour base cette opinion, nous constatons que le fonctionnement du nom propre dans le fait de la désignation de l'objet se comporte de la même manière que le nom commun ou le signe linguistique. Comment les philosophes ont-ils alors raisonné sur cette question?

Les théories présentées sur le fonctionnement du nom propre remontent, en fait, au XIXe siècle avec le philosophe anglais John Stuart Mill (1806-1873). Dans son *Système de logique* (1843), il met en lumière le nom propre et le nom commun. Sa théorie repose sur la distinction conceptuelle entre *connotation* et *dénotation*: il entend par *connotation* l'ensemble des propriétés désignées; par *dénotation* l'ensemble des individus rassemblés par ce nom: «Un terme non-connotatif est celui qui signifie un sujet seulement ou un attribut seulement. Le terme connotatif est celui qui désigne un sujet et implique un attribut. Par sujet, il faut entendre toute chose qui possède des attributs. Ainsi Jean, Londres, l'Angleterre, sont des noms qui désignent un sujet seulement; Blancheur, Longueur, Vertu, un attribut seulement. Aucun de ces noms, par conséquent, n'est connotatif. Mais *blanc*, *long*, *vertueux*, sont connotatifs. Blanc désigne toutes les choses blanches, la neige, le papier, l'écume de la mer, etc. et implique, ou, comme disaient les scolastiques *connote* l'attribut *Blancheur*.»¹

Selon les éléments de cette théorie, le nom commun est signifiant et connotatif, tandis que le nom propre est insignifiant et non connotatif, servant à dénoter son sujet, c'est-à-dire qu'il a une dénotation mais pas de connotation: «Les noms propres ne sont pas connotatifs; ils désignent les individus, mais ils n'affirment pas, n'impliquent pas des

* Le nom *poubelle* vient du nom du préfet de Paris Eugène Poubelle qui, à la fin du XIXe siècle, interdit le jet des ordures sur la voie publique et imposa l'utilisation d'un récipient. S'écrivant par conséquent sans majuscule, *poubelle* est devenue un véritable nom commun autonome.

¹ J. S. Mill 1866, vol. I: P. 30-31

attributs appartenant à ces individus. Lorsque nous appelons un enfant Paul, ou un chien César, ces noms servent simplement à indiquer ces individus comme sujets possibles de discours. Sans doute on peut dire qu'il a dû y avoir quelque raison de leur donner ces noms plutôt que d'autres; et cela est vrai; mais le nom, une fois donné, reste indépendant du motif.»¹

Quant au nom propre, étant de nature à désigner un seul objet unique, un seul individu, sa théorie consiste dans l'existence de deux types de nom: connotatif et non-connotatif: «Bien qu'on puisse donner à un individu un nom complètement insignifiant, appelé nom propre, nom qui suffit pour désigner la chose dont on veut parler, mais par lui-même n'en affirme rien, cependant un nom propre n'est pas nécessairement de cette nature; il peut signifier quelque attribut ou réunion d'attributs qui, n'étant possédés par aucun objet hors un seul, confère le nom exclusivement à cet individu... Le nom connotatif peut, dans une partie de sa signification, impliquer nécessairement qu'il ne peut exister qu'un seul individu ayant l'attribut qu'il énonce, par exemple, « le *seul* fils de Jean Stiles », le «*premier* empereur de Rome »².

Mill introduit ici la notion de proposition ou de description dans l'étude du nom propre.³ Il conclut que «lorsque les *noms* fournissent quelque information sur les objets, c'est-à-dire, lorsqu'ils ont proprement une signification, cette signification n'est pas dans ce qu'ils *dénotent*, mais dans ce qu'ils *connotent*. Les seuls noms qui ne connotent rien sont les *noms propres*; et ceux-ci n'ont, à strictement parler, aucune signification. »⁴

Le nom connotatif ici est considéré en tant que dénotant un certain référent, mais il est aussi applicable à tout autre individu ayant cette information-là. Ainsi on peut dire d'Aristote le Philosophe, nom qui peut désigner tous ceux qui sont connus dans l'histoire de la philosophie. Écoutons Mill l'expliquer: «De même qu'un nom propre est le nom de l'individu seul auquel il est attribué, de même (tant à cause de l'analogie qu'il importe de suivre, que par d'autres raisons précédemment indiquées) un nom connotatif devrait être considéré comme un nom de tous les individus auxquels il est applicable, ou, en d'autres termes, qu'il *dénote*, et non de ce qu'il *connote*».⁵ Sur ce sujet, on peut ajouter une petite remarque qui aurait éventuellement échappé à Mill. En effet, de même que le nom connotatif peut désigner un ensemble d'individus, de même le nom propre peut ne pas se référer à un seul individu: on peut très bien avoir plusieurs individus ayant pour nom

¹ J. S. Mill 1866, vol. I: P. 33

² Id. P. 33-34

³ La notion de *proposition* n'est évidemment pas notre objectif, ni notre cible de travail n'est précisément le référent, mais le fonctionnement du mot en tant que nom désignant une chose ou un individu. La notion de proposition, quoique substituable dans la théorie du descriptivisme pour désigner un seul référent, est un sujet particulier, différent pour notre objet d'étude qui, s'agissant du nom propre, consiste dans le rapport du nom au référent. Mais ce sujet pourrait nous aider en tant que définition générale du référent par le biais d'un nom quelconque. C'est pourquoi nous tenons à le garder ici.

⁴ J. S. Mill 1866, vol. I: P. 35

⁵ Id. P. 37

propre Sylvain, Gérard ou Xavier par exemple. Au reste, selon Mill, on peut donner à un individu une infinité d'informations qui peuvent être vraies ou fausses. Mais il faut souligner que la théorie de Mill ne substitue pas le nom dénotatif (NP), par un nom connotatif (NC), mais rassemble les deux, séparément, sur le même terrain, étant donné que chacun a une fonction et un but déterminés: «Plusieurs noms, non équivalents en signification, peuvent être appliqués à une même chose. Ainsi nous appelons un certain homme Sophronisque, et nous l'appelons aussi le père de Socrate. Ces deux noms sont également des noms du même individu, mais leur signification est entièrement différente; ils sont appliqués à cet individu pour deux buts différents; l'un simplement pour le distinguer des autres personnes; l'autre, pour indiquer un fait le concernant, le fait que Socrate était son fils. Je lui applique ensuite ces autres expressions : un homme, un grec, un athénien, un sculpteur, un vieillard, un honnête homme. Tous ces noms sont ou peuvent être, des noms de Sophronisque, non de lui seul, à la vérité, mais de lui et d'une infinité d'autres hommes. Chacun de ces noms est attribué à Sophronisque pour une raison différente, et chacun apprend à ceux qui en comprennent le sens quelque fait relatif à sa personne; mais ceux qui ne sauraient rien de ces noms si ce n'est qu'ils sont applicables à Sophronisque, ignoreraient complètement leur signification. »¹

Cette théorie en effet est comparable à celle du logicien allemand Gottlob Frege (1848-1925). Mais ce dernier développe un point de vue différent de celui de Mill. Dans son fameux article, *Sens et dénotation* (1891), Frege souligne qu'un nom propre n'a pas seulement une dénotation, c'est-à-dire ne désigne pas directement l'objet, mais il n'a de dénotation que parce qu'il a d'abord un sens. Ainsi, l'« étoile du matin » et l'« étoile du soir » désignent le même objet, il est vrai, mais cet objet nous est donné de deux façons différentes : dans un cas, on parle de l'étoile que l'on voit le matin ; dans l'autre, de celle qu'on voit le soir. Ce qui corrobore en plus sa théorie c'est de trouver des noms propres qui ont un sens mais pas avec certitude de dénotation, comme dans cet exemple: « *la suite qui converge le moins rapidement* »; car pour toute suite convergente donnée, on peut en trouver une qui converge plus lentement mais converge néanmoins².

La théorie frégréenne du nom propre est cependant critiquée par le philosophe anglais Bertrand Russell (1872-1970), qui la remplace par sa théorie du descriptivisme. Dans son article *De la dénotation (On denoting)*, publié dans la revue *Mind* en 1905), il formule une thèse selon laquelle les noms propres sont des descriptions définies qui peuvent être ramenées à des descriptions indéfinies grâce à l'usage de quantificateurs existentiels. Or, rapporter le nom propre à une infinité de substitutifs probables dans un monde possible afin de dénoter la référence est un faux chemin à notre avis, car d'une part la référence est un élément fixe qui ne change pas suivant le changement de la description mais c'est plutôt la description qui doit être mise en cause; d'autre part,

¹ J. S. Mill 1866, vol. I: P. 37

² G. Frege 1971 p. 104

focaliser tout le problème de la référence sur un élément aussi variable que la description et en faire le rôle principal de dénotation ne fait qu'égarer de plus en plus l'objet de référence dans un labyrinthe de possibilités qui ne sert à rien, puisque pour toute référence désignée par un nom propre, on peut trouver non pas une seule, mais un nombre indéfini de descriptions possibles, lesquelles peuvent être vraies ou fausses.

Par ailleurs, on a apporté plus tard une réponse à ce problème. Elle vient de la part des néo-descriptivistes¹ qui soutiennent qu'un nom propre est un faisceau de descriptions, et non une description unilatérale. Ainsi, le nom « Aristote » a pour sens non seulement « l'élève de Platon », mais également « le maître d'Alexandre le Grand », « l'auteur de la *Métaphysique* », etc.

En fait, Russell essaie de chercher dans un "puzzle" ce qu'il aurait pu trouver simplement dans sa compréhension directe. Il le confie d'ailleurs non sans regret: «Ce n'est que dans un manuel de logique que l'on souhaite dire "x est x"; autrement, jamais.»² Mais, tellement occupé à examiner l'exactitude de la description qui désigne la référence en tant qu'unicité et existence, il a dû négliger une partie importante de ce processus qui est l'intuition de l'esprit humain, une question que lui a reprochée le philosophe américain Saül Kripke³ (1940-), qui, critiquant la théorie descriptiviste de Frege et Russell, mais également le néo-descriptivisme, revient à une théorie de la référence directe. Dans *La Logique des noms propres (Naming and Necessity, 1972)*, Kripke propose alors une théorie causale de la référence, d'après laquelle un nom se réfère à un objet par une connexion causale avec l'objet. Cette théorie de la référence repose sur une thèse intuitive selon laquelle les noms propres sont des désignateurs rigides: ils se réfèrent à l'objet nommé dans tous les mondes possibles et dans toutes les situations contrefactuelles imaginables où cet objet existe: «Une des thèses intuitives que je vais soutenir dans ces conférences est la suivante : les *noms* sont des désignateurs rigides. Ils satisfont sans aucun doute au test intuitif mentionné plus haut: bien qu'il eut été possible que quelqu'un d'autre que celui qui est en fait le président des Etats-Unis en 1970 soit le président des Etats-Unis en 1970 (par exemple, Humphrey aurait pu l'être), personne d'autre que Nixon n'aurait pu être Nixon. De la même façon, un désignateur désigne un certain objet rigidement s'il désigne cet objet partout où celui-ci existe; si, de surcroît l'objet existe nécessairement le désignateur peut être appelé "rigide au sens fort". Par exemple, "le président des Etats-Unis en 1970" désigne un certain homme, Nixon; mais quelqu'un d'autre (par exemple, Humphrey) aurait pu être le président en 1970, et Nixon aurait pu ne pas l'être; donc ce désignateur n'est pas rigide.»⁴

¹ Notamment John Searle (1932-) qui, dans son article "*Proper name*" (1958), améliore la définition du nom propre de Russell en ajoutant qu'il peut être aussi désigné par un réseau de descriptions qui forment un ensemble bien défini. Voir l'article dans *Mind*, New Series, Vol. 67, No. 266. (Apr., 1958), pp. 166-173.

² Bertrand Russell, 1970. p. 182

³ Voir S. Kripke. 1995. P. 166

⁴ Id. P. 36-37

En l'occurrence, les descriptions faites sur un individu ne servent pas à définir ni à identifier la personne en question. Parce que c'est l'intuition qui vérifie en fin de compte les descriptions vraies ou fausses, et donc, la vérité de la phrase: «Ma thèse principale, donc, est que nous avons de la rigidité des noms une intuition directe, dont témoigne la façon dont nous comprenons les conditions de vérité de phrases particulières... Ma propre réponse a pris la forme d'une expérience de pensée, suivant le schéma brièvement esquissé pour "identité et schmidité"»¹

Aujourd'hui, il existe deux écoles qui rivalisent : d'un côté, des théoriciens néo-descriptivistes (théorie de la référence indirecte), dans la lignée de Frege, Russell, Searle; de l'autre, des théoriciens de la référence directe, les causalistes, Mill, Kripke. Reste à dire que l'opposition entre « descriptivistes » et « causalistes » n'est pas nouvelle. Selon le philosophe du langage Sylvain Auroux, elle est la version moderne de celle que met en scène Platon dans le *Cratyle*.²

Mais tous ces débats sur la problématique du nom propre, en quoi servent-ils à comprendre les signes de la langue?

Jusqu'à maintenant, nous avons fait une comparaison entre le nom propre et le nom commun, et nous avons dit que la différence essentielle réside dans l'objet de référence en propre: tandis que le premier désigne une espèce ou une classe d'objets, l'autre, un objet dans l'espèce ou dans la classe. Par contre, nous avons dit que tous deux, étant des noms, ont la même problématique pour désigner leur objet de référence. D'ailleurs, nous avons vu que les théories présentées qui glosent le fonctionnement du nom propre finissent par une controverse qui appelle le vieux débat de l'Antiquité sur l'origine du mot.

Face à ces points communs, serait-il possible de dépendre de la problématique du nom propre pour expliquer celle du signe en général?

La réponse négative signifiera évidemment l'arrêt de la recherche. En revanche, la possibilité d'une réponse affirmative aura pour mérite primaire la continuation de la recherche; elle sera suivie immédiatement par la question suivante: Que peut-on tirer de ces théories modernes et comment peut-on les utiliser au service de la compréhension du langage?

On se rappelle qu'au début de ce chapitre nous avons parlé de la théorie ternaire du signe, et nous avons vu la linguistique moderne distinguer le signifié, qui fait partie du

¹ S. Kripke. 1995. P. 166

² «La thèse selon laquelle les noms propres ont une signification et peuvent être remplacés par des descriptions définies est la forme moderne de l'hypothèse cratylienne selon laquelle les noms doivent avoir leur source dans la nature des choses et peuvent être glosés par des propositions éponymes susceptibles d'être vraies ou fausses. Quant à celle que défend Kripke, selon laquelle les noms propres sont des désignateurs directs et rigides, sans signification, dont les emplois sont liés par des chaînes causales au premier emploi de chacun d'eux, elle revient à l'hypothèse conventionnaliste d'Hermogène. "...» (*Cratyle*, 384) » Sylvain Auroux et d'autres. 2004. P. 166-167.

système de la langue, du référent étant une réalité extra-linguistique. Le nom propre a-t-il en commun avec le signe ce caractère d'être une unité à trois éléments ? C'est-à-dire peut-il avoir à côté du nom et du référent qu'il désigne une signification ?

En effet, toutes les théories que nous avons passées en vue concernant le nom propre évoquent l'existence de ces trois éléments, mais en accentuant l'attention du côté d'un élément plutôt que l'autre. La théorie de Mill, par exemple, parle de la signification en termes d'information sur l'individu dénoté, par le biais d'un nom connotatif. Ainsi, de même qu'on peut avoir plusieurs signifiés pour un signe mais un référent déterminé dans la réalité extra-linguistique, de même on peut avoir plusieurs informations sur un individu désigné par un nom propre. Il est vrai que la théorie millienne du nom propre est celle de la référence directe, mais rien n'empêche de dire que s'il y a un nom propre, sans signification, et un référent, on peut désigner ce même référent par une signification. Par conséquent, pour tout nom propre, on peut avoir non seulement un référent mais aussi une information du référent. S. Kripke qui va dans le même sens que Mill, prête peu d'attention aux descriptions, puisqu'elles sont susceptibles d'être vraies ou fausses, et c'est l'intuition qui peut les vérifier et identifier ainsi la référence. En revanche, la théorie fréگیenne et russellienne du nom propre est une déclaration claire de l'existence d'une signification en terme de sens et de description respectivement.

Mais si Mill et Kripke développent une théorie de référence directe, et Frege, Russell et Searle celle de référence indirecte, les deux positions ont un point commun qui considère ce que nous appelons *l'homologue du nom propre* comme un significatif variable. Seulement chacun d'eux se sert de ses propres termes pour l'exprimer. Ainsi, il peut être un sens, une description, une information ou une définition de l'objet dénoté.

Dans cette théorie ternaire, deux éléments entre eux, à savoir le référent et la forme phonique, sont les facteurs communs pour le signe et le nom propre, ils sont aussi constants et invariable. Le troisième, en revanche, apparaît variable et peut parler du référent en termes de vrai ou de faux.

D'après ces points communs entre le signe, qui est un nom commun, et le nom propre, on peut en faire un petit tableau de convergence :

Comparaison de convergence	
Nom commun	Nom propre
Peuvent avoir un signifié et un référent, équivalant respectivement par l'idée de la chose et la chose en elle-même.	
Le signifié se montre comme un sens, une définition ou description	
Le sens, la définition et la description sont vérifiés en termes de vrai ou de faux	
Le nom commun peut passer pour un nom propre, ex: Clémence. Le nom propre peut passer pour un nom commun, ex: <i>poubelle</i> (l'antonomase)	
Le nom propre peut se combiner avec les mêmes déterminants que les noms communs. Ex: <i>Les Auroux habitaient dans cette région; ou il va finalement épouser cette petite Emilie.</i>	

Maintenant, si nous considérons le nom propre en tant qu'insignifiant, servant uniquement à dénoter sa référence, nous remarquons que, tant qu'il est en usage, il exprime sa référence, il l'identifie, et, du coup, il porte tout ce qui la concerne, y compris ses propriétés que nous ne connaissons pas forcément toutes. Si alors nous la considérons comme ayant un sens ou une définition, nous lui donnerons ce seul sens et cette seule définition parmi l'ensemble qu'elle porte. Il s'ensuit que le nom propre porte, bel et bien, au moins un attribut de la référence que nous connaissons et beaucoup plus qui échappent à notre connaissance.

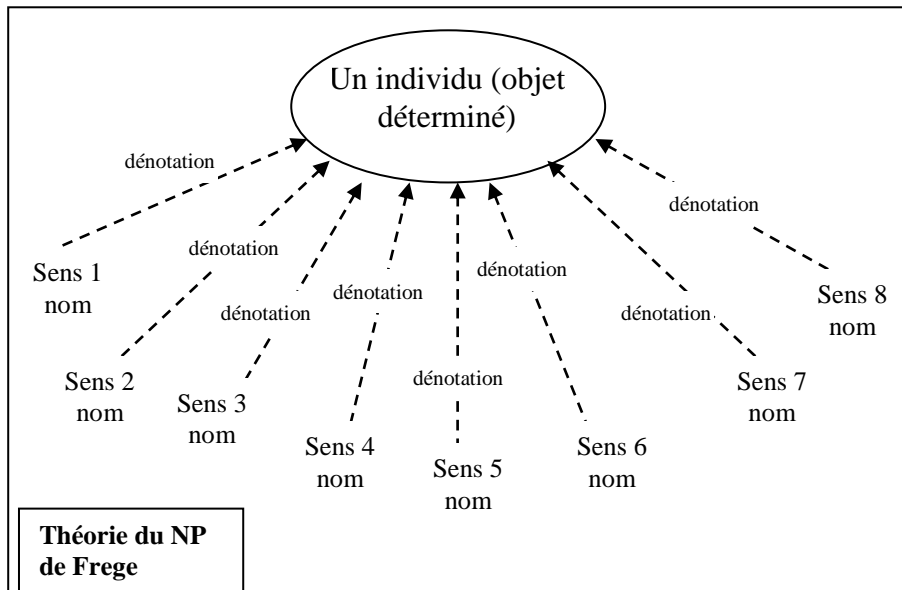
La même chose peut se dire du signe linguistique. Si on le considère comme établi arbitrairement, il est bon gré mal gré mené d'exprimer tous les caractères communs d'une classe d'objets, tant qu'on ne s'arrête pas de s'en servir. Mais ces caractères et ces propriétés, nous ne les connaissons pas forcément toutes. Si on lui donne un certain signifié, il portera uniquement ce signifié-là dans cet usage-là. Il s'ensuit que le signe porte bel et bien, au moins un attribut de la référence que nous connaissons et beaucoup plus qui échappent à notre connaissance.

Selon cette perspective, il n'y a, en aucun cas, nul signe ou nom qui ne porte pas au moment de l'usage un attribut de la référence. A remarquer qu'on n'emploie pas un signe ou un nom sans avoir une connaissance préalable de sa liaison avec ce qu'il exprime.

De ce point de vue, nous pensons que, pour bien comprendre le fonctionnement du nom propre, il faut considérer toutes les théories qui l'expliquent comme se complétant les unes les autres, et comme s'unissant entre elles. Seulement, il serait indispensable de prendre en compte quelques remarques:

- Lorsque Mill dit que le nom propre a une dénotation mais pas de connotation, il lui échappe une chose: aucun objet n'existe dépourvu de toute propriété; par conséquent, on ne parle jamais de lui sans que notre parole ne porte sur un certain sens le concernant (il faut distinguer ici entre ignorer une chose et en parler comme dépourvue de sens); cela dit, si le nom propre se révèle sans connotation, rien n'empêche de penser qu'il cache derrière ce nom tout ce qui concerne sa référence.
- Lorsque Kripke parle des désignateurs rigides, il voulait dire que le nom propre désigne sa référence par tous les caractères qui en font partie effectivement, et non pas par nos descriptions ou nos définitions, car ce que nous en disons peut être vrai ou faux, tandis que ce que porte la référence réellement est toujours vrai.
- Lorsque Russell s'occupe de faire d'un nom propre une description définie, il se souciait de désigner la référence correctement.
- Lorsque Searle dit que tout nom propre est un faisceau de descriptions, il comprend bien que la référence ne peut se limiter à une seule description, et qu'elle a tant de caractère et de propriétés qui ne sont pas tous en notre savoir.

La théorie qui a médité le plus judicieusement la question serait à notre avis celle de G. Frege. Car elle essaie de donner une définition, non seulement du fonctionnement du nom propre mais aussi de celui du signe linguistique. Pour mieux éclaircir sa thèse, nous avons d'abord essayé d'assimiler sa théorie du nom propre à cette figure:



Selon cette théorie, on peut bien exprimer de différentes manières la désignation de l'objet, lequel, en lui-même, ne nous est pas donné en pleine lumière: «Le sens d'un nom propre est donné à quiconque connaît suffisamment la langue ou l'ensemble des désignations dont il fait partie; mais la dénotation du signe, à supposer qu'elle existe, n'est jamais donnée en pleine lumière. Une connaissance parfaite de la dénotation serait telle que, de tout sens donné, on pourrait décider s'il convient ou non à cette dénotation. Ce qui n'est pas en notre pouvoir.»¹

Frege conclut alors que les signes et les noms ne sont en fait qu'une «manière de désigner qui joue le rôle d'un nom propre: ce dont la dénotation est un objet déterminé.»²

Appliquée ainsi également aux signes linguistiques, la théorie fréگیenne soutient que tout signe est une manière de désigner qui implique un sens et non pas seulement une simple dénotation: «Il est naturel d'associer à un signe (nom, groupe de mot, caractère) outre ce qu'il désigne et qu'on pourrait appeler sa dénotation, ce que je voudrais appeler le sens du signe, où est contenu le mode de donation de l'objet.»³ Selon cette théorie, *arbre* ne désigne pas simplement l'arbre qu'on voit dans la nature, mais il désigne un sens qui est propre à l'arbre: un attribut? Une figure? Une propriété? Frege n'en dit pas plus, mais il donne la possibilité de cette hypothèse: «Si on emploie les mots de manière

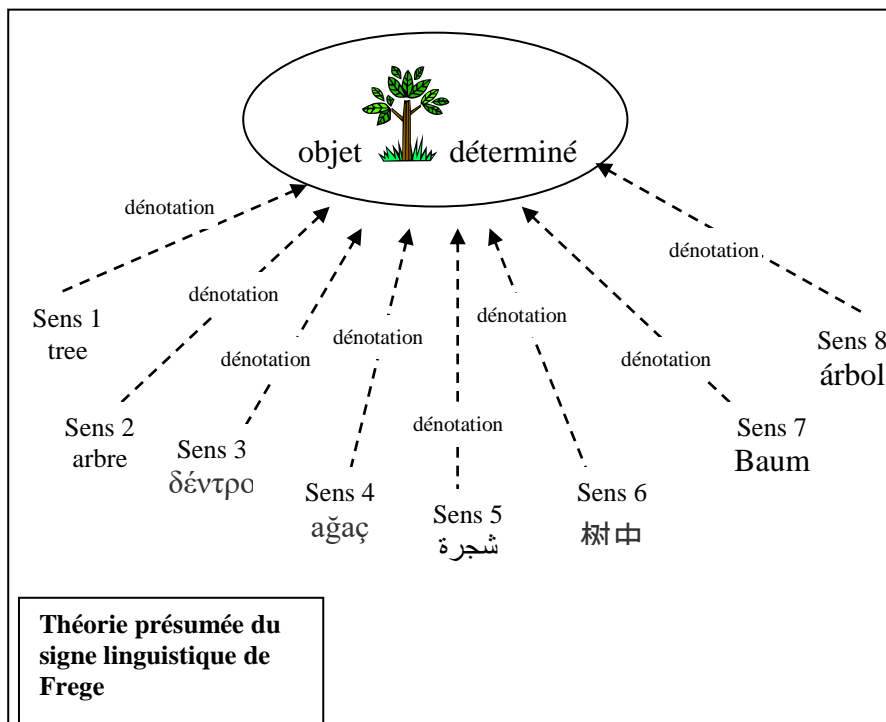
¹ G. Frege 1971 p. 104

² Id. p. 103

³ Ibid.

habituelle, c'est de leur dénotation qu'on parle. Mais il peut se faire qu'on veuille parler des mots eux-mêmes ou de leur sens.»¹

Malgré la difficulté que peut-être trouveraient certains linguistes pour soutenir cette thèse, la question serait plus intéressante lorsqu'elle saurait donner une explication aux problèmes du langage: à la diversité des langues, à la synonymie et à l'homonymie. Pourquoi disons-nous cela? Parce que, à supposer que le mot, tout mot, porte un sens et une dénotation, on peut comprendre pourquoi on peut désigner le même objet, soit un arbre, par plusieurs formes sonores: *arbre*, *tree*, *Baum*, *árbol*, *δέντρο*, شجرة, 樹中, *ağaç* ... etc., car chacun de ces signes désigne l'arbre par un sens déterminé. Pour mettre au clair cette déduction, nous allons refaire la même figure précédente qui concernait la théorie fréгийнienne du nom propre, mais cette fois nous l'appliquons aux signes linguistiques:



La référence qui est ici l'arbre peut être exprimée par plusieurs signes, puisque chaque signe n'est qu'un sens de dénotation. «Le lien régulier entre le signe, son sens et sa dénotation, souligne Frege, est tel qu'au signe correspond un sens déterminé et au sens une dénotation déterminée tandis qu'une seule dénotation (un seul objet) est susceptible de plus d'un signe.»²

Or, si chaque forme phonétique représente un sens dénotant l'objet en question, il est logique qu'on entende aussitôt quelqu'un s'interroger sur la raison du choix d'une telle forme sonore plutôt que d'une telle autre chez les peuples différents; autrement dit, si le choix est intentionnel ou arbitraire.

¹ G. Frege 1971 p. 104

² Ibid.

Il est difficile de répondre à ces questions, mais il est possible d'y donner des hypothèses. D'abord, nous pensons à la possibilité du fait que l'objet en question soit représenté à tout peuple d'une façon différente des autres: dans l'ensemble des caractères communs d'une espèce ou d'une classe, il se peut qu'une partie attire plus son attention, celle qui est la plus immanente pour eux, et qui fut la raison de lui donner ce nom-là, puisqu'il n'est en fin de compte qu'une manière de désigner l'objet. Ensuite, nous soutenons que la variabilité du choix est en relation directe avec la variabilité de la pensée humaine, et donc avec l'arbitraire de penser au sens liberté. En tout cas, pour Frege, ce n'est pas encore le libre arbitre, proprement parler, de la pensée humaine. Il appelle ce dernier cas une *représentation*, laquelle doit être distinguée du *sens* (Nous y reviendrons).

Une des conséquences de la théorie fréگیenne révèle donc que la diversité des langues peut être comprise comme une diversité de sens. Par là, elle saurait donner une explication aux phénomènes de la synonymie et de l'homonymie. Selon les éléments du principe fréگیen, on peut comprendre chaque synonyme comme représentant un certain sens de dénotation. Pour en donner un exemple, l'objet d'oreiller en arabe est dit مخدة, parce qu'il touche la joue en l'utilisant; son synonyme, وسادة, plus littéraire, signifie l'objet sur lequel on pose la tête. Ainsi, nous avons deux synonymes d'une même langue qui, relevant de deux sens différents, sont deux manières de dénotation du même objet, *l'oreiller*. D'ailleurs, les études et recherches sur la synonymie montrent qu'il n'y a pas de synonymie parfaite, ce qui se conforme tout à fait avec la thèse fréگیenne. L'homonymie aussi ne s'y oppose pas non plus suivant le même principe. En effet, la théorie fréگیenne permet de redéfinir la synonymie comme signifiant fixité de référence et divergence de sens, et l'homonymie comme fixité de sens et divergence de référence.

Autant dire que l'usage de la langue peut nous aider à comprendre le sens enfermé dans le signe, celui visé par Frege. On va prendre quelques exemples : en allemand, on dit les mots *Baum*, *Genealogie*, en français : *arbre*, *généalogie*. Le français peut parler de *l'arbre généalogique*, tandis que l'allemand se sert d'un tout autre mot: *Ahnenforschung*. On peut en déduire que le sens d'arbre du français ne serait pas le même sens d'arbre en allemand: le sens français peut s'approcher de la ramification par exemple, puisqu'il s'identifie à la ramification des lignées. Pour rester dans les mêmes exemples, le turc appelle la généalogie *şecere*, une forme sonore qui signifie arbre en arabe شجرة. Pour rester dans le même exemple *d'oreiller*, remarquons qu'en français il est ainsi nommé car il touche l'oreille en l'utilisant, quand en arabe nous avons vu que la nomination vient du fait qu'il touche la joue! La joue et l'oreille se trouvent de même côté de la tête mais c'est la manière de désigner l'objet, autrement dit le sens, qui est différente.

Mais quel rapport y a-t-il entre tout cela et la question de l'arbitraire linguistique?

Comme nous l'avons dit, l'étude de la langue a affronté le problème consistant à savoir qui a donné les noms des choses et sur quel critère il utilisait pour ce fait. Nous

avons proposé, pour dépasser ce problème, de choisir comme objet d'étude une partie de la langue où les noms sont sûrs et certains du choix humain. Raison pour laquelle nous avons examiné la question du nom propre en tant que désignant sa référence, et nous avons vu à ce sujet un rapport efficace entre le fonctionnement du nom propre et celui du nom commun. Or, il nous reste une partie importante de cette comparaison qui concerne l'axe de notre étude: Est-ce que les noms propres sont arbitraires?

Pour répondre à cette question, et afin de prendre le mot *arbitraire* en son intension, nous allons examiner la question du nom propre à travers les définitions qui ont été données de l'arbitraire et qui sont relatives au choix humain¹, tout en mettant en relief le premier sens d'arbitraire qui consiste dans le manque de rapport entre le nom et le nommé.

I.2.1- Au sens du manque de rapport nom/chose

On se rappelle qu'on a assimilé la théorie ternaire du signe à celle du nom propre. On a dit que trois éléments sont réunis dans cette théorie: le nom, le sens et la référence. Si donc on doit chercher le rapport qui lie le nom propre à sa référence, on doit l'examiner en deux côtés: nom/sens, nom/référence.

1- la relation entre le nom et le sens

Pour Frege, le nom propre n'a de dénotation que parce qu'il a d'abord un sens, considéré comme une manière de désigner la référence. Or, le sens du nom propre est en réalité le sens d'un nom commun dans la langue, déjà en usage au sein du groupe linguistique. Cette partie commune pour le choix du nom/sens appartient donc au registre de la langue; elle n'est pas notre créativité, et ne fonctionne pas à notre propre gré pour voir si le nom choisi pour son sens est arbitraire ou non. Par conséquent, la relation entre le nom et le sens est en réalité le même problème du signe arbitraire ou non. Mais il y a, en revanche, une autre partie qui se distingue du sens et qui se soumet à notre façon de voir, à notre arbitraire si l'on peut dire; Frege la définit par la *représentation*. Écoutons-le: «La représentation associée à un signe doit être distinguée de la dénotation et du sens de ce signe. Si un signe dénote un objet perceptible au moyen des sens, ma représentation est un tableau intérieur, formé du souvenir des impressions sensibles et des actions externes ou internes auxquelles je me suis livré. Dans ce tableau, les sentiments pénètrent les représentations; la distinction de ses diverses parties est inégale et inconstante. Chez le même individu, la même représentation n'est pas toujours liée au même sens. Car la représentation est subjective; celle de l'un n'est pas celle de l'autre. Et il est bien naturel que les représentations associées au même sens diffèrent grandement entre elles.»² Du reste, la preuve qui marque cette différence entre le sens qui est commun pour tous, et la représentation qui est propre à chacun, c'est que la représentation serait souvent attribuée

¹ Pour cela, sont à éviter ici l'arbitraire au sens *d'imposant*, propre au signe linguistique en général.

² G. Frege. 1971. P. 105

à celui qui l'exprime tandis que le sens en serait dispensé: «Rien ne s'oppose à ce que l'on parle du sens sans autre précision; à l'inverse, une représentation doit être attribuée à quelqu'un et datée.»¹

La question pourrait se porter sur la latitude de distinction entre sens et représentation. Frege, conscient du problème, essaie de donner à chacun des éléments de sa théorie sa varie place et sa valeur fonctionnelle:

«Peut-être objectera-t-on : tout comme chacun peut associer à un même mot telle ou telle représentation, chacun peut lier à ce mot tel ou tel sens. La différence demeure néanmoins entre sens et représentation, ne serait-ce que par la manière dont ils sont liés au mot. Il n'y a pas d'obstacle à ce que plusieurs individus saisissent le même sens ; mais ils ne peuvent pas avoir la même représentation.

La dénotation d'un nom propre est l'objet même que nous désignons par ce nom; la représentation que nous y joignons est entièrement subjective; entre les deux gît le sens, qui n'est pas subjectif comme l'est la représentation, mais qui n'est pas non plus l'objet lui-même.»²

Si l'on peut donc parler de la nature de relation entre le nom propre et son sens, on dira qu'elle serait conventionnelle, car, selon Frege, contrairement à la notion de *représentation*, le sens «peut être la propriété commune de plusieurs individus: il n'est donc pas partie ou mode de l'âme individuelle. Car on ne pourra pas nier que l'humanité possède un trésor commun de pensée qui se transmet d'une génération à l'autre.»³

En revanche, la relation entre le nom propre et la représentation peut s'entendre à la fois comme arbitraire et non arbitraire: arbitraire dans la mesure où la représentation est libre et propre à chacun, où tout individu capable de représentation formera une image individuelle du nom; non arbitraire, car c'est dans l'esprit que se mélangent les impressions différentes, les sentiments, l'expérience personnelle et la façon de voir; par conséquent, on ne peut pas dire qu'il n'y a aucun lien entre le nom propre et la représentation.

2- la relation entre le nom et la référence

Comme nous en avons parlé et comme l'affirmaient les études anthropologiques, l'homme ne donne pas un nom propre arbitrairement, ou n'importe comment; mais il se soumet à un système de dénomination propre à la société à laquelle il appartient. Dans le cadre de ce système, il ne le donne pas non plus sans qu'il y ait une raison à son choix. Parmi ces raisons, la dénomination aurait porté sur la perception d'une certaine propriété dans l'objet nommé: un trait, une couleur, un caractère, une température, une nature, un signe particulier ... etc. afin que le nom puisse au mieux lui correspondre. «Dans certains

¹ G. Frege. 1971. P. 106

² Ibid.

³ Id. P. 105

pays d'Asie, tous les enfants sont nommés à la naissance : "petite souris". Ce n'est qu'à l'âge de 6 mois qu'on lui donne son prénom définitif. Dans cet esprit là, il y a une volonté de ne pas nommer "ce qui n'existe pas encore". On laisse l'enfant affermir ses traits, son caractère, sa façon d'être. Même s'il est encore très jeune, il commence à être un individu à part entière et ce n'est qu'en fonction de ce qu'il montre de lui qu'on lui choisit son prénom. La part subjective en est considérablement réduite, le prénom ne reposant plus sur une idée de l'enfant que l'on va avoir, mais sur l'enfant lui-même. On laisse même le choix à l'enfant, en lui énumérant des prénoms, on regarde comment il réagit à l'énoncé de chaque, on attend un signe d'acceptation. Partant du principe qu'il comprend la démarche, ce qui n'est pas encore le cas dans notre société, c'est lui qui a le libre arbitre, tout signe, infime soit-il est alors réinterprété par l'entourage. »¹

Inversement, pour ne parler que des êtres humains, Lévi Strauss remarque que le prénom donné à une personne peut conduire plus tard sa personnalité positivement ou négativement, suivant ce que peut lui exprimer son nom: «chaque prénom possède, consciemment ou inconsciemment, une connotation culturelle qui imprègne l'image que les autres se font du porteur, et qui, par des cheminements subtils, peut contribuer à modeler sa personnalité de manière positive ou négative.»²

I.2.2. Au sens de choix libre

Il va de soi que dès l'existence de l'homme et sa pratique de la langue, son besoin d'identifier certains objets fait de la dénomination un acte qui lui est propre. Il peut ainsi donner des noms à ses petits, à ses animaux, aux lieux, à tout ce qui l'entoure et auquel il veut faire référence dans sa parole. La question qui intéresse notre sujet se porte sur le choix du nom. Il faut distinguer d'abord entre la liberté du choix et le choix libre. La première expression signifie que le nom propre n'est pas imposé à nous; la deuxième, qu'on peut choisir n'importe quel nom pour identifier un objet. C'est là, dans cette dernière expression, qu'on peut poser la question de savoir si ce choix est arbitraire ou non. C'est-à-dire si, en donnant un nom, on prend n'importe quel son à son plaisir ou à son caprice pour l'attribuer à n'importe quel objet.

La question est en effet mise en scène dans le *Cratyle* de Platon, quand Hermogène dit pouvoir choisir n'importe quel nom ou le changer ensuite sans que cela ne change rien à sa justesse ni à la désignation de la référence: «Le nom qu'on assigne à un objet est le nom juste ; le change-t-on ensuite en un autre, en abandonnant celui-là, le second n'est pas moins juste que le premier ; c'est ainsi que nous changeons le nom de nos serviteurs, sans que le nom substitué soit moins exact que le précédent.»³ Mais le dialogue ne s'arrête pas là; et Socrate a pu le convaincre de la fausseté de cette thèse en lui montrant que «les choses ont par elles-mêmes un certain être permanent, qui n'est ni

¹ François Bonifaix. 1999. P. 138

² Lévi-Strauss. 1962. p. 245-246

³ Platon. *Cratyle* (384 d-e) 1950, p. 51

relatif à nous ni dépendant de nous. Elles ne se laissent pas entraîner çà et là au gré de notre imagination ; mais elles existent par elles-mêmes, selon leur être propre et conformément à leur nature.»¹ Il lui démontre ensuite que les actes ont également leur nature indépendante: «C'est donc en conformité avec leur nature que se font les actes, et non pas selon notre façon de voir.»² De même, pour nommer les choses, étant un acte, il faut le faire «suivant la manière et le moyen qu'elles ont naturellement de nommer et d'être nommées et non comme il nous plaît : il y aurait donc une manière naturelle de nommer.»³

Suivant Platon, on ne peut pas donner les noms n'importe comment. Pratiquement, on ne donne jamais de nom propre arbitrairement, si ce n'était par fantasme. Les raisons du choix sont multiples: «les parents choisissent le nom de leurs enfants... et les savants ont souvent honoré des collègues en donnant leur nom à des découvertes. Mais, souvent, il n'y a pas eu dans cet acte un choix absolument arbitraire. Les parents ont été guidés par des traditions sociales et religieuses, les savants par un droit de priorité ; chacun révèle par son choix le caractère de ses préoccupations et les limites de son horizon. »⁴

Dans sa *Pensée sauvage* (1962), l'anthropologue Lévi-Strauss, remarque que toute société dispose d'un système anthropologico-linguistique pour attribuer des noms à ses membres. Par conséquent, son choix est loin d'être une liberté arbitraire. Au contraire, selon Strauss, ce choix renferme des buts intérieurs visant à classer le nommé dans une catégorie désirée ou se faire classer soi-même par le nom: «Le choix, semble-t-il, n'est qu'entre identifier l'autre en l'assignant à une classe, ou, sous couvert de lui donner un nom, de s'identifier soi-même à travers lui. On ne nomme donc jamais : on classe l'autre, si le nom qu'on lui donne est fonction des caractères qu'il a, ou on se classe soi-même si, se croyant dispensé de suivre une règle, on nomme l'autre "librement": c'est-à-dire en fonction des caractères qu'on a. Et le plus souvent, on fait les deux choses à la fois.»⁵

I.2.3. Au sens apparent et conventionnel

Il est fréquent de trouver des noms qui, de prime abord, apparaissent choisis arbitrairement, par caprice, par un simple plaisir de fantasme. Mais, une petite recherche sur leur origine dévoile le contraire; et on se rend compte tout de suite qu'ils sont significatifs. Seulement, étant transmis de maille en maille, par les générations suivantes, ils ont perdu de vue leur premier lien. Eusèbe Salverte (1771-1839) remarque dans son étude sur les noms propres que tous ceux-ci sont originellement significatifs⁶. Écoutons-le s'expliquer: «Malgré le mélange et la corruption des idiomes, on retrouve chez nos

¹ Platon. *Cratyle* (386 e) 1950, p. 54

² Id. (387 a), p. 54

³ Id. (387 d), p. 56

⁴ Viggo Brøndal. 1948. P. 59-60

⁵ Lévi-Strauss. 1962. p. 240.

⁶ Eusèbe Salverte; t.I. 1824. p. 7. Voir aussi: Adolphe de Coston. 1867. p. 221

nations vieilles, le nombre plus grand qu'en font découvrir les moindres recherches étymologiques, viennent à l'appui de notre observation. Un philologue a reconnu, dans presque tous les noms propres hindous, des épithètes significatives. Tous les noms des Hébreux avaient un sens tellement marqué, que, comme nous le verrons, l'influence s'en est fait sentir fortement dans la littérature de ce peuple. Les noms anciennement en usage parmi les Arabes, et ceux qui leur ont succédé depuis quelques siècles, sont significatifs; personne n'ignore que les noms grecs le sont aussi; et c'est également un fait facile à vérifier pour tous les noms qui dérivent de la langue teutonnes. Les peuplades les plus éloignées de notre civilisation ne diffèrent pas de nous sur ce point.»¹

La même chose se dit des noms propres qui apparaissent arbitraires au sens conventionnel. En effet, étant choisi par son baptiseur pour des raisons qu'on a mentionnées ci-dessus, le nom propre ne peut pas être pris au sens conventionnel, puisque son origine est déjà bien connue, et qu'il est donc le produit de son baptiseur, non pas celui de l'usage de la communauté. Cependant, le nom pourrait plus tard être appris conventionnellement en perdant de vue son origine, lorsque il subit certaines altérations au fil du temps. Entrent dans ce genre en particulier les noms géographiques. Ainsi, le nom de la ville irakienne Samarra*, donné par le calife abbasside Al-Mutasim en 835, est en effet une altération et abréviation de l'arabe *surra man rā'ā* signifiant «celui qui l'aperçoit est heureux».

I.2.4. Au sens d'immotivé

Si l'on demande à quiconque, ayant donné un nom à un individu, pourquoi il choisit ce nom en particulier, on recevrait probablement des réponses comme: sa sonorité plaît ou parce que le nom évoque à leur oreilles des pensées positives, ou que le nom exprime d'une certaine façon cet être, ses circonstances, ses propriétés. En bref, le nom n'est jamais donné sans raison. Il peut aussi révéler l'appartenance et la culture du nommé: religieuse, historique, géographique, littéraire, artistique... etc. En effet, il révèle plutôt celles de son baptiseur puisque le nom qu'il donne exprime ses désirs, ses intentions, ses attachements et sa propre imagination. Il est à noter que dans certaines conditions anormales, évoquer le nom de quelqu'un pourrait même entraîner des effets extrêmement dangereux pour sa vie².

¹ Eusèbe Salverte; t. I. 1824. P. 9

* Nom d'une ville irakienne à 125 km du nord de Bagdad.

² Après l'occupation de mon pays, l'Irak, par les forces anglo-américaines en 2003, apparaissent sur le champ, notamment entre 2005-2007, de nombreuses milices criminelles appartenant aux partis qui viennent avec les Américains de l'exil, et qui prennent ensuite le pouvoir en Irak. Des centaines de milliers d'Irakiens ont été enlevés, torturés et tués brutalement sur leur carte d'identité, sur la simple prise de connaissance de leur nom !! Tout cela dans le but d'éveiller et d'alimenter la discorde sectaire qui d'ailleurs ne s'est jamais éveillée auparavant. Ainsi, un nommé Omar par exemple révèle qu'il est sunnite, un nommé Ali révèle qu'il est chiite... etc (ce qui d'ailleurs n'est pas toujours vrai). Certains, pour éviter le pire, ont rapidement changé les noms de leurs enfants, d'autres ont préféré donner aux nouveaux-nés des noms qui

Le nom propre, en conséquence, ne peut pas être immotivé ou sans signification. Dans son livre *Essai historique et philosophique sur les noms...* (1824), Eusèbe Salverte souligne que la nature et la pensée humaine ne cherchent pas à inventer un nom arbitraire qui n'évoque rien dans son esprit pour le désigner à un individu:

«L'invention sans motifs et sans principe est aussi difficile pour ce sujet que pour tout autre. Il n'est pas dans la nature de l'homme d'appliquer à la chose dont il s'occupe des sons qui ne réveillent aucune impression dans sa mémoire, aucune idée dans son esprit. Si cela est constant pour la création des substantifs communs, à plus forte raison est-ce une vérité indubitable pour le nom propre, destiné, comme nous l'avons dit, à remettre sous nos yeux l'objet unique auquel il s'applique.

Tel est le besoin de lier une idée au nom que l'on prononce, que les indigènes de l'Amérique septentrionale donnent un nom tiré de leur propre langue à l'étranger digne de fixer leur attention : le nom qu'il porte dans son pays ne le désigne point assez pour eux, parce qu'il ne leur rappelle aucune idée qu'ils puissent associer à sa personne. Le sultan de Mascate, prenant pour médecin un Italien, lui demande comment il s'appelle — Vincenz — Je ne te comprends pas : dis-moi la signification de ce mot en arabe. » L'Italien le traduit par Mansour, victorieux; et le prince, charmé de l'heureux présage attaché à cette dénomination, n'appelle plus son médecin que Chéik Mansour. »¹

I.2.5. Au sens de hasard

Vu les données des thèmes passés, on ne peut pas dire que le nom propre soit choisi au hasard. Il y avait toujours une raison pour attribuer tel nom à tel objet. Écoutons Salverte s'exprimer pour ôter au nom propre l'idée d'être choisi au hasard: «Ouvrons les relations des voyageurs : les plus simples comme les plus instruits ont-ils jamais nommé au hasard une peuplade, un pays, une île, un rocher inconnu? N'ont-ils pas toujours fait allusion à la figure, au costume, aux habitudes des hommes, à l'aspect des lieux, à quelque circonstance qui signalait leur découverte? On ne s'est écarté de cette coutume que lorsqu'on a voulu créer, sur des bords lointains, une sorte de monument géographique, destiné à honorer un habitant des cieux, à conserver la mémoire d'un événement contemporain ou le nom d'un homme puissant, à perpétuer le souvenir d'un homme utile, à rendre témoignage de la reconnaissance nationale envers un grand homme.»²

Peut-on conclure que tout sens d'arbitraire ne peut se trouver dans la relation entre le nom propre et la référence qu'il dénote, soit au moment de donner le nom ou

ne font appel à aucun des grands noms historiques de discorde, Adam par exemple! D'autres encore ne changent pas de nom mais préfèrent émigrer! Expérience personnelle vécue. Voir aussi les rapports des HCDH (Haut-Commissariat des Droits de l'Homme) sur le site officiel:

<http://www.ohchr.org/EN/Countries/MENARRegion/Pages/UNAMIHRReports.aspx>

¹ Eusèbe Salverte; t. I. 1824. P. 7-8

² Id. P. 8-9

ultérieurement, quand le nommé interagit avec son nom? Le linguiste Marc Wilmet, dans son article sur le nom propre et l'arbitraire, analyse ce dernier en quatre composantes: 1) contingence 2) congruence 3) conventionalité 4) contrainte.¹ Dans cette catégorie, le nom propre, comme il est privé de signifié, de conceptualisation des objets du monde, apparaît plus arbitraire en tant que contingence. Ainsi, «la connaissance et la pratique assidue de tel Renaud, tel Pierre ou tel Jacques ne m'aideront pas, dit-il, à sortir d'un groupe anonyme d'autres Renaud, d'autres Pierre ou d'autres Jacques.»²

Or, ce n'est pas tout dire sur l'arbitraire des noms propres si l'on réexamine le *Cratyle* de Platon. Dans une scène qui assimile la dénomination des objets à la peinture, Platon essaie de dire que le résultat ne donne pas toujours ni parfaitement une image identique à l'objet. Car si le donneur de nom, comme le peintre, attribue à l'objet tout ce qui lui convient, l'image sera belle, mais en négligeant quelque détail il y aura une image mais pas belle. Par conséquent, il y aurait un bon nom et un mauvais nom. Dans le cas contraire, si l'image est parfaitement identique à la chose, elle en fera une copie. Dans ce cas là, il n'y aura pas un nom et une chose mais deux choses, autrement dit tout sera double: «Il serait risible en tout cas, Cratyle, le traitement que les noms infligeaient aux objets qu'ils désignent, s'ils étaient faits de tout point à leur ressemblance. Tout serait double, sans qu'on pût y distinguer où est l'objet lui-même et où est le nom.»³ La justesse des noms ne saurait donc être une copie fidèle des choses, car, n'étant pas faites de la même matière, «les images sont loin de renfermer le même contenu que les objets dont elles sont les images»⁴

D'autre part, *Cratyle* révèle un autre problème relatif au sujet, celui de l'erreur d'attribution, introduit dans l'œuvre par une petite scène de fausse reconnaissance⁵. C'est-à-dire quand il est possible de prendre quelqu'un pour un autre et de lui appliquer un nom qui n'est pas le sien, ou quand il est possible de faire erreur sur un portrait et de se tromper sur la personne de celui qui s'y trouve peint. En un mot, attribuer faussement le portrait. «Ce glissement de la fausse connaissance à la fausse attribution, dit H. Joly dans ses commentaires sur le *Cratyle*, renferme une pluralité de leçons. D'une part il suppose que le nom et la chose ne sont pas la même chose, mais qu'il y a entre le mot et la chose la même distance qu'entre la personne et son nom, l'original et son portrait... D'autre part, il signifie qu'une première erreur peut se glisser dans la façon de rapporter les mots aux choses, comme les portraits aux originaux.»⁶

Mais ces problèmes de fausse reconnaissance ou de la fausse attribution ne remettent pas en cause la relation du nom propre à sa référence. Il ne signifie pas que

¹ Marc Wilmet, 1988, p. 839

² Ibid.

³ Platon. *Cratyle* (432c); 1950, p. 125

⁴ Ibid.

⁵ Id. (129c) – ; p. 120- et les pages suivantes.

⁶ Henri Joly. 1974 P. 141

l'arbitraire réside dans sa nature ou dans son usage, mais qu'il réside plutôt dans la manière dont on dénote un individu, dont on décide de référer tel nom à tel dénommé. Car il est possible de «répartir inexactement les noms en n'attribuant pas à chaque objet ceux qui lui conviennent, mais en lui donnant parfois ceux qui ne lui conviennent pas».¹ Si l'on ne prend pas en compte ce point, on doit avouer que notre raisonnement risque de ne s'appliquer que dans un monde parfait, où l'homme ne fait jamais d'erreur, ce qui, évidemment, n'est pas de nature humaine.

En tout étant de cause, cette étude sur le nom propre révèle que la nomination des individus a été toujours suivie par quelque raison, que le choix du nom renferme des buts intérieurs propres au baptiseur, que nommer était avant tout un acte intentionnel puisque finalement l'homme a une prédisposition naturelle d'appliquer à la chose dont il s'occupe des sons qui peuvent réveiller une impression dans sa mémoire ou une certaine idée dans son esprit. Il s'ensuit qu'il n'y a pas de nom propre qu'on puisse qualifier d'arbitraire, puisque son choix ne l'était pas. Du coup, s'il en est ainsi, ne peut-on pas en déduire que le choix des signes du langage fut mené dans le même chemin? que l'arbitraire de relation qu'on leur assigne, s'il existe réellement, peut résider non dans les mots mais dans la manière dont on les attribue aux choses? Car, si ce n'est pas vrai, il y aurait un accord parfait entre les hommes sur tous les sujets abordés. Voilà qui est en propre impossible!

Autant dire, si les noms propres qui sont de choix humain ne sont pas donnés arbitrairement, à plus forte raison les signes du langage ne le sont pas. Car, quelle que soit la thèse qui explique leur première origine (naturelle, divine, conventionnelle, humaine), cela signifie que la raison humaine n'était pas absente dans l'acte de nommer, et que l'établissement des signes du langage qui en fait partie et témoigne la sagesse humaine était, par conséquent, destitué du caractère arbitraire. D'autant plus que le problème consistant dans l'existence ou non d'une relation réside en dernière analyse dans l'estimation de la pensée humaine, variable chez chacun, dans la mesure où elle serait capable de comprendre cette relation et de la mettre en évidence; c'est à elle seule de pouvoir la confirmer ou de nier son existence.

¹ Platon. Cratyle (431b); 1950, p. 122

I.3. Redéfinition de l'arbitraire

Par rapport aux définitions données de l'arbitraire linguistique, et celle donnée dans le C.L.G., l'époque moderne connaît une réinterprétation de la notion d'arbitraire. Elle essaie de réduire le sens négatif et controversé du caractère, soit en redéfinissant les termes attachés à l'arbitraire, ou en changeant de terminologie. Nous allons passer en revue les principales conceptions nouvelles qui essaient de modifier ou réexaminer les définitions traditionnelles liées à la notion d'arbitraire linguistique.

I.3.1. Le sens de manque de rapport

A l'époque moderne, le premier sens de l'arbitraire consistant dans le manque de lien entre la forme et le contenu fait une continuation des anciennes idées: que ce soit en tant qu'arbitraire de relation entre le mot et la chose, ou entre le mot et le concept de la chose: en termes modernes, la relation qui lie le signifiant au signifié et au référent.

Il est à noter tout d'abord que, chez certains linguistes, la forme en elle-même est caractérisée d'arbitraire avant qu'elle ne soit en relation avec son contenu. Pourtant, cette relation constitue une unité inséparable qu'il n'est pas possible de l'imaginer indépendamment de ses éléments. Ainsi, tout en parlant de la solidité du rapport entre l'expression et le contenu au point de considérer leur séparation comme une «erreur grave»¹, L. Hjelmslev voit que l'arbitraire est lié non au sens mais plutôt à la forme du mot qui donne le sens: «La formation linguistique du sens est arbitraire, c'est-à-dire qu'elle se fonde non sur le sens mais sur le principe même de la forme et sur les possibilités qui découlent de sa réalisation.»²

Ainsi, l'arbitraire de la forme signifie l'arbitraire des lettres qui composent les noms. Cela dit, prises indépendamment, elles ne se réfèrent à aucun sens. Ainsi conclut le linguiste J-M. Klinkenberg: «Le signifiant « arbre », par exemple, se décompose en «a», «r», «b», etc. Mais aucun de ces phonèmes ne renvoie à un élément de sens (tel que «verticalité», «végétalité») dont la composition permette de produire le sens du mot «arbre ». Inversement, si je prends le mot «guenon», je peux lui associer le signifié «singefemelle». Pourtant, il n'y a rien dans le signifiant «guenon» qui signifie «femelle». Pour tous ces types de codes, on dira que le découpage est non correspondant.»³

Evidemment, cette thèse s'oppose à celle de Platon, dans le *Cratyle*, qui essaie d'expliquer la vérité des noms par le biais des lettres et des syllabes qui les composent⁴. A noter seulement que pour cela, il faut suivre une procédure consistant à expliquer tout d'abord les noms par les dérivés, ensuite les dérivés par les primitifs, et finalement les primitifs par les lettres et les syllabes.

¹ L. Hjelmslev 2000 P. 97

² Id. P. 100

³ J-M. Klinkenberg 2001 P. 108

⁴ Voir Platon. *Cratyle* (425d); 1950, p. 114

Il est à noter que l'arbitraire de la forme conduit bel et bien à l'arbitraire de la relation qui l'unit à son contenu. Mais en partant de ce fait, nous remarquons qu'il est question chez certains linguistes de distinguer entre signifiant / signifié et signifiant / référent.

On se rappelle que Saussure traite d'arbitraire la relation entre signifiant et signifié au sens de manque de rapport entre une suite de sons et le concept auquel elle renvoie, mais il estime aussi que la valeur du signe résulte du principe des oppositions et des différences. On se rappelle également que la linguistique structuraliste issue de Saussure traite la langue comme un système de signes dont la valeur de chacun s'avère par rapport aux autres signes appartenant à la même catégorie. Par conséquent, la relation du signifiant et du signifié ne doit être considérée qu'au sein du système linguistique, c'est-à-dire sans rapport avec la réalité extra-linguistique. Une étude menée par le linguiste E. Buyssens sur le structuralisme et l'arbitraire du signe conclut que «la méthode structuraliste qui s'impose et suffit pour l'étude de la valeur, ne convient pas pour l'étude du désignant: pour cette dernière étude, il y a lieu de tenir compte de la réalité connue et désignée par les signes ou par leurs combinaisons.»¹

Ces trois éléments, à savoir le signifiant, le signifié et le référent, à peine séparés par le structuralisme, sont donc de nouveau réunis dans la théorie ternaire du signe. Il est à noter qu'après la publication du C.L.G. en 1916, ils font l'objet de discussions parmi les linguistes qui se révèlent en désaccord quant à déterminer le type de relation qui lie l'un à l'autre. On critiquait souvent Saussure sur son concept d'arbitraire qui ne précisait pas clairement – vu peut-être la formulation du texte du C.L.G. et la manière de distribuer les thèmes – si le concept est le signifié ou le référent; par conséquent, quelles sont les parties concernées par le rapport arbitraire. A notre avis, le point de divergence part moins de la conception saussurienne du langage que de la mécompréhension de sa théorie du signe qui n'était pas considérée dans son intégralité (comme signifiant et signifié, système d'oppositions, de valeurs et arbitraire du signe)

Ainsi, ne prenant le thème du signe linguistique qu'en tant qu'association entre le signifiant et le signifié, Emile Benveniste, dans son fameux article *Nature du signe linguistique* (1939), publié plus tard dans *Problèmes de linguistique générale* 1966, critique le concept d'arbitraire saussurien en distinguant deux types de rapport dans le signe: l'un, entre le mot et la réalité de la chose, qu'il qualifie d'arbitraire; l'autre, entre le signifiant et le signifié qu'il juge nécessaire: «C'est seulement si l'on pense à l'animal "boeuf" dans sa particularité concrète et "substantielle" que l'on est fondé à juger "arbitraire" la relation entre *böf* d'une part, *oks* de l'autre, à une même réalité... Entre le signifiant et le signifié, le lien n'est pas arbitraire; au contraire, il est *nécessaire*. Le concept ("signifié") "bœuf" est forcément identique dans ma conscience à l'ensemble

¹ Eric Buyssens 1959 P. 102

phonique ("signifiant") *böf*. Comment en serait-il autrement? Ensemble les deux ont été imprimés dans mon esprit; ensemble ils s'évoquent en toute circonstance.»¹

Or, Benveniste ne saurait probablement réaliser que le signe saussurien n'existe pas isolément, et que sa signification n'est déterminée que par rapport aux autres signes de la langue. Par conséquent, le concept d'arbitraire peut se comprendre, il est vrai, comme un manque de rapport entre le signifiant et le signifié, mais ce manque vient du fait que dans la langue il n'y a que des oppositions et des différences. Le linguiste Sylvain Auroux l'a bien expliqué dans ce passage: «Le signifié "sœur" n'est pas donné une fois pour toutes ; s'il apparaissait un mot comme t-a-s-o pour signifier exclusivement la "sœur-de-la-mère", il découle des principes que le signifié "sœur" ne serait plus le même. C'est en cela que le signifié, comme le signifiant, est arbitraire et, par conséquent, leur liaison et, donc, le signe dans sa totalité. »²

En réalité, l'article de Benveniste a déclenché un débat dans les milieux linguistiques entre partisans et adversaires de son opinion³. Malgré le décalage entre l'interprétation de Benveniste et le sens d'arbitraire qu'aurait visé Saussure, l'axe des discussions portait souvent sur le fait de déterminer les parties du signe concernées par le rapport arbitraire. Et apparemment, toute une génération est menée dans ce chemin, même pour un disciple de Saussure comme Charles Bally⁴. Ainsi on peut constater le linguiste J-M. Klinkenberg se montrer d'accord avec Benveniste en ce que l'arbitraire caractérise le rapport entre le signifiant et la réalité: «On considère comme arbitraires les signes dont la forme prise par le stimulus est indépendante de celle du référent.»⁵

D'autres linguistes, comme Eric Buysens, François Frédéric⁶, Charles Bally et d'autres, ont vivement critiqué Benveniste pour avoir dit que le rapport entre signifiant et signifié est nécessaire. Réfutant ce caractère, Bally défend le principe de son maître en expliquant la raison pour laquelle Benveniste se sert de l'adjectif nécessaire. Il le justifie ainsi : «Si l'union du signifiant et du signifié naît dans notre esprit de cette façon, sans aucune raison interne, il n'en est pas moins vrai qu'elle a un caractère *impératif* et que la contrainte sociale nous oblige à employer tel mot dans tel sens, et à observer cette convention toutes les fois que nous employons ce mot. C'est là l'origine de la croyance à la compénétration intime et nécessaire des deux parties du signe... Il importe seulement de constater que cette coalescence des sons et du concept n'a rien de commun avec la théorie de l'arbitraire et la laisse intacte.»⁷

¹ E. Benveniste 1966. P. 50, 51

² Entretien à Lyon, le 15 novembre 2012.

³ La vue de Benveniste a été la cible de critiques (Voir François Frédéric 1968 P. 21; Charles Bally 1940 P. 202-203), comme d'approbation (R. Barthes 1968 P. 123).

⁴ Voir Ch. Bally 1940 P. 202-203

⁵ J-M. Klinkenberg 2001 P. 108

⁶ François Frédéric 1968 P. 21

⁷ Bally 1940 P. 202-203

Quant à la critique de Buyssens, elle part du principe de l'homonymie qui ne permet pas de valider le caractère *nécessaire* de Benveniste: «L'existence de l'homonymie s'oppose à cette idée de nécessité: si, par exemple, le signifiant *police* était nécessairement lié au signifiant *contrat d'assurance*, il serait impossible de l'employer pour désigner les gardiens de la paix; et si l'idée d'un boeuf était nécessairement liée dans l'esprit d'un Français au signifiant *boeuf*, ce Français serait incapable d'apprendre l'allemand et de dire *Ochs*; enfin tous les changements sémantiques sont autant de preuves que le lien entre signifiant et signifié n'est nullement nécessaire. Ce lien a été appelé par les disciples de Pavlov un réflexe conditionné; Bloomfield a parlé de la réponse à un stimulus; c'est une habitude acquise.»¹

Le problème reste donc philosophique et basé sur la définition des deux parties du signe. C'est-à-dire qu'il est enfermé dans le signe, entre la détermination et la dénomination de la forme et du fond, et la manière dont on décrit le rapport qui les unit. Pour sortir du débat interminable, M. Foucault révèle que le problème ne serait pas concevable de cette manière, et que le signe aurait peut être fonctionné indépendamment de ce que nous avons supposé jusqu'alors; mais une chose est sûre, c'est que le rapport du signe à son contenu n'est pas assuré dans l'ordre des choses elles-mêmes, selon le philosophe.²

I.3.2. Le sens de libre choix

Pour Buyssens, le vrai sens du mot *arbitraire* est le choix individuel, qui devient motivé dès qu'il dépend d'un motif: «En dehors de la linguistique, les termes *arbitraire* et *motivé* servent à caractériser des choix individuels: un choix est arbitraire s'il dépend uniquement de la libre volonté de l'individu; il est motivé s'il se base sur un motif»³. L'arbitraire au sens de choix individuel s'approche de celui visé par R. Barthes (1915-1980) qui l'explique comme une sorte de décision individuelle, un caractère qui, selon lui, ne correspond pas à la définition du signe: «On dira qu'un système est arbitraire lorsque ses signes sont fondés non par contrat mais par décision unilatérale: dans la langue le signe n'est pas arbitraire mais il l'est dans la Mode»⁴.

Or, rappelons-nous, l'arbitraire au sens du choix individuel est exclu par Saussure quand il explique son premier principe dans le langage: «Le signe n'est pas arbitraire au sens de dépendant de libre choix de l'individu.»⁵

Nous avons ainsi un sens général de l'arbitraire et un sens linguistique. Ce dernier est un objet de divergence parmi les linguistes qui s'opposent en concevant des sens plus

¹ Eric Buyssens 1959 P. 411-412

² M. Foucault. 1966. P. 77

³ Eric Buyssens 1959 P. 410

⁴ R. Barthes 1968 P. 124

⁵ 1140 Rudolf Engler 1968. P 155

ou moins proches du mot. De cette façon, on peut dire que le sens est lui-même arbitraire une fois qu'il s'éloigne du sens général.

E. Buysens prend conscience de cette diversité sémantique du signe. Il indique les façons dont est défini le mot arbitraire, uniquement au sens d'un acte volontaire humain: «D'ailleurs qu'est-ce que l'arbitraire en général! Les dictionnaires définissent le sens de l'adjectif *arbitraire* de façons variées: "Qui dépend uniquement de la volonté de l'individu; Qui dépend uniquement du caprice, du bon plaisir, de l'appréciation non raisonnée de l'individu; Qui dépend uniquement de l'appréciation du juge". On oublie de se demander sur quoi nous nous basons pour déclarer que tel acte de tel individu est arbitraire.»¹ Le choix arbitraire, selon Buysens, est le choix qui s'oppose à celui des autres individus dans la société: « Il n'y a en réalité qu'un critère: le désaccord des individus; le choix arbitraire est celui que nous n'aurions pas adopté nous-même. L'arbitraire est ce qui oppose l'individu à la société.»²

Or, pour comprendre cette définition de Buysens sur le plan de la linguistique, on doit revenir à sa conception de la formation du signe linguistique. En effet, le signe pour Buysens est considéré sur le plan fonctionnel et historique. Quant au premier, le rapport entre signifiant et signifié repose sur un lien intrinsèque ou extrinsèque, d'emploi plus ou moins logique; sur le plan historique, un lien est toujours motivé: il est motivé par le choix et l'intention esquissée du premier individu qui l'a utilisé: «Les considérations sur l'histoire des signes ne laissent de place qu'à la notion de motivation : le choix d'aucun «signe n'est arbitraire; mais il y a diverses sortes de motivation.»³ Mais ce n'est pas le sens de motivation dérivative ou morphologique saussurienne que visait Buysens. Nous avons d'ailleurs soutenu, avec ce dernier, que la motivation relative d'un mot comme dix-neuf est fautive dès le départ; car *dix-neuf* n'est pas un signe mais une combinaison de signes, formée en tenant compte du signifié de chaque partie; et donc, elle ne diffère pas de la notion de proposition, puisque cette dernière est combinée elle aussi de plusieurs signes. Ce que voulait dire Buysens par motivation c'est, en fait, que le choix de l'individu est basé sur un motif. Ce motif prend en considération quatre choses: «1) la sonorité ou le rythme du signifiant, 2) la sonorité ou le rythme du fait extra-linguistique, 3) le fait extra-linguistique lui-même, 4) le désignant correspondant à ce fait extra-linguistique.»⁴

Si alors le sens de l'arbitraire est le choix individuel du premier instituteur, et que ce choix est motivé par une raison, le sens de l'arbitraire serait équivalent du motivé: «Pour son auteur (du mot), le choix est motivé par ses préoccupations, ses tendances, ses habitudes personnelles. Il n'y a donc pas d'opposition entre arbitraire et motivé.»⁵

¹ Eric Buysens 1959 P. 415

² Ibid.

³ Id. P. 414

⁴ Id. P. 407

⁵ Id. P. 115

La différence serait pourtant très mince. Pour distinguer l'un de l'autre, Buysens entend par arbitraire ce qui oppose l'individu à la société, quand son choix s'oppose à celui des autres individus: «Quand Eastman inventa le mot kodak, il avait son motif; un acte motivé; mais c'était en même temps un acte arbitraire, car si l'on avait demandé à dix personnes de trouver un nom pour le nouvel appareil, ils auraient certainement proposé dix noms différents. Mais dès que la société se montra d'accord pour adopter le mot kodak, le choix d'Eastman perdit son caractère individuel, arbitraire.»¹

Suivant Buysens, l'arbitraire au sens du choix individuel n'a aucune place dans le langage. Car même si le choix du signe — motivé pour son auteur — est considéré comme arbitraire par rapport à l'arbitraire des autres, une fois entré dans l'usage et admis communément, le caractère *arbitraire* sera éliminé par le caractère *conventionnel* qui prendra le relais. Mais étant donné que tous les individus emploieront le signe qui est institué par la motivation du premier individu, le caractère *conventionnel* lui aussi serait en ce sens motivé, comme nous allons voir dans le thème suivant.

I.3.3. Le sens conventionnel

Il va de soi que l'adjectif *conventionnel* est longuement entendu comme définissant l'arbitraire du langage, ou comme s'opposant à l'adjectif naturel. Cette conception continue à l'époque moderne: «Si le lien signifiant - signifié n'est pas naturel, quel est-il? se demande le linguiste François Frédéric, certes, il est juste de dire qu'il est conventionnel, transmis de génération en génération.»²

Il va sans dire que le langage est transmis, mais cette transmission peut être un objet d'interprétations diverses ; elle peut être expliquée comme un argument pour, ou contre l'arbitraire. Elle peut signifier tous les sens de la notion d'arbitraire comme celle de motivation. Ainsi, le linguiste Klinkenberg regroupe plusieurs sens et aspects de l'arbitraire sous l'adjectif *conventionnel* : «Le rapport du signe à son objet a été établi par pure convention. Les signes linguistiques sont pour la plupart dans ce cas: rien, dans l'objet «arbre», ne le prédisposait à recevoir le nom «arbre». La preuve en est que le même objet est appelé *tree* en Angleterre, *Baum* en Allemagne, et *arbol* en Espagne... Le signe linguistique repose tout entier sur la notion d'arbitraire : si nous comprenons le mot «chat», c'est qu'il existe une convention selon laquelle la suite de lettres «c», «h», «a», «t», (qui se lit [fa]), doit être associée au signifié « chat ». Cette convention, nous passons quelques années de notre vie à en maîtriser le code.»³

Le sens du signe arbitraire chez Peirce est en effet un signe conventionnel; il est conventionnel en vertu d'une loi établie par les hommes et sous l'effet de l'habitude

¹ Eric Buysens 1959 P. 115

² F. Frédéric. 1968 P. 23

³ J-M. Klinkenberg 2001 P. 108-110

«parce que les habitudes sont des règles générales auxquelles l'organisme s'est soumis. Ils [les signes] sont pour la plupart conventionnels ou arbitraires. (3.360)»¹ Mais cet arbitraire ne concerne pas tous les signes linguistiques chez Peirce, comme nous l'avons déjà vu.

Chez d'autres, le sens de convention sert à arriver à des conclusions opposées à l'arbitraire linguistique. Voici comment Buysens mène ses idées à ce propos: il entend par *convention* le fait d'employer le signe communément. «L'objet primordial de la linguistique, dit-il, est le signe à valeur sociale, le signe que tous les individus sont d'accord pour employer. Pour qu'on puisse dire qu'un signe nouveau fait partie de la langue considérée, il faut que le groupe l'ait adopté: *coucou* n'est devenu français que le jour où les Français en général se sont mis à l'employer. Cet accord est un deuxième fait historique; on l'appelle la convention.»² En ce sens, ne compte pas l'approbation ou la désapprobation d'un mot vis-à-vis de son emploi continu. Les grands grammairiens ont beau retenir notre attention sur l'erreur d'employer certaines expressions, pourtant, elles ne cessent d'être en usage dans la même communauté. La convention signifie ainsi que l'individuel disparaît devant le social: «l'approbation et la désapprobation sont des faits individuels; ce qui est social, c'est l'emploi du mot pour communiquer. Les linguistes savent que beaucoup de mots méritent condamnation: en particulier l'étymologie de *substantif* devrait le faire rejeter comme terme grammatical; mais on continue à l'employer».³

Mais à quoi sert l'emploi des signes si ce n'est pour communiquer? Voilà le premier avantage de la convention, qui est de se faire comprendre. Buysens en déduit que la convention signifie motivation, puisque l'emploi du signe est justifié par le motif de communiquer: «La convention est motivée par définition: la communication n'est possible que si les individus sont d'accord pour utiliser les mêmes procédés pour les mêmes intentions; quand un groupe adopte un signe, c'est toujours pour communiquer.»⁴

Pour étayer sa conclusion consistant à attribuer à la convention un sens de motivation, Buysens donne un autre motif pour l'emploi du signe. Il est justifié, sur le plan historique, par: 1) la tradition, quand le mot est transmis dans les générations successives; 2) la recherche étymologique; quand c'est un nouveau terme créé. Dans les deux cas, l'emploi est donc toujours motivé: «En effet, tout emploi de signe est motivé; un Français a un motif impérieux pour appeler un certain animal *boeuf*: il le fait parce que ses aînés le font et qu'autrement il ne se ferait pas comprendre. Quant aux signes nouveaux, dont l'emploi n'est pas motivé par la tradition, la tâche de l'étymologiste est précisément d'en retrouver la motivation primitive; par exemple, on a pu établir que le

¹ Ch. Peirce 1978 P. 143

² Eric Buysens 1959 P. 414

³ Ibid.

⁴ Ibid.

nom commercial *kodak* a été inventé par Eastman, qui a choisi et groupé des lettres de façon que ce nom puisse être lu facilement par la plupart des peuples de la terre: voilà un choix nettement motivé»¹.

A noter ici que le linguiste Albert Carnoy, qui considère le signe sous l'angle de la motivation et de l'étymologie, préfère cependant qualifier le langage de *traditionnel* à la place de *conventionnel*. « Car il est rare, dans la vie normale, justifie-t-il, que la valeur des signes repose sur un simple accord entre les hommes: leur signification s'acquiert graduellement et plus ou moins inconsciemment »²

Or, la convention au sens même d'un accord ou d'un contrat ne s'inscrit pas du côté de l'arbitraire chez R. Barthes qui révèle une tendance à motiver le terme, mais dans un autre sens que celui de Buysens. Il entend par convention l'idée d'un contrat collectif qui, au fil du temps, obtient un statut naturalisé: «On dira donc d'une manière générale que dans la langue le lien du signifiant et du signifié est contractuel dans son principe, mais que ce contrat est collectif, inscrit dans une temporalité longue (Saussure dit que «*la langue est toujours un héritage* »), et par conséquent en quelque sorte *naturalisé*».³

¹ Buysens 1959 P. 410

² A. Carnoy 1927 P. 11

³ R. Barthes 1968 P. 123

Chapitre II: Analyse globale de la thèse de l'arbitraire

Après tout ce long passage en revue de l'histoire des idées linguistiques qui se sont liées à l'arbitraire, que pouvons-nous en tirer? Et sur quelle base construisons-nous notre point de vue, surtout si l'on sait que les vestiges du vieux débat entre l'arbitraire et le motivé remplissent jusqu'à nos jours les livres des linguistes?

En effet, malgré les différentes significations données de terme d'arbitraire (sens de libre choix, de convention, de hasard... etc.) et malgré ensuite les significations données de chacun de ces termes-là, il est évident que le problème réside dans le sens exact du mot. Mais en recherchant de quelle manière on peut arriver à ce sens exact, nous tombons dans un cercle vicieux et dans le problème de la relation ambiguë entre le signe et sa signification. Raison pour laquelle, toutes les significations attachées à l'arbitraire débouchent bel et bien sur le sens de manque de rapport entre les mots et ce qu'ils signifient.

Du coup, comme nous sommes toujours dans le problème du mot, les termes de *mots* et *choses* sont alors rendus ambigus une fois que l'on essaie de rechercher leur définition. Car dès lors, on sera en face d'un autre groupe de mots — signifiant, symbole, signes, vis-à-vis d'une part du signifié, du sens, de la signification, de l'idée etc.; et d'autre part, du référent, de l'objet de la réalité etc. — dont chacun à lui seul nécessite d'être défini, et ainsi de suite. On définit le mot par le mot, et on ne se rend pas compte que le problème reste insoluble puisqu'il concerne en propre le mot lui-même.

Devant un labyrinthe comme celui où se trouve le problème du signe, on comprend bien qu'il est, bien entendu, plus commode d'attribuer les faits linguistiques à l'arbitraire que de s'efforcer péniblement de déchiffrer l'énigme du signe et de la langue. La raison de cette attribution consiste dans la variété des sens renfermés dans le mot *arbitraire*, et qui peut, en conséquence, recouvrir n'importe quel fait linguistique suivi; tandis qu'en réalité, elle cacherait un problème de méconnaissance, d'ignorance et d'incompréhension du sujet. Milner dit que «par l'arbitraire, la linguistique est mise en position d'ignorer... Que tel son renvoie à tel sens, que tel signe renvoie à telle chose, est à présent pensé comme pure rencontre; pourquoi il en est ainsi plutôt qu'autrement, l'arbitraire dit qu'il n'y a pas à le savoir. Plus exactement, l'arbitraire du signe revient à poser qu'il ne saurait être pensé comme autrement qu'il n'est, puisqu'il n'y a pas de raison pour qu'il soit comme il est. L'arbitraire recouvre de façon exactement ajustée une question qui ne sera pas posée : qu'est-ce que le signe quand il n'est pas le signe? qu'est-ce que la langue avant qu'elle soit la langue?»¹

¹ J.-C. Milner. 1978. p. 59

Or, en tant qu'hypothèse donnée à un phénomène, l'arbitraire peut-il être prouvé ou démontré? A notre avis, c'est là justement où surgit le problème ontologique insoluble. En revenant à rechercher la relation du signe par rapport à la réalité dont il parle, et en essayant de raisonner l'inexistence de cette relation, on serait aussitôt en face d'une autre hypothèse qui s'impose par la même force et la même vigueur que celle de l'arbitraire pour prouver le contraire, à savoir l'hypothèse de motivation. Du coup, le problème reste là où il ne peut ni avancer ni reculer; il ressemblerait tellement au jeu du tir à la corde qui ne saurait finir. Même du point de vue de ceux qui soutiennent l'arbitraire de la relation entre le monde des choses et le monde des signes qui les représentent, on ne peut s'attendre toujours à trouver un sens clair et fixe de l'arbitraire. C'est avec raison que Michel Arrivé, en commentant Milner, dit: «Rien d'autre que le principe de l'arbitraire reste non démontré.»¹

Or, une fois que l'arbitraire reste non démontré, il ferait partie du monde des idées et, en conséquence, ne serait examiné qu'à ce titre. Du coup, comme notre étude reposait dès le départ sur une analyse logique et philosophique de la problématique de l'arbitraire, nous essayerons dans ce chapitre de présenter une analyse de l'idéologie de l'arbitraire linguistique, bien que le mot *idéologie* ne soit peut-être pas convenable ici; car, du point de vue de la philosophie, elle est considérée d'avance comme une conscience fausse, parce qu'elle fait dépendre la vie réelle de la conscience d'un sujet imaginaire². Néanmoins, nous pensons que pour étudier cette idéologie, et comprendre si elle a été construite sur une base vraie ou imaginaire, il convient de l'examiner de deux axes: les points par lesquels elle peut donner une perspective logiquement soutenable, et ceux par lesquels elle ne se permet pas de l'être; en un mot, les qualités et les défauts.

¹ M. Arrivé 2007 P. 53

² Auroux; Weil 1991 P.215

II.1. Les qualités / justifications

Pour comprendre les points soutenable en faveur de la notion d'arbitraire, on s'est référé aux raisonnements des philosophes qui, soutenant l'arbitraire, ne manquent pas de justifier leur position par des explications qui apparaissent logiques et raisonnables. En parcourant leurs textes, on se rend compte que donner le caractère *arbitraire* aux signes du langage n'était pas une simple prise de position, appuyée sur des arguments traditionnels qui seraient débattus par leurs adversaires. Il était, en fait, une décision étudiée soigneusement, en examinant les deux types de signes, arbitraires et motivés. L'explication de leur attitude favorable à l'égard de l'arbitraire part de la question consistant à savoir quel type de signe répond le plus logiquement aux exigences du langage comme un moyen représentatif du monde extérieur. Cette attitude est bien évidemment entend l'arbitraire au sens du manque de rapport entre la forme et le contenu. Les philosophes ont remarqué que le signe naturel, le signe onomatopéique, par exemple, sert à représenter seulement le sens pour lequel il a été composé, c'est-à-dire les parties qui marquent sa liaison avec la chose, grâce à sa sonorité ou à son rythme; tandis que le signe arbitraire est privilégié par sa capacité de comprendre un plus grand nombre d'idées, sa potentialité de désigner ce qui est perceptible et non perceptible, sa variété, et surtout sa prédisposition à généraliser les idées. Ainsi, J. Harris, rappelons-nous, quand il distingue le signe d'imitation du signe symbole, établit une comparaison entre les deux dans laquelle il cite les avantages des sons symboles, leurs points positifs qui les placent au dessus des sons imités pour représenter les idées: «En comparant le langage symbolique à cette espèce d'imitation, si l'on considère la simplicité de l'un et l'excessive complication de l'autre ; si l'on considère la facilité et la promptitude avec lesquelles les mots se forment, sans trouble, sans fatigue, avec une rapidité presque égale au progrès de la pensée ; si l'on oppose à ces avantages la difficulté et la lenteur des imitations, et si l'on songe qu'il y a des objets qui ne sont absolument pas susceptibles d'être imités, mais que tous peuvent être représentés par des symboles ou signes de convention, l'on aura une solution complète, une réponse décisive à la question.»¹

Si Harris évoque la simplicité et la rapidité de la formation des signes arbitraires, par rapport à la difficulté qu'exigent les signes imités, Victor Egger mentionne un autre point de comparaison. En examinant le point de la conformité entre le signe et la chose signifiée, il montre que le signe analogique, dont le rapport est établi avec le genre, a le défaut de ne pas pouvoir désigner de manière égale les individus d'un genre, ce qui affecte négativement la désignation du genre lui-même; contrairement au signe arbitraire qui tire avantage de l'inexistence du rapport pour désigner, et le genre, et ces individus de manière égale et transparente: «Tout signe analogue au genre est inégalement analogue aux individus qui composent le genre; les représentant inégalement, il représente mal le genre tout entier. Tout au contraire, un signe conventionnel, également dénué de tout

¹ J. Harris. 1972. p. 324-325.

rapport d'analogie avec chacun des individus du genre, les représente également, et, par suite, est propre à bien représenter leur ensemble, c'est-à-dire le genre, comme une unité intellectuelle. »¹

En fonction de ces opinions que donnent les philosophes au statut des signes naturels et conventionnels, Michel Foucault note qu'«à partir du XVIIe siècle, on donne une valeur inverse à la nature et à la convention: naturel, le signe n'est rien de plus qu'un élément prélevé sur les choses, et constitué comme signe par la connaissance. Il est donc prescrit, rigide, incommode, et l'esprit ne peut s'en rendre maître. Au contraire lorsqu'on établit un signe de convention, on peut toujours (et il faut en effet) le choisir de telle sorte qu'il soit simple, facile à rappeler, applicable à un nombre indéfini d'éléments, susceptible de se diviser lui-même, et de se composer... De ces signes de convention, les signes naturels ne sont que l'esquisse rudimentaire, le dessin lointain qui ne sera achevé que par l'instauration de l'arbitraire.»² Ainsi, la comparaison entre les signes arbitraires et les signes naturels n'est pas à examiner en tant que définition du statut du langage, mais s'inscrit uniquement dans une étape historique qui marque le début du langage. Celui-ci, établi au départ par les signes naturels, s'achève et se perfectionne avec l'institution des signes arbitraires. Autrement dit, la distinction entre les deux espèces de signe doit partir du fait que «"arbitraire" ne s'oppose à "naturel" que si on veut désigner la manière dont les signes ont été établis.»³

On voit bien que la comparaison qu'on vient de voir entre les signes arbitraires et naturels est construite autant sur les avantages à tirer de l'inexistence du rapport que sur les risques et les défauts que soulève son existence. Mais ce n'est pas tout. Les mérites du signe arbitraire, en dehors du cadre de la comparaison, ne sont pas moins cités par les arbitraristes. Nous les résumons dans ces points:

- Sa capacité de renfermer la généralité de l'idée sans équivoque de signification: le langage, établi au départ par les signes naturels, s'est transformé en signes arbitraires afin de pouvoir représenter une idée générale⁴. C'est l'opinion que manifeste Victor Egger dans plusieurs passages de son texte: «Un signe arbitraire est donc nécessaire pour maintenir la généralité d'une idée générale»⁵ puisque «le besoin d'un signe arbitraire croît avec la généralité des idées»⁶.
- Le signe arbitraire manifeste la liberté de l'esprit. C'est une conclusion de Derrida tirée du texte hégélien à propos de l'idée du signe par rapport à celle du symbole: «La production de signes arbitraires manifeste la liberté de l'esprit. Et il y a plus de liberté manifeste dans la production du signe que dans celle du symbole. L'esprit y est plus

¹ J. Harris.1972. p. 254

² M. Foucault. 1966. P. 75-76

³ Id. P. 76

⁴ Victor Egger. 1881. p. 249.

⁵ Id. p. 266

⁶ Id. p. 269.

indépendant et plus près de lui-même. Par le symbole, au contraire, il est un peu plus exilé dans la nature.»¹

- Selon Berkeley, le caractère arbitraire du signe explique à lui seul les démonstrations faites sur les signes, «La raison pour laquelle nous pouvons (seulement) si bien faire des démonstrations sur des signes, c'est qu'ils sont parfaitement arbitraires et en notre pouvoir, fabriqués à notre gré.»² Le caractère d'arbitraire explique aussi, selon Foucault, son avantage pour analyser, composer et décomposer les choses: «Un système arbitraire de signes doit permettre l'analyse des choses dans leurs éléments les plus simples; il doit décomposer jusqu'à l'origine; mais il doit aussi montrer comment sont possibles les combinaisons de ces éléments, et permettre la genèse idéale de la complexité des choses.»³ Sinon, c'est-à-dire si le signe n'était pas arbitraire, l'analyse ne serait pas possible, pense le linguiste J. M. Péterfalvi: «Si en effet on partait du principe général que le signifiant et le signifié d'un signe linguistique sont unis par des liens particuliers, toute analyse linguistique serait impossible.»⁴
- Le signe arbitraire remplit sa fonction. Il recouvre par la même égalité les besoins des signes naturels et arbitraires. Il est pour ainsi dire le signe «dans la plénitude de son fonctionnement», dit Foucault.⁵ Cela pour plusieurs raisons:
 - i) malgré le caractère arbitraire qui fonde l'autonomie de la langue, le signe arbitraire représente la réalité hors du langage (D. Maingueneau)⁶;
 - ii) malgré son incapacité à exprimer les attributs naturels du plus grand nombre de substances, les sons du signe arbitraire signifient néanmoins des substances de toute espèce (J. Harris)⁷;
 - iii) il est capable aussi bien d'exprimer généralement les choses que de «susciter des émotions appropriées» (Berkeley)⁸. C'est une idée qu'exprime également V. Egger, plus nettement dans ce passage: «Les signes arbitraires (...) sont la seule expression possible des idées qui ne sont pas sensibles et des idées sensibles qui ne peuvent être représentées au dehors par un mouvement musculaire analogique, en d'autres termes, qui, subjectivement sensibles, ne peuvent être objectivement rendues sensibles par une imitation de leur essence dont le corps serait l'instrument.»⁹

¹ J. Derrida. 1972 P. 99

² G. Berkeley. 1985. p. 122 (Notes philosophiques (1706) §. 732)

³ M. Foucault. 1966. P. 76

⁴ J. M. Péterfalvi. 1966. P. 633

⁵ M. Foucault. Op.cit.

⁶ D. Maingueneau. Aborder la linguistique 1996 P. 37

⁷ J. Harris. 1972. P. 321-322

⁸ G. Berkeley. 1992. p.357 (Alciphron. Septième dialogue § 14.)

⁹ V. Egger. 1881. p. 266

- Par l'arbitraire du signe, se manifeste la supériorité de l'espèce humaine sur celle des bêtes (Hobbes: *De Homine*)¹. «C'est lui qui trace le partage entre l'homme et l'animal, dit Foucault; lui qui transforme l'imagination en mémoire volontaire, l'attention spontanée en réflexion, l'instinct en connaissance raisonnable.»²
- Enfin, — et pour ne pas perdre de vue le problème fondamental du langage — les tenants de l'arbitraire justifient leur attitude en revenant aux questions qui s'imposent vivement à toute réflexion, à savoir la diversité des langues, le découpage inégale de la même réalité, les phénomènes de l'homonymie et de la synonymie, la transformation continue des langues. Bref, à tous ces faits, y a-t-il une explication meilleure que l'arbitraire du signe?

Au reste, il faut ajouter que le signe arbitraire et le signe naturel se rencontrent, néanmoins, dans un point commun: en effet, le fait que la matière des sons et celle des sens sont différentes ne permet à aucune espèce de signe d'exprimer parfaitement l'essence des choses³. S'agissant d'atteindre la connaissance des choses, Platon rappelle, dans son *Cratyle*, ce problème de la différentiation de la matière des mots et celle des choses. Il arrive à conclure que, comme les mots sont des images, quoique des images imparfaites des choses, et qu'il est possible sans eux de connaître les choses, mieux vaut demander cette connaissance aux choses elles-mêmes, et partir de la réalité plutôt que des noms qui en sont l'image. Ainsi propose-t-il comme solution d'étudier les choses par les choses elles-mêmes et non par une autre matière, qui est celle des mots: «Ce n'est pas des noms qu'il faut partir, mais qu'il faut et apprendre et rechercher les choses en partant d'elles-mêmes bien plutôt que des noms.»⁴ Les choses donc ne peuvent être véritablement connues qu'en elles-mêmes, «qu'on y songe, et on comprendra qu'en étudiant ce qui n'est pas les choses mêmes, il est impossible de connaître les choses mêmes. On peut discuter sur la méthode à suivre dans l'étude des choses, mais non sur la matière de cette étude : c'est dans les choses qu'il faut étudier les choses.»⁵

Les points qu'on vient de mentionner en faveur de l'arbitraire appellent à poser une question de nature vérificative: l'arbitraire dispose-t-il effectivement de tous ces caractères: la généralité, la variété, l'abstraction etc., ou bien est-ce une simple attribution, construite sur la réunion imaginaire des faits réels constatés dans le langage et un adjectif mal choisi pouvant les décrire?

Nous craignons qu'il n'y ait là une vraie confusion. En fait, quand Berkeley attribue ces caractères au langage, il ne dit pas qu'ils sont relatifs au caractère d'arbitraire.

¹ Thomas Hobbes. 1974. p. 143. (chap. X).

² M. Foucault. 1966. P. 76

³ Chez certaines cultures, atteindre l'essence des choses est impossible. Voir Abda Alrajihî (texte arabe). 1980.P. 17

⁴ Platon. *Cratyle* (439b); 1950, p. 135

⁵ Commentaire de M. Chauvet sur le *Cratyle* de Platon. Platon. 1861. P. 188-189.

«La véritable nature du langage, dit-il, se constitue de l'articulation, la combinaison, la variété, l'abondance, l'usage extensif et généralisé alliés à une application facile des signes: toutes caractéristiques propres à la vision.»¹ Cette vision recouvre aussi bien les signes visuels analogiques que les signes articulés arbitraires. L'ensemble de ces deux types de signes constitue, selon Berkeley, un véritable langage. Il s'ensuit que les caractères de transparence et d'abstractions attribués au langage ne sont pas forcément conditionnés aux seuls signes arbitraires. Chez Egger, en revanche, la nature vraie du langage, du coup celle du signe, prend sa raison d'être de l'arbitraire, c'est-à-dire de l'inexistence du rapport: «Le signe proprement dit, le signe parfait, est celui qui est un signe et rien autre chose, celui qui n'a de rapport avec la chose signifiée que par la volonté arbitraire de ceux qui s'en servent.»²

D'autre part, parler de l'arbitraire en termes de liberté de l'esprit peut renfermer une certaine contradiction s'il n'est pas précisé en quel sens le mot est pris. Etant donné que le fait à lui seul de réfléchir se contredit avec l'arbitraire de l'acte humain, au sens de caprice, sans réflexion.

Restons là, et continuons maintenant à suivre l'analyse de la thèse de l'arbitraire, en passant aux points par lesquels elle apparaît logiquement insoutenable.

¹ G. Berkeley. 1992. p. 179 (Alciphron. Quatrième dialogue §12)

² V. Egger. 1881. 248-249.

II.2. Les défauts / contradictions

Au cours de notre étude, nous avons remarqué qu'une des caractéristiques principales au sujet de l'arbitraire se manifeste par le nombre de contradictions renfermées dans sa notion quand il est pensé comme caractérisant le langage. Ces contradictions apparaissent i) dans les définitions différentes données à l'arbitraire; ii) dans la mesure où l'arbitraire est pris comme un principe qui explique les faits linguistiques; iii) dans le discours qui essaie de le raisonner. En effet, elles ne se montrent pas seulement par une analyse logique mais elles apparaissent aussi dans les observations des philosophes et savants qui ont soutenu la thèse de l'arbitraire du langage. En les constatant, certains essaient d'en trouver la justification afin de garder l'idée de l'arbitraire, faute de trouver une explication meilleure. Mais, souvent, leur raisonnement portait sur des arguments pas très convaincants.

Afin de pouvoir donner une idée claire de la thèse de l'arbitraire, nous allons voir quelles sont ces contradictions et comment elles ont été justifiées par les philosophes.

II.2.1. En tant que définition

II.2.1.1. *Au sens de manque de rapport*

Voici les principales idées qui se contredisent dans la définition de l'arbitraire au sens du manque de rapport entre la forme phonique et son contenu sémantique.

- 1) Pour expliquer la relation arbitraire, on procède selon le processus suivant: tout d'abord, on part de deux entités séparées, quelle que soit l'expression utilisée (le mot et la chose, le signe et l'idée qu'il représente, le son et le sens, etc.); ensuite, entre ces deux entités, on reconnaît une relation; enfin, cette relation est dite arbitraire. Autrement dit, l'arbitraire est le nom d'un certain type de relation. Mais on se rend compte que c'est justement l'absence de toute relation que résume le mot arbitraire. Comment se peut-il alors que *l'arbitraire* désigne une certaine relation et en même temps le manque de cette relation-là?
- 2) En admettant qu'il n'existe aucune relation efficace entre les deux entités du signe, on reconnaît quand même la rigueur du lien qui lie l'un à l'autre. Ainsi, Berkeley avance une hypothèse selon laquelle s'il y avait dans le monde une seule langue invariable, et que tout le monde la parlait, on penserait que les idées «ont, du moins, une liaison inséparable et nécessaire avec les sons qui leur sont accolés.»¹ Mais cette liaison n'est pas nécessaire selon Berkeley, car la réalité fait témoin de la diversité des langues. Pourtant, on lit dans son texte que le son et le sens «sont intimement liés qu'il n'est pas en notre pouvoir d'écarter l'un sans exclure l'autre aussi.»² C'est, en fait, la

¹ G. Berkeley.1985. p. 233. § 66

² Id. P. 226 (Essai pour une nouvelle théorie de la vision. §51)

constatation de faits linguistiques qui contredit l'idée de l'arbitraire de relation. Pour J. Locke, on sait l'importance qu'il accorde au fait de ne pas prendre les mots pour les choses, mais pour les idées; on sait aussi qu'il estime que les idées sont liées arbitrairement aux mots: «Les mots ne signifient que les idées particulières des gens, et cela par une institution tout à fait arbitraire»¹. Pourtant, il reconnaît l'existence d'une relation constante entre ces deux entités qu'il rend à l'usage: «Tant que les mots sont en usage et ont une signification, il y a liaison constante entre le son et l'idée, indice que l'un est là pour l'autre; et si on ne les utilise pas ainsi, il n'y a rien de plus que du bruit sans signification.»² De telles contradictions se trouvent beaucoup dans les textes des philosophes, accompagnées ou non de justifications, qui, d'ailleurs, sont variables de l'un à l'autre. Le linguiste contemporain Maurice Toussaint, dans son ouvrage *Contre l'arbitraire du signe*, critique cette manière de réunir en une idée des choses contradictoires, en rétorquant même qu'«il est arbitraire de penser que signifié et signifiant sont inséparables mais sans liens.»³

- 3) On admet l'intime relation entre les deux entités du signe, et on parle en même temps de la fragilité de cette relation. Ainsi, Ch. Bally (1865-1947) tout en affirmant que son maître est hors de cause quand il parle de l'indissolubilité des deux parties du signe, pense néanmoins que l'union du signifiant et du signifié n'est pas aussi solide que l'on prétend: «La cohérence interne des parties du signe est-elle vraiment aussi absolue et aussi générale qu'on le prétend? A regarder les choses de plus près, on se prend à en douter ; on arrive même à se convaincre que le lien constitutif du signe est des plus fragiles, qu'il se noue et se dénoue avec la plus grande facilité.»⁴
- 4) Si les signes sont en relation arbitraire avec les significations, comment se peut-il que la proposition, l'assemblage de signes arbitraires, soit vraie? On connaît l'équation algébrique selon laquelle le résultat d'un groupe d'éléments donne une valeur identique à celle de l'ensemble. Mais les philosophes ne méditent pas suffisamment la question. S'intéressant plus aux idées, et évaluant son importance vis-à-vis des signes arbitraires, ils se contentent d'admettre l'existence d'un tel paradoxe dans le langage, c'est-à-dire l'arbitraire des mots et le non arbitraire de la proposition. Leur raisonnement repose sur le fait que les mots ne sont que des récipients variables et arbitraires des idées et que celles-ci sont, en revanche, vraies et universelles. Ainsi, les logiciens de Port-Royal estiment que si les mots sont attachés arbitrairement aux significations, les idées ne sont point des choses arbitraires⁵. De ce point de vue, tout en admettant que le raisonnement «n'a point été un assemblage de noms selon une convention qui aurait entièrement dépendu de la fantaisie des hommes; mais un

¹ J. Loke. 2006. p. 43. (Livre III, chap.2,8.)

² Id. p. 42 (Livre III, chap 2,7)

³ M.Toussaint, 1983 p. 70. Voir aussi P. Maniglier 2006 P. 284

⁴ Ch. Bally 1940 P. 203

⁵ Logique de Port-Royal. 1964.. p. 42

jugement solide et effectif de la nature des choses par la considération des idées qu'il (l'homme) en a dans l'esprit»¹, ils admettent en même temps que les hommes ont marqué arbitrairement ces idées². Or, on oublie souvent que c'est par le mot qu'on conçoit l'idée, et qu'il n'y a pas d'idées proprement dites avant les mots.

- 5) S'ajoute aussi au point précédent la contradiction consistant à savoir si les signes sont arbitraires, comment il se peut qu'ils soient un moyen parfait de communication et d'échange des idées, puisque l'arbitraire signifie le manque de lien entre la forme et le contenu. Ce fait dans le langage est peu discuté parmi les philosophes, passé presque sous silence. En effet, nous pensons que la question dépend simplement de la prise de connaissance d'une langue. Si c'est la langue maternelle, l'arbitraire apparaît incompréhensible, car, les significations étant déterminées par l'usage, cette langue ne pose aucun problème chez les indigènes qui l'ont appris dès l'enfance. En revanche, s'il s'agit d'apprendre une langue étrangère, l'arbitraire est manifesté au plus haut degré. Dans sa thèse intitulée *Saussure, un système de paradoxes*, le linguiste A. Suenaga relève ce problème que pose l'arbitraire à la communication, en tant que dénotant un signe opaque, imprécis de signification: «Le fait que le signe est arbitraire implique le problème de la communication ... Pouvoir être opaque, c'est aussi le destin du signe, puisque l'arbitraire est sa fatalité. L'arbitraire du signe est une conception du signe considéré du côté du sujet qui l'entend, sujet inquiet de la communication. L'arbitraire implique des signes qui ne sont pas encore compris, découverts. C'est le problème du signe caché, un problème universel, car l'homme est un animal en quête de sens.»³

Comme nous l'avons dit, il paraît clair que c'est la langue étrangère qui est visée ici, quoique l'auteur ne le dise pas. Or, le contexte du passage conduit à pareille déduction. D'autant plus que le français pour l'auteur, qui est d'origine japonaise, est une langue étrangère dans laquelle il a rédigé sa thèse. Ce qui se conforme avec notre opinion que l'arbitraire comme problème de communication est ici une question relative à l'apprentissage, que ce soit pour la langue maternelle ou étrangère. Mais au-delà de la connaissance ou de l'apprentissage d'une langue, ce que l'arbitraire peut poser comme problème c'est plutôt la mécompréhension. Car même si l'on suppose que ce qui définit la signification c'est l'usage, on peut se tromper sur l'usage, ou avoir plusieurs usages. Du coup, on peut avoir des idées arbitraires autour des mêmes mots employés, comme le soutient Locke dans ses *Essais*. Voilà le grand problème de l'arbitraire du langage.

- 6) Si les signes sont arbitraires de relation, on ne pourrait pas les suivre dans l'histoire, ce qui n'est pas le cas. Les études étymologiques et diachroniques indiquent le contraire.

¹ Logique de Port-Royal. 1964. P. 43.

² Ibid.

³ A. Suenaga 2005 p. 235

Or, pour valider l'idée de l'arbitraire de relation, malgré les points qui vont à l'encontre de son principe, les philosophes s'appuient sur les justifications suivantes dans leur argumentation:

- Pour sortir de la contradiction qui consiste à reconnaître l'existence de la relation et la nier en même temps, certains philosophes cherchent à distinguer deux entités de la signifiante, l'une est l'idée de la chose, l'autre est la chose elle-même; en terme moderne, le signifié (le concept) et le référent. Dans les textes des philosophes, on peut trouver une description variante du type de relation liant chacun de ces éléments à l'autre. Ainsi, les logiciens de *Port-Royal* pour qui, le signe renferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée¹, déclarent que si la signification des mots est arbitraire, les idées ne le sont pas.² Quant à Locke, les idées, qui sont en relation arbitraire avec les mots, ne se lient pas arbitrairement aux choses surtout quand il s'agit des noms de substance parce qu'ils «sont utilisés pour représenter en dernière instance les choses et sont mis à leur place; donc leur signification doit s'accorder avec la vérité des choses aussi bien qu'avec les idées des gens...»³

A l'époque moderne, le linguiste qui tient le plus manifestement à distinguer entre deux types de relation dans le signe et les qualifier différemment est Emile Benveniste qui déclare que l'arbitraire concerne seulement la relation entre le signifiant et l'objet de la réalité⁴; Tandis qu'entre le signifiant et signifié, le rapport est non arbitraire mais nécessaire⁵.

Le débat qu'a provoqué Benveniste avec le caractère *nécessaire* était manifeste. Les principales critiques menées contre sa vue sont résumées en ces points: i) il est vrai, que le linguiste recourt au même exemple utilisé par Saussure, c'est-à-dire à une substance particulière, et peut en cela la voir en tant que signifié et référent, mais les choses ne sont pas toutes considérées comme des substances ou simplement comme objets perceptibles; ii) les concepts ne sont pas liés nécessairement aux mots, car ils expriment les idées particulières des hommes (Locke); iii) on ne peut pas oublier que le langage parle du monde, il y a donc quelque chose qui lie les deux. Les controverses sont justifiées en particulier en recourant à la notion de nécessité en philosophie. David Hume l'a défini en deux façons : «Elle consiste, soit dans la constante conjonction d'objets semblables, soit dans l'inférence tirée par l'entendement d'un objet à un autre.»⁶ La première définition ne s'applique pas au signe, puisque la matière du signifiant et celle du signifié sont radicalement différentes; tandis que la deuxième est relative et propre à

¹ Logique de Port-Royal. 1964 . p. 54.

² Id. p. 42

³ Locke. 2006. p. 248-249 (Livre III, chap 11, 24.)

⁴ E. Benveniste 1966. P. 50

⁵ Id. P. 51.

⁶ David Hume. 1982. P. 111

l'estimation et à la réflexion de chacun. Autant dire qu'elle peut s'appliquer au signe, aussi bien en tant que relation signifiant / référent que signifiant / signifié. Surtout si l'on prend en compte l'opinion générale qui voit le langage comme étant en dernière analyse l'expression du monde extérieur; son but, par conséquent, est considéré autant pour exprimer la réalité que pour échanger des idées la concernant.

- La deuxième justification est de rendre toute relation existant entre la forme phonique et le contenu à l'effet de l'usage et de l'habitude. Il faut dire que la plupart des philosophes adoptent ce point de vue dans leur raisonnement. Mais une fois qu'on aperçoit la forme phonique changer, ou le concept passer pour un autre, on parle de la relation arbitraire. En réalité, le recours à l'effet de l'habitude quant à l'emploi des signes, à une action proprement psychologique, servait pour ainsi dire en cas de besoin! c'est-à-dire qu'on ne parle de l'effet de l'usage ou de la relation arbitraire que quand on estime ou non l'existence de la relation. Nous ne pensons pas que tout soit passé ainsi avec cette simplicité. On dit cela pour une simple raison: c'est qu'on est un être humain pensif, non un perroquet! Quand on parle ou écrit, on ne choisit pas ses mots sans réflexion et précision à ce qu'on veut dire, en bref sans les opérations de l'entendement, ni donc on ne les utilise à la façon répétitive du perroquet!
- La troisième justification est rhétorique: elle consiste à conceptualiser le mot arbitraire de façon différente de ce qu'on est habitué à entendre. Ainsi, face au problème ontologique, J.-C. Milner distingue deux fonctions de l'arbitraire: l'une est positive, lorsqu'il est pensé comme une simple rencontre entre les signes et la réalité: «Il existe deux ordres, celui des signes et celui des choses, rien du premier ne pouvant agir comme cause sur le second et inversement. D'où il suit qu'entre le signe et la chose signifiée, la relation est de simple rencontre... L'arbitraire, en ce sens, ne fait que nommer la rencontre : ce que Lacan nomme mieux contingence, et aussi ce que Mallarmé nommait Hasard.»¹ L'autre fonction de l'arbitraire, selon Milner, est négative, lorsque l'arbitraire est pensé comme une séparation de la réalité. Il se réfère pour cette deuxième fonction à la conception saussurienne de l'arbitraire: « En le plaçant au coeur de la langue, Saussure s'autorise à construire une théorie des signes qui n'engage rien d'une théorie des choses : la linguistique, dès lors, n'est pas une du monde, et le lien qui l'unissait depuis les *Grecs* à la théorie de l'être des choses est rompu... Par quoi l'on rejoint la seconde fonction, négative, du concept.»² Milner en arrive à cette conclusion: «Il ne faut donc pas confondre l'arbitraire qui caractérise un certain type de relation et l'arbitraire qui caractérise l'absence de toute relation. »³ En effet, l'explication de Milner, prise comme réponse à la première contradiction, ne change rien de concept d'arbitraire. Qu'il désigne une relation séparable ou inexistente

¹ J.-C. Milner. 1978. 58

² Id. 59

³ J.-C. Milner. 2008. P. 39

est en tout cas un concept négatif. En fait, nous pensons que l'auteur suit un raisonnement qui reflète un point de vue hésitant et réticent à déterminer le type de relation qui lie le langage à la réalité. D'où il la qualifie par une simple rencontre, cela afin d'éviter la contradiction se trouvant dans le mot *relation*, qui désigne, en effet, non pas une rencontre mais un rapport entre deux ou plusieurs éléments.

Nous pensons que le problème est lié plutôt à ce qu'on entend par signe, et la façon dont on conçoit les éléments qui entrent dans sa composition. Ainsi, lorsqu'on parle d'une absence de relation, on considère chacune des parties concernées du signe comme une entité indépendante existant séparément; mais lorsque on reconnaît l'existence de la relation, on les considère comme unies et inséparables, soit en rendant leur union à la nature indissoluble du signe, soit à une association mentale. Le problème donc dès le départ est mal posé logiquement; il ne fallait pas prendre une seule question de deux voies opposées.

II.2.1.2. Au sens de libre choix

L'arbitraire au sens de libre choix traite deux sujets: le libre usage des mots de la parole, et le choix libre d'un son pour exprimer une idée. Certes, le premier ne concerne pas notre travail. Le deuxième, en revanche, est une suite du thème de la convention. Le point commun entre les deux, c'est rendre à l'homme la création du langage, étant donné que le premier caractère de l'aspect conventionnel du langage, c'est d'être institué par l'homme plutôt que par la nature. L'arbitraire ici est entendu au sens d'acte volontaire de l'homme qui, au départ, a choisi librement les mots pour exprimer ses idées.

Or, l'empirisme nous apprend que l'état d'une langue établie ne permet pas de changer ni immédiatement ni radicalement le sens d'un mot ou d'employer un mot pour un autre sens. Même pour le philologue qui définit et redéfinit un terme, il est fort improbable qu'il construise sa définition de manière totalement indépendant du sens déjà attaché au mot. Pourquoi? Locke dit que les mots déjà formés ne sont pas la propriété privée de chacun, mais le critère commun de l'échange de la communication; par conséquent, il n'appartient pas à chacun de modifier pour son plaisir rien de cette institution.¹ Saussure parle du facteur du temps et de l'effet social qui consolide tellement la liaison entre la forme et le contenu que la masse elle-même ne peut plus rien en changer². On peut ajouter qu'une langue, déjà formée depuis de longs siècles, serait protégée par l'usage continu des gens, mais aussi par les règles de grammaire, de syntaxe et de catégorisation, au sein desquelles s'arrangent tous les signes linguistiques.

Dans ce contexte apparaît, en fait, une contradiction dans la description du langage, parce que d'une part, on parle d'un choix libre des mots pour exprimer les idées, et d'autre part, le fonctionnement du langage ôte à l'homme une telle souveraineté.

¹ Jean Locke. 2006. p. 236-237 (Livre III, chap. 11, 11)

² 1293 Rudolf Engler 1968. P 173

Saussure l'exprime par les phénomènes de la mutabilité et de l'immutabilité de la langue. Il admet dans le langage l'idée contradictoire de la non liberté de ce qui est libre, et l'appelle par le phénomène de la carte forcée.¹

Nous pensons qu'il y a une confusion entre deux moments dans le langage, le premier s'inscrit au début de la création d'une langue, le deuxième, à son perfectionnement plus tard. Entre ces deux moments, on se rend compte que la chose qui était permise au départ, c'est-à-dire le moyen par lequel l'homme parvient à créer les signes de ses communications, ne l'est plus ultérieurement. Cela dit que l'acte volontaire et actif qui a pu manipuler les signes à son gré devient passif et ne peut plus en faire modification ni empêcher un changement de forme soit la forme soit le contenu des mots. Selon ce point de vue, tout dépend du premier choix: une fois établi par la première génération, les autres le subissent passivement, dit Saussure².

Or, les faits du langage nous montrent que l'homme n'est pas aussi passif qu'on l'imagine. Toute modification survenue dans la langue, tout changement de sens ou de forme, tombe en dernière analyse par le choix fait par quelqu'un. Ensuite, l'adoption de cette modification par le groupe n'est pas immédiate, elle nécessite un temps considérable pour l'approuver ou la rejeter. Or, l'évolution du signe ne dépend certainement pas du seul choix de l'homme et du facteur du temps, d'autres facteurs affecte plus ou moins l'évolution du signe, comme le facteur social, le facteur du lieu, de l'environnement etc. qui, tous, agissent de concert pour reconstruire le nouveau signe. Seulement, dans ces conditions, l'évolution passe inaperçue, les changements surviennent inconsciemment dans la langue. On a peut-être un exemple plus conscient de l'activité de l'homme: il se manifeste par le cas de néologisme que nécessitent les exigences de la vie moderne et le besoin de créer de nouveaux mots pour couvrir les nouveaux concepts dans la science et la culture. Il faut pourtant souligner que, dans ce cas là, le mot ne serait pas conçu comme choisi arbitrairement, c'est-à-dire sans référence à quelque autre concept relatif au sujet, emprunté au registre de la langue. Ainsi, *Tapuscrit* désigne un texte qui n'est pas manuscrit mais *tapé* à la machine à écrire ou à l'ordinateur.

Mais alors si on est libre de composer et de construire des mots pour les nouveaux concepts, et que notre choix va en cela rechercher dans la langue ce qui lui convient, c'est qu'on se sert des mots qui sont déjà établis, qui nous sont connus par les sens auxquels ils renvoient, et dont on est sûr et conscient de l'exactitude. Qu'est-ce qui donc peut démontrer que les mots au départ ont été choisis également par l'homme, et de quelle manière il y est parvenu, si l'on suppose qu'il n'y avait au départ aucune langue qui servait de source pour leur création? Comment peut-on le vérifier quand on est incapable de comprendre avec certitude ni de quelle manière ils ont été établis pour signifier les

¹ 177-1183 Rudolf Engler 1968. P 159; TCLG. 1993 P. 94

² 1130 Rudolf Engler 1968. P 153

choses, ni pourquoi on ne peut pas en faire un changement immédiat plus tard, même si les linguistes s'en décident conventionnellement¹?

Pour, Wilhelm von Humboldt (1767-1835), cette hypothèse n'est pas vérifiable, par conséquent, elle ne rend pas valable les idées construites autour d'elle: «L'expérience ne confirme pas l'hypothèse d'une création de la langue, et nous ne disposons nulle part d'un quelconque domaine qui nous permettrait d'en inférer une analogie valable. Quand nous parlons du caractère originaire des langues, nous ne désignons par là que notre ignorance des états antérieurs par où elles sont passées. »²

En effet, vu la contradiction se trouvant dans la langue en tant que liberté et non liberté du choix, vu aussi la qualité de la langue qui fait d'elle un moyen parfait de communication, les philosophes essaient d'en donner des explications par le recours à deux hypothèses:

1- Attribuer au créateur du langage les qualités d'intelligence et de sagesse. Ainsi, dans le *Cratyle*, la conclusion logique à laquelle arrive Socrate dans son raisonnement est qu'« il n'est pas donné à tout le monde d'être un artisan de noms, mais à celui-là seulement qui, les yeux fixés sur le nom naturel de chaque objet, est capable d'en imposer la forme aux lettres et aux syllabes. »³ Allant dans le même sens, Bernard Lamy, bien qu'il parle de l'arbitraire des signes au sens du manque de lien entre la forme et le contenu, attribue à celui qui établit les noms la sagesse et l'autorité sur la langue: « Il suffirait que celui qui serait le plus sage ou le plus autorisé de notre nouvelle troupe, nommât, par exemple ce mot *soleil* dans le temps qu'on serait tourné vers cet astre, et qu'on y ferait attention, pour faire qu'il devînt le nom de cet astre »⁴.

Or, cette idée n'est pas unanime chez les philosophes. Condillac et Maupertuis attribuent aux premiers auteurs des mots les caractères de simplicité et de grossièreté; Turgot, dans ses critiques des idées de ce dernier, pense au contraire que «les hommes grossiers ne font rien de simple; il faut des hommes perfectionnés pour y arriver; et une langue ne devient simple que lorsque les mots sont de *purs signes*, ce qui n'est pas dans l'origine, où tout est métaphore, souvent forcée.»⁵ A ce problème, Condillac trouve un compromis; il fait distinguer entre les premiers sons naturels prononcés par des hommes barbares qui commençaient à peine à s'entendre avec, et les signes artificiels établis par les hommes de génie qui ont contribué au perfectionnement des langues et qui «ont fait tout ce qu'il y a de bon dans les langues; et quand je dis les hommes de génie, affirme Condillac, je n'exclus pas la nature dont ils sont les disciples favoris.»⁶

¹ Un des signes de cette incapacité s'avère lorsque on voit les grammairiens prévenir inutilement le public du faux usage d'un terme. D'où l'adage populaire arabe: *un faux commun dans la langue vaut mieux qu'un vrai rare*.

² Wilhelm Von Humboldt. 1974. P. 175

³ Platon. *Cratyle* (390e) 1950; p. 61.

⁴ Bernard Lamy. 1998. p. 120. Voir aussi Pierre Nicolas Changeux. 1773. p. 35

⁵ Turgot. Œuvres tome II. 1844. p. 711.

⁶ Condillac Condillac. II. 1948. P. 420. (La langue des Calculs)

Mais, si l'on attribue aux auteurs des premiers signes les caractères de génie, de puissance, de sagesse, etc., cela signifie que, dans la réflexion de ces philosophes, les mots ne sont pas créés au caprice des hommes, leur choix n'est pas constitué n'importe comment au gré d'une volonté humaine fantasque; par conséquent, il ne peut pas être immotivé. Ce choix, au contraire, est fondé sur une dénomination correctement faite. Les auteurs de la langue ont donc, pour nommer, suivi la manière et le moyen que les choses ont naturellement de nommer et d'être nommées et non à leur plaisir, souligne Platon dans le *Cratyle*.¹

2- Remettre en cause la question de la création du premier langage par l'homme. Cette idée s'est manifestée plus particulièrement chez les philosophes des Lumières. Ainsi, on lit chez Joseph Marie Maistre (1703-1759) que «nulle langue n'a pu être inventée, ni par un homme qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs qui n'auraient pu s'entendre»²; on lit aussi un Rousseau «effrayé des difficultés qui se multiplient, et convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues ayant pu naître, et s'établir par des moyens purement humains.»³ Pour Humboldt, il est vrai que la langue est loin d'être un libre produit de l'homme individuel, mais elle ne cesse de faire corps avec l'ensemble de la nation, à quoi s'ajoute la transmission qui s'opère de génération en génération. Son point de vue sur la langue originaire prend la forme d'une spontanéité qui jaillit de la poitrine sans nécessité comme sans préméditation: «La langue jaillit des couches profondes de l'humanité, ce qui nous interdit à jamais d'y voir un simple ouvrage et une création des peuples eux-mêmes. Elle possède une spontanéité qui s'impose à nous avec évidence bien qu'on ne puisse en rendre raison. Il faut voir en elle, dans cette perspective, non un produit de l'action volontaire, mais une émanation involontaire de l'esprit, non un ouvrage que les nations ont façonné, mais un don gracieux que leur a octroyé leur destin le plus intime. Elles s'en servent sans savoir par quelles opérations elles l'ont constituée. Et cependant les langues n'ont pu se développer sans épouser l'aventure vécue par les groupes qui les parlent».⁴

Cependant, la question de donner des noms aux choses, et que ce choix soit fondé sur une raison nécessite une réflexion logique. Elle est portée par M. Chauvet, dans son commentaire sur le *Cratyle* de Platon, que nous trouvons intéressant de citer ici: «D'ailleurs, dit-il, c'est renverser les vrais rapports, et même faire un cercle, que de dériver la science des choses de celle des noms, puisque les noms, à l'instant de l'invention, supposent les choses connues. Comment, en effet, imiter par un nom l'essence d'un objet, si on ignore cette essence? L'auteur des premiers noms avait donc la science des choses sans les noms.»⁵ Cette science était-elle à la portée de l'homme ou c'est la langue qui la lui fait apprendre? Locke dit que la dénomination par l'essence

¹ Platon. *Cratyle* (387 d); 1950; p. 56

² Joseph Marie Maistre. 1836. P. 105

³ J. J. Rousseau, III 1964 p. 151

⁴ Wilhelm Von Humboldt. 1974. P. 147

⁵ Platon. 1861. P. 188

réelle des choses n'est pas possible de la simple raison qu'on ne la connaît pas.¹ Si donc on suppose que les noms sont établis non pas arbitrairement mais avec justesse et raison, et que l'homme n'est pas en mesure d'avoir la science des choses ni de connaître leur essence sans langue, on doit donc assigner l'établissement des noms non pas à l'homme mais à celui qui saurait prendre connaissance des choses sans leurs noms. Selon ce point de vue, le langage serait opéré par un être extra-humain. Dans le *Cratyle*, les trois personnages du dialogue, qu'ils soient pour ou contre la thèse conventionnelle du langage, sont tombés d'accord sur le fait que les noms ont peut-être été établis par une puissance «plus divine que celle des hommes»², «une puissance supérieure à l'homme ... en sorte qu'ils sont nécessairement justes.»³ Cet être est-il Dieu? Il faut tout de même noter que la question se rapporte ici moins à un principe de foi qu'à une portée logique du sujet. Dans sa grammaire, Nicolas Beauzée aboutit à cette conclusion: «Quelque système de formation qu'on imagine, en supposant l'homme né muet, on ne peut qu'y rencontrer des difficultés insurmontables, et se convaincre de l'impossibilité que les langues ayant pu naître et s'établir par des moyens purement humains. Le seul système qui puisse prévenir les objections de toute espèce me semble être celui qui établit que Dieu donna tout à la fois à nos premiers pères la faculté de parler et une langue toute faite.»⁴

On va s'arrêter là, mais prendre conscience que donner les noms aux choses et convenir de les employer n'est pas un acte simple ou arbitraire de l'homme, comme on est porté à le croire; mais bien une activité d'intelligence et de sagesse, digne d'être un objet de réflexion et d'examen profonds.

II.2.1.3. Au sens conventionnel

On a souvent entendu dire que le langage est arbitraire au sens conventionnel, sans arriver à préciser en quoi consiste cette convention. Il faut distinguer tout d'abord entre la convention en tant qu'usage d'une langue, et la convention en tant qu'origine. En examinant la première, on voit bien qu'elle conduit forcément à la deuxième: dans toute société, les individus emploient une certaine langue pour se faire entendre et communiquer leurs idées. Rien d'anormal! Il est donc évident de qualifier le langage de conventionnel, étant donné que tout le monde est d'accord pour l'usage de tels signes qui signifient telles choses. Mais quand on recherche comment ils ont pu se mettre d'accord, on tombe dans des contradictions sans fin.

La langue, on le sait, nous est parvenue de nos ancêtres et ceux-ci l'avaient reçue des leurs, et ainsi de suite. La langue est donc bien évidemment un héritage du passé, non pas une invention du présent. On peut la comparer à tout autre habitude ou coutume héritée du passé. Mais on sait que les habitudes et les coutumes remontent bel et bien à

¹ J. Locke. 2006. p. 110 (Livre III, chap. 6, 9)

² *Cratyle* 397c. 1950. p. 71

³ Id. (438c); 1950, p. 134.

⁴ Nicolas Beauzée. 1974. T. I. P. 251

une histoire qui explique leur origine. On est ainsi amené à regarder l'origine de la langue comme une convention. On dira tout d'abord que la convention comme terme signifie un accord et que celui-ci a dû passer entre deux ou plusieurs personnes; par conséquent, il n'appartient pas à une seule, ou au premier venu. C'est là qu'on se trouve devant les problèmes suivants :

- Si un tel accord est passé, ne faut-il pas déjà parler, avoir des idées et pouvoir les communiquer à autrui? Comment se peut-il alors que les hommes se mettent d'accord sur un sujet crucial comme les signes et les sens d'une langue, quand on sait que l'accord ou le désaccord ne peut passer que par la langue? Ce point est soulevé par les philosophes depuis l'Antiquité (Platon l'introduit dans les discussions sur le statut du langage: *Cratyle* 438 a-b).
- En supposant que les hommes, pour convenir d'instituer la langue, ont dépendu d'une autre langue, la question portera tout de suite sur la manière d'instituer cette première langue-là. Si la réponse est que l'on dépend d'une autre langue, la même question sera posée à l'infini; ce qui rend la thèse invalide. Autant dire, si l'on dispose déjà d'une première langue, pourquoi avons-nous besoin d'une seconde langue?
- En supposant quand même une solution à ce problème, qui consiste à admettre qu'un langage naturel minimum permette et légitime la création du langage conventionnel¹, on se heurte à d'autres problèmes: d'abord, le langage naturel est probablement possible pour les objets sensibles, perceptibles et présents, qu'on pourrait indiquer par un geste ou par le doigt, mais le problème surgit par la difficulté de s'accorder sur des choses abstraites et des idées générales, et que, à l'instar des signes naturels qui expriment les objets sensibles, les signes censés les exprimer doivent être motivés pour faciliter le rappel; ce qui est fort difficile avec les choses abstraites. Ensuite, il ne faut pas négliger le temps important que nécessitent l'invention, l'adoption et l'apprentissage des signes qui expriment ces choses absentes. Finalement, les idées générales ne pouvant se communiquer que par les mots, comment se peut-il que des mots soient inventés pour les exprimer, c'est un problème soulevé par Rousseau: «D'ailleurs, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'Esprit qu'à l'aide des mots, et l'entendement ne les saisit que par des propositions... Comment, par exemple auraient-ils (les nouveaux grammairiens) imaginé ou entendu les mots de matière, d'esprit, de substance, de mode, de figure; de mouvement, puisque nos philosophes qui s'en servent depuis si longtemps, ont bien de la peine à les entendre eux mêmes, et que les idées qu'on attache à ces mots étant purement Métaphysiques, ils n'en trouvaient aucun modèle dans la Nature?»² Ici, surgit un autre problème qui consiste dans le rapport entre le développement des idées et la création de la parole: dans son rapport sur la société, Rousseau considère comme un problème difficile le fait de discuter

¹ S. Auroux. 1979. P. 50

² J. J. Rousseau, III 1964 p. 149, 151

lequel des deux a été pour l'autre une nécessité antécédente plus considérable: «de la Société déjà liée, à l'institution des langues, ou des langues déjà inventées, à l'établissement de la Société»¹? Ce problème trouve en effet son origine dans la relation entre la pensée et l'institution de la langue, à savoir laquelle prépare le terrain pour l'autre. Il a été posé aussi par Rousseau : «Si les hommes ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole.»² Pour Condillac qui s'intéresse à la connaissance humaine, il est évident que les besoins précèdent les idées et les connaissances et donc celles-ci, la création des signes: «Nous remarquons que les besoins précèdent les connaissances, puisqu'ils nous déterminent à les acquérir... Nous faisons le même raisonnement sur les connaissances; elles précèdent les mots, puisque nous ne faisons des mots que pour exprimer des idées que nous avons déjà.»³ Au problème de l'antériorité de la parole ou de la pensée, une solution est proposée par le philosophe Henri Delacroix (1873-1937), selon laquelle l'usage de la pensée est possible sans recours à un langage bien évolué, c'est par la pensée que commence un langage minimum mais qui en même temps s'impose à elle: «La pensée déborde le langage et le langage s'organise au sein de la pensée. Les automatismes verbaux préexistent à l'usage de la pensée et ils se présentent au premier signe de la pensée, s'imposant à elle et la débordant. De cet écart, de cette lutte entre la spontanéité, avec son exigence du verbe, et l'automatisme, avec sa contrainte sur l'esprit, résulte toute la personnalité du langage»⁴. Les opérations mentales à ce stade sont basées sur des correspondances d'ordre sensoriel, tandis que disparaissent celles qui impliquent une adaptation plus complexe, une perception et un ajustement de rapports invisibles⁵.

- En parlant de la convention et d'un accord entre les hommes pour instituer une langue, on oublie souvent que les hommes, à aucun moment, en aucun lieu, ne cessent de s'opposer et de se différencier, car la différence entre les hommes, en tant que pensée, attitude ou moralité, fait partie de la nature humaine; par conséquent, il est impossible de tomber toujours d'accord; tandis que le langage, selon les conventionnalistes, est pris dès sa naissance en terme de convention collective.
- On peut donc penser qu'une seule personne a pu attacher des sons à des idées et imposer aux autres de les apprendre et de s'y accorder! Or, une telle idée est *a fortiori* insoutenable, parce que elle se heurte à de nombreux problèmes de logique. Le philosophe latin Lucrèce (du 1er siècle av. J.-Ch.) rejette cette hypothèse qu'il décrit même comme une folie ! Voici comment il justifie son opinion: «Penser qu'alors un seul homme imposa des noms aux objets, et que les autres hommes apprirent de lui les

¹ J. J. Rousseau, III 1964 p. 151

² Id. p. 147

³ Condillac. I, 1947. P. 434

⁴ Henri Delacroix. 1924. P. 396-397

⁵ Id. P. 397-398

premiers mots c'est le comble de la folie. Car s'il a pu désigner chaque chose par des termes et produire les divers sons du langage; d'autres ne pouvaient-ils pas faire la même chose en même temps que lui? D'ailleurs, si les autres hommes n'avaient pas encore fait usage de paroles entre eux, comment en connaissait-on l'utilité? Comment ce premier inventeur a-t-il pu faire entendre et adopter son projet? Un seul homme ne pouvait pas réduire par la force une multitude entière, et la contraindre à apprendre sa nomenclature. D'ailleurs comment leur donner des leçons? Ils ne s'y seraient jamais prêtés; ils n'auraient pas souffert qu'on leur fatiguât en vain les oreilles d'un bruit inintelligible. »¹

Pour toutes les raisons ci-dessus, on comprend mieux pourquoi en parlant du langage d'origine conventionnelle, les philosophes estiment la difficulté d'adopter l'idée.² Ainsi pour Rousseau, la convention est «difficile à pratiquer pour des hommes dont les organes grossiers n'avaient encore aucun exercice, et plus difficile encore à concevoir en elle-même, puisqu'cet accord unanime dut être motivé, et que la parole paraît avoir été fort nécessaire, pour établir l'usage de la parole.»³

Reste à discuter le langage conventionnel en tant qu'usage. Comment un groupe social arrive à se mettre d'accord pour l'usage des signes? Quel contrat a-t-il pu amener les hommes à le respecter? Hume parle d'une convention tacite⁴. Condillac, approuvant l'idée, suppose quand même que cette convention doit reposer sur la raison qui fait adopter chaque mot, mais aussi sur l'analogie qui ne permet pas un choix absolument arbitraire, et sans laquelle il serait impossible de s'entendre⁵ De même Humboldt qui, repoussant l'idée d'un langage comme produit de la convention, affirme en même temps l'idée en tant qu'usage. Pour lui, le langage «repose bien sûr sur la convention dans la mesure où tous les membres d'un peuple s'entendent, mais chaque mot a d'abord été formé par le sentiment naturel du locuteur et a été compris par le sentiment semblable de l'auditeur.»⁶

En effet, l'idée de la convention comme usage nous la comprenons ainsi: nous pensons qu'il existe une force motrice souple dans le signe qui, tout en faisant varier le sens, ne dépasse pas une certaine limite avec laquelle le sens donné fait équilibre entre l'image acoustique chez l'individu en particulier et l'image acoustique chez le groupe social en général, de telle façon que le langage apparaît comme décidé conventionnellement. Les images, en fait, étant formées de façon qui varie d'un individu à un autre, suivant la manière de voir et de sentir de chacun, entraînent la variété de sens que donne chacun au même signe, mais qui, pourtant, ne dépasse pas une certaine limite,

¹ Lucrèce. 1768. P. 239-241 (NB: une page sur deux étant en latin)

² Voir Bernard Lamy 1998 P. 120

³ J. J. Rousseau, III 1964 p. 148-149

⁴ David Hume. 1993 P. 90

⁵ Condillac. II. 1948. P. 419. (La langue des Calculs)

⁶ Wilhelm Von Humboldt. 1974. P. 20

un cadre que le signe construit autour de lui-même. Cette variété de sens limité, on peut l'assimiler à la variété et aux nuances relatives d'une même couleur, comme dans cet exemple de la couleur grise:



Toutes ces nuances, on les appelle en fait du même signe, *gris*, sauf; peut être, avec l'ajout d'un autre adjectif comme, gris foncé et gris clair. Nous pensons qu'il en va de même pour toutes les variétés de sens qu'on donne au même signe. La même chose se dit du terme *arbitraire*; remarquons combien de définitions et de nuances de sens on peut trouver dans le mot; elles sont pourtant désignées toutes par la même forme sonore.

En bref, le langage apparaît conventionnel en tant qu'usage seulement, alors que la logique s'y oppose fortement en tant qu'origine. C'est donc avec raison que Humboldt arrive à une conclusion semblable en critiquant la thèse de convention: «Sans doute s'agit-il là d'une thèse qui ne manque pas d'une certaine validité, mais qui, poussée à ses dernières conséquences, se révèle absolument fausse.»¹ Mais si la convention comme origine du langage montre une idée irraisonnable, la convention en tant qu'usage d'une langue exige peut-être plus d'attention à son sujet, une étude plus approfondie et un examen plus soigneux.

II.2.1.4. Au sens de produit de hasard, d'accident, etc.

Selon la thèse de l'arbitraire au sens de hasard, les signes sont créés, classés en catégories et entrés en usage, les langues se sont formulées et perfectionnées, sous des circonstances vouées au pur hasard. En conséquence, tout état de langue est en principe susceptible d'évoluer n'importe comment et sous l'influence de lois mécaniques sans rapport avec le monde extérieur.

Mais les chercheurs, en particulier ceux dont la formation linguistique était basée sur de profondes connaissances des langues, remarquent que les faits du langage s'opposent au principe de hasard. Ils ont constaté qu'un terme dans telle langue ne correspond pas exactement à aucun terme simple dans telle autre. Ainsi, Wilhelm von Humboldt a pu voir et interpréter ce manque de correspondance entre les signes des langues différentes, en vue du grand nombre de structures linguistiques dont il avait pris connaissance. L'exemple qu'il choisit pour démontrer son point de vue est la dénomination du cheval en trois langues différentes: grec *ἵππος*, lat. *equus* et fr. *cheval*. Il remarque alors que ces trois termes ne sont pas synonymes et donc ne signifient pas la même chose: «Les termes employés par des langues différentes sont loin d'être de véritables synonymes, et qu'en prononçant *ἵππος*, *equus* ou *cheval*, on ne dit pas exactement la même chose.»²

¹ Wilhelm Von Humboldt. 1974. P. 19

² Id. P. 22

Que peut-on en déduire? Que les signes dans les langues différentes sont attachés à leurs concepts de façon arbitraire, puisque, dans l'exemple cité ci-dessus, on parle de la même chose, de la même réalité? Ou bien peut-il y avoir une autre interprétation du phénomène, plus cohérente avec les faits du langage?

En effet, certains linguistes comparatistes, cherchant dans les variétés du langage une unité sous-jacente, constatent que toute langue est une expression des tendances, des caractères et de la culture du peuple qui la parle. Cette déduction n'est pas un simple point de vue, elle est le résultat qui naît de la recherche des différences des langues et des explications de celles-ci. Les conclusions qu'ils en tirent sur le rapport entre la pensée et la langue et entre la langue et la nation présupposent l'existence de différences profondes entre les langues, si profondes en réalité que toute la vie sociale, culturelle, intellectuelle et spirituelle d'un peuple par rapport à un autre est déterminée par celles-ci. Il ne s'agit pas d'une différence de sons mais d'une différence de représentation, de manière de voir et de sentir les choses.¹

Ce sujet, en fait, nous conduit à percevoir la relation entre la pensée et la langue, entre celle-ci et la culture, par conséquent, entre le génie d'un peuple et les signes de sa langue. L'idée de cette thèse a été remarquée non seulement par des philosophes cherchant la conformité entre l'expression et le contenu, mais aussi, paradoxalement, par ceux pour qui le langage est arbitraire dans la mesure où il ne repose pas sur la raison. «Nul doute, dit Francis Bacon (1561-1626), que les mots ne soient des vestiges de la raison»². Pourtant, comme il étudiait les œuvres des savants depuis l'Antiquité, dont Platon, il ne négligeait pas de recourir à toute idée à propos du mot et de la chose; il observait alors que l'invention des mots est dirigée par une sorte de raisonnement, et dérivée avec une certaine intelligence. Dans *Dignité et accroissement*, Bacon parle de deux espèces de grammaire: l'une est littéraire, l'autre philosophique. La première a pour objet de donner les règles de construction d'une langue particulière, de savoir parler correctement et de faciliter son acquisition à un étranger; la seconde dirige l'attention, non pas sur l'analogie que les mots ont entre eux, mais sur l'analogie qu'ils ont avec les choses; c'est une analogie avec le langage, considéré comme l'image ou la représentation sensible des procédés de l'esprit. Il trouve que c'est un *fort beau sujet*, et une science qui joue d'une sorte de *vénération*, que les vertus d'une telle grammaire, contre son attente, sont avantageux, tels qu'il l'exprime dans ce passage: «Ce qu'on ne serait guère porté à croire, c'est que d'une telle grammaire on pourrait encore tirer des indications assez fortes et très dignes d'observation sur les mœurs et le génie des peuples et des nations, je veux dire, par la simple considération de leurs langues.»³ Il en donne un exemple, emprunté à Cicéron, du mot *inepte* qui manquait chez les Grecs, pour la simple raison que ce vice leur était si familier qu'ils ne l'apercevaient même pas en eux. En développant cette

¹ Von Humboldt. 1974. P. 88

² Francis Bacon.. 2008. p. 149.

³ Ibid.

pensée, il fait remarquer combien le génie propre aux différentes langues sert à jeter la lumière sur la connaissance des caractères et des habitudes des peuples qui les parlent. Selon lui, il est aisé de voir que les Grecs s'adonnaient à la culture des arts, et que les Romains se livraient tout entiers aux affaires; la preuve en est, selon lui, que «les distinctions nécessaires dans les arts exigent de fréquentes compositions de mots, au lieu que les affaires et l'action demandent un langage plus simple.»¹

Les idées qui essaient de nouer une relation entre la pensée d'un peuple et sa langue connaissent un développement plus marquant chez les philosophes des Lumières. Ainsi, dans son *Traité de l'origine du langage*, Johann Gottfried Herder (1744-1803) cherche l'origine des différentes qualités des langues dans le climat et dans les moeurs des peuples qui les parlent. Selon lui, l'action d'un peuple sur les organes de la parole explique secondairement son influence sur le langage, qui devient pour l'homme le sens de son âme². De ce point de vue, la langue d'un peuple représente ses tendances et sa culture, car «chaque génération, dit Herder, va mettre dans sa langue le ton de sa maison et de sa famille: cela donne, en regard de la prononciation, des idiomes différents. Climat, air et eau, aliments et boissons vont influencer sur les organes de la parole, et naturellement sur la langue.»³ Celle-ci «doit se varier dans chaque nouveau monde qu'on aperçoit, dans chaque méthode, d'après laquelle on pense et continue de penser.»⁴ Le langage devient alors langage de la terre: une nouvelle langue dans chaque monde nouveau; une langue nationale dans chaque nation⁵, où l'homme naît et voit le monde avec les yeux de la langue maternelle qui reflète toute la tradition des générations passées et présentes. Enfin, la fusion de ces conditions dans la langue exprime le visage de la nation et le niveau de sa progression. Ainsi reprend Herder: «Les arts, les sciences, la civilisation [kultur] et le langage se sont affinés dans une grande progression des nations»⁶.

Von Humboldt reprend cette idée de l'affinité entre la langue et la culture; il ajoute même que le sens parvient à faire de la langue «le miroir du monde qu'il revendique comme sien.»⁷ Il assimile la relation d'affinité entre les deux à un contrat qui dépend principalement des valeurs de la pensée que celle-ci, sans se rendre compte, transmet dans la langue: «Le degré de profondeur auquel parvient ce contrat implique, de la part de l'esprit et de l'imagination, la capacité plus ou moins grande et plus ou moins fine de projeter les valeurs que l'homme, bien avant d'être parvenu à la claire conscience de lui-même, et encore plongé dans l'involontaire, impose à la langue.»⁸ En réalité, la

¹ Francis Bacon.. 2008. p. 149.

² J. G. Herder. 1992. P. 136

³ Ibid.

⁴ Id. P. 137

⁵ Id. P. 138

⁶ Id. P. 151

⁷ Von Humboldt. 1974. P. 123-124

⁸ Ibid.

réflexion de Humboldt sur le langage se rapporte au fait qu'il était un des savants qui a pu combiner une base importante de connaissance des langues classiques avec une formation philosophique solide. De ce fait, il était bien placé pour se rendre compte de la largeur des différences de culture et de leurs reflets dans les langues. Les différences qu'il avait ainsi constatées étaient pour lui liées aux différences dans la manière dont les peuples appréhendaient le monde. Sa conception du langage fait de celui-ci un intermédiaire entre l'homme parlant et le monde extérieur: « Le langage se place entre l'univers et l'homme; il nous représente le premier, mais de sa façon»¹.

Autant dire que l'idée de la langue comme expression de la pensée du peuple qui la parle permet de passer à une conception correspondante du langage comme exprimant des caractéristiques collectives d'une nation. La base qui permet à la langue d'exprimer la culture réside bien évidemment dans les mots, c'est-à-dire dans la forme qui exprime le contenu de la pensée et qui, en tant que telle, peut donc nous révéler des vérités qui ne sont pas bien ou pas correctement découvertes jusqu'alors: «La dépendance mutuelle et complémentaire de la pensée et du mot, souligne Humboldt, a pour conséquence évidente que les langues sont moins des moyens destinés à représenter la vérité déjà connue, que des moyens promis à la découverte de la vérité jusque-là insoupçonnée. La diversité qu'elles révèlent ne portent pas sur les sons et sur les signes : elle concerne la manière même d'appréhender le monde.»² Entre le son et la pensée il y a donc, selon Humboldt, une convenance mutuelle qui s'oppose vivement à l'idée de l'arbitraire du signe au sens de se trouver par hasard. C'est dans ce cadre théorique qu'il faut comprendre sa théorie du signe. Elle consiste en ceci: comme tout ce que la langue renferme «vise une fin déterminée, à savoir l'expression de la pensée, et que ce travail commence dès le premier élément, c'est-à-dire dès le son articulé qui précisément ne doit d'être articulé qu'à la prise de forme qui le happe»³, le concept de la forme explique par là l'essence même de la langue, dont le matériau est, «d'un côté, le support phonétique non spécifié et, de l'autre, la totalité des impressions sensibles et des mouvements spontanés de l'esprit qui précèdent et préparent, en s'appuyant sur la langue, la formation du concept.»⁴ Ainsi cette théorie du signe renferme la forme sonore et le concept; mais la relation entre ces deux ne s'affirme qu'à l'existence d'un troisième élément, qui est toujours de nature sensible, à savoir les impressions de l'esprit, et qui a pour fonction de les faire converger: «La différence irréductible entre le concept et l'élément phonétique implique, pour leur combinaison, indépendamment même du matériau sonore dans son conditionnement corporel et avant qu'ait été franchi le seuil de la représentation, la médiation d'un troisième terme qui puisse les faire converger. Or, cet élément médiateur est toujours de nature sensible.»⁵

¹ Cité par Malmberg. 1991. P. 268

² Von Humboldt. 1974. P. 88

³ Id. P. 187

⁴ Ibid.

⁵ Id. P. 248

Tout ces penseurs, au-delà de la différence de leur conception sur le langage, attribue à la culture des peuples, à l'environnement et au climat un rôle important dans la différenciation du langage, en se basant sur une thèse consistant dans le rapport entre caractère national et langue. Ce qui revient à dire que les langues ne se sont pas constituées par hasard, mais comme une expression de la culture des peuples qui les parlent, de leurs habitudes, leurs mœurs, leur manière de voir le monde extérieur. Ainsi, «chaque langue, dit Humboldt, est un écho singulier renvoyé par la nature universelle de l'homme.»¹ D'où s'explique pourquoi, dans des langues différentes, les termes désignant en principe une même chose ne sont pas synonymes, ni ne renvoient à un concept identique, mais aussi pourquoi un concept existe dans une langue et manque dans une autre. C'est qu'il n'a été trouvé que dans le milieu social qui nécessitait sa communication.

Les méthodes empiriques et expérimentales avaient donc révélé aux savants que les faits du langage sont incompatibles avec l'idée des langues considérées comme constituées par hasard, par contingence ou par accident. Quand à ce dernier terme, la définition qu'en donne Aristote s'oppose à plusieurs égards au cas du langage pour les raisons suivantes:

- Premièrement, le philosophe le définit par le cas où les êtres ne restent pas dans le même état ni nécessairement, ni toujours, ni ordinairement², tandis que dans le langage, il va de soi que les signes sont en évolution permanente qui atteint soit la forme soit le contenu, soit les deux, sans négliger sûrement le néologisme; et cela dans toutes les langues des nations qui connaissent au moins un changement dans la vie sociale ou politique.
- Deuxièmement: les philosophes ne cessent de parler des signes artificiels et d'attribuer à celui qui a pu les fabriquer les qualités de puissance et de sagesse. Or, selon Aristote, s'il y a des êtres qui sont les produits de certaines puissances, les accidents ne sont, au contraire, les produits d'aucun art, ni d'aucune puissance déterminée, car «ce qui est ou devient accidentellement, ne peut avoir qu'une cause accidentelle. Il n'y a pas nécessité ni éternité pour tout ce qui est ou devient: la plupart des choses ne sont que souvent; il faut donc qu'il y ait un être accidentel.»³
- Troisièmement: Si l'on parle du langage en terme d'accident ou de hasard, il ne faut pas s'attendre à trouver là une science, ni un objet d'étude selon Aristote, qui justifie ce manque par deux raisons fondamentales: i) «il n'y a aucune spéculation qui ait pour objet l'être accidentel; et la preuve, c'est qu'aucune science, ni pratique, ni créatrice, ni théorique, ne tient compte de l'accident»⁴; ii) «toute science a pour objet ce qui arrive

¹ Von Humboldt. 1974. P. 89

² Aristote. Métaphysique. 1840. P. 215-216

³ Id. P. 216

⁴ Id. P. 214

toujours ou d'ordinaire. Comment sans cela ou apprendre soi-même, ou enseigner aux autres? Il faut, pour qu'il y ait science, la condition du toujours ou du souvent.»¹ Or le langage, aux yeux des philosophes et savants qui l'ont étudié, ne sortait pas du cadre scientifique qu'ils ont placé dans leurs explications. Inversement, si le langage est traité comme science, il ne devra pas partir du postulat de la contingence; car, selon Spinoza, cela va contre le principe de la raison. Dans son *Ethique*, proposition 44, il écrit : «*Il n'est point de la nature de la raison de percevoir les choses comme contingentes, mais bien comme nécessaires.*»² Mais si, quand même, on traite les choses comme contingentes, c'est qu'on ne suit que sa propre imagination qui n'a rien à voir avec la vraie nature des choses, conclusion à laquelle arrive Spinoza: «Il est de la nature de la raison de percevoir les choses selon leur vraie nature, c'est-à-dire telles qu'elles sont par conséquent nécessaires, et non point comme contingentes. Il suit de là que c'est la seule imagination qui nous fait percevoir les choses comme contingentes, au regard du passé comme au regard de l'avenir.»³

- Quatrièmement: si l'on admet que le langage est un produit accidentel, ne faut-il pas que cet accident s'arrête et ne continue pas de se produire? Or, la vie du langage prouve tout à fait le contraire: dans une langue, on connaît d'abord des dialectes, puis ceux-ci commencent progressivement à avoir leurs propres traits d'articulation et leurs propres concepts, jusqu'à ce qu'ils soient identifiés comme langues indépendantes. Mais, bien entendu, cela nécessite de longs siècles avant d'y arriver. Ainsi, à la Renaissance, les langues vernaculaires européennes, qui étaient au départ des dialectes, se sont détachées du latin, pour devenir aujourd'hui le français, l'italien, l'espagnol etc.. Nous voulons dire que si, malgré le caractère de continuité, on insiste sur le fait que le langage soit un produit accidentel, on doit accepter le fait que la langue que nous parlons aujourd'hui soit exactement la même que celle que parlaient les hommes depuis sa survenance «accidentelle». Sinon, deux conséquences sont à en tirer: ou bien admettre que cette supposition est impossible, ou bien, en prenant en compte le principe de continuité, admettre que le langage est une nécessité. Le raisonnement d'Aristote nous y conduit: «Il est clair que les principes et les causes des accidents se produisent et se détruisent, sans qu'il y ait réellement, dans ce cas, ni production, ni destruction. S'il n'en était pas ainsi, si la production et la destruction de l'accident avaient nécessairement une cause non-accidentelle, alors tout serait nécessaire.»⁴

Il s'ensuit que le langage, en dépit même de son caractère historique, ne peut pas être un produit accidentel, ni de contingence ni de hasard. La définition donnée de chacune de ces notions n'est pas applicable dans le cas du langage, parce que, tout simplement, les faits de celui-ci sont en opposition, voire en contradiction avec elle.

¹ Aristote. *Métaphysique*. 1840. P. 217

² B. Spinoza. 1861. p. 91

³ Id. p. 91-92

⁴ Aristote. *Métaphysique*. Op.cit. P. 217-218

II.2.2. En tant que principe

Il va de soi que l'arbitraire du langage est une question exploitée par les savants et les philosophes depuis l'Antiquité. Mais le fait qu'il soit pris pour principe est introduit au début du XXe siècle, par Saussure, plus exactement par le C.L.G. publié en 1916. Depuis, la linguistique saussurienne et pro postsaussurienne considère l'arbitraire comme un principe dirigeant le langage, c'est-à-dire comme un fondement théorique qui explique son origine, son point de départ et son fonctionnement. Il est en ce sens une loi générale présumée être vérifiée par l'expérience. Voilà les sens que donnent les dictionnaires du terme *principe*.

Or, les textes des linguistes qui prennent cette position n'ont pas réussi à présenter un point de vue conforme à la conception logique et philosophique de la notion de principe. Pis encore, les idées qu'ils essaient de manifester en faveur de ce postulat sont tournées à l'encontre de leur fin; car, souvent, elles réunissaient des idées, qui, prises dans leur ensemble, se révèlent contradictoires et incohérentes du point de vue de la logique; ce qui rend leur raisonnement peu soutenable. Nous allons essayer de montrer ici les erreurs des linguistes qui prennent l'arbitraire en terme de principe fondamental du langage, en nous référant à la conception philosophique de la notion de principe, laquelle est caractérisée par les points suivants:

1- Le principe doit être vrai, évident et bien connu. Dans sa *Métaphysique*, Aristote met en ordre les conditions qu'impliquent l'idée de principe: «Le principe certain par excellence est celui au sujet duquel toute erreur est impossible. En effet, le principe certain par excellence doit être et le plus connu des principes, car toujours on se trompe sur les choses qu'on ne connaît pas; et un principe qui n'ait rien d'hypothétique, car le principe dont la possession est nécessaire pour comprendre quoi que ce soit, n'est pas une supposition. Enfin, le principe qu'il faut nécessairement connaître pour connaître quoi que ce soit, il faut aussi le posséder nécessairement, pour aborder toute espèce d'étude.»¹ Or, l'arbitraire ne remplit pas ces critères. Non seulement parce qu'il est un terme ambigu qui implique des significations différentes et quelquefois même opposées, mais aussi parce qu'il n'est pas connu, dans nul domaine, comme un principe. Dans ses documents des années 1894, destinés à un livre sur la linguistique générale, Saussure n'a pas donné de réponse à une question qu'il a posée lui-même consistant à savoir s'il y a, parmi les choses connues, quelque chose qui puisse être exactement comparé à la langue. Son paragraphe est interrompu au moment où il définit la langue comme basée entièrement sur l'arbitraire: «[cette question] revient à demander s'il y a un fait de la vie sociale réductible à une formule qui soit au moment quelconque où on la prend conventionnelle, donc arbitraire, totalement dépourvue d'un rapport naturel avec l'objet, absolument libre et sans loi par rapport à lui; 2° en elle-

¹ Aristote. *Métaphysique*. 1840. P.75

même le produit non arbitraire et non libre de ce qui a précédé dans ce genre...³ que cette chose ne peut pas s'interrompre, même dans l'espace de 24 heures et que chaque élément en est réédité des milliers de fois en ce temps...»¹ Evidemment, il ne trouvera jamais un exemple avec une telle description et de tels critères, car l'arbitraire, comme principe, n'a nulle part son origine.

2- Le principe doit être rationnel. Dans son dictionnaire philosophique, André Lalande définit le principe rationnel comme un «ensemble des vérités fondamentales, évidentes par elles-mêmes sur lesquelles s'appuient tous les raisonnements.»² Or, l'arbitraire qui est le premier principe du langage dans la pensée saussurienne fait défaut à ce critère, de l'aveu du maître suisse lui-même qui reconnaît que l'institution d'un signe est fondée sur l'irraison même.³ Plus grave encore ce passage du C.L.G., dont l'impact est significatif sur la linguistique post-saussurienne: «En effet tout le système de la langue repose sur le principe irrationnel de l'arbitraire du signe qui, appliqué sans restriction, aboutirait à la complication suprême»⁴.

3- Dans tout principe, une chose ne peut pas être et ne pas être en même temps. On se réfère à Aristote qui l'explique: «Il est impossible que le même attribut appartienne et n'appartienne pas au même sujet, dans le même temps, sous le même rapport ... Il était impossible d'être et de n'être pas en même temps ; et c'est à cause de cette impossibilité, que nous avons déclaré que notre principe est le principe certain par excellence.»⁵ Or, le principe de l'arbitraire saussurien admet toujours et simultanément des choses antinomiques: mutabilité / immutabilité; le signe librement choisi / le signe imposé; le signe entièrement arbitraire/ le signe relativement arbitraire (en logique, le principe du tiers exclu⁶); arbitraire (immotivé)/ non arbitraire (libre choix); le manque de lien signifiant signifié/ leur indissolubilité... etc.

4- Le principe est présumé expliquer le sujet. Dans sa *Métaphysique*, Aristote souligne le fait que la cause qui explique le fonctionnement de la chose fait partie de l'ordre du principe: «Toutes les causes sont des principes. Ce qui est commun à tous les principes, c'est qu'ils sont la source d'où dérive ou l'existence, ou la naissance, ou la connaissance.»⁷ Cela dit qu'il est en ce sens une prémisse posée au début d'une déduction qui a pour but de donner à une chose son identité, de déterminer sa présence

¹ ELG. Bouquet, Engler. 2002. P. 202. Voir aussi p. 103

² André Lalande. 1968. P. 830

³ N S (10 [3297] P.25) 1210 Rudolf Engler 1968. P 162

⁴ C.L.G. 1995. P. 182

⁵ Aristote. *Métaphysique*. 1840. P.114, 116. Voir aussi p. 75

⁶ «Principe sur lequel se fonde la nécessité (logique) d'une connaissance; — le fait qu'il soit nécessaire que nous jugions ainsi et non autrement, c'est-à-dire que le contraire soit faux — principe pour des jugements apodictiques. Les jugements sont problématiques, assertoriques ou apodictiques.» Immanuel Kant. 1970. P. 58

⁷ Aristote. *Métaphysique*. Op.cit. P. 148

et d'expliquer sa nature et son fonctionnement, afin de la rendre claire, élucidée et intelligible; «si bien que chercher son principe, dit Sylvain Roux en commentant Aristote, consiste à chercher en elle ce qui la fait continuer à être ce qu'elle est. »¹ Or, le principe de l'arbitraire qu'a proposé Saussure pour expliquer le langage n'a donné à ce dernier que davantage de complexité. Cette vérité est dite de la bouche de Saussure lui-même déclarant: «*Il est fondamentalement impossible qu'une seule entité du langage (signe) soit simple, parce qu'il suppose la combinaison de deux choses privées de rapport, une idée et un objet symbolique dépourvu de tout lien interne avec cette idée.*»² Dans un autre passage, il écrit cette note qui montre combien le langage lui paraît après tout difficile et complexe à envahir: «Tout ce que nous tendons à établir, c'est qu'il est faux d'admettre en linguistique un seul fait comme défini en soi. Il y a (donc) véritablement absence (nécessaire) de tout point de départ»³.

Face à toutes ces difficultés et ces problèmes de l'ambiguïté du langage, quel est alors le rôle du principe de l'arbitraire en cela? Quelle clarté peut-il prêter au secours de la langue? Que peut-il en somme présenter en faveur du langage? Il semble bien que ce ne soit rien d'autre que la perplexité devant les problèmes du langage. Il suffit de lire les notes de Saussure pour imaginer l'ampleur de la difficulté qu'il envisageait à cause du "principe" de l'arbitraire qui devrait, au contraire, éclaircir toute obscurité dans le langage. Mais une chose semble claire: c'est que le principe saussurien de l'arbitraire a, au contraire, plongé le maître dans "la mer" des labyrinthes et des complexités sans pouvoir jamais "jeter l'ancre". En voici un témoignage : «Quiconque pose le pied sur le terrain de la langue peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la <terre>»⁴

Pourtant, et malgré toutes ces erreurs et contradictions qui résultent du fait de prendre l'arbitraire pour un principe, Saussure n'a pas pensé un instant à réviser son principe. Il finit par les accepter toutes en disant que cela fait partie de la nature du langage lui-même, et que, ce faisant, l'institution de celui-ci est unique, ne ressemblant à aucune autre dans la société: «Cela prouve beaucoup plus, à savoir que le langage est une institution *sans analogue* (si l'on y joint l'écriture) et qu'il serait <vraiment présomptueux> de croire que l'histoire du langage doit ressembler même de loin, après cela, à celle d'une autre institution»⁵. On se rappelle ici l'assimilation fantaisiste qu'a fait un penseur Irakien, 'Ālim Sbīt Alnīlī (1956-2000), de la position de Saussure, en disant: «Ce que fait Saussure, en fait, est comparable à ce que fait quelqu'un qui est privé de ne partir que vers ce qui est appelé ville; et comme il voulait partir dans le désert, tout le

¹ Sylvain Roux. 2004. p. 134

² Robert Godel 1957. p. 43

³ 128 Rudolf Engler 1968. P 25

⁴ Id. N.S. (10, p. 38-38a) 1268 P. 169.

⁵ Id. 1261, 1264. P. 169

monde était d'accord que ce lieu n'a aucun signe de ville. Alors, il dit en préparant son bagage: "Il n'y a rien dans l'endroit qui montre que ce soit une ville; et c'est là le secret qu'il est une ville qui ne ressemble à aucune autre"!»¹

En effet, en admettant toutes ces contradictions dont il était conscient, Saussure est, en conséquence, contre le principe logique de non-contradiction selon lequel «il faut nécessairement affirmer ou nier une chose; Une chose ne peut pas être et n'être pas en même temps». ² Il suffit que le mot *arbitraire* implique le sens de désordre pour réfuter le fait qu'il soit considéré comme un principe, c'est-à-dire comme des relations rationnelles. La même chose se dit de la notion de système, dont les éléments sont combinés selon un réseau de relations interdépendantes qui ne laisse aucune place à l'arbitraire. Pourtant Saussure insiste sur le fait que la langue est un système; et en même temps que celui-ci est constitué de signes arbitraires, géré par le principe de l'arbitraire!

En réalité, conduite par une analyse logique, la conclusion qu'on peut tirer de la question consistant à prendre l'arbitraire comme un principe est celle à laquelle arrive Court de Gébelin dans ce passage: «L'arbitraire n'a nulle autorité et ne peut jamais faire loi, dans les mots, comme dans la conduite des Peuples et des Familles : les Jeunes Gens eux-mêmes ne se révoltent-ils pas contre l'arbitraire? Ne faut-il pas leur faire sentir la raison de tout ce qu'on leur prescrit, afin qu'ils s'y soumettent avec plaisir, en voyant que c'est à l'ordre, et non à une volonté despotique qu'ils obéissent?»³

Et maintenant, vu toutes ces contradictions trouvées dans le raisonnement de ceux qui prennent la position de l'arbitraire du langage, vu le principe lui-même de non-contradiction, tant sur l'ordre ontologique, qui dit qu'une chose ne peut avoir une propriété et la propriété contraire en même temps, que sur l'ordre logique qui dit qu'une chose ne peut être et ne pas être en même temps, reste-t-il encore une justification qui, du point de vue de la logique, permet de poser l'arbitraire comme postulat en linguistique? Et sur quel terrain pourra-t-elle jouer pour valider un tel choix? En d'autres termes, le principe de non-contradiction admet-il des exceptions dans l'ensemble de sa base?

Dans sa *Critique de la raison pure*, Kant montre les limites du principe de non-contradiction, qui sert de critère non seulement pour découvrir l'erreur d'une thèse, mais aussi pour connaître la vérité. Néanmoins, ce principe qui est nécessaire pour *toute connaissance analytique*, n'est, selon Kant, pas suffisant en tant qu'usage de critère. Il l'explique ainsi: «Ce qui fait que ce principe est la condition *sine quâ non* mais non un principe de détermination de la vérité de nos connaissances, c'est qu'aucune ne peut lui être contraire sous peine de s'anéantir elle-même.»⁴ Alors, Kant introduit une formule pour l'usage de ce principe, portée sur la vérité synthétique. Elle est purement formelle et

¹ 'Ālim Sbīt Alnīlī; I (texte arabe). 1999. P. 21

² Aristote. Métaphysique. 1840. P.75

³ Court de Gébelin; I. 1776. P. 11

⁴ Immanuel. Kant. 1864. P. 193

ne viole en rien le principe de non-contradiction. La voici: «Il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas *en même temps*. Outre qu'ici la certitude apodictique a été ajoutée inutilement (par le mot *impossible*), certitude qui doit se comprendre d'elle-même par la proposition, ce jugement est encore affecté par la condition du temps, et signifie en quelque sorte: une chose = A, qui est quelque chose = B, ne peut pas en même temps être non B. Mais elle peut très bien être successivement l'un et l'autre (B et non B) ; par exemple, un homme qui est jeune ne peut être vieux en même temps, mais ce même homme peut très bien être jeune dans un temps, et n'être pas jeune ou être vieux dans un autre temps.»¹

En effet, le nouveau principe kantien de non-contradiction ne diffère point de celui posé par Aristote, seulement en partant d'une thèse (sujet/ prédicat), ce prédicat est concerné par le principe.

Ainsi, à l'appliquer à la thèse de l'arbitraire du signe, nous avons les possibilités suivantes:

- Première possibilité: le signe qui est — présumé — arbitraire ne peut pas être en même temps non arbitraire. Or, l'exemple qu'a donné Saussure du *dix, neuf* qui apparaissent arbitraires mais en même temps relativement motivé dans *dix-neuf*, est une contradiction claire dans le principe. La raison en est que le critère du jugement n'était pas le même dans les deux exemples: dans le premier cas, c'est le manque de relation entre la forme dix et le nombre dix qui est en cause, tandis que dans le deuxième, le critère est, au contraire, la prise de connaissance de cette relation là; la preuve en est que *dix-neuf* est entendu d'avance comme un calcul d'addition construit sur la pré-connaissance de la valeur de dix et de neuf.
- Deuxième possibilité: les signes du langage, qui sont arbitraires, ont été au départ des signes motivés puis ils sont passés à l'arbitraire. Cela est tout à fait possible; c'était d'ailleurs l'avis de ceux qui prennent une position intermédiaire entre l'arbitraire et le motivé. Or, le sujet dont on parle est les signes, au pluriel, c'est-à-dire qu'à présent tous les signes sont arbitraires. Ce qui n'est pas le cas selon les philosophes et les linguistes eux-mêmes qui reconnaissent dans la langue l'existence des signes motivés: onomatopéiques, interjectifs etc. Si alors on répond qu'une espèce de signes a gardé sa motivation, notre jugement est contredit, car on a dit dès le départ que les signes n'ont pas gardé leur motivation, et qu'ils sont passés à l'arbitraire. Il fallait donc ne pas qualifier *tous* les signes d'arbitraires ou de motivés. Ensuite, si on parle de deux espèces de signes, ce n'est pas du même sujet dont on parle, mais bien évidemment de deux sujets différents; car chacune de ces espèces de signes a ses propres caractères qui, à leur tour, ne doivent pas se contredire, selon le principe de non contradiction, avec aucun autre caractère.

¹ Immanuel. Kant. 1864. P. 193

- La troisième possibilité est une conséquence de la deuxième: le signe qui est arbitraire dans un moment est motivé dans un autre, et vice versa. Dans ce cas, comme on ne peut non plus attribuer le même caractère à tout signe, on peut reformuler notre jugement de la façon suivante: *tout signe arbitraire est motivé dans un moment et arbitraire dans un autre, et tout signe motivé est arbitraire dans un moment et motivé dans un autre* (c'est une question abordée brièvement par Saussure qui se sert de quelques exemples pour montrer que les signes motivés peuvent avoir une origine arbitraire, et que les signes arbitraires peuvent passer aux signes motivés¹). Mais, à notre connaissance, aucun linguiste n'a dit cela. Or, cette proposition même nous renvoie à un autre type de problème d'ordre logique. Le fait lui-même de trouver des convenances ou non entre la forme et le contenu, c'est-à-dire de juger le signe motivé ou arbitraire est une question qui, selon la définition aristotélicienne, ne se rapporte pas à la propriété du signe mais exprime seulement le jugement de la pensée, lequel varie selon la variété de la pensée humaine: «la convenance ou la disconvenance du sujet et de l'attribut, dit-il, existe dans la pensée et non dans les choses et que l'être en question n'a pas d'existence propre; car, ce que la pensée réunit au sujet ou en sépare, peut être ou bien l'essence, ou bien la qualité, ou bien la quantité, ou tout autre mode de l'être.»² L'évidence de cette idée est démontrable, du fait qu'un signe dit motivé onomatopéique chez une communauté linguistique ne l'est pas chez une autre. Cela expliquerait aussi pourquoi les gens divergent dans leur estimation du statut des signes en tant qu'arbitraires ou motivés.

Il s'ensuit qu'avant de donner un jugement à la nature du signe, il fallait disposer d'un critère invariable et valable pour toutes les langues, pour que notre jugement concerne effectivement le signe en tant que signe d'une langue, sans désignation d'aucune entre elles. C'est là seulement qu'on peut donner une thèse, dépourvue de contradiction, étayée par des arguments convaincants et par le principe de raison suffisante³, afin que le jugement soit logique et apodictique.

¹ 1150, (III C 283) 1159 Rudolf Engler 1968. P 156. Voir aussi 1160-1163. P 156-157.

² Aristote. Métaphysique. 1840 P. 220

³ «Principe sur lequel repose la réalité (logique) d'une connaissance; le fait qu'elle soit fondée pour les jugements assertoriques. Immanuel Kant. 1970. P. 58

II.3. Résumé et bilan

Après avoir passé en revue les qualités et les défauts de la thèse de l'arbitraire, nous résumons les points fondamentaux cités ci-dessus dans ce bilan:

- Le caractère d'arbitraire attribué aux signes du langage est justifié selon le sens entendu de l'arbitraire. Cela dit
 - Au sens de manque de rapport, il a été adopté en comparant la capacité des signes motivés et des signes non motivés. Le mérite de l'arbitraire du signe, selon les philosophes, consiste dans les avantages tirés de l'inexistence du rapport entre la forme et le contenu. Ainsi, l'arbitraire remplit sa fonction en exprimant i) et les idées sensibles et les non sensibles; ii) la généralité des idées; iii) leur abstraction; iv) la représentation de la réalité imperceptible; v) la liberté de l'esprit. Mais en effet, rien ne prouve que toutes ces qualités mentionnées soient le résultat de l'inexistence du rapport.
 - Au sens conventionnel, il a été adopté en constatant l'usage des signes par le groupe.
 - Au sens de libre choix, il a été adopté par l'évidence de la supériorité de l'espèce humaine sur celle des bêtes.
 - Toutes les autres définitions et conceptions de l'arbitraire ont été construites sur des spéculations et des jugements hâtifs.

- Les contradictions se trouvant dans la thèse de l'arbitraire en tant que définition et principe sont importantes. Elles ont pour conséquence
 - de remettre en cause certaines définitions de l'arbitraire; en premier lieu, le sens du manque de rapport et le sens de hasard;
 - de limiter l'usage du caractère arbitraire dans le langage: conventionnel comme usage et non conventionnel comme origine; arbitraire comme acte volontaire de l'homme et non arbitraire comme choix de caprice ou sans raison;
 - d'éliminer dans toute étude scientifique du langage tout principe qui s'oppose au principe de non contradiction.

En effet, la thèse de l'arbitraire, telle qu'elle a été présentée par les philosophes et les linguistes tout au long de l'histoire, ne répond, dans la plupart des cas, à aucun critère du raisonnement logique, ni en tant que prémisse, ni en tant que résultat. Les contradictions qui remplissent une prémisse suffisent à elles seules à la juger comme fausse. Et ce qui est construit sur une prémisse fausse ne peut que donner des résultats faux et contradictoires. En les constatant à tout moment, certains linguistes assument qu'il y a quelque chose de régulier dans la langue qui ne permet pas de penser qu'elle soit entièrement le produit de l'arbitraire; ils prennent donc une position intermédiaire. D'autres, comme Saussure, finissent par accepter les contradictions dans la langue comme faisant partie de sa nature. Ils ont présenté le langage comme un phénomène étrange qui peut réunir tous les éléments antinomiques. Écoutons, par exemple, ce

passage dans lequel Pierre-Marie Morel décrit le langage en commentant Démocrite: «Bien que l'état actuel du langage soit contingent, son usage n'en est pas pour autant arbitraire. Le prétendre reviendrait à ne plus rien pouvoir dire... Le langage est donc une structure organisée dont les règles s'imposent à l'individu... De même que le langage est imparfait et contingent, mais ordonné, de même celle-ci (la langue) est coupée de la réalité, instable, mais intrinsèquement et globalement cohérente.»¹

Or, aucune science n'est à attendre d'un postulat fondé sur l'arbitraire en raison de l'opposition qui se trouve entre celui-ci et la notion de science, laquelle repose en premier lieu sur l'existence des relations invariables entre certaines grandeurs mesurées du phénomène observé. Du coup, si le lien entre l'idée et le signe est arbitraire, il ne reste rien en effet qui mérite d'être étudié. Si le mécanisme de la langue est fondé sur l'arbitraire, il n'y aura plus rien de scientifique dans l'étude de la langue, car quel que soit le côté par où on commence, cela ne conduira qu'au labyrinthe, parce que dès lors on ne sait plus où on est, ni où on va; puisque la langue est, en empruntant l'expression de Saussure, comme un vaisseau laissé en mer; on ne peut déterminer *a priori* sa course.² En outre, si le langage est fondé sur arbitraire, cela dit qu'on ne peut pas prévoir son évolution dans l'avenir; qu'il change, évolue, meure ou survive, aucune science ne peut le prédire. Le langage ainsi défini devient une institution autonome qui agit toute seule à sa propre guise. Pourtant il a été établi et employé par l'homme qui, s'il pense à le comprendre, n'a qu'à l'accepter tel qu'il est! C'est un raisonnement étranger à la nature de la réflexion humaine qui ne se satisfait pas des réponses peu exhaustives, encore moins contradictoires, et qui ne cesse de chercher des explications logiques et cohérentes des phénomènes de l'univers où il vit. Mais il semble bien que si l'on admet un tel raisonnement, c'est qu'il s'agit justement de l'arbitraire, d'une thèse gratuite, avec laquelle, il est permis de tout dire et de tout imaginer; ce faisant, toutes les contradictions sont autorisées.³

En réalité, que l'homme crée un langage arbitraire est une idée impensable et insoutenable car, selon Herder, cela va contre sa nature analogique: «Chez l'homme naturel (...) qui ne fait rien sans une cause pressante, et ne veut rien faire en vain; chez celui-là, l'invention d'un langage tiré du vide et fade arbitraire serait contraire à toute l'analogie de sa nature ; et c'est généralement contraire à toute l'analogie des forces humaines dans leur ensemble qu'un langage soit conçu de manière purement arbitraire. »⁴

¹ Pierre-Marie Morel. 1996. p. 439

² 1276 Rudolf Engler 1968 P. 170-171

³ Il est à noter que cette conclusion n'est pas unique ou étonnante dans le champ de la recherche linguistique. Bien des linguistes contemporains procèdent d'une démarche semblable dans leur discours. Citons par exemple Maurice Toussaint et sa thèse *Contre l'arbitraire du signe* (1983), ou le linguiste Christian Lehmann qui dit: «La thèse de l'arbitraire est la thèse zéro, à savoir la thèse que la science n'a rien à dire ni sur le rapport de la forme linguistique à la substance extralinguistique ni sur l'association de tel signifiant avec tel signifié. Cette question est peu coûteuse parce qu'elle n'entraîne pas de recherche sur la motivation externe.» Christian Lehmann 2006 P. 109

⁴ Johann Gottfried Herder. 1992. P. 80

Nous pensons que la seule raison qui explique le recours à l'arbitraire est l'incapacité de comprendre la base de l'établissement de la langue et donc son fonctionnement. Cette incompréhension a trouvé dans l'arbitraire un abri idéal pour pouvoir tout dire et tout accepter devant l'énorme complexité des problèmes du langage. C'est elle aussi qui a prêté peu d'attention à la présence des signes dits motivés dans la langue. Mais il faut souligner que la marginalisation de ce phénomène est également due à l'interprétation incorrecte et superficielle des phénomènes qui vont à l'encontre de l'arbitraire. A vrai dire, la langue n'était pas à proprement parler correctement compréhensible dans les deux positions opposées. Cette incompréhension est due, bien évidemment, au manque de bonnes prémisses qui permettent d'étudier scientifiquement la langue, et de lui prêter une explication raisonnable.

Or, si l'on n'arrive pas à comprendre suffisamment la langue, et si, en posant l'arbitraire comme prémisses et en constatant que cela n'a rien ajouté à la compréhension du langage, «comment pouvons-nous affirmer, se demande le linguiste M. Toussaint, qu'il n'y a aucun rapport entre le signifiant et le signifié dans l'ignorance où nous sommes de ce signifié? Gageons que lorsqu'on en saura plus long sur les signifiés on comprendra notre bévue. Ignorance et facilité voici deux bons éléments propres à l'établissement d'un dogme... Ajoutons qu'à notre mauvaise connaissance des signifiés répond une méconnaissance presque aussi grande du signifiant.»¹

Ne vaut-il pas mieux continuer à chercher et à poser des postulats dans le but d'avancer progressivement que de suivre et d'affirmer un "principe" contradictoire en soi et invalide comme l'arbitraire? Maurice Toussaint dénonçant cette manière de penser préfère, pour sa part, l'attitude suivante: «Si je ne parviens pas à déceler un rapport entre signifié et signifiant à l'aide d'une théorie du signifié, j'essaierai d'en construire une autre avant de conclure que le signe est peut-être arbitraire. Et ce, guidé d'abord par ce seul principe qu'il n'y a pas de science des apparences et que la science a pour tâche la recherche de relations cachées.»² En plus, nous avons la croyance qu'une vraie science du langage existe, et que des recherches intensivement menées pourront un jour la déceler et trouver les lois qui gèrent le fonctionnement de la langue. Car, comme le dit Kant, tout dans la nature se produit selon des règles : «Toute la nature en général n'est strictement rien d'autre qu'une interdépendance des phénomènes selon des règles; et il n'y a nulle part aucune *absence de règles*.»³ Et si nous ne connaissons pas ces règles, ce n'est pas un signe de leur absence mais de notre ignorance: «Si nous croyons constater une telle absence, dit-il, nous pouvons seulement dire en ce cas que les règles nous sont inconnues. »⁴

¹ M. Toussaint. 1983. P. 35

² Ibid.

³ Immanuel Kant. 1970. P. 9

⁴ Ibid.

Les règles dont on parle doivent être de nature globale pour couvrir toutes les langues. Or, chercher à les trouver n'est pas une question évidente. Il peut prendre un temps considérable; car il nécessitera une bonne patience, une performance et un travail pénible et constant pour arriver à les découvrir. Aussitôt, toute thèse présentée impliquera une mise en recherche pratique et empirique qui peut seule valider ou invalider sa vérification. Nous pensons qu'il est insensé et frivole de prendre la langue comme un assemblage arbitraire de sons pour signifier des choses, ou comme une simple imitation des bruits de la nature. Ces jugements apparents ne font pas avancer le sujet; l'opposition arbitraire/ motivé; conventionnel/ naturel n'a pas de sens, car, en donnant de pareils jugements, c'est comme si on flottait sur la surface de la mer du langage, et on reste dans l'ignorance de sa profondeur. Du coup, si l'on suppose que la langue n'est pas arbitraire, on peut aussi bien dire qu'elle n'est pas non plus naturelle, telle qu'on l'imagine avec des cris particuliers à chaque espèce; les onomatopées et les interjections elles-mêmes sont propres à chaque langue. En conséquence, on continue de rester dans l'impasse.

En réalité, la langue est beaucoup plus profonde et trop complexe d'ailleurs pour être soumise à des explications superficielles qui sont peu menées par un raisonnement logique. Car, elles dépendaient des constatations et des estimations basées sur une simple connaissance des choses. Les exemples donnés à l'appui des idées ont été souvent choisis dans une seule ou quelques langues, tandis que pour valider tout principe dans la loi des langues, il faut construire les idées à partir des exemples tirés de plusieurs langues, éloignées aussi bien historiquement, que géographiquement et familialement.

Nous voulons souligner ici que toute thèse proposée doit reposer sur les règles de la logique, et jugée de son point de vue, sans quoi il n'y aurait pas, à proprement parler, de thèse scientifique. Il faut donc avant tout garder ces principes en connaissance. Ensuite, pour valider la vérité d'une chose, d'autres dispositions doivent être respectées. Dans sa *Logique* (1800), Emmanuel Kant pose trois principes formels comme critères universels de la vérité. Le premier détermine la possibilité logique, le second la réalité logique, le troisième la nécessité logique. Ce sont:

«1) *le principe de contradiction et d'identité (principium contradictionis et identitatis)* par lequel la possibilité interne d'une connaissance est déterminée pour des jugements problématiques;

2) *le principe de raison suffisante (principium rationis sufficientis)* sur lequel repose la réalité (logique) d'une connaissance; le fait qu'elle soit fondée pour les jugements assertoriques ;

3) *le principe du tiers exclu (principium exclusi medii inter duo contradictoria)* sur lequel se fonde la nécessité (logique) d'une connaissance; — le fait qu'il soit nécessaire que nous jugions ainsi et non autrement, c'est-à-dire que le contraire soit faux — principe pour des jugements apodictiques. Les jugements sont problématiques, assertoriques ou apodictiques. »¹

¹ Immanuel Kant. 1970. P. 58

Comme on voit, dans ces critères formels et logiques, Kant lie le principe d'identité au principe de non-contradiction, et ces deux aux jugements problématiques, lesquels sont accompagnés de la conscience de la simple possibilité; les assertoriques ensuite sont accompagnés de la conscience de la réalité, les apodictiques enfin, de la conscience de la nécessité du jugement.

Les trois principes, en fait, sont classés selon un ordre progressif. En ce sens, ils sont trois étapes, trois démarches à suivre respectivement pour atteindre la vérité d'une chose. Selon cet ordre, la première démarche est de réduire les possibilités multiples en éliminant les thèses invalides, qui violent le principe de non-contradiction. Du coup, comme nous avons constaté que les contradictions enveloppent le "principe" de l'arbitraire du langage, notre priorité dans cette recherche est de l'éliminer comme thèse, toutes les fois qu'elle s'oppose à la logique. En fait, on peut même dire que tout ce travail est censé répondre à ce premier principe kantien. Notre conclusion est donc celle du *non arbitraire du signe*.¹ Mais pas dans tous les sens que le mot peut renfermer. (Nous y reviendrons). Le refus de l'arbitraire que nous envisageons, quant à certains sens qui s'avèrent irrationnels, est à notre avis une nécessité dont l'objectif est de déterminer la place de l'arbitraire dans les faits du langage. Il est pourtant nécessaire de mettre au clair deux questions importantes qui se posent inévitablement dans notre conclusion:

La première: la position du non arbitraire du signe signifie-t-elle que le signe soit motivé?

En vérité, la méthode de recherche scientifique ne permet pas un jugement prononcé rapidement ou si l'on peut dire arbitrairement. Nous ne devons pas répéter les mêmes erreurs que les autres et que nous avons dénoncées. Toute recherche bien fondée doit partir d'une prémisse, travailler objectivement sur cette piste — sans l'obligation de la prouver si elle ne donne pas un résultat fructueux —, étudier les données, examiner les résultats et sortir d'un bilan; et cela nécessite, évidemment, un travail qui englobe intégralement toutes les dimensions du problème. Sur cette mesure, le *non arbitraire* du signe est une conclusion issue d'un long travail qui examine tout ce qui est dit de l'arbitraire dans l'histoire des idées linguistiques, il a été le résultat de l'analyse logique et philosophique de la notion d'arbitraire. Il n'était en ce sens que la première démarche dans l'échelle des critères kantien esquissés pour atteindre la vérité. En revanche, la deuxième et la troisième démarche, qui exigent elles aussi une étude exhaustive, sont nos deux projets suivants à réaliser dans l'avenir.

¹ Conclusion à laquelle parvient également le linguiste Paul Friedrich qui, dans son livre *Language, context, and the imagination* (1979), souligne que les multiples faussetés du principe de l'arbitraire suggèrent qu'il est temps de prendre un grand tournant et de poser le principe du non arbitraire du signe: «The multiple fallaciousness of the principle of arbitrariness suggests that it is time to make a 180° turn and state the antithetical position: the lexical symbol. is non-arbitrary... This first point of view bears in particular on the argument that the signifier form (i. e. the phonic image) is related non-arbitrarily to the conceptual image. » Paul Friedrich. 1979. P. 26

Voici la deuxième question: Comme plusieurs définitions sont données à l'arbitraire et qu'il est donc polysémique, en quel sens entendons-nous le non arbitraire? Se rapporte-t-il à toutes ou à certaines d'entre elles? Lesquelles?

Le non arbitraire du signe que nous entendons n'enveloppe pas nécessairement la négation de tous les sens d'arbitraire. Comme nous l'avons dit, en premier lieu, il remet en cause l'arbitraire au sens du manque de relation entre la forme et le contenu, mais aussi l'arbitraire au sens de hasard, de convention originaire et de choix sans raison. En revanche, l'arbitraire au sens d'immotivé n'était qu'un jugement de l'effet de l'arbitraire apparent. Or, précipiter un avis sur ce sens est contre le principe de notre travail. Il est évident que pouvoir se prononcer sur un sujet nécessite beaucoup de travail, d'étude et d'examen avant d'arriver à en dire quoi que ce soit. La même chose se dit sur l'arbitraire des caractères et l'arbitraire des idées. Finalement, l'arbitraire au sens d'imposant, d'involontaire est une conséquence normale de l'adoption du "principe" de l'arbitraire du signe. Il n'était prononcé que par manque de connaissance suffisante des éléments entrant dans la définition du signe linguistique et permettant la compréhension de son fonctionnement. Ce faisant, il est aussi prématuré de se prononcer ici. Notons seulement que toutes ces questions seraient aussitôt résolues une fois terminé le travail destiné à donner des jugements assertoriques et apodictiques (pour garder les termes kantien) sur la nature du signe linguistique et la loi qui gère son évolution.

Or, tous les sens de l'arbitraire découlent d'un seul problème : le choix du signe. Cela dit, connaître la nature de ce choix résoudrait toutes les questions relatives à l'arbitraire; telle que: comment l'homme a-t-il fait son choix? Comment et pourquoi ce choix est-il passé et transmis de bouche en bouche dans les générations successives? Y a-t-il des règles à respecter dans l'acte de dénomination? Peut-on conclure que l'arbitraire de l'homme a fait preuve de sa sagesse en nommant bien? Beaucoup de questions de ce genre se posent inévitablement sous le même nom de l'arbitraire au sens de choix libre. C'est principalement ce sens qui doit être l'objet d'étude et d'examen si l'on veut dépasser résolument le problème de l'arbitraire.

Nous dirons donc, pour abrégé, que si l'on doit admettre le terme d'arbitraire, c'est dans deux sens qui n'engagent aucun autre: i) le sens d'un usage conventionnel du signe; ii) le sens d'un acte volontaire de l'homme représenté par le choix du groupe, sans qu'il soit compris comme une décision de fantasme ou de caprice qui ne dépend d'aucune raison logique. La base de ce point de vue s'appuie sur des données dans le langage que les linguistes et les philosophes ont bien notées dans leurs travaux. A partir de ces données, et des conclusions tirées de notre travail, nous essayons de présenter dans le chapitre suivant une position raisonnable sur le langage et l'arbitraire, et les axiomes principaux de cette position, qui pourraient donner une idée des circonstances du choix de signes et de la différenciation des langues à laquelle elles sont liées efficacement.

«I.4. Réexamen de l'arbitraire

En retournant vers le terme d'arbitraire au sens de désignant le manque de rapport entre l'expression et le contenu, la linguistique moderne présente une nouvelle façon de voir la nature de leur rapport. Quelques-unes de ces idées sont héritées du passé, d'autres ont un caractère de renouveau. Mais si l'on en soustrait toute idée qui soutient la motivation du signe, nous allons remarquer que, pour la plupart d'entre elles, les vues des linguistes vont vers un réexamen de la notion d'arbitraire. En général, elles se manifestent par trois thèmes: réinterprétation de l'effet de l'habitude, évitement de l'emploi du terme arbitraire et adoption d'une attitude moyenne entre l'arbitraire et le motivé.

I.4.1. Réinterprétation de l'effet de l'habitude

Il va de soi que la question de l'effet de l'habitude et de l'emploi continuels des signes n'était jamais absente dans la réflexion des savants depuis Platon¹. Les conventionnalistes du tout temps s'en servent d'argument pour répondre à ceux qui soutiennent l'existence d'un lien efficace entre les mots et les choses. Pour eux, il n'y a aucun rapport entre les deux, c'est l'effet de l'habitude, à force d'employer continuellement les signes, qui trompe la pensée en croyant à son existence.

Or, le recours à cet effet n'était pas abordé chez les linguistes modernes de façon traditionnelle ni semblable. Le problème consistait toutefois dans la façon de prendre les signes, que ce soit en eux-mêmes, comme agissant dans l'esprit humain, ou bien dans les deux cas.

Chez Buysens, par exemple, l'effet de l'habitude ne concerne par tous les signes; car ces derniers sont classés en deux catégories, suivant la nature du rapport qui les unit à leurs objets. Il distingue ainsi deux sortes de rapports entre le signifiant et le signifié: a) un rapport intrinsèque, indirect, quand les sons du signifiant sont de nature à exprimer un lien avec le signifié, une partie de lui, par le biais de sa sonorité ou de son rythme; b) un rapport extrinsèque, direct, quand ce caractère-là n'existe pas. Mais, dans les deux cas, que ce soit extrinsèque ou intrinsèque, cela signifie pour lui l'existence évidente du rapport entre le signifiant et le signifié. Sauf que si ce lien manque dans le deuxième type de rapport, il n'existe qu'en vertu du fait de l'habitude qui fait attacher directement tel signifiant à tel signifié. «Ce rapport-ci, dit Buysens, est extrinsèque, puisqu'il n'est pas inhérent à la nature phonique du signifiant; il est constitué par une habitude. Ce lien est essentiellement linguistique: il n'existe pas en dehors de la communication, et il unit le signifiant en tant que tel au signifié en tant que tel. »²

¹ Etant donné que nous avons déjà parlé de l'effet de l'habitude dans la deuxième partie de notre étude, nous nous contentons de donner ici un simple aperçu de la manière dont il a été traité par les linguistes du temps moderne.

² Eric Buysens 1959 P. 413

En revanche, chez Charles Peirce qui présente une analyse soignée et minutieuse du fonctionnement du signe, la question de l'habitude ne concerne pas une catégorie de signes entre autres, comme elle l'est chez Buysens, mais elle fait partie de *l'interprétant* qui constitue avec d'autres éléments la formation de la signification de tout signe linguistique. Pour expliquer ce point, remarquons tout d'abord que, pour Peirce, les mots en eux mêmes ne sont pas attachés aux idées qu'ils expriment mais sont en rapport avec leur *interprétant*. A les prendre seuls, ils n'ont de réalité que dans le fait que les objets de la réalité se conforment à eux: «Nous parlons d'écrire ou de prononcer le mot "homme"; mais c'est seulement une *réplique* ou matérialisation du mot qui est prononcée ou écrite. Le mot lui-même n'a pas d'existence bien qu'il ait un être réel, dont la réalité *consiste* en ce que les existants se conformeront à lui. »¹ Cette conformité se réalise par un ensemble de facteurs et de raisons, parmi lesquels l'effet de l'habitude, qui contribue à faire du mot un signe, c'est-à-dire à contracter un lien entre signifiant et signifié: «C'est un mode général de succession de trois sons ou représentants de trois sons, qui ne deviennent un signe que par le fait qu'une habitude ou loi d'acquisition a pour effet que l'on interprète ses répliques comme signifiant un homme ou des hommes.»²

Or, nous avons vu que la formation de la signification du signe linguistique chez Peirce est le résultat de la réunion de trois éléments: le fondement, l'objet et l'interprétant³. Le rôle de l'habitude qui fait partie de l'interprétant est de faire entre le fondement et l'objet une association mentale. Autrement dit, c'est dans l'esprit que le signifiant est lié à son signifié, suite à un emploi habituel des signes: «Un signe entretient une relation conjointe avec la chose dénotée et avec l'esprit. Si cette relation ternaire n'est pas d'une espèce dégénérée*, le signe n'est lié à son objet qu'en conséquence d'une association mentale et dépend d'une habitude. Ces signes sont toujours abstraits et généraux parce que les habitudes sont des règles générales auxquelles l'organisme s'est soumis. Ils sont pour la plupart conventionnels ou arbitraires. (3.360)»⁴ Certes, ils le sont pour la plupart, mais pas pour lui. En effet, Peirce classe les signes du langage en tant que symboles. Il définit ces derniers comme ayant avec leur objet une relation qui s'établit dans l'esprit sous l'effet d'habitude. La réunion de ces éléments donne pour résultat un concept général: «Un symbole rhématique ou rhème symbolique [par exemple un nom commun] est un signe lié à son objet par une association d'idées générales de

¹ Ch. Peirce 1978 P. 161

² Ibid.

³ Id. P. 121

* «un fait concernant deux sujets est un caractère ou une relation binaire, mais une relation qui est une simple combinaison de deux faits indépendants concernant les deux sujets peut être dite *dégénérée*, dans le même sens où l'on dit que deux lignes sous un conique dégénéré. Pareillement, un caractère plural ou une relation conjointe doit être dite dégénérée s'il s'agit d'un simple composé de caractères binaires.» (3.359) Ch. Peirce 1978 p. 143

⁴ Ibid.

telle façon que ses répliques suscitent une image dans l'esprit, laquelle image, suivant certaines habitudes ou dispositions de cet esprit, tend à produire un concept général; et la réplique est interprétée comme étant le signe d'un objet qui est une instance de ce concept.»¹ De ce point de vue, il ne considère pas la relation affectée par l'habitude entre le signe et son objet comme inexistante, ni, par conséquent, comme arbitraire.

Le mérite de Peirce, faut-il le dire, c'est d'entamer une sémiologie qui prend le signe dans son ensemble, c'est-à-dire de mettre en lumière tout ce qui entre comme élément dans le processus de sa signification. A ce titre, l'effet de l'habitude fait partie de *l'interprétant* du signe, puisque ce dernier crée dans l'esprit une sorte de réplique qui fait renvoyer le signe à ce qu'il renvoie. Ainsi, tous les signes du langage peuvent interagir avec l'habitude ou subir son effet, même les signes dits onomatopéiques. Toutefois, cet effet n'est pas du genre passif ou monotone dû à la simple récurrence. Des linguistes, comme M. Issacharoff et L. Madrid, pensent que la fonction de la répétition en matière du langage est stimulante, positive et active: «La répétition peut agir comme stimulus... La reconnaissance passive et le conditionnement qu'entraîne la seule récurrence finissent par s'effacer. Le temps cesse d'exister. La répétition, agissant comme stimulus engendre de nouvelles associations et ainsi une réorganisation de toutes nos catégories antérieures.»²

I.4.2. Evitement ou atténuation de l'emploi du terme arbitraire

En raison des diverses définitions données au terme d'arbitraire, son intension variée et sa signification multiple qui ont été l'objet de débat au fil des siècles, beaucoup de philosophes et linguistes des temps modernes ont pris une attitude réticente à l'idée d'employer le terme d'arbitraire dans leurs textes. Si certains gardent le mot, ils risquent de mélanger tous les sens variés, proches ou opposés dans un seul mot. Le mélange en lui-même serait dans certains cas un avantage, car le vrai sens cherché serait pour ainsi dire perdu. C'est en quelque sorte une manière d'échapper au terme de l'arbitraire, comme on peut le voir chez l'éditeur des textes saussuriens, R. Engler, qui dit: «Tout terme doit être défini. Il sera utile de conserver celui *d'arbitraire* en lui donnant un sens très large allant du *choix* arbitraire aux origines du signe jusqu'au *lien* arbitraire et *conventionnel* dans la vie sémiologique. Ce signe arbitraire et conventionnel pourra être *motivé* par *motivation phonique, relative* ou *sémantique* ou sera *immotivé*; c'est là une distinction secondaire.»³

D'autres linguistes, persuadés que «*arbitraire*, c'est trop dire » comme le dit Albert Carnoy⁴, optent pour changer de terme et se servir d'un autre moins controversé que l'arbitraire, ayant de sens plus limité. Leur motivation est justifiée par le fait

¹ Ch. Peirce 1978 P. 181

² M. Issacharoff /L. Madrid. 1995. P. 101-102

³ R. Engler 1964. P. 31

⁴ A. Carnoy 1927 P. 11

d'apercevoir dans le langage des éléments qui ne ne correspondent pas parfaitement au caractère d'arbitraire comme un acte volontaire établi sans raison, sans règle ou sans norme. Ainsi, R. Jakobson parlant d'une relation codifiée entre «le signifiant » et « le signifié », préfère remplacer l'arbitraire par la contiguïté: «Dans le langage référentiel, le lien entre le signifiant et le signifié est, dans l'écrasante majorité des cas, un lien de contiguïté codifiée — c'est ce qu'on a souvent appelé d'un terme qui prête à confusion, l'arbitraire du signe linguistique. »¹

Il serait intéressant de noter que l'arbitraire, renfermé dans plusieurs sens, pourrait ne pas signifier chez certains philosophes le manque de rapport entre signifiant et signifié. C'est ce que nous lisons chez Jacques Lacan qui déclare que l'arbitraire du signifiant et le manque de rapport avec son signifié n'ont pas le même sens: «Dire que le signifiant est arbitraire n'a pas la même portée que dire simplement qu'il n'a pas de rapport avec son effet de signifié, car c'est glisser dans une autre référence.»² Cette référence est le discours de Saussure, qui, définissant l'arbitraire, ne prend pas une attitude claire sur la distinction des deux côtés du signe, concernés par le caractère arbitraire: s'agit-il d'un mot, d'une image acoustique ou d'un signifiant vis-à-vis du concept, du signifié, ou d'un objet extérieur? L'imprécision des parties du signe provoquerait un mélange et pourrait tomber dans l'ambiguïté de la définition du signe lui-même. Ainsi, caractériser le signifiant comme arbitraire pourrait désigner aussi bien son rapport avec le signifié qu'avec le référent. Voilà pourquoi Lacan tient à choisir soigneusement ses termes; il pense qu'il est plutôt question du manque de rapport qui fait apparaître le signifiant comme une entité indépendante du signifié: «Distinguer la dimension du signifiant ne prend relief que de poser que ce que vous entendez, au sens auditif du terme, n'a avec ce que ça signifie aucun rapport.»³ Il reconnaît quand même le glissement du terme *arbitraire* quelque fois, du côté du référent, dans le discours de Saussure, quand en effet ce terme-là «n'est pas ce qui convient», dit Lacan dans le séminaire XX.⁴

Quel caractère pourrait donc convenir pour désigner le rapport entre le signifiant et ce qu'il signifie, selon Lacan? En effet, récusant le caractère éternel du signe, le philosophe souligne, dans la séance suivante, l'erreur que fait Saussure dans la définition de ce rapport; il montre que le bon terme aurait dû être, non pas l'arbitraire, mais celui de contingence: «Aucun signifiant ne se produit comme éternel. C'est là sans doute ce que, plutôt que de le qualifier d'arbitraire, Saussure eût pu tenter de formuler – le signifiant, mieux eût valu l'avancer de la catégorie du contingent. Le signifiant répudie la catégorie de l'éternel, et pourtant, singulièrement, il est de lui-même.»⁵

¹ R. Jakobson. 1963 p. 241.

² J. Lacan 1975 P. 32

³ Id. P. 31

⁴ Id. P. 32

⁵ Id. P. 41

Or, le caractère *contingent* signifie que le signe n'est pas éternel, mais aussi qu'il n'est pas nécessaire. Du coup, il se rapporte à une autre notion, celle de hasard, qui fait revenir le sujet à l'arbitraire, puisque c'est là une des définitions de l'arbitraire. Le linguiste Michel Arrivé dit à ce sujet que contingence signifie la même chose qu'arbitraire, et que «Lacan est ici (mais ici seulement) plus, ou mieux, saussurien que Saussure lui-même.»¹ En tout état de cause, il importe de constater que la visée de Lacan consistait à éviter d'employer le mot *arbitraire* en définissant la relation unissant les parties du signe linguistique.

Il est à noter que le caractère *contingent* nous conduit à une autre définition de l'arbitraire, celle qui considère la langue comme un phénomène incontrôlable, qui change et modifie un concept ou une forme phonétique sans qu'on puisse prévoir quels nouveaux changements surviendront demain, car aucune loi ne permet de prédire l'avenir d'une langue. Il s'agit du facteur historique, en collaboration avec d'autres facteurs, qui fait manipuler les signes linguistiques à sa guise. D'autre part, on voit bien que, empiriquement, ceux-ci ne sont pas de nature à préserver, en tout temps et en tout lieu, un sens fixe et stable qui peut parler du monde extérieur et le désigner de manière absolue. En fait, on peut toujours, au fur et à mesure du développement des modes de vie, des technologies modernes, qui impliquent de nouveaux concepts, créer de nouveaux signes et leur attacher de nouvelles idées; on peut même quelquefois faire des erreurs et leur attacher des idées fausses. Il est normal qu'on trouve ensuite des linguistes et philosophes expliquer ces faits linguistiques par l'arbitraire, dans le sens qui s'oppose à la nécessité de la relation unissant le signifiant au signifié; mais on peut aussi trouver chez d'autres un point de vue différent. Pour le philosophe du langage Sylvain Auroux, ces faits linguistiques sont attribués non pas à l'arbitraire, mais au monde de la facticité. Dans une question qui lui est posée par *Le langage* sur ce qu'il entend de cette interprétation, il répond: «Le monde ne suffit pas à fixer la référence du langage. Ce qui signifie que nous sommes toujours irrémédiablement confrontés au langage. Il y a toujours un certain flottement dans une traduction, nous ne sommes jamais sûrs qu'il existe une fixation absolue du sens. C'est cela, la facticité du langage. La facticité implique que le langage est toujours là, que je ne pourrai pas le rendre transparent à lui-même, que l'on ne pourra jamais le rendre totalement rationnel. Ce qui ne veut pas dire que je ne puisse pas le décrire et trouver des régularités. Mais on ne parviendra jamais à transformer le langage en formulation rationnelle, dépouillée de toute ambivalence. »²

Or, la substitution de *l'arbitraire* par l'emploi d'un autre caractère n'était pas le seul moyen pour éviter la confusion du terme. Quelques philosophes et linguistes modernes et contemporains procèdent, à l'instar de leur homologues du temps passé, d'une assimilation du signe au symbole, dans la mesure où le signe est immotivé, tandis

¹ M. Arrivé 1994 P. 120

² *Le Langage*. 2001. p. 172

que le symbole est motivé, comme l'a noté Saussure. Mais pour vérifier la validité de cette assimilation, nous pensons qu'il faut d'abord comprendre le sens moderne du symbole et établir ensuite une comparaison entre ce dernier et le signe.

Le symbole est un objet ou figure qui évoque par sa nature ou sa forme quelque chose d'abstrait ou d'absent; ainsi la *croix* pour la *religion chrétienne*, la *balance* pour la *justice*. L'action de symboliser est donc une manière de notation; elle rappelle celle de signifier entre le signe et son objet. Mais en effet, entre le signe et le symbole, il y a bien une différence.

Selon Todorov, le signe diffère du symbole en tant qu'il est une structure ternaire car il implique nécessairement trois termes, et deux relations radicalement distinctes: «Le signifiant entre dans un rapport de *signification* (au sens étroit) avec le signifié; l'ensemble des deux peut entrer dans un rapport de *dénotation* avec le "réfèrent"... La dénotation est un rapport entre le mot et l'objet, ou l'image mentale de l'objet; mais la signification n'implique nulle évocation de l'objet, elle implique seulement la connaissance de la langue, ici française, dans laquelle "pomme" signifie *pomme*. Le signifié (ou sens) n'implique aucun objet réalisant la *pomme*, mais le signe implique que la dénotation soit possible.»¹

En revanche, le symbole ne connaît qu'une relation entre deux termes qu'il appelle *symbolisant* et *symbolisé*. Ainsi, la croix symbolise la religion chrétienne. Avec le symbole, il n'y a pas de troisième terme, car, i) au moment même où l'on pense que la croix, par exemple, symbolise d'abord la vie du Christ avant qu'il ne symbolise sa religion, ces deux rapports sont de même nature, puisque la croix symbolise en fin de compte le christianisme qui comprend la religion chrétienne, la vie du Christ, son sacrifice, etc.. ii) chaque symbolisé peut devenir à son tour un symbolisant qui impliquera un autre symbolisé, dans une série de relation en chaîne qui restent pourtant de même nature. C'est le caractère de transitivité propre au symbole, comme dans ces exemples du même sujet: la croix symbolise la souffrance du Christ, qui à son tour symbolise la religion chrétienne, qui peut symboliser pour certains la civilisation occidentale. Ce qui ne va pas de même avec le rapport entre signifiant, signifié et réfèrent, qui forment une structure close de deux relations.²

Pour ces raisons là, et surtout pour celle de la question de vérité qui peut se poser seulement par un système de signes, quand le symbole ne peut être ni vrai ni faux,³ Todorov souligne que l'assimilation du signe au symbole reste incompatible: «La différence entre signe et symbole est irréductible, et Ferdinand de Saussure s'est trompé en pensant que "la linguistique peut devenir le patron général de toute sémiologie":

¹ Todorov 1972. P. 277

² Id. P. 277, 280.

³ Id. P. 278

l'étude des signes ne saurait se confondre avec celle des symboles, et la *symbolique* restera distincte de la *sémantique*.»¹

Mais les linguistes auraient probablement visé la relation qui lie le symbolisant avec le symbolisé en l'assimilant à celle qui lie soit le signifiant au signifié, soit le signifiant au référent. Pour le comprendre, nous nous référons aussi au texte de Todorov qui traite le sujet à travers deux questions, celle de nécessaire / non nécessaire, et celle de motivé / immotivé.

En ce qui concerne le rapport de nécessité, il serait lié aux conséquences de la nature binaire du symbole et ternaire du signe. Ainsi, une fois qu'on peut séparer les parties de la relation, le rapport est rendu non nécessaire, puisque elles seront trouvées indépendamment de leur relation. De ce point de vue, le caractère non nécessaire caractérise le rapport liant le symbolisant au symbolisé, et le signifiant au référent, étant donné que chacun d'eux peut exister sans l'autre. Ainsi la rose rouge existe en elle-même, de même pour symboliser l'amour; le mot *arbre* écrit ou parlé, du même pour l'objet arbre; leur réunion n'est pas en ce sens nécessaire. Tandis que le rapport nécessaire apparaît qualifier seulement la relation qui lie le signifiant au signifié au sein du système linguistique, propre à chaque langue; du fait que l'un n'a sa raison d'être qu'en vertu de l'autre. Todorov en arrive à critiquer Saussure sur sa définition de l'arbitraire, et à donner raison à Benveniste: «On voit combien peut être déroutant l'usage que fait Saussure du mot "arbitraire", pour désigner l'imotivé: l'autre sens du même mot, celui de "non nécessaire", caractérise le symbole et non le signe! C'est avec raison donc que Benveniste a soulevé cette question : "Entre le signifiant et le signifié, le lien n'est pas arbitraire; au contraire, il est *nécessaire*."»² De ce point de vue, on peut tenir un rapprochement entre la dénotation et la symbolisation, toutes deux sont caractérisées par un rapport non nécessaire.

En ce qui concerne la relation motivée ou immotivée entre les parties du signe et du symbole, Todorov explique que la question ne doit pas être comprise comme une simple désignation de l'un ou de l'autre. Du côté du signe, il faut distinguer entre relation de dénotation qui peut être motivée (exemple des onomatopées), et celle de signification qui ne peut pas l'être.³

Toutefois, la question est liée également, comme celle de la nécessité, à la possibilité de séparer les éléments constitutifs du signe, de les concevoir hors de leur réunion. Mais, contrairement à l'adjectif *nécessaire* qui caractérise une relation d'unités inséparables, l'adjectif *motivé* ne permet de caractériser qu'une relation d'unités séparables selon Todorov: «Pour concevoir la relation de motivation entre deux unités, il faut pouvoir les penser d'abord comme séparées, comme existant indépendamment l'une de l'autre. Or le signifiant «pomme» n'existe comme tel qu'en vertu de son signifié

¹ Todorov 1972. P. 278

² Id. P. 279

³ Id. P. 285

pomme, et inversement; nous ne disposons d'aucun moyen pour appréhender l'un ou l'autre sans son double. La motivation du signe n'est donc jamais autre chose qu'un rapport direct entre signifiant et référent. La symbolisation, elle, est motivée à des degrés différents¹... En un mot : la motivation est impossible dans la signification; elle est possible mais plus ou moins réalisée dans la dénotation et la symbolisation.»²

Il est à noter qu'on peut trouver chez Hjelmslev un point de vue convergent à celui de Todorov qui délimite la motivation du signe et du symbole dans une relation de dénotation et de symbolisation. Pour lui, prendre les signes comme symboles s'applique au cas des onomatopées, lorsqu'il y a une affinité entre le signifiant et le référent qui est l'objet dénoté; sinon, on ne doit pas employer le terme de symbole: «En linguistique, on a souvent hésité à employer le terme de symbole pour des grandeurs qui se comportent tout à fait arbitrairement par rapport à leurs interprétations. De ce point de vue, le mot *symbole* ne devrait être employé que pour des grandeurs qui sont isomorphes avec leur interprétation, telles que des représentations ou des emblèmes comme le Christ de Thorvaldsen, symbole de la miséricorde... Ou les onomatopées dans le domaine de la langue.»³

Il s'ensuit que le symbole et le signe ont des points divergents et convergents importants, particulièrement quand il s'agit d'une relation entre deux unités. Pour mieux les éclaircir, voici un tableau de comparaison entre le signe et le symbole:

Le signe	Le symbole
Structure ternaire: signifiant, signifié, référent.	Structure binaire: symbolisant, symbolisé.
Relation entre deux choses de nature différente: mot, chose.	Relation entre deux choses identiques de nature: deux objets, deux mots.
Lié en principe à l'appareil phonatoire et à l'ouïe.	Lié à la main et à la vision.
Intransitive: le signifié ne peut pas devenir signifiant à son tour.	Transitif: le symbolisé peut toujours devenir symbolisant à son tour.
Relation nécessaire entre le signifiant et le signifié. Relation non nécessaire entre le signifiant et le référent.	Relation non nécessaire entre symbolisant et symbolisé.
Relation de motivation réduite entre le signifiant et le référent. Relation d'immotivation entre le signifiant et le signifié.	Relation de motivation à des degrés différents entre le symbolisant et le symbolisé.

¹ «La symbolisation, elle, est motivée à des degrés différents, comme nous l'avons vu : motivation presque inexistante pour la couleur noire, accessible uniquement à travers l'anecdote historique pour le coup de chapeau, largement connue en Occident pour la croix, compréhensible presque sans explication pour un portrait ou une statue.» Todorov 1972. P. 282

² Ibid.

³ L. Hjelmslev 2000 P. 142-143

Cette comparaison permet de comprendre la raison pour laquelle les linguistes et les logiciens esquissent une assimilation plus ou moins possible entre les signes et les symboles. Charles Peirce pense ceux-ci comme ayant des lois générales basées sur la convention et l'habitude¹, à partir desquelles il traite les signes du langage, notamment les termes généraux, au nom des symboles. Le problème reste toutefois dans ce que signifie le signe dans la pensée des savants et en quel sens ils l'ont pris. Le terme symbole utilisé pour désigner le signe, signifie chez les uns un rapport de ressemblance (Saussure), chez d'autres, un rapport conventionnel, relatif à son interprétant (Peirce). Gérard Deledalle relève ce problème en commentant le texte peircien: «Par la manière dont nous avons traité jusqu'ici du signe, dans sa plus grande généralité, c'est forcément du signe intellectuel, comme l'appelle Peirce, du signe linguistique de Saussure que nous avons parlé. On notera ici une divergence de terminologie: pour Peirce, le signe intellectuel ou symbole est artificiel comme le signe linguistique de Saussure, alors que pour Saussure le symbole implique "un rudiment de lien naturel entre le signifiant et le signifié" (*Cours*, p. 101). Jakobson (1966 P. 24) a fait remarquer que Saussure a varié sur ce point et qu'à un moment du développement de sa pensée, le symbole était ce qu'il est pour Peirce, une règle d'interprétation.»²

En tout état de cause, le seul fait d'assimiler les signes aux symboles dans la pensée des linguistes devrait signifier des choses qui vont à l'encontre de l'arbitraire dans son sens négatif:

La définition que donne Peirce du symbole comme une loi générale, et le fait d'assimiler sa fonction à celle du terme général quand il agit dans l'esprit, fait de ce dernier un légisigne, c'est-à-dire un signe qui est en lui-même une loi générale. Cela dit que le signe peircien n'est pas conçu comme institué arbitrairement: «Un symbole est un représentamen dont le caractère représentatif consiste précisément en ce qu'il est une règle qui déterminera son interprétant. Tous les mots, phrases, livres et autres signes conventionnels sont des symboles... Le mot et sa signification sont tous deux des lois générales».³ Or, si le signe linguistique est pris comme un symbole, au sens d'un terme général, comme on l'a dit, il s'ensuit que les signes linguistiques ne sont pas considérés tous dans la catégorie des symboles, puisqu'ils ne sont pas tous des termes généraux, selon Peirce⁴. Parmi les signes linguistiques, il y a ceux qui sont définis dans la catégorie iconique et indiciaires: en parlant des icônes, définis par la ressemblance, la similarité, ou l'analogie immédiate à son objet, Peirce les assimile à certains signes naturels du langage:

¹ Voir Ch. Peirce 1978: (2.249): «Un *symbole* est un signe qui renvoie à l'objet qu'il dénote en vertu d'une loi, d'ordinaire une association d'idées générales, qui détermine l'interprétation du symbole par référence à cet objet». P. 140-141. (2.293) «Un symbole est une loi» p. 162. 2.297): «Le mot *symbole* a tant de significations... la signification que je lui donne, celle d'un signe conventionnel ou dépendant d'une habitude (acquise ou innée.)». p. 164

² Id. P. 224

³ Id. P. 161

⁴ Id. P. 181-182

(2.280): «Dans la forme de langage la plus ancienne, il y avait probablement une grande part de mimétisme. Mais dans toutes les langues connues, ces représentations ont été remplacées par des signes sonores conventionnels. Ceux-ci cependant sont tels qu'ils ne peuvent s'expliquer que par des icônes.»¹ De la même façon, en expliquant l'indice, qu'il définit par «tout ce qui attire l'attention» (2.285), Peirce donne des exemples de signes linguistiques: (2.287) «Les pronoms démonstratifs, "ceci" et "cela" sont des indices. Car ils invitent l'auditeur à utiliser ses capacités d'observation et, ce faisant, à établir un lien réel entre son esprit et l'objet... Un pronom possessif est un indice de deux façons; premièrement il indique le possesseur et deuxièmement il est modifié de telle sorte que cette modification attire syntaxiquement l'attention sur le mot qui dénote la chose possédée.»²

Pour rester dans la notion de symbole, nous disons que sa conception comme opposée à l'arbitraire est aussi la vue du linguiste Georges Mounin, qui assigne une partie de signes linguistique au symbolisme. Il attribue à celui-ci la catégorie des signes naturels, liés généralement à l'intonation et au mimétisme: «Les langues ne sont pas des systèmes purs de signes arbitraires. Toute une partie de la communication peut, dans le message, être assumée par des faits de symbolisme. C'est le cas de l'intonation, dont l'intensité et l'acuit peuvent varier proportionnellement au degré de tel ou tel sentiment, de tel ou tel jugement exprimé par le locuteur, l'énergie du sentiment ou du jugement étant proportionnelle à l'énergie du signifiant intonational.»³

Or, les différents sens donnés au symbole en tant que relation de motivation entre ses éléments constitutifs seraient une raison pour laquelle Todorov cherche dans la langue les moyens qui peuvent faire du signe une véritable assimilation du symbole. Pour y arriver, il pense qu'il fallait d'abord bâtir un rapport binaire sur chacun des éléments du signe; procéder ensuite de deux solutions, la première est de rapporter la question au symbolisme phonétique, c'est-à-dire qu'«on attribue directement aux sons une puissance symbolique; c'est une solution, en quelque sorte, infralinguistique, puisqu'on établit ce symbolisme avec la matière de la langue mais sans utiliser son mécanisme signifiant.»⁴ La deuxième solution se résume par les tropes, lorsqu'on dit une chose pour en faire entendre une autre. Ce sont les figures du style rhétorique, comme, par exemple, faire du sens propre un sens figuré. Cette solution «est plutôt "métalinguistique", dit Todorov, parce que c'est "sur le dos" du signe linguistique que l'on forme un symbole (le signifiant comme le signifié restent présents)»⁵.

Ainsi, semble-t-il clairement que l'emploi d'un terme autre que celui de l'arbitraire soit proposé pour les raisons suivantes:

¹ Ch. Peirce 1978 P. 150-151

² Id. P. 155, 157

³ Georges Mounin 1968 P. 55

⁴ Todorov 1972. P. 285

⁵ Ibid.

- Eviter d'entrer dans des débats inutiles et infructueux sur la problématique statutaire du signe.
- Eviter la confusion de multiples significations revêtues dans le mot *arbitraire*.
- Refuser des sens qui pourraient être enfermés dans le terme *arbitraire*.
- Trouver un moyen d'expression qui corresponde au mieux à la qualité du signe (sa nature, sa fonction, son statut et son usage).

Par ailleurs, le changement de terme ne signifie pas nécessairement un choix meilleur que l'arbitraire. Le linguiste Jean-Claude Milner (1941-) souligne — et il aurait probablement raison — que ce changement peut refléter une position à l'égard de la notion elle-même d'arbitraire: «Il serait faux de croire que le Hasard de Mallarmé et la contingence de Lacan soient simplement des noms meilleurs pour l'arbitraire: la différence des termes recouvre une subversion des positions. Chez Saussure *arbitraire* signifie proprement le refus de savoir; chez Mallarmé comme chez Lacan les termes sont positifs et disent qu'un savoir est possible. »¹

I.4.3. Adoption d'une attitude moyenne entre l'arbitraire et le motivé

La question de l'arbitraire étant controversée tout au long des siècles, même après Saussure dont la théorie a déclenché un débat qui, de toute façon, n'a réellement pas fini, certains linguistes de l'époque moderne préfèrent se retirer de cette problématique soit en évitant le sujet dans leurs textes, soit en admettant l'existence des signes arbitraires et motivés dans la langue. On se rappelle que Saussure n'a pas nié l'existence des phénomènes allant à l'opposé de l'arbitraire.

Parmi les linguistes qui admettent les deux positions, Charles Bally qui soutient, sur les pas de son maître, leur relativité dans la langue: «Arbitraire et motivé sont des notions relatives: de l'une à l'autre, on trouve tous les degrés possibles de transition. Cela revient à dire que les associations déclenchées directement par les signes sont en nombre variable; peut-être doit-on admettre que plus un signe usuel est motivé, plus l'attention se concentre sur sa constitution interne, d'où diminution de la quantité et de l'importance des associations externes de son "champ associatif". Plus, au contraire, un signe, également usuel, est arbitraire (p. ex. *arbre*), plus nombreux sont les rapports qu'il contracte en dehors de lui pour fixer sa valeur. Cette variabilité semble valoir pour le signifiant comme pour le signifié»².

Dans *Eléments de sémiologie*³, Roland Barthes (1915-1980) adopte lui aussi un point de vue intermédiaire entre l'arbitraire et la motivation: La quantité du «dosage» de l'un ou de l'autre qui se trouve dans tout système linguistique est proportionnelle: «Tout

¹ J.-C. Milner. 1978. p. 58

² Charles Bally. 1944. P. 133

³ R. Barthes 1968 P. 124

lexique comporte des éléments arbitraires et d'autres qui ne le sont point; mais le *dosage* des deux types est variable et propre à chaque système linguistique.»¹ Ce qu'il veut dire par *dosage* c'est le point de vue saussurien sur les signes relativement arbitraires, issu de la motivation relativement morphologique. S. Ullmann en ajoute aussi l'effet de la motivation phonique qu'il n'a pas citée sans lui attacher une égale importance. En réalité, les noms que nous venons de citer sur ce sujet n'étaient pas les seuls sur le champ. La liste des linguistes qui prennent une position intermédiaire entre les deux extrêmes peut s'allonger tout au long d'un siècle qui suit la publication du C.L.G. qui marque une grande influence sur les générations suivantes.²

L'arbitraire et la motivation rappellent le vieux débat des philosophes, à l'Antiquité, sur l'origine de la langue. A ce sujet, le linguiste Paul Friedrich qui prend le signe comme un symbole, pense que la dichotomie nature / convention est fautive dans le sens où ces deux extrêmes sont irréalistes. Il explique que le symbolisme lexical a deux contraintes, naturelle et conventionnelle, et qu'au sein de chaque système, la question qui tient est celle de la structure du non arbitraire et le degré auquel elle est indexicale ou iconique: «The more basic point is that the nature/convention dichotomy is false in the sense that either extreme is unrealistic: lexical symbolism has both natural and conventional restraints, and within either system the interesting and fruitful question is the structure of non-arbitrariness and the degree to which it is indexical or iconic. »³

Il s'ensuit que le point de vue intermédiaire que certains adoptent ne rend pas valable la question consistant à savoir si les éléments du langage sont motivés ou conventionnels (arbitraires), puisque il y a dans chaque langue des mots qui sont opaques, sans lien entre son et sens, et d'autres qui ne le sont pas à un certain degré.

En revanche, le linguiste Boris Lobatchev, dans son article "*Entre le motivé et l'arbitraire: l'autrement-dit*" (1994), exclut les solutions d'arbitraire et de motivé, et propose une théorie, *l'autrement-dit* qui consiste dans le rapport unité/ensemble d'unités, c'est-à-dire le mot et le mot dans la phrase. Selon cette théorie, le sens du mot s'efface presque devant la phrase, de même que celle-ci ne subit pas purement le sens de chacune

¹ S. Ullmann 1952. P. 102

² On peut citer Henri Delacroix qui écrit en 1924, p. 199 : «Il n'y a pas de langue où rien ne serait "motivé". Il n'y a pas de langue où tout serait "motivé". Entre les deux extrêmes, maximum d'organisation et maximum d'arbitraire, il y a toutes les variétés possibles.» Voir aussi Bertil Malmberg, pour qui l'arbitraire du signe et la motivation du signe ne s'excluent pas. «C'est entre ces deux pôles que se réalise le langage du genre humain, et c'est entre ces deux pôles aussi que, par conséquent, doivent se développer les activités scientifiques du linguiste et du phonéticien. » 1970. P. 602. Voir Malmberg. 1971. P. 36, quand il réaffirme sa position en disant que « si les signes arbitraires garantissent au langage une efficacité maximale et un nombre suffisant de signes, les symboles motivés facilitent l'interprétation adéquate des messages. Le langage humain, à tous ses niveaux, a éminemment besoin des deux. Ce sont les proportions qui varient d'un niveau à l'autre.»

³ Paul Friedrich. 1979. P. 39

de ces unités: «Le sens de l'ensemble (phrase) ne présente pas une somme arithmétique, mais une progression. Le sens d'une unité (mot) s'efface devant l'ensemble et l'on croirait à l'arbitraire. A tort: l'effacement n'est jamais complet. Car le fait qu'il y a plusieurs éléments modifie le caractère d'ensemble rendant impossible une addition pure et simple et le fait qu'il y a l'ensemble modifie le caractère de chaque élément l'empêchant de maintenir son sens premier.»¹ A partir de cette théorie, on ne peut pas caractériser le mot nettement par arbitraire ou motivé, puisqu'il y a aussi *l'autrement-dit*, qui, une fois appliqué, le fait situer entre les deux: « Tout signe linguistique se situe ainsi entre deux extrémités "motivé ou arbitraire." »² D'autre part, selon Lobatchev, la raison elle-même qui nous mène à juger le mot par arbitraire ou par motivé relève moins du rapport du fond et de la forme dans le mot que de notre manière d'imaginer la connaissance, variée d'une personne à une autre: «Le principe ontologique, dit-il, qu'il soit défini comme "motivé" ou comme "arbitraire", découle de la façon dont on imagine la gnoséologie, ou le fond des connaissances partagé par les interlocuteurs.»³

Au reste, il est clair que, chez les linguistes qui prennent une attitude visant à réexaminer la question de l'arbitraire, le sens qui est mis en cause est celui du manque de rapport entre les parties du signe. C'est d'ailleurs le premier sens que nous le lui donnons, et sur lequel est basée essentiellement notre recherche.

¹ B. Lobatchev 1994. P. 145

² Ibid.

³ Ibid.

Chapitre III: Une position raisonnable sur le langage et l'arbitraire

Comme nous le savons, une des raisons qui consolide la thèse de l'arbitraire se manifeste par l'argument indubitable de la diversité des langues. En effet, ceux qui prenaient la position de l'arbitraire des signes le vérifient en montrant que chaque langue désigne le même objet par des sons différents. Si donc la représentation des objets est la même partout, et seule la forme représentante qui est indifférente, il est évident que leur idée repose sur l'universalité de la pensée humaine et l'arbitraire des signes choisis.

On se rappelle que la linguistique post saussurienne qui part du "principe" de l'arbitraire, distingue entre le signifié et le référent, c'est-à-dire entre l'idée d'une chose et la chose elle-même, entre la linguistique et la réalité extra-linguistique. Cette distinction a son origine dans l'exemple donné par Saussure de l'animal *mouton* comme référent qui n'a pas le même signifié dans deux langues différentes ayant une forme quasiment identique: *mouton* fr., et *mutton* ang. Mais des exemples comme celui-ci ne sont valables que quand il s'agit des objets qui ont des modèles dans la nature. Or, les signes d'une langue n'ont pas toujours ce modèle; c'est ce que Locke exprime justement par les idées de mode mixte.

D'autre part, l'étude diachronique fait remarquer que, dans la même langue, le même signifiant peut renvoyer, en des moments différents, à deux idées différentes. Nous disons *idées* car il est difficile de préciser s'il s'agit de signifiés ou de référents. Ainsi le mot arabe *sayyara* سيارة, dénotant dans le texte coranique du VI^e siècle *convoi*¹, dénote aujourd'hui *voiture*. Aussi, ajoute-t-on que le même référent est désigné, au fil du de temps, par des formes différentes, qui auraient probablement des signifiés différents. Il suffit de regarder un dictionnaire ancien pour se rendre compte des mots qui nous semblent étrangers mais qui se référaient auparavant à des modèles dans la nature qu'on connaît à présent sous un autre nom (les noms des nourritures, des vêtements, des armes, de matériels etc.) En bref, l'évolution linguistique ne se limite pas aux changements phonétiques, elle peut toucher également le sens tout en laissant la forme intacte et le vice versa. Certes, il est aisé de rendre à l'arbitraire du langage toutes ces différences sémantiques dans la désignation des choses, résultées du facteur temps et d'autres facteurs qu'il n'y a pas lieu de mentionner tous ici. Mais on oublie souvent que, au départ, on a construit l'arbitraire sur la ressemblance des idées, et non sur leur différence.

Or, la pensée n'est jamais identique entre les hommes ni à un moment donné, ni en des moments différents, mais on peut parler plus ou moins d'une ressemblance ou d'une dissemblance de manière de pensée. Si ce n'était pas ainsi, c'est-à-dire si la pensée

¹ Coran. Chap. 12. verset 19.

était parfaitement identique, il n'y aurait plus besoin de parler, de faire connaissance et de communiquer les idées; voire il n'y aurait au fond plus besoin d'une langue. A quoi sert-elle si, leur pensée fonctionnant similairement, les uns peuvent s'entendre avec les autres sans elle?

En effet, il va de soi que la création de l'espèce humaine est construite sur la base de la différence: différence de couleur, de mœurs, de mode de vie, de langue et, du coup, la pensée n'en est pas exclue. Cette différence de pensée serait à l'origine de la diversité des langues issue de la diversité du choix de signes. En d'autres termes, les raisons qui contribuent à cette diversité du choix de signes sont liées pertinemment à la diversité de la pensée humaine et aux conditions de vie de chaque groupe linguistique quand il fait son choix, et cela selon les termes que nécessite son quotidien. Car il est bien évidemment unimaginable qu'on trouve un équivalent d'un terme technique par exemple dans un village qui construit encore ses auberges en argile; ou inversement, qu'on trouve les différents genres de dattes dans un pays qui connaît rarement un dattier, etc.

Ces faits dans les langues n'échappent pas aux observations des philosophes et des linguistes. On sait l'importance qu'accorde Saussure aux effets sociaux pour la reconstitution des signes et la formation des significations (changements phonétiques, analogie et évolution, étymologie populaire etc.). Son disciple Antoine Meillet (1866-1936), qui entame des travaux sur la grammaire comparée, continue, sur la trace de son maître, pour montrer comment les faits sociaux interagissent avec les faits historiques et linguistique et contribuent de cette manière à la formation de la signification. Dans sa *Linguistique historique et linguistique générale*, nous lisons: «Les faits linguistiques, les faits historiques et les faits sociaux s'unissent, agissent et réagissent pour transformer le sens des mots; on voit que, partout, le moment essentiel est le passage d'un mot de la langue générale à une langue particulière, ou le fait inverse, ou tous les deux, et que, par suite, les changements de sens doivent être considérés comme ayant pour condition principale la différenciation des éléments qui constituent les sociétés.»¹

Ces effets ont donc pour conséquence que toute langue formée, modifiée et reconstituée reflète la structure de la société à laquelle elle appartient et la distingue ainsi des autres structures sociales. K. L. Pike, dans ses recherches sociolinguistiques, remarque un lien efficace entre la structure d'une société, le comportement de ses individus et la structure de sa langue. Nous donnons ici les prémisses de sa perspective:

«Nous soutenons qu'il y a une analogie entre une société particulière prise dans son ensemble et une langue. A ce point de vue, nous pouvons donner à une société particulière le nom de Langue-S.

Une langue et une langue-S ont en commun les caractéristiques suivantes: — Leur structure respective ne peut être découverte que par l'observation des usagers en action;

¹ Antoine Meillet. 1948. P. 271

— Toute langue ou société est relativement indépendante des autres langues et sociétés, malgré les contacts productifs par l'intermédiaire de bilingues et les contacts entre deux sociétés différentes par l'intermédiaire d'individus appartenant à ces deux sociétés à la fois;

— Les deux types de structures sont relativement stables, survivant à la disparition des membres individuels de la société ou des usagers de la langue.

— Une langue peut avoir des dialectes répartis géographiquement, ou selon les couches sociales, ou dans le temps, ou encore peut-il s'agir de différences de style chez un locuteur déterminé. De même une société peut présenter géographiquement des variantes en dépit d'une unité générale.

— La structure d'une certaine société est constituée par un ensemble de relations qui forment un réseau. Les individus ayant des relations dans ce réseau entretiennent des contacts avec d'autres personnes, non seulement selon une ordonnance hiérarchique de sous-groupes à l'intérieur de chaque groupe, mais aussi par-dessus ces frontières hiérarchiques. Ainsi une société consiste en un système d'individus à l'intérieur d'un réseau, tout comme une langue a un système de sons qui contrastent directement les uns avec les autres, de syllabes, de mots et de phrases qui tous contrastent également les uns avec les autres.»¹

L'auteur dit avoir trouvé d'autres similitudes entre la structure d'une société et celle de sa langue; par exemple, des traits d'unités servant à leur identification et à leur contraste². Selon Edward Sapir (1884-1939), ces influences sociales peuvent s'exercer sur le langage à trois niveaux différents: «Au niveau du contenu, autrement dit du vocabulaire, au niveau du système phonétique, autrement dit du système de sons qu'il utilise dans la formation des mots, et au niveau de sa forme grammaticale, autrement dit des processus formels et des classifications logiques ou psychologiques employés dans l'acte de la parole.»³ Sapir souligne pourtant que tout changement ou rénovation dans l'institution sociale touche en premier lieu le vocabulaire qui reflète ainsi avec le plus de netteté le milieu physique et social de ses usagers; il devient, selon son expression, comme un *inventaire complexe de toutes les idées*⁴.

Il est à noter que l'effet social sur la langue implique celui de la culture du groupe, puisque les actions de l'homme sont déterminées par la source de sa culture et elles y prennent leur point de départ. Dans son livre *Language and culture*, Franz Boas (1858-1942) considère le langage comme un important facteur qui détermine la culture. Son opinion repose sur les observations qu'il fait du vocabulaire des peuples culturellement différents. Écoutons-le: «Un examen du vocabulaire des peuples de différentes cultures montre qu'il existe des mots pour chaque élément essentiel de cette culture et que les distinctions précises que l'on constate reflètent l'importance des objets

¹ Cité par André Jacob. 1969. P. 570.

² Id. 570-571.

³ Edward Sapir. 1968. P. 75

⁴ Ibid.

et des activités de ce peuple... Dans chaque culture le vocabulaire reflète le rapport qui existe entre l'homme et son environnement naturel et témoigne du genre de vie qu'il mène... Il me semble qu'on peut conclure que les langues sont capables de fournir des termes pour exprimer de nouvelles idées au fur et à mesure qu'elles apparaissent et que la culture détermine le développement du vocabulaire. »¹

Ces observations dans la langue ne laissent pas de doute sur le fait que l'homme est un facteur actif pour la formation de la langue et son évolution. Il pense, agit et manipule les signes de façon à répondre à ses besoins socioculturels de communication. En ce sens, toute langue est un reflet des activités de l'homme, de ses habitudes et donc de sa pensée. C'est une conclusion évidente qu'on peut trouver dans les travaux des linguistes et sociologues travaillant dans ce domaine. Voici par exemple ce passage de Jean Guénot dans ses *Clefs pour les langues vivantes*: «Une langue étant faite par tous, elle est le fruit des efforts des recherches, des découvertes et des erreurs de tous. Elle reflète assez fidèlement toute une civilisation, à laquelle elle sert d'instrument de pensée... La démarche de toute pensée est si solidaire de la langue qui l'exprime qu'on peut s'en servir pour caractériser une recherche... Tout enseignement d'une langue vivante consiste à acquérir des habitudes d'expression et de perception qui ont cours dans un pays étranger.»² Ainsi, toute langue fait observer le rapport entre les habitudes mentales, le patrimoine culturel d'un peuple et ses habitudes linguistiques.

Il s'ensuit que la diversité des langues ne s'explique que par la diversité de la pensée humaine. Elle est liée aux idées diverses des peuples suivant leur niveau de connaissances. Ce rapprochement a déjà été souligné par Condillac qui dit: «Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des langues soit formé sur celui de nos connaissances. Les langues, par conséquent, n'ont des mots de différentes espèces, que parce que nos idées appartiennent à des classes différentes; et elles n'ont des moyens pour lier les mots, que parce que nous ne pensons qu'autant que nous lions nos idées.»³ De ce point de vue, la langue apparaît comme une image de la pensée du groupe et la réalisation de ses tendances intellectuelles; raison pour laquelle l'expression reçoit naturellement l'empreinte de celles-ci.

C'est pourquoi Michel Bréal (1832-1915) souligne l'importance et la nécessité d'étudier la pensée des peuples si l'on veut comprendre ce qu'ils expriment dans leur langue, parce que, en fait, les signes désignant une chose ne la représentent pas de la même manière dans les langues différentes: «Les idiomes ne sont point d'accord en ce qu'ils expriment, ils peuvent différer aussi par ce qu'ils sous-entendent. Il ne suffit point, pour se rendre compte de la structure d'une langue, d'analyser sa grammaire et de ramener les mots à leur valeur étymologique. Il faut entrer dans la façon de penser et de

¹ Cité par André Jacob. 1969. P. 601

² Jean Guénot. 1964. P. 16

³ Condillac. I, 1947. P. 433

sentir du peuple. C'est à cette condition seulement que la philologie comparative répondra à son objet le plus élevé, qui est de nous aider à surprendre les opérations de la raison humaine, et à découvrir les lois historiques de son développement.»¹

Il s'ensuit que c'est dans la pensée que réside la différence. Suivant la théorie ternaire du signe, qui est composée du signifiant, du signifié, et du référent, cela dit qu'elle réside dans le signifié, dans l'image conceptuelle du signe. Or, cette théorie peut-elle s'appliquer à tous les signes, car nous avons dit que tout signe n'a pas forcément un modèle dans la réalité ?

En effet, si l'on admet que tout signe est une structure ternaire, cela dit que les notions abstraites, indépendamment des signifiés qui les représentent, ont leur propre existence, exactement comme les objets réels. Ainsi, pour tout signifiant, il est à joindre un élément fixe qui est le référent, et un élément variable qui est le signifié. Cela, en fait, nous conduit à regarder la réalité comme faisant partie de la définition du langage, non seulement en ce qui concerne les objets perceptibles, mais aussi les notions abstraites. On peut l'assimiler à un tableau qui inspire à l'homme une certaine représentation, qui est le signifié, à l'aide des sons d'articulation. Si, donc, on dit que ce signe est l'image de cette chose, ce n'est, en fait, pas la chose en sa propriété dont on parle, mais seulement l'idée qu'on en a dans l'imagination. Cette idée varie d'une langue à une autre, à cause justement de la différenciation de la pensée humaine qui conceptualise les choses.

L'idée se rapproche à peu près de l'opinion du logicien allemand Gottlob Frege, pour qui le nom ne désigne pas directement l'objet, il n'a de dénotation que parce qu'il a tout d'abord un sens. Autrement dit, tout objet peut émettre de nombreux sens, que ce soit propre à l'objet (caractères, propriétés, couleur, nature, étendue etc.) ou bien propre à notre estimation, ce qui peut être vrai ou faux. J.D. Michaelis dans son mémoire sur la réciprocité du langage et de la pensée (1762), présente une opinion comparable: «On ne saurait douter que les premiers noms que l'on donna aux objets, ne fussent réglés sur le point de vue particulier sous lequel ces objets furent envisagés. Le même objet présente plusieurs faces : et comme la tournure d'esprit est différente dans différents hommes, et dans différentes nations; il est clair que le langage devait s'en ressentir.»² La diversité est donc en premier lieu, diversité de la pensée humaine. «Ce qui sépare les hommes parlant des langues différentes ou même parlant la même langue, ce n'est pas leur langage, dit A. Secheyay; ce sont les différences de développement intellectuel, d'habitudes, de culture, d'expériences, d'éducation. Voilà la barrière infranchissable souvent qui empêche une réelle intercommunication, parce que l'intuition, travaillant avec des données entièrement diverses, ne saurait aboutir à des résultats concordants.»³

¹ Michel Bréal 1868 p. 31

² J. D. Michaelis, 1762. p. 181

³ Albert Secheyay. 1969. P. 87

Ce fait peut être plus senti lors de la traduction: tous ceux qui se mêlent dans ce domaine constatent que ce qui a été dit dans une langue ne peut jamais se rendre exactement dans une autre langue. C'est que «les mots ne correspondent pas aux mots, les phrases dans leur mouvement ne recouvrent pas les phrases, et la traduction dont on doit se contenter est toujours approximative, procédant par l'équivalence des ensembles plutôt que par la correspondance des détails.»¹

Ainsi, arrivons-nous à conclure que le "principe" de l'arbitraire qui reposait sur la diversité des langues est lui-même réfuté par le principe de la diversité. Il ne peut pas expliquer théoriquement l'existence de tous les faits de variation dans la langue, notamment la relation entre le signifié et le référent. «Ne faut-il pas en effet, se demande Touratier, que le rapport entre le signe linguistique et la réalité extralinguistique ou plutôt entre le signifié du signe linguistique et la réalité qu'il désigne soit également arbitraire? Car si le signifié des signes linguistiques était simplement une projection conceptuelle en quelque sorte de la réalité objective, il serait impossible que des groupes sociaux différents appréhendent et organisent différemment, à cause notamment de leurs différences proprement sociales, une même réalité extralinguistique ou donnent une formulation différente de cette même réalité notamment parce qu'ils la vivent et par conséquent la conçoivent différemment.»² Conformément à notre point de vue, et à la théorie ternaire du signe, Touratier en déduit qu'il existe un certain lien entre le signifié et le référent: «Toutefois les signifiés des signes lexicaux au moins ne sont pas totalement indépendants des réalités auxquelles ils correspondent. Certes ils ne s'organisent pas parallèlement à l'organisation de la réalité extralinguistique ou objective, mais leur organisation s'appuie au moins partiellement sur cette réalité...»³

Il est donc faux d'étudier la linguistique en dehors du monde extérieur, car c'est de ce monde dont nous parlons, représentons nos idées et les échangeons dans nos communications. C'est avec raison que l'épistémologue Sylvain Auroux définit le langage comme un système de trois éléments, le réel (le référent), le symbolique (le signifiant) et l'imaginaire (le signifié): «le langage a rapport au monde, donc, il y a quelque chose qui tient du réel, ce sont des signes réels, des mots corporels, etc. qu'on met en rapport avec le monde et le monde fait partie de la définition du langage... et non pas l'inverse comme le croient les idéalistes ou les relativistes... Le rapport qu'il y a entre nos éléments linguistiques et le monde se fait justement dans la vision d'un extérieur. Donc, il y a un ordre imaginaire. C'est pour cela que je dis que le langage est un système RSI (réel, symbolique, imaginaire).»⁴

Selon ce point de vue, le phénomène de l'onomatopée pourra trouver une explication logique, et non pas naïve comme on peut le voir chez les partisans de la

¹ Albert Sechehaye. 1969. P. 81

² Touratier. 1979. P. 144

³ Ibid.

⁴ Sylvain. Auroux. 1998. P. 113

théorie naturelle du langage qui disent que le son imite la chose, mais qui demeurent incapables d'interpréter les différents types d'imitation de la même réalité dans les langues différentes. Cette explication logique s'oppose également à celle des partisans de l'arbitraire du langage qui, tout en acceptant que les signes onomatopéiques ne soient pas arbitraires, les banalise en minimisant leur nombre dans la langue et en rendant tous les autres signes à une classe caractérisée par l'arbitraire d'institution.

En fait, la position que nous soutenons ne considère pas les onomatopées comme des mots qui diffèrent de nature et de fonction des autres mots dans la langue, malgré leur forme révélatrice. Chacune d'elle en fait, comme d'ailleurs tout autre mot, est une image qui représente la chose. Remarquons comment l'"imitation" de la même réalité diffère chez les groupes différents. C'est que la représentation de la chose n'est pas la même, étant donné que la pensée qui saisit la chose ne la conceptualise pas de la même façon chez tous les hommes. Pourtant, les onomatopées ont l'avantage de présenter un meilleur exemple pour valider notre opinion sur la relation intime entre la langue et la pensée. Si la forme onomatopéique du signe n'était pas différente pour chaque objet, on ne saurait confirmer notre opinion. On peut toutefois expliquer la résonance du signe onomatopéique comme une tentative d'entrer en contact direct avec la réalité à exprimer. Le psycholinguiste Karl Bühler (1879-1963) l'a mieux expliqué dans son article *L'onomatopée et la fonction représentative du langage*. Écoutons-le: «La tendance à "peindre" à l'aide des sons existe non seulement chez les poètes, mais partout dans le langage en général. Elle n'est en somme que l'une des manifestations de l'effort que fait l'homme pour abolir le caractère indirect que le langage possède en commun avec d'autres instruments de la civilisation. Cette soif de réalité concrète, qui est d'une part le désir de retrouver le contact direct avec le réel sensible, d'autre part le besoin plus puissant encore d'arriver à pénétrer directement jusque dans l'intimité de la vie universelle, est une attitude psychologiquement très explicable chez celui qui parle. L'homme qui a appris à lire et à interpréter l'univers au moyen des sons sent bien que l'outil intermédiaire constitué par la langue et ses lois propres l'écarte de la profusion immédiate que l'œil est capable d'absorber, l'oreille d'entendre, la main de saisir. Il cherche plus d'une fois à revenir à cette intuition de la réalité sans renoncer pourtant à la représentation par les sons.»¹

De la même façon, et suivant le même raisonnement, on peut comprendre tout autre phénomène embarrassant dans le langage, comme l'homonymie et la synonymie. Nous donnons juste une petite idée pour chacune: Tout d'abord, comme nous avons vu, il est prouvé qu'il n'y a pas de synonymie parfaite. Cela dit que chacun des mots dits synonymes représente en propre une idée déterminée qui se distingue des autres, malgré la ressemblance plus ou moins perceptible entre eux. Ainsi les couples *connaître* et *savoir*, *rappel* et *souvenir*, *mourir* et *décéder*, etc. ne sont pas identiques de sens². Ce qui

¹ Karl Bühler 1969 P. 113

² Voir à ce sujet la série d'articles portant pour titre: *Il n'y a pas de synonymes*, apparus dans *Vie et langage*, par Aurélien Sauvageot, N° 166, 1966. p. 39-40; Jean Tournemille, N° 152, 1964. p. 670-673;

est dit des synonymes d'une langue, en fait, ne diffère point en principe de ce qui est dit d'un objet nommé différemment dans deux ou plusieurs langues. Le phénomène de la synonymie est une image minimale de la diversité des langues, car chaque synonyme est, par définition, une certaine représentation d'un prototype réelle ou imaginaire.

Selon cette perspective qui s'oppose en principe à l'arbitraire de relation, l'homonymie n'y constitue pas non plus une objection. Il est évident que chaque homonyme est une représentation d'une chose, mais que les mots homonymes aient en commun la même forme sonore ne signifie pas forcément l'arbitraire de cette forme. Cela est démontrable par des exemples dans la vie réelle: ainsi, sous un titre de paragraphe, on peut traiter plusieurs sujets différents mais qui se rapportent en fin de compte à ce titre-là; de la même façon, le statut qu'un poste confère permettrait d'avoir plusieurs fonctions etc. Le problème n'est donc pas de trouver un lien entre les mots homonymes mais de vérifier s'ils ont un lien avec leur nom commun. Or ce sujet, comme nous l'avons déjà souligné, nécessite un énorme travail qui regarde le type de lien qui unit les sons au concept. Mais ce n'est pas le lieu de montrer ici, nous avons essayé simplement d'esquisser les lignes directrices de notre position.

Ce que nous disons du rapport entre langage et pensée s'applique aussi bien dans la formation des signes que dans les changements qui surviennent en permanence dans la langue. Certes, l'évolution obéit à d'autres facteurs que les facteurs intellectuels seuls, mais, quels qu'ils soient, elle conduit en fin de compte au progrès du système linguistique, et le modifie pour l'adapter aux changements de tempérament, de goûts, de tendances. Ainsi, s'il y a chez les divers peuples des langues diverses, c'est que les mentalités varient d'un peuple à l'autre, et si les langues évoluent et se transforment dans le temps, c'est que ces mentalités, en vertu de quelque mystérieuse poussée de vie, évoluent elles-mêmes.¹ L'évolution du signe, sur le plan de la forme ou du contenu, n'est donc pas arbitraire comme le dit Saussure, mais s'adapte au développement du rythme de vie au fil du temps. Cela nécessite forcément la reconstitution des signes pour qu'ils correspondent aux nouveaux concepts de vie. Cette idée n'est pas étrange aux études de langage. Le linguiste Ivan Fonagy partage un point de vue qui va dans le même sens. Dans son article *Le signe conventionnel motivé*, il critique les idées de Saussure pour avoir rendu les changements du langage à l'arbitraire, il souligne qu'ils sont, au contraire, intimement liés à la motivation du signe: «Les changements linguistiques ne résultent jamais de décisions conscientes arbitraires, des membres de la communauté linguistique ..., mais à la suite de distorsions qui relèvent d'un acte d'encodage secondaire ajoutant *volens nolens* des messages stylistiques «naturels» ou «évocatifs» au message primaire.»²

Maurice Rat N° 167, 1966. p. 103-107, N° 168, 1966. p. 165-167, N° 201, 1966. p. 754-756, N° 195, 1968. p. 311-314.

¹ Albert Sechehaye. 1969. P. 72

² Ivan Fonagy. 1971 P. 77-78

Les changements phonétiques se traduisent ainsi par les changements de concepts et créent avec eux un parallélisme correspondant qui ne laisse nulle place à l'arbitraire. Ainsi, contrairement à la thèse qui déduit l'arbitraire de la diversité des langues et explique sous ce nom toutes les évolutions qui surviennent, nous soutenons tout à fait l'inverse: si les hommes se servaient partout des mêmes signes et s'entendaient par les mêmes concepts, si cette langue ne changeait point dans le temps, nous dirions que le langage serait créé par une décision arbitraire; car les signes en ce sens seraient conçus comme de simples outils du langage, composés de suites arbitraires de sons qui ne prennent en compte aucune rénovation et aucun progrès de concept dans la vie. Or, une telle idée est, au fond, insoutenable et inconcevable. Car, à supposer que l'homme s'est trouvé en possession d'une langue et qu'il se servait toujours des mêmes signes, renvoyés aux mêmes concepts, c'est tout d'abord en fonction de ces signes qu'il construit sa vie. Mais s'il en était ainsi, la pensée humaine ne saurait se développer, elle resterait figée, toujours enfermée dans le même état de réflexion. Cela a pour première conséquence que les éléments de vie sociale ne sauraient non plus se développer, puisque ils sont liés à l'évolution de la pensée humaine. Or il est inimaginable que l'homme, privilégié par la faculté de pensée, ne saurait s'en servir. Il y aurait donc nécessairement une interaction entre l'évolution du langage et celle de la pensée humaine, qui fait que l'un dépendait de l'autre pour que l'espèce humaine continue sa progression intellectuelle.

III.1. La notion de lois générales

Par ailleurs, cela signifie-t-il que la langue ainsi décrite est vouée à l'arbitraire de la pensée, et que, par conséquent, aucune loi universelle ne saurait la régir?

Absolument pas! On se rappelle que la philosophie de Kant souligne que tout dans la nature se produit selon des règles précises, bien que nous ne les connaissions pas toujours.¹ Ajoutons à cela le fait que toute science est construite en général sur ce qui est universel dans le phénomène observé et sur les relations rationnelles et invariables de certains éléments dont il se compose ; en un mot sur les lois générales qui le régissent universellement. De la chute des corps à la gravitation, les phénomènes étudiés ont pour première caractéristique d'être universels et identiques en quelque sorte. Au moins, c'est ce que nous ont enseigné Galilée, Newton et bien d'autres. En l'occurrence, nous avons deux solutions: soit on considère la linguistique comme science, et donc on doit travailler pour chercher ses lois; soit, en admettant l'arbitraire, on lui ôte tout rapport avec la science. Or, la question n'a pas été posée de cette manière, car le phénomène linguistique, ayant été considéré comme unique et exceptionnel, connaît souvent la réunion de ces deux éléments opposés, à savoir la science et l'arbitraire. C'est pourquoi nous pensons qu'il est mal construit comme science.

En effet, la science du langage ne diffère pas des autres sciences humaines et naturelles. Il est vrai que pouvoir communiquer les idées au moyen de sons est une spécificité de l'homme, car, contrairement au langage des animaux, ce moyen conduit à la

¹ Immanuel Kant. 1970. P. 9

progression incessante de la vie humaine, mais ce caractère n'est pas une raison pour considérer la science du langage comme unique et exceptionnelle. Le langage est un phénomène universel comme tout autre phénomène connu en tout temps et en tout lieu. Raison pour laquelle, pour pouvoir le décoder, il nous faut donc deux éléments: les règles générales et l'universalité quant à leur application. Certes, le phénomène universel des langues c'est leur existence partout dans le monde, mais chaque langue ayant ses spécificités, c'est leur diversité dans le temps et dans l'espace. Cette diversité ayant résidé dans la pensée, comme nous l'avons vu, on peut nécessairement penser à trouver là une bonne base de ces règles universelles, qui, au-delà de la diversité des idiomes, rassembleraient toutes les caractéristiques fondamentales, et imposeraient une généralisation qui seule permettra d'étudier scientifiquement les langues.

Il faut pourtant tenir compte des questions suivantes:

- Il est indispensable de croire en l'existence d'une vraie science du langage ayant ses lois qui gèrent systématiquement la visée du langage. En conséquence, les découvrir reste tout à fait possible mais nécessite de grands efforts. De prime abord, chercher ces règles générales n'apparaît pas évident, justement parce que les opérations de l'entendement s'en servent sans qu'on en soit conscient, comme nous l'apprend Kant: «Même l'exercice de nos facultés s'effectue selon certaines règles que nous suivons, d'abord *sans en avoir conscience*; nous parvenons peu à peu à les connaître à la suite d'essais répétés et d'un usage prolongé de nos facultés qui finissent même par nous les rendre si familières que nous avons grand peine à les penser *in abstracto*... On parle aussi sans connaître la grammaire; et celui qui parle sans la connaître a en réalité une grammaire et parle selon des règles, dont, simplement, il n'a pas conscience.»¹
- La théorie du signe comme un système ternaire qui se compose de deux éléments variables, le symbolique et l'imaginaire, et un élément invariable et indépendant dans son essence, le réel, requiert que les lois régissant le signe doivent trouver leur matière dans l'ensemble de la pensée et des sons articulatoires.
- Les règles dont on parle ne doivent pas se comprendre comme étant strictement appliquées; car on ne doit pas oublier l'adage populaire selon lequel il existe des exceptions dans chaque règle. C'est pourquoi, il faut chercher dans la linguistique les règles générales, et extraire ensuite les exceptions. Ce que faisaient les tenants de l'arbitraire, c'était tout à fait le contraire: ils ont montré les exceptions comme une règle générale, à savoir l'arbitraire; et la règle générale comme exceptions, les signes qu'ils qualifient non arbitraires, dans la mesure où ils peuvent donner à inspirer la règle.
- Dans ce contexte, l'empirisme et le rationalisme, qui essaient d'expliquer le langage, chacun selon son point de vue, font tous deux partie de ces lois. D'une part, parce que

¹ Immanuel Kant. 1970. P. 9

ces dernières ne devraient pas négliger les effets historiques et sociaux sur les signes; d'autre part, elles devraient chercher à employer les faits du langage au service des systèmes bien définis.

- Le problème de la diversité étant le choix du signe, les lois du langage jouent dans ce point.

Ce choix, comme nous l'avons vu, n'est pas arbitraire pour plusieurs raisons logiques: d'abord parce que tout acte volontaire de l'homme, comme le dit Thomas Hobbes, procède de quelque cause¹; ensuite, il est prouvé que les noms propres, acte évident de l'homme, ne sont pas donnés sans raison; mais étant transmis de maille en maille, ils perdent de vue leur origine et apparaissent comme choisis arbitrairement. Du coup, l'invention des mots procède de la même manière. Se servant de l'exemple des onomatopées, Karl Bühler s'indigne contre l'idée de la création des mots originellement arbitraires: «Qu'en est-il à présent de la langue "picturale" et qu'en a-t-il été aux origines? Si l'on examine le cas où le sujet parlant se sent encore le plus libre de créer ses mots, c'est-à-dire le cas des noms de bruits, on ne se heurtera à aucune objection logique, pourvu que l'on commence par ramener au même dénominateur tous les problèmes liés à la création verbale primitive.»² L'auteur se demande pourquoi l'on parle d'un choix sans motif quand il n'y en a jamais dans la vie: «Car aucun être humain, que nous sachions, ne fait un choix sans motif; pourquoi les choix originels auraient-ils été sans motif, et quoi de plus simple que de supposer que l'on cherche d'abord à imiter en quelque manière l'objet nouveau auquel on est prié de répondre par des réactions vocales neuves, destinées à le désigner? »³ Chez Condillac, l'argumentation contre l'arbitraire du choix du nom repose sur une raison empirique. Le philosophe fait référence au langage des enfants qui, en faisant des mots, suivent des analogies, même à leur insu: «Les enfants nous prouvent tous les jours combien la chose était facile, puisque nous les voyons faire des mots, souvent très expressifs. Vous en avez fait vous-mêmes Monseigneur. Or est-ce au hasard que vous les choisissez? Non certainement: l'analogie, quoiqu'à votre insu, vous déterminait dans votre choix. L'analogie a également guidé les hommes dans la formation des langues.»⁴

Selon les rudiments de la position que nous soutenons, on peut se faire une idée première de la manière dont l'homme arrive à choisir des noms à ses concepts. Nous avons dit que la diversité des langues est issue de la diversité des signifiés des signes choisis, à cause de la diversité de la pensée humaine. Cette dernière a trouvé chez un groupe linguistique des caractéristiques communes découlant en général de l'environnement et des conditions de leur vie. C'est par là que se spécifie leur conception

¹ Thomas Hobbes. 1971. P. 223 (Léviathan. XXI).

² Karl Bühler 1969 P. 125

³ Ibid.

⁴ Condillac. I, 1947. P. 432

des objets de la réalité qui ne ressemble pas à celle d'un autre groupe linguistique. Pour comprendre bien cette idée, on se réfère au texte du philosophe Johann David Michaelis (1717-1791) qui, dans un rapport sur le langage et la pensée, soutient que «tous les objets se présentent sous un certain aspect à notre esprit; et c'est sur cet aspect que sont toujours réglés les noms que nous leur donnons, et les descriptions que nous en faisons. »¹ Pour cette raison-là, la dénomination diffère selon la manière de voir et de sentir les choses dans chaque groupe linguistique. Le philosophe T. Hobbes a nettement exprimé cette variation conceptuelle, en distinguant bien entre ce qu'on appelle récemment le référent et le signifié, ce dernier étant visé par l'acte de nommer: «Toutes les dénominations, dit-il dans *Léviathan*, sont attribués pour signifier nos conceptions, et que toutes nos affections ne sont que des conceptions, nous ne pouvons guère éviter, quand nous concevons différemment les mêmes choses, de les nommer différemment. Car quoique la nature de ce que nous concevons soit la même, cependant les diverses façons dont nous la concevons...donne à toute chose une teinture de nos différentes passions. »²

D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement des objets existant dans la réalité. Il est vrai que la langue parle du monde extérieur, mais ce monde est composé aussi bien des objets perceptible et tangibles que des objets imaginaires. Et la dénomination s'effectue au fur et à mesure que nous aurons en tête de nouvelles idées à exprimer; celles-ci ne sont composées que sur la conception des anciennes. Ainsi, l'idée du mot *homonymie* qui vient du **latin** *homonymus* emprunté au grec ancien ὁμώνυμος, s'est formée par la composition de ὁμός, homos ("semblable") et de ὄνομα, onoma («nom»).

Dans ce contexte, on se réfère au discours de Condillac qui nous apprend que deux raisons sont à l'origine de la création des signes et la nomination de nouveaux concepts. Il s'agit premièrement du besoin d'analyser la connaissance, et deuxièmement du besoin d'exprimer de nouvelles collections. En se servant de la nomination des nombres pour expliquer la nomination de nouveaux concepts créés, le philosophe ajoute que c'est une vérité dont tout penseur doit prendre connaissance: «Pourrions nous jamais réfléchir sur la métaphysique et sur la morale, si nous n'avions inventé de signes pour fixer nos idées, à mesure que nous avons formé de nouvelles collections? Les mots ne doivent-ils pas être aux idées de toutes les sciences ce que sont les chiffres aux idées de l'arithmétique? Il est vraisemblable que l'ignorance de cette vérité est une des causes de la confusion qui règne dans les ouvrages de métaphysique et de morale.»³

Dans le passage suivant de Condillac, nous pouvons voir l'importance de ce double besoin, en vue de la création du signe – quoi que sa vue sur le commencement du langage parte plutôt d'un contexte de développement commençant par les besoins, puis

¹ Johann David Michaelis.1762. p. 7

² Thomas Hobbes. 1971. P. 35.

³ Condillac. I, 1947. P. 42

les connaissances, avant de passer à l'institution des langues —. Mais de manière générale, on peut dire que le signe créé, qui se définit en dernière analyse comme le produit résultant du besoin de la connaissance et du besoin de s'exprimer, finit toujours comme un signe indépendant, se définissant par lui-même; mais qui serait aussi à son tour objet de réflexion et d'inspiration de nouveau concept, donc du nouveau signe créé, et ainsi de suite. D'où la continuité et l'évolution du langage: «Le cercle des besoins dépasse, dans les commencements, celui des connaissances... Le cercle des connaissances dépasse donc aussi, dans les commencements, celui des langues. Enfin, nous remarquons que tous ces cercles tendent à se confondre avec le plus grand, parce que, chez tous les peuples, les connaissances tendent à remplir le cercle des besoins, et que les langues croissent dans la même proportion.»¹

Il est à noter que, lorsqu'on assigne le choix du signe chez chaque groupe à sa manière de voir et de sentir les choses, on n'infirmes nullement la capacité individuelle de l'homme dans la création des signes. Il est vrai que le mot n'entre en usage et ne fut adopté par un groupe qu'après l'avoir approuvé, mais, il faut se rappeler que « toute création ou innovation en matière de langue remonte en dernière analyse à un choix fait par quelqu'un. »² En effet, il y a une réciprocité entre le rôle de l'individu qui exprime son intelligence linguistique et la société qui a le dernier mot d'accepter ou de refuser sa création ou sa rénovation, et qui ne le fait pas d'ailleurs sans éprouver sa convenance et sa pertinence. Toutefois, cette convenance n'est pas étrange à la société à laquelle l'individu appartient. L'action de chacun fait partie du résultat final qui serait donc le plus adapté pour exprimer les tendances du groupe. Enfin, le nouveau signe une fois accepté communément, il est difficile de le changer, car non seulement il a été créé et approuvé par la groupe suivant les changements de concepts de vie, mais en plus, il est protégé désormais par l'usage conventionnel de tous les membres de la société ; et comme le dit Sechehaye, «la langue, une fois née, a des lois auxquelles nul ne saurait se soustraire sous peine d'isolement.»³

Cela montre que l'activité linguistique individuelle n'est jamais supprimée devant l'activité collective du groupe. L'image qu'on peut rapprocher de ce fait est comparable à celle de la fabrication d'un outil ou d'une machine par quelqu'un, poussé par un besoin intensif, et son emploi ensuite par les autres, après avoir multiplié son modèle. Ce faisant, il est normal d'entendre dire plus tard, comme dans le cas du langage, que ce peuple a créé tel objet; tout en oubliant qu'il été projeté au départ par un individu auquel il appartient. «La langue est donc, dans chacun de ses détails, et par conséquent dans sa somme, par sa nature même, non pas un produit élaboré par des puissances secrètes

¹ Condillac. I, 1947. P. 434

² Albert Sechehaye. 1969. P. 74

³ Albert Sechehaye. 1969. P. 92

cachées dans la nature humaine, mais une oeuvre d'intelligence, une invention, au même titre que nos habitations, nos outils et tout ce que l'homme a créé pour ses besoins. »¹

Il est à noter que cette comparaison entre la création des outils par exemple et la création des mots n'est pas insolite. Nous l'avons déjà vu dans les discussions du *Cratyle*, où Platon, par une analyse logique des deux images, parvient à cette conclusion: «Il faut donc nommer les choses suivant la manière et le moyen qu'elles ont naturellement de nommer et d'être nommées et non comme il nous plaît ».² C'est en partant de cette idée qu'il faut entreprendre les projets de recherches qui pourront faire connaître de quelle manière l'homme arrive à nommer les choses. Certes, les objets de la dénomination sont là: l'âme, la pensée, les sons et le projet prototype réel ou imaginaire; mais comment les mettre en oeuvre, voilà la question. Elle a été posée par Condillac dans un chapitre de son *Essai* consacré à l'opération par laquelle nous donnons des signes à nos idées. La réponse que propose le philosophe soutient une fois de plus notre réflexion sur le langage. La voici : «C'est avec des instruments aussi étrangers à nos idées que nous les mettons en oeuvre pour nous élever aux connaissances les plus sublimes. Les matériaux sont les mêmes chez tous les hommes; mais l'adresse à se servir des signes varie; et de là l'inégalité qui se trouve parmi eux.»³

L'homme utilise ces matériaux d'après les opérations compliquées dans sa pensée; par exemple, la segmentation, la différenciation, le classement, l'association, etc. Mais ce qui est curieux dans le moyen par lequel intervient son intelligence créatrice est que cette action n'a pas le caractère ordinaire d'une activité consciente. Albert Sechehaye, dans son article *La pensée et le langage* (1969), passe en revue ce fait de l'inconscience et l'explique de la façon suivante: «Tout état de langue donné, à un moment quelconque du temps, sur un point de l'espace, résulte directement du travail intellectuel de tous ceux qui ont collaboré dans le passé à son devenir. Seulement, cette oeuvre de l'intelligence ne s'est jamais faite d'une façon suivie et systématique... Sans coordination, il ne saurait y avoir ni suite, ni méthode, ni aucune pensée consciente proprement dite. La création de la langue est donc intelligente dans chacun des actes individuels dont elle est la somme et la résultante, mais, dans son ensemble, elle paraît résulter moins de ces actes que du jeu des forces et des tendances qui sont derrière et qui opèrent à tâtons.»⁴

Pourtant, malgré cette intervention non méthodique, l'intelligence individuelle, qui agit à travers l'inconscience d'une action collective, atteint en fin de compte son but. Et toute rénovation dans la langue, après être convenue par la masse, serait conservée dans le registre de la langue. A ajouter aussi que cette inconscience ne concerne pas

¹ Id. P. 74

² Platon. *Cratyle* (387 d); 1950, p. 56

³ E. B. De Condillac. T. I. 1947. P. 43

⁴ Albert Sechehaye. 1969. P. 76-77

seulement l'activité intelligente de l'homme mais elle inclut, dans son esprit, tout changement survenu dans la langue. Selon les sociolinguistes contemporains Maecellisi et Gardin, «le langage, en tant qu'idéologie, peut enregistrer (réfléter) le changement social sans que celui-ci apparaisse encore à la conscience du locuteur.»¹ Et la langue apparaît ainsi l'objet de la production inconsciente de l'homme².

Finalement, il est curieux de remarquer qu'une simple analyse sémantique de la nomination des termes *signifié* et *signifiant*, confirme notre point de vue sur le non arbitraire du choix du signe. En les examinant, on obtient les syntagmes suivants:

Le participe présent signifiant = est en train de signifier quelque chose. Il ne signifie donc que son propre pouvoir de signifier, comme le dit la linguiste F. Gadet³

Le participe passé signifié = est quelque chose qui s'est produit par l'acte de signifier. C'est une voix passive qui indique la présence d'un agent derrière, à savoir le signifiant. Mais l'action de signifier étant terminée, le signifié indique que la chose produite garde une certaine autonomie. Si on ajoute que la représentation du référent est aussi renfermée dans le signifié, on dira que ce dernier inclut trois éléments: 1) une chose dépendant du signifiant; 2) une chose produite et terminée; 3) une chose qui représente le référent. La réunion de ces trois caractères forme la signification du signifiant. Les deux premiers points parlent de la même chose, soit x. Le x est le message que renvoie le signifiant au signifié.

On arrive ainsi à deux conclusions:

1° En tant que système linguistique, on est toujours en présence de deux éléments, inséparables, puisque l'un joue le rôle d'expéditeur, l'autre, le récepteur, l'un expédie une chose, l'autre la reçoit.

2° Il y a un rapport entre le signifiant et le signifié, puisque il y a quelque chose qui va du signifiant au signifié et qui contribue à la formation de la signification, le message x. Celui-ci joint à ce que lui inspire le référent, le signifiant devient un élément de représentation du monde extérieur.

¹ J. B. Maecellisi; Bernard Gardin. 1974.P. 203

² Ce point là serait l'une des raisons pour lesquelles se sont déroulés pendant longtemps les débats sur la source de la création des mots.

³ F. Gadet 1987 P. 124

III.2. Pensée / langage: rapports croisés

Maintenant, la question qui se pose à notre point de vue et qui, étant liée au fond à la problématique de l'origine du langage, a soulevé, depuis les Lumières, un thème controversé parmi les philosophes du langage, est celle consistant à préciser lequel a l'antériorité et le privilège sur l'autre, la pensée ou le langage.

Il va de soi qu'un des grands problèmes du langage est lié au fait de trouver une explication rationnelle à deux questions interdépendantes, à savoir la création de la première langue et la diversité des langues. A la base de cette réflexion, la question qui cherche à savoir l'antériorité de la pensée ou du langage a été abordée selon deux axes différents, apparemment souvent confondus: 1) déterminer l'influence de l'un sur l'autre; 2) déterminer qui était la première étincelle dans la création de la langue. Or, dire que le premier point peut nous conduire à comprendre le deuxième acquiert une démonstration difficile à réaliser, à cause, d'une part, du perfectionnement du langage et, d'autre part, de son interdépendance compliquée avec la pensée. Nous allons donner une idée de chacun de ces deux axes en montrant dans quelle mesure ils peuvent se rapporter aux deux problèmes du langage ci mentionnés.

- Déterminer l'influence de l'un sur l'autre (pensée/langage). Ce sujet, en fait, n'a rien à voir avec la question de la création de la langue; car, dans l'axe du temps, il est posé dans la mesure où la langue est déjà créée et bien formée. Par conséquent, la relation entre la pensée et le langage est à saisir seulement dans les effets de l'un sur l'autre. Or, ces effets prouvés empiriquement comme réciproques, sont en relation avec la question de la diversité des langues. Comment?

En 1759, l'Académie des Sciences de Berlin a mis au concours une question qui fait savoir l'influence des opinions sur le langage et du langage sur les opinions. Et l'essai du philologue Johann David Michaelis (1717-1791) préparé à cette occasion avait diffusé l'idée du lien entre langage et pensée collective. Dans son mémoire, publié en 1762, Michaelis montre ses observations sur l'influence réciproque de l'un sur l'autre, en fonction de la disposition que lui dicte la composante sociale du groupe. Seulement il a remarqué que si ces effets réciproques ont l'avantage de former une langue qui parle de la culture du groupe, l'influence du langage sur la pensée est plus marquante dans la mesure où elle reflète des effets qui peuvent être avantageux ou gravement nuisibles¹. Michaelis rend à chacun de ces effets ses explications: quant aux influences utiles du langage sur la pensée, elles peuvent être réduites, selon l'auteur, à deux chefs, «à l'abondance des termes, et à la fécondité des étymologies et des expressions.»² Tandis que les effets peuvent nuire de diverses façons que l'auteur réduit à six: « i) Par leur disette. 2) Par une abondance vicieuse. 3) Par les Équivoques. 4) Par des idées accessoires et de faux

¹ Voir Johann David Michaelis. 1762. p. 22-140.

² Id. p. 66

jugements inséparables de l'idée principale. 5) Par des Etymologies et des expressions qui couvent des erreurs ou causent des méprises. 6) Par un attachement opiniâtre pour certaines beautés arbitraires.»¹ L'auteur propose enfin des moyens propres à prévenir les influences nuisibles et à faciliter les influences utiles.

L'essai de Michaelis a suscité la réflexion des philosophes, des lettrés, puis des linguistes sur la possibilité d'avoir un lien entre avoir une grammaire et un lexique différents et penser différemment. Autrement dit, il est à savoir si la diversité des langues va jusqu'à rendre les cultures humaines hétérogènes les unes aux autres.

Dans la première moitié du siècle passé, deux linguistes américains, Edward Sapir et Benjamin Lee Whorf, aboutirent à la formulation d'une thèse qui fut à l'origine de ce qu'on appelle le *relativisme linguistique*, en vertu duquel «les utilisateurs de grammaires notablement différentes sont amenés à des évaluations et à des types d'observations différents de faits extérieurement similaires, et par conséquent ne sont pas équivalents en tant qu'observateurs, mais doivent arriver à des visions du monde quelque peu dissemblables.»² Cela revient à dire que, en tout temps et en tout lieu, la langue et la culture se sont développées de concert. «L'une et l'autre, dit Whorf, ont évolué de pair durant une longue période historique. On peut s'attendre alors à ce qu'il existe des relations entre ces divers domaines et qu'elles soient éventuellement décelables par une étude attentive.»³

Voilà l'idée générale, mais en entrant dans les détails, nous verrons que selon l'hypothèse Sapir-Whorf, la structure d'une langue détermine les actions et la culture de ceux qui la parlent; et l'étude des langues différentes peut mener à l'élucidation de la conception du monde qui l'accompagne: «Le langage est un guide de la "réalité sociale", dit Sapir, ... il conditionne, en réalité, puissamment toute notre pensée sur les problèmes et les processus sociaux. Les hommes ne vivent pas seulement dans le monde objectif ni dans celui de l'activité sociale dans le sens ordinaire de cette expression, mais ils sont soumis, dans une large mesure, aux exigences de la langue particulière qui est devenue le moyen d'expression de leur société. Il est tout à fait inexact de croire que - pour l'essentiel - on entre en contact avec la réalité sans le secours du langage et que celui-ci n'est qu'un instrument, d'une importance somme toute secondaire, qui nous permet de résoudre des problèmes spécifiques de communication ou de réflexion.»⁴

Il semble que les deux linguistes ne soient pris que par le double effet dominant du langage sur la pensée qu'a identifié Michaelis dans son mémoire. C'est-à-dire qu'ils concentrent leur attention du seul côté de l'influence du langage sur la pensée. Ainsi, pour

¹ Johann David Michaelis. 1762. p. 79

² Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 139

³ Id. P. 115

⁴ Edward Sapir. 1968. P. 134

Sapir, «le "monde réel" est, pour une large part, inconsciemment fondé sur les habitudes linguistiques du groupe. Il n'existe pas deux langues suffisamment similaires pour que l'on puisse les considérer comme représentant la même réalité sociale. Les mondes dans lesquels vivent les différentes sociétés sont des mondes distincts et non pas seulement le même monde sous des étiquettes différentes. »¹ Comme nous voyons, Whorf souligne l'influence du langage en terme d'habitudes linguistique. Dans un autre passage de son livre *Linguistique et anthropologie*, il essaie de montrer que l'effet nuisible de la langue est rendu non pas aux vraies acceptions des mots mais à la compréhension erronée de la langue, due aux habitudes linguistiques des usagers: «Nous sommes toujours persuadés que l'analyse linguistique faite par notre propre groupe reflète la réalité mieux qu'elle (la langue) ne la décrit en fait. »²

C'était un court passage de Whorf, mais en tout cas, il essaierait peut-être de dire que les effets du langage/pensée ne sont pas réduits au seul fait de l'influence de la langue sur la pensée, ou que celle-ci est de valeur absolue, puisque, selon Whorf, les habitudes peuvent dévier le sens des mots. Or, nous pensons que la relation entre la langue et la pensée est réciproque; elle n'est pas déterminée au seul effet du langage sur la pensée et la culture, comme le préconise la thèse de Sapir-Whorf. Car la société est avant tout les individus; le signe choisi ou reconstitué naît tout d'abord dans la bouche d'un individu du groupe avant d'entrer en usage. C'est ensuite l'approbation des usagers de la langue qui lui rend sa validité et assure son emploi. Si donc le signe linguistique est lié à la vie sociale du groupe, la représente et la détermine, il n'assure, en fait, sa raison d'être que dans la pensée des usagers qui y appartiennent; il ne faut pas oublier que c'est à eux d'accepter ou de refuser son emploi. Ce dernier point est bien analysé par Albert Sechehaye dans article *La pensée et la langue*: «Nous sommes en possession d'idées verbales et d'un jeu de relations entre ces idées, et tout effort intelligent que nous ferons pour comparer ce système aux choses elles-mêmes aboutira soit à un acquiescement, l'impression d'une correspondance, soit à une critique, à l'impression d'un désaccord ou d'une insuffisance.»³ L'influence de la pensée s'assure ainsi de deux côtés: le côté de l'individu qui ne choisit pas ou ne modifie pas un mot sans intelligence; et le côté des usagers sans l'approbation desquels le mot choisi ou modifié ne peut entrer en usage, ni, par conséquent, dans la langue. Sechehaye résume enfin cette relation entre la pensée et le langage en la rapportant à celle entre l'individu et la société: «Le problème de la pensée et de la langue, dit-il, n'est à tout prendre qu'un des aspects de celui des rapports de l'individu et de la société»⁴.

¹ Edward Sapir. 1968. P. 134

² Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 74

³ Albert Sechehaye. 1969. P. 94

⁴ Id. P. 96

- déterminer ce qui a été la première étincelle dans la création de l'autre. Autrement dit déterminer l'antériorité du langage ou de la pensée. Cette question est évidemment liée au problème de l'origine du langage. Elle a quatre possibilités:

- 1) La première est que le langage précède la pensée. Ce qui signifie ou son éternité, comme le supposaient les philologues de l'Inde ancienne, ou sa création par une intelligence supérieure à l'homme, ayant pour but de le lui transmettre.
- 2) La deuxième possibilité est que la pensée précède le langage; ce qui signifie en premier lieu que ce dernier est une création humaine par excellence; ensuite, que l'homme n'est pas un agent passif, soumis aux caprices du langage.
- 3) La troisième possibilité, très peu convaincante, consiste dans l'éventualité de disposer au fond d'une première langue, développée ensuite par l'homme. Ce point réunit en une seule les deux possibilités précédentes. Ce qui nous fait revenir toujours au même point.
- 4) La quatrième possibilité consiste dans la création d'une langue primaire par l'homme, limitée à quelques signes naturels, analogiques et imitatifs, et perfectionnée ensuite progressivement. Condillac qui propose une solution confirmant la réciprocité de relation entre langage et pensée soutient cette possibilité. Pour lui, les opérations de l'esprit se développent plus ou moins, à proportion qu'on a l'usage des signes.¹ Mais, en même temps, on peut se référer aux signes déjà choisis pour les développer en d'autres signes. Le principe de départ de toute création, selon lui, est le commerce entre les hommes sans lequel aucun besoin de signe ne serait nécessaire. Lisons ce passage tiré de son *Essai*, dans lequel Condillac explique son opinion sur les conditions qui ont permis la création de la première langue, poussée essentiellement par le principe de commerce: «Puisque les hommes ne peuvent se faire des signes qu'autant qu'ils vivent ensemble, c'est une conséquence que le fonds de leurs idées, quand leur esprit commence à se former, est uniquement dans leur commerce réciproque. Je dis, *quand leur esprit commence à se former*, parce qu'il est évident que lorsqu'il a fait des progrès, il connaît l'art de se faire des signes, et peut acquérir des idées sans aucun secours étranger. Il ne faudrait pas m'objecter qu'avant ce commerce l'esprit a déjà des idées, puisqu'il a des perceptions : car des perceptions qui n'ont jamais été l'objet de la réflexion, ne font pas proprement des idées. Elles ne font que des impressions faites dans l'âme, auxquelles il manque pour être des idées, d'être considérées comme images. »² On peut résumer son optique dans la syntagme suivante:

Commerce réciproque (signes naturels, gestes analogiques) → progrès de l'esprit → formation des signes (signes d'institution) ↔ réflexion avec les signes.

¹ E. B. De Condillac. T. I. 1947. P. 47-48

² Id. P. 47

En effet, étant donné que nous n'avons aucun élément observable de la création de la première langue, tout ce qui est dit à ce sujet restera dans le cercle des spéculations difficilement vérifiables, à moins qu'il n'y ait une vraie théorie qui pourrait expliquer les choses logiquement et scientifiquement. C'est que, l'homme étant toujours en possession d'une langue, il est bien difficile qu'il parvienne à se détacher totalement de la sphère de la langue pour théoriser l'état de la non langue.

Mais au-delà du commencement du langage et des hypothèses proposées à son sujet, nous aurions tendance à soutenir plutôt la prééminence de la pensée sur le langage.¹ Car, si celui-ci est une expression de la pensée et de la culture du groupe, ce qui est d'ailleurs une question empiriquement constatée, cela présuppose évidemment son antériorité, sans nier pour autant que c'est par ce langage lui-même qu'on assure les habitudes et la culture du groupe, et que sur son chemin on avance intellectuellement. En effet, cela dit que notre position sur l'arbitraire et le langage repose sur le fait que celui-ci est une création humaine et non un don de quelque divinité. L'homme assume sa responsabilité sur la terre en créant un moyen d'exprimer ses idées et ses tendances par le biais de signes approuvés dans le groupe.

Notre point de vue part de l'adage populaire, *le besoin est la mère de l'invention*. Or, le besoin comme le dit Condillac n'est assuré que par un commerce réciproque. Pratiquement, c'est vérifiable, car l'homme n'éprouve aucun besoin s'il se suffit à lui-même. Or, il ne peut que vivre dans le groupe, un milieu où s'assure la communication des idées, lesquelles suscitent un besoin permanent des moyens pour les exprimer. Nous soutenons donc que la deuxième et la quatrième possibilité sont plus proches de la logique. Les faits empiriques nous enseignent même que l'homme peut faire une modification dans la langue et, encore plus, créer de nouveaux termes pour remplir les exigences de son développement intellectuel, ou simplement de ses besoins communicatifs.

¹ Les linguistes M. Issacharoff et L. Madrid, qui soutiennent la même position, critiquent la thèse de Sapir-Whorf en deux points. D'abord pour avoir déclaré que le langage détermine la pensée, ensuite pour le fait que ces deux sont isomorphes: «Si le langage exprime la pensée, argumentent-ils, il n'y a aucune raison de présumer que la pensée dépend du langage ou que celui-ci la précède. Le langage et la pensée ne sont pas équivalents. Les processus cognitifs ne sont pas subordonnés au langage, car nous soutenons que c'est le langage qui est issu de la pensée.»¹ La position des auteurs, contrairement à la perspective behavioriste, considère l'homme comme un agent libre qui ne saurait être soumis passivement aux influences du langage: «Nous situons *dans la pensée* l'origine du langage, ce qui signifie sans équivoque que nous envisageons *l'homo loquens* comme un agent libre et non comme une machine pavlovienne à la merci du langage.» M. Issacharoff /L. Madrid. 1995. P. 100

III.3. Orientations

Cette étude qui a parcouru l'histoire des idées linguistiques, cherchant la problématique de l'arbitraire, qui a essayé de fournir des opinions raisonnables sur le langage et l'arbitraire, nous a permis de prendre conscience de quelques points qui peuvent échapper parfois à l'esprit du chercheur. Nous tenons à les présenter ici au titre d'orientations pour la fin de cette thèse:

- 1) Le langage n'est pas une simple émission de sons portant un sens. Son problème est beaucoup plus profond qu'une explication superficielle de la spontanéité de la parole et la pensée. Whorf insiste vivement sur le caractère inconscient du langage. Selon lui, si nous nous entendons facilement, cela ne revient pas à la spontanéité de la langue mais au phénomène naturel de l'arrière-plan : «Nous avons tous l'illusion que la parole est spontanée et ne fait qu'"exprimer" ce que nous voulons lui faire traduire. Cette illusion vient du fait que les formes obligées qui prennent place dans le flux apparemment libre de la parole sont à ce point impératives que celui qui parle et celui qui écoute sont inconsciemment liés comme ils le seraient par une loi intransgressible de la nature. Les phénomènes linguistiques sont des phénomènes d'arrière-plan, dont les usagers du langage n'ont pas conscience ou tout au plus vaguement conscience, comme ils n'ont pas conscience des poussières en suspension dans l'air.»¹ C'est en réalité ce phénomène d'arrière-plan qui nécessite d'être l'objet d'étude et de recherche. C'est pourquoi nous soutenons que le phénomène du langage, écrit ou parlé, enveloppe des lois qui font en sorte qu'on arrive à communiquer ses idées, non seulement au sein de la même nation, mais aussi chez des peuples culturellement différents.
- 2) Chercher soigneusement les causes qui font du signe un signe; mais cela non avant d'exclure à jamais dans les recherches ce qui est appelé "principe" de l'arbitraire, qui, pris au sens de caprice et de hasard, n'a nul modèle ni dans les sciences humaines ni dans les sciences naturelles. Le terme lui-même d'arbitraire ne peut pas construire ni un principe ni un système. Car, d'une part, ayant porté le sens de désarroi, d'aléa, son acception renvoie au non principe et au non système; d'autre part c'est un terme ambigu puisque plusieurs définitions peuvent le réclamer. Par conséquent, dès le départ, il n'était pas la bonne voie pour une étude scientifique du langage.
- 3) L'idée de l'arbitraire de relation a été construite sur un simple constat des phénomènes complexes du langage, et donc sur l'incapacité de fournir des solutions évidentes à ses problèmes. D'ailleurs, dans notre longue étude, nous avons remarqué qu'aucun philosophe n'avait fondé son discours sur un concept clair et déterminé de l'arbitraire. Les textes des philosophes que nous avons étudiés nous le montrent, car

¹ Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 138

dès qu'on soutient l'arbitraire dans un sens, on en refuse un autre. Ce qui a marqué une ambiguïté de sa notion même. Mais cela dit qu'ils ont essayé d'attraper par des concepts comme arbitraire les propriétés du langage humain et qu'ils s'apercevraient qu'arbitraire en fin de compte n'a vraiment pas de concept. Voilà probablement la raison pour laquelle ils ne l'ont pas assumé comme certitude totale.

- 4) Dans le domaine de la recherche linguistique, il est recommandé de préciser toujours le sens qu'on entend de l'arbitraire, afin d'éviter pour le lecteur une confusion éventuelle des multiples sens négatifs et positifs que le terme peut renfermer, et qui pourrait par la suite entraîner une confusion inutile des conclusions du discours analysé.
- 5) La nécessité d'entreprendre des projets de recherche à partir du principe du non arbitraire de relation, et de travailler intensivement là-dessus avec beaucoup de soin, de patience, et, évidemment, moins de précipitation. Rappelons-nous que les grandes inventions de l'époque ne sont pas nées du jour au lendemain; elles ont été le résultat des efforts de tous ceux qui, après maints tests vigoureux, ont fini par comprendre la bonne voie et ont contribué ainsi à en préparer le terrain. Pareillement, tout avancement dans la matière du langage ne fructifie qu'à partir des études et des travaux des savants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.
- 6) Pour assurer la validité de toute théorie présentée, il est nécessaire qu'elle découle des lois qui peuvent s'appliquer à toutes les langues, conformément au principe de leur généralité et leur universalité.
- 7) Nous accordons une grande importance à la relation entre la pensée et le langage, et nous croyons à la potentialité de trouver dans le choix du signe par le groupe la solution de l'ambiguïté du langage et le début d'une vraie science linguistique. Et quand nous disons la vraie science, nous entendons par là les normes qui définissent la base du choix des mots.
- 8) Selon notre analyse des liens entre la pensée et la langue, nous pensons que les lois dont nous parlons pourraient dépendre de deux éléments essentiels: les opérations de l'entendement et la valeur des lettres. La combinaison des deux pourrait donner un signe qui exprime la pensée du groupe sur sa manière de voir la chose. Dans ses observations sur la langue allemande, notamment sur la fonction des lettres, comme celle de *w*, Leibniz déduit que la valeur symbolique des lettres joue un rôle important dans l'orientation de la signification des signes. Ses conclusions aboutissent à éliminer dans le langage le "principe" de l'arbitraire, aux sens bien évidemment négatifs consistant dans le manque de relation entre la forme et le contenu, et dans le fait que la formation des mots est un produit du hasard: «Des exemples de cette nature ne sont pas rares; ils ne découvrent pas seulement l'origine des choses, mais ils démontrent que ces mots ne sont pas aussi arbitraires qu'on le pense

communément. Rien n'est par hasard dans ce monde, et si nous jugeons différemment, ce n'est que parce que nous en ignorons les causes.»¹

Nous espérons ainsi atteindre l'objectif prescrit de notre étude qui visait à écarter le voile de la problématique de l'arbitraire du langage, mais surtout à expliquer en quel sens il faut entendre l'arbitraire et en quel sens il faut absolument l'éviter. Le terme renferme bien évidemment plusieurs sens; et en essayant de les examiner du point de vue de la logique, nous avons conclu qu'ils se réduisent en fait à deux sens, à savoir comme un choix libre du groupe fondé sur la raison humaine, et pas plus loin qu'un usage conventionnel des signes d'une langue.

Or, admettre la question de l'arbitraire sans préciser ou définir le sens qu'on en entend risque des confusions entre les sens positifs et négatifs de l'arbitraire; ce qui fait de ce dernier une pierre d'achoppement pour la recherche linguistique, au lieu d'être un élément permettant de comprendre les propriétés du langage humain. D'autant plus que la multiplicité des sens de l'arbitraire, leur subdivision en d'autres, leur implication des significations secondaires, outre la multiplicité des idées construites autour de lui fait de l'arbitraire un terme ambiguë; en d'autres termes, une simple forme phonique sans concept réel.

Il est clair que l'ignorance de cette vérité, à savoir la confusion de sens et l'ambiguïté du concept, joue un rôle important dans le fait que le problème de l'arbitraire subsiste jusqu'à nos jours, et qu'avec lui, on se trouve insensiblement égaré dans les passages obscurs du labyrinthe qu'il entraîne inévitablement dans la matière du langage. Car, nous l'avons vu, dès que la question de l'arbitraire est abordée dans un texte et soutenue par son auteur, elle deviendrait aussitôt un objet de critique et de controverses interminables. Il est vrai qu'une bonne partie de celles-ci repose sur l'opposition qui se trouve entre certains sens de l'arbitraire avec la logique. Mais, en effet, l'étude et l'examen que nous avons menés des arguments, que chaque parti a présentés à ce sujet, révèlent qu'en réalité la critique de l'arbitraire relève en premier lieu de la divergence dans la manière dont on entend le terme; non seulement à cause de la multiplicité des sens qu'il renferme, mais en plus, de la variété de sa conception dans l'esprit, et de la variété des idées qu'on construit autour de lui, autrement dit, de l'arbitraire des idées. Du coup, si tel est le problème de l'arbitraire, on pourrait penser qu'il en serait de même pour toute autre notion et tout terme dans la langue; et donc le signe linguistique en général, à savoir que sa partie arbitraire n'est en réalité que l'arbitraire des idées. Voilà dans la problématique de l'arbitraire le point fondamental que nous avons tenu à expliquer dans cette thèse.

¹ Dutens VI, II. 1768 p. 28 § 50

Conclusion

Dans cette thèse, nous avons conduit une étude intensive sur la question de l'arbitraire du langage. Nous l'avons examinée, analysée, suivi l'origine de son idée et la base sur laquelle elle est construite et s'est développée, telle qu'elle figure argumentée dans les textes des savants. Nous avons cherché par là à arriver à comprendre sa problématique qui fait de lui un objet de contestations incessantes. Adopter une recherche à ce niveau implique que nous travaillions sur un corpus ouvert qui s'étend de l'Antiquité jusqu'à nos jours; mais il est en même temps limité aux textes des grands philosophes et linguistes qui ont marqué de leur empreinte dans l'histoire des sciences du langage.

Pour mener à bien cet objectif, nous avons adopté un classement logique et chronologique des thèmes de l'arbitraire, afin qu'on puisse suivre progressivement son développement dans l'histoire; ce qui permettra de comprendre correctement son problème. Ainsi, dans la première partie, nous avons traité la définition de *signe*, les définitions données à la question de l'arbitraire, et les types d'arbitraire, c'est-à-dire la partie concernée d'arbitraire. Nous avons cherché dans la deuxième partie les origines de la thèse de l'arbitraire et la thèse qui s'est opposée à elle, ainsi que les tentatives des savants pour réconcilier les deux points de vue différents. Dans la troisième partie, nous avons discuté uniquement les aspects de l'arbitraire saussurien, vu la grande influence qu'il a exercé dans la pensée des générations suivantes, notamment sur la question de l'arbitraire. Dans la quatrième partie, nous avons discuté les théories linguistiques modernes qui sont liées au sujet de l'arbitraire, ainsi que les tentatives menées pour dépasser son problème. Dans cette même partie, nous avons présenté une analyse globale sur la thèse de l'arbitraire, établie à partir d'un examen de l'ensemble des idées dites sur l'arbitraire en fonction des définitions que lui ont données les linguistes et philosophes du langage. Qu'est-ce qui résulte alors de tous ces travaux?

En fait, cette étude nous a dévoilé que la question de l'arbitraire est dès le départ mal comprise dans sa réalité, mal positionnée, et mal présentée dans son ensemble. Le contexte chronologique dans lequel nous avons traité les thèmes de l'arbitraire et le classement de ceux-ci selon un ordre progressif nous ont permis de voir les choses dans leur réalité et de comprendre le point de malentendu qui a accompagné longtemps les discussions sur l'arbitraire linguistique et qui fait de lui une problématique, un axiome paradoxal suscitant tantôt de le critiquer tantôt de le soutenir.

En effet, si nous prenons l'arbitraire comme un manque de lien entre le son et le sens et si nous essayons de comprendre l'origine de cette idée, nous trouvons qu'il provient de deux raisons: soit de quelque légende et de certaines interprétations des textes religieux, soit de la pensée humaine qui, en constatant certaines phénomènes linguistiques comme la diversité des langues, la synonymie et l'homonymie, ne peut que supposer l'inexistence du lien entre la forme phonique des mots et son contenu. Mais le

problème est que cette thèse n'est pas acceptée par tous les philosophes, et qu'une autre thèse apparaît parallèlement, comme la loi d'action-réaction, s'opposant vivement à elle et reposant sur des arguments aussi forts que ceux sur lesquels s'appuie la thèse de l'arbitraire. Ce qui a laissé cette dernière dans la situation de «non tranchée».

En se référant aux justifications des philosophes, en observant leurs arguments et en examinant les discussions qui se déroulaient entre les deux positions opposées, nous avons constaté deux questions importantes qui sont à notre avis à l'origine de tout le problème de l'arbitraire. La première consiste dans la multiplicité des sens et des définitions donnés de l'arbitraire et la multiplicité de sa conception chez les philosophes et linguistes. Cela dit que lorsqu'on discutait sur la question de l'arbitraire, le point de divergence portait moins sur la thèse de l'arbitraire que sur le sens qui lui est attribué. Ce qui requiert à chaque fois que l'on cherche à préciser le sens d'arbitraire que visait l'auteur dans son texte, et à mesurer sa liaison avec celui du manque de lien entre la forme et le contenu. Ce dernier sens, nous l'avons mis comme modèle de référence pour l'évaluation de tous les autres sens et définitions concédés à l'arbitraire. La deuxième question consiste à déterminer chez les philosophes la partie concernée par l'arbitraire dans la théorie du signe. Car nous avons vu que chez les uns, il réside dans les caractères, chez les autres dans les idées; chez d'autres encore, entre ces deux.

En effet, les différentes formulations, descriptions et définitions qu'on peut trouver dans les textes des philosophes sur la thèse de l'arbitraire seraient en réalité à l'origine des points de vue différents et opposés la concernant. Autrement dit, on n'était pas en face d'une thèse déterminée et bien définie, avec des points de vue différents à son sujet; puisque le désaccord porte plutôt sur le sens qu'on entend de l'arbitraire et la manière dont chacun le comprend et définit. Ainsi, la conception de l'arbitraire chez Locke repose plutôt sur l'arbitraire des idées; cela dit, ce n'est pas l'inexistence de rapport qu'il désigne en premier lieu, mais plutôt la liberté linguistique: liberté de donner des noms, liberté de penser les choses, ou de signifier les mots. Ce qui n'est pas le cas chez d'autres philosophes, comme Condillac qui désigne uniquement par le terme la qualité humaine de l'institution du signe, ou comme Turgot qui le comprend comme perte de vue du rapport initial unissant les deux parties du signe.

C'est par là que se dévoile la problématique de l'arbitraire, c'est-à-dire par l'ambiguïté du sens et l'ambiguïté de la partie concernée par l'arbitraire, enfin de l'absence d'une définition précise de l'arbitraire linguistique, convenue par consensus.

Nous avons alors effectué une étude sur chaque définition donnée à l'arbitraire en la ramenant au sens du manque du lien entre le son et le sens. Nous en avons conclu que certaines définitions ne reposent en fait sur aucune base logique. Ainsi, le sens de conventionnel se heurte à la nécessité de l'existence de quelque langue à partir de laquelle on peut convenir pour établir une autre langue; le sens de libre choix d'un nom pour valoir à une chose se heurte à la motivation du choix à laquelle l'homme a une prédisposition naturelle; le sens de hasard se heurte à l'impossibilité de l'émergence de

toutes les langues ou d'une première langue par hasard, car le principe de celui-ci est basé sur les faits qui n'arrivent que rarement parmi ceux qui arrivent toujours ou la plus part de temps. Ce qui ne va pas avec la question du langage qui connaît en permanence des évolutions historiques. D'autres définitions en revanche, comme le sens d'immotivé, d'imposant et de l'arbitraire apparent, ne reflètent en réalité que le manque de connaissance suffisante sur l'objet défini. Qualifier ces sens quand même d'arbitraire serait dû soit à un simple constat immédiat des phénomènes du langage, soit à l'incapacité de comprendre complètement la langue et le système qui la gère, soit encore à l'absence d'une théorie intégrale qui peut expliquer de façon logique et cohérente le phénomène du langage. Ces défauts ont pour résultat d'attribuer au langage le caractère d'arbitraire sans que ce dernier repose en fait sur une base réelle et solide. L'attribution en soi serait peut-être rendue à ce qu'on appelle la domination de l'arbitraire dans les esprits et la pensée.

Pourtant, pour sortir du dilemme des deux thèses qui se sont radicalement confrontées dès le départ et dont l'opposition fut le leitmotiv de toutes les spéculations stériles sur l'origine du langage, les savants et philosophes ont pensé à des moyens pour éviter d'entrer dans des discussions inutiles, parmi lesquels supposer que le langage est fondé tout d'abord sur une base naturelle, développé ensuite par une procédure arbitraire; ou admettre qu'il existe dans chaque langue les deux types de signes, arbitraires et non arbitraires, mais avec des proportions inégales. Certains ont choisi d'éviter le terme d'arbitraire et de le substituer par d'autres termes moins controversés, tels conventionnel, artificiel, symbole etc..

Mais en réalité, le problème de l'arbitraire ne consistait pas principalement dans le terme. Il résidait en premier lieu dans la notion d'arbitraire ou plutôt dans l'absence même d'une notion claire et évidente qui permet de déterminer son origine et ses dimensions, afin de pouvoir accéder à son problème et l'examiner. Or, la question de l'arbitraire ayant ce défaut de détermination de définition, et ayant renfermé une ambiguïté, constitue toujours une problématique qui ne saurait être tranchée.

Les marques de cette ambiguïté s'avèrent dans les textes des philosophes eux-mêmes qui se montraient quelque temps favorable à la thèse de l'arbitraire – si on peut effectivement parler d'une *thèse* –. Nous pouvons affirmer qu'aucun philosophe n'a déterminé clairement l'arbitraire linguistique pour l'argumenter ensuite. Même chez Saussure avec qui s'est imposé largement la question de l'arbitraire, cette dernière n'était en fait qu'un mélange entre deux types d'arbitraire, l'un est philosophique entre le nom et la chose, remontant au vieux débat classique *naturel / conventionnel*; l'autre est linguistique entre le signifiant et le signifié. Ce qui lui fait une cible de critique virulente à cause de l'ambiguïté et des contradictions qui remplissent ce qu'il appelle le premier principe en linguistique.

Aussi, cette étude dévoile-t-elle un point commun parmi les différentes conceptions de l'arbitraire chez les philosophes. En fait, nous avons remarqué qu'ils ne

font pas en sorte de montrer les signes du langage comme établis sans aucune raison, ou comme séparés totalement des sens qu'ils désignent. Ainsi, pour Locke, ce n'est pas une liberté absolue qui va jusqu'à permuter le sens des mots, car le langage, n'étant pas la propriété de chacun, impose des limites qu'on ne peut pas dépasser. Pour Condillac, comme pour A. Comte, le signe artificiel est de nature analogique étant institué sur la base du signe naturel; pour De Gérando et Turgot, le fait qu'on n'a pas assez de connaissance sur l'étymologie du signe ne donne pas raison au fait qu'il est destitué de tout rapport avec ce qu'il désigne. Chez Saussure même, on peut trouver le thème de l'arbitraire relatif. En effet, s'agissant de l'arbitraire de relation, cette étude montre que les philosophes et linguistes tendant même à le soutenir ne le font pas jusqu'au bout. C'est qu'ils remarquent au cours de leurs recherches linguistiques des faits qui vont à l'encontre de l'inexistence du rapport en question.

D'autre part, le problème de l'arbitraire étant lié premièrement à la multiplicité des sens que renferme sa notion, et donc à la multiplicité de sa conception dans l'esprit des savants, ne pourrions-nous pas en déduire que l'arbitraire peut concerner plus particulièrement les idées, autrement dit, la partie conceptuelle du langage? Selon Locke, on n'a jamais une connaissance du monde qui soit universellement valable, au sens où tout le monde pourrait l'avoir, et où elle ne pourrait être autrement. On a une marche d'arbitraire dans la construction des idées. L'arbitraire des idées a ainsi pour conséquent que les idées morales par exemples variaient dans la conception des gens; le désaccord conduit parfois à éclater des malentendus, quelquefois des guerres même, et produit ainsi dans les sociétés des catastrophes inédites, tout à cause des idées arbitraires construites autour des mêmes mots utilisés.

La divergence des idées à notre avis provient du fait d'attacher une idée à un mot au point de construire toutes nos autres idées sur elle; mais en recherchant plus soigneusement le problème, on réalise qu'il est en rapport direct avec les différents sens du mot, que la base de cette divergence découle en fait de cette variété de sens que renferme le mot. Ainsi, lorsque nous discutons une idée exprimée par un certain terme notre désaccord ne porterait peut-être pas sur l'idée en elle-même en tant que objet de discussion, comme nous le pensons plus souvent, mais plutôt sur nos conceptions différentes du terme, issues de la variété des sens qu'il peut renfermer. En l'occurrence, se comprennent mieux les controverses déroulées dans l'histoire sur la question d'arbitraire. Nous voyons par exemples le double sens opposés du terme *convention* qui peut renvoyer aussi bien à l'arbitraire du signe qu'à sa motivation, du terme lui-même d'*arbitraire* qui peut même renfermer le sens de non arbitraire. La variété du sens des mots est en effet la raison principale qui donne lieu à l'arbitraire du signe. En d'autres termes, si le sens était quelque chose de précis, on ne saurait parler de l'arbitraire du signe.

Du coup, si cela est le problème de l'arbitraire, ne peut-on pas en déduire que l'arbitraire des idées est à l'origine même de la diversité intellectuelle et linguistique ? Car si le problème est lié à la multiplicité des sens, celle-ci est liée à la pensée qui est liée à

son tour à la culture, aux habitudes et aux traditions du groupe linguistique; la langue, par conséquent, ne peut pas fonctionner en dehors de tout cela.

Il était donc primordial pour dépasser le problème de l'arbitraire de réexaminer et redéfinir la relation entre la forme phonique du mot et son contenu, non pas de façon indépendante, mais en les liant à la pensée. Nous avons ainsi consacré le dernier chapitre de la quatrième partie à présenter une position raisonnable sur le langage et l'arbitraire. Nous y avons souligné le fait qu'on ne peut pas étudier le signe linguistique indépendamment de la pensée et des opérations de l'entendement. Tout d'abord, parce que le sens ne part pas directement du mot sans passer d'abord par la pensée qui l'avait déjà gardé dans la mémoire pour s'y référer en cas de besoin; ensuite, c'est dans la pensée que le sens s'est formé, suite à des interactions intellectuelles avec le milieu linguistique et social du groupe; du coup, tout cela se reflète d'une façon ou d'une autre inévitablement dans la langue. C'est pourquoi, ayant soutenu que la pensée n'est point la même pour tous les êtres doués de raison, nous pensons que la diversité des langues est en lien pertinent avec la diversité des pensées.

Dans ce chapitre, nous avons discuté de deux axes qui représentent les lignes directrices de la position que nous soutenons sur le langage: i) le fait qu'il existe des lois dans le langage qui gèrent son fonctionnement selon un système propre, et non de manière aléatoire comme le pensent les tenants de l'arbitraire; ii) le fait qu'il existe un lien pertinent entre la pensée du groupe et sa langue.

A la lumière de ce qui précède, l'arbitraire du langage ne semble être qu'un autre nom de la liberté de penser. Autrement dit, s'il faut admettre qu'il y a une partie d'arbitraire dans le langage, il ne pourrait être que l'arbitraire des idées, c'est-à-dire liberté de donner des noms et de signifier les mots ; du coup, cette liberté de penser reflète son image dans la diversité linguistique. Il est important de noter ici que lorsque nous parlons de l'arbitraire au sens de liberté, cette dernière ne doit pas se comprendre en termes de caprice. Elle est, en fait, liée à la constitution intellectuelle de la communauté linguistique, représentée par ses habitudes, ses traditions et sa culture qui lui sont particulières. L'arbitraire en ce sens ne s'oppose pas forcément à la motivation, car il n'exprime que la liberté de donner des noms. Que cette liberté soit fondée ou non sur un certain lien entre le nom et le nommé n'implique pas le sens de liberté. La linguiste Marie-Luce Demonet l'exprime aussi à sa façon en disant que «l'arbitraire n'exclut pas la motivation, et nous sommes trompés par le sens actuel de l'adjectif français qui implique l'immotivation, comme dans "une décision arbitraire".»¹

Selon ce point de vue, le fait d'établir ou non un lien entre le nom donné et la chose nommée est maintenant propre à la pensée du groupe, à sa manière de voir et de sentir. C'est à lui qu'il faut demander la nature du lien qu'il établit dans l'acte de nomination; c'est là qu'il faut chercher la question de l'arbitraire, car c'est par là qu'on

¹ Marie-Luce Demonet. 1992 P. 70.

peut comprendre réellement l'existence ou non de l'arbitraire de relation. Du coup, ce qui est dit de l'arbitraire, dit aussi de la motivation, car tout est lié de la même façon à la pensée du groupe. L'arbitraire et la motivation sont ici des termes à sens relatif. Mais la langue reste au résultat final l'expression réelle de la pensée du groupe, de sa culture et de son orientation intellectuelle.

Cette diversité intellectuelle qui marque le genre humain serait la base sur laquelle est construite la diversité linguistique. En employant une même langue, elle apparaît dans la diversité mentale des sujets qui ont des concepts plus ou moins différents des mêmes termes utilisés. La parole se transforme alors en une diversité intellectuelle qui conduit soit au développement de l'humanité soit ou à son recul. La bonne compréhension de cette diversité non seulement sert les intérêts de l'humanité, mais elle peut éviter un grand nombre de dégâts. L'étude du langage peut ainsi réaliser un avantage pour les relations humaines. Benjamin Lee Whorf l'avait déjà compris et exprimé dans ce passage: «Une grande étape vers la fraternité universelle peut être franchie grâce à cette compréhension du langage. Car la compréhension scientifique de langues très différentes (pas nécessairement dans le but de les parler, mais dans celui d'analyser leurs structures) est une leçon de fraternité; elle conduit à la prise de conscience d'un Principe humain universel, celle des liens profonds qui unissent tous les " Fils du Manas". Elle nous fait transcender les frontières des cultures locales, des nationalités, des particularités physiques baptisées du nom de « race », et nous permet de découvrir que dans leurs systèmes linguistiques si divers, dans l'ordre et l'harmonie qui les caractérisent, dans leur subtilité respective et dans la profondeur de leur analyse de la réalité, tous les hommes sont égaux. Ce fait est indépendant du niveau d'évolution en ce qui concerne la culture matérielle, la sauvagerie, la civilisation, le développement moral ou éthique etc. »¹

En l'occurrence, la question de l'arbitraire c'est où se situe la diversité? Jusqu'où l'admettre? Par conséquent, jusqu'où notre culture, notre langage, notre pensée, sont-ils arbitraires, c'est-à-dire pas universels? Cela nous conduit en fait à se demander si on peut arriver à admettre la diversité de la pensée. Nous pouvons constater cette diversité au sein de la communauté linguistique dans les groupes qui prennent un certain style de parole, au sein du groupe dans la famille, au sein de la famille chez chacun des individus. Voilà la liberté de penser et d'exprimer, mais, répétons-le, elle n'est pas une liberté absolue, car elle se soumet en même temps aux conditions du système linguistique propre au groupe, selon lequel celui-ci procède. Et c'est au nom de ces conditions qu'on peut parler des lois du langage

La forme la plus proche de l'image du langage, on peut l'assimiler à des lois générales sans lesquelles aucune société ne peut se fonder, depuis les temps anciens, depuis qu'a été fondée l'obélisque d'Hammourabi. Ces lois sont créées pour protéger les individus contre l'injustice et le mal qui pourraient les attraper par ceux qui n'en sont pas

¹ Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 205

respectueux. Mais ils ont en revanche le droit d'une liberté d'action tant qu'elle ne viole pas les lois établies. Le déclenchement des différends ou de violence arrive justement quand il y a eu une certaine violation de loi. Mais si cela arrive, il ne signifie pas l'inexistence des lois, mais uniquement leur violation. Nous pensons qu'il en va de même pour la question du langage. S'il y a eu un malentendu en communication, cela ne signifie pas l'arbitraire du langage, mais uniquement l'arbitraire des idées construites autour des mots, qui, d'une certaine façon, a dépassé la mesure permise de l'emploi correct du système linguistique. Inversement, une bonne entente est une réalisation concrète du non arbitraire du langage, puisqu'elle s'applique au respect de la mesure permise pour employer et comprendre librement les signes du langage dans le cadre de son système et de ses lois.

Mais ici surgit un problème cognitif. Le langage étant le vecteur de la représentation, et celle-ci est du vrai ou du faux, comment pourrions-nous avoir la vérité avec une représentation arbitraire? L'épistémologue contemporain Sylvain Auroux dit que le langage étant arbitraire, la vérité est aussi arbitraire¹. Mais nous ne pensons pas qu'il est temps pour avancer un avis à ce sujet. Car étudier le langage selon un processus intellectuel, culturel et social n'arrive pas encore au terme de développement espéré. Tout ce que nous avons dit du langage ne dépasse pas le fait de déterminer ses lignes directrices et de le bien positionner. Arriver à ce point est déjà un avancement à notre avis; il épargnera beaucoup d'efforts et permettra de focaliser l'attention sur un seul endroit. Il reste pourtant beaucoup de démarches à effectuer avant d'arriver à déceler le système du fonctionnement du langage et donner raison à la linguistique qui, à ce stade, n'est qu'au début de sa voie. Selon Benjamin Lee Whorf, la linguistique n'a pas trouvé la même attention prêtée aux autres sciences; probablement parce qu'elle «ne dispose pas de la publicité dont bénéficient, à juste titre d'ailleurs, les autres sciences. Personne n'ignore à présent l'importance et la puissance des forces étudiées en physique, en chimie et en biologie. Mais les gens méconnaissent généralement la puissance et l'importance des forces étudiées par la linguistique ; ils n'ont pas encore pris conscience que ses principes sont à la base de tout accord et de toute compréhension entre les hommes, et que tôt ou tard elle devra jouer le rôle du juge auquel les autres sciences soumettent leurs résultats pour qu'il examine ce qu'ils signifient.»²

FIN



¹ Entretien à Lyon le 18-08-2011 à 20h14.

² Benjamin Lee Whorf. 1969. P. 154-155

Index

I. Index des auteurs cités

A

Abélard, Pierre, 112
 Al-aš'ari, Abū Al-Ḥasan, 123
 Alfārābī, Abū Naṣr, 42
 Al-Fārisī, Abū 'Alī, 123
 Alġazalī, Abū Ḥāmid, 46
 Al-Ġurġānī, 'Abdīl Qāhir, 25, 65, 66, 90, 164
 Alḥatābī, Abī Sulaimān, 146
 Alnīlī, 'Ālim Sbīt, 450, 451
 Alqāḍī 'Abd Alġabbār, 60, 164, 189, 204
 Alrajiḥi, Abda, 427
 Al-Rāzī, Faḥr Al-Dīn, 124, 125, 126, 146
 Al-Suyūṭī, Ġalāl Addīn, 45, 123, 165, 189, 190, 191, 192, 204
 Ammonius, 187
 Aristote, 24, 25, 27, 28, 37, 38, 39, 67, 111, 138, 142, 143, 144, 146, 186, 187, 216, 217, 369, 372, 384, 386, 446, 447, 448, 449, 451, 452, 453
 Arnauld, Antoine, 64, 161, 212
 Arrivé, Michel, 22, 287, 289, 413, 423
 Auroux, Sylvain, 23, 34, 43, 62, 95, 98, 108, 109, 116, 121, 149, 150, 160, 175, 182, 193, 211, 238, 387, 388, 403, 413, 423, 439, 465, 489

B

Bacon, Francis, 94, 150, 223, 237, 443, 444
 Bally, Charles, 13, 241, 242, 247, 248, 258, 268, 285, 289, 290, 312, 319, 356, 361, 403, 419, 430
 Barthes, Roland, 403, 404, 408, 419
 Beauzée, Nicolas, 38, 40, 56, 68, 75, 78, 131, 150, 153, 154, 199, 223, 224, 438
 Benveniste, Emile, 19, 269, 287, 288, 318, 320, 402, 403, 404, 415, 432
 Berkeley, George, 73, 91, 95, 98, 108, 116, 140, 151, 152, 154, 157, 211, 226, 235, 426, 427, 428, 429
 Biardeau, Madeleine, 65, 107, 169, 170, 179, 180, 184
 Biran, Maine de, 157, 158, 159, 160, 180, 236
 Blair, Hugh, 146
 Blanchet, Jean, 139
 Bloomfield, Leonard, 404
 Boas, Franz, 462
 Bouquet, Simon, 20, 246, 247, 250, 260, 265, 277, 280, 281, 282, 288, 289, 305, 309, 310, 312, 316, 318, 319, 357, 368, 449
 Bréal, Michel-Jules-Alfred, 243, 354, 463, 464
 Brøndal, Viggo, 396
 Brosset, Charles de, 137, 167, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 202
 Brunot, Ferdinand, 381
 Burnett, Thomas, 231

Buysens, Eric, 144, 173, 329, 347, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410

C

Cauquelin, Anne, 186, 187
 Céos, Prodicus de, 146
 Changeux, Pierre Nicolas, 64, 197, 436
 Charles Bovelles, 71, 120
 Chervel, André, 53, 239
 Cicéron, 443
 Cochet, Jean-Baptiste, 140, 154, 161
 Comte, Auguste, 44, 45, 47, 55, 81, 152, 162, 163, 215, 221, 486
 Condillac, Etienne Bonnot de, 4, 17, 34, 35, 38, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 73, 78, 81, 127, 151, 155, 161, 170, 201, 202, 207, 217, 218, 219, 220, 222, 284, 436, 440, 441, 463, 470, 471, 472, 473, 478, 479, 484, 486
 Constantin, Emile, 20, 250, 297, 306, 322, 337, 362
 Coseriu, Eugenio, 20, 377
 Costadau, Alphonse, 167, 192
 Coston, Adolphe de, 396
 Courtine, Jean-François, 205, 206
 Couturat, Louis, 231, 232, 233, 234
 Culler, Jonthan, 363

D

Dascal, Marcelo, 95, 160
 Debrun, Benoni, 38, 81, 162, 220, 221
 Degallier, George, 302
 Delacroix, Henri, 420, 440
 Démocrite d'Abdère, 39, 68, 283, 455
 Derrida, Jacques, 187, 373, 374, 425, 426
 Descartes, René, 32, 57, 84, 94, 104, 165, 212, 213, 215, 229, 230, 231, 234, 237
 Diderot, Denis, 112
 Droixhe, Daniel, 15, 53, 60, 108, 139, 194
 Dumarsais, César Chesneau, 146
 Durkheim, Émile, 72
 Dutens, Louis, 232, 233, 482
 Duvau, Louis, 246

E

Eastman, George, 406, 408
 Egger, Victor, 61, 64, 70, 115, 162, 166, 198, 202, 208, 209, 222, 424, 425, 426, 428
 Eliphaz, Lévi, 133, 137
 Empiricus, Sextus, 111, 140, 372
 Engler, Rudolf, 20, 22, 26, 72, 209, 239, 246, 247, 250, 251, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 270, 271, 272, 274, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 287, 288, 289, 290, 292, 293,

294, 295, 298, 299, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 320, 321, 322, 326, 327, 328, 334, 337, 344, 345, 346, 350, 357, 359, 361, 366, 367, 368, 404, 411, 434, 435, 449, 450, 453, 455
 Epicure, 373
 Dupréel, 146, 147

F

Fénelon,, 146
 Fonagy, Ivan, 467
 Fortunato Bartolomeo de Félice, 108
 Foucault, Michel, 212, 376, 377, 404, 425, 426, 427
 Franck, Adolphe, 236
 Frédéric, François, 403, 406
 Frege, Gottlob, 21, 27, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 464
 Frei, Henri, 355, 360, 364

G

Gadet, Françoise, 287, 363, 474
 Galilée, 468
 Gautier, Léopold, 244, 245, 278, 370
 Gébelin, Court de, 45, 137, 167, 175, 176, 177, 178, 193, 195, 202, 451
 Gérando, Joseph-Marie de, 25, 33, 62, 64, 75, 79, 80, 152, 153, 154, 179, 180, 181, 182, 197, 200, 207, 208, 486
 Girard, l'abbé Gabriel, 146, 147, 149
 Godel, Robert, 19, 20, 26, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 265, 266, 273, 276, 277, 293, 296, 304, 306, 308, 309, 311, 312, 318, 327, 335, 359, 366, 370, 450
 Gomperz, Théodore, 146
 Guthrie, William Keith Chambers, 69

H

Harris, James, 25, 68, 216, 217, 291, 357, 424, 425, 426
 Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, 25, 41, 42, 43, 44, 111, 213, 214, 215, 229
 Herder, Johann Gottfried, 444, 455
 Hérodote, 138
 Hjelmslev, Louis, 401, 416
 Hobbes, Thomas, 95, 108, 110, 127, 128, 141, 161, 223, 284, 427, 470, 471
 Humboldt, Von Wilhelm, 436, 437, 441, 442, 443, 444, 445, 446
 Hume, David, 59, 63, 223, 432, 441

I

Ibn Faris, Aḥmad, 146
 Ibn Ġinnī, Abū l-Fath. *Uṭmān*, 42, 45, 57, 123, 161, 162, 164, 190, 191, 204
 Ibn Sīnā, (Avicenne), 91

J

Jacob, André, 462, 463

Jakobson, Roman, 14, 412, 417
 Jespersen, Otto, 185
 Joly, Henri, 156, 399

K

Kant, Immanuel, 374, 449, 451, 452, 453, 456, 457, 458, 468, 469
 Klinkenberg, Jean-Marie, 401, 403, 406
 Kripke, Saul Aaron, 21, 386, 387, 388, 389

L

Lacan, Jacques, 412, 413, 419, 433
 Lafaye, Benjamin M., 146, 148
 Lalande, André, 449
 Lamy, Bernard, 66, 67, 68, 131, 139, 154, 161, 162, 165, 436, 441
 Lancelot, Claude, 64, 161, 212
 Laurent Valla, 120
 Leibniz, Gottfried Wilhelm, 4, 38, 39, 84, 92, 95, 103, 160, 162, 163, 167, 182, 204, 205, 207, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 284, 481
 Lévi-Strauss, Claude, 48, 395, 396
 Ligou, Daniel, 133
 Locke, John, 4, 26, 33, 39, 45, 49, 50, 53, 58, 60, 73, 92, 96, 97, 98, 99, 102, 109, 110, 113, 114, 117, 118, 121, 153, 155, 162, 165, 166, 168, 205, 225, 284, 430, 431, 432, 434, 437, 438, 460, 484, 486
 Loucel, Henri, 123, 164, 165, 188, 189, 190, 192, 204
 Lucrèce, 440, 441

M

Maistre, Joseph Marie de, 14, 437
 Malebranche, Nicolas, 83, 84, 86, 87, 103, 104, 110, 115
 Marin, Louis, 152, 211, 212, 229
 Maupertius, Pierre Louis Moreau de, 75, 76, 101, 436
 Mauro, Tullio de, 295
 Meillet, Antoine, 244, 246, 461
 Mersenne, le père, 57, 229, 231
 Michaelis, Johann David, 464, 471, 475, 476
 Mill, John Stuart, 21, 33, 69, 70, 75, 140, 141, 142, 156, 200, 201, 224, 225, 383, 384, 385, 387, 388, 389
 Millenet, 242
 Milner, Jean-Claude, 419, 422, 423, 433
 Morel, Louis, 39, 69, 243, 284, 455
 Mounin, Georges, 25, 26, 109, 418

N

Newton, 367, 468
 Normand, Claudine, 286, 287, 292, 333, 358, 359

O

Ockham. Guillaume de, 25, 31, 32, 112
 Oldenburg, Heinrich, 232
 Ollé-Laprune, Léon, 86, 115, 116

P

Pascal, Blaise, 48, 50, 51, 52, 56, 57, 92, 93, 103, 225, 237
 Pavlov, Ivan Petrovitch, 404
 Peirce, Charles Sanders, 25, 374, 375, 376, 406, 407, 410, 411, 417, 418
 Philopon, Jean, 144, 145, 187
 Pictet, Adolphe., 242, 243
 Pierre Fabri, 121
 Platon, 14, 39, 48, 67, 110, 138, 145, 146, 147, 150, 156, 163, 164, 167, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 186, 187, 190, 203, 227, 232, 233, 235, 275, 386, 387, 395, 396, 399, 400, 401, 409, 427, 436, 437, 439, 443, 473
 Pourtalès, Alexandre-Joseph de, 242
 Proclus, le Diadoque, 39, 69
 Protogoras, 146
 Pythagore, 110

Q

Quijano, Claudia Lucia Mejia, 21, 300, 317, 319, 326, 333

R

Rabelais, François, 29
 Rambosson, Jean, 234
 Régis, Pierre Sylvain, 84, 87, 88, 96, 100, 101, 102
 Rey, Alain, 140, 141, 210
 Riedlinger, Albert, 243, 244, 245
 Robins, Robert Henry, 161, 185, 194
 Roscelin, 107
 Rousseau, Jean-Jacques, 380, 437, 439, 440, 441
 Russell, Bertrand, 21, 385, 386, 387, 388, 389

S

Śābara, 169
 Saint Augustin d'Hippone, 25, 143, 210, 211
 Salverte, Eusèbe, 396, 397, 398
 Sapir, Edward, 14, 462, 476, 477, 479
 Saussure, Ferdinand de, 3, 4, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 26, 27, 36, 52, 71, 72, 73, 106, 149, 209, 239, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350,

351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 402, 403, 404, 408, 412, 413, 414, 415, 417, 419, 431, 432, 433, 434, 435, 448, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 460, 461, 467, 485, 486

Scala, André, 92

Secheyhay, Albert, 13, 241, 242, 247, 248, 249, 258, 265, 268, 285, 306, 311, 319, 321, 328, 361, 464, 465, 467, 472, 473, 477

Simone, Raffaele, 98, 110

Smith, Adam, 380

Socrate, 108, 146, 150, 156, 163, 164, 166, 171, 172, 186, 187, 203, 216, 235, 385, 395, 436

Spinoza, Baruch, 44, 86, 87, 94, 103, 104, 447

T

Todorov, Tzvetan, 210, 414, 415, 416, 418

Touratier, Christian, 289, 465

Toussaint, Maurice, 22, 430, 455, 456

Trabant, Jürgen, 46, 79

Turgot, Anne Robert Jacques, 17, 32, 33, 75, 76, 77, 78, 101, 117, 153, 156, 161, 176, 178, 179, 198, 199, 201, 223, 436, 484, 486

U

Ullmann, Stephen, 420

V

Vanier, Victor-Augustin, 143, 145, 148

Varron, Marcus Terentius, 161, 203, 204, 284

Voltaire, François-Marie Arouet, 84, 86

W

Whitney, William Dwight, 33, 61, 64, 65, 114, 115, 139, 140, 141, 149, 156, 161, 162, 175, 176, 194, 197, 198, 200, 201, 206, 207, 222, 259, 270, 280, 294

Whorf, Benjamin Lee, 14, 59, 476, 477, 479, 480, 488, 489

Wilkins, John, 231

Wilmet, Marc, 399

X

Xun Zi, 185

Z

Zénon, 111, 372

Zhongshu, Dong, 185

Zimmermann, Francis Olivier, 142

II. Index des matières

A

Abraham (le prophète), 129, 134
 Abraham (le prophète), 129
 Abram *Voir* Abraham
 abstraction, 77, 88, 108, 112, 113, 116, 198, 237, 270, 293, 301, 304, 308, 312, 317, 321, 329, 350, 351, 377, 427, 428, 454
 abstrait, 103, 109, 115, 185, 212, 214, 215, 249, 256, 260, 276, 283, 331, 345, 348, 350, 351, 352, 353, 354, 410, 414, 439, 464
 acception, 24, 25, 91, 202, 206, 207, 222, 224, 255, 259, 279, 281, 283, 303, 480
 accident, 37, 38, 39, 115, 255, 256, 280, 308, 442, 446, 447
 accidentel, 34, 37, 38, 39, 40, 69, 70, 141, 142, 221, 224, 276, 279, 446, 447
 accord, 26, 28, 31, 42, 45, 49, 55, 58, 59, 60, 61, 63, 66, 113, 136, 137, 140, 162, 163, 165, 169, 171, 189, 190, 191, 193, 205, 222, 223, 227, 258, 261, 262, 263, 264, 321, 400, 403, 406, 407, 408, 438, 439, 440, 441, 451, 463, 489
 accoutumance, 47, 151, 152, 153, 154, 212
 acquisition, 122, 410, 443
 acronyme, 54
 acte de l'accord, 262
 action sociale, 260
 Adam (père des hommes), 42, 45, 53, 71, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 171, 190, 192, 195, 233, 254, 255, 380, 398
 affinité, 17, 65, 67, 94, 101, 151, 176, 242, 280, 307, 366, 416, 444
 Agar (deuxième femme d'Abraham), 129
 âge antique *Voir* Antiquité
 aléa, 202, 222, 284, 296, 480, 487
 alḥadīṭ, 188
 alḥaqīqa, 65
 Allah (Dieu), 124, 165, 188
 almaḡāz, 65
 almufid, 57, 161
 almuḡmal, 57, 161
 altération, 77, 131, 141, 167, 178, 199, 202, 206, 257, 261, 272, 276, 280, 295, 296, 319, 365, 397
 ambiguïté, 14, 27, 36, 73, 81, 98, 114, 115, 146, 159, 235, 252, 303, 304, 312, 335, 368, 373, 379, 412, 422, 448, 450, 480, 481, 482, 484, 485
 âme, 24, 27, 28, 31, 44, 50, 60, 83, 84, 86, 87, 88, 100, 101, 102, 104, 105, 129, 138, 152, 170, 186, 187, 203, 211, 212, 228, 260, 267, 394, 444, 473, 478
 analogie, 13, 38, 40, 42, 45, 62, 64, 70, 76, 77, 79, 80, 81, 84, 95, 145, 150, 153, 154, 159, 162, 170, 172, 174, 178, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 197, 198, 200, 202, 203, 204, 207, 219, 220, 221, 222, 307, 384, 417, 425, 436, 441, 443, 455, 461, 470
 analogique, 26, 115, 199, 201, 205, 209, 243, 424, 426, 455, 486
 anomalie, 13, 154, 184, 185, 203

anthropologie, 379
 Antiquité, 12, 15, 18, 24, 25, 29, 67, 138, 146, 161, 169, 184, 185, 188, 196, 203, 252, 253, 258, 262, 264, 372, 387, 420, 439, 443, 448, 483
 antonomase, 380, 388
 arabe, 17, 42, 45, 46, 57, 60, 65, 66, 90, 91, 123, 124, 125, 126, 130, 133, 146, 147, 161, 162, 164, 165, 167, 188, 190, 196, 392, 397, 398, 427, 436, 451, 460
 arbitraire absolu, 162, 207, 249, 302, 305, 306, 328, 329, 331, 336, 337, 338, 344, 347, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364
 arbitraire apparent, 55, 75, 79, 81, 82, 459, 485
 arbitraire de relation, 30, 32, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 49, 50, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 118, 201, 221, 222, 224, 225, 226, 228, 279, 284, 374, 400, 401, 430, 432, 467, 480, 486, 488
 arbitraire des caractères, 18, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 106, 118, 160, 182, 459
 arbitraire linguistique, 12, 15, 22, 29, 30, 37, 73, 80, 83, 90, 110, 118, 161, 252, 255, 256, 266, 292, 378, 392, 401, 407, 423, 483, 484, 485
 arbitraire philosophique, 252, 256, 258, 266, 269, 276, 277, 279, 286, 287, 290, 292, 306, 363, 368
 arbitraire radical, 308, 329, 338, 359, 360, 363
 arbitraire relatif, 302, 305, 306, 328, 329, 331, 336, 337, 338, 344, 346, 347, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 486
 articulation, 90, 107, 174, 238, 247, 300, 307, 428, 447, 464
 articulé, 47, 158, 214, 445
 artificiel, 26, 35, 38, 46, 55, 56, 68, 79, 170, 182, 206, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 226, 417, 485
 asserté, 66
 assertion, 65, 66, 176
 associatif, 344, 345, 346, 349, 352, 360, 361, 364, 419
 association, 24, 42, 54, 89, 111, 115, 141, 157, 159, 258, 285, 286, 289, 297, 298, 300, 301, 303, 304, 306, 307, 316, 321, 324, 329, 332, 337, 338, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 360, 361, 366, 370, 402, 410, 417, 434, 455, 473
 associativement, 315, 354
 attribution, 39, 64, 129, 130, 139, 158, 259, 332, 399, 422, 427, 485
 auditif, 302, 305, 412
 auteur de la relation, 169
 axiome, 12, 15, 19, 51, 149, 359, 483

B

Babel, 33, 120, 121, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 199, 233
 baptême, 109
 baptiseur, 397, 400
 behaviorisme, 479

Bible, 11, 120, 121, 122, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 199, 254, 255
 Bible d'Alexandrie, 121
 Bible des Septante, 121, 128, 129, 133, 134
 binaire, 26, 410, 415, 416, 418

C

caprice, 29, 35, 41, 42, 43, 75, 78, 125, 126, 149, 164, 206, 207, 218, 227, 284, 373, 395, 396, 405, 428, 437, 454, 459, 480, 487

caractères, 12, 64, 83, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 116, 150, 182, 202, 211, 216, 231, 232, 233, 236, 259, 261, 262, 283, 294, 296, 325, 338, 339, 375, 382, 389, 392, 396, 410, 427, 436, 437, 443, 444, 452, 464, 474, 484

Caractéristique réelle, 232

carte forcée (phénomène), 281, 291, 435

cartésianisme, 32

causalisme, 378

causalité, 41, 202, 380

cercle vicieux, 49, 56, 110, 212, 229, 236, 303, 329, 422

Chine, 185, 196

choix, 17, 30, 31, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 53, 55, 56, 57, 58, 60, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 81, 82, 91, 92, 95, 96, 97, 106, 115, 120, 123, 126, 127, 131, 142, 145, 151, 155, 156, 159, 161, 162, 163, 166, 182, 183, 189, 198, 201, 204, 207, 218, 221, 222, 227, 235, 241, 249, 250, 251, 258, 260, 263, 267, 271, 272, 273, 278, 280, 281, 282, 283, 284, 291, 292, 297, 306, 307, 324, 356, 380, 381, 383, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 400, 404, 405, 406, 408, 411, 419, 422, 434, 435, 436, 437, 441, 449, 451, 454, 459, 461, 470, 472, 474, 481, 482, 484

coexistence, 257, 312, 326, 334, 362

collectif, 40, 60, 270, 272, 294, 408

collective, 62, 215, 260, 440, 472, 473, 475

collectivité, 40, 260, 261, 263, 271, 274, 294, 319

combinaison, 34, 200, 231, 232, 257, 273, 302, 313, 317, 320, 324, 326, 340, 347, 377, 405, 410, 428, 445, 450, 481

combiné, 91, 260, 282, 357

commerce, 165, 226, 478, 479

communauté, 42, 53, 72, 88, 140, 141, 142, 165, 188, 223, 229, 261, 264, 265, 296, 307, 341, 349, 351, 397, 407, 453, 467, 487, 488

communauté phonique, 349, 351

communication, 35, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 61, 63, 86, 93, 105, 135, 136, 138, 139, 155, 161, 162, 165, 182, 188, 201, 206, 211, 212, 213, 214, 215, 224, 225, 226, 236, 314, 332, 355, 407, 409, 418, 431, 434, 436, 446, 463, 476, 479, 489

concept, 15, 16, 17, 20, 23, 24, 29, 31, 38, 51, 55, 60, 64, 74, 88, 92, 94, 108, 109, 115, 118, 122, 141, 206, 210, 215, 216, 228, 231, 246, 252, 255, 256, 258, 267, 269, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 311, 312, 316, 322, 327, 328, 329, 330, 332, 338, 343, 346, 350, 365, 372,

377, 378, 401, 402, 403, 410, 412, 413, 432, 433, 435, 445, 446, 467, 468, 472, 480, 482

conception, 15, 17, 20, 21, 35, 38, 39, 42, 45, 61, 62, 64, 75, 80, 103, 123, 128, 129, 146, 149, 225, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 264, 265, 266, 270, 275, 278, 281, 283, 285, 286, 293, 295, 297, 300, 313, 316, 319, 320, 321, 322, 327, 332, 347, 351, 353, 356, 364, 368, 372, 373, 374, 380, 402, 405, 406, 418, 431, 433, 445, 446, 448, 470, 471, 476, 482, 484, 486

conceptualisme, 108

conceptuel, 52, 237, 302, 304, 305, 321

conciliation, 19, 207, 351

concret, 214, 249, 254, 256, 270, 287, 290, 345, 348, 350, 353, 402, 466, 489

conducteur, 79, 80, 152, 181

confusion, 35, 49, 50, 106, 131, 135, 136, 137, 141, 165, 222, 228, 230, 248, 252, 285, 286, 297, 311, 328, 367, 412, 413, 419, 427, 435, 471, 481, 482

conjectures, 12, 130, 178, 196, 283, 332

connotatif, 383, 384, 388

connotation, 69, 141, 156, 200, 201, 224, 284, 299, 321, 348, 383, 389, 395

conscience, 26, 78, 83, 86, 168, 274, 289, 290, 302, 303, 332, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 357, 364, 394, 402, 405, 423, 435, 438, 444, 451, 458, 469, 474, 480, 488, 489

contenu, 17, 18, 42, 62, 71, 74, 82, 111, 118, 123, 129, 130, 131, 142, 145, 147, 177, 179, 198, 199, 201, 213, 225, 281, 284, 369, 373, 376, 377, 380, 390, 399, 401, 402, 404, 409, 424, 429, 431, 433, 434, 435, 436, 443, 445, 446, 453, 454, 459, 462, 467, 481, 483, 484, 487

contingence, 13, 37, 39, 40, 129, 184, 202, 276, 279, 399, 412, 413, 419, 433, 446, 447, 455

contradiction, 182, 187, 205, 235, 248, 252, 274, 281, 285, 288, 291, 297, 304, 313, 316, 317, 319, 327, 328, 330, 332, 333, 337, 352, 356, 365, 366, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 436, 438, 447, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 457, 458, 485

contradictoire, 77, 81, 107, 199, 203, 262, 264, 304, 328, 333, 435, 456

contraignant, 72

contrainte, 186, 399, 403, 440

contrat, 24, 59, 62, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 277, 294, 318, 404, 408, 441, 444

contrat primitif, 261, 262, 263, 264, 294

contredire, 15, 44, 109, 239, 279, 285, 330, 353, 362, 428, 430, 452

controverse, 238, 317, 387

convenance, 99, 101, 173, 175, 206, 272, 307, 445, 453

convention, 39, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 78, 93, 109, 126, 150, 151, 156, 163, 165, 166, 171, 173, 176, 180, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 198, 201, 202, 203, 207, 208, 210, 222, 223, 237, 252, 253, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 275, 278, 290, 296, 368, 403, 406, 407, 408, 417, 420, 422, 424, 425, 430, 434, 438, 439, 440, 441, 442, 459, 486

- convention explicite, 59, 63, 223
 convention implicite, 59, 62, 63, 64, 223
 conventionnel, 13, 17, 24, 26, 29, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 81, 91, 94, 129, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 149, 150, 156, 165, 173, 175, 176, 184, 185, 186, 187, 194, 210, 222, 229, 234, 253, 259, 260, 263, 264, 265, 266, 277, 280, 283, 286, 289, 396, 397, 406, 408, 411, 417, 424, 434, 438, 439, 441, 442, 454, 457, 459, 467, 472, 482, 484, 485
 convergence, 136, 382, 388
 Coran, 45, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 137, 147, 188, 190, 192, 254, 460
 corrélation, 231, 307
 correspondance, 57, 69, 110, 128, 185, 230, 231, 232, 256, 281, 287, 322, 328, 330, 355, 366, 442, 465, 477
 coutume, 62, 67, 68, 69, 150, 153, 163, 173, 270, 398, 438
 Cratyle, 14, 39, 67, 138, 150, 156, 163, 164, 171, 172, 173, 176, 186, 187, 190, 203, 227, 233, 235, 387, 395, 396, 399, 400, 401, 427, 436, 437, 438, 439, 473
 créateur de la relation, 169
 créateur du langage, 128, 171, 436
 culture, 41, 43, 46, 52, 55, 105, 135, 188, 190, 206, 227, 228, 237, 254, 271, 354, 363, 395, 397, 427, 435, 443, 444, 445, 446, 462, 463, 464, 475, 476, 477, 479, 480, 487, 488, 489
 Cusch (petit fils de Noé), 132
- D**
- débat, 14, 19, 20, 22, 53, 122, 123, 145, 148, 184, 185, 188, 194, 252, 265, 266, 267, 275, 286, 287, 290, 373, 387, 403, 404, 411, 419, 420, 422, 432, 485
 débat classique, 20, 252, 266, 275, 287, 485
 déclinaison, 161
 définition, 12, 15, 16, 18, 21, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 38, 41, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 80, 81, 82, 84, 87, 89, 92, 99, 103, 110, 114, 116, 118, 142, 143, 145, 146, 171, 177, 186, 193, 196, 199, 207, 210, 211, 216, 218, 219, 223, 226, 227, 228, 233, 238, 252, 255, 256, 257, 258, 260, 266, 271, 273, 274, 277, 278, 279, 281, 286, 287, 288, 289, 290, 293, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 308, 309, 312, 314, 316, 317, 322, 329, 333, 334, 337, 339, 343, 346, 347, 356, 359, 361, 362, 363, 377, 378, 384, 386, 388, 389, 390, 404, 405, 407, 411, 412, 413, 415, 417, 421, 422, 425, 429, 432, 434, 446, 447, 450, 453, 454, 455, 459, 464, 465, 467, 470, 483, 484, 485
 définition géométrique, 48, 50
 degrés d'arbitraire, 28, 77, 113, 157, 180, 199, 237, 307, 336, 346, 352, 360, 418, 420, 431, 444
 Déluge, 131, 133, 134
 dénomination, 12, 53, 67, 75, 111, 113, 120, 121, 128, 233, 257, 346, 394, 395, 398, 399, 404, 437, 442, 459, 471, 473
 dénotatif, 385
 dénotation, 27, 383, 385, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 414, 415, 416, 464
- dérivation, 52, 78, 117, 173, 203
 descriptivisme, 378, 384, 385
 désignateurs rigides, 386, 389
 désigné, 24, 64, 115, 121, 321, 377, 378, 381, 386, 388, 460
 désordre, 124, 367, 369, 451
 déterminant, 318, 362, 381
 détermination, 37, 43, 91, 95, 123, 160, 180, 212, 214, 257, 293, 317, 329, 330, 331, 373, 376, 380, 404, 451, 485
 diachronie, 365
 dialecte, 147
 dialectique, 60, 141, 305
 dicisigne, 375
 Dieu, 45, 83, 84, 93, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 134, 137, 171, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 205, 214, 234, 236, 438
 différences (système de), 85, 102, 115, 177, 265, 274, 309, 313, 314, 315, 319, 320, 321, 330, 332, 334, 335, 367, 402, 403, 443, 445, 460, 462, 464, 465
 différenciation des langues *Voir* diversité des langues
 différentiel (caractère), 296, 317, 330
 dilemme, 242, 245, 312, 485
 discours, 12, 17, 19, 26, 28, 31, 35, 45, 48, 49, 50, 54, 57, 84, 101, 118, 158, 164, 176, 190, 193, 215, 218, 223, 228, 341, 373, 374, 380, 384, 412, 429, 455, 471, 480, 481
 dissemblable, 156, 311, 339, 476
 dissimile, 310
 distinction, 34, 35, 46, 48, 51, 82, 89, 104, 134, 153, 210, 218, 219, 266, 282, 311, 312, 338, 344, 345, 346, 350, 351, 377, 381, 383, 393, 394, 411, 412, 425, 460
 divergence, 12, 16, 28, 136, 148, 162, 381, 382, 392, 402, 404, 417, 482, 484, 486
 diversité, 29, 78, 81, 131, 137, 138, 139, 142, 167, 175, 184, 190, 226, 227, 233, 249, 253, 265, 267, 268, 278, 285, 379, 391, 392, 405, 427, 429, 445, 460, 461, 463, 464, 465, 467, 468, 469, 470, 475, 476, 483, 486, 487, 488
 diversité des langues, 29, 78, 131, 135, 137, 138, 139, 142, 167, 184, 226, 227, 233, 249, 253, 278, 379, 391, 392, 427, 429, 460, 461, 463, 465, 467, 468, 470, 475, 476, 483, 487
 diversité géographique, 267, 285
 diversité temporelle, 267, 268
 divinité, 12, 13, 19, 45, 110, 120, 121, 122, 127, 128, 130, 131, 135, 159, 167, 171, 183, 184, 188, 189, 190, 193, 199, 204, 400, 438, 479
 double critère, 315, 317, 333
- E**
- écriture, 109, 175, 197, 211, 230, 231, 234, 237, 259, 261, 265, 278, 306, 373, 450
 effets historiques, 470
 effets sociaux, 461
 empirisme, 194, 237, 379, 434, 469
 énoncé, 129, 145, 265, 395
 énonciation, 91, 121, 129

enseignement, 45, 123, 125, 126, 127, 142, 191, 246, 276, 279, 340, 341, 345, 346, 463
entendement, 14, 49, 94, 100, 101, 102, 103, 111, 113, 151, 152, 157, 159, 162, 168, 209, 210, 213, 214, 234, 236, 284, 354, 432, 433, 439, 469, 481, 487
entité, 109, 273, 348, 350, 351, 352, 353, 412, 434, 450
équivalence, 153, 465
équivoque, 50, 81, 89, 202, 228, 236, 303, 313, 425, 479
espèce, 26, 42, 48, 64, 65, 68, 79, 97, 101, 108, 109, 112, 162, 163, 168, 176, 211, 216, 218, 221, 245, 246, 259, 262, 265, 266, 268, 270, 277, 290, 312, 323, 356, 381, 382, 387, 392, 410, 424, 426, 427, 438, 448, 452, 454, 457, 461, 468
esprit, 12, 17, 25, 26, 31, 32, 40, 41, 43, 46, 50, 52, 55, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 83, 85, 86, 87, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 103, 104, 105, 108, 109, 111, 112, 113, 139, 140, 144, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 180, 194, 201, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 220, 223, 224, 225, 226, 228, 230, 237, 248, 270, 271, 273, 277, 281, 287, 288, 298, 301, 313, 330, 340, 341, 349, 352, 353, 354, 356, 357, 364, 367, 369, 372, 375, 376, 379, 386, 394, 395, 398, 400, 403, 404, 409, 410, 411, 417, 425, 428, 431, 437, 439, 443, 444, 445, 454, 464, 471, 473, 478, 480, 482, 486
essence, 19, 94, 97, 99, 102, 103, 108, 109, 113, 114, 116, 142, 151, 155, 172, 186, 193, 205, 214, 227, 234, 235, 253, 294, 366, 426, 427, 437, 445, 453, 469
étendue, 15, 80, 94, 104, 173, 262, 340, 341, 344, 464
éternel, 107, 142, 179, 412, 413
éternité, 65, 142, 179, 446, 478
étymologie, 24, 32, 33, 52, 75, 77, 80, 147, 171, 176, 177, 178, 179, 184, 185, 205, 216, 227, 242, 407, 408, 461, 486
étymologique, 77, 94, 137, 171, 177, 178, 182, 185, 407, 463
Eve (femme d'Adam), 127, 129
évolution, 52, 70, 71, 73, 80, 115, 141, 164, 167, 200, 206, 208, 209, 224, 237, 259, 261, 265, 272, 274, 279, 280, 291, 331, 336, 435, 446, 455, 459, 460, 461, 463, 467, 472, 488
excitateur, 79, 80, 152, 181
exclamation, 209, 267
extension, 13, 15, 47, 381
externe, 129, 293, 327, 365, 455
extra-humain, 171, 438
extra-linguistique, 106, 253, 289, 307, 314, 355, 368, 369, 378, 380, 388, 402, 405, 455, 460, 465

F

fabrication humaine, 29, 44, 89, 97, 168, 169, 206, 217, 221, 222, 472
facteur du temps *Voir* facteur historique
facteur historique, 253, 257, 260, 266, 271, 272, 283, 288, 319, 413, 434, 435
facteur social, 161, 271, 435

facticité, 413
faculté humaine, 161, 162, 194, 217
faire appel, 286, 339, 348, 349, 354, 355, 360
fait linguistique, 322, 323, 324, 325, 328, 332, 333, 337, 364, 422
fait social, 260, 262, 266, 283, 288, 319
faits suivis, 273, 291, 366
fantaisie, 42, 89, 93, 104, 115, 165, 430
fixation révélée, 165, 190, 191, 192
formation, 25, 39, 40, 44, 54, 75, 76, 78, 79, 98, 99, 103, 113, 117, 137, 155, 159, 161, 163, 170, 173, 174, 175, 177, 202, 203, 208, 214, 215, 221, 242, 243, 247, 259, 276, 277, 279, 284, 296, 322, 323, 370, 379, 380, 401, 405, 410, 424, 438, 442, 445, 461, 462, 463, 467, 470, 474, 478, 481
forme, 12, 13, 14, 16, 18, 25, 27, 30, 31, 32, 34, 39, 41, 46, 54, 55, 56, 61, 62, 63, 65, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 82, 85, 88, 89, 92, 94, 96, 98, 100, 101, 102, 104, 105, 112, 113, 115, 118, 131, 133, 141, 142, 144, 145, 152, 158, 161, 162, 166, 167, 170, 171, 172, 179, 180, 185, 189, 193, 198, 199, 201, 203, 207, 212, 213, 217, 225, 228, 237, 242, 243, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 265, 267, 270, 271, 272, 279, 280, 284, 289, 297, 298, 300, 304, 305, 307, 308, 309, 312, 314, 317, 323, 324, 343, 351, 368, 369, 372, 373, 380, 381, 387, 388, 391, 392, 401, 402, 403, 404, 413, 414, 418, 421, 424, 429, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 442, 445, 446, 452, 453, 454, 455, 459, 460, 462, 466, 467, 474, 481, 482, 483, 484, 487, 488
fortuit, 42, 279, 280, 291, 295
fortune, 37, 38
France, 35, 67, 157

G

Généralisation (phénomène), 141, 200, 224
gestes, 24, 78, 168, 172, 176, 197, 198, 207, 478
gnoséologie, 421
grammaire, 40, 65, 226, 227, 243, 361, 434, 438, 443, 461, 463, 469, 476
grammaire comparée, 226, 243, 461
grammaire universelle, 226, 227
grammairien, 42, 57, 64, 65, 66, 90, 167, 352, 354
grammatical, 148, 243, 336, 355, 407
grammaticale, 337
grammaticalisation, 138
graphème, 373
grec, 24, 29, 69, 121, 134, 138, 143, 145, 165, 172, 185, 216, 242, 243, 337, 355, 385, 442, 471
Grèce, 67, 185, 188, 196
groupe social, 166, 258, 263, 441, 465

H

habituatation, 151
habitude, 21, 47, 62, 67, 70, 77, 80, 114, 116, 149, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 180, 181, 182, 184, 200, 209, 236, 404, 406, 409, 410, 411, 417, 433, 438
habituel, 229, 410
Ham (fils de Noé), 132, 133

hasard, 14, 37, 38, 39, 40, 45, 46, 48, 58, 69, 75, 78, 81, 97, 137, 142, 145, 149, 151, 155, 163, 175, 201, 202, 204, 205, 207, 218, 221, 224, 226, 227, 275, 279, 280, 281, 283, 289, 291, 295, 398, 413, 422, 442, 445, 446, 447, 454, 459, 470, 480, 481, 484
Héber (petit fils de Noé), 129, 133
héritage, 20, 257, 271, 274, 282, 408, 438
hétérogène, 286
hiéroglyphes, 232
historicité, 14, 15, 22, 199
homogène, 158
homonymie, 33, 142, 143, 144, 145, 184, 226, 391, 392, 404, 427, 466, 467, 471, 483
homonymisation, 144
homophonie, 142
hypothèse, 27, 42, 61, 64, 83, 85, 97, 99, 107, 134, 135, 136, 140, 163, 167, 168, 169, 170, 171, 175, 184, 186, 194, 197, 198, 203, 216, 223, 254, 257, 273, 282, 286, 289, 290, 315, 328, 380, 387, 390, 423, 429, 436, 440, 476

I

icône, 25, 374, 375
idée abstraite, 12, 26, 79, 87, 89, 108, 112, 115, 181, 201
idée arbitraire, 88, 96, 98, 99, 104, 105, 114, 115, 431, 486
idée de substance, 92, 96
idée distincte, 85, 102, 114, 273, 377
idée générale, 12, 26, 65, 108, 112, 113, 115, 116, 201, 209, 249, 380, 410, 417, 425, 439, 476
idée universelle, 84, 109, 112, 113
idées absolues, 88, 102
idées artificielles, 88, 100, 101
idées claires, 85, 93, 100
idées composées, 88, 232
idées confuses, 85
idées naturelles, 88, 100
idées relatives, 88
idées simples, 84, 88, 92, 96, 100, 230
idées singulières, 112, 113
identité, 116, 138, 142, 144, 148, 151, 312, 314, 317, 334, 387, 397, 449, 457, 458
idéographie, 232
idéologie, 21, 423, 473
ilhām, 123, 188, 189
image acoustique, 246, 255, 258, 280, 284, 285, 289, 290, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 311, 316, 329, 330, 332, 343, 346, 350, 412, 441
image auditive, 312, 328, 338, 343
image psychique, 301
imitation, 25, 33, 69, 70, 78, 97, 163, 167, 172, 173, 174, 182, 198, 214, 215, 216, 221, 267, 268, 269, 424, 426, 457, 466, 483
immotivation, 29, 64, 75, 81, 229, 416, 487
immotivé, 34, 35, 36, 81, 218, 288, 299, 306, 331, 336, 337, 338, 339, 342, 343, 356, 358, 373, 397, 398, 411, 413, 415, 437, 449, 459, 485
immutabilité, 140, 224, 259, 261, 263, 271, 281, 365, 366, 435, 449
imposant, 31, 71, 72, 81, 189, 393, 440, 459, 485

imposé, 50, 72, 89, 129, 161, 177, 202, 203, 259, 260, 262, 263, 264, 266, 271, 272, 273, 279, 281, 282, 283, 284, 291, 292, 378, 395, 449, 485
imposition, 25, 77, 93, 96, 99, 103, 129, 130, 161, 173, 178, 204
incertain, 69, 73
incertitude, 98, 114, 154
incohérence, 242, 258, 284, 286, 448
inconscience, 27, 63, 78, 151, 250, 252, 258, 274, 281, 287, 290, 313, 332, 335, 340, 473, 480
incontrôlable, 71, 72, 73, 226, 413
Inde, 65, 107, 142, 169, 179, 185, 188, 196, 478
indéfinissable, 56
indétermination, 316, 317, 325, 328, 330, 331
indice, 24, 25, 53, 153, 374, 375, 418, 430
indissoluble (union), 116, 117, 179, 303, 434
individu, 42, 44, 48, 59, 64, 71, 72, 73, 74, 97, 108, 109, 112, 139, 154, 204, 236, 259, 260, 261, 265, 270, 271, 281, 296, 331, 379, 384, 387, 388, 393, 394, 395, 397, 398, 400, 404, 405, 406, 441, 455, 472, 477
inférence, 107, 179, 180, 432
inférentiel *Voir* inférence
infralinguistique, 418
innéité, 63, 169, 197
instinct, 78, 198, 219, 427
instituteur, 66, 90, 126, 153, 164, 189, 405
institution, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 58, 60, 62, 63, 66, 71, 72, 74, 78, 79, 81, 96, 103, 108, 113, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 131, 140, 154, 162, 163, 164, 168, 183, 189, 190, 205, 206, 208, 212, 215, 217, 221, 224, 233, 247, 253, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 280, 281, 293, 366, 369, 370, 379, 425, 430, 434, 440, 449, 450, 455, 462, 466, 472, 484
institution sociale, 62, 215, 247, 253, 270, 274, 275, 370, 462
intellect, 31, 373
intellectuel, 18, 80, 112, 181, 189, 226, 417, 464, 473, 479, 489
intelligence, 26, 38, 40, 46, 76, 80, 158, 174, 189, 190, 208, 213, 214, 219, 341, 347, 354, 356, 358, 364, 436, 438, 443, 472, 473, 477, 478
intention, 19, 39, 126, 145, 189, 210, 284, 369, 405
intentionnel, 37, 39, 49, 210, 391, 400
interjections, 174, 457
interlocuteur, 42
interne, 64, 111, 115, 138, 141, 149, 172, 175, 213, 265, 273, 307, 327, 332, 343, 365, 367, 403, 419, 430, 450, 457
interprétant, 25, 45, 374, 375, 376, 410, 411, 417
intime (rapport), 58, 141, 151, 154, 380, 403, 430, 437, 466
intonation, 26, 418
intonationnel, 418
invention, 64, 66, 138, 161, 164, 168, 194, 200, 211, 215, 226, 228, 230, 233, 235, 398, 437, 438, 439, 443, 455, 470, 472, 479
involontaire, 31, 71, 72, 73, 152, 259, 261, 262, 437, 444, 459
irraison, 272, 273, 274, 275, 279, 280, 281, 283, 284, 291, 449
irrégularité, 37, 40, 185
Islam, 122, 188, 196

Ismaël (fils d'Abraham), 129
iştilâh, 123, 190, 191

J

jeu de différences, 318
 Joseph (le prophète), 14, 22, 64, 130, 204, 242,
 243, 285, 306, 437
 justesse des noms, 67, 128, 129, 156, 163, 186, 399

K

Khalifat, 122, 124

L

la masse, 13, 229, 260, 262, 267, 271, 272, 279,
 281, 282, 323, 326, 332, 333, 336, 434, 473
 la théorie ternaire, 372, 373, 387, 393, 402, 464,
 465
 laïcisation, 193
 langage d'action, 34, 46, 78, 151, 176, 215, 218,
 219, 220
 langage mimique, 234
 langage primitif, 115
 langage universel, 235
 langage visuel, 235
 langue mère, 167, 184
 langue première, 167, 168
 langue primitive, 80, 167, 173, 175, 177, 179, 197,
 205
 langue universelle, 13, 226, 227, 228, 229, 230,
 231, 232, 233, 234, 236, 237
 le variant, 273
 legisigne, 375
 législateur, 155, 187, 189, 253, 254
 lettre, 91, 172, 174, 175, 229, 231, 232, 244, 265,
 290, 354, 381
 lexicologie, 336, 337, 355
 lexique, 65, 147, 149, 361, 420, 476
 liberté, 17, 31, 35, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49,
 52, 53, 54, 55, 56, 57, 73, 97, 114, 115, 118,
 121, 139, 154, 189, 206, 215, 217, 262, 263,
 264, 271, 272, 281, 282, 283, 369, 392, 395,
 396, 425, 428, 435, 436, 454, 484, 486, 487, 488
 liberté absolue, 41, 46, 57, 118, 486, 488
 liberté formelle, 43
 liberté négative, 41, 43
 liberté positive, 41
 libre arbitre, 29, 35, 41, 43, 44, 47, 48, 56, 58, 106,
 122, 125, 126, 127, 392, 395
 lien causal, 67, 186, 306
 lien indéterminé, 327, 330
 lien intérieur, 267, 307
 lien naturel, 89, 98, 110, 138, 232, 268, 306, 307,
 335, 373, 417
 limitation de l'arbitraire, 20, 329, 330, 336, 337,
 341, 343, 344, 345, 346, 349, 350, 352, 354,
 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365
 linguistique générale, 11, 19, 241, 242, 243, 244,
 245, 246, 247, 248, 250, 251, 259, 264, 270,
 276, 277, 293, 297, 366, 367, 370, 402, 448, 461
 locuteur, 29, 42, 91, 250, 418, 441, 462, 474
 logicien, 52, 56, 154, 374, 385, 464

logique, 12, 15, 22, 30, 49, 50, 51, 60, 66, 69, 71,
 85, 108, 129, 132, 154, 161, 163, 182, 188, 189,
 195, 204, 207, 209, 211, 212, 223, 224, 231,
 233, 234, 238, 241, 245, 250, 260, 264, 273,
 274, 280, 282, 283, 291, 292, 306, 315, 325,
 330, 333, 334, 347, 356, 358, 359, 365, 369,
 374, 378, 381, 383, 386, 391, 405, 423, 429,
 436, 437, 440, 442, 448, 449, 451, 453, 454,
 457, 458, 459, 465, 470, 473, 479, 482, 483, 484
 lois (de la langue), 21, 34, 37, 43, 45, 54, 55, 117,
 142, 144, 153, 157, 201, 202, 207, 215, 224,
 225, 230, 243, 259, 266, 268, 270, 271, 276,
 279, 282, 288, 291, 294, 317, 368, 375, 377,
 406, 410, 413, 417, 442, 448, 451, 456, 457,
 459, 464, 466, 468, 469, 470, 472, 480, 481,
 484, 487, 488

M

Mahomet (le prophète), 123, 125, 165, 188
 marginalité, 209, 232, 267, 341
 masses amorphes, 324, 325, 328, 332
 mathématique, 48, 73
 mémoire, 23, 42, 94, 144, 145, 157, 158, 183, 195,
 213, 214, 238, 248, 344, 355, 356, 364, 379,
 398, 400, 427, 464, 475, 476, 487
 mémoire mécanique, 157, 158
 mémoire représentative, 157, 158
 mémoire reproductrice, 214
 mémoire sensitive, 157
 métalinguistique, 418
 métaphore, 280, 436
 mimes, 198
 mimésis, 205
 mimétisme, 418
 minorité, 13, 209, 267, 268
 modalité, 37, 38, 40, 41, 43, 104, 116
 mode mixte, 26, 96, 98
 Moïse (le prophète), 136
 monde extérieur, 26, 43, 74, 106, 107, 111, 112,
 211, 212, 258, 413, 424, 433, 442, 445, 446,
 465, 471, 474
 morphème, 348, 349
 morphologie, 349, 352, 405, 420
 motivation, 13, 34, 48, 55, 58, 65, 70, 95, 136, 160,
 163, 167, 182, 206, 207, 222, 237, 248, 249,
 336, 337, 343, 344, 345, 347, 352, 354, 355,
 356, 358, 361, 362, 363, 365, 379, 405, 406,
 407, 408, 409, 411, 415, 416, 418, 419, 420,
 423, 452, 455, 467, 484, 486, 487, 488
 motivation relative, 336, 337, 343, 344, 347, 352,
 354, 358, 361, 405, 420
 motivé, 20, 21, 46, 49, 57, 58, 61, 79, 131, 249,
 336, 337, 348, 356, 358, 360, 362, 364, 404,
 405, 406, 407, 409, 411, 414, 415, 419, 420,
 422, 441, 452, 453, 457, 458, 467
 mots primitifs, 51, 56, 161, 172, 225, 229
 mouvements, 24, 94, 157, 159, 170, 197, 207, 210,
 232, 445
 Moyen-âge, 25, 57, 65, 91, 107, 112, 171, 192,
 196, 204, 253
 mutabilité, 259, 262, 263, 365, 366, 435, 449
 mutazilisme, 60, 123, 190
 mutazilite, 60, 125, 164, 188, 189, 204

N

nationalisme, 138
naturel, 25, 26, 29, 31, 34, 44, 46, 55, 64, 67, 68, 76, 78, 94, 98, 107, 111, 120, 138, 140, 141, 155, 156, 167, 171, 179, 184, 186, 187, 193, 196, 197, 199, 205, 210, 214, 216, 218, 219, 220, 222, 231, 232, 253, 259, 265, 266, 267, 268, 269, 292, 304, 306, 307, 368, 373, 377, 390, 393, 406, 425, 436, 439, 441, 448, 455, 457, 463, 480, 485
nécessaire, 13, 15, 16, 18, 21, 24, 29, 31, 41, 64, 77, 83, 87, 104, 115, 127, 129, 138, 139, 140, 141, 148, 149, 152, 153, 155, 157, 161, 168, 170, 173, 176, 178, 179, 184, 185, 190, 191, 192, 202, 205, 208, 212, 217, 223, 226, 228, 229, 247, 259, 274, 285, 298, 312, 334, 339, 350, 370, 382, 402, 403, 404, 413, 415, 416, 425, 429, 432, 441, 447, 448, 449, 450, 451, 457, 458, 478, 481
nécessité, 15, 18, 22, 29, 37, 39, 57, 66, 69, 123, 144, 148, 153, 161, 163, 166, 170, 172, 173, 175, 179, 184, 201, 204, 206, 211, 212, 231, 234, 246, 261, 276, 284, 309, 318, 320, 321, 373, 404, 413, 415, 432, 437, 440, 446, 447, 449, 457, 458, 463, 481, 484
négatif, 35, 39, 40, 41, 46, 79, 146, 172, 281, 296, 312, 313, 348, 387, 395, 401, 417, 433
négativité, 313
Nemrod, 132, 133
néo-descriptivisme, 386
néo-descriptivistes, 386, 387
néologisme, 52, 53, 379, 435, 446
Nimrod Voir Nemrod
Noé (le prophète), 132, 134, 135
nom, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 27, 30, 32, 38, 39, 40, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 73, 75, 76, 77, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 103, 104, 108, 109, 110, 111, 112, 115, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 150, 151, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 183, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 195, 197, 198, 200, 201, 203, 204, 209, 212, 214, 216, 218, 220, 221, 225, 227, 228, 233, 235, 241, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 266, 274, 277, 280, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 300, 302, 306, 313, 319, 336, 341, 344, 345, 351, 365, 367, 372, 374, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 406, 408, 410, 417, 419, 420, 427, 429, 430, 432, 436, 437, 438, 440, 459, 460, 461, 464, 467, 468, 470, 471, 484, 485, 487, 488
nom commun, 38, 54, 142, 221, 378, 381, 382, 383, 387, 388, 393, 410, 467
nom propre, 21, 48, 54, 56, 66, 73, 129, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 470

nomenclature, 177, 206, 233, 237, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 293, 316, 319, 323, 332, 353, 441
nominalisme, 107, 108, 109, 112, 253
nominaliste, 13, 184
nomination, 26, 42, 48, 57, 122, 124, 125, 128, 129, 171, 176, 178, 190, 206, 379, 392, 400, 471, 474, 487
nommé, 17, 48, 108, 122, 126, 127, 128, 129, 130, 143, 144, 162, 164, 171, 173, 176, 177, 178, 179, 189, 227, 243, 253, 379, 382, 383, 386, 392, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 437, 467, 473, 487
non arbitraire, 54, 62, 63, 66, 68, 69, 70, 116, 117, 197, 203, 206, 254, 302, 359, 363, 368, 394, 420, 430, 432, 449, 452, 454, 458, 459, 469, 474, 481, 485, 486, 489
non naturel, 26, 28, 47, 67, 89, 218, 262
non nécessaire, 288, 415, 416
non principe, 480
non système, 369, 480
non-accidentel, 447
non-contradiction (principe), 370, 451, 452, 458
norme, 65, 87, 124, 262, 268, 272, 278, 279, 280, 291, 347, 365, 412
Nyāya, 65, 107, 142, 179, 180, 184

O

objet désigné, 207, 257, 277
objet extérieur, 26, 76, 104, 254, 255, 256, 258, 285, 286, 288, 289, 290, 307, 316, 412
obscurité, 93, 98, 101, 114, 450
Occident, 12, 67, 91, 161, 185, 222, 416
onomatopée, 70, 76, 163, 171, 175, 198, 204, 205, 209, 238, 267, 268, 337, 424, 453, 465
onomatothète, 187
ontologie, 108, 184, 379, 421, 423, 433, 451
onymique, 288
oppositions (série d'), 13, 60, 313, 317, 319, 320, 334, 372, 378, 402, 403
organisme, 54, 270, 274, 293, 294, 295, 357, 407, 410
Orient, 12, 65, 91, 94, 161, 162, 185, 192, 222
origine des langues Voir origine du langage
origine du langage, 12, 44, 76, 101, 205, 218, 223, 232, 238, 263, 379
origine du langage (des langues), 13, 26, 33, 44, 61, 64, 65, 115, 120, 141, 156, 167, 175, 176, 184, 188, 189, 190, 193, 196, 204, 205, 239, 253, 287, 306, 442, 444, 475, 477, 479, 485

P

paradigme, 31, 110
paradoxe, 110, 131, 205, 262, 271, 274, 279, 281, 311, 313, 367, 368, 430, 443, 483
parole, 31, 40, 45, 48, 64, 65, 66, 68, 73, 107, 111, 127, 130, 135, 153, 155, 165, 166, 168, 174, 175, 179, 180, 182, 190, 191, 193, 197, 200, 206, 217, 218, 230, 248, 260, 261, 265, 270, 344, 372, 373, 389, 395, 434, 439, 441, 444, 462, 480, 488
Péleg Voir Phaleg

pensée, 14, 16, 17, 20, 21, 28, 32, 37, 38, 39, 40, 45, 47, 48, 49, 50, 52, 54, 56, 57, 60, 62, 64, 66, 67, 72, 74, 75, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 91, 92, 94, 101, 103, 106, 107, 111, 112, 113, 115, 116, 136, 137, 138, 139, 141, 146, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 160, 161, 168, 169, 174, 175, 197, 200, 201, 203, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 217, 218, 219, 221, 224, 227, 228, 232, 236, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 256, 258, 259, 266, 285, 290, 291, 292, 305, 317, 323, 327, 332, 368, 369, 370, 371, 372, 375, 377, 380, 381, 387, 392, 394, 398, 400, 409, 417, 424, 440, 443, 444, 445, 449, 453, 460, 461, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 483, 485, 486, 487, 488

perceptible, 393, 424, 466, 471

perception, 53, 76, 83, 87, 102, 103, 104, 158, 169, 179, 235, 290, 394, 440, 463

permutation, 64, 90, 163, 164, 165, 166

Phalej (un des petit fils de Noé), 129, 133

phénomène socio-historique, 259, 261, 263, 266

phonation, 109, 167, 184

phonétique, 42, 52, 74, 161, 167, 185, 202, 206, 237, 243, 268, 276, 277, 304, 348, 365, 391, 413, 418, 445, 462

phusei, 27, 67, 253, 265

physionomie, 259, 265

physique, 34, 37, 69, 107, 173, 176, 180, 205, 211, 221, 243, 299, 300, 373, 378, 380, 462, 489

polysémie, 142, 377

positif, 35, 39, 40, 43, 46, 122, 215, 221, 270, 312, 313, 348, 350, 351, 368, 395, 411, 433

pragmatique, 173

préconnaissance, 354, 355, 356

prémices, 227

prénom, 395

principe, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 30, 32, 35, 41, 47, 50, 51, 55, 63, 96, 110, 118, 126, 127, 144, 145, 165, 175, 176, 185, 189, 197, 201, 202, 203, 205, 215, 223, 228, 229, 241, 247, 249, 251, 257, 258, 260, 264, 266, 267, 268, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 281, 283, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 293, 298, 300, 303, 304, 305, 317, 318, 329, 330, 331, 333, 335, 336, 337, 342, 351, 353, 356, 357, 360, 362, 364, 366, 367, 368, 370, 382, 392, 395, 398, 401, 402, 403, 404, 408, 416, 421, 423, 426, 429, 432, 438, 442, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 460, 465, 467, 478, 480, 481, 485

pronom, 121, 349, 418

proposition, 13, 15, 24, 28, 36, 51, 91, 92, 104, 139, 182, 320, 322, 341, 357, 359, 372, 384, 405, 430, 447, 452, 453

propriété, 12, 39, 44, 47, 86, 108, 110, 118, 126, 127, 138, 147, 165, 173, 176, 212, 225, 227, 389, 390, 394, 434, 451, 453, 464, 486

psychique, 260, 299, 300, 301, 303, 304, 307, 340

psychologie, 162, 241, 260, 282, 351

psychologique, 116, 151, 152, 154, 157, 282, 283, 289, 354, 378, 379, 433

Q

qualisigne, 375

qualité sensible, 85, 100, 101, 128

qualités de puissance, 100, 446

qualités premières, 100

qualités secondes, 85, 100

quiddité, 126

R

radicalement arbitraire, 120, 268, 279, 285, 298, 302, 305, 306, 307, 308, 326, 329, 336, 337, 338, 357, 358

raison suffisante (principe), 453, 457

raisonnement, 31, 40, 72, 90, 93, 97, 113, 114, 158, 166, 170, 172, 180, 182, 189, 194, 195, 212, 231, 233, 236, 282, 287, 290, 304, 317, 325, 334, 347, 358, 400, 429, 430, 433, 434, 436, 440, 443, 447, 448, 451, 454, 455, 457, 466

rapport horizontal, 310, 311, 318, 324, 325, 326, 335, 353, 360

rapport vertical, 310, 311, 318, 322, 324, 325, 326, 330, 335, 339, 360

rapports associatifs, 345, 346, 348, 356, 357, 361, 363

rapports syntagmatiques, 308, 338, 343, 345, 346, 348, 360, 362

rationalisme, 60, 469

réalisme, 13, 112, 184, 253

réalité, 16, 20, 21, 22, 27, 28, 34, 41, 43, 44, 48, 52, 53, 55, 63, 69, 74, 75, 78, 80, 83, 84, 92, 103, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 118, 126, 130, 131, 135, 140, 143, 164, 165, 179, 182, 186, 192, 201, 212, 213, 214, 215, 216, 235, 236, 237, 241, 253, 257, 259, 260, 261, 263, 266, 267, 269, 276, 280, 281, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 293, 294, 303, 307, 310, 312, 314, 315, 320, 321, 334, 343, 355, 356, 358, 360, 363, 366, 367, 368, 369, 372, 374, 376, 378, 379, 380, 388, 393, 402, 403, 405, 410, 420, 422, 423, 426, 427, 429, 432, 433, 443, 444, 451, 453, 454, 455, 457, 458, 460, 464, 465, 466, 469, 471, 476, 477, 480, 482, 483, 484, 485, 488

réalité extérieure, 44, 111, 213, 214, 288, 289, 290, 293, 358

recréation (des mots), 53, 56, 57

référence, 19, 34, 59, 66, 67, 73, 81, 84, 87, 89, 95, 97, 109, 123, 139, 157, 186, 200, 250, 253, 291, 322, 346, 369, 378, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 398, 399, 412, 413, 417, 435, 470, 484

référence directe, 346, 386, 387, 388

référence indirecte, 346, 387, 388

réfèrent, 21, 24, 27, 106, 108, 143, 254, 287, 289, 372, 374, 377, 378, 381, 384, 388, 401, 402, 403, 412, 414, 415, 416, 422, 432, 460, 464, 465, 471, 474

règle, 29, 37, 65, 66, 75, 79, 96, 114, 155, 175, 206, 220, 224, 237, 268, 310, 396, 412, 417, 469

régularité, 37, 40, 144, 145, 185, 296

relation externe, 327, 338, 365

relation interne, 327, 328, 333, 338, 365

- relativement motivé, 36, 331, 336, 337, 338, 339, 342, 344, 345, 346, 347, 349, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 452
- relativité, 318, 319, 334, 360, 362, 419
- Renaissance, 71, 120, 121, 190, 192, 226, 447
- représentation, 14, 25, 27, 32, 46, 47, 48, 49, 58, 78, 84, 85, 87, 100, 105, 111, 150, 158, 159, 213, 214, 215, 216, 227, 229, 288, 290, 331, 373, 376, 392, 393, 394, 443, 445, 454, 460, 464, 466, 467, 474, 489
- ressemblance, 27, 28, 32, 33, 38, 70, 77, 81, 87, 94, 110, 113, 116, 141, 144, 148, 150, 151, 162, 167, 171, 172, 176, 183, 184, 187, 198, 200, 201, 212, 214, 215, 217, 219, 221, 222, 288, 373, 399, 417, 460, 466
- révélateur, 19, 373
- révélation, 121, 123, 130, 136, 188, 189, 190, 250, 367
- rhème, 375, 410
- rhétorique, 65, 418, 433
- romain, 25, 138, 203
- rudiment, 303, 417
- S**
- sagesse, 171, 239, 400, 436, 437, 438, 446, 459
- Sanaï, 136
- Sara (femme d'Abraham), 129
- schmididentité, 387
- science, 12, 13, 14, 15, 34, 87, 105, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 140, 146, 149, 165, 171, 184, 185, 189, 190, 191, 192, 195, 199, 207, 230, 231, 233, 235, 236, 238, 245, 260, 274, 276, 282, 283, 367, 374, 379, 380, 435, 437, 443, 446, 455, 456, 468, 469, 481
- scientifique, 22, 48, 52, 53, 80, 190, 196, 226, 229, 236, 238, 239, 286, 290, 374, 379, 447, 454, 455, 457, 458, 480, 488
- Sem (fils de Noé), 129, 132, 133, 134
- sémantique, 30, 35, 47, 49, 74, 91, 147, 149, 264, 335, 348, 349, 351, 352, 380, 405, 411, 415, 429, 474
- sémiologie, 255, 260, 266, 274, 275, 282, 289, 295, 318, 322, 363, 411, 414, 419
- sémique (principe), 142, 144, 145
- sens figuré, 65, 66, 418
- sens propre, 24, 65, 66, 77, 123, 136, 147, 199, 418
- sensation, 38, 47, 76, 81, 101, 108, 109, 151, 152, 175, 221
- sensible, 80, 104, 181, 207, 214, 373, 443, 445, 466
- sentiment, 32, 76, 83, 87, 104, 137, 176, 206, 212, 213, 214, 257, 258, 263, 418, 441
- Siècle des Lumières, 39, 45, 192, 437, 444, 475
- sigle, 54
- signe analogue, 180, 424
- signe arbitraire, 35, 37, 62, 79, 115, 121, 149, 152, 180, 181, 209, 217, 218, 259, 295, 302, 318, 329, 335, 337, 345, 393, 406, 411, 424, 425, 426, 427, 453
- signe artificiel, 13, 34, 55, 56, 68, 78, 151, 163, 170, 217, 218, 219, 220, 221, 436, 446, 486
- signe déterminé, 323, 327, 329, 332, 338
- signe figuré, 180, 181
- signe indéterminé, 328, 329, 337, 338
- signe intelligible, 104, 115, 373, 450
- signe isolé, 322, 330, 334, 335, 353
- signe naturel, 13, 26, 34, 45, 46, 47, 55, 62, 78, 79, 116, 162, 163, 170, 180, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 206, 207, 209, 210, 217, 218, 219, 220, 221, 268, 417, 418, 424, 425, 426, 427, 439, 478, 486
- signe symbole, 13, 216, 217, 424
- signes accidentels, 217, 221
- signes analogiques, 181, 200, 201, 202, 217, 219
- signes data, 210
- signes d'institution, 34, 46, 78, 116, 217, 218, 478
- signes imitatifs, 197
- signes indicateurs, 197, 207
- signes intentionnels, 210, 211
- signes involontaires, 47, 55, 215, 221
- signes métaphoriques, 209
- signes volontaires, 45, 47, 55, 215, 221
- signifiant, 11, 20, 21, 24, 27, 67, 91, 94, 106, 111, 112, 129, 140, 186, 187, 212, 215, 227, 246, 258, 268, 271, 279, 285, 286, 287, 288, 289, 293, 295, 297, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 335, 337, 338, 339, 341, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 369, 370, 372, 373, 374, 376, 377, 378, 380, 383, 392, 397, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 408, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 422, 426, 430, 432, 449, 455, 456, 460, 464, 465, 474, 485
- signifiant graphique, 374
- signifiant-signifié, 322, 326, 327, 328, 329, 335
- signification, 24, 25, 31, 32, 39, 49, 52, 53, 54, 56, 68, 76, 81, 89, 90, 91, 92, 98, 99, 101, 102, 103, 108, 111, 112, 114, 118, 120, 140, 143, 145, 146, 147, 148, 151, 153, 154, 156, 157, 162, 168, 177, 186, 187, 190, 192, 198, 202, 204, 205, 210, 211, 212, 213, 214, 218, 221, 223, 224, 228, 232, 234, 277, 281, 282, 283, 284, 295, 304, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 325, 326, 334, 348, 367, 369, 373, 374, 375, 376, 377, 380, 384, 385, 387, 388, 398, 403, 408, 410, 411, 414, 415, 416, 417, 422, 425, 430, 431, 432, 461, 474, 481
- signifié, 11, 20, 21, 24, 25, 27, 30, 31, 91, 94, 106, 111, 149, 187, 212, 246, 258, 268, 271, 279, 285, 286, 287, 288, 289, 293, 295, 297, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 321, 322, 323, 325, 326, 328, 330, 332, 333, 335, 337, 338, 339, 341, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 357, 358, 360, 361, 362, 365, 366, 367, 369, 370, 372, 373, 374, 376, 377, 378, 380, 387, 388, 389, 399, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 408, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 422, 426, 430, 432, 449, 455, 456, 460, 464, 465, 471, 474, 485
- simile, 310
- similia, 310
- sinsigne, 375
- société, 29, 41, 43, 52, 53, 54, 59, 60, 61, 64, 72, 74, 161, 187, 193, 195, 222, 228, 238, 246, 253,

259, 262, 270, 271, 274, 282, 293, 294, 394, 396, 405, 406, 438, 439, 450, 461, 462, 472, 476, 477, 488

socio-historique, 261, 266

Socrate, 108, 146, 150, 156, 163, 164, 166, 171, 172, 186, 187, 203, 216, 235, 385, 395, 436

solidaire, 282, 294, 308, 319, 345, 463

solidarité, 294, 295, 309, 344, 345, 346, 349, 357, 359, 360, 361

sourds-muets, 274

Spécialisation (phénomène), 142, 200, 224

spiritualité, 194

spirituel, 27, 103

statu quo, 28

statut, 12, 13, 26, 27, 34, 68, 71, 79, 81, 89, 93, 98, 105, 108, 111, 112, 116, 123, 124, 127, 129, 130, 140, 142, 150, 179, 184, 186, 189, 192, 194, 196, 205, 206, 207, 208, 210, 217, 219, 253, 288, 292, 307, 315, 324, 328, 348, 360, 408, 419, 425, 439, 453, 467

stimulus / réponse, 215

Stoïciens, les, 27, 111, 372, 375

structuralisme, 27, 329, 377, 378, 402

structuraliste, 241, 372, 402

structure, 26, 27, 28, 30, 122, 134, 173, 227, 414, 420, 455, 461, 462, 463, 464, 476

substance, 94, 96, 104, 110, 242, 322, 350, 380, 432, 439, 455

suffixe, 341, 344, 348, 355

sujet parlant, 34, 41, 91, 272, 321, 347, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 369, 470

sultan, 130, 398

sumbolon, 24, 216

syllogisme, 25, 290

symbole, 24, 25, 26, 27, 48, 67, 186, 216, 233, 246, 266, 277, 303, 366, 374, 375, 410, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 422, 425, 485

symbolique, 25, 27, 28, 69, 197, 214, 215, 273, 410, 415, 418, 424, 450, 465, 469, 481

symbolisant, 26, 414, 415, 416

symbolisation, 25, 187, 214, 415, 416

symbolisé, 26, 414, 415, 416

synchronie, 295, 320, 365

synonyme, 142, 143, 148, 149, 185, 309, 319, 392, 467

synonymie, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 184, 391, 392, 427, 466, 483

synonymie totale, 148

syntagmatiquement, 315, 354

syntaxe, 434

systematicité, 362

système, 20, 21, 39, 40, 60, 68, 72, 134, 173, 190, 197, 200, 205, 215, 232, 233, 242, 243, 244, 245, 252, 253, 254, 255, 257, 260, 262, 263, 266, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 283, 286, 287, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 302, 303, 307, 308, 309, 311, 314, 315, 317, 318, 319, 321, 322, 325, 326, 330, 331, 332, 334, 336, 344, 345, 346, 354, 355, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 369, 372, 377, 378, 388, 394, 396, 402, 404, 414, 415, 419, 420, 426, 431, 438, 449, 451, 462, 463, 465, 467, 469, 474, 477, 480, 485, 487, 488, 489

T

tawāḍu, 188

tawqīf, 123, 190, 191

temps, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 29, 30, 33, 36, 38, 41, 47, 52, 54, 56, 57, 60, 62, 64, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 78, 85, 92, 96, 104, 112, 127, 129, 132, 133, 136, 137, 143, 149, 152, 154, 159, 168, 169, 175, 181, 185, 186, 188, 194, 195, 196, 200, 203, 206, 207, 208, 209, 212, 213, 215, 219, 224, 225, 228, 232, 237, 241, 247, 257, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 271, 274, 277, 279, 281, 282, 283, 284, 291, 292, 294, 297, 302, 303, 318, 319, 320, 344, 348, 356, 360, 364, 368, 370, 374, 383, 397, 406, 408, 409, 411, 413, 429, 430, 431, 432, 435, 436, 439, 441, 449, 451, 452, 457, 458, 460, 462, 467, 468, 469, 473, 475, 476, 478, 483, 485, 488, 489

termes coexistants, 311, 312, 315, 316, 319, 329, 338, 367

termes généraux, 113, 417

termes positifs, 313, 367

termes primitifs, 51, 92, 230

terminologie, 13, 17, 20, 34, 35, 46, 78, 106, 242, 246, 248, 250, 255, 293, 297, 302, 303, 305, 351, 358, 401, 417

théologie, 60, 123, 131, 189, 190

théorie, 14, 19, 21, 28, 46, 47, 68, 75, 94, 95, 107, 109, 116, 140, 148, 152, 154, 156, 175, 179, 180, 184, 208, 212, 213, 214, 215, 221, 226, 230, 231, 235, 257, 286, 292, 293, 297, 300, 314, 316, 329, 332, 333, 334, 337, 342, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 369, 372, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 402, 403, 419, 420, 429, 433, 445, 456, 464, 466, 469, 479, 481, 484, 485

thesai, 27

Tora *Voir* Bible

tropes, 418

U

unité, 137, 226, 299, 303, 304, 305, 311, 312, 326, 334, 336, 345, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 378, 388, 401, 420, 425, 443, 462

universalité, 108, 112, 235, 460, 469, 481

universel, 29, 89, 108, 109, 112, 113, 116, 214, 226, 229, 235, 243, 367, 381, 431, 468, 469, 488

usage, 13, 23, 40, 41, 42, 49, 50, 58, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 76, 90, 91, 96, 109, 113, 114, 118, 127, 138, 139, 140, 141, 144, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 163, 166, 167, 169, 170, 173, 175, 177, 178, 180, 182, 184, 186, 195, 198, 200, 203, 207, 209, 210, 214, 222, 227, 228, 230, 235, 237, 246, 248, 258, 262, 263, 265, 272, 274, 281, 302, 331, 354, 369, 377, 378, 385, 389, 392, 393, 397, 400, 406, 407, 415, 419, 428, 430, 431, 433, 434, 436, 438, 440, 441, 442, 451, 454, 455, 459, 469, 472, 477, 478, 482

usager, 169

V

valeur, 12, 22, 29, 54, 90, 94, 115, 126, 146, 147, 149, 156, 157, 167, 172, 174, 190, 210, 215, 227, 232, 236, 238, 257, 261, 263, 279, 285, 290, 292, 293, 297, 298, 301, 303, 305, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 344, 350, 351, 353, 359, 362, 364, 365, 367, 368, 369, 372, 375, 376, 377, 378, 380, 394, 402, 407, 408, 419, 425, 430, 452, 463, 477, 481

valeur absolue, 294, 319, 334, 477

valeur relative, 319, 325, 334

variation des langues *Voir* diversité des langues

variété, 33, 115, 139, 158, 273, 422, 424, 427, 428, 441, 453, 482, 486

vérité, 15, 24, 40, 46, 52, 65, 71, 81, 84, 85, 86, 87, 95, 101, 104, 105, 108, 110, 114, 130, 132, 136, 154, 155, 160, 172, 173, 176, 178, 190, 192, 194, 203, 205, 224, 230, 239, 249, 251, 270, 273, 278, 298, 305, 313, 333, 336, 354, 363, 367, 379, 385, 387, 398, 401, 414, 432, 445, 450, 451, 457, 458, 471, 482, 489

vision, 16, 21, 95, 116, 140, 154, 210, 235, 250, 332, 416, 428, 429, 465

vocal, 24, 27, 28, 31, 67, 111, 159, 160, 167, 173, 177, 186, 193, 197, 213, 255, 257, 270, 304, 307, 372

volontaire, 25, 32, 40, 44, 49, 72, 89, 91, 92, 97, 103, 113, 152, 158, 159, 161, 163, 166, 203, 204, 206, 221, 253, 254, 255, 259, 261, 262, 279, 281, 282, 283, 405, 412, 427, 434, 435, 437, 454, 459, 470

volonté, 13, 23, 29, 30, 35, 41, 43, 44, 47, 63, 71, 72, 73, 74, 86, 88, 93, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 115, 123, 128, 131, 137, 139, 146, 161, 180, 204, 206, 210, 215, 219, 221, 222, 227, 236, 245, 261, 262, 271, 281, 294, 335, 395, 404, 405, 428, 437, 451

vouloir, 41, 43, 55, 58, 99, 294, 311

W

wahy, 123, 190

Wasil bin 'Ataa, (fondateur du Mutazilismz, 60

Y

Yaphet (fils de Noé), 133

Bibliographie générale

1. Livres et articles:

- 1- Aarsleff, Hans. Condillac, Taine et Saussure. Dans Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard. Genève ; Paris : Slatkine, 1982. P165-174.
- 2- 'Abd Assalām Almusdī. Altafkīr Allissāni fī Alḥadāra Al'arabyya. (La réflexion linguistique dans la civilisation arabe). Tunis : Addār al'arabyya lilkitāb. 1986.
- 3- 'Abdu attwāb, Ramaḍān. Ālmaḍḥal ilā 'ilm āllūgā wminhāg ālbaḥṭ ālluḡawī (Introduction à la linguistique et la méthode de recherche linguistique). Le Caire, Maktabat ālhāngī 1997.
- 4- Abélard, Pierre. Œuvres choisies (Logique, Ethique, Dialogue entre un philosophe, un juif et un chrétien); textes représentés et traduits par Maurice de Gandillac. Paris : Aubier 1945.
- 5- Abul Fida, Imad al-dīn Ismā'īl Ibn Ali. Almuḥtaṣar fi Aḥbār Albaṣar (L'abrégé dans les annales du monde). Le Caire: Dār Alma'ārif. (S.D).
- 6- Aḍāmin, Ḥātīm. 'Lm āllūgā. (la linguistique). Moussul : Imprimerie de l'Enseignement Supérieur 1989.
- 7- Akatane Suenaga. Saussure, un système de paradoxes: Langue, parole, arbitraire et inconscient. Limoges 2005.
- 8- Akatane, Suenaga. Des deux arbitraires, absolu et relatif, à un arbitraire 'primaire'- le fait linguistique et le devenir du signe chez Saussure. In: Cahiers Ferdinand de Saussure 1999/52, 189-200.
- 9- Al'askarī, Abī Hilāl. Alfurūq aluḡawia (ou) fi alluḡa (les différences dans la langue) texte arabe, révisé et annoté par M. Ibrahīm Salīm. Le Caire : Dār al'lm walṭaqfāa. S.D.
- 10- Alfārābī, Abū Naṣr. Kitāb Alḥurūf, préface et commentaire par Muḥsin Maḥdī. Beyrouth : Dār Almašriq. 1990.
- 11- Alḡazalī, Abū Ḥāmid. Almuṣtaṣfā min Ilm Aluṣūl, tome 1, 3; étudié et révisé par Ḥamza bin Zuhair Ḥāfiṣ. Djedda (Arabie Saoudite) : Šarikat Almadīnā Almunawara lilṭibā'a. 1993.
- 12- Al-Ġurḡānī, 'Abdil Qāhir. Asrār al-balāḡa fi 'lm ālbyān. Beyrouthe : Dār alma'rifa, (SD). (ḥadday alḥaqīqa walmaḡāz p.303-316).
- 13- Al-Ġurḡānī, 'Abdil Qāhir. Dalāil Ali'ḡāz fi 'lm ālma'ānī (les preuves de l'Eloquence en sémantique). Beyrouthe: Dār ālkutub āl'ilmyā. 1988.
- 14- Alkalidi, Saīd. Al mu'ḡam wal muṣtalaḥ bayna aliḥtilāf wal i'tilāf. Disponible sur : www.arabization.org.ma/downloads/majalla/50/docs/101.doc

- 15- Almaşry, 'Abd Alfatāh; Almussdī, 'Abd Assalām. Altafkīr Allissāni fī Alḥadāra Al'arabyya. (La réflexion linguistique dans la civilisation arabe). Disponible sur: <http://www.awu-dam.org/mokifadaby/135-136/mokf135-136-016.htm>
- 16- Alnīlī, 'Ālim Sbt. Āllūgā Ālmuwahādā (La langue unie), tome 1. Bagdad : Maktabat ālmanşūr 1999.
- 17- Alqādī 'Abd Alġabbār. Almuġnī fi Abwāb Altawhīd Wāl'adl. T. 5 (Alfiraq ġair Alislāmyyā), révisé par Maḥmūd Muḥamad Qāsim. Le Caire : Alhaiā Almaşryya Al'āmā. 1962.
- 18- Alrajiḥi, Abda. Derous fi almaḍāhib alnaḥawia (Cours de doctrines santaxiques). Beyrouth: Dār alnahḍa al'arabia. 1980.
- 19- Al-Razi, Faḥr Al-Dīn. Mafātiḥ Alġāyb ou Altafsīr alkabīr [la grande interprétation (du Coran)? T. 2]. Beyrouth: Dār Alfikr. 1981.
- 20- Al-Rumānī; Al Ḥatabi; Al-Ġurġānī. Trois thèses de l'Eloquence du Coran; révisées par Muḥamed Ḥalaf Allah Aḥmed et Dr. Muḥamed Zaġlūl Salām. Le Caire: Dār Alma' ārif 1976.
- 21- Al-Suyūṭī, Ġalāl Addīn 'Abd Arrahmān Bin Abī Bakr. Al-Muzhir, tome I, formalisé, corrigé et annoté par plusieurs. Le Caire, éd. Dār al-turaṭ. (s.d.).
- 22- Ālutaḥibī, Ġālib. Fī 'ilm āllūgā (En linguistique). Collection Ālmwsū'a ālşaġīrā.. Baghdad : Dār āşuūn aṭaqāfiyā āl'āmā. 1986.
- 23- Amacker, René. 1974. Sur la notion de valeur. In Studi Saussuriani par Robert Godel. Bologna : Mulino. P. 7-43.
- 24- Amacker, René. Aspects de la philosophie du langage à Rome Varron, Lucrèce, Augustin. Dans Origines du langage. Paris : Seuil. Mai 2007, p. 101-118.
- 25- Anīs, Ībrāhīm. Dalālat ālālfāz (La signification des mots). Le Caire : Maktabat ālānglo ālmaşryyā 1963.
- 26- Aristote. Catégories, Sur l'interprétation, Organon. Introduction, traduction, notes et index de Sur l'interprétation par Catherine Dalimier. Paris, éd. GF Flammarion 2007. (chapitre 1, "principes").
- 27- Aristote. La Métaphysique d'Aristote I; introduction et note de Alexis Pierron et Charles Zévort. Paris: Ebrard et Joubert 1840.
- 28- Aristote. Logique d'Aristote; T. II Premiers analytiques; traduit et annoté par J. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris: Librairie de Ladrage 1839.
- 29- Aristote. Organon I Catégories, II De L'Interprétation, traduction nouvelle et notes par J. Tricot. Paris : J. Vrin 1966.
- 30- Aristote. Physique I-IV. Paris : Les belles lettres 2000.
- 31- Aristote. Topiques, Organon V; traduction de J. Tricot. Paris: J. Vrin 2004.
- 32- Arnaldez, Roger. Œuvre de Fakhr al-Dīn al-Rāzī, commentateur du Coran et philosophe. Paris: J. Vrin. 2002.

- 33- Arnauld, Antoine; Lancelot, Claude. Grammaire générale et raisonnée; remarques de Ch. Duclos; introduction de Michel Foucault. Paris : republications Paulet. 1969.
- 34- Arrivé, Michel. A la recherche de Ferdinand de Saussure. Paris : PUF 2007.
- 35- Arrivé, Michel. Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient. Paris:PUF 1994.
- 36- Arrivé, Michel. Le linguiste et l'inconscient. Paris; PUF 2008.
- 37- Aubenque, Pierre. Le problème de l'être chez Aristote. Paris: PUF 1997.
- 38- Auroux, Sylvain Histoire des idées linguistiques, tome 1. Bruxelles, éd. Pierre Mardaga 1989.
- 39- Auroux, Sylvain. Comment surmonter Babel? Monogénéisme et universalité linguistique. Dans Babel ou La diversité des langues. Corps Ecrit, n° 36. Paris : PUF, 1991. p. 115-122.
- 40- Auroux, Sylvain. Deschamps, Jacques. Kouloughli, Djamel. La philosophie du langage. Paris, éd. Quadrige/ Puf 2004.
- 41- Auroux, Sylvain. Deux hypothèses sur l'origine de la conception saussurienne de la valeur linguistique. Dans Travaux de linguistique et de littérature. XXIII, I. Strasbourg : Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg 1985. p. 295-299.
- 42- Auroux, Sylvain. Empirisme et théorie linguistique chez Condillac. Dans Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard. Genève ; Paris : Slatkine, 1982. P. 177-420.
- 43- Auroux, Sylvain. La définition et la théorie des idées. Dans La definition. Centre d'études du lexique. Paris: Larousse, 1990. p. 30-40.
- 44- Auroux, Sylvain. La philosophie du langage. Paris : PUF 2008.
- 45- Auroux, Sylvain. La Question de l'origine du langage suivi de L'historicité des sciences. Paris : Presses universitaires de France 2007.
- 46- Auroux, Sylvain. La raison, le langage et les normes. Paris : P.U.F. 1998.
- 47- Auroux, Sylvain. La sémiotique des encyclopédistes. Paris : Payot 1979.
- 48- Auroux, Sylvain. L'Encyclopédie : « Grammaire » et « Langue » au XVIIIe siècle. Paris, éd. Mame 1973.
- 49- Auroux, Sylvain; Weil, Yvonne. Dictionnaire des auteurs et des thèmes de la philosophie. Paris : Hachette 1991.
- 50- Bacon Francis. Novum organum, introduction, traduction et notes par Michel Malherbe et Jean –Marie Pousseur. Paris, éd. Puf 1986. P. 120. (livre I, 60).
- 51- Bacon, Francis. Oeuvres philosophiques, morales et politiques de François Bacon,... avec une traduction et une notice biographique par J. A. C. Buchon. Paris: l'Harmattan 2008.
- 52- Bally, Charles. L'arbitraire du signe valeur et signification, Le français Moderne. Paris 1940 8e année, N° 3, 193-206.
- 53- Bally, Charles. Linguistique générale et linguistique française. Paris : PUF 1944 P. 127-139.

- 54- Baratin, Marc; Desbordes, Françoise. Sémiologie et métalinguistique chez Saint Augustin. Dans *Langues* 16. N° 65, 1982 p. 75-89. Disponible sur: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1982_num_16_65_1120
- 55- Barthes, Roland. *Le degré zéro de l'écriture, suivi de Eléments de sémiologie*. Paris : Gonthier 1968.
- 56- Baylon, Christian, Fabre, Paul, Mitterand, Henri. *Initiation à la linguistique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*. Paris, Nathan, 1990.
- 57- Beal, Christophe. *Langage, norme et convention: les enjeux éthiques et juridiques de la parole dans les doctrines du droit naturel de Grotius à Locke*. Thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Fabien Spitz.: Philosophie : Paris 1: 2006.
- 58- Beauzée, Nicolas. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues; introduction par Barrie E. Bartlett ; vol. 1 et 2*. Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Frommann Verlag Günther Holzboog, 1974.
- 59- Benveniste, Emile. *Problèmes de linguistique générale, tome 1*. Paris : Gallimard, 1966.
- 60- Berkeley, George. *Oeuvres choisies, tome I, traduction, préface et notes de André Leroy*. France. éd. Montaigne Aubier. 1943 (Essai d'une théorie nouvelle de la vision).
- 61- Berkeley, George. *Œuvres I*. Paris : Presses universitaires de France, 1985.
- 62- Berkeley, George. *Œuvres II*. George Berkeley ; éd. publ. sous la dir. de Geneviève Brykman. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- 63- Berkeley, George. *Œuvres III. Alciphron ou Le petit philosophe; éd. publ. sous la dir. de Geneviève Brykman ; trad. de Sandra Bernas*. Paris : Presses universitaires de France, 1992.
- 64- Berkeley, George. *Œuvres IV. Le questionneur et Siris / éd. publ. sous la dir. de Geneviève Brykman ; trad. de Roselyne Dégremont*. Paris : Presses universitaires de France, 1996.
- 65- Berlioz, Dominique. *Berkeley : un nominalisme réaliste*. Paris : J.Vrin, 2000.
- 66- Beyssade, Jean-Maire. *Etudes sur Descartes*. Paris: Seuil 2001.
- 67- Biardeau, Madeleine. *Théorie de la connaissance et philosophie de la parole dans le brahmanisme classique*. Paris: Mouton 1964.
- 68- Biran, Maine de. *Influence de l'habitude sur la faculté de penser; introd., notes et appendices par Pierre Tisserand*. Paris : PUF 1954.
- 69- Boisson, Claude Pierre (1993), "La linéarité: Iconicité et arbitraire". In *L'ordre des mots, Domaine anglais, II. communications présentées à l'Atelier de linguistique du 30e Congrès de la SAES, tenu au Mans du 11 au 13 mai 1990 et à Aix-en-Provence du 24 au 26 mai 1991* Saint Etienne: CIEREC. p. 21-34.

- 70- Bolinger, Dwight (1949), "The Sign is not Arbitrary", *Boletín del Instituto Caro y Cuervo*. Bogota: Instituto caro y cuervo. 5: 52-62.
- 71- Bonad, Louis de. *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*. Tome 1; Paris: Librairie d'Adrien le clere et Ci. 2e Edit.1826.
- 72- Bouquet, Simon. Benveniste et la représentation du sens: de l'arbitraire du signe à l'objet extra-linguistique. Dans *LINX*, n° 32, 1997 p. 107-123. [n° spécial: Emile Benveniste vingt ans après]. Disponible sur: [http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Bouquet_Benveniste.html]
- 73- Bouquet, Simon. La sémiologie linguistique de Saussure: une théorie paradoxale de la référence? *Sémiologie et histoire des théories du langage*. Dans *Langages*, 26 e année, n° 107, 1992. p. 84-95.
- 74- Brancacci, Aldo. Les mots et les choses: la philosophie du langage chez Démocrite. Dans *Philosophie du langage et grammaire dans l'Antiquité : actes du colloque, Grenoble, 3-6 sept. 1985*. Bruxelles : Ousia, 1986. p. 9-28.
- 75- Bréal, Michel-Jules-Alfred. *Les Idées latentes du langage, leçon faite au Collège de France*. Paris : L. Hachette, 1868.
- 76- Brigitte Bartschat. *Manāhiġ 'Im ālluġa min Hermann Paul ila Noam Chomsky (Méthodes des sciences du langage de Herman Paul à Noam Chomsky)*, traduit en arabe avec commentaire et préface par Saïd Ḥasān Bāḥīrī. Le Caire: Muāsāsāt almuḥtār lilnašir waltawzi' 2004.
- 77- Bronckart, J. P. *Théories du langage, une introduction critique*. Bruxelles : Mardaga 1977.
- 78- Brøndal, Viggo. *Les Parties du discours, étude sur les catégories linguistiques; traduction française par Pierre Naret*. Copenhague: Einar Munksgaard. 1948.
- 79- Brosses, Charles de. *Traité de la formation mécanique des langues, et des principes physiques de l'étymologie; t. 1*. Paris : chez Saillant, Vincent, Desaint, 1765.
- 80- Brosses, Charles de. *Traité de la formation mécanique des langues, et des principes physiques de l'étymologie; t. 2*. Paris : chez Terrelonge. (s.d.).
- 81- Brunot, Ferdinand. *La pensée et la langue*. Paris: Masson et Cie 1922.
- 82- Brykman, Genviève. L'hétérogénéité des idées sensibles et le «langage de la Nature» chez Locke et Berkeley. Dans *Berkeley, langage de la perception et art de voir*. Paris : Puf 2003. p. 17-46.
- 83- Būbū, Mas'ūd. *Dirāsāt fī allūgā (Etudes dans le langage)*. Damas: Ālmaṭba' ā alġādīdā. 1989.
- 84- Bühler, Karl. L'onomatopée et la fonction représentative du langage. Dans *Essais sur le langage*. Paris : Ed. de Minuit, 1969. p. 111-132.
- 85- Burling, Robbins. (1999), "Motivation, Conventionalization and Arbitrariness", *The Origins of Language. What Non-Human Primates Can Tell Us*. In Barbara J. King (ed.). Santa Fe: School of American Research Press. 307-350. disponible sur: <http://books.google.com/books?hl=en&lr=&id=lScNPUMjFbQC&oi=fnd&pg=PA307&d>

- q=Burling+Motivation,+Conventionalization,+and+Arbitrariness+in+the+Origin+of+Language&ots=C4WyzjOKiR&sig=NGxoemqqfp1xX6fl67yyp4FVwPI#PPA307,M1
- 86- Busquets, Joan. Logique et langage : apport de la philosophie médiévale. Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux, 2006.
- 87- Buysens, Eric. "La nature du signe linguistique". Acta Linguistica n° 2. 1940 p.83-86.
- 88- Buysens, Eric. Le signe linguistique. Dans Revue belge de philosophie et d'histoire. Bruxelles : Librairie Falk, fils, Georges Van. N° 38 1960. p. 705-717.
- 89- Buysens, Eric. Le structuralisme et l'arbitraire du signe. Studii si Cercetari Lingvistice. Bucuresti : Editura Academiei Române 1959, N°11, p.403-416.
- 90- Buysens, Eric. Linguistique historique, homonymie – stylistique – sémantique – changement phonétique. Paris: PUF 1965.
- 91- Carnoy, Albert: La science du mot. Traité de sémantique, Louvain : Editions Universitatis, 1927.
- 92- Casacchia, Giorgio. Les débuts de la tradition linguistique chinoise et l'âge d'or de la linguistique impériale. Dans HID, tome I, dir. S. Auroux. Liège: Mardaga 1989 p. 431-448.
- 93- Cauchy, Venant. Critique de la théorie du signe et langage chez Sextus Empiricus. Dans Philosophie du langage et grammaire dans l'Antiquité : actes du colloque, Grenoble, 3-6 sept. 1985. Bruxelles : Ousia, 1986. p. 325-338.
- 94- Cauquelin, Anne. Aristote, le langage. Paris : Presses universitaires de France, 1990.
- 95- Changeux, Pierre Nicolas. Bibliothèque grammaticale abrégée, ou nouveaux mémoires sur la parole et sur l'écriture. Paris, éd. Lacombe 1773. p. 31-32. (chapitre IV. «De l'Origine des Lettres et de l'Écriture»).
- 96- Chervel, André. Le débat sur l'arbitraire du signe au XIXe siècle. Dans Romantisme, Paris : Armand Colin 1979, n° 25-26, pp. 3-33.
- 97- Chiesa. Curzio. Histoire du signe. Dans Approches sémiologiques dans les sciences humaines. Paris : Payot 1994. p. 11-31.
- 98- Chiss, Jean-Louis; Puech, Christian. Le langage et ses disciplines, XIXe-XXe siècles. Bruxelles Duculot 1999.
- 99- Chiss. Jean-Louis; Puech, Christian. Fondations de la linguistique : Louvain-la-neuve : Duculot, 1997.
- 100- Chomsky, Noam. la linguistique cartésienne suivi de la nature formelle du langage. traduit par N. Delanoë et D. Sperber. Paris Seuil 1969.
- 101- Chomsky, Noam. Réflexions sur le langage. traduit de l'anglais par Judith Milner, Beatrice Vautherinet et Pierre Fiala. Paris : François Maspero 1977.
- 102- Christian. Lehmann, Arbitraire du signe, iconicité et cercle onomatopéique. Dans Nouveaux regards sur Saussure. Genève : Droz 2006. p. 107-123. (Colloque 'Nouveaux

- regards sur Saussure', Univ. Genève, 19.-21.09.2003). [http://www.uni-erfurt.de/sprachwissenschaft/personal/lehmann/CL_Publ/Arbitraire_du_signe.pdf]
- 103- Cochet, Jean-Baptiste. La clef des Sciences des beaux arts ou la logique. Paris, éd. Chez Jean-Thomas Herissant 1750. p. 117. (deuxième partie : « Des signes par le moyen desquels les hommes expriment leur pensée »).
- 104- Comte, Auguste. Système de politique positive, tome II. Paris : librairie Mathian et Landrage. 1852. (chap. IV théorie positive du langage humain).
- 105- Condillac, Étienne Bonnot de. Oeuvres philosophiques de Condillac, texte établi et présenté par Georges Le Roy, Volume I, (Essai sur l'origine des connaissances humaines, Cours d'études pour l'instruction du prince de Parme). Paris : Presses universitaires de France 1947.
- 106- Condillac, Étienne Bonnot de. Oeuvres philosophiques de Condillac, texte établi et présenté par Georges Le Roy, Volume II, (La logique ou les premiers développements de l'art de penser). Paris : Presses universitaires de France 1948.
- 107- Condillac. La langue des calculs. Texte établi et présenté par Anne-Marie Chouillet, introduction et note de Sylvain Auroux. Lille : Presse universitaire de Lille 1981.
- 108- Coran, Le noble. Traduction de M. Chiadmi. Ed. Tawhid 2007. disponible sur: <http://www.hisnulmuslim.com/coran/>.
- 109- Correspondances littéraires, philosophique et critique de Grimm et de Diderot; t. I 1753-1756. Paris: chez Furne.
- 110- Coseriu, Eugenio. L'arbitraire du signe. Zur Spätgeschichte eines aristotelischen Begriffes. Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. Berlin: E. Schmidt. 1962/204, 81-112.
- 111- Costadau, Alphonse. Traité historique et critique des principaux signes dont nous nous servons pour manifester nos pensées, ou le commerce des esprits; T. 1. Lyon: Chez les Frères Bruyset. 1721.
- 112- Coston, Adolphe de. Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries. Paris: A. Aubry. 1867.
- 113- Courtine, Jean-François. Leibniz et la langue adamique. Dans Revue des sciences philosophiques et théologiques. T. 64. N° 3 1980. p. 373-391.
- 114- Couturat, Louis. La logique de Leibniz. Paris: Félix Alcan 1901.
- 115- Coyaud, Maurice. Non arbitraire de quelques signes linguistiques naturels. Dans: Cahiers internationaux du symbolisme. Mons : Centre interdisciplinaire d'études philosophiques de l'université de Mons. N° 26, 1974, p. 7-14.
- 116- Culler, Jonathan. L'essentiel de l'arbitraire. Dans Ferdinand de Saussure/ cahier dir. par Simon Bouquet. Paris : Ed. de l'Herne, 2003. p.52-61.
- 117- Dascal, Marcelo. La sémiologie de Leibniz. Paris : Aubier Montaigne 1978.

- 118- De Gérando, Joseph-Marie. Des signes et de l'Art de penser considérés dans leurs rapports mutuels, tome 1er, Paris : Goujon fils, Fuchs, Henrichs, Dupont 1800 an VIII
- 119- De Mauro, Tullio. Une introduction à la sémantique; trad. Louis-Jean Calvet. Paris: Payot, 1969.
- 120- Debrun, Benoni. Cours de psychologie, traité de psychographie et un traité de grammaire. Laon: Derbigny, an IX [1800].
- 121- Delacroix, Henri. Le langage et la pensée. Paris: Félix Alcan 1924.
- 122- Demonet-Launay, Marie-Luce. Les voix du signe, nature et origine du langage à la Renaissance (1450-1580). Paris : Champion ; Genève : Slatkine, 1992.
- 123- Derrida, Jacques. De la grammatologie. Paris: Minuit 1967.
- 124- Derrida, Jacques. Marges de la philosophie. Paris: Editions de Minuit. 1972.
- 125- Derville-Bastuji, Jacqueline. Structures des relations spatiales dans quelques langues naturelles : introduction à une théorie sémantique. Genève : Droz, 1982.
- 126- Descartes, René. Œuvres de Descartes I : correspondance : avril 1622-février 1638; publiées par Charles Adam et Paul Tannery. Paris : J. Vrin 1996.
- 127- Descartes, René. Œuvres de Descartes XI : Le Monde, Description du corps humain, Passions de l'âme, Anatomica, Varia; publiées par Charles Adam et Paul Tannery. Paris : J. Vrin 1996.
- 128- Descartes, René. Œuvres de Descartes, Discours sur la méthode, Méditations, Traité des passions; présentation et introduction par Jules Simon. Paris: Charpentier 1865.
- 129- Desti, Bruna. La constitution d'un objet culturel: l'analogie entre Saussure et Poincaré. Dans De côté de chez Saussure. Limoges : Lambert-Lucas 2008 p. 65-77.
- 130- Dictionnaire des sciences philosophiques, par une société de professeurs et de savants, dir. Adolphe Franck; t. V. Paris : Hachette 1851.
- 131- Droixhe, Daniel. Adam ou Babel. Théorie du signe linguistique et linguistique biblique. Disponible sur: <http://www.ulb.ac.be/philo/spf/linguis/AdamOuBa.htm>. Consulté le 17/11/2008.
- 132- Droixhe, Daniel. La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800). Genève, éd. Librairie Droz S. A. 1978. (Introduction).
- 133- Ducrot, Oswald. Humboldt et l'arbitraire linguistique. Dans Cahiers internationaux du symbolisme. N° 26, 1974, p. 15-25.
- 134- Dupréel; Eugène. Les sophistes, Protogoras, Gorgias, Prodicus, Hippias. Neuchatel: Ed. Du Griffon. 1948.
- 135- Durkheim, Émile. Les règles de la méthode sociologique. Paris : Félix. Alcan. 1895.
- 136- Ege, Niels. Le signe linguistique est arbitraire; travaux du Cercle linguistique de Copenhague. Copenhague: Nordisk Sprog- og Kulturforlag, N° 5; 1949. pp.11-29.

- 137- Egger, Victor. La parole intérieure, essai de psychologie descriptive. Paris : Baillière 1881. chap. VI.
- 138- Eliphaz, Lévi. Le livre des splendeurs. Paris: Chacoarnac 1894.
- 139- Empiricus, Sextus. Les Hipotyposes ou institutions pirroniennes; en trois livres; traduites du grec, avec des notes [par Claude. Huart.] Amsterdam 1725. (livre deuxième, chap. XVIII «De la division du nom en ses différentes significations».
- 140- Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers. Par une société de gens de lettres mis en ordre et publié par Mr. ***. A Neufchastel : chez Samuel Faulche & compagnie 1765; volumes : VII, VIII, IX, X, XVII.
- 141- Engels, J., La doctrine du signe chez saint Augustin. Dans *Studia Patristica* VI (1962), p. 371
- 142- Engler, Rudolf .1974. La linéarité du signifiant. Dans *Studi saussuriani per Robert Godel (Studi linguistici e semiologici, 1.)* Bologna : II Mulino, p. 111-120.
- 143- Engler, Rudolf. 1964. Compléments à l'arbitraire. Dans *C.F.S. Genève Droz* N° 21, p.25-32.
- 144- Engler, Rudolf. Théorie et critique d'un principe saussurien : l'arbitraire du signe. Thèse. Genève : Imprimerie Populaire 1962.
- 145- Epicure. Lettre à Hérodoté. § 75-76. Lettres, Maximes, Sentences; traduction, introduction et commentaires par Jean-François Balaudé. Paris: Librairie générale française 1994.
- 146- Fonagy, Ivan. Le signe conventionnel motivé. Dans *La linguistique* 7 : 2, 1971. P. 55-80.
- 147- Fonagy, Ivan. Motivation et remotivation. Dans *Poétique*. N° 11, 1972, p. 414-431.
- 148- Formigari, Lia. Le langage et la pensée. Dans *HID*, tome II, dir. S. Auroux. Liège: Mardaga 1992 p. 442-465.
- 149- Foucault, Michel. Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines. Paris] : Gallimard, 1966.
- 150- François Bonifaix. Le traumatisme du prénom. Bezons: Dune 95.1999.
- 151- Frédéric, François. Caractères généraux du langage. Dans *Le langage*. Paris: Gallimard 1968 p. 20-25
- 152- Frege, Gottlob. *Ecrits logiques et philosophiques*; traduction et introduction de Claude Imbert. Paris: Seuil 1971.
- 153- Frei, Henri. Le mythe de l'arbitraire absolu. Dans *Studi saussuriani per Robert Godel (Studi linguistici e semiologici, 1.)* Bologna : II Mulino, 1974. p. 121-132.
- 154- Frei, Henri. Saussure contre Saussure. *C.F.S. N° 9*. 1950. Genève Droz. P. 7-28.
- 155- Friedrich, Paul. *Language, context, and the imagination*, selected and introduced by Anwar S. Dil. Stanford (Cal.): Stanford university press, 1979.
- 156- Friedrich, Paul. *Language, context, and the imagination*. «The symbol and its relative non-arbitrariness» (1-61) . Stanford (Cal.): Stanford university press, 1979.

- 157- Fuchs, Catherine; Le Goffic, Pierre. Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines. Paris : Hachette, 1975.
- 158- Gadet, Françoise. Saussure, une science de la langue. Paris : Presses universitaires de France 1987.
- 159- Gambarara, Daniele. L'origine des noms et du langage dans la Grèce ancienne. Dans HID, tome I, dir. S. Auroux. Liège: Mardaga 1989 p. 79-97.
- 160- Gamkrelidze, Thomas V. (1974), "The Problem of l'arbitraire du signe", Language, Linguistic Society of America. California, Los Angeles: Waverly press INC. N° 50, p.102-110.
- 161- Gamkrelidze, Thomas V. The "Principle of Complementarity" and the Linguistic Sign. In bulletin of the Georgian national academy of sciences. Tbilisi: GNAS 2007. Vol 175, n° 3, p 168-174. Disponible sur <http://www.science.org.ge/2007-vol3/gamkrelidze.pdf> .
- 162- Gandon, Francis. Le nom de l'absent: épistémologie de la science saussurienne des signes. Limoges: Lambert-Lucas, 2006.
- 163- Gardin, Bernard, Marcellesi, Jean-Baptiste. Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale. Paris : Larousse, 1974.
- 164- Gêbelin, Antoine Court de. Histoire naturelle de la parole ou Précis de l'origine du langage et de la grammaire universelle. (Paris) 1776
- 165- Gêbelin, Antoine Court de. Monde Primitif, analysé et comparé avec le monde moderne considéré, dans l'histoire naturelle de la parole, ou origine du langage et de l'écriture. Paris 1775.
- 166- Gensini, Stefano. Leibniz on the arbitrariness of signs. Dans Leibniz et les puissances du langage. Paris : J. Vrin 2005. p. 55-68.
- 167- Giovanni, Manetti. Theories of the sign in Classical Antiquity. Translated by Christine Richardson. Bloomington: Indiana University Press, c1993.
- 168- Girard, L'abbé. La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes. Paris: chez Laurent d'Houry. 1718.
- 169- Godel, Robert. De la théorie du signe aux termes du système. C.F.S. N° 22. Genève : Droz 1966; p. 53-68.
- 170- Godel, Robert, Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure. Genève : Droz ; Paris : Minard, 1957. (Société de publications romanes et françaises sous la direction de Mario Roques, LXI).
- 171- Godel, Robert. Problèmes de linguistique saussurienne. C.F.S. N° 29. Genève : Droz 1975. p. 75-89.
- 172- Godel. Robert. Nouveaux documents saussuriens, les cahiers E. Constantin. C.F.S. N° 16. 1858-1859 P.23-32. Genève, librairie E. Droz.
- 173- Gomperz; Théodore. Les penseurs de la Grèce, histoire de la philosophie antique. Paris: Payot 1928.

- 174- Gothofredi Guillelmi Leibnitii [Microcarte]: opera omnia, nunc primum collecta, in classes distributa, praefationibus et indicibus exornata, studio Ludovici Dutens / éditeur sci. Louis Dutens; T. VI, II. Genève: Apud Fratres de Tournes 1768.
- 175- Gourinat, Jean-Baptiste. La dialectique des stoïciens. Paris : J. Vrin 2000.
- 176- Greimas, Algirdas Julien. La Structure élémentaire de la signification en linguistique. Dans l'Homme, revue française d'anthropologie, tome IV N° 3 1964 Paris ; La Haye : Mouton & C, 1964.
- 177- Guénot, Jean. Clefs pour les langues vivantes. Paris Seghers 1964.
- 178- Guilbert, Louis. La formation du vocabulaire de l'aviation. Paris: Larousse. 1965
- 179- Guthrie, William Keith Chambers. A history of Greek philosophie, The Presocratic tradition from Parmenides to Democritus, vol 2. Cambridge : Cambridge University press, 1965.
- 180- Hamma, Badreddine. La place de la pensée dans l'étude de la langue : confrontations des thèses mentalistes avec celles de Ferdinand De Saussure. Dans Du côté de chez Saussure. Limoges : Lambert-Lucas 2008 p. 133-149.
- 181- Hamou, Philippe. Sens et fonction du modèle linguistique dans La nouvelle théorie de la vision. Dans Berkeley, langage de la perception et art de voir. Paris : Puf 2003. p. 47-77.
- 182- Harl, Marguerite. La langue de Japhet; quinze études sur la Septante et le grec des chrétiens. Paris: Cerf 1992.
- 183- Ḥarmā, Nayef. Āḍwā' 'alā āddirāsāt āllūgāwiyyā ālmu'āṣrā (Lumières sur les études linguistiques contemporaines) Collection 'Ālam ālma'rifā. Kuweit : Ālmaḡlis ālwaṭānī liṭṭaqāfā wālfunūn wālādāb 1990.
- 184- Harris, James. Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle, traduction et remarques par François Thurot, édition, introduction et notes par André Joly. Genève, librairie Droz 1972. Livre III.
- 185- Harris, James. Hermes, or, A philosophical inquiry concerning universal grammar. London: Printed for I. Novrse and P. Vaillant, 1765.
- 186- Harris, Roy. Logic, arbitrariness and saussurean linguistics. Dans De côté de chez Saussure. Limoges: Lambert-Lucas 2008 p. 151-164.
- 187- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques. Paris: Librairie philosophique J. Vrin 1987.
- 188- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. Propédeutique philosophique, traduit et présenté par Maurice de Gandillac. Paris, éd. De Minuit 1963.
- 189- Henschel, Bernard. L'arbitraire du signe chez Condillac. Dans Beiträge zur Romanischen philologie. N° 16 Heft 1. Berlin 1977 p. 101-104.
- 190- Herder, Johann Gottfried. Traité de l'origine du langage. Paris: PUF 1992
- 191- Hérodote. Histoire d'Hérodote; traduction du grec par Larcher avec des notes de Bochart, Wesseling, Scaliger etc.; t. 1er. Paris: Charpentier 1850.

- 192- Hjelmslev, Louis. Prolégomènes à une théorie du langage. Paris: Minuit 2000.
- 193- Hobbes, Thomas. De Homine, Traité de l'homme, traduction et commentaire par Paul-Marie Maurin, préface par Vasco Ronchi. Paris : Librairie Albert Blanchard 1974. p. 143. (chap. X).
- 194- Hobbes, Thomas. Eléments de loi; suivi de Sur la vie et l'histoire de Thucydide ; Court traité des premiers principes ; De Corpore à l'époque des Elements of law, reconstitué d'après des notes et brouillons; traduit de l'anglais et du latin et présenté par Arnaud Milanese. Paris : Editions Allia, 2006.
- 195- Hobbes, Thomas. Léviathan: Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile; Traduit de l'anglais, annoté et comparé avec le texte latin par François Tricaud; Thèse. 3e cycle. Histoire de la philosophie. Paris. 1968. Paris : Sirey, 1971 (en particulier 1ère partie, chapitre IV « la parole »).
- 196- Hombert, Isabelle. Whitney: Notes sur une entreprise théorique pré-saussurienne. Dans Langues « Saussure et la linguistique pré-saussurienne». Paris : Didier : Larousse, n°49; 1978. p.112-121.
- 197- Huglo, Pierre-André. Approche nominaliste de Saussure. Paris : L'Harmattan, 2002.
- 198- Humboldt, Von Wilhelm, Introduction à l'œuvre sur le Kavi, et autres essais, traduction et introduction de P. Gaussât, Paris: Seuil, 1974.
- 199- Hume, David. Enquête sur l'entendement humain, trad. revue et corrigée avec Présentation et commentaires par Didier Deleule. Paris: Nathan, 1982.
- 200- Hume, David. La morale, Traité de la nature humaine, livre III, traduit et annoté par Philippe Saltel. Paris : Flammarion 1993.
- 201- Hupet, Michel. Psychologie du langage : entre linguistique et neuroscience. Dans Sciences du langage et sciences de l'homme. (acte du colloque 2005 de l'association des sciences du langage. Limoges : Lambert-lucas 2007. p. 31-45.
- 202- Ibn Ġinnī, Abū l-Fath. 'Uṭmān. Āl Ḥaṣāiṣ, tome I. Beyrouth. éd. Alhuda lil t.ba'a walnašir (S.D.) (chapitre 6, « As.l al-lug.a ilhām hiya am is.t.ilāh. »).
- 203- Ibn Sīnā, dit Avicenne. AlŠīfā. Almantīq. Préface Ibrāhīm Madkūr. Le Caire: Almaṭba'a Alāmīryā. 1952.
- 204- Issacharoff, Michael; Madrid, Lelia. De la pensée au langage. Paris : José Corti, 1995.
- 205- Jacob, André. 100 Points de vue sur le langage. textes choisis et présentés. Paris : Klincksieck. 1969.
- 206- Jacob, André. Genèse de la pensée linguistique; avec la collaboration de Pierre Caussat et Robert Nadeau. Paris : Armand Colin, 1973.
- 207- Jakobson, Roman. Essais de linguistique générale. 2, Rapports internes et externes du langage. Paris : Ed. de Minuit, 1976.

- 208- Jean-Michel Vienne. Suggestion, habitude et jugement : la part cachée de la Théorie de la vision de Berkeley. Dans Berkeley, langage de la perception et art de voir. Paris : Puf 2003. p. 79-102.
- 209- Jespersen, Otto. Nature, évolution, et origine du langage. Traduit de l'anglais par L.Dahan et A. Hamme, Paris, éd. Payot 1976.
- 210- Jolivet, Jean. Abélard ou la Philosophie dans le langage. Paris : Seghers, 1969.
- 211- Joly, Henri. Le renversement platonicien, logos, épistème, polis. Paris : J. Vrin 1974.
- 212- Joseph, Brian D. (1991), "A Greek Perspective on the Question of Arbitrariness of Linguistic Signs", *Modern Greek Studies yearbook*, 7: 335-352.
- 213- Joseph, John Earl. *Āllūgā wālhawyā, qawmyyā, īṭnyyā, dīnīyyā* (Langage et identité, nationale, ethnique, religieuse), traduit en arabe par 'Ābd Anūr Ḥaraqī.. Collection 'Ālam ālma'rifā. Kuweit : Ālmağlis ālwaṭānī liṭaqāfā wālfunūn wālādāb 2007.
- 214- Joseph, John Earl. *Limiting the Arbitrary: Linguistic Naturalism and its Opposites in Plato's Cratylus and Modern Theories of Language*. Amsterdam Philadelphia : J. Benjamins, 2000.
- 215- Journet, Nicolas. Le langage est-il naturel? Dans *Le Langage, nature, histoire et usage*. Auxerre : Editions Sciences humaines 2001. p. 139-144.
- 216- Journet, Nicolas. L'hypothèse Spir-Whorf. Dans: *Le Langage, nature, histoire et usage*. Auxerre : Editions Sciences humaines 2001. p. 185-190.
- 217- Kahn, Charles. Les mots et les formes dans le «Cratyle» de Platon. Dans *Philosophie du langage et grammaire dans l'Antiquité : actes du colloque, Grenoble, 3-6 sept. 1985*. Bruxelles : Ousia, 1986. p. 91-103.
- 218- Kant, Immanuel. *Critique de la raison pure, t. I*; traduction et introduction de J. Tissot. Paris: Ladrance 1864.
- 219- Kant, Immanuel. *Logique*. Paris: J. Vrin 1970.
- 220- Kiliç, Savaş. Saussure lecteur de Pascal : Les enjeux de la «définition de mots et des choses» (suivi d'un document inédit). Dans *Du côté de chez Saussure*. Limoges : Lambert-Lucas 2008 p. 165-185.
- 221- Klaus Hishn. *alqaḍāyā alāsāsyā fi 'lm āllūgā*. (Les questions fondamentales de la linguistique, par Klaus Hishn). Traduit en arabe et commenté par Saïd Ḥasān Bāḥīrī. Le Caire: Muāsāsāt almuḥtār lilnašir waltawzi' 2002.
- 222- Kleiber, Georges. *Problèmes de référence; descriptions définis et noms propres*. Thèse. Strasbourg II 1979.
- 223- Klinkenberg, Jean-Marie. Qu'est-ce que le signe? Dans *Le Langage, nature, histoire et usage*. Auxerre : Editions Sciences humaines 2001. p. 105-112.
- 224- Koerner, E.F.K. *Contribution au débat post-saussurien sur le signe linguistique*. Paris : Mouton, 1972.

- 225- Koerner, E.F.K. Contribution au débat post-saussurien sur le signe linguistique. Introduction générale et bibliographie annotée. Dans C.F.S. n° 28 1973. p. 59-62.
- 226- Kouloughli, Djamel. Contre la synonymie, Kitāb Al-furūq fī L-luġah de 'Abū Hilāl 'Al-askarī. Dans Histoire Épistémologie Langage. Paris: PUF, 19/ II, 1997, p. 155-176.
- 227- Kouloughli, Djamel-Eddine. La thématique du langage dans la Bible. Dans HID, tome I, dir. S. Auroux. Liège: Mardaga 1989 p. 65-78.
- 228- Kripke, Saul Aaron. La Logique des noms propres / Saul Kripke ; traduit de l'américain par Pierre Jacob et François Recanati. Paris : Éditions de Minuit, 1995.
- 229- La Bible: 1) version hébreu, disponible sur: <http://www.info-bible.org/lsg/01.Genese.html>; 2) la version des Sétantes (Bible d'Alexandrin) disponible sur le site: http://ba.21.free.fr/septuaginta/genese/genese_1.html.
- 230- Lacan, Jacques. Le séminaire de Jacques Lacan, livre XVI, texte établi par Jacques-Alain Miller. Paris: Seuil 2006.
- 231- Lacan, Jacques. Le séminaire de Jacques Lacan, livre XX, texte établi par Jacques-Alain Miller. Paris: Seuil 1975.
- 232- Lafaye, Benjamin M. Dictionnaire des synonymes de la langue française, avec une introduction sur la théorie des synonymes. Paris : Hachette 1858.
- 233- Lalande, André. Vocabulaire technique et critique de la philosophie. Paris: PUF 1968.
- 234- Lamy, Bernard. La Rhétorique ou l'art de parler, introduction et notes par Christine Noille-Clauzad. Paris, éd. Honoré Champion 1998. (3^e partie, livre 1^{er}, chapitre 1^{er} « Des organes de la voix. Comment se forme la parole »).
- 235- Laperrousaz, Ernest-Marie. La Tour de Babel; sources littéraires et vestiges archéologiques. Dans Corps Ecrit, n° 36 : Babel ou la diversité des langues. Paris: PUF 1991. P. 3-16.
- 236- Launay, Marc de. Babel. Dans Naissance de la méthode critique; colloque du centenaire de l'école biblique d'archéologie français de Jérusalem. Paris: Cerf 1992.
- 237- Launay, Marc de. Lectures philosophiques de la Bible, Babel et logos. Paris: Hermann 2007.
- 238- Le langage n'est pas dans le cerveau, entretien avec Sylvain Auroux. Dans Le langage, nature, histoire et usage. Auxerre : Editions Sciences humaines 2001. p. 171-177.
- 239- Le Ny, Jean-François. Comment l'esprit produit du sens, notions et résultats des sciences cognitives. Paris : Odil Jacob 2005.
- 240- Leibniz, Gottfried Wilhelm. L'harmonie des langues; présenté, traduit et commenté par Marc Crépon. Paris : Editions du Seuil 2000.
- 241- Leibniz, Gottfried Wilhelm. Nouveaux essais sur l'entendement humain, chronologie, bibliographie, introduction et notes par Jacques Brunschwig. Paris, éd. GF-Flammarion 1990.

- 242- Leibniz, Gottfried Wilhelm. Opuscules et fragments inédits de Leibniz. Edit. Luis Couturat. Paris: Félix Alcan 1903.
- 243- Leroy, Maurice. Les grands courants de la linguistique moderne. Bruxelles: Presses universitaires de Bruxelles, 2e éd. 1971.
- 244- Lévi-Strauss, Claude. La pensée sauvage. Paris: Plon 1962.
- 245- Ligou, Daniel. Dictionnaire de la franc-maçonnerie. Paris: PUF 1987.
- 246- L'Illustration. journal universel 1885; t. XXXI. Paris: Imprimerie Institut de France.
- 247- Lobatchev, Boris. Entre le motivé et l'arbitraire: l'autrement-dit. Cahiers de Lexicologie. Paris : Didier 1994/ vol.65, n°2, p.123-150. .
- 248- Locke, John. Essai sur l'entendement humain. livre III, IV, traduction note et index par Jean-Michel Vienne. Paris : J. Vrin 2006.
- 249- Logique de Port-Royal; introduction par P. Roubinet. Lille: librairie René Giard 1964.
- 250- Loucel, Henri. L'origine du langage d'après les grammairie arabes. Dans Arabica 1963, revue d'études arabes. Fondée par E. Levi-Provençal. Tome X, II P188-208, III. P. 253-281 Pays Bas. éd. E. J. Brill, Leiden.
- 251- Loucel, Henri. L'origine du langage d'après les grammairie arabes. Dans Arabica 1964, revue d'études arabes. Fondée par E. Levi-Provençal. Tome XI, I.P. 57-72, II P. 151-187 Pays Bas . éd. E. J. Brill, Leiden.
- 252- Lucrèce. De la nature des choses; t. II; traduction et notes de M. L.G. Paris: Bleuet. 1768.
- 253- Macrobe (œuvres complètes), Varron (la langue latine), Pomponius Méla (œuvres complètes); publiées sous la direction de M. Nazard de l'Acc«démie française. Paris : chez Firmin-Didot frères, fils et Cie, Librairies imprimeurs de l'Institut de France 1875.
- 254- Maḥmūd Fahmī Ḥiğāzī. 'Lm ālluḡā bayna aturāt wālmanāhiğ alḥadīṯā (La linguistique entre le patrimoine et les méthodes modernes. Le Caire : ālhay'ā ālmaşryyā ālāmā lilt'ālf walnaşir. 1970.
- 255- Maingueneau, Dominique. Aborder la linguistique. Paris: Seuil 1996.
- 256- Maistre, Joseph Marie de. les soirées de saint-pétersbourg, ou entretiens sur le gouvernement temporel de la province; tome 1. Lyon: Pélagaud, Lesne et Crozet. 1836.
- 257- Malebrabche, Nicolas. Recherche de la vérité; tome III; édité par Geneviève Rodis-Lewis. Paris: J. Vrin 1964.
- 258- Malebranche, Nicholas. Œuvres de Malebrance, 2e série, Recherche de la vérité; introduction par Jules Simon. Paris : Charpentier 1846. b
- 259- Malebranche, Nicolas. Œuvres de Malebranche, 1ère série, Entretiens Métaphysiques, Méditations; introduction par Jules Simon. Paris : Charpentier 1846. a
- 260- Malmberg, Bertil. Histoire de la linguistique de Sumer à Saussure. Paris : PUF 1991.
- 261- Malmberg, Bertil (1970), "De Ferdinand de Saussure à Roman Jakobson. L'arbitraire du signe et la substance phonique de langage". In Proceedings of the Sixth International

- Congress of Phonetic Science, Prague (1967): Academia Publishing House of the Czechoslovak Academy of Sciences. p.599-603.
- 262- Malmberg, Bertil. Notes sur le signe arbitraire, Dans *Form and Substance*, Hammerich, Jakobson and Zwirner, Copenhagen: Akademisk Forlag. 1971. p. 31-38
- 263- Manczak, Witold. Deux lois de l'évolution phonétique. In *Proceedings of the Sixth International Congress of Phonetic Science, Prague (1967): Academia Publishing House of the Czechoslovak Academy of Sciences*. p. 605-607.
- 264- Maniglier, Patrice. *La vie énigmatique des signes, Saussure et la naissance du structuralisme*. Paris : Léo Scheer, 2006.
- 265- Mari, Alda. *Principes d'identification et de catégorisation du sens*. Paris : Harmattan. 2003.
- 266- Marin, Louis. *La critique du discours sur «la Logique du Port-Royal» et «les pensées» de pascal*. Paris : éditions de Minuit 1975.
- 267- Martinet, André. Arbitraire linguistique et double articulation, *Cahiers Ferdinand de Saussure, Genève Droz*. N°15, 1957, p. 105-116. reproduit, avec quelques modifications de détail. Dans *La linguistique synchronique*, Paris, PUF, 1974, p. 27-41.
- 268- Martinet, André. *La linguistique synchronique*, 4e édition. Paris, PUF, 1974, p. 27-41.
- 269- Marty, François. *La bénédiction de Babel, vérité et communication*. Paris: Cerf 1990.
- 270- Mathiot, Jean. Corps et substance chez Hobbes et Leibniz. Dans *La notion de nature chez Leibniz*. Stuttgart : F. Steiner, 1995. p. 205-224.
- 271- Médina, José. La crise de l'aristotélisme linguistique au début du XVII^e siècle : Hobbes avant Locke? Dans *C.F.S. Genève : Droz*, n° 52. 1999. p. 155-168.
- 272- Mehiri, Abdelkader. *Les théories grammaticales d'Ibn Ğinnī; thèse de doctorat Lettres Paris IV 1970*. Tunis : publ. De l'univ. Tunis 1973.
- 273- Meillet, Antoine. *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris : Librairie ancienne Honoré Champion, 1948.
- 274- Mercier-Faivre, Anne-Marie. Le monde primitif de Court de Gébelin: Poétique pour une science nouvelle. Dans *Origines du langage*. Paris : Seuil. Mai 2007, p. 295-316.
- 275- Michaelis, Johann David. *De l'influence des opinions sur le langage, et du langage sur les opinions*. Berne: George Louis Förster 1762.
- 276- Michèle Jalley. Remarques sur le projet de langue universelle de Leibniz. Dans *Langue et Langage de Leibniz à l'Encyclopédie* par Duchet, Michèle; Jalley, Michèle. Paris : Union générale d'éditions 1977. p. 69-81.
- 277- Mill, John Stuart. *Système de logique, déductive et inductive, vol. I*, traduit sur la sixième édition anglaise par Louis Peisse. Paris.éd. Ladrance 1866.
- 278- Mill, John Stuart. *Système de logique, déductive et inductive, vol. II*, traduit sur la sixième édition anglaise par Louis Peisse. Paris.éd. Ladrance 1866.
- 279- Milner, Jean-Claude. *L'amour de la langue*. Paris: éditions du Seuil 1978

- 280- Milner, Jean-Claude. *Le Périphe structural, figures et paradigme*. Lonrai: Verdier / Poche 2008.
- 281- Morel, Pierre-Marie. *Démocrite et la recherche des causes*, préface de Jacques Brunschwig. Paris : Klincksieck 1996.
- 282- Mounin, Georges. *Clefs pour la linguistique*. Paris: Seghers 1968.
- 283- Mounin, Georges. *Histoire de la linguistique, des origines au XXe siècle*. Paris, éd. PUF 1967.
- 284- Muḥamad Muḥamad Yūnis 'Ali. *Muqadamā fī 'Imay āldalālā wālhāṭub* (Introduction à la sémantique et la pragmatique). Benghazi : Dār ālkitāb ālḡadīd ālmutaḥdā. 2004.
- 285- Nassīm 'Awn. *Alālsunyyā, Muḥādarāt fī 'Im āldalālā*. (la linguistique, cours en sémantique). Beyrouth : Alfārābī 2005.
- 286- Ndiaye, Aloyse Raymond. *La philosophie d'Antoine Arnauld; avant-propos de André Robinet*. Paris : J. Vrin, 1991.
- 287- Normand, Claudine. *Beveniste : linguistique saussurienne et signification*. Dans LINX, 1992, n° 26, p. 49-72.
- 288- Normand, Claudine. *L'arbitraire du signe comme phénomène de déplacement*. Dans *Dialectiques*. Paris : David Kaisergruber.n° 1/2, [1973] p. 109-126.
- 289- Nyckees, Vincent. *Les mots, les choses... et nous*. Dans *Le Langage, nature, histoire et usage*. Auxerre : Editions Sciences humaines 2001. p. 127-133.
- 290- Ockham. Guillaume de. *Somme de logique, 1ère partie, traduction, introduction et notes de Joël Biard*. Mauvezin, éd. Trans-Europ-Repress 1993. P. 5. (chapitre 1 « Définition et division générale du mot »).
- 291- Ollé-Laprune, Léon. *La Philosophie de Malebranche*. Paris: Librairie philosophique de Ladrange 1870.
- 292- 'Omar, Aḥmad Muḥtār. *'Im aldalālā*. (la sémantique). Kuweit : Dār al'urubā lilnašir waltawzi' 1982.
- 293- Paloukova, Margarita. *Un nouveau regard sur la relation signifié / signifiant*. Dans *Linx*, Nanterre : université Paris X - Nanterre 1995.
- 294- Parain, Brice. *Recherches sur la nature et les fonctions du langage*. Paris : Gallimard, DL1972.
- 295- Pascal, Blaise. *L'Esprit de la géométrie et de l'art de persuader de Blaise Pascal, texte et commentaire par B. Clerté, et M. Lhoste-Navarre*. Paris : Pédagogie Moderne. 1979
- 296- Pascal, Blaise. *Pensées; rétablies suivant le plan de l'auteur d'après les textes originaux, par J.-M.-F. Frantin*. Paris: Lagny 1870.
- 297- Paveau, Marie-Anne ; Sarfati, Georges Elia. *Les grandes théories de la linguistique, de la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris : Armand Colin, 2003.
- 298- Peirce, Charles Sanders. *Écrits sur le signe; rassemblés, traduits et commentés par Gérard Deledalle*. Paris : Éditions du Seuil, 1978.

- 299- Péterfalvi, Jean-Michel. Symbolisme phonétique et arbitraire du signe linguistique. Dans Bulletin de Psychologie. Paris : groupe d'études de psychologie de l'université. Tome 19, 8-12 , N° 247, 1966 p. 632-635.
- 300- Pétroff, André-Jean. Saussure : la langue, l'ordre et le désordre; préf. de Rudolf Engler. Paris : l'Harmattan, 2004.
- 301- Philopon, Jean. Commentaire sur les Catégories chapitre premier les homonymes; traduction et notes par Sylvie Laramée. Lyon: Ens de Fontenay / Saint-Cloud 1998.
- 302- Platon. Euthydème; traduction et notes de Monique Canto. Paris: Flammarion 1989.
- 303- Platon. Lachès, Euthyphron; introduction et traduction de Louis-André Dorio. Paris: Flammarion 1997.
- 304- Platon. Oeuvres complètes, Dialogues de Platon; 2e série: Dialogues polémiques; Théétète, Cratyle, Euthydème; traduction, révision, notes et arguments par MM. Chauvet et Amédée Saisset; tome 1er. Paris: Charpentier 1861.
- 305- Platon. Oeuvres complètes, tome V, 2e partie/ Cratyle. Texte établi et traduit par Louis Meridier. Paris. Ed Les belles lettres 1950.
- 306- Platon. Protogoras; traduction et notes de Frédérique Ildefonse. Paris: Flammarion 1997.
- 307- Polin, Raymond. Politique et philosophie chez Thomas Hobbes. Paris : J. Vrin. 1977.
- 308- Puech, Christian; Radzynski A. La langue comme fait sociale: fonction d'une évidence. Dans Langages; n° 49: Saussure et la linguistique pré-saussurienne. Paris: Didier: Larousse; 1978. p.46-65.
- 309- Quijano, Claudia Lucia Mejia. La linguistique diachronique : le projet saussurien (thèse de doctorat). Genève : Droz 1998.
- 310- Rat, Maurice. Il n'y a pas de synonymes... connaître et savoir. Dans Vie et langage. Paris : Larousse, N° 167, 1966. p. 103-107.
- 311- Rat, Maurice. Il n'y a pas de synonymes...avare, grigou, pingre, etc. Dans Vie et langage. Paris : Larousse, N° 195, 1968. p. 311-314.
- 312- Rat, Maurice. Il n'y a pas de synonymes...Barbon, Birbe, Grison. Dans Vie et langage. Paris : Larousse, N° 201, 1966. p. 754-756.
- 313- Rat, Maurice. Il n'y a pas de synonymes...Constat, constatation. Dans Vie et langage. Paris : Larousse, N° 168, 1966. p. 165-167.
- 314- Régis, Pierre Sylvain. Système de philosophie, contenant la logique, la métaphysique, la physique et la morale. Paris: Imprimerie de Denys Thierry 1690.
- 315- Rey, Alain. Théories du Signe et du Sens, I. Paris, éd. Klincksieck 1973.
- 316- Rey, Alain. Théories du signe et du sens, Lectures II. Paris : Klincksieck, 1976.
- 317- Rieu. Alain-Marc. Le complexe nature-science-langage chez Condillac. Dans Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard. Genève; Paris : Slatkine, 1982. P.27-46.

- 318- Robinet, André. Pensée et langage chez Hobbes. Dans *Revue internationale de philosophie, Hobbes*, n° 129, 1979. p. 452-483.
- 319- Robins, Robert Henry. *Brève Histoire de la Linguistique, de Platon à Chomesky*, traduit de l'anglais par Maurice Borel. Paris : Du Seuil 1976.
- 320- Robins, Robert Henry. Condillac et l'origine du langage. Dans *Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard*. Genève ; Paris : Slatkine, 1982. P.95-101.
- 321- Rousseau, Jean-Jacques. *Œuvres complètes, III, Du contrat social, Ecrits politiques*. Paris: Gallimard (coll. Pléiade) 1964.
- 322- Roux, Sylvain. *La recherche du Principe chez Platon, Aristote et Plotin*. Paris: Vrin 2004.
- 323- Ruhlen, Merritt. *L'Origine des langues, sur les traces de la langue mère*, traduit de l'anglais par Pierre Bancel. Paris : Belin 1996.
- 324- Russell, Bertrand. De la dénotation (1905). Article traduit par Ph. Devaux dans: *L'âge de la science 1970*, vol. III, n° 3 juillet septembre, p. 171-185 Paris: Dunod.
- 325- Sa'īd Alḥālidy. *Almu'ğam walmuṣṭalaḥ bayna al'ḥtilāf wal'tilāf. (le lexique et l'idiome entre la divergence et la convergence. Sur : www.arabization.org.ma/downloads/majalla/50/docs/101.doc*
- 326- Saint Augustin. De Magistro, 10, 34-35. *Oeuvres complètes. T.06. Dialogues philosophiques, De Magistro-De Libero Arbitrio; Introduction, traduction et notes par Goulven Madec*. Paris: Desclée de Brouwer 1976.
- 327- Saint Augustin. *Œuvres de Saint Augustin, 11/2, La doctrine chrétienne, texte critique du CCL, revu et corrigé; introduction et traduction de Madeleine Moreau; annotation et notes complémentaires d'Isabelle Bochet et Goulven Madec*. Paris : Institut d'études augustiniennes 1997.
- 328- Saint Augustin. *Principes de Dialectique. Chapitre V. Oeuvres complètes. T.04. Appendice, de la grammaire, principes de dialectique les dix catégories, principes de rhétorique, règles pour les clercs, de la vie érémitique; trad. en français et annotées par MM. Péronne, Ecalte, Vincent*. Paris 1873.
- 329- Salverte, Eusèbe. *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples, et de lieux, considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation; t. I*. Paris: Bossange. 1824.
- 330- Sapir, Edward. *Linguistique; traduction de Jean-Elie Boltanski et Nicole Soulé-Susbielles, présentation de Jean-Elie Boltanski*. Paris: Minuit 1968.
- 331- Saussure, Ferdinand de. *Cours de linguistique générale, t 1; édition critique, par Rudolf Angler*. Wiesbaden: Otto Harrassowitz 1968.
- 332- Saussure, Ferdinand de. *Écrits de linguistique générale; établis et éd. par Simon Bouquet et Rudolf Engler ; avec la collab. d'Antoinette Weil*. Paris : Gallimard, 2002.
- 333- Saussure, Ferdinand de. *Cours de Linguistique Générale ; édition critique préparée par Tullio De Mauro ; postface de Louis-Jean Calvet*. Paris : Ed. Payot, 1995 (tirage 2001).

- 334- Saussure, Ferdinand de. Troisième cours de linguistique générale (1910-1911), d'après les cahiers d'Emile Constantin; édité par Eisuke Komatsu et Roy Harris. Oxford. New York. Seoul. Tokyo : Pergamon press 1993.
- 335- Saussure, Louis de. Valeur, signification, contexte : linguistique de la parole et pragmatique cognitive. Dans Nouveaux regards sur Saussure. Genève : Droz 2006. p. 171-208.
- 336- Sauvageot, Aurélien. Il n'y a pas de synonymes... «rappel» et «souvenir». Dans Vie et langage. N° 166, 1966. p. 39-40.
- 337- Scala, André. Berkeley. Paris : les Belles lettres, 2007.
- 338- Scot, Jean Duns. Signification et vérité ; Questions sur le «Peri hermeneias» d'Aristote; textes latins introduits, traduits et annotés par Gérard Sondag. Paris : Librairie philosophique J. Vrin. 2009.
- 339- Sechehaye, Albert, Charles Bally, Henri Frei, Pour l'arbitraire du signe. Dans Acta Linguistica, vol. 2 (1940-41). p. 165-169.
- 340- Sechehaye, Albert. La pensée et la langue ou comment recevoir le rapport organique de l'individuel et du social dans le langage. Dans Essais sur le langage. Paris : Ed. de Minuit, 1969. p. 71-97.
- 341- Sībawayh, Abī Bišr 'Amro bnu Ūtmān bin Qanbar. Alkitāb. révisé et annoté par 'Abdussalām Muḥamad Hārūn. Le Caire : Maktabat alḥānḡī 1982. tome 4. p. 431-436.
- 342- Simone, Raffaele. The body of language, the paradigm of arbitrariness and the paradigm of substance. Dans. Présence de Saussure. Pub. par Amacker, René; Engler, Rudolf: Actes du Colloque international de Genève (21-23 mars 1988). Genève : Droz, 1990.p. 121-141.
- 343- Smith, Adam. Considérations sur l'origine et la formation des langues. Dans Varia linguistica. Bordeaux: Ducros. 1970. P. 307-344.
- 344- Spinoza, Baruch. Œuvres de Spinoza, tome III, traduit par Emile Saisset. Paris: Charpentier 1861.
- 345- Structures élémentaires de la signification / sous la direction de Frédéric Nef ; avec la collaboration de Jean-François Bordron, Per-Aage Brandt, Georges Combet, Joseph Courtès... [etc.] Bruxelles : Éditions Complexe 1976. (entretien avec A. J. Greimas) p. 18-26.
- 346- Takesada, T. Imagination et langage dans l'essai sur l'origine des connaissances humaines de Condillac. Dans Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard. Genève ; Paris : Slatkine, 1982. p. 47- 58.
- 347- Thibault, Paul J.. Re-reading Saussure: the dynamics of signs in social life. London; New York: Routledge, 1997.
- 348- Todorov, Tzvetan. Introduction à la symbolique. Dans Poétique; n° 11. Paris: Seuil 1972. p. 273-308.
- 349- Todorov, Tzvetan. Théories du symbole. Paris : Ed. du Seuil, DL 1977.

- 350- Tort, Patrick. Condillac, l'économie, et les signes. Dans Condillac et les problèmes du langage; textes recueillis par Jean Sgard. Genève ; Paris : Slatkine, 1982. P. 421-451.
- 351- Touratier, Christian. Pour ou contre l'arbitraire du signe? Dans Variation en linguistique; coll. Cahiers de linguistique d'orientalisme et de slavistique 13, octobre 1979. Paris : Librairie Klincksieck, 1979. pp. 139-146.
- 352- Tournemille, Jean. Il n'y a pas de synonymes...Bref et court, capable et susceptible. Dans Vie et langage. Paris : Larousse, N° 152, 1964. p. 670-673.
- 353- Toussaint, Maurice. Contre l'arbitraire du signe ; préface de Michel Arrivé. Paris: Didier Erudition 1983.
- 354- Trabant, Jürgen. Humboldt ou le sens du langage. Liège : Mardaga, 1992.
- 355- Trabant, Jürgen. La Critique de l'arbitraire du signe chez Condillac et Humboldt. Dans Les Idéologues : sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française : proceedings of the Conference held at Berlin, October 1983. Amsterdam: John Benjamins. 1986. 73-95
- 356- Turgot, Anne Robert Jacques. Etymologie, édition avec notes par Maurice Piron. Burgge (Belgique), éd. De Tempel. 1961.
- 357- Turgot, Anne Robert Jacques. Oeuvres de Turgot et documents le concernant; avec biographie et notes par Gustave Schelle; T. 1. Paris : Alcan, 1913.
- 358- Turgot, Anne Robert Jacques. Œuvres de Turgot. Tome II; observations et note de MM. Eugène Daire et Hippolyte. Paris : Guillaumin. 1844.
- 359- Ullmann, Stephen. Précis de sémantique française. Berne: A. Francke 1952.
- 360- Utaker, Arild. La philosophie du langage : une archéologie saussurienne. Paris : PUF 2002.
- 361- Vanier, Victor-Augustin. Dictionnaire grammatical critique et philosophique de la langue française. Paris: Brunot-Labbe: Delalain: Dupont; etc., 1836.
- 362- Velmezova, Ekaterina. Onomatopées, exclamations, interjections... : problèmes terminologiques et innovations théoriques dans les discussions autour de la réception de F. De Saussure en URSS. Dans De côté de chez Saussure. Limoges : Lambert-Lucas 2008 p. 265-274.
- 363- Verbeke, Gérard. La philosophie du signe chez les Stoïciens. Dans Les stoïciens et leur logique. Paris : J. Vrin, 1976. p. 401-424. disponible sur : http://books.google.fr/books?id=-lzh-d1q3gAC&pg=PA281&lpg=PA281&dq=la+th%C3%A9orie+du+signe+chez+les+sto%C3%AFciens&source=bl&ots=7nXnqrgNLg&sig=u4JLJWBzmcOSqbiWdQ6KXST8n4w&hl=fr&ei=RbB2SpyjGsOC_Qb5ya3oAQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1#v=onepage&q=&f=false
- 364- Versteegh C.H.M. Le langage, la religion et la raison. Dans HID, tome I, dir. S. Auroux. Liège: Mardaga 1989 p. 243-259.

- 365- Voltaire, François-Marie Arouet. Dictionnaire philosophique: Paris: imprimerie de Cosse et Gaultier-Laguionie. 1838.
- 366- Whitney, William Dwight. La Vie du langage. Paris : Germes-Baillière, 1877.
- 367- Whitney, William Dwight. Language and study of language. London: N. Trübner & Co. 1867.
- 368- Whorf, Benjamin Lee. Linguistique et anthropologie, les origines de la sémiologie; essai traduit de l'anglais par Claude Carme. Paris: Denoël 1969.
- 369- Wilmet, Marc. Arbitraire du signe et nom propre. Dans Hommage à B Poittier 1988, II, p. 833-842. disponible sur <http://www.youscribe.com/catalogue/presse-et-revues/education/cours/arbitraire-du-signes-et-nom-propre-article-n-1-vol-7-pg-833-842-1091023>.
- 370- Wittgenstein, Ludwig. Grammaire philosophique, édition posthume due aux soins de Rush Rhees. Paris: Gallimard 1980.
- 371- Wolowska, Katarzyna. Le paradoxe en langue et en discours. Paris : L'Harmattan 2008.
- 372- Yong-ho Choi. Le problème du temps chez Ferdinand de Saussure. Paris : L'Harmattan, 2002.
- 373- Yong-ho Choi. Le temps chez Saussure. Thèse de doctorat sous la direction de Michel Arrivé, Université Paris X-Nanterre 1997. Disponible sur : http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Choi_these.pdf
- 374- Zimmermann, Francis. Les theories de la signification. Dans HID, tome I, dir. Auroux, Sylvain. Liège: Mardaga 1989 p. 401-416.

II. Cours, conférences et séminaires :

- 1- Arrivé, Michel. Un moment important dans l'histoire des sciences humaines: l'œuvre de Ferdinand de Saussure. Conférence donnée le 11 janvier 2012 à l'Université Lyon 2.
- 2- Auroux, Sylvain. Introduction à la philosophie des sciences humaines. 5 Cours (50mn. environ) donnés au sein de ENS LSH 18-19/06/2007: L'extension des sciences humaines; es paradoxes des sciences humaines; expliquer et comprendre; nature et culture; universalité et nécessité, les limites des sciences humaines. Disponibles sur: http://gedomia.ens-lsh.fr/simclient/integration/MMPUB/consultation/fiche/view.asp?INSTANCE=MMPUB&GEID=D_CYC_P1&EID=CYCLES_78&vaddon=cycles.xml Consulté en avril 2009.
- 3- Auroux, Sylvain. Les outils linguistiques et les techniques langagières. Séminaire d'Histoire et d'épistémologie des sciences du langage, tenue à l'Université Paris Diderot le 3 décembre 2007. Disponible sur : <http://www.univ-paris-diderot.fr/Mediatheque/spip.php?article29> Consulté en mars 2009.
- 4- Auroux, Sylvain. Nature et implication de l'arbitraire linguistique. Conférence tenue à ENS LSH le 28 avril 2009.
- 5- Auroux, Sylvain. Philosophie des sciences humaines. 5 Cours (1h45 environ) donnés à l'ENS LSH dans le cadre du master Arts, sciences humaines et sociales du 16/03/2006 - 18/05/2006 : disponibles sur : http://gedomia.ens-lsh.fr/simclient/integration/MMPUB/consultation/fiche/view.asp?INSTANCE=MMPUB&GEID=D_CYC_P1&EID=CYCLES_66&vaddon=cycles.xml consulté en avril 2009.
- 6- Auroux, Sylvain. Sur quels fondements de théorie linguistique construire une conception des langues de spécialité. Conférence tenue à ENS LSH le (21/03/2002). [colloque : Modèle-s : XXIIIème colloque du G.E.R.A.S. [Groupe d'études et de recherches en anglais de spécialité]. Disponible sur : http://gedomia.ens-lsh.fr/simclient/integration/MMPUB/consultation/fiche/view.asp?instance=MMPUB&geid=D%5FCYC%5FP1&vaddon=cycles%2Exml&eid=CYCLES%5F22&from=ENSVIEW&eid=ELEMENTS_130&geid=D_ELE_P1&vaddon=elements.xml consulté en mai 2009.
- 7- Estanislao, Sofia. A propos des unités de la langue et du concept de l'arbitraire. Genève. Colloque Révolutions saussuriennes. Disponible sur <http://www.saussure.ch/preprints/Sofia.pdf>

III. Rencontres:

- 1- Rencontres avec Dr. Ahmad Jawad Al'tabi; professeur de langue arabe à l'Université Almustansiria / Faculté de l'Education; effectuées à Bagdad le 28 septembre et le 12 octobre 2010.
- 2- Rencontre avec Dr. 'Alaa Jabir Muhamad, professeur de linguistique à l'Université Almustansiria / Faculté des Lettres; effectuées à Bagdad le 5 octobre 2010.
- 3- Rencontres avec Dr. Muštāq 'Abbās Mi'an, écrivain et professeur de linguistique et de philologie à l'Université de Bagdad / Faculté de l'Education; effectuées à Bagdad le 26 octobre et le 4 novembre 2010.